CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 22 JUIN 2020

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 17 FEVRIER 2020 – *Examen par l'ensemble des commissions*

II – RAPPORTS TRANSVERSES - *Examen par l'ensemble des commissions*

. Rapport d'activité 2019

. Plan départemental d'urgence face à la crise économique et sociale

III – RAPPORTS BUDGETAIRES

N° du rapport	Politiques publiques	
Commission 4		
401	Gestion financière	Compte de gestion du Payeur départemental sur les opérations de l'exercice 2019
402	Gestion financière	Compte administratif 2019
403	Gestion financière	Affectation du résultat de l'exercice 2019 sur 2020
404	Gestion financière	Décision modificative n° 1 de 2020 - *Examen par l'ensemble des commissions*

IV – RAPPORTS PONCTUELS

N° du rapport	Politique publique	Axe	Champ	Objet/Action
Commission 1				
101	Enfance Famille			Plan d'action Enfance Famille
411	*Gestion financière*	*Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts*	*Garanties d'emprunts*	*Demandes de garanties d'emprunts présentées par l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle et le SMIX Doubs Très Haut Débit*
Commission 2				
201	Collèges	Restauration collective dans les collèges publics	Participation à la restauration collective	Tarification exceptionnelle
202	Action culturelle	Coopération territoriale et attractivité du territoire	Soutien à l'attractivité des sites de la Saline d'Arc-et-Senans, du pôle Courbet et du Musée des maisons comtoises de Nancray	Musée Courbet - Affectation d'autorisation d'engagement
410	*Bâtiments et moyens généraux*	*Gestion patrimoniale*		*Pôle muséal Courbet - programme des travaux 2020-2021*
Commission 3				
301	Routes	Structuration des voies cyclables		Nouvelle politique cyclable départementale
302	Développement territorial	Accompagnement des projets locaux	Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	SPL TERRITOIRE 25 - Cession d'une part de capital au bénéfice de la Communauté de communes du Grand Pontarlier
303	Tourisme	Développement de l'offre et de l'attractivité touristique	Aide à l'émergence de projets	Plan départemental d'urgence : mise en oeuvre des actions "tourisme", via l'établissement d'un avenant à la convention de partenariat établie avec le Comité départemental du tourisme (CDT) pour l'année 2020

304	Tourisme	Développement de l'offre et de l'attractivité touristique	Soutien à l'aménagement et à l'attractivité	Comité départemental du tourisme (CDT) : rapport financier 2019
305	Transports	Transports scolaires	Transport individualisé	Règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap
Commission 4				
405	Modernisation de l'action publique	Expertise juridique	Sécurisation juridique	Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental
406	Ressources humaines			Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des Ingénieurs en chef territoriaux
407	Ressources humaines			Evolution et adaptation des postes
408	Ressources humaines	Politique salariale et gestion des carrières		Versement d'une prime exceptionnelle
409	Ressources humaines	Politique salariale et gestion des carrières	Rémunération et charges sociales du personnel contractuel	Evolution de la rémunération des assistants familiaux
410	Bâtiments et moyens généraux	Gestion patrimoniale		Pôle muséal Courbet - programme des travaux 2020-2021
411	Gestion financière	Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts	Garanties d'emprunts	Demandes de garanties d'emprunts présentées par l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle et le SMIX Doubs Très Haut Débit

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport
	Commissions : 1 à 4
	Timbre : DGS / DMAP

Objet : Approbation du procès-verbal de la session du 17 février 2020

Conformément à l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales, *« le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire ».*

Aussi, je vous invite à approuver le procès-verbal de la session du 17 février dernier tel qu'il figure en annexe au rapport, signé conjointement par Mme la Présidente du Département et M. FAGAUT, Secrétaire de ladite séance.

Ces documents s'apparentent au compte-rendu intégral des délibérations, reprenant l'ensemble des interventions (débats in-extenso) et les résultats des votes des rapports.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3121-13 ;

Vu le rapport présenté sous le timbre : DGS/DMAP ;

Vu l'avis des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème commissions ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental approuve le procès-verbal de la session du 17 février dernier tel qu'il figure en annexe au rapport, signé conjointement par Mme la Présidente du Département et M. FAGAUT, Secrétaire de ladite séance.

La Présidente du Département,
Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

Communiquée uniquement via FAST-Elus et consultable sur www.doubs.fr

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport
	Commissions : 1 à 4
	Timbre : DGS / DMAP

Objet : Rapport d'activité 2019

L'article L 3121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que la Présidente du Conseil départemental rend compte chaque année, par un rapport spécial, de l'activité des différents services du Département.

Figure en annexe le rapport d'activité 2019 du Département du Doubs.

Ce document répond à un souci de transparence et de lisibilité de l'action de la collectivité départementale, en proposant un tour d'horizon complet des réalisations et de l'avancée des chantiers du Département au cours de l'année écoulée.

Au-delà de l'exercice réglementaire, ce rapport, structuré selon la segmentation stratégique des politiques publiques approuvée lors du vote du BP 2017, permet également de mesurer l'état d'avancement du projet départemental C@P25, mis en œuvre au service des habitants et des territoires du Doubs depuis son adoption en mars 2016.

Ce rapport d'activité 2019 a été réalisé en grande partie durant la période de confinement, et a donc été finalisé principalement par télétravail.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-21 ;

Vu le rapport **n°** présenté sous le timbre **: DGS / DMAP** ;

Vu l'avis des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème commissions ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental prend acte de la communication du rapport d'activité 2019.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

Rapport d’activité 2019

DEPARTEMENT DU DOUBS

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

SOMMAIRE

EDITO **2**

Le Conseil départemental 3

Agenda des principaux évènements extérieurs 2019 7

SOLIDARITES HUMAINES **9**

Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 10

Enfance Famille 12

Insertion 15

Habitat-Logement 18

Développement social 21

DEVELOPPEMENT HUMAIN **23**

Collèges 24

Action culturelle 27

Lecture 29

Archives départementales et patrimoines culturels départementaux 31

Sport et éducation populaire 33

DYNAMIQUE TERRITORIALE **35**

Routes 36

Développement numérique du territoire 39

Développement territorial 41

Environnement - Trame verte et bleue 44

Espace rural et périurbain 47

Tourisme 50

Economie 53

Transports 54

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES **55**

Modernisation de l'action publique 56

Ressources Humaines 60

Bâtiments et moyens généraux 63

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 65

EDITO

En 2019, élus départementaux et agents de la collectivité, nous avons tenu notre C@P !

Nous avons su mener de grands projets et poursuivre la réalisation de nos objectifs, nous appuyant sur nos indicateurs financiers, qui sont bons. Maitrise de nos dépenses de fonctionnement, reconstitution de notre épargne brute, réduction de notre encours de dette, et augmentation de notre capacité de désendettement, notre gestion est saine, et porte ses fruits.

2019, pour le **développement humain,** a été bien sur l'année du **Bicentenaire Courbet**, avec en point d'orgue l'exposition Yan Pei Ming, mais aussi plus de 170 évènements sur tout le territoire, et le passage du Tour de France sur nos routes départementales qui resteront dans nos mémoires. Nous avons lancé notre projet « **Partageons nos sports** », rassemblant toutes les bonnes volontés autour de l'inclusion par le sport, en vue des Jeux Paralympiques de 2024, et obtenu le Label « Terre de Jeux ».

2019, pour notre **dynamique territoriale**, fut une année dédiée à l'**eau**, avec plusieurs points d'orgue d'importance, la conférence de l'eau, le carrefour des collectivités, la conférence des exécutifs, sans oublier la deuxième édition du Doubs Day, la rentrée dans nos collèges sur le thème du développement durable. Il faut retenir également la mise en œuvre concrète de nos **contrats P@C** et la clause de revoyure, nos investissements conséquents sur les **routes**, chantier prioritaire de notre mandat, tout comme celui du développement **numérique** puisque nous visons le très haut débit fin 2022. Une année lors de laquelle nous sommes devenus plus visibles, avec l'installation des nouveaux panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'A36 !

2019 enfin, et c'est le cœur de notre mission pour les **solidarités humaines**, une année dédiée à nos **personnes âgées et en situation de handicap**, avec l'évaluation des CPOM de nos services à domicile, un plan de 10 millions d'euros pour les EHPAD, complété par un plan ambitieux que nous avons voté en décembre. Une année de renforcement de nos capacités d'accueil des **mineurs** isolés, une année de lancement pour notre **PDIE**, pour la Maison Départementale de **l'Habitat**.

Notre collectivité est en action, ce rapport d'activité en est la transcription. Il est le reflet fidèle de réalisations qui sont le fruit d'une collaboration étroite entre notre volonté politique et le professionnalisme des 2 300 agents du Département que je tiens particulièrement à saluer. Grâce à chacun d'eux, notre collectivité s'adapte aux grands défis de notre temps, développe le télétravail, agit en faveur de l'égalité femmes-hommes, du développement durable… Faire du Doubs un département où il fait bon vivre, quel que soit notre lieu d'habitation ou notre âge, reste le beau défi que nous relevons chacun à notre niveau, pour chacun de nos habitants.

Alors, soyons C@P, C@P d'être Doubs !

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Assemblée départementale

L'Assemblée départementale (ou Conseil départemental) est l'organe délibérant du Département. Elle vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique. Depuis la loi de 2013, elle est composée de **38 élus**, soit une femme et un homme par canton, le Doubs en comptant 19 *(loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers départementaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires)*.
Le Conseil départemental règle, par ses délibérations, les affaires du Département dans les domaines de compétences dévolus par les lois, notamment la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale départementale *(lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République).*
Ses séances, appelées aussi sessions plénières, sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre.

Présidente du Conseil départemental

Madame Christine BOUQUIN a été élue, par l'Assemblée départementale, Présidente du Département le 2 avril 2015.
Responsable de l'Exécutif, la Présidente convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Elle est chargée de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et celles de la Commission permanente.
Elle est, en outre, l'ordonnatrice des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, elle est également responsable des services du Département.

Commission permanente

Présidée par Madame Christine BOUQUIN, la Commission permanente applique, dans l'intervalle des séances plénières, les décisions de l'Assemblée départementale pour lesquelles elle a reçu délégation.
Par décision de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015, sa composition est identique à celle du Conseil départemental.
Ses réunions ne sont pas ouvertes au public.

Commissions internes

Les commissions ont pour mission d'étudier en amont les dossiers soumis au vote de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente.
Lors de l'Assemblée départementale du 25 septembre 2017, les commissions ont été restructurées selon la segmentation stratégique des politiques publiques de C@P25 –le projet du Département pour Construire, aménager et préserver notre territoire au service de ses habitants à l'horizon 2025–, à savoir :

- 1ère commission : Solidarités humaines
- 2ème commission : Développement humain
- 3ème commission : Dynamique territoriale
- 4ème commission : Efficience et ressources internes

COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN 2019

Présidente

- Mme Christine BOUQUIN

Vice-présidents

- Mme Annick JACQUEMET (canton de Saint-Vit) : 1ère Vice-présidente, Présidente de la 1ère commission, en charge de l'autonomie et du développement social ;
- M. Philippe ALPY (canton de Frasne) : 2ème Vice-président, en charge du développement territorial ;
- Mme Virginie CHAVEY (canton de Montbéliard) : 3ème Vice-présidente, en charge des collèges ;
- M. Thierry MAIRE du POSET (canton de Saint-Vit) : 4ème Vice-président, en charge des routes et des transports individualisés ;
- Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (canton de Besançon 4) : 5ème Vice-présidente, en charge de l'enfance-famille ;
- M. Ludovic FAGAUT (canton de Besançon 5) : 6ème Vice-président, Président de la 2ème commission, en charge des actions culturelles, de la lecture, des archives et patrimoines, du sport et de l'éducation populaire ;
- Mme Béatrix LOIZON (canton d'Ornans) : 7ème Vice-présidente, en charge de l'environnement - Trame verte et bleue, de l'espace rural et périurbain ;
- M. Philippe GONON (canton de Besançon 3) : 8ème Vice-président, Président de la 4ème commission, en charge de la gestion financière et de la modernisation de l'action publique ;
- Mme Florence ROGEBOZ (canton de Pontarlier) : 9ème Vice-présidente, en charge des Ressources humaines, des bâtiments et des moyens généraux ;
- M. Denis LEROUX (canton de Morteau) : 10ème Vice-président, Président de la 3ème commission, en charge du développement numérique du territoire et de l'économie ;
- M. Pierre SIMON (canton de Pontarlier) : 11ème Vice-président en charge de l'insertion et du tourisme.

Conseillère départementale déléguée

- Mme Jacqueline CUENOT-STALDER (canton de Morteau), en charge de l'habitat et du logement

Autres membres de la Commission permanente *(par ordre alphabétique)*

- M. David BARBIER (canton d'Audincourt)
- M. Frédéric BARBIER (canton de Valentigney)
- Mme Françoise BRANGET (canton de Besançon 2)
- M. Serge CAGNON (canton de Maîche)
- Mme Marie CHASSERY (canton de Bavans)
- Mme Christine COREN-GASPERONI (canton d'Audincourt)
- Mme Catherine CUINET (canton de Besançon 5)
- M. Claude DALLAVALLE (canton de Baume-les-Dames)
- Mme Marie-Laure DALPHIN (canton de Besançon 3)
- Mme Magali DUVERNOIS (canton de Bethoncourt)
- M. Gérard GALLIOT (canton de Besançon 1)
- M. Noël GAUTHIER, jusqu'au 31 mars, remplacé le 1er avril 2019 par M. Philippe CLAUDEL, son suppléant (canton de Bethoncourt)
- M. Jean-Luc GUYON (canton de Montbéliard)
- M. Raphaël KRUCIEN (canton de Besançon 6)
- Mme Sylvie LE HIR (canton du Valdahon)
- Mme Myriam LEMERCIER (canton de Besançon 1)
- Mme Géraldine LEROY (canton de Besançon 6)
- Mme Michèle LETOUBLON (canton de Frasne)
- M. Alain LORIGUET (canton de Besançon 4)
- M. Alain MARGUET (canton d'Ornans)
- M. Rémy NAPPEY (canton de Bavans)
- Mme Danièle NEVERS (canton de Baume-les-Dames)
- M. Thierry VERNIER (canton du Valdahon)
- M. Michel VIENET (canton de Besançon 2)
- Mme Martine VOIDEY (canton de Valentigney)

Calendrier 2019 des travaux des assemblées

- **520 délibérations en Conseil Départemental et Commission Permanente**

Conseil départemental en 2019 : 5 sessions (113 délibérations)
avec pour rapports emblématiques

- **18 mars** (11 délibérations) : *Point d'étape de la mise en œuvre accélérée du « Plan logement d'abord » ; Charte de prévention des expulsions locatives ; Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) ; Soutien à un dispositif d'urgence « Téléphone grave Danger » ; Approbation du contrat de station 2019-2023 couvrant le territoire de la Communauté de communes (CC) du Grand Pontarlier et de la CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs*
- **17 juin** (23 délibérations) : *Rapports d'activité 2018 du Département et des services de l'Etat ; Compte administratif 2018 ; Décision modificative n°1 de 2019*
- **30 septembre** (11 délibérations) : *Projet du Département pour la réhabilitation des Haras de Besançon ; Avis sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)*
- **21 octobre** (12 délibérations) : *Dotations de fonctionnement des collèges publics ; Participation à la restauration collective ; Orientations budgétaires 2020 ; Décision modificative n° 2 de 2019 ; Nouveau règlement intérieur des aides financières à caractère social*
- **Réunion budgétaire de décembre 2019, 16 et 17 décembre** (56 délibérations) : Budget primitif (*BP) 2019 ; Plan d'actions et rapports 2019 en matière d'égalité femmes-hommes et de développement durable ; Projet départemental C@P25 - Bilan au 30/09/2019*

Commission permanente en 2019 : 7 sessions (407 délibérations)

- **18 février** (88 délibérations), **18 mars** (49 délibérations), **13 mai** (58 délibérations), **1er juillet** (67 délibérations), **30 septembre** (65 délibérations), **21 octobre** (23 délibérations), **25 novembre** (57 délibérations)

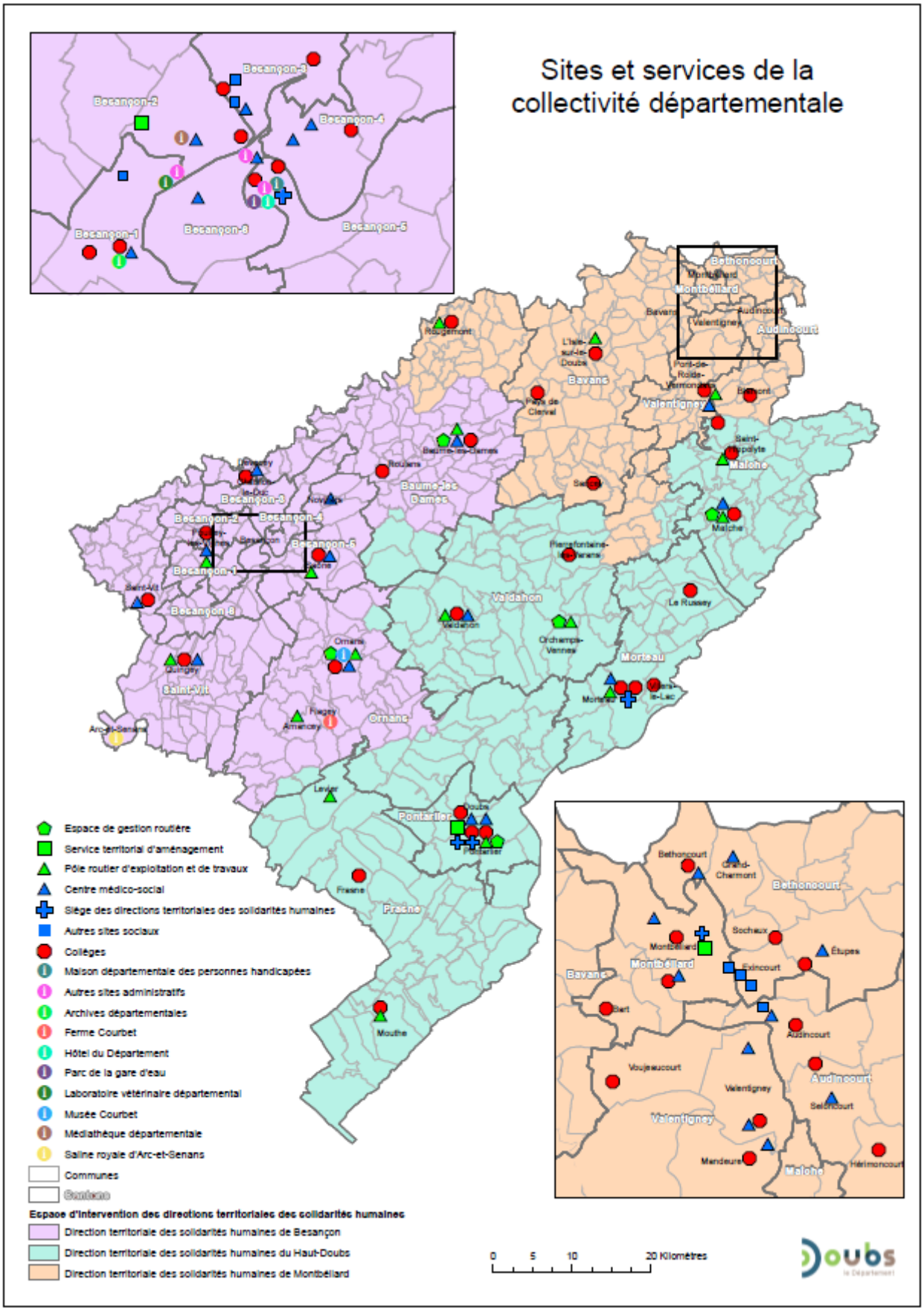
Sites et services de la collectivité départementale
Besançon-1
Besançon-2
Besançon-3
Besançon-4
Besançon-5
Besançon-8
Espace de gestion routière
Service territorial d'aménagement
Pôle routier d'exploitation et de travaux
Centre médico-social
Siège des directions territoriales des solidarités humaines
Autres sites sociaux
Collèges
Maison départementale des personnes handicapées
Autres sites administratifs
Archives départementales
Ferme Courbet
Hôtel du Département
Parc de la gare d'eau
Laboratoire vétérinaire départemental
Musée Courbet
Médiathèque départementale
Saline royale d'Arc-et-Senans
Communes
Cantons
Espace d'intervention des directions territoriales des solidarités humaines
Direction territoriale des solidarités humaines de Besançon
Direction territoriale des solidarités humaines du Haut-Doubs
Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard
0 5 10 20 Kilomètres
Doubs le Département

AGENDA DES PRINCIPAUX EVENEMENTS EXTERIEURS 2019

JANVIER
- Cérémonie des vœux des agents aux Haras de Besançon
- Accueil des agents nouveaux arrivants au sein de la collectivité
- Journée Agrilocal pour le développement des circuits alimentaires courts de proximité
- Lancement de la « Saison numérique#3 », 3ème édition, festival de la culture et de la création numérique des 4 saisons C@P25
- Coupe du monde cyclo-cross à Nommay
- Coupe du monde de combiné nordique à Chaux-Neuve

FEVRIER
- Exposition « Courbet dessinateur » (1ère exposition de la célébration du bicentenaire Courbet : vernissage, voyage de presse)
- Valorisation du département au Salon International de l'Agriculture

MARS
- Lancement du jeu numérique « Quel Courbet es-tu ? » à destination des adolescents (célébration du bicentenaire Courbet) réalisé en partenariat avec le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté

AVRIL
- 8ème Rencontre ado à la Saline royale d'Arc-et-Senans

MAI
- Lancement de la 2ème édition du « Printemps des amateurs » (Saline royale d'Arc-et-Senans, Musée des maisons comtoises à Nancray et ferme de Flagey), évènement culturel des 4 saisons C@P25 qui valorise les compétences artistiques des amateurs
- Exposition « Courbet Isabey, le peintre et son architecte » à la Ferme familiale Courbet à Flagey (célébration du bicentenaire Courbet)
- Remise des premiers Trophées e-C@P récompensant les collèges organisateurs d'actions de développement des nouveaux usages numériques
- Challenge sécurité routière inter-collèges

JUIN
- Exposition « Yan Pei-Ming face à Courbet » (2ème exposition de la célébration du bicentenaire Courbet : vernissage en présence du Président de la République, voyage de presse)
- Deuxième édition du « Doubs Day » sur la thématique de l'eau, manifestation de promotion du territoire et des enjeux de préservation de ses richesses naturelles, dans le parc de la Gare d'eau à Besançon

JUILLET
- Passage du Tour de France à la Ferme familiale Courbet à Flagey

AOUT
- Présentation du tracé de la 34ème édition du « Tour du Doubs cycliste »
- Lancement de la 1ère édition de « Patrimoines communs » évènement culturel des 4 saisons C@P25, permettant de partir à la découverte de sites emblématiques du territoire du Doubs souvent moins connus par le grand public

SEPTEMBRE

- Exposition « Retrouver Courbet ? Histoire et protection des paysages » aux Archives départementales du Doubs
- Rentrée scolaire sous le signe du développement durable : visite de la Présidente du Département au collège de l'Isle-sur-le-Doubs
- 3ème édition des « Aventuriers du goût », action de sensibilisation des collégiens au gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Lancement la 3ème édition des « Résidences d'artistes », temps fort des 4 saisons C@P25, en partenariat avec une commune et 3 Communautés de communes
- Campagne de recrutement et remise des diplômes de formation aux assistants familiaux

OCTOBRE

- Participation au carrefour des collectivités locales (thème de l'eau)
- Participation à la semaine mondiale de l'allaitement maternel
- Cérémonie en l'honneur des jeunes diplômés accompagnés par le Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance
- Exposition « Courbet Hodler : une rencontre » (3ème exposition de la célébration du bicentenaire Courbet : vernissage, voyage de presse)
- Présentation des orientations budgétaires 2020 du Département

NOVEMBRE

- Exposition « Je fais comme la lumière… Avec Gustave Courbet architecte » à la Ferme familiale Courbet à Flagey (célébration du bicentenaire Courbet)
- Lancement du projet « Partageons nos sports » pour l'inclusion des personnes en situation de handicap par la pratique d'activités physiques et sportives
- Cérémonie des « Lauriers des collectivités », qui valorisent le travail des élus locaux pour développer leur territoire
- Présentation du plan de viabilité hivernale pour les routes départementales
- Campagne d'information et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes

DECEMBRE

- Vote du budget primitif 2020 de la collectivité
- Présentation du bilan au 30 septembre 2019 du projet départemental C@P25
- Présentation des plans d'actions Egalité femmes-hommes 2019-2021 et Développement durable 2019-2025 de la collectivité
- Lancement de l'appel à projets inter-collèges pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière à destination des collégiens
- Remise du prix « Les chemins de l'honneur » qui récompense un jeune qui s'est illustré par son engagement, son sens civique et son dévouement

SOLIDARITES HUMAINES

Accompagner les habitants du Doubs à tous les âges de la vie

Les solidarités humaines demeurent l'un des fondements de l'action départementale, notamment en faveur de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées et de toutes celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

A travers C@P25, le Département accompagne les usagers, tout en les rendant acteurs de leur projet de vie.

Les solidarités humaines en chiffres

- **276,2 M€** consacrés aux solidarités humaines en 2019
  soit 50,6 % des dépenses totales (60,7 % des dépenses de fonctionnement)

- **4 725** places en établissements pour personnes âgées
- **Plus de 10 500** bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), à domicile ou en établissement, au 31 décembre 2019
- **2 127** bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH), payés en décembre 2019
- **2 204** enfants confiés sur l'année 2019 (+ 11 % par rapport à 2018)
- **11 844** allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), au 31 décembre 2019
- **3 250** ménages soutenus au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- **31** Centres médico-sociaux

AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Dépenses 2019 : 137,1 M€,
25,1 % des dépenses totales
30,3 % des dépenses de fonctionnement

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs familles, ainsi que l'accès à l'information des bénéficiaires en modernisant les pratiques et les outils
- Permettre un maintien à domicile de qualité : structurer l'offre de services sur le territoire départemental
- Fluidifier et accompagner le parcours de vie des personnes en situation de dépendance ou de handicap en développant des solutions alternatives à l'accueil en hébergement : habitat inclusif, accueil familial
- Anticiper et accompagner les demandes d'hébergement : gérer les listes d'attente des établissements pour une meilleure lisibilité de l'offre et de la demande

C@P Solidarités, le nouveau Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale du Doubs
L'année 2019 a été consacrée à la préparation du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS) pour les années 2020 à 2024. Il a été élaboré sur la base d'un diagnostic qualitatif et quantitatif des besoins et de l'offre dans le cadre d'une concertation. Il fixe des **objectifs transversaux à l'ensemble des politiques sociales du Département** et décline plus finement les actions à mettre en place dans le domaine des personnes âgées. **L'adaptation de l'offre**, dans une logique d'anticipation des besoins liés au vieillissement et de diversification des réponses, **est au cœur de ce nouveau schéma.**

PERSONNES AGEES

Maintien à domicile

85 % des Français interrogés déclarent **souhaiter vieillir à leur domicile** (sondage IFPM février 2018). En 2019, le Département du Doubs a ainsi consacré plus de **33,6 M€ au financement de l'APA** (Allocation personnalisée d'autonomie) à domicile. Ces crédits ont été consacrés en majeure partie à des interventions d'aide humaine pour permettre le soutien à domicile des bénéficiaires en perte d'autonomie (aide à la toilette, aide au repas, aide-ménagère...). **Un peu plus de 2 M€** ont également servi à financer diverses **aides techniques** (aide à l'achat de matériel adapté et de protection d'hygiène, aménagement de logement) pour favoriser le bien-vieillir à domicile.

Pour **structurer l'offre de services aux personnes dépendantes** et assurer une couverture complète du territoire, le Département du Doubs a mis en place, depuis 2011, des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Cette contractualisation a fait l'objet d'une **évaluation courant 2019**, au cours de laquelle des représentants des usagers et des SAAD ont été questionnés sur la pertinence du dispositif. Dans l'ensemble, les **usagers sont satisfaits de la qualité des prestations et du faible reste à charge.** La couverture en offre de service sur l'ensemble du territoire est assurée. La visibilité financière pour les services d'aide à domicile reste à renforcer. Des pistes de progrès ont été identifiées au travers de cette évaluation et font l'objet de 5 grandes recommandations, qui seront déclinées dans la prochaine génération de CPOM.

Accueil en établissement

Le Département a également **pris en charge les frais liés à la dépendance** des personnes âgées résidant en établissement à hauteur de **18 M€** et à leur hébergement au titre de l'aide sociale pour **8,6 M€** en 2019.
102 nouvelles places d'hébergement pour les personnes âgées ont été ouvertes en 2019, aussi bien en structures non médicalisées (78 places à Ornans et Besançon) qu'en Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes-EHPAD (24 places à l'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard et Besançon). Cette dynamique d'adaptation de l'offre se poursuivra dans les années suivantes, dans le cadre des objectifs de C@P Solidarités.
En parallèle, le Département s'est engagé dans un ambitieux programme **de financement de travaux dans les EHPAD** pour améliorer le bien-être des résidents et les conditions de travail des salariés. Des subventions, dédiées à des aménagements dans 8 structures sur le territoire du Doubs pour plus de **1,7 M€,** ont ainsi été validées en 2019.

Sur le champ de la prévention de la dépendance, le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Ce dispositif permet de soutenir certaines des initiatives développées en faveur des aînés (numérique, ateliers mémoire, activité physique adaptée…), mais également de promouvoir des actions d'animation et de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes hébergées dans des résidences-autonomie. En 2019, ce sont **923 500 €** qui ont été attribués par le Département avec ses

partenaires, pour soutenir 53 actions développées sur le territoire du Doubs, auxquels se sont ajoutés **233 825 € alloués à 9 résidences-autonomie.**

PERSONNES HANDICAPEES

En 2019, **21,5 M€ ont été alloués à l'accompagnement au quotidien** des personnes porteuses de handicap à domicile et près de 50 M€ à l'hébergement en établissement spécialisé.

Accueil en établissement

En 2019, une **structure de 16 places a été créée** (par transformation de places) pour accueillir des personnes souffrant de handicap psychique. Cet établissement, rattaché au Centre hospitalier de Pontarlier (Grandvallier), permet de conjuguer médico-social et sanitaire, dans l'objectif de développer **l'accompagnement global des personnes dans le champ de la santé mentale**.

ACTIONS MUTUALISEES

En matière de diversification des réponses aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap, le Département a poursuivi la promotion de l'accueil familial dans le cadre du parcours résidentiel. Ce dispositif est une réelle solution alternative à l'établissement, qui permet aux bénéficiaires de rester « à domicile » dans un environnement familial. En 2019, le Département a initié **un parcours de formation pour les 21 accueillants familiaux** du Département, dans l'optique de renforcer la professionnalisation de ce métier.

Par ailleurs, le Département a apporté en 2019 son **soutien à 15 associations** œuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes handicapées, pour un montant de subvention de **100 220 €.**

Chiffres-clés (au 31/12/2019)

Personnes âgées

- **9,2 %** des habitants du Doubs ont plus de 75 ans
- **7 029** personnes ayant bénéficié d'une prestation APA à domicile et plus de **3 500** en APA en établissement
- **32** Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes **(**EHPAD)
- **4 725** places en établissements pour personnes âgées
- **2 909** évaluations de premières demandes d'aide d'APA et **2 392** révisions de plans d'aide
- **382** visites à domicile pour des situations de vulnérabilité
- **21 951 €** versés à 148 bénéficiaires pour l'acquisition d'aides techniques (soit 148 € en moyenne)

Personnes handicapées

- **2 127** bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH), payés en décembre 2019
- **13 579** dossiers déposés en 2019 à la MDPH et traitement de **40 283** demandes de la part des bénéficiaires
- **1 196** places en établissements, dont 154 en accueil de jour
- **892** places en services d'accompagnement à la personne (SAMSAH et les SAVS)
- **588** évaluations PCH menées à domicile

Personnes âgées / Personnes handicapées

- **864** aides sociales à l'hébergement accordées à des personnes âgées et **1 929** à des personnes handicapées

Focus

Le soutien aux aidants

Soucieux d'accompagner les personnes qui apportent leur aide au quotidien à un proche, le Département du Doubs a soutenu en 2019 **18 actions en faveur des aidants pour un montant de 105 380 €.** 4 structures associatives ont porté ces actions sur tout le territoire départemental (ELIAD, APASAD, SOLI-CITES et ADMR). Si le maintien à domicile est rendu possible par l'intervention de professionnels, il l'est aussi par la présence temporaire ou permanente de proches aidants. Mais le **risque d'épuisement physique et psychologique** est grand, il est donc essentiel d'accompagner et de conseiller les aidants pour qu'ils se préservent et prennent soin d'eux.

Ainsi, l'association ELIAD organise **« Les rendez-vous des aidants »,** des rencontres conviviales, confidentielles et gratuites, animées chaque mois par une psychologue. En 2019, 10 rencontres sur différentes thématiques ont été proposées sur Besançon et Pontarlier. Elles ont permis un partage d'expérience entre personnes qui vivent les mêmes réalités au quotidien.

ENFANCE FAMILLE

Dépenses 2019 : 56,0 M€,
10,2 % des dépenses totales
12,4% des dépenses de fonctionnement

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Renforcer l'exercice de l'autorité administrative sur l'ensemble des mesures concourant à la protection de l'enfance
- Décloisonner les dispositifs de prévention et protection pour permettre une plus grande adaptabilité des interventions à tous les âges de l'enfance et l'élaboration du projet pour l'enfant
- Renforcer la prévention et développer les pratiques alternatives au placement
- Favoriser les modalités d'adoption pour les enfants confiés au Département
- Développer les coopérations entre institutions et organismes à l'échelon territorial

Dans le cadre de son projet départemental C@P25, le Département s'est engagé dans une démarche d'amélioration en continu de la qualité en matière d'accompagnement des familles et des mineurs au titre de la protection de l'enfant. Cette démarche vise à traduire très concrètement sur le terrain les ambitions des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 par une politique de prévention active, donnant priorité à l'intérêt de l'enfant, à une diversification et une individualisation des réponses.

GOUVERNANCE ET STRATEGIE

Coordination : un renforcement du partenariat avec l'Etat

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021
  L'engagement du Département au côté de l'Etat, acté en juillet 2019, se décline selon 2 axes : « préparer et accompagner le passage à l'autonomie pour tous les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance » et « agir tôt, agir mieux pour la santé et l'épanouissement des enfants », en protection maternelle et infantile, en renforçant les interventions auprès des jeunes parents.
- Aide à l'évaluation de la minorité des jeunes migrants
  Suite à la signature d'un protocole avec l'Etat en juin 2019, l'installation de ce dispositif permet un contrôle biométrique systématique des jeunes se présentant comme mineur non accompagné pour prévenir le dépôt de demandes multiples sous plusieurs identités. Mis en place dès le 8 juillet 2019, ce dispositif a concerné 251 jeunes en 2019.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance : une adaptation des pratiques professionnelles au plus près des besoins

- Diagnostic de la situation de la protection de l'enfance dans le Doubs au regard des objectifs posés par les lois de 2007 et 2016
  Réalisé par un cabinet externe spécialisé à l'initiative du Département, l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfant (Département, Etat, structures partenaires) y a été associé. Ce diagnostic a permis d'identifier les points forts mais également les axes de progrès à investir, déclinés dans un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre.
- La formation interinstitutionnelle mobilisée pour le partage d'expériences locales
  La journée d'étude annuelle, organisée par le Département en mars 2019, a permis aux professionnels, intervenant en prévention et protection de l'enfance, d'échanger et de partager leurs pratiques en matière « d'accompagnement des enfants à partir des familles ». Comme les précédentes, elle a été fédératrice et appréciée de tous les participants.

PROTECTION DE L'ENFANT

Prévention et soutien aux familles en difficulté

- Amélioration du repérage des enfants en situation de risque ou de danger
  La contribution des partenaires au dispositif de repérage, formalisée à travers le protocole départemental de prévention et de protection de l'enfance, est indispensable pour assurer la meilleure prise en charge et la sécurisation des enfants. Ainsi, en 2019, les professionnels du Service départemental de recueil des informations préoccupantes (SDRIP) sont intervenus auprès de plusieurs d'entre eux : crèches et haltes garderies, périscolaire et structures de loisirs de la ville d'Audincourt et Besançon, infirmiers de l'Education nationale… Cette sensibilisation à la détection des difficultés a permis le renforcement des liens avec le SDRIP et favorisera une meilleure détection au quotidien des situations de risque.

Actions de protection de l'enfant

- Mise en place de la Commission d'examen du statut et de la situation des enfants confiés (CESSEC)
  Cette commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle, prévue par la loi du 14 mars 2016, est chargée d'examiner la situation de tous les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins. Mise en place depuis septembre 2019, la CESSEC, dont la composition est fixée par décret, examine ces différentes situations avec toutefois une fréquence particulière (semestrielle) pour les enfants âgés de moins de 2 ans.
- Prise en charge des jeunes majeurs
  Les jeunes majeurs représentent, au 31/12/2019, 8 % des jeunes pris en charge par le Département. Après un premier état des lieux sur le dispositif de prise en charge des jeunes majeurs fin 2018, des réflexions de fond ont été lancées tant sur les pratiques professionnelles en général, dont celles en faveur des Mineurs non accompagnés (MNA), que sur l'élaboration d'un cadre stratégique d'intervention. Ainsi, au printemps 2019, les contours stratégiques de l'intervention départementale volontariste en faveur des jeunes majeurs ont été actés : un entretien précoce à 17 ans est anticipé en cohérence avec la loi du 14 mars 2016, les critères d'admission au dispositif de prise en charge affinés et les procédures d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ou vers les mesures de droit commun redéfinies.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Engagement d'une démarche de progrès en matière de planification et d'éducation familiale

Courant 2019, un groupe de travail associant des professionnels et des élus a permis de « questionner » les missions des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et l'articulation de leurs actions avec celles des partenaires ou prestataires. Au terme de ces travaux, le plan d'actions défini permettra de renforcer la lisibilité et la cohérence des missions assurées par les différents partenaires [CPEF du Département, Centre d'information et de consultation sur la sexualité (CICS), Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD)…], d'améliorer la communication des différents supports, de mieux programmer les interventions en milieu scolaire sur tout le territoire, et enfin d'accentuer l'accompagnement des femmes victimes de violence.

Modes d'accueil, des lieux également dédiés à la prévention et au soutien à la parentalité

- Elaboration d'un référentiel de l'agrément d'assistant maternel
  Ce référentiel, constitué en 2019, réunit en un document unique la présentation du métier d'assistant maternel, les démarches pour obtenir l'agrément, les obligations concernant la sécurité du logement, la formation à suivre obligatoirement, les procédures de suivi mises en place par le Département... Afin de garantir une promotion juste et réelle de cette profession, il est à disposition des professionnels de PMI comme des autres services du Département, des assistants maternels, mais aussi de tout usager souhaitant obtenir des informations.
- Aide à l'accès des enfants en situation de vulnérabilité dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
  Conformément aux engagements pris dans son projet C@P25, le Département fait une priorité de l'inclusion des enfants en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le service de PMI a notamment développé un protocole avec la Ville de Besançon, afin que des enfants qui connaissent ces situations puissent être accueillis au sein des EAJE municipaux : ainsi, en 2019, plus de 45 familles ont pu bénéficier de l'appui du service de PMI pour obtenir une place pour leur enfant. Pour 2020, de telles conventions avec les Villes de Pontarlier et Montbéliard sont prévues.
- Renouvellement du Schéma départemental des services aux familles (SDSF)
  Dans la logique d'appuyer la coordination des différents acteurs et de donner davantage de visibilité à l'action publique, le gouvernement a encouragé l'élaboration de SDSF. Par son renouvellement en décembre 2019, le Conseil départemental du Doubs a souhaité, conformément aux objectifs de C@P25, mettre un accent particulier sur l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des modes de garde tant individuels que collectifs, en collaboration avec les partenaires signataires du schéma que sont la CAF, l'Education nationale, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'Agence régionale de santé, Pôle emploi...

Chiffres-clés

- **1 989** informations préoccupantes reçues au Service départemental de recueil des informations préoccupantes (SDRIP) au 31/12/2019 (identique à 2018)
- **1 536** enfants confiés au 31/12/2019 (+ 17 % par rapport au 31/12/2018), dont **130** jeunes majeurs (+ 9 % par rapport à 2018)
- **360** mineurs et jeunes majeurs non accompagnés confiés au 31/12/2019 (+ 19% par rapport à 2018), dont **83** jeunes majeurs (+ 38% par rapport à 2018)
- **20** Maisons d'assistants maternels, soit **206** places (+ 14,5% par rapport à 2018)
- **146** Etablissements d'accueils de jeunes enfants (EAJE), soit **2 967** places (+ 3% par rapport à 2018)
- **6 117** enfants vus en bilan de santé en école maternelle sur l'année scolaire 2018/2019
- **2 806** consultations médicales de planification

Focus

Café MNA

Au cours d'une action collective, le Pôle enfants confiés (PEC) de Montbéliard et l'Institut régional du travail social (IRTS) de Franche-Comté ont mis en place un « Café MNA » tous les mercredis, depuis novembre 2018. Ce groupe réunit les professionnels et les jeunes Mineurs non accompagnés (MNA) en attente d'une place en dispositif dédié. Ces temps d'échange permettent à ces jeunes, confrontés à cette attente, d'avoir des réponses à leurs interrogations, de bénéficier d'une attention dans cette période de changements subis depuis leur arrivée, mais aussi de les mettre en confiance pour mieux les accompagner dans leur futur parcours. Une action qui porte doucement mais sûrement ses fruits.

INSERTION

Dépenses 2019 : 77,6 M€,
14,2 % des dépenses totales
17,2 % des dépenses de fonctionnement

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Créer les conditions favorables pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des habitants du Doubs et éviter une entrée dans le dispositif du Revenu de solidarité active (RSA) en renforçant les partenariats et les dispositifs préventifs
- Renforcer la collaboration avec les acteurs locaux, et notamment les entreprises, pour favoriser sur chaque bassin d'emploi une meilleure adéquation entre les ressources de chaque territoire et les besoins des entreprises
- Renforcer la lisibilité autour de la gestion du RSA
- Rendre les allocataires acteurs de leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, notamment en généralisant les contrats d'engagements réciproques
- Mettre en œuvre le juste droit par la lutte contre la fraude, la prévention des indus, et la lutte contre le non recours
- Favoriser l'achat socialement responsable en développant le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics et en mutualisant des compétences de facilitateurs de clause
- Favoriser l'insertion des jeunes

L'année 2019 marque la première année de mise en œuvre opérationnelle du nouveau Plan départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE), adopté en décembre 2018. Des objectifs prioritaires ont été posés et tenus, permettant de structurer la logique de « l'emploi d'abord » par :

- la dynamisation de l'entrée dans le parcours, en structurant des plateformes d'orientation ;
- la structuration de parcours diversifiés au service de l'ensemble des allocataires : parcours socio-professionnel et parcours citoyen ;
- la proposition, sur l'ensemble du territoire, d'une palette d'outils au service de ces parcours : formation, mobilité, santé… ;
- la poursuite et le renforcement de la stratégie de prévention et de lutte contre la fraude.

GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

En 2019, la baisse du nombre d'allocataires du RSA engagée depuis 2016 a marqué un temps d'arrêt, conformément à la tendance nationale.

Stratégie en faveur du juste droit

La stratégie départementale en faveur du juste droit repose sur deux piliers : information et prévention d'une part, lutte contre la fraude d'autre part.

L'information des allocataires a d'abord été renforcée, avec l'objectif de limiter les indus :

- la conception et la mise en œuvre des **plateformes d'orientation des allocataires** a permis de poser un nouveau cadre d'information et de sensibilisation aux droits et obligations ;
- un **nouveau contrat d'engagement réciproque** a par ailleurs été conçu, offrant une place accrue aux droits et obligations ;
- de **nouveaux outils d'information** à destination des allocataires ont également été développés : plaquette de prévention des indus, plaquette de présentation des EPD…

En parallèle, **la politique de prévention et de lutte contre la fraude** a été approfondie et renforcée :

- la **nouvelle convention de gestion** entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Département a été adoptée le 27 juin 2019 ;
- un travail de **rapprochement des pratiques** a été également conduit avec la CAF. 183 dossiers ont été soumis à la commission fraude en 2019, dont 77 ont donné lieu à des amendes (+ 67 % par rapport à 2018), pour un montant total de 48 368 € ;
- la **mobilisation des Equipes pluridisciplinaires** (EPD) a été intensifiée : sur la base des avis rendus par celles-ci, 1 163 avertissements ont été prononcés en 2019 (+ 27 % par rapport à 2018), ainsi que 1 715 sanctions (+ 37 % par rapport à 2018).

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Renforcement du partenariat Insertion par l'activité économique (IAE*)*

Le soutien aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) a été conforté par un partenariat renouvelé. Une concertation a été conduite avec l'ensemble des SIAE, destinée à poser les bases des **futurs**

conventionnements 2020-2022. Ces nouvelles conventions auront pour objectif de promouvoir les parcours d'insertion et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
Par ailleurs, plusieurs journées IAE ont été organisées sur les territoires, avec l'objectif de renforcer l'interconnaissance entre les équipes sociales et les SIAE, et de tisser des liens plus opérationnels.

Développement du recours à la clause d'insertion dans les marchés publics du Département
Un travail d'identification des marchés d'achats et de travaux passés par la collectivité et pouvant donner lieu à clause d'insertion a été engagé. Au titre de 2019, ce sont 13 741 heures qui ont été réalisées au global dans le cadre de **3 marchés d'insertion** (Nettoyage - Petits travaux - Nettoyage hippomobile de la Gare d'Eau) et **4 marchés de travaux clausés** (Collège de Quingey - CER de Morteau - Glissement de terrain d'Abbans - Carrefour de Chemaudin). 257 demandeurs d'emplois ont été positionnés sur ces marchés, dont 98 bénéficiaires du RSA.

Fonds social européen (FSE) Inclusion
Il constitue un outil essentiel de la politique d'insertion menée par le Département par l'effet levier qu'il produit sur les territoires. Il permet notamment d'accompagner et de faciliter la mise en place de nouveaux parcours d'insertion diversifiés et enrichis. Pour l'année 2019, **29 opérations** ont été soutenues, pour un montant programmé de 2,6 M€.

Accompagnement des travailleurs non-salariés
Depuis 2017, et conformément aux objectifs de C@P25, un dispositif dédié à l'accompagnement des travailleurs non-salariés (TNS) allocataires du RSA a été déployé. L'objectif est d'accompagner les allocataires non-salariés dans la **pérennisation et la viabilisation de leur activité économique**, ou, le cas échéant, dans un parcours de retour à une activité salariée. Un nouvel appel à projets a été lancé à l'été 2019, qui a conduit à poursuivre le partenariat avec le groupement Boutique de gestion (BGE) Franche-Comté et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).
Pour l'année 2019, le Département compte 916 Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) travailleurs non-salariés, dont :
- 211 accompagnés par le groupement BGE,
- 87 accompagnés par la CMA,
- 369 accompagnés en interne par le Département.

PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Mise en place de plateformes d'orientation
Suite à l'expérimentation conduite sur le territoire bisontin depuis fin 2018, de nouvelles plateformes d'orientation ont été mises en place, sur l'ensemble du territoire, à la fin de l'année 2019. Ces plateformes, destinées prioritairement aux nouveaux entrants, permettent d'engager immédiatement ces derniers dans un parcours dynamique de retour ou d'accès à l'emploi ou de formation. **Deux modèles différents** coexistent :
- sur les territoires de Montbéliard et de Besançon, des ressources nouvelles (conseillers emploi formation insertion) sont déployées depuis novembre 2019 pour établir des diagnostics à dimension professionnelle et orienter les allocataires ;
- sur le territoire du Haut Doubs, un partenariat privilégié a été mis en place avec Pôle emploi. Les entretiens socio-professionnels d'orientation sont conduits conjointement par un conseiller de Pôle emploi et par un travailleur social des Centres médico-sociaux (CMS) du Département.

Offre de parcours
L'offre de parcours a **été enrichie et diversifiée en 2019,** conformément aux objectifs posés par C@P25 et par le PDIE :
- **Parcours socio-professionnels :**
  * une expérimentation de parcours renforcés a été conduite d'avril à décembre 2019 sur les territoires de Besançon, Pays de Clerval et Loue Lison, en partenariat avec le MEDEF. 30 personnes ont participé à l'action « Nouvel élan », le taux de sortie positive est de 43,3 % (emploi et formation) ;
  * suite au démarrage de cette expérimentation, un appel à projets a été lancé à l'été 2019 pour déployer une offre de parcours renforcés sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de préparer très rapidement, par un « coaching » intensif, les nouveaux entrants dans le droit et les allocataires relativement proches de l'emploi, au retour à l'emploi ou à l'entrée en formation ;
  * un travail a été conduit avec Pôle emploi pour faciliter et augmenter le nombre d'entrées en accompagnement global (accompagnement réalisé conjointement par un conseiller Pôle emploi et un

travailleur social du Département pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles). Les objectifs ont été atteints ;

- **Parcours citoyen :** plus de 40 % des allocataires du RSA sont dans le droit depuis plus de 4 ans. Pour permettre de les accompagner, des outils ont été développés dans une optique de renforcement des liens sociaux : bénévolat, santé… Ainsi, plusieurs dispositifs de « première marche » ont été mis en place ou reconduits sur le territoire du Haut Doubs (réhabilitation de meubles...).

Enrichissement des outils mobilisables dans le cadre des parcours :

- **En matière de santé :**
  * soutien apporté au conseil local de santé mentale de Besançon ;
  * lancement d'un appel à projets accompagnement santé insertion ;
- **En matière de mobilité,** l'offre de mobilité solidaire existante a été complétée en 2019 pour mieux couvrir le territoire :
  * installation du garage solidaire du Jura à Besançon (subvention de lancement et don de 5 véhicules),
  * installation d'un garage solidaire porté par la Roue de secours sur Besançon (subvention de lancement et don de 5 véhicules) ;
  * création de deux antennes de location solidaire à Etalans et à Morteau ;
- **En matière de formation,** un protocole a été conclu avec la région Bourgogne-Franche-Comté en juillet 2019 destiné à :
  * ouvrir aux travailleurs sociaux du Département la possibilité de prescrire directement des formations pré qualifiantes ;
  * sécuriser financièrement l'entrée en formation des allocataires, par une complémentarité des aides régionales et départementales ;
  * permettre la montée en compétence des professionnels du secteur social sur le champ de la formation professionnelle.

Chiffres-clés

- **11 844** allocataires du RSA au 31/12/2019, soit une augmentation de 3,09 % par rapport à décembre 2018
- **1 163** avertissements (+ 27 % par rapport à 2018) et 1 715 sanctions (+ 37 % par rapport à 2018) prononcés dans le cadre de la lutte contre la fraude au RSA
- **2 207** demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un accompagnement global
- **13 741** heures d'insertion réalisées dans 3 marchés d'insertion et 4 marchés de travaux clausés, par 257 demandeurs d'emplois, dont 98 bénéficiaires du RSA

Focus

Journées Insertion par l'activité économique (IAE)

Depuis février 2019, un « groupe projet », rassemblant le Pôle ressources IAE Bourgogne-Franche-Comté, la Direction territoriale des solidarités humaines de Besançon *(*DTSHB) à travers son Pôle insertion et son service Action sociale, logement, insertion (ASLI), s'est réuni pour organiser une journée de rencontre sur le territoire bisontin afin de **mieux mobiliser l'IAE** dans les parcours des Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et de construire de nouveaux partenariats.

La journée IAE s'est déroulée le 9 septembre 2019 à Montferrand-le-Château et a réuni 150 participants (professionnels du social et de l'insertion par l'activité économique). Trois groupes de travail, recomposés par certains de ces participants, permettront en 2020 la poursuite de cette journée autour des thèmes suivants : comment mieux travailler avec les SIAE ? ; comment mieux orienter les publics ? ; comment articuler et améliorer les accompagnements réalisés par les CMS et les SIAE ?

HABITAT-LOGEMENT

Dépenses 2019 : 4,3 M€,
0,8 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Renforcer la cohérence des parcours des ménages et développer la prévention des impayés de loyers et des expulsions
- Positionner la Maison départementale de l'habitat (MDH), guichet unique territorialisé regroupant l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), sur l'ensemble du territoire comme premier interlocuteur des différents publics cherchant des renseignements (juridiques, architecturaux, maîtrise de l'énergie, financement) en matière d'habitat et de logement
- Mobiliser les territoires pour développer des politiques locales de l'habitat cohérentes et complémentaires
- Intervenir dans des actions de lutte contre la précarité énergétique
- Simplifier les dispositifs d'aides financières
- Prendre en compte les besoins en matière d'habitat de certains publics : faciliter les trajectoires résidentielles adaptées au parcours des 3ème et 4ème âges, l'accès au logement des jeunes, le développement de l'offre pour les publics spécifiques
- Inciter les bailleurs sociaux à se positionner sur les opérations de reconversion-rénovation du bâti en centre-bourg
- Aider les communes à professionnaliser la gestion de leur parc de logements conventionnés, en lien avec les structures compétentes (bailleurs sociaux, agences immobilières, etc.)
- Déployer la politique du « Logement d'abord » en agissant sur l'offre de logements, l'accompagnement et la gouvernance
- Développer les synergies hébergement/logement

La politique menée en faveur de l'habitat et du logement a poursuivi en 2019 l'objectif de fédérer l'ensemble des compétences et des acteurs locaux concernés.
Ainsi, le soutien du Département aux projets de développement de logements locatifs à vocation sociale a permis de favoriser l'émergence d'une offre de logements répondant au besoin des ménages, en application des stratégies définies au niveau de territoires cohérents, et dans le respect des objectifs fixés nationalement en matière de transition énergétique.
A ce titre, suite à la candidature et à la sélection du Département du Doubs, en mars 2018, pour la mise en œuvre accélérée du plan national « Logement d'abord » 2018-2022, la phase opérationnelle du plan d'actions du Doubs est maintenant engagée et déclinée autour de 3 axes : l'offre de logements, l'accompagnement et la gouvernance, et la coopération.

STRATEGIE ET GOUVERNANCE

Information des ménages sur la rénovation énergétique

En matière d'information des ménages, grâce aux campagnes de promotion du programme national « Habiter mieux » et ses aides financières avantageuses, le **Point rénovation information services (PRIS)** du Doubs, guichet unique basé à l'ADIL et qui fait partie intégrante de la Maison départementale de l'habitat (MDH) structurée en 2019 et opérationnelle en 2020, a répondu en 2019 à **8 469 demandes d'information** et de conseil liées à la rénovation énergétique, soit une progression sans précédent de 50 % par rapport à 2018.

« Logement d'abord » / Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

L'année 2019 marque la deuxième année de mise en œuvre accélérée du **« Logement d'abord »,** réforme structurelle qui vise à réduire drastiquement et durablement le nombre de personnes laissées sans solution de logement digne et pérenne et également à diminuer les tensions sur l'hébergement. Le Département du **Doubs figure parmi les 24 territoires** chargés de déployer cette nouvelle manière de concevoir la politique du logement, en rendant possible l'accès direct au logement des publics les plus en difficulté. Il bénéficie, à ce titre, d'un soutien financier de l'Etat.
L'accès direct au logement des publics en difficulté doit mobiliser le parc social, mais également le parc privé qui constitue une solution complémentaire plus adaptée pour certains territoires ou certains publics. Pour convaincre les bailleurs privés de s'engager dans cet acte solidaire, un **« pack de sécurisation »** a été conçu et présenté lors de réunions publiques organisées avec les élus locaux sur le territoire du Haut-Doubs en juin et octobre 2019.

L'agence immobilière sociale, SOLIHA AIS, chargée de l'intermédiation locative pour ces logements issus du parc privé, a par ailleurs pu mobiliser 31 logements en 2019.
Par ailleurs, le rapprochement entre les acteurs de l'hébergement et du logement constitue le facteur clé de réussite de la politique du « Logement d'abord ». A ce titre, l'année 2019 a permis de travailler en lien étroit avec les services de l'Etat et le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) pour poser les bases d'une nouvelle instance conjointe, à savoir la **COordination Départementale de l'Accompagnement Hébergement Logement (CODAHL)** qui est opérationnelle depuis février 2020.

Révision du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage (SDAHGV)
Débutée à l'automne 2018 dans le cadre d'un pilotage conjoint avec l'Etat, la révision du SDAHGV s'est poursuivie en 2019 avec une présentation aux membres de la Commission départementale consultative des gens du voyage, le 23 septembre 2019. Au vu du diagnostic et de l'analyse des besoins à satisfaire, qui ont fait l'objet d'une concertation avec les intercommunalités et les communes concernées, le **projet de schéma révisé pour la période 2020-2025** propose un programme d'actions territorialisées visant à renforcer l'accompagnement et la prise en compte des besoins des gens du voyage, notamment l'ancrage territorial, à travers la réalisation de 21 terrains familiaux locatifs.
L'approbation du SDAHGV, par le Département et le Préfet du Doubs, est prévue au cours du second semestre 2020.

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Accompagnement
Le renforcement du potentiel d'accompagnement social constitue le **premier levier** pour permettre l'accès et le maintien dans le logement. Pour cela, 6 postes supplémentaires d'accompagnement ont été mobilisés dans le cadre du « Logement d'abord » (passage de 16 à 22 Equivalents temps plein-ETP) qui ont permis, au fur et à mesure des recrutements, de soutenir plus de 100 ménages supplémentaires. Ainsi, ce sont **995 ménages** qui ont été accompagnés en 2019 dans leur projet d'accès et de maintien dans le logement contre 894 ménages en 2018.

Règlement intérieur des aides financières
Le nouveau règlement intérieur des aides financières, adopté en 2019, contribue au « pack de sécurisation » destiné à soutenir **les situations fragiles d'accès ou de maintien dans le logement.** Il propose à ce titre des outils nouveaux :
- un cautionnement départemental recentré sur les situations les plus à risque, et étendu sur une durée plus longue (2 ans) ;
- des aides à l'installation revalorisées, avec un recours prioritaire à l'entreprise d'insertion Envie ;
- la refonte des aides au dépôt de garantie ;
- des aides à l'énergie plus équitables, qui prennent en compte la nature du bâti et les modes de chauffage ;
- des aides revalorisées pour le maintien du statut de locataire.

Prévention des expulsions
La Charte de **prévention des expulsions locatives** du Doubs 2018-2022 a permis de réaffirmer les engagements de l'ensemble des acteurs positionnés dans le traitement des impayés et dans la prévention des expulsions locatives, avec comme pivot la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), dont le secrétariat est assuré par le Département. La situation de **600 ménages** a été étudiée par la CCAPEX en 2019.

DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Accompagnement de la lutte contre la précarité énergétique
Le Département collabore au programme national « Habiter mieux » piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ainsi, depuis 2011, ce sont **près de 4 000 ménages** du Doubs qui ont pu bénéficier d'une aide aux travaux de rénovation thermique de leur logement.
En s'appuyant sur des actions de communication engagées au cours de l'exercice 2019, via différents médias, l'objectif est de mieux faire connaître les aides financières dédiées à la rénovation énergétique des logements à destination des ménages du Doubs, et ainsi **lutter contre des situations de précarité énergétique.** En 2019, 390 ménages ont ainsi bénéficié de ce dispositif, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2018.

Amélioration de l'offre
Le Département, dans le cadre de l'exercice de la délégation des aides à la pierre accordée par l'Etat, apporte des **aides aux bailleurs sociaux, dont les communes,** pour la réalisation de leurs projets de construction neuve et de réhabilitation, ainsi que des aides aux particuliers, au titre des crédits de l'Anah, pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et/ou permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.
En 2019, ce sont **150 nouveaux logements locatifs sociaux** qui ont été autorisés, tandis que **406 logements privés** (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs confondus) ont été améliorés au titre des thématiques « énergie », « autonomie », ou « lutte contre l'habitat indigne ».

Chiffres-clés

- **995** ménages accompagnés dans le cadre du dispositif « Accompagner pour habiter »
- **600** ménages dont la situation a été étudiée en CCAPEX
- **48** propriétaires bailleurs bénéficiaires d'un entretien avec une juriste de l'ADIL sur les avantages du « pack de sécurisation »
- **3 250** ménages aidés au titre du Fonds de solidarité logement (FSL)
- **150** logements locatifs sociaux autorisés
- **406** logements privés aidés (aides de l'Anah) sur le secteur de délégation du Département
- **45** logements conventionnés financés (8 privés et 37 communaux avec atteinte du niveau BBC rénovation)
- **436** foyers ont bénéficié de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les personnes de plus de 65 ans
- **64** aides individuelles au titre du Dispositif vie autonome en faveur des personnes dépendantes
- **890** aides accordées par le Département au titre de l'amélioration de l'habitat privé, sous conditions de ressources, qui ont généré **12,2 M€** de travaux

Focus

Illustration de deux « parcours Logement d'abord »

Mme B, 42 ans, célibataire, 2 enfants ne vivant pas avec elle, bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH)
Suite à l'incendie de son appartement, Mme B a été tout d'abord hébergée à l'hôtel et chez des tiers.
Elle a ensuite été relogée par l'Agence Immobilière Sociale (AIS) en février 2019. Elle bénéficie, dans le cadre de ce relogement, d'une mesure d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) financée par le Département et exercée par un travailleur social de l'Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA).

M. et Mme G, âgés de 54 et 56 ans, sans enfants, bénéficiaires de l'AAH
Ce couple habitant dans un logement indigne, leur situation a été suivie par la commission départementale de lutte contre l'habitat indigne. Ils ont ainsi été relogés par l'AIS en juillet 2019 dans un logement à la campagne, adapté à leur mode de vie. Ils bénéficient pour leur part d'une mesure ASLL demandée par un travailleur social du Département et exercée par un travailleur social de l'ADDSEA. Cette mesure est financée par le Département.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Dépenses 2019 : 1,2 M€, 0,2 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Prévenir les situations de vulnérabilité et protéger les personnes vulnérables
- Promouvoir le développement social des territoires et soutenir l'innovation territoriale
- Développer une offre de services pluridisciplinaire, globale et partenariale sur les territoires
- Simplifier l'ensemble des dispositifs d'aides financières dans une approche globale des situations et des personnes

La politique de développement social doit permettre une déclinaison opérationnelle, au plus près du terrain, des politiques départementales en matière d'insertion, de logement, d'autonomie et d'enfance. Elle s'appuiera dorénavant sur les orientations de **C@P Solidarités,** nouveau Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS), adopté en décembre 2019.
L'année 2019 a également permis l'aboutissement d'une étape essentielle de la réforme des aides financières à caractère social, avec l'adoption du nouveau règlement intérieur.

GOUVERNANCE DE L'ACTION SOCIALE

C@P Solidarités, nouveau Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS), constitue désormais le cadre de référence des politiques sociales et médico-sociales dans le Département pour les prochaines cinq années. Il vient réaffirmer les orientations du projet départemental C@P 25 et faciliter les conditions de leur mise en œuvre dans un souci d'efficience et de transversalité entre les différentes politiques sociales. Il répond également aux enjeux actuels de transformation du secteur médico-social et d'évolution du cadre législatif

C@P Solidarités repose sur **5 grandes orientations :**

- Placer la personne et sa famille au cœur des accompagnements (association des familles et des usagers à l'élaboration des politiques publiques, développement de la « capacité à agir », priorité donnée aux actions au contact direct des usagers…) ;
- Travailler dans une logique de parcours et d'approche globale des situations (articulation des étapes de l'accompagnement, fluidité des parcours…) ;
- Faire le pari des solidarités de proximité et de la mobilisation citoyenne ;
- Adapter l'offre d'accompagnement aux enjeux démographiques et aux évolutions de la société (vieillissement de la population, place croissante du numérique…) ;
- Affirmer le rôle du Département dans la régulation et l'évaluation de l'offre de services.

Déploiement des Comités locaux d'action pour la cohésion sociale et l'emploi (CLACSE) poursuivi sur l'année 2019
L'ensemble du territoire départemental, hors Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et Grand Besançon Métropole-GBM (ex CAGB), est désormais couvert par des CLACSE. Le Département répond ainsi à un **besoin réel de « mise en réseau »** des interventions des acteurs de l'action sociale. Plusieurs groupes de travail techniques (mobilité, inclusion numérique, dispositifs de première marche...) se sont mis en place en 2019 sur les différents territoires. Un travail commun conduit avec GBM en 2019 a par ailleurs posé les bases d'un format spécifique et propre à ce territoire, déjà fortement maillé (revue de projets communs). Ce format devrait également être retenu pour le territoire de PMA.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Nouvelle stratégie départementale en matière d'aides financières
Les aides financières à caractère social constituent un outil transversal, au service de l'accompagnement des différents publics dans le champ de l'enfance, de l'insertion, du logement…
Le nouveau règlement intérieur adopté en 2019 redéfinit **le sens et les priorités données aux aides financières,** ainsi que la manière dont elles doivent contribuer au projet social de la collectivité. Les principes d'accompagnement social, d'autonomisation et de responsabilisation des ménages sont placés au cœur du nouveau dispositif. Le soutien au développement durable et au secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) est également au centre des **nouvelles pratiques avec un recours prioritaire aux structures proposant du matériel d'occasion.** Un partenariat privilégié a été mis en place avec l'entreprise d'économie sociale et solidaire Envie pour proposer aux usagers du matériel rénové adapté, ainsi qu'un

service de diagnostic/réparation gratuit. La démarche engagée avec Envie a également permis d'initier l'ouverture d'un point de vente sur le Haut Doubs, qui sera effective en février 2020.

Actions collectives

Le Département a poursuivi en 2019 son soutien au développement d'actions collectives pour **l'accompagnement des personnes et des familles.** En complémentarité de l'accompagnement personnalisé, ces actions à caractère collectif sont un enjeu majeur et se déclinent tant sur le champ de la prévention en matière d'enfance, de l'aide aux familles, que de la lutte contre l'isolement social et pour l'insertion. Elles visent à aider les personnes confrontées à des difficultés à retrouver et à développer leur capacité à agir et à prendre leur rôle social, parental et citoyen.

64 actions collectives ont été réalisées en 2019 renouvelant les pratiques des travailleurs sociaux pour renforcer les dynamiques des personnes accompagnées et l'entraide. L'ensemble du territoire est couvert :

- 14 actions collectives pour le territoire de Montbéliard,
- 27 pour le territoire du Haut Doubs,
- 23 pour le territoire de Besançon.

Chiffres-clés

- 64 actions collectives en 2019

Focus

Actions collectives

Radio solidaire, un nouveau support ludique et attractif proposé aux jeunes majeurs accompagnés ou en décrochage scolaire pour les raccrocher à une activité sociale

Cet objectif est à l'origine du projet de création d'une nouvelle radio associative « solidaire » à Pontarlier.

Créée en 2019 et hébergée dans un studio au sein du Pôle ressources jeunes (PRJ) de Pontarlier, cette radio émet en FM et sur internet. Elle reçoit notamment des groupes de jeunes, suivis par des éducateurs, accueillis à la maison d'enfants à caractère social, des élèves décrocheurs ou de jeunes majeurs en « garantie jeunes » (dispositif qui permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation). Ce support pédagogique et de remobilisation s'ouvre aussi aux adultes, notamment avec l'accueil des participants du Groupe d'entraide mutuelle (GEM traumatisés crâniens), aux nouveaux arrivants d'origine étrangère en apprentissage de la langue française (Français langue étrangère-FLE dispensé par le Greta) et plus largement à des personnes accompagnées soucieuses de réinvestir une activité sociale attractive (groupe d'usagers « Sortir pour s'en sortir »).

C'est aussi une « vraie » radio qui diffuse de l'information et fait la place belle aux dispositifs sociaux et aux initiatives humanitaires du secteur avec son cycle de reportages intitulé *« le tour de Pontarlier en 80 solidarités ».*

DEVELOPPEMENT HUMAIN

Contribuer à l'épanouissement des compétences individuelles et collectives afin de favoriser la cohésion sociale

A travers C@P25, le Département s'engage à offrir les meilleures conditions d'éducation possibles pour les collégiennes et collégiens du Doubs, en favorisant la réussite pour toutes et tous.
La collectivité apporte également un accompagnement soutenu en faveur de la culture (Action culturelle, Lecture, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux), du sport et de l'éducation populaire, dans la mesure où ces politiques conditionnent en partie l'attractivité du territoire et sa notoriété et participent à l'épanouissement des habitants.

Le développement humain en chiffres

- **38,9 M€** consacrés au développement humain en 2019
  soit 7,1 % des dépenses totales

- **44** collèges publics (sur 46 sites) et **17** collèges privés
- **21 926** collégiens
- **111** projets culturels soutenus au titre des arts vivants
- **197** bibliothèques partenaires
- **Plus de 122 000** visiteurs à la Saline royale d'Arc-et-Senans et **plus de 70 000** visiteurs au musée Courbet
- **Plus de 11 millions** de pages vues sur le site internet des Archives départementales
- **14** contrats Sport culture jeunesse (SCJ) signés avec 12 territoires
- **81** manifestations sportives soutenues
- **7** clubs phares, **14** clubs élites et **54** clubs amateurs de haut niveau soutenus

COLLEGES

Dépenses 2019 : 27,8 M€,
5,1 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Garantir les conditions d'exercice des compétences partagées entre le Département et l'Education Nationale
- Poursuivre le programme de modernisation des collèges
- Accompagner le développement du numérique éducatif dans les collèges
- Allouer des moyens de fonctionnement adaptés dans le respect d'un budget maîtrisé
- Présenter une offre alimentaire diversifiée, conforme aux obligations relatives aux règles nutritionnelles en vigueur en restauration scolaire, permettant de lutter contre les inégalités sociales, de contribuer à l'amélioration de la santé des collégiens et d'accueillir les enfants souffrant d'allergie alimentaire
- Garantir une restauration collective de qualité, privilégiant les circuits courts, et responsabiliser acteurs et usagers dans les éco gestes et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour répondre à l'enjeu de réussite éducative des collégiens, le Département conforte son engagement à la fois sur l'environnement bâtimentaire, les équipements numériques, mais aussi sur la qualité de la restauration collective. Dans le respect de l'autonomie des établissements, il accompagne leur fonctionnement au travers de contractualisations.

MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS

En 2019, le **Programme de modernisation des collèges (PMC)** a permis de livrer l'extension du collège « Félix Gaffiot » à Quingey et d'engager la restructuration lourde des bâtiments conservés. Les études de conception pour la modernisation du collège « Emile Laroue » de Frasne ont été achevées et ont permis de lancer la consultation des entreprises. Les procédures de concours pour la modernisation du collège « Jean-Claude Bouquet » – site de Villers-le-Lac et la construction du nouveau collège de Bethoncourt ont été finalisées et permettront de réaliser en 2020 les études de conception.

NUMERIQUE EDUCATIF

La mise en œuvre des infrastructures « Voix, données, images » (VDI) nécessaires au déploiement du Plan numérique éducatif (PNE) a été achevée pour la rentrée scolaire 2019.

Des infrastructures informatiques au service du numérique éducatif

- **Poursuite du projet COSINUS,** lancé en 2017, de modernisation de l'architecture informatique (serveurs, réseau) et de renouvellement des postes informatiques des collèges publics : 440 postes informatiques ont été remplacés en 2019 portant à 2 830 le nombre de PC renouvelés depuis le début de COSINUS.
  13 infrastructures serveurs ont été déployées sur l'année 2019 portant à 41 le nombre de serveurs déployés dans les collèges. 11 infrastructures ont été activées en 2019 en mode COSINUS.
  Fin 2019, ce sont ainsi l'infrastructure et les équipements de 21 collèges publics qui ont été intégralement migrés COSINUS depuis le début du projet et dont la gestion relève maintenant exclusivement du Département, conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite « loi Peillon ».
- **Déploiement de la fibre optique dans les collèges publics :** 39 collèges fibrés en 2019 (8 en 1Go mutualisé sur le réseau Lumière, 10 en FttO 50Mo, 1 en FttO 40Mo, 7 en FttO 20Mo, 3 en FttO 10Mo, 10 en FttH).

Le développement des usages du numérique

- **Achèvement de la mise à disposition de tablettes dans les collèges publics et privés** (un chariot de 15 tablettes par classe de 5ème) et d'équipement des professeurs enseignant dans une classe de 5ème dans le cadre du Plan numérique pour l'éducation (PNE) : à fin 2019, 6 068 tablettes ont été achetées par le Département, dont 888 pour les collèges privés. Parmi celles à destination des collèges publics, 4 719 sont opérationnelles et ont été mises à disposition des établissements et 189 sont en cours d'activation. Il est à noter que la dotation a été étendue à tous les enseignants qui le souhaitent.
- **1ère édition des Trophées e-C@P** pour récompenser les collèges organisateurs d'actions de développement des nouveaux usages numériques : la thématique proposée en 2019 a porté sur la vie ou l'œuvre du peintre Gustave Courbet, en résonnance avec la célébration du bicentenaire de sa naissance. Le premier prix 2019 a été décerné au collège Olympe de Gouges de Pont-de-Roide suivi du collège

Pierre Vernier d'Ornans et du collège Diderot de Besançon. Ces 3 collèges lauréats ont été récompensés sous forme de logiciels et/ou de matériels informatiques.

Evolution de l'Espace numérique de travail (ENT)
Le Département du Doubs a rejoint en 2018 le projet initié par la Région Bourgogne-Franche-Comté consistant à équiper l'ensemble des collèges et lycées, pour les collectivités qui le souhaitent, d'un **outil unique en matière d'Espace numérique de travail (ENT).** Celui-ci constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers (personnels administratifs, enseignants, élèves, parents), et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement. **7 collèges publics préfigurateurs** en ont été équipés lors de la rentrée 2019/2020. Le déploiement généralisé à l'ensemble des collèges publics du Doubs est prévu pour la rentrée 2020/2021.

Acquisition d'un robot de téléprésence pour les élèves empêchés
Afin de permettre aux élèves empêchés de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile ou l'hôpital, le Département a fait l'acquisition courant 2019 d'un robot de téléprésence.
Cet équipement est constitué d'un robot composé d'un écran (pour voir la personne empêchée), d'une caméra (pour que la personne empêchée voie la salle) et d'un système audio (micro, haut-parleur) le tout monté sur roulettes afin de permettre les déplacements.
Il permet ainsi à **l'élève distant de participer à la vie sociale et scolaire** de son établissement : celui-ci peut participer en temps réel aux cours, se déplacer en toute autonomie dans la salle mais aussi dans les couloirs de l'établissement, participer aux interclasses ou se rendre dans tout lieu de convivialité tout en interagissant avec son entourage.

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES

Outre les opérations emblématiques du Programme de modernisation des collèges (PMC), ce sont environ **350 opérations d'entretien - maintenance et de modernisation** qui ont été menées durant l'année 2019 pour garantir les conditions de fonctionnement matériel des collèges publics.
9 collèges supplémentaires, portant ainsi leur nombre à 17, soit 18 sites, ont bénéficié de l'accompagnement départemental en matière de conduite des installations techniques et de maîtrise de la demande énergétique.
Parallèlement, **15 collèges ont fait l'objet d'audits énergétiques** dans le cadre de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. Ils permettront de préciser les contenus programmatiques des Schémas directeur d'aménagement sur la base desquels sera précisée la stratégie de gestion patrimoniale des collèges à l'aval des opérations de modernisation lourde ou en accompagnement des opérations de modernisation partielle. Cette politique d'entretien préventif garantira la préservation du patrimoine, la fonctionnalité des locaux et la limitation de l'empreinte écologique des collèges.
L'année 2019 a été également marquée par la reprise en gestion directe par les collèges de l'intégralité des achats d'énergie ainsi que des contrats d'exploitation.

ACTIONS PERI EDUCATIVES

Les trois dispositifs départementaux (« cantine pour tous », « bourses classes de découverte » et « bourses départementales d'étude ») constituent un soutien important à destination des familles les moins aisées et contribuent à la réussite de leurs enfants**. 4 918 collégiens des établissements publics et privés** en ont bénéficié durant l'année scolaire 2018-2019.

RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES COLLEGES PUBLICS

En 2019, les 9 collèges producteurs de repas qui n'étaient pas encore entrés dans le processus de **lutte contre le gaspillage alimentaire** ont bénéficié de l'accompagnement de prestataires extérieurs consistant en des formations des cuisiniers et des animations auprès des collégiens. Ce sont désormais l'ensemble des **34 établissements producteurs de repas** qui ont été sensibilisés à ce sujet.
S'agissant de la mission d'accompagnement des collèges dans la mise en application et l'amélioration des **Plans de maîtrise sanitaire (PMS)** au sein des services de restauration scolaire, le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) a permis aux établissements de prendre en compte la progression du niveau des exigences réglementaires, de manière à pouvoir satisfaire aux contrôles opérés par les services de l'Etat. Ainsi, ce sont 43 PMS qui sont aujourd'hui opérationnels, qu'il conviendra de faire évoluer régulièrement, parallèlement à l'organisation de sessions de formation des agents en charge de la préparation des repas.
La collectivité a également assisté les professionnels de la restauration et gestionnaires de collèges dans la compréhension et la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi Egalim.

Enfin, le **nouveau projet alliant alimentation et pratique sportive,** proposé par le Département, a été expérimenté sur l'année scolaire 2018-2019 avec des classes de 5ème des collèges « Diderot » à Besançon et « Jouffroy d'Abbans » à Sochaux. Il a été élargi aux 8 collèges volontaires à la rentrée 2019.

COLLEGES PRIVES

Outre le soutien dont bénéficient leurs élèves en équipements numériques et en aides à la scolarité, les collèges privés sont accompagnés par le Département non seulement au titre des obligations réglementaires mais aussi de façon facultative en application de la loi Falloux (par le biais de subventions d'investissement).

Chiffres-clés

- **21 926** élèves dans 44 collèges publics et 4 853 élèves dans 17 collèges privés (année scolaire 2018-2019)
- **Plus de 12,6 M€** consacrés au Programme de modernisation des collèges-PMC (12 183 033 € en investissement et 445 747 € en fonctionnement)
- **Près de 3,7 M€** consacrés au développement du numérique éducatif (3 090 392 € en investissement et 587 503 € en fonctionnement)
- **Plus de 6 000** tablettes acquises dans le cadre du Plan numérique pour l'éducation
- **7** collèges équipés en 2019 du nouvel Espace numérique de travail (ENT)
- **Plus de 5 500** postes de travail et 200 serveurs dans les collèges publics à maintenir en conditions opérationnelles
- **2 374** collégiens bénéficiaires du dispositif « cantine pour tous »
- **20 786** places ou entrées ont été utilisées par les collégiens dans le cadre du Parcours éducatif et culturel

Focus

L'innovation au cœur du nouveau collège de Bethoncourt

Afin de pouvoir livrer le nouvel établissement pour la rentrée 2023, avec études de conception en 2020 puis démarrage des travaux en 2021, les exercices 2018 et 2019 ont été consacrés à l'élaboration du programme autour d'**objectifs pédagogiques innovants :**

- mettre en œuvre des pratiques pédagogiques et éducatives adaptées à la personnalisation des parcours et au développement de l'autonomie des élèves,
- vivre dans un établissement où l'on se sent bien,
- imaginer une gouvernance favorisant l'implication de tous les acteurs.

ACTION CULTURELLE

Dépenses 2019 : 5,7 M€,
1,0 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Irriguer le territoire d'une offre culturelle attractive qui touche le plus grand nombre
- Faire rayonner une offre culturelle à partir des sites emblématiques du pôle Courbet et de la Saline royale d'Arc-et-Senans
- Contribuer activement au rayonnement du Doubs à travers des temps culturels fondés sur les atouts du territoire
- Contribuer à l'éducation des jeunes et notamment des collégiens via des actions spécifiques

Outre les missions conduites pour répondre aux trois enjeux majeurs d'attractivité du territoire, d'inclusion sociale et de réussite éducative, l'année 2019 a été fortement marquée par la célébration du bicentenaire de Gustave Courbet autour duquel se sont mobilisés de nombreux acteurs sur l'ensemble du territoire doubien.

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Un accompagnement des arts vivants pour irriguer le territoire départemental

Le soutien apporté par la collectivité aux arts vivants a pour objectif d'accompagner les projets de création et de diffusion artistiques sur l'ensemble du territoire du Doubs : les **111 projets accompagnés** en 2019 témoignent de la dynamique artistique et de l'offre culturelle développées sur le département.

Programmation culturelle départementale, déploiement des 4 saisons C@P25

2019 est la première année où l'ensemble des 4 Saisons C@P25 ont été mises en place, permettant ainsi de proposer une **offre culturelle attractive** aux habitants et acteurs du Doubs : la Saison numérique (3ème édition en janvier-février), le Printemps des amateurs (2ème édition en mai), Patrimoines communs (1ère édition en août) en lien avec le bicentenaire Courbet, et, enfin, les Résidences d'artistes (3ème édition en septembre-octobre).

Saline royale d'Arc-et-Senans, lieu patrimonial et culturel

Le contenu de la visite patrimoniale a été enrichi avec le **projet « 180° augmenté »,** parcours de visite numérique et ludique, mis en œuvre dès 2019 et qui se déroulera jusqu'en 2022. La **Résidence de Jordi Savall,** l'un des principaux acteurs de la revalorisation de la musique historique, a été renouvelée par ailleurs pour les 3 prochaines années. Enfin, **deux expositions,** « Le monde de Jules Verne » (rétrospective de l'œuvre de Jules Verne) et « Woodstock Spirit » (déambulation immersive et sensorielle dans l'univers Woodstock pour célébrer les 50 ans du festival), ont été organisées dans le cadre du projet culturel de ce site emblématique.

Un projet global structurant pour le Musée de plein air des maisons comtoises à Nancray

Ce projet de niveau régional, qui permettra la création et l'aménagement d'équipements, est entré en 2019 en phase d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Grand Besançon Métropole et l'équipe pluridisciplinaire du Cabinet Cyriaque Dupuis.

Bicentenaire Courbet, une célébration dense en intensité

Le programme d'animations et d'expositions mis en œuvre en 2019 a été riche et diversifié avec notamment **3 expositions au musée Courbet,** dont une labellisée d'intérêt national et inaugurée en présence du Président de la République et de trois ministres, l'accueil de **l'artiste Yan Pei-Ming en résidence** de création à l'Atelier d'Ornans, 2 expositions à la ferme de Flagey couplées avec des résidences d'artistes, 1'exposition aux Archives départementales, le colloque international « Courbet autrement » co-organisé avec la Ville d'Ornans et l'Université de Franche-Comté… Les **170 dates labellisées** ont permis de diffuser sur tout le territoire départemental des manifestations multiples, le Département intervenant en tant qu'opérateur direct de la manifestation, avec ou sans appui local, ou en tant que soutien financier aux communes ou intercommunalités organisatrices.

Le **fonds patrimonial du musée** a par ailleurs été enrichi en 2019 avec l'acquisition du tableau de Courbet « Père Godard » et le don par un particulier du tableau de Courbet « Le Veau », œuvre très importante de la collection.

INCLUSION SOCIALE

L'enjeu d'inclusion sociale dans le champ culturel est une volonté du Département. Les projets culturels portés par les structures partenaires, ainsi que ceux réalisés directement par la collectivité départementale, doivent pouvoir intégrer au mieux cette dimension inclusive pour faire de la culture un levier au service de l'épanouissement individuel et collectif.

Ainsi, en 2019, dans le cadre des 4 Saisons C@P25, et notamment de la Saison numérique, des **ateliers de pratiques artistiques adaptées** en direction des publics dits « éloignés » ont été réalisés avec des structures partenaires (ESAT, CMPro, ADAPEI du Doubs, Sésame autisme).

2 compagnies et 1 festival ont également été accompagnés pour leurs actions favorisant l'accès à la culture de ces publics dits « éloignés » :

- la compagnie Pernette, pour ses spectacles, lors du festival « Jours de danse », impliquant des personnes en situation de handicap et des personnes valides, et pour sa pièce musicale dansée pour et avec les patients et encadrants de l'hôpital de Novillars, portée avec l'association APF France Handicap ;
- la compagnie Boutique du Conte, pour ses actions de sensibilisation contre les discriminations, notamment à Planoise ;
- le Festival de La Paille à Métabief les 26 et 27 juillet 2019, pour l'accueil de jeunes des chantiers d'insertion de l'Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA), et de personnes effectuant leurs travaux d'intérêt général.

REUSSITE EDUCATIVE

L'année 2019, 4ème année de généralisation du **Parcours artistique et culturel du collégien**, aura permis à 75% des élèves de 6ème de participer à « Collège au cinéma », à 50% des élèves de 5ème de voir un spectacle ou d'assister à un concert, à 33% des élèves de 4ème d'effectuer une sortie patrimoniale, et enfin à 14% des élèves de 3ème de visiter un site mémorial.

L'accompagnement des écoles de musique s'est également poursuivi ; sur l'année scolaire 2018/2019 : 5 413 élèves y ont été accueillis (contre 5 185 élèves l'année précédente).

Chiffres-clés

- **111** projets accompagnés au titre des arts vivants : 38 festivals, 14 acteurs ressources, 41 compagnies professionnelles, 9 tournées de concerts et 9 manifestations ponctuelles
- **Près de 9 000** personnes accueillies au titre des 4 Saisons C@P25
- **122 181** visiteurs à la Saline royale d'Arc-et-Senans
- **70 316** visiteurs au musée Courbet
- **15 814** visiteurs à la ferme de Flagey, 98 groupes accueillis et 56 évènements organisés, 13 accueils en résidences d'artiste
- **Près de 48 500** produits vendus à la librairie boutique du musée Courbet et de la ferme de Flagey
- **41** écoles de musique accompagnées et 3 conservatoires

Focus

Bicentenaire Courbet

L'année 2019 a été marquée à titre principal par la **commémoration du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet.** Elle s'est accompagnée d'une programmation culturelle et scientifique exceptionnelle ayant généré une fréquentation sans précédent du musée Courbet, qui a quasiment doublé entre 2018 et 2019, et de la ferme de Flagey.

La richesse et la diversité du programme culturel et scientifique ont conféré au bicentenaire un rayonnement national et international.

C'est par ailleurs un **programme évènementiel sans précédent** qui a été déployé sur tout le territoire, avec des dimensions plurielles : création ou diffusion de spectacles de théâtre, danse, chant, lecture ; édition d'un ouvrage « Gustave Courbet non au conformisme » par les éditions « Actes Sud junior » dans le cadre d'une résidence d'auteur à la ferme de Flagey ; conférences, séances de dédicaces, série radiophonique avec quatre collèges du département du Doubs ; bandes-son pour les audio-guides du musée sur Courbet par ou pour les enfants ; manifestations sportives (trail, course cycliste, passage du Tour de France) ; deux spectacles de réalité virtuelle à Ornans sur Courbet (mapping) ; concours de cuisine ; pratiques artistiques diverses et multiples donnant lieu à des expositions au musée Courbet et / ou à la ferme de Flagey… par et à destination d'un public diversifié : scolaires, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, en situation de précarité…

LECTURE

Dépenses 2019 : 0,4 M€,
0,1 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Développer l'offre de proximité par un réseau dense de bibliothèques sur les territoires
- Enrichir et mutualiser les ressources documentaires et numériques à l'usage de l'ensemble des habitants du Doubs
- Faire des bibliothèques des espaces de vie au sein des territoires

Forte d'un réseau de 197 bibliothèques, la politique Lecture du Département, portée par la Médiathèque départementale, est située au carrefour de 3 enjeux du projet C@P25 : attractivité des territoires, réussite éducative et inclusion sociale.

En 2019, les interventions de la Médiathèque départementale se sont déclinées selon 2 axes de soutien :
- la création et l'aménagement de bibliothèques dans le cadre d'une stratégie de maillage territorial de la lecture publique ;
- l'attractivité des bibliothèques, par l'apport d'expertises, de conseils, d'aides au fonctionnement et au développement des équipements.

AMENAGEMENT ET CREATION DE BIBLIOTHEQUES

- **Contrat Territoire Lecture (CTL) :** la bibliothèque de Saint-Hippolyte, conçue selon une nouvelle **approche (design de service) centrée sur l'usager** par la co-construction des services proposés, a été inaugurée le 19 octobre 2019, et rencontre un grand succès. La bibliothèque de Nommay est quant à elle en cours de construction, avec un travail d'accompagnement important en 2019 qui se poursuivra jusqu'à l'inauguration, en 2020. Le dispositif « Contrat Territoire Lecture » entrera dans sa phase 3 par l'accompagnement en 2020 de la médiathèque de L'Isle-sur-le-Doubs sur le même principe de « design de service », en mettant l'accent sur le volet formation des personnels.

ATTRACTIVITE DES BIBLIOTHEQUES

- **Projet de catalogue collectif départemental (SEQUOIA) :** ce projet, qui vise à **répertorier sous forme numérique** les collections des bibliothèques du réseau départemental, a été retardé en raison de cadrages techniques qui ont dû intervenir auprès du prestataire. Le projet verra finalement **le jour au 1er semestre 2020** (mise à disposition du catalogue en commençant par certaines bibliothèques pilotes, puis ouverture à l'ensemble des bibliothèques du réseau).
- **Média-Doo :** ce **portail de ressources numériques**, qui propose musique, vidéo et formation en ligne, a connu une forte attractivité en 2019.

En outre, les **missions historiques et quotidiennes de la Médiathèque départementale** ont continué d'être portées :
- desserte documentaire via les bibliobus et le magasin d'accueil de l'ensemble du département,
- conseil sur la constitution et l'entretien des collections locales, notamment par le biais des chantiers de désherbage,
- proposition d'un plan de formation à destination des bibliothécaires du réseau,
- mise en place de projets d'action culturelle s'appuyant sur des rencontres musicales, des accueils d'auteurs, le prêt de valises thématiques et d'expositions,
- journée départementale de la lecture publique, tenue le 19 septembre 2019, ayant réuni 150 personnes.

Chiffres-clés

- **197** bibliothèques partenaires, dont 160 directement desservies par la Médiathèque départementale
- **321 219** documents, dont 278 837 livres imprimés, pouvant être mis à disposition des bibliothèques partenaires par la Médiathèque départementale
- **162 663** prêts réalisés aux bibliothèques partenaires du réseau
- **26** actions culturelles déployées (5 rodiathèques, 16 projections de films documentaires, 1 résidence d'artiste dans le cadre de la célébration du bicentenaire de Courbet, 3 Petites Fugues (rencontres d'auteurs disséminées dans le département), 1 comité de lecture jeune par la compagnie Mala Noche)
- **37** bibliothèques adhérentes et **2 134** usagers du portail Média-Doo
- **30** journées de formation dispensées aux bibliothèques partenaires, avec 320 bibliothécaires participants
- **25** partenaires aidés (16 associations et 5 communes en accompagnement à la politique lecture et 4 bibliothèques en équipement et création d'emploi)
- **74 122 €** d'aides versées (56 100 € en accompagnement à la politique lecture, 9 772 € pour l'équipement de 4 bibliothèques et 8 250 € pour la création d'emploi)

Focus

Inauguration de la médiathèque des Premiers Sapins, offrant des services élargis avec une qualité d'accueil renforcée au sein d'une maison de services

La Médiathèque départementale a suivi de bout en bout ce projet, apportant une plus-value déterminante en termes de conception, de projet d'établissement, d'association des habitants, mais aussi de soutien financier (mobilier, informatique et multimédia, accompagnement à l'emploi). La journée départementale de la lecture publique y a par ailleurs été organisée.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET PATRIMOINES CULTURELS DEPARTEMENTAUX

Dépenses 2019 : 2,5 M€, 0,5 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Assurer la préservation, la communication et la visibilité des archives départementales
- Constituer le patrimoine archivistique départemental en accompagnant administrations et collectivités dans la gestion de leurs archives sous format papier comme numérique
- Entretenir et valoriser le patrimoine culturel bâti de la collectivité, source d'attractivité, de réussite éducative et d'inclusion sociale

Pour l'ensemble de ses patrimoines culturels, le Département vise à trouver un équilibre entre les enjeux de conservation et une ouverture à un public de plus en plus large, notamment avec l'appui des outils numériques, qui contribuent à une vitalité renouvelée des territoires. L'augmentation, en 2019, de la fréquentation des patrimoines culturels départementaux montre l'intérêt accru du public pour cette richesse patrimoniale.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives ont pris toute leur place en 2019 dans les actions déployées au titre d'autres politiques départementales : participation à la **célébration du bicentenaire Courbet** par une exposition sur l'histoire et la protection des paysages ; animation à Mouthier-Haute-Pierre, dans le cadre du volet « Patrimoines communs » des Saisons culturelles C@P25, d'un **atelier ludique** utilisant des reproductions d'archives relatives à ce village ; visite théâtralisée des locaux à l'occasion de la « Saison numérique ». En parallèle, les Archives ont œuvré activement pour la **prévention de la saturation de leurs locaux,** en réévaluant les fonds entrés il y a plus de 20 ans. Les mètres linéaires libérés serviront à accueillir les archives des administrations et collectivités d'aujourd'hui, que les Archives accompagnent au plus près sur le terrain.

GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI

La première phase de travaux de l'atelier Courbet, engagée en 2018, a été finalisée en 2019. Ces travaux ont permis **l'accueil en résidence d'artiste du peintre Yan Pei-Ming** dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet et, en même temps, assurent la protection de ce patrimoine, dans l'attente de la seconde phase de travaux, dont le programme intègrera également la Maison Marguier mitoyenne.

Parallèlement, l'adaptation des installations techniques du musée réalisée durant l'hiver 2018-2019 a permis d'accueillir l'exposition Ming dans des conditions optimales.

A la Saline Royale d'Arc-et-Senans, l'année 2019 aura été marquée par la mise au point du **projet de requalification de la Berne Est,** en lien avec l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) de la Saline Royale et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), par l'approbation du **Plan de gestion UNESCO de la Grande Saline** (Salins-les-Bains et Arc-et-Senans) et la livraison des travaux de sécurisation de la production de chauffage des commis, y compris les mesures conservatoires pour une éventuelle conversion énergétique ultérieure. Le Département a également activement contribué à la genèse du **projet « Cercle immense »,** dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'EPCC, et qui intègre les enjeux de requalification des alignements d'arbres situés à l'arrière des Bernes, ainsi que le long de l'Allée royale. Le marché de maîtrise d'œuvre a ainsi pu être notifié par l'EPCC au 4ème trimestre 2019, tandis que la convention de participation financière du Département aux études de programmation et de conception a été approuvée par l'Assemblée départementale. En parallèle, l'abattage des arbres les plus fragilisés a permis de sécuriser les espaces accessibles au public.

Chiffres-clés

Archives départementales

- **382** élèves accueillis
- **Plus de 11 millions** de pages vues sur internet
- **1 200** recherches par correspondance
- **700** mètres linéaires libérés pour l'accueil de nouvelles archives

Patrimoines culturels départementaux

- **Plus de 2,28 M€** d'investissement en faveur de leur valorisation

Focus

La 500 000e page d'état civil préparée pour la numérisation !

La numérisation de l'état civil, débutée en 2017, se poursuit aux Archives. Si le résultat en est très visible, la préparation qu'elle requiert, très lourde, est souvent inconnue. Chaque registre doit être préparé, chaque page évaluée et comptée. En 2019, tous les agents des Archives ont participé à ce travail et deux nouvelles séries de communes ont pu être mises en ligne : ainsi l'état civil des communes de Abbans-Dessous à Mancenans est désormais accessible numériquement. Le succès est au rendez-vous : le nombre de pages vues a augmenté de 16 %.

SPORT ET EDUCATION POPULAIRE

Dépenses 2019 : 2,4 M€, 0,4 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Dynamiser la pratique des sports de plein air et de nature pour augmenter les retombées économiques en faveur de nos territoires
- Accompagner le maillage du territoire rural en équipements sportifs afin de soutenir le développement de la pratique sportive
- Accompagner les jeunes des territoires en leur donnant les moyens de se construire pour devenir des citoyens éclairés, à travers des dispositifs et actions qui véhiculent des valeurs citoyennes
- Repenser la stratégie territoriale en matière de sport pour tous, avec un dialogue régulier avec ses acteurs

Pour mettre en œuvre les objectifs du projet départemental C@P25, le Département agit en tant qu'opérateur mais également par l'accompagnement des structures sportives et d'éducation populaire et des EPCI développant des actions en faveur des publics du territoire doubien. L'année 2019 a marqué le lancement de la démarche « Partageons nos sports » conduite par le Département pour fédérer, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, les énergies du territoire en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap par la pratique d'activités physiques et sportives. « Partageons nos sports » a été labellisée « Terres de jeux 2024 » par le Comité d'organisation des jeux olympiques fin 2019.

INCLUSION SOCIALE

Le travail partenarial enclenché en 2019 pour construire **le programme des 24 actions de « Partageons nos sports »** a démontré l'intérêt et la volonté de l'ensemble des acteurs, tant du domaine sportif que des secteurs médico-sociaux, économiques et culturels, de s'impliquer dans ce projet participatif. Leur forte mobilisation lors de la journée de rencontre organisée le 26 novembre en a concrètement témoigné.
En parallèle et en cohérence avec cette ambition départementale d'inclusion des personnes handicapées et plus globalement de mixité des publics, l'Assemblée départementale a validé l'engagement d'une démarche de co-construction du projet de réhabilitation du site des Haras de Besançon, propriété de la collectivité, autour de 4 grands usages « Cheval et handicap », « Résidentiel », « Promenade et jeu » et « Sport et santé ». Les ateliers de travail organisés de septembre à novembre 2019 ont permis de recenser les premières propositions de projets des acteurs intéressés.
Enfin, le partenariat avec le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique (REPPOP) a quant à lui évolué en 2019, et intervient désormais avec une approche plus large de prévention contre la malnutrition et de sensibilisation aux risques de la sédentarité des jeunes.

VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Un nouvel accompagnement de 7 clubs phares (Entente Sportive Bisontine Féminine, Entente Sportive Besançon Masculine, Club cycliste Etupes, Besançon Avenir Comtois, Palente Besançon Handball, Amicale cycliste bisontine, Football Club Sochaux) a été mis en place sur 3 ans à partir de la saison sportive 2019-2020 pour fixer des orientations pluriannuelles et donner plus de lisibilité à ces partenaires du Département. Ces clubs, qui évoluent au plus haut niveau, doivent être porteurs d'un projet sportif incluant des actions basées sur la réussite éducative, l'inclusion sociale ou l'animation des territoires. Ainsi, deux interventions par saison sont conduites en lien avec les collèges publics et privés du Doubs et deux autres actions doivent également être réalisées sur des thèmes tels que renforcer les liens entre générations, favoriser l'insertion par le sport des personnes en situation de handicap, offrir aux licenciés et futurs licenciés de nouvelles offres de pratiques, ou encore inciter la pratique féminine…

Concernant **l'apprentissage du ski,** une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec le Comité départemental de ski, retenu suite à un appel à projets lancé début 2019, et les communautés de communes du Haut-Doubs volontaires afin que ce Comité organise à partir de la rentrée 2019-2020 des cycles d'apprentissage pour les écoles élémentaires de montagne pour les 3 prochaines années scolaires.

Enfin, le Département, au titre des **contrats de territoires P@C** (Porter une action concertée) conclus avec le bloc communal, soutient également les communautés de communes porteuses de projets pouvant être des relais des politiques départementales en faveur du sport, de la culture et de la jeunesse. **Les contrats thématiques Sport, culture, jeunesse** (SCJ) s'inscrivent ainsi dans l'axe 4 des contrats P@C et visent à assurer une animation, avec l'appui des acteurs locaux, des équipements (salles de spectacles, infrastructures sportives, équipements éducatifs…), dont ceux faisant l'objet de financements départementaux, de manière à

garantir la meilleure appropriation possible de ces infrastructures par les usagers. Ils encouragent également les actions transversales et les coopérations entre les acteurs du sport, de la jeunesse et de la culture et visent à assurer par ailleurs une meilleure articulation sur les territoires des politiques publiques des différents acteurs qui ciblent fréquemment un même public. Les contrats de territoire Sport, culture, jeunesse (SCJ) sont entrés en 2019 dans leur phase opérationnelle avec 14 contrats conclus pour 3 ans, dont 3 sur le territoire de Grand Besançon Métropole. A noter que les crédits anciennement dédiés aux Contrats territoriaux jeunesse (CTJ) ont été redéployés sur ces nouveaux contrats.

REUSSITE EDUCATIVE

Les 45 collégiens élus au **Conseil départemental des jeunes** (CDJ) à l'automne 2018 ont débuté la mise en œuvre de leurs projets en lien avec des actions phares du Département : le bicentenaire Courbet (concours de dessin et d'art plastique avec exposition des 2 œuvres sélectionnées au Musée Courbet du 5 au 12 juillet 2019), la sécurité routière (participation au challenge inter collège), « Partageons nos sports » 2024 (préparation de 3 quizz).

L'accès des jeunes à la pratique sportive est facilité par le partenariat développé avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et par le dispositif Doubs Pass-Sport. Afin d'inciter davantage de collégiens à pratiquer une activité physique, la mise en place d'une action leur permettant de devenir acteurs de leur santé a été imaginée dans le cadre de **la charte Programme national nutrition santé** (PNNS) ; elle aboutira en 2020 avec le lancement de « Défi Cubes Energie », compétition amicale d'un mois, durant laquelle 15 mn d'activité physique sans s'arrêter capitalisera 1 cube énergie.

Chiffres-clés

- **120** participants à la journée de lancement de « Partageons nos sports »
- **14** contrats Sport culture jeunesse (SCJ) signés avec 12 territoires, 16 territoires départementaux étant éligibles
- **48 000** cartes Avantages jeunes distribuées et près de 60 000 jeunes du Doubs accompagnés dans leurs projets d'avenir par le CRIJ
- **7** clubs phares, 14 clubs élites et 54 clubs amateurs de haut niveau soutenus
- **38** comités départementaux sportifs accompagnés
- **81** manifestations sportives soutenues
- **Près de 8 000** enfants ayant bénéficié de l'apprentissage et de la découverte du ski ou de sports de nature
- **8 800** collégiens licenciés UNSS dans le Doubs
- **2 247** jeunes, dont 57 pompiers, ayant bénéficié d'un soutien de 25 € en 2018-2019 pour leur inscription dans un club sportif ou dans une association de jeunes sapeurs-pompiers

Focus

Contrat de territoire

Le contrat conclu avec le groupement de communes de Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins, Franois, Champvans-les-Moulins et Champagney du territoire de Grand Besançon Métropole, repose sur :

- 4 groupes d'actions qui répondent à l'objectif de Vitalité des territoires qui permettront aux jeunes de s'investir dans des projets collectifs ou des évènements locaux pour découvrir la notion du bénévolat. Les jeunes ont par exemple été impliqués dans l'organisation d'événements locaux : fête du 14 juillet, Halloween au château…
- 4 groupes d'actions qui répondent à l'objectif d'Inclusion sociale pour sensibiliser les jeunes à la différence à travers des grands thèmes tels le handicap, le racisme, l'intergénérationnel ou les inégalités sociales avec la collecte de la banque alimentaire. Ainsi, une dizaine de débats se sont déroulés sur la thématique « Nous, les autres, acceptons nos différences ». Des ateliers de transmission de savoir-faire ont également été conduits avec les habitants et la maison de retraite.
- 8 groupes d'actions qui répondent à l'objectif de Réussite éducative qui sensibiliseront les jeunes aux conduites à risques, à l'égalité hommes-femmes, à la protection de la nature, les aideront à devenir des citoyens de demain, ou encore les ouvriront à la culture. Un stage d'été d'une semaine a permis d'aborder la thématique « sport, santé, nutrition » autour d'activités sportives et d'ateliers cuisine « saine ».

DYNAMIQUE TERRITORIALE

Garantir les solidarités territoriales dans un contexte de bouleversement de l'organisation des territoires

Le Département s'affirme comme le partenaire privilégié des communes et intercommunalités et contribue par son action à rendre les territoires du Doubs toujours plus accessibles et connectés.

La dynamique territoriale en chiffres

- **95,5 M€** consacrés à la dynamique territoriale en 2019
  soit 17,5 % des dépenses totales

- **3 700** km de routes départementales et 160 km de voies vertes gérées par le Département
- **Environ 50 000** prises raccordables à la fibre (objectif de 120 000 prises à fin 2022) en zone d'initiative publique et environ **10 000** clients à fin 2019
- **384** projets accompagnés financièrement pour un montant total de 16,2 M€ dans le cadre de l'axe 3 des contrats P@C (Porter une action concertée)
- **26** Espaces naturels sensibles (ENS) disposant d'un plan de gestion
- **899 013 €** de subventions accordées par le Département dans le cadre du Programme de développement rural régional (PDRR)
- **100** sites naturels et culturels et **44** sites de tourisme de découverte économique à visiter dans le Doubs

ROUTES

Dépenses 2019 : 39,1 M€, 7,2 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Offrir de bonnes conditions de circulation et de sécurité aux usagers des routes départementales (RD)
- Assurer la pérennité de ce bien public précieux que constitue le patrimoine routier
- Améliorer les infrastructures en les sécurisant davantage et en agissant en synergie avec les autres acteurs de l'aménagement routier
- Contribuer au développement d'une mobilité durable, aux côtés des communes, des intercommunalités et de l'Etat

C'est tant pour faciliter les déplacements quotidiens des habitants que pour favoriser l'activité économique et l'attractivité touristique du Doubs que le Département accorde une attention particulière à son réseau routier et alloue d'importants moyens à la maintenance, à la sécurisation et à l'amélioration des 3 700 km de routes et des 160 km de voies vertes dont il a la charge. L'augmentation régulière depuis 2016 des crédits routiers s'est amplifiée en 2019 pour atteindre le niveau de 43 M€ votés. Les routes représentent le premier poste d'investissement de la collectivité, avec un montant de 32,85 M€ parmi ces crédits votés en 2019, portant le programme des investissements routiers du mandat (PIRM) à 132 M€ pour la période 2016-2020.
L'innovation figure au cœur de la politique routière du Département. En 2019, outre les actions de progrès et les chantiers expérimentaux mis en œuvre, la constitution d'un « système d'information des routes départementales » a été initiée, avec le double objectif de renforcer l'information du public et d'accroître la performance du service rendu, au bénéfice des usagers.

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Mobilisant en 2019 les deux-tiers des crédits d'investissement routier, ce domaine d'intervention est prioritaire, car il est **garant du niveau de service** offert aux usagers et de la pérennité de ce patrimoine public de grande valeur que représentent les routes départementales.

Travaux 2019

Les travaux de maintenance concernent principalement **les chaussées** (162 opérations de rénovation réalisées en 2019 dont la RD 17 à Arc-et-Senans, la RD 437 à Pont-de-Roide, la RD 471 à Frasne), **les ouvrages d'art,** c'est-à-dire les ponts, les murs de soutènement et les ouvrages de protection des falaises (22 opérations lourdes en 2019 dont le pont sur l'Ognon de la RD 205 à Sauvagney, le pont sur le Doubs de la RD 126 à Audincourt, le pont sur le Doubs de la RD 437 à Arçon) **et les confortements de terrain** (18 opérations lourdes en 2019 dont l'affaissement de la rive du Doubs sous la RD 107 à Abbans-Dessous, la protection de la falaise des Longines le long de la RD 437 à Valentigney, le glissement de terrain de la RD 464 à Cour-Saint-Maurice).

A noter que d'après l'enquête de l'observatoire national de la route à laquelle le Doubs a participé en 2019, plus de 80 % des chaussées et des ouvrages d'art départementaux sont en bon état, ce qui atteste de la **bonne santé générale de notre réseau routier.** La part très minoritaire du patrimoine restant, qui ne présente toutefois pas de risque majeur, fait l'objet d'un suivi attentif et est pris en compte de façon prioritaire dans la programmation des travaux.

Promotion de techniques innovantes

Pour favoriser l'essor de techniques innovantes, un appel d'offres a été organisé en 2019 auprès des entreprises locales titulaires de l'accord-cadre des travaux d'enrobé pour régénérer 4 sections de route. Des **procédés performants,** en termes de recyclage des matériaux et d'abaissement des températures de fabrication et de mise en œuvre des produits, ont ainsi été retenus dans les marchés passés pour ces chantiers, en partie réalisés en 2019 (sur la RD 106 à Osselle-Routelle et sur la RD 113 à Verne et Tournans).

Le Département à l'écoute des usagers de ses routes

Toujours à l'écoute des utilisateurs de ses infrastructures, le Département a pour la première fois en 2019 organisé dans un site déconcentré, le centre d'exploitation de l'Isle-sur-le-Doubs, la **réunion annuelle du comité des usagers** des routes départementales (ComURD).

SECURITE ROUTIERE

Travaux et opérations de sécurisation routière

Le programme des audits de sécurité indépendants des sections de route où se produisent le plus d'accidents s'est poursuivi en 2019, avec **l'engagement des travaux** découlant des études de priorité 1 effectuées en 2018 sur 10 premiers tronçons (concernant par exemple les RD 31, 461, 673) et le lancement des études sur les 10 tronçons de priorité 2 (RD 9, 72, 437…).
A l'intérieur des agglomérations, le Département accompagne techniquement et financièrement les communes et les intercommunalités dans les opérations de sécurisation qu'elles réalisent sur les routes départementales. 25 opérations ont ainsi été programmées en 2019, dont la dernière tranche d'aménagement de la RD 72 à Houtaud, l'aménagement de la RD 390 à Grand-Charmont et l'aménagement de la RD 149 à Burgille.

Actions de prévention routière

Diverses actions de prévention initiées précédemment ont été reconduites en 2019 à travers des **campagnes de sensibilisation aux risques routiers,** en particulier en période hivernale, la mise en place de radars pédagogiques sur les sites à risque, l'équipement de routes situées en zone boisée par des dispositifs anticollision avec le gibier (opération mise en œuvre en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Doubs) et plus généralement à travers une participation active à la politique locale de sécurité routière mise en œuvre avec les autres acteurs.

Soutien à l'innovation routière

Le Département participe au projet de recherche S_VRAI (acronyme de « sauver des vies par retour d'analyse sur incidents ») mené par l'IFSTTAR et le CEREMA, organismes de référence du réseau scientifique et technique de l'Etat. L'année 2019 a été consacrée à la **collecte de données** à partir de la flotte de véhicules de service équipés de capteurs détectant des « incidents de conduite » et potentiellement des défauts mineurs sur l'infrastructure, qu'il peut être judicieux de corriger pour optimiser le niveau de sécurité. Les premiers résultats obtenus s'avèrent très concluants et ont convaincu les ingénieurs départementaux de la pertinence d'un tel procédé innovant, susceptible d'être diffusé plus largement à l'issue de la phase expérimentale.

Maintien de la vitesse de 80 km/h sur les routes départementales

Alors que la loi d'orientation des mobilités promulguée fin 2019 a ouvert une possibilité (très encadrée) de relever la vitesse autorisée sur le réseau routier des Départements, le Doubs a fait le choix de **maintenir le 80 km/h instauré par l'Etat** en 2018, compte tenu de la diminution de l'accidentologie observée depuis lors, du faible temps perdu (de l'ordre d'une seconde par km parcouru lors des déplacements du quotidien) et de l'évolution positive de l'acceptation de cette mesure par la population et les élus locaux.

AMELIORATION DES RESEAUX

C'est selon les prospectives du programme des études routières (PER) et du programme des investissements routiers du mandat (PIRM) que les études et les travaux des opérations d'amélioration sont planifiés.

Travaux

Dans ce cadre, en 2019 ont été achevés l'aménagement du **giratoire de Chemaudin-et-Vaux** entre les RD 11 et 216, opération réalisée en partenariat avec la commune, les travaux du pont sur le Doubs de la RD 2^E à Villers-le-Lac et du pont Bermont de Montbéliard (RD 438).
Par ailleurs, la **RD 683 en entrée est** de Besançon a été aménagée en partenariat avec Grand Besançon Métropole (GBM) et d'importants travaux de confortement de la côte de Morre (RD 571) ont été mis en œuvre pour garantir la robustesse de cet axe stratégique d'accès au centre-ville de Besançon.
Enfin, une première tranche de **reconstruction de 4 ouvrages,** permettant d'écouler les crues du Doubs sous la RD 48, a été réalisée entre Morteau et Montlebon, en partenariat avec ces deux communes et la Communauté de communes du Val de Morteau pour l'établissement d'une liaison cyclable sur cet axe. Cette opération sera achevée en 2020.

Etudes

Les études préparatoires aux réalisations de 2020 et 2021 ont été conduites en 2019, en particulier pour le **pont du Ludwigsburg** à Montbéliard (RD 663) et le **pont des Pipes** sur le Cusançin à Baume-les-Dames (RD 19^E).

Suivi
Le Département participe aux côtés des autres collectivités au **suivi des opérations d'aménagement de la route nationale (RN) 57** dont l'Etat est maître d'ouvrage. En 2019, les travaux se sont poursuivis au nord de Besançon sur la section entre l'autoroute A36 et l'échangeur avec la RD 1 et ceux de la section entre la RD 1 et Devecey ont débuté. De nouvelles phases de **concertation publique** ont été conduites pour les projets du contournement de Besançon (entre le boulevard, Planoise et Beure) et du franchissement de Pontarlier.

STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

Maintenance des voies cyclables
Tout comme pour les routes, le Département assure une **maintenance attentive de la véloroute** et des différentes voies vertes qu'il a construites, à travers des interventions régulières sur la chaussée, ainsi que sur les ouvrages et les terrains qui supportent ces voies.

Aménagement de la véloroute
Les études de conception et le dossier d'enquête publique de l'aménagement de la véloroute acte II ont été finalisés en 2019 pour la section entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, qui passera en **site propre** le long du canal et de la RD 126, et pour une passerelle sur le canal à l'Isle-sur-le-Doubs, qui permettra de sécuriser le franchissement de cette commune.

Soutien aux projets cyclables locaux
En 2019, c'est avec le soutien financier du Département que différents aménagements des communes et des intercommunalités, retenus dans **l'appel à projets « voies cyclables »** attribué en 2018, se sont concrétisés : liaisons entre Champagney, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes, entre la piscine de Chalezeule et la véloroute à Chalèze, entre Bart et Présentevillers, entre Montbéliard et Bethoncourt, ou encore à Doubs et Frasne.

Un diagnostic de la politique cyclable départementale a été effectué en 2019, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires de ce domaine et des orientations prises pour faire évoluer cette politique et définir en 2020 un nouveau schéma cyclable associant étroitement les territoires.

Chiffres-clés

- **223** agents départementaux travaillant sur les routes, dont 37 chefs de chantier et 186 agents de travaux
- **19** agents travaillant dans les ateliers départementaux pour entretenir 355 véhicules et engins de travaux routiers
- **Environ 9 000** tonnes de sel utilisées par les services départementaux et les prestataires externes (entreprises privées et communes) pour le traitement hivernal des routes départementales au cours de l'hiver 2018-2019, qui fut peu rigoureux
- **20** tués sur les routes départementales (RD) du Doubs, contre 25 en 2018 ou en 2017, ce nombre étant historiquement faible (mais déjà atteint en 2015)
- **9 des 13** opérations d'amélioration figurant dans le PIRM engagées ou achevées en 2019
- **104** km parcourus sur les RD du Doubs par le Tour de France cycliste, lors de l'étape Belfort – Chalon-sur-Saône du 12 juillet 2019, avec le concours des services départementaux pour préparer et gérer l'itinéraire de l'épreuve

Focus

Quand sécurité routière se conjugue avec collèges
Le Département a organisé en 2019 un challenge de sécurité routière inter-collèges, en partenariat avec les services préfectoraux et l'Education nationale, pour sensibiliser les jeunes et les encourager à diffuser les bonnes pratiques. **19 équipes, issues de 7 collèges et réunissant 80 collégiens** de toutes les classes, ont participé à la première édition de ce challenge. L'affiche conçue par les élèves du collège Georges Pompidou de Pouilley-les-Vignes a été lauréate et a servi de support à une campagne de sensibilisation organisée par le Département en direction du grand public. Pour la seconde édition au cours de l'année scolaire 2019-2020, plus de 30 équipes se sont inscrites, impliquant 11 établissements scolaires et près de 150 jeunes, mais ce challenge a été remis en cause en raison de la crise du coronavirus.

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Dépenses 2019 : 7,3 M€, 1,3% des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

Infrastructures

- Priorité au fibrage jusqu'à l'abonné (FttH) de la zone d'initiative publique du Doubs : préparer et déployer la seconde phase du réseau d'initiative publique d'ici 2022 au plus tard, en visant une couverture intégrale du territoire
- Veiller au déploiement du réseau privé dans les grandes agglomérations
- Veiller à l'optimisation et à la complétude de la couverture mobile du territoire

Usages

- Définir les actions permettant d'accompagner les publics à l'usage du numérique

Le numérique représente l'un des piliers majeurs du développement du territoire et un axe fort du projet départemental C@P25, tant concernant l'aménagement numérique permettant l'accès au très haut débit sur tout le territoire, que le développement des nouveaux usages offerts par ces technologies.
La stratégie de développement du numérique de la collectivité se traduit ainsi par 2 schémas directeurs structurants :

- le **Schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN),** adopté en 2012 et révisé en juin 2018, dont l'objectif est la mise en place d'un réseau fibré sur la zone d'initiative publique pour fin 2022 ;
- le **Schéma départemental des usages du numérique (SDUN),** adopté en 2017, qui prévoit un volet de développement des usages sur le territoire départemental avec des projets comme l'ouverture des données publiques (open data), les assises du numérique, le catalogue collectif des bibliothèques ou l'élaboration d'un Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN).

GOUVERNANCE

Le SDDAN révisé constitue la nouvelle feuille de route, approuvée par l'Assemblée départementale en juin 2018, et porte notamment l'objectif d'accélérer le calendrier de déploiement pour atteindre un territoire 100 % fibré à l'horizon 2022.
Cette révision du SDDAN a également permis d'identifier d'autres sujets, ayant fait l'objet d'un arbitrage en 2019, parmi lesquels le **modèle d'exploitation des réseaux** post-régie intéressée, la consolidation du plan de financement, la gestion de la téléphonie mobile, ou encore la suite à donner à l'exploitation des réseaux du Syndicat mixte de l'Aire urbaine (SMAU) à la suite de sa dissolution.

INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Les travaux de fibrage de la zone d'initiative publique sont depuis 2013 de la compétence du Syndicat mixte Doubs Très haut débit (THD).
Afin d'accompagner **l'accélération du déploiement de la fibre** pour atteindre le 100 % FttH dans le Doubs à l'horizon 2022, le Département a versé depuis 2017 plus rapidement sa contribution au syndicat, avec un effort financier très important en 2019 en portant à 7 M€ sa contribution annuelle (pour mémoire, engagement du Département en 2013 d'accompagner ce projet à hauteur de 30 M€ avec un versement annuel de 3 M€). Ainsi, fin 2019, **le Département a d'ores et déjà versé 26,5 M€** au SMIX Doubs THD au regard de l'engagement initial.

USAGES DU NUMERIQUE

Le SDUN, adopté par l'Assemblée départementale en juin 2017, constitue une feuille de route pluriannuelle composée, lors de son établissement en 2017, de 48 projets dont 8 relèvent des usages du numérique territorial, hors numérique éducatif. Les projets sont priorisés sur 3 périodes de lancement de 2017 à 2021 et concernent notamment, en matière de développement numérique du territoire, l'ouverture des données publiques (open data), les assises du numérique, le catalogue collectif des collections des bibliothèques, le SDIN...

L'année 2019 a ainsi vu la réalisation ou la poursuite de projets initiés en 2018 :

- la concrétisation du **projet Séquoia** lancé en 2018 qui a pour objectif de créer une synergie entre les bibliothèques du Doubs, en mettant en œuvre un catalogue collectif de l'ensemble de leurs collections. En plus de ce catalogue collectif, une fonctionnalité de suivi de prêt entre bibliothèques a également été mise en place. Réalisé en 2019, le catalogue sera mis à disposition des bibliothèques sur 2020 en commençant par certains sites pilotes, puis ouvert à l'ensemble des bibliothèques du réseau.
- l'intégration de **nouveaux jeux de données** sur la plate-forme Open Data du Doubs, DoubsData, créée en 2018.

L'année 2019 a en outre été marquée par le début de la mise en œuvre du vaste et très important projet **« Accompagner l'accès numérique aux services publics »,** inscrit également au Schéma départemental des usages du numérique (SDUN).

L'Etat prévoit en effet la mise en place de 100 % de numérisation des démarches d'ici à 2022. Dans ce contexte, le Département a lancé en 2019 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) qui devra contribuer à la réalisation de 3 objectifs du projet départemental C@P25 :

- développer l'offre d'équipements et de services à la population et renforcer ainsi l'attractivité des territoires du Doubs ;
- soutenir l'activité économique et l'emploi sur le territoire départemental par l'effet levier des subventions départementales ;
- construire ensemble des politiques publiques à vocation départementale qui répondent au plus près aux besoins des habitants.

CHIFFRES-CLES

- **35** jeux de données mis en ligne (plateforme Open Data)
- **Environ 50 000** prises raccordables à la fibre (objectif de 120 000 prises à fin 2022) en zone d'initiative publique et environ 10 000 clients à fin 2019

FOCUS

L'inclusion numérique, priorité départementale

A l'heure actuelle, environ 13 millions de nos concitoyens sont considérés en difficulté vis-à-vis du numérique. Les causes peuvent être multiples : absence d'équipement et d'accès à internet, maîtrise insuffisante des outils informatiques, manque de confiance en l'outil numérique… Le numérique constituant de plus en plus un vecteur d'insertion sociale et économique, il est primordial de le rendre accessible à tous et de transmettre les compétences nécessaires à sa bonne utilisation.

Dans ce contexte, le Département du Doubs, qui a fait du développement des usages du numérique l'une des priorités du projet départemental C@P25, s'est engagé résolument en 2019 dans l'élaboration de son **Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN).** L'objectif de ce schéma, qui sera réalisé en partenariat avec les acteurs du territoire, est de dresser un état des lieux des difficultés des habitants du Doubs en matière de numérique, d'identifier les partenaires et les forces pouvant être mobilisés et de proposer un plan d'actions pour favoriser l'inclusion numérique de chacun.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Dépenses 2019 : 36,2 M€, 6,6 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Mettre en place un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)
- Positionner le Département comme interlocuteur privilégié du bloc communal (communes et intercommunalités) dans le domaine de l'ingénierie territoriale
- Définir de nouvelles modalités de soutien aux projets locaux en tenant compte de la diversité des territoires
- Etablir des coopérations européennes et/ou transfrontalières bénéfiques au département du Doubs
- Assurer un haut niveau de service départemental de lutte contre les incendies et de secours aux personnes

En tant qu'acteur de proximité et au titre de la solidarité territoriale, le Département s'attache à améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité de ses territoires, en permettant notamment aux communes et aux groupements de communes de mener à bien des projets destinés à faire évoluer l'offre d'équipements et de services répondant aux besoins locaux.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

Gouvernance et animation

Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés en 2019 dans le cadre du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Ces derniers se sont concentrés sur les thèmes de la santé, de la petite enfance, des Maisons des services au public (MSAP)/Maisons France services (MFS) et sur les nouvelles formes de distribution. 6 Maisons France services satisfont aujourd'hui au cahier des charges national, ce qui est un très bon résultat sur le plan national. En matière de médecine, la couverture départementale est plutôt bonne et des expérimentations de cabinet éphémère ont porté leur fruit (Pontarlier). Un partage de connaissances s'est réalisé entre les consulaires, l'Etat et le Département en matière de nouvelle forme de distribution (circuits courts, e-commerce…). Enfin, un point annuel se tient entre les services départementaux et la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour partager les projets émergents en matière d'accueil petite enfance et identifier les secteurs les moins bien dotés.
Par ailleurs, l'année 2019 a donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs démarches visant à améliorer l'offre de services au public sur le territoire du Doubs : outre la labellisation par l'Etat de 6 Maisons France services, la signature de Contrats locaux de santé (CLS) qui, désormais, couvrent une grande partie du territoire (Doubs central, Loue Lison, Pôle métropolitain Nord Franche-Comté), l'amélioration du maillage en matière d'aide alimentaire, la création sous forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison départementale de l'habitat (MDH), ainsi que le lancement de l'élaboration du Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN).

Contrats P@C (Porter une action concertée)

Pour la période 2018-2021, ce sont **plus de 1 000 projets** qui avaient été recensés sur l'ensemble des territoires du Doubs au titre de l'axe « Soutien à la mise en œuvre des projets locaux » (axe 3) des 18 contrats P@C. Fin 2019, 50 % de ces projets ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès du Département. Au regard de leur état d'avancement (achèvement de la consultation des entreprises par les maîtres d'ouvrage), 65 % de ces dossiers reçus ont fait l'objet d'une décision d'attribution de la part du Département :

- 79 dossiers relevant du volet « projets d'intérêt territorial » (volet A),
- 305 dossiers relevant du volet « projets d'intérêt local » (volet B).

Ainsi, à l'issue de la Commission permanente du 25 novembre 2019, le montant total des subventions individualisées s'élève à **16,2 M€ en faveur de 384 dossiers** représentant un montant de 112 M€ d'investissements.
L'automne 2019 aura également été l'occasion, conformément à la clause de revoyure prévue dans chaque contrat, d'ajuster si besoin les priorités pour chacun des territoires et en conséquence la répartition de l'enveloppe territoriale accordée. Deux d'entre-eux ont ainsi pu redéfinir la répartition de leur enveloppe (Loue Lison et Portes du Haut-Doubs).

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
Le dispositif AMO a soutenu financièrement la réalisation de **20 études de faisabilité pour des projets** que les communes et intercommunalités souhaitaient développer, pour un montant total de subventions de 150 638 € (extension d'un groupe scolaire et périscolaire à Amancey, réhabilitation d'un presbytère en accueil petite enfance à Arc-sous-Cicon, schémas directeurs de chauffage urbain à Besançon et Pontarlier, salle multi-activités à Naisey-les-Granges, sites scolaires et périscolaires dans le Val Marnaysien…).

Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale
Le Département apporte son **soutien auprès de différentes structures** qui interviennent au quotidien dans l'accompagnement du bloc communal au titre de la solidarité territoriale : Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T), Etablissement public foncier (EPF) Doubs Bourgogne-Franche-Comté, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), agences d'urbanisme, associations de Maires…
Par ailleurs, le Département est **membre de plusieurs Syndicats mixtes** (SMIX) participant au développement local. S'agissant des 2 SMIX gestionnaires respectivement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze et de l'aérodrome du Pays de Montbéliard, la Région Bourgogne-Franche-Comté en est désormais membre aux côtés des intercommunalités concernées (Grand Besançon Métropole-GBM et Pays Montbéliard Agglomération-PMA), du Département et de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) du Doubs. Pour autant, mi 2019, cette dernière a sollicité, conformément à une disposition prévue par la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation de l'entreprise) du 22 mai 2019, son retrait des syndicats mixtes dont elle était membre, à savoir les SMIX des aérodromes de Besançon-La Vèze et du Pays de Montbéliard, le SMIX gérant le parc d'activités de Besançon-Micropolis, et le SMIX gérant le réseau numérique Lumière. A l'issue de plusieurs réunions organisées par l'Etat avec les membres de ces syndicats, le Préfet de Région a validé le retrait de la CCIT de ces SMIX à compter du 1er janvier 2020, sans paiement de soulte. De nouveaux statuts devront être adoptés en 2020 pour tenir compte de ce retrait.

Fonds de cohésion sociale
Le Fonds de cohésion sociale (FCS), mobilisé à hauteur de 149 600 € en 2019, a soutenu **79 actions dans les quartiers prioritaires** à destination des jeunes de moins de 18 ans et des familles, selon le détail suivant : Grand Besançon (40 actions), Pays de Montbéliard (24 actions) et Grand Pontarlier (15 actions). Les actions ciblaient plusieurs domaines : le sport, la culture, les accueils de loisirs (hors périscolaire strict), l'éducation au numérique et le soutien à la parentalité.
Par ailleurs, en 2019, les contrats de ville de Besançon, Montbéliard et Pontarlier, auxquels le Département participe au travers de ses politiques publiques, ont été prolongés par l'Etat pour une durée de 2 ans.

COOPERATION INTERNATIONALE

Coopération internationale recentrée sur l'Europe
Le programme d'actions 2019 inscrit dans la convention de partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté (MEBFC) s'est traduit, notamment, par une simulation de Parlement européen par des collégiens, la participation de la MEBFC à la 2ème édition du Doubs Day le 29 juin, et de nombreuses interventions dans les établissements scolaires.

Coopération transfrontalière
L'année 2019 a été marquée par l'engagement, sous l'égide de la Région, de l'élaboration partenariale du **futur programme franco-suisse INTERREG 2021-2027,** démarche associant étroitement les collectivités locales françaises et suisses, ainsi que l'Etat.
Le Département a également participé à différentes instances de coopération à diverses échelles (Conférence transjurassienne-CTJ, Agglomération urbaine du Doubs) ou de coordination (Arcjurassien.fr) afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre de projets transfrontaliers.
De plus, le Doubs a adhéré en 2019 à la **Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)** qui constitue un outil privilégié pour tous les territoires français en matière de coopération territoriale européenne. Le Département pourra désormais s'appuyer sur cette structure et son expertise pour rechercher des solutions aux problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre de projets transfrontaliers.

TRANSITION ENERGETIQUE – ENERGIES RENOUVELABLES – BOIS ENERGIE

Par son soutien à la construction ou la rénovation des bâtiments des collectivités, le Département contribue à la **transition énergétique des territoires,** en prêtant une grande attention à la qualité environnementale de leurs projets (isolation, chauffage, recours aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés…) déposés dans le cadre de l'axe 2 des contrats P@C.

Par ailleurs, **8 études d'aide à la décision** pour des projets envisagés également par des collectivités, portant sur les enjeux énergétiques, ont été soutenues en 2019.

Enfin, dans le cadre de la restructuration du collège Félix Gaffiot de Quingey, une **chaufferie bois automatique** a été installée à la rentrée 2019 pour assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de l'établissement, afin de réduire l'empreinte carbone de l'utilisation du bâtiment. Composée de 4 chaudières reliées en cascade pour plus de souplesse de fonctionnement, elle permettra de substituer chaque année les 15 000 litres de fioul consommés jusqu'à présent par 30 tonnes de granulés : cette énergie renouvelable produite en région permet d'éviter l'émission de 40 tonnes de CO_2 par an (soit l'équivalent de 20 voitures en comparaison).

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

En 2019, une **convention de partenariat a été signée entre le Département et le SDIS** (Service départemental d'incendie et de secours) pour la période 2019-2021. Celle-ci définit non seulement les conditions du soutien financier départemental au SDIS, mais également identifie des pistes de coopération et de mutualisation possibles. A l'issue des rencontres organisées à l'automne 2019, des thématiques prioritaires ont été identifiées (optimisation des ressources et savoir-faire, entretien du parc de véhicules, échanges de données…). Dans le prolongement de cette dynamique, d'autres réunions de travail sont d'ores et déjà programmées en 2020 afin de développer des actions concrètes de coopération.

En 2019, le Département a contribué au budget du SDIS à hauteur de 26 051 300 € pour son fonctionnement, et de 2,3 M€ pour ses investissements.

S'agissant du volontariat, après deux années difficiles, le SDIS a accueilli un peu plus de 300 nouveaux sapeurs-pompiers, dont une centaine de femmes, soit un taux de féminisation de 36 %, bien au-dessus du pourcentage national situé à 17 %.

Chiffres-clés

- **384** projets accompagnés financièrement (pour un montant total de 16,2 M€) dans le cadre des contrats P@C (axe 3)
- **20** études de faisabilité financées au titre du dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » des contrats P@C (axe 2)
- **79** actions soutenues au titre du Fonds de cohésion sociale

Focus

Le Département, partenaire majeur des communes et des services à la population

Les contrats P@C sont aujourd'hui appréciés par les porteurs de projets pour :

- leur souplesse de mise en œuvre (technique et financière),
- l'approche au cas par cas des projets relevant du volet « projets d'intérêt territorial » (volet A), le Département ayant pour souci d'aider plus fortement les territoires qui en ont le plus besoin, et d'inciter les maîtres d'ouvrage à mobiliser les autres financements disponibles,
- la fluidité de la gestion des dossiers relevant du volet « projets d'intérêt local » (volet B),
- l'implication de l'Exécutif départemental dans la conduite de ces contrats,
- les outils de suivi (tableaux, comptes-rendus…) permettant d'assurer une transparence des dossiers déposés et des décisions prises.

En matière d'offre de services de proximité, le Département a ainsi entre autres accompagné en 2019, au travers de ces contrats P@C établis avec le bloc communal, la réalisation de la maison pluridisciplinaire de santé à Pontarlier (subvention de 350 000 €) qui accueille 8 médecins généralistes et différents professionnels de santé, ainsi que la maison de santé à Orchamps-Vennes (subvention de 80 000 €), mais aussi des médiathèques (Nommay, Rougemont…), des groupes scolaires et périscolaires (Pays de Clerval pour 300 000 €…), des équipements sportifs (salle d'escalade à Besançon pour 300 000 €, tennis couverts à Nancray pour 54 000 €…).

ENVIRONNEMENT - TRAME VERTE ET BLEUE

Dépenses 2019 : 6,2 M€, 1,1 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Conforter la gouvernance départementale liée à l'eau, co-pilotée avec l'Etat
- Adapter le soutien financier à destination des collectivités dans le domaine de l'eau
- Renforcer le positionnement du Département sur sa mission de conseil et d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques
- Aider les territoires (Etablissements publics de coopération intercommunale-EPCI) à se structurer et à trouver les bons niveaux de mutualisation et d'exercice des compétences liées à l'eau
- Conforter le réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) comme vitrine de la biodiversité des milieux naturels du département, support de sensibilisation des habitants et de découverte par les touristes, et comme composante des réservoirs de biodiversité du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Mettre en œuvre un plan d'actions opérationnelles de prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques départementales pouvant avoir une incidence sur celle-ci (routes, agriculture, forêt, bâtiments…).

Dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'année 2019 a vu la création du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue qui fédère 9 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le Département, puis sa labellisation comme Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). La révision des modalités d'aides départementales a également été actée en 2019 afin de les rendre cohérentes avec le XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse entré en vigueur en 2019 pour une durée de 5 ans. Enfin, le Conseil départemental a finalisé en 2018, à l'occasion de la 10ème année d'existence de son Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS), un bilan assorti de nouvelles orientations stratégiques au titre de sa politique « milieux naturels ». Sur l'année 2019 ces orientations ont été déclinées, de façon concertée, en objectifs opérationnels, dont notamment celui de conforter le réseau des ENS, en renforçant l'animation territoriale, mais aussi de poursuivre l'aménagement des sites ENS existants.

GESTION DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Conférence départementale de l'eau

Elle s'est **réunie fin juin 2019,** à Malbuisson, en présence de Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Associant l'ensemble des acteurs locaux concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le Doubs, cette conférence a permis de faire le point et de **décliner des actions concrètes** en lien avec les thématiques de la gouvernance, de la quantité et de la qualité de la ressource en eau, ainsi que sur le volet agro-environnement.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

En matière de structuration de gouvernance adaptée aux enjeux liés à la ressource en eau, la **labellisation du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue en EPAGE** par l'Etat en 2019 souligne le caractère exemplaire de la démarche menée. Le Syndicat mixte du Marais de Saône et du bassin d'Arcier, dont est membre le Département, a procédé pour sa part à l'extension de son périmètre dans le cadre de sa révision statutaire, confortant son rôle important dans le maintien d'une ressource en eau de qualité au niveau du bassin d'Arcier.

Enfin, une **étude de préfiguration d'un EPAGE,** qui aurait pour vocation d'œuvrer à l'échelle des bassins du Doubs, du Dessoubre et du Cusançin, a été engagée avec le syndicat mixte du Dessoubre et les 5 EPCI concernés.

Soutien au transfert de compétences et aux projets locaux

De manière complémentaire, le Département a accompagné techniquement et financièrement 2 nouveaux EPCI dans la conduite des **études préalables au transfert des compétences** eau potable et assainissement à l'échelle intercommunale, qui se sont concrétisées par la **prise de compétence** des Communautés de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (assainissement) et du Val Marnaysien (assainissement et eau potable).

Enfin, suite à l'entrée en vigueur du XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau, les modalités départementales de soutien financier des projets locaux en matière de gestion de l'eau ont été révisées afin d'**articuler les politiques d'aide respectives** des deux structures et de garantir la cohérence de l'action

publique. L'ensemble de ces éléments sera repris dans un **nouvel accord-cadre bipartite** à intervenir pour la période 2020-2024.

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Révision du Schéma départemental des espaces naturels sensibles

Les premières déclinaisons opérationnelles du bilan quantitatif et qualitatif du schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS), réalisé en 2018, ont permis d'initier en 2019 la **réflexion relative au schéma de signalétique directionnelle des ENS** ainsi que le travail pour faire émerger 2 à 3 nouveaux sites à labelliser ENS (les sites de la Baume à Valentigney, la plaine alluviale de la Lizaine à Bethoncourt et la plaine alluviale du Doubs dans le secteur de Morteau).

Gestion des Espaces naturels sensibles (ENS)

Un important travail a également été mené en 2019 sur les **plans de gestion des différents sites ENS** labellisés ou en voie de labellisation, avec notamment la validation de 3 plans de gestion renouvelés au niveau des ENS de Bremondans, de la vallée de l'Allan, et de Geneuille.

Concernant l'ENS de la tourbière des Guillemins sur le territoire de la commune du Bizot, **l'animation foncière** porte ses fruits, avec 4 parcelles en cours d'acquisition et 2 nouvelles propositions d'achat en cours. Les travaux de clôture pour la mise en pâture sont finalisés et une démarche de communication a eu lieu sur cet ENS (film en cours de réalisation, photos, réseaux sociaux…).

Fin 2019, le **réseau départemental des ENS comptait 29 sites** investis de la manière suivante :

- 26 sites sont dotés d'un plan de gestion, dont 5 réalisés en 2019,
- 18 sites sont dotés d'un plan d'interprétation,
- 16 sites sont ouverts à l'accueil du public.

Des travaux issus de ces plans de gestion ont par ailleurs été réalisés, tels par exemple la réouverture de milieux au niveau de l'ENS de la vallée de l'Allan, l'entretien de mares, l'ouverture de pelouse et la pose de panneaux sur l'ENS de la Motte du Château, la création d'un troupeau conservatoire sur l'ENS des versants de Vuillafans, ou encore les travaux de restauration de l'ENS de la tourbière de Landresse dans le cadre du programme RezoHumide.

Connaissances naturalistes et partenariats

En 2019, le Département a poursuivi son **partenariat avec les structures associatives locales** compétentes en matière de connaissance naturaliste afin de disposer de données précises sur les caractéristiques des milieux et des espèces présentes sur les sites ENS, de manière à élaborer des plans de gestion répondant aux enjeux identifiés, et de suivre également dans la durée les retombées de ces actions sur l'évolution de la biodiversité. Concrètement, cela a donné lieu à l'**établissement d'une nouvelle convention-cadre 2019-2022** avec la Fédération départementale des chasseurs du Doubs et à la déclinaison de plusieurs conventions annuelles d'objectifs avec les partenaires concernés (Fédération départementale des chasseurs du Doubs, Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI), Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Franche-Comté, Association ATHENAS).

Chiffres-clés

- **4,5 M€** d'aide apportés par le Département aux territoires en 2019 pour la réalisation d'études et de travaux en matière d'assainissement et d'eau potable
- **0,7 M€** dédiés à la restauration des milieux aquatiques via des subventions ou des contributions statutaires aux Syndicats de bassins versants dont le Département est membre
- **103** collectivités et leurs groupements bénéficiaires du Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) proposé par le Département
- **26** Espaces naturels sensibles (ENS) disposant d'un plan de gestion, dont 5 supplémentaires en 2019, ayant fait l'objet d'actions concrètes
- **4 000** hectares de milieux naturels diversifiés (tourbières, coteaux, pelouses sèches, prairies humides…) labellisés ENS
- **1 400** élèves, dont 700 collégiens, sensibilisés à la biodiversité et aux enjeux de sa protection par le biais de l'appel à projets « Sur la piste des ENS »

Focus

Réactivation de la Mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE) du Doubs

Dans un contexte d'**augmentation de la production de boues** issues de stations d'épuration et de restrictions de plus en plus importantes des débouchés comme valorisation agronomique, de nombreuses communes sont confrontées à des difficultés techniques et économiques pour trouver des filières pérennes alternatives à la valorisation agronomique habituelle.

Dans ce contexte, l'Etat, l'Agence de l'eau et le Département ont réaffirmé leur volonté de **pérenniser la filière d'épandage des boues en agriculture,** tout en s'assurant de la bonne préservation de l'environnement particulier du département du Doubs. En 2019, le Département a ainsi co-élaboré avec l'Etat, l'Agence de l'eau et la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90, un **nouvel accord-cadre relatif à la MESE du Doubs.** L'objectif général de ce dispositif, en dormance depuis quelques années, est de contribuer à pérenniser la filière de recyclage des boues en agriculture, en améliorant la qualité des boues recyclées, la traçabilité et la fiabilité des épandages. Cette filière doit aussi respecter des contraintes environnementales fortes, rappelées au travers de la Conférence départementale de l'eau et lors d'une réunion préfectorale avec l'ensemble des acteurs en juillet 2019, visant la restauration de la qualité des rivières en milieu karstique. L'**évaluation de la faisabilité des épandages,** prenant en compte l'ensemble de la pression exercée sur le milieu, est ainsi une exigence qui est dorénavant prise en compte au travers de cet accord-cadre.

Le Département, qui a validé cet accord-cadre par délibération en octobre 2019, s'est ainsi engagé à promouvoir ce dispositif « MESE », mais également à **accompagner techniquement les collectivités** partenaires (par conventionnement) dans le suivi des ouvrages au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE), à mobiliser ses services compétents pour leur participation aux comités d'orientation et comités techniques, et à participer à la mise en œuvre d'une politique de communication sur les épandages.

ESPACE RURAL ET PERIURBAIN

Dépenses 2019 : 1,4 M€,
0,3 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Participer à l'aménagement et à la mise en valeur de l'espace rural et périurbain
- Accompagner et conforter un développement agricole, agroalimentaire et forestier durable et équilibré sur l'ensemble du territoire
- Accompagner la profession forestière dans la mobilisation de la ressource et encourager une gestion durable de la forêt et ce tout particulièrement dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- Créer des lieux d'échanges et de travail entre les différents acteurs pour améliorer la qualité de l'eau et assurer la sauvegarde des milieux naturels
- Promouvoir des filières locales et des circuits alimentaires courts de proximité
- Accompagner les agriculteurs en situation de fragilité
- Favoriser une dynamique rurale reposant sur l'être humain comme acteur de la vie locale
- Garantir et veiller à la santé animale et à la sécurité alimentaire des produits et mieux faire connaître et reconnaître le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) par les acteurs de la filière agricole

La politique foncière, agricole et forestière du Département a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire (agriculteurs, forestiers, communes, organismes de conseils, ...) vers un modèle durable, respectueux des hommes et des femmes, des paysages et de la biodiversité. Par ailleurs, lors des épisodes climatiques exceptionnels, comme les sécheresses de 2018 et 2019, le Département s'attache à être à l'écoute des professionnels, notamment pour proposer des solutions concrètes d'adaptation des exploitations au changement climatique.

AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN

Règlementation des boisements

Suite à la demande de la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du val du Drugeon, le Département a validé la **constitution d'une Commission intercommunale d'aménagement foncier** (CIAF) qui a vocation à mettre en place une réglementation des boisements sur le territoire de cette intercommunalité. A l'issue d'un travail de terrain débuté en 2019 et associant les acteurs locaux, cette réglementation permettra d'établir des plans de boisements, à l'échelle des communes, définissant des territoires où la plantation d'essences forestières sera interdite, libre ou règlementée, afin de **protéger les terres agricoles dédiées à l'agriculture.**

En effet, depuis 1960, il est constaté sur ce secteur une augmentation régulière des surfaces forestières. En parallèle, les évolutions des cahiers des charges des AOP fromagères (Comté, Morbier, Mont d'Or) imposent une limitation de la productivité rapportée à la surface, qui incite donc à la recherche de nouvelles surfaces de pâturage. Aussi, il est important de maîtriser la destination du foncier et d'engager des efforts pour limiter la consommation de terres agricoles, que ce soit par l'urbanisme (mise en place d'un PLUi qui prend en compte une gestion économe de l'espace) ou par la forêt (réglementation des boisements).

Stratégie foncière

Par ailleurs, un **nouveau partenariat** a été engagé en 2019 avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) afin :

- d'accompagner les porteurs de projets en diversification agricole dans leur démarche de recherche de foncier ;
- de proposer des échanges fonciers et trouver des solutions aux éleveurs pour améliorer les parcellaires et la présence de surface de pâturage autour des bâtiments (obligation du nouveau CDC du Comté).

Le partenariat et la phase d'expérimentation, au titre de la résorption des biens vacants sans maître dans l'objectif d'accroître l'exploitation forestière rendue difficile du fait du morcellement foncier, se sont également poursuivis en 2019 avec l'Union régionale des communes forestières (URACOFOR). La méthodologie de travail a évolué pour cibler prioritairement les communes présentant le plus fort potentiel de réussite et ainsi proposer une animation territoriale plus efficiente (travail sur le secteur Loue-Lison).

Les travaux connexes, rendus nécessaires par l'aménagement foncier agricole et forestier aux Terres de Chaux, ont quant à eux été exécutés. Enfin, **l'atlas départemental de la valeur agronomique des sols** a été mis à jour en partenariat avec les différents acteurs concernés.

SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Dispositif « Aide sécheresse »

Suite à la sécheresse de l'été 2018, le Département, a travaillé avec ses partenaires pour aboutir à un double dispositif : une aide d'urgence aux éleveurs (prise en charge par la Région) complémentaire à **une aide aux investissements,** mise en place par les Départements pour les années 2019 et 2020. Le Département a ainsi décidé de voter une enveloppe de 370 000 € pour 2019 et 2020, en complément de l'enveloppe initiale de 500 000 €, pour les projets agricoles augmentant la résilience des exploitations agricoles et permettant d'économiser la ressource en eau. C'est un crédit de **196 000 €** qui a été individualisé en 2019 à ce titre. Le Département s'est ainsi particulièrement investi pour faire évoluer le dispositif régional d'aides, afin qu'il réponde aux besoins recensés dans le département (taux d'aide, liste des matériels éligibles : citernes enterrées et non enterrées, équipement de traitement de l'eau…).

Soutien aux projets et actions de développement rural

Parallèlement à cela, le Département a poursuivi son **soutien financier** aux exploitations agricoles et forestières, ainsi qu'aux industries agroalimentaires, dans le cadre des mesures relevant du Programme de développement rural (PDR) : aides à l'amélioration des bâtiments agricoles, diversification agricole, soutien à la profession forestière (création de dessertes forestières et équipement des entreprises d'exploitation forestière). Ces aides forestières sont particulièrement importantes dans le contexte de crise sanitaire que connaît la filière, et qui impose d'évacuer rapidement les bois scolytés. Une attention toute particulière a été accordée à la **profession et aux communes forestières** qui subissent un préjudice financier important (baisse des cours du bois et frais engendrés), tout en étant dans l'incertitude face à l'avenir : quelles essences replanter ? quelle sylviculture adopter pour s'adapter au changement climatique ?

Le Département, les services de l'Etat, les représentants de la profession agricole et les associations naturalistes ont par ailleurs engagé une démarche visant à **encadrer les travaux portant sur les affleurements rocheux,** et notamment la pratique du casse-cailloux. Celle-ci repose sur un dispositif d'analyse des demandes préalables avant travaux sur des affleurements rocheux, la définition d'une typologie de ces affleurements pour mieux caractériser ces particularités topographiques et le lancement d'une étude de cartographie des sites d'affleurements rocheux à enjeux forts, en partenariat avec le laboratoire Théma de l'Université de Franche-Comté. A terme, des arrêtés préfectoraux de protection de ces habitats naturels pourront être pris sur la base de ces cartes.

Enfin, le Département a validé en octobre 2019 le **nouvel accord-cadre** relatif à la Mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE) des boues de stations d'épuration en agriculture, établi en partenariat avec l'Etat (DDT), l'Agence de l'eau et la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90.

Activité du Laboratoire vétérinaire départemental (LVD)

S'agissant de la santé animale, l'activité d'analyses du LVD a été marquée par la montée en puissance, sous l'égide du Groupement de défense sanitaire (GDS), du **plan de dépistage du virus de la diarrhée virale bovine (BVD)** sur les veaux dès leur naissance.

De plus, pour répondre aux besoins de la profession agricole, 2019 a donné lieu également au lancement d'analyses pour la **recherche de la besnoitiose,** maladie parasitaire à diffusion lente qui est transmise par des insectes piqueurs et dont il convient d'éviter la propagation par un contrôle sanitaire strict lors de l'introduction de nouveaux animaux dans les élevages.

Parallèlement, le risque de diffusion de la peste porcine africaine, maladie strictement animale mais hautement contagieuse, depuis le foyer belge et le front de l'Est de l'Europe, a nécessité une forte implication du laboratoire : réunions et coordination avec les administrations, filière agricole et chasseurs ; analyses sur cadavres de sanglier ; animation d'une formation à la biosécurité pour les agents techniques des fédérations de chasse et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de plusieurs départements.

L'année 2019 a également donné lieu, les 2 et 3 juillet, à **un audit de surveillance** du LVD par le Comité français d'accréditation (COFRAC), suite à l'adoption d'une nouvelle version de la norme-référentiel des laboratoires. Cet audit a été passé avec succès.

Enfin, la première réunion du **Comité des usagers du LVD,** mis en place pour échanger avec les principaux donneurs d'ordres du Laboratoire sur leurs attentes et leurs besoins, et partager les enjeux et les choix stratégiques en termes d'évolution de l'offre de services et de la grille tarifaire, a eu lieu en mars 2019.

« Agrilocal » et le développement des circuits alimentaires courts de proximité

Adhérant depuis 2015 à l'association nationale « Agrilocal », qui facilite la mise en relation de l'offre et de la demande, via une plateforme internet, le Département a organisé au fil des années de nombreuses animations et opérations de communication dans les collèges pour mobiliser producteurs et acheteurs et créer

les conditions d'échanges nécessaires au développement des circuits alimentaires de proximité. L'opération **« Au pré de la ferme »** a été réalisée pour la première fois en 2019 et a permis aux cuisiniers des collèges de visiter des exploitations agricoles référencées et ainsi de mieux comprendre les conditions et les contraintes de production.

Chiffres-clés

- **+ 30 %** de chiffre d'affaires par rapport à 2018, soit 824 commandes pour 146 000 € réalisées en 2019 par la plateforme Agrilocal25 qui permet la mise en relation des producteurs avec les acheteurs
- **11** dossiers relatifs à du stockage d'eau et **25** dossiers pour stockage de fourrage aidés par le Département, pour un montant total d'aides de **200 000 €** environ dans le cadre des aides sécheresse
- **899 013 €** d'aides départementales (subventions) allouées dans le cadre du PDR (Plan de développement rural), ayant permis la mobilisation d'aides européennes du FEADER dans un rapport de 37 % de financement national (Etat, Région, Départements) pour 63 % de contreparties européennes, dont :
  * **247 835 €** d'aides du Département à 7 industries agroalimentaires, ayant généré un montant d'investissement de 15,2 M€ HT
  * **848 846 €** d'aides publiques, dont **178 647 €** du Département, à 20 communes pour réaliser leurs projets de dessertes forestières, pour un montant total de 1,65 M€ HT de travaux
  * **332 973 €** d'aides du Département accordés à **45** dossiers issus du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) pour l'aménagement de bâtiments d'élevage pour un montant d'investissements prévus de 23,12 M€ HT
- **144 867** échantillons traités en 2019 par le Laboratoire vétérinaire départemental pour préserver la santé animale, soit 25 % de plus qu'en 2018

Focus

L'Alimentation de proximité créatrice de lien par l'organisation d'évènements :

- **Forum annuel « producteurs/acheteurs »,** qui met en relation les producteurs et les cuisiniers des restaurations scolaires : 25 collèges mobilisés, 4 lycées et 22 producteurs,
- **« Connectez-vous local » et « Au pré de l'assiette »,** qui permettent d'introduire des produits locaux dans les menus des enfants demi-pensionnaires via l'utilisation de la plateforme Agrilocal 25 : 27 collèges mobilisés, soit 11 075 collégiens et 350 élèves de primaires,
- **Colloque alimentation de proximité** du 5 décembre 2019 à destination des territoires et des partenaires.

TOURISME

Dépenses 2019 : 2,4 M€, 0,4 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Structurer une gouvernance touristique partagée entre les échelons régional, départemental et local garante d'une action publique efficiente
- Construire et déployer une offre touristique qui, dans un souci constant de préservation de l'environnement et du cadre de vie local, soit source d'attractivité et de dynamisme pour nos territoires
- Impulser une dynamique visant à optimiser toutes les ressources financières pour le développement touristique (taxe de séjour)

Au cours de l'année 2019, le Département a déployé et/ou accompagné plusieurs projets touristiques marquants et structurants en termes d'aménagement et de développement touristique du territoire :

- mise en place, par le Comité départemental du tourisme (CDT), d'une plateforme mutualisée pour la gestion de la taxe de séjour, partagée par les territoires adhérents (communes et groupements de communes) à l'échelon départemental ;
- élaboration d'une nouvelle stratégie commune avec les EPCI et les acteurs concernés, de développement de l'itinérance et de la randonnée dans le Doubs ;
- coordination du programme de renouvellement global de la signalisation touristique et culturelle sur l'autoroute A36, porté par la société Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR).

STRATEGIE ET GOUVERNANCE TOURISTIQUE

Participation et élaboration de schémas

Le Département a participé en 2019 aux réunions du comité de pilotage du **Schéma régional d'aménagement touristique et des loisirs (SRDTL) 2017-2022,** de manière à articuler les objectifs touristiques du projet C@P25 avec les orientations régionales, une convention d'application et de mise en œuvre des orientations du SRDTL ayant été signée en mai 2018 entre le Département et la Région. Dans ce cadre, un travail important a été réalisé par le CDT en 2019 pour la création/requalification des hébergements touristiques.

Afin de conduire une stratégie touristique cohérente à l'échelle de l'ensemble de son territoire, le Département a par ailleurs initié en 2019, avec l'appui du CDT, une **série de rencontres avec les élus du bloc communal et les offices de tourisme,** organisées à l'échelle des destinations touristiques locales. Les objectifs de ces temps d'échanges ont été de partager une lecture commune des enjeux propres à chaque territoire et d'identifier les actions à mettre en œuvre. Les premières rencontres ont concerné les territoires Loue Lison, Pays Horloger, Doubs Baumois, 2 Vallées vertes, et Haut-Doubs.

Coordination et animation

Le Département a apporté un **soutien financier** d'un montant de 1,3 M€ en faveur du CDT pour la mise en œuvre de son programme d'actions en 2019, notamment **pour le déploiement d'actions phares telles que :**

- la mise en œuvre d'un diagnostic et de préconisations en termes d'offre d'hébergements touristiques le long des Grandes traversées du Jura (GTJ) et de la Via Francigena ;
- la mise en place d'une plateforme départementale mutualisée de perception de la taxe de séjour dans le Doubs : 5 Communautés de communes ont, à ce jour, adhéré à ce dispositif, étant précisé que le secteur du Pays Horloger et Grand Besançon Métropole disposaient déjà d'un outil en la matière ;
- l'appui au Département dans le cadre du programme de renouvellement global des **panneaux de signalisation et d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A36,** dans sa traversée du Doubs ;
- le confortement de labels identitaires du territoire du Doubs, notamment du label « Made In Chez Nous » avec l'adhésion de 3 nouvelles entreprises, portant ainsi à 44 le nombre de structures promouvant les savoir-faire du Doubs à travers la visite d'entreprises ;
- le classement des meublés de tourisme ;
- l'appui en termes d'animation du territoire autour de l'ensemble des manifestations mises en place dans le cadre de la célébration du bicentenaire Courbet 2019, ainsi que dans le cadre du passage du Tour de France dans le Doubs, le 12 juillet, lors de l'étape « Belfort-Châlon-sur-Saône » ;
- l'appui en vue de la labellisation d'un circuit de découverte « Vélo et Fromages » sur le secteur de la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon.

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Aide à l'émergence de projets

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec le Département, le CDT a rencontré 75 porteurs de projets en matière de création ou de requalification de chambres d'hôtes et meublés de tourisme. Au cours de **cet accompagnement individuel,** une attention particulière a été portée par le CDT à la prise en compte de l'accessibilité de ces hébergements aux personnes handicapées, concrétisée notamment par l'obtention du label « tourisme et handicap ». A ce titre, 76 sites touristiques ont été classés en 2019 et 15 visites-conseils ont été réalisées en vue d'un classement de sites au titre du label « Tourisme et Handicap ».

Parallèlement, le Département a poursuivi, en 2019, son **partenariat avec 3 structures** qui, par leur action au contact direct des clientèles, répondent pleinement aux ambitions exprimées dans C@P25 en termes d'aménagement et d'animation touristique :

- le collectif « Montagnes du Jura », qui a conduit d'importantes actions de promotion de la marque (ex : spot TV sur la chaîne l'Equipe TV dans le cadre des compétitions internationales de biathlon) ;
- l'association des Grandes traversées du Jura (GTJ) qui, dans le cadre de son programme de développement de l'itinérance dans les Montagnes du Jura, a mis en place, en partenariat avec la société BOSCH, 10 bornes de recharge électrique à des endroits stratégiques le long des itinéraires ;
- l'association Espace Nordique Jurassien (ENJ) qui a notamment porté et coordonné une opération de modernisation des outils de vente des sites nordiques du Massif et des Montagnes du Jura.

En 2019, le Département a également apporté un **appui financier aux projets de développement** de sites emblématiques :

- étude d'évaluation sur le monument historique du Château de Joux ;
- aménagement paysager du site des bassins du Doubs à Villers-le-Lac ;
- création d'un parcours de visite numérique et ludique « 180° augmenté » à la Saline Royale d'Arc-et-Senans ;
- rénovation de la muséographie de l'aquarium de la Citadelle de Besançon.

Soutien à l'aménagement et à l'attractivité

L'année 2019 a donné lieu à la concrétisation du programme de renouvellement global des **panneaux de signalisation et d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A36,** dans sa traversée du Doubs. Dans le cadre d'un conventionnement établi avec la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), maître d'ouvrage de ce programme, le Département a accompagné les partenaires et les sites identifiés dans l'ensemble des démarches liées au travail de graphisme sur les projets de panneaux.
Concrètement, ce sont **31 nouveaux panneaux** qui ont été installés tout au long de l'A36, en remplacement des précédents panneaux devenus obsolètes. Financés par le Département et les acteurs locaux concernés, ces panneaux permettront de valoriser les sites et filières emblématiques du Doubs (la Saline royale d'Arc-et-Senans, le théâtre antique de Mandeure, le Dino-Zoo, les montagnes du Jura, la vallée de la Loue, la filière automobile, la saucisse de Morteau…), sur cet axe autoroutier emprunté chaque année par 3,2 millions de véhicules.

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion globale sur **l'aménagement touristique du Pays de Courbet,** initiée au titre de la célébration du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet en 2019, le Département a procédé à d'importants **travaux de sécurisation et de mise en tourisme** d'itinéraires structurants :

- rénovation de passerelles sur le site de la source du Lison ;
- sécurisation de sentiers sur le site des Gorges de Nouailles, à proximité de la source de la Loue ;
- création d'une passerelle au-dessus du ruisseau de Malans à Lizine, chaînon manquant à l'achèvement du chemin de Grande randonnée de pays (GRP) Loue Lison.

Ces travaux ont permis d'améliorer le confort et la sécurité des sites emblématiques de ce territoire, et de garantir les connections entre les itinéraires.

Le Département a signé en septembre 2019 le **Contrat de station** élaboré à l'échelle des Communautés de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et du Grand Pontarlier, dispositif qui met en cohérence les ambitions et les compétences de tous les partenaires autour d'une stratégie pluriannuelle de développement touristique. Ainsi, à l'issue des procédures réglementaires, la phase 2 du projet global d'enneigement artificiel du domaine skiable de Métabief a pu être engagée au cours du second semestre 2019 sur le secteur de Piquemiette.

Soutien à l'animation

En 2019, le Département du Doubs a soutenu financièrement l'organisation de **16 manifestations touristiques** qui contribuent à promouvoir des savoir-faire locaux (artisanat…), les filières de produits locaux identitaires du Doubs (agroalimentaire, bois, industrie) ou le patrimoine local (ex : le Festival des terroirs sans frontières aux Fourgs).

Deux évènements à caractère exceptionnel concourant au rayonnement national du Doubs, tant par la qualité et la diversité de leur offre que par le nombre de visiteurs, ont également bénéficié de subventions départementales en 2019 :

- le congrès de « Domaines skiables de France », qui a réuni 900 participants à Besançon-Micropolis du 29 septembre au 2 octobre ;
- le congrès national de l'Union des exploitants de chemins de fer touristiques et de musées (UNECTO), qui a réuni 250 participants à Pontarlier du 14 au 16 novembre.

Chiffres-clés

- **100** sites naturels et culturels et 44 sites de tourisme de découverte économique à visiter dans le Doubs
- **Plus de 400 000** visiteurs à la manifestation « Lumières de Noël à Montbéliard »
- **4,4 M€** de chiffre d'affaires de la station de Métabief au cours de la saison hivernale 2018-2019
- **260 000** visiteurs à la Citadelle de Besançon
- **15** projets touristiques aidés en 2019
- **55** sites labellisés « Motards, Bienvenue » et 19 « Relais Saint-Pierre »
- **27** hébergements labellisés « Tourisme et Handicap »
- **7** itinéraires Courbet

Focus

Nouvelle stratégie départementale itinérance et randonnée

Afin de conforter et mieux qualifier **l'offre de randonnée pédestre** sur l'ensemble du territoire, une stratégie adaptée en matière d'itinérance et de randonnée a été élaborée au cours de l'année 2019, en lien étroit avec le CDT, puis partagée avec les EPCI dans un objectif de mise en œuvre en 2020, avec l'appui des 2 structures partenaires que sont le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) et l'Union de la randonnée verte (URV).

Cette nouvelle stratégie repose notamment sur une **hiérarchisation des itinéraires** selon 3 niveaux, en fonction de leur degré d'attractivité :

- itinéraires structurants à l'échelle départementale, dont la garantie de la qualité (balisage, entretien…), la mise en produit touristique et le « retour clientèle » feront l'objet d'un soutien fort de la part du Département (avec l'expertise et l'appui technique du CDT) ;
- itinéraires structurants à l'échelle intercommunale, aménagés par les EPCI en lien avec le Département et avec son soutien ;
- itinéraires locaux dont l'aménagement relève du bloc communal, mais dont la signalétique devra se conformer à la charte départementale pour une cohérence globale de celle-ci.

ECONOMIE

Dépenses 2019 : 0,1 M€,
0,02 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Inscrire l'action départementale en concordance avec la loi NOTRe
- Faire en sorte que le Département demeure un acteur économique engagé sur son territoire au travers de sa politique liée aux infrastructures et de son soutien à l'investissement public
- Porter une action volontariste en faveur du soutien au commerce en milieu rural, dans le cadre des contrats P@C et en prenant appui sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Depuis la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 13 août 2015, la capacité d'intervention du Département dans le domaine de l'économie (soutien aux entreprises) est très limitée. L'action départementale est désormais concentrée sur le suivi du bon recouvrement des avances remboursables, prêts d'honneurs et autres aides à caractère économique ayant été accordées jusqu'à la fin de l'année 2015.
Ceci étant, au travers du soutien financier qu'il apporte aux projets locaux, notamment via les contrats P@C (Porter une action concertée) établis avec le bloc communal (communes et EPCI) pour la période 2018-2021, le Département contribue indirectement à l'économie locale.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Partenariat avec les structures

Depuis 2018, le Département ne détient plus de capital et n'est plus présent dans la gouvernance de la totalité des structures qui avaient une vocation économique, répondant ainsi pleinement aux exigences de la loi NOTRe.
Dans le cadre du partenariat établi en 1986 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) au titre du dispositif d'Aide au développement de l'informatique de gestion (ADIG), c'est un montant de 54 493 € qui a été remboursé en 2019 par la CMA, pour solde, au titre du trop versé par le Département, eu égard aux prêts effectivement accordés.

Prêts d'honneur et avances remboursables

En lien avec la Paierie départementale, le Département a émis des titres en vue du recouvrement des sommes dues en 2019, et concernant :

- le solde d'une aide accordée au titre du Fonds départemental de développement économique (FDDE), pour un montant de 2 928 €,
- 158 prêts d'honneur, pour un montant global de 487 218 €,
- 47 avances remboursables, pour un montant global de 894 424 €.

TRANSPORTS

Dépenses 2019 : 2,8 M€,
0,5 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Mettre en place une nouvelle organisation pour poursuivre le transport des élèves en situation de handicap, restant de la compétence départementale

Suite au transfert en 2017 de la compétence des transports scolaires ordinaires et des transports de voyageurs à d'autres autorités organisatrices (Région et grandes agglomérations) en application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le Département reste responsable du transport des élèves en situation de handicap.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES INDIVIDUALISES

Le Département assure le transport individualisé des élèves reconnus en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), selon une organisation adaptée en continu, en fonction de la répartition des bénéficiaires.
Il s'agit d'un **transport spécialisé** qui requiert la mobilisation de moyens spécifiques et une organisation particulière : circuits dédiés, conducteurs formés pour accompagner ce public, véhicules disposant d'équipements adaptés.

Chiffres-clés

- **517** élèves pris en charge au titre du transport individualisé pour l'année scolaire 2019-2020 (+7,26 % par rapport à 2017-2018)
- **97** établissements scolaires desservis par les transports individualisés départementaux
- **101** circuits de transport spécialisé, confiés à 2 sociétés de transport (Transarc et Doux Voyages)

Focus

Renouvellement des marchés publics de transport des élèves et étudiants en situation de handicap
Les marchés publics en cours d'exécution arrivant à échéance à l'été 2020, la continuité de la mission nécessite le lancement d'une nouvelle consultation en avril 2020.
Ces marchés, tels que conçus actuellement, apportent globalement satisfaction et il est donc envisagé de reconduire dans les grandes lignes le cahier des charges qui avait été établi en 2015. Toutefois, des pistes d'améliorations, plus particulièrement dans la construction des circuits proposés par les transporteurs, seront recherchées.
Ne disposant pas de toutes les compétences techniques, notamment dans des domaines proches de la logistique, le Département a décidé de s'adjoindre, fin 2019, les **conseils d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,** souscrite auprès de l'Association pour la gestion indépendante des réseaux de transport public (AGIR) dont il est adhérent.
L'intervention d'AGIR s'effectuera en 2 phases : apport d'un appui technique et financier pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) et analyse des offres.

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

Organiser, moderniser et valoriser l'action départementale

Gestion au quotidien des ressources humaines, des bâtiments, des finances de la collectivité… le Département ne peut agir sans ces fonctions-support.

La collectivité est très engagée dans la modernisation de son organisation et de ses méthodes de travail pour rendre son action plus performante et transparente au service des habitants du Doubs.

L'efficience et les ressources internes en chiffres

- **135,6 M€** consacrés à l'efficience et aux ressources internes en 2019
  soit 24,8 % des dépenses totales

- **520** délibérations en Conseil départemental et Commission permanente
- **158** marchés publics attribués
- **2 300** agents au sein de la collectivité (au 31 décembre 2019)
- **180** postes pourvus en 2019
- **90** sites au sein desquels travaillent des agents de la collectivité

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Dépenses 2019 : 3,6 M€, 0,7 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Renforcer le pilotage, l'analyse de gestion et développer une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques
- Optimiser l'activité et l'organisation de la collectivité (conseil et appui méthodologique en organisation)
- Simplifier et sécuriser les actions de la collectivité (procédures formalisées, expertise juridique renforcée, circuit décisionnel interne fiabilisé, dématérialisation, prévention des conflits d'intérêt)
- Moderniser la politique d'achat, simplifier et sécuriser les procédures et développer l'insertion sociale à travers les marchés de la collectivité
- Mettre en œuvre le Schéma départemental des usages du numérique (SDUN), adopté en juin 2017, en complément de l'action menée en faveur de l'aménagement numérique du territoire

L'année 2019 a permis au Département de conforter la dynamique engagée avec C@P25 en faveur du développement du pilotage de la collectivité, de l'amélioration de sa performance et de sa modernisation. Le développement du numérique, notamment au travers du SDUN, et la maîtrise par tous des possibilités qu'il offre au quotidien s'inscrivent pleinement dans ce cadre. Les avancées significatives en matière de dématérialisation des pièces comptables, des rapports et délibérations ainsi que des marchés concourent pleinement à cette modernisation, de même que la démarche entreprise en matière d'optimisation continue de la politique d'achats et des marchés, y compris en faveur de l'insertion.

PERFORMANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Pilotage et évaluation des politiques publiques

En 2019, la collectivité a poursuivi et renforcé le développement de ses outils de pilotage en conduisant, en plus de la production maintenant récurrente des tableaux de bord stratégiques, **plusieurs démarches évaluatives** à fort enjeu :

- l'évaluation des **Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) 2016-2020** conclus entre le Département et les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du Doubs, afin de mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du dispositif existant, en vue d'adapter et améliorer le contenu de la future contractualisation 2021-2025. Cette 1ère démarche évaluative, qui a confirmé l'intérêt du partage des analyses avec les partenaires en présence, est appelée à être renouvelée pour d'autres dispositifs des politiques publiques départementales ;
- le diagnostic du **dispositif départemental de protection de l'enfance,** afin de mesurer son degré de conformité avec le cadre réglementaire en vigueur puis établir un plan d'actions permettant d'accompagner la structuration du pilotage de la politique départementale « Enfance-famille » et l'évolution des pratiques professionnelles. Cette évaluation a contribué à la définition des orientations stratégiques départementales et participé à l'élaboration du nouveau Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS) 2020-2024, C@P Solidarités.

Contrôle de gestion et conseil en organisation

L'activité du **contrôle de gestion** a également été renforcée, avec notamment : réalisation d'un budget base zéro (BBZ) du CPOM conclu entre le Département du Doubs et l'Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA) en vue de la future contractualisation à venir, production d'une cartographie des associations réparties selon leur niveau de risque financier (comprenant les associations recevant du Département une subvention de plus de 23 000 €), diverses analyses financières sur plusieurs organismes partenaires du Département, dans le cadre du suivi de ces structures et des préparations budgétaires.

En matière de **conseil en organisation**, au-delà des activités récurrentes (suivi et accompagnement des porteurs de projets, réalisation d'enquêtes, appui méthodologique…), l'accent a été particulièrement mis sur la réalisation d'audits organisationnels à la demande des services ou directions.

Démarches transversales de développement durable et d'égalité femmes-hommes

L'année 2019 a aussi été marquée par l'**élaboration de deux plans d'actions** en faveur du développement durable et de l'égalité femmes-hommes, qui sont venus s'ajouter aux rapports annuels réglementaires et ont décliné la **feuille de route de la collectivité** pour les années à venir, marquant ainsi son engagement fort dans ces deux démarches transversales qui concernent l'ensemble des politiques publiques départementales.

Centre de ressources documentaires
Concernant ces ressources développées au bénéfice des élus et agents de la collectivité, l'année 2019 s'est traduite par la **refonte du portail documentaire** accessible via l'intranet départemental I-Doo, dénommé dorénavant **« e-Doc »,** dont la nouvelle ergonomie et l'évolution technologique vont faciliter l'utilisation et l'appropriation par les services.

Marchés publics et politique d'achats
Dans la continuité de la mise en place d'un tableau centralisé de programmation, de passation et de suivi des marchés, de **nouvelles fiches achats** ont été créées à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau Code de la commande publique le 1er avril 2019. Ces fiches répondent aux exigences réglementaires et ont vocation à **sécuriser juridiquement** les achats des directions du Département. Elles permettront également de réaliser une cartographie fiabilisée des achats de la collectivité.
Le Département a également poursuivi une **démarche de mutualisation de ses achats** afin de rendre la commande publique plus performante :
- en signant une convention de groupement de commandes permettant d'intégrer le Service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) en tant que nouveau membre du groupement ayant pour objet l'achat de carburant et l'utilisation de la station de distribution de carburant de la Ville de Besançon ;
- en adhérant à la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté et en souscrivant à la première consultation lancée par celle-ci portant sur le déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les collèges. Ce premier marché a permis de bénéficier d'un ENT unique pour les collèges et lycées et de réaliser des économies d'échelle, en bénéficiant de tarifs basés sur des volumes regroupés, sans défavoriser l'économie locale.

Le projet de **dématérialisation des marchés publics** s'est largement poursuivi en 2019 avec une optimisation des process et un souci constant d'amélioration des actions à réaliser :
- une gestion électronique des documents (GED) a été mise en place pour l'ensemble des pièces de procédure liées à la passation des marchés, à valeur juridique importante (classement sécurisé et optimisé) ;
- une réflexion globale a été menée courant 2019 sur la dématérialisation de la Commission d'appel d'offres pour une mise en œuvre opérationnelle au premier trimestre 2020 (mise en place de la visio-conférence, dématérialisation des procès-verbaux, utilisation de l'outil FAST pour l'envoi des convocations et des rapports d'analyse des offres) ;
- la facturation électronique via le portail Chorus pro est obligatoire pour l'ensemble des entreprises qui fournissent les entités publiques. Le Département s'est mis en ordre de marche en 2019 afin de permettre la dématérialisation de l'ensemble des factures reçues à compter de janvier 2020.

Par ailleurs, un travail collectif en interne au Département, associant les facilitatrices de clauses de Grand Besançon Métropole (GBM), a permis d'identifier 9 marchés dans lesquels une **clause d'insertion** a été intégrée comme condition d'exécution, tel par exemple le marché pour la réhabilitation du collège Emile Laroue à Frasne avec un volume de 10 000 heures réservées à l'insertion.
Enfin, au titre de l'engagement du Département en faveur du **développement durable et de l'égalité femmes-hommes,** un questionnaire, mis à disposition dans chaque dossier de consultation depuis septembre 2019, permet de sensibiliser les fournisseurs aux enjeux d'égalité des chances, notamment au niveau professionnel.

EXPERTISE JURIDIQUE ET GESTION DES ASSEMBLEES
L'activité juridique est restée très dense sur 2019 dans tous les champs de compétence de la collectivité, soit pour défendre ses intérêts, soit pour sécuriser son action, tant en interne que pour les politiques publiques qu'elle porte, soit pour aider à la décision dans le cadre de démarches d'évolution de pratiques ou d'actions, notamment dans le domaine social (guide sur l'adoption …).
L'année 2019 a été marquée par la **mise en place effective du logiciel Oxy-Actes** (projet Mohican), qui permet de dématérialiser la préparation et la production des délibérations jusqu'à leur transmission au contrôle de légalité et leur publication. Le déploiement de ce nouvel outil a contribué à davantage fiabiliser le processus et en améliorer réellement l'ergonomie générale.

EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE
Mise en place des projets du Schéma départemental des usages du numérique (SDUN)
Le SDUN, dont la feuille de route vise tant la mise à disposition de services performants aux usagers, la réussite scolaire par le développement du numérique éducatif que le développement territorial et l'efficience interne, se décline à travers 48 projets dont 36 concernent spécifiquement l'efficience numérique interne.

Dans ce contexte et dans la continuité des projets déjà initiés, l'année 2019 s'est traduite par la poursuite des projets de dématérialisation avec, outre le logiciel Oxy-Actes, les projets de développement du système d'information social, par la mise en place progressive de la version Web du logiciel IODAS (avec les objectifs de faciliter l'appropriation par l'usager, faire évoluer son ergonomie et revoir ou mettre à jour les procédures métier). Le **projet TEMPO,** qui vise à faire évoluer la gestion du temps de travail des agents, a quant à lui été poursuivi tout au long de l'année avec le déploiement progressif dans la collectivité. Au 1er janvier 2020, une grande majorité des services du Département utilise ainsi cet outil. Pour les collèges, une solution applicative a également été déployée et permet un suivi beaucoup plus simple pour les gestionnaires.
L'année 2019 s'est également traduite par la mise en place de la première étape du **projet SAGA** (Suivi des associations et gestion des aides). Ainsi les premières demandes dématérialisées de subvention déposées par des associations l'ont été grâce au nouveau portail d'échange. Les étapes suivantes consisteront à réaliser l'instruction de manière dématérialisée, ainsi qu'à élargir le nombre de demandes de subventions effectuées.
Enfin, le **programme C@PNUM** de montée en compétence numérique des agents a été lancé en 2019. Il comporte plusieurs projets dont l'objectif commun est que les agents tirent un meilleur parti des outils numériques mis à leur disposition. Cela passe ainsi par des actions de formation et d'accompagnement aux usages et le développement de la culture numérique de la collectivité. Un site Intranet, qui sera ouvert avant l'été 2020, servira de base à ces actions.

Déploiement de la stratégie de prévention
Concernant le maintien en conditions opérationnelles du socle technique existant, c'est-à-dire la stratégie de prévention mise en œuvre pour **garantir la disponibilité de l'infrastructure et des applications informatiques,** les investissements se sont poursuivis et sont notamment à l'origine d'une évolution structurelle importante :

- initiée en 2019, l'infrastructure de stockage a évolué par la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité (PCA) permettant d'assurer en cas de défaillance du site principal (datacenter), une continuité de l'activité des services de stockage à partir d'un site secondaire (implanté à l'hôtel du Département) ;
- fort d'une **volonté de maîtrise du risque** en matière de patrimoine informationnel, l'ensemble de l'infrastructure de sauvegarde a évolué en vue de consolider la résilience de la collectivité face à tout problème technique pouvant impacter ce patrimoine de données, mais aussi, dans un gage de réactivité accrue, de permettre en 2020 à son centre de services numériques de restaurer des données, suite à une éventuelle demande d'usager ;
- cette stratégie conjointe d'évolution du stockage et de l'infrastructure de sauvegarde est le **corollaire de la stratégie de dématérialisation** de la collectivité et permettra d'accompagner ce processus dans les meilleures conditions ;
- un déploiement de scanners et d'écrans supplémentaires, ainsi que des renouvellements d'ordinateurs et des acquisitions de portables destinés à **répondre aux besoins des agents** ont également été opérés. Pour illustration, ce sont 52 agents télétravailleurs qui ont été équipés en 2019, portant à 122 le nombre de demandes de télétravail depuis le début de l'expérimentation. De même, la visio et l'audio conférences ont été développées, pour limiter les déplacements, tout en facilitant les échanges.

Chiffres-clés

- **520** délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente
- **65** contentieux nouveaux et en cours à fin 2019
- **48** projets inscrits au SDUN, dont 36 au titre de l'efficience numérique interne (4 projets terminés, 11 en cours)
- **1 610** ordinateurs, 138 copieurs, une centaine d'imprimantes, 250 logiciels, 261 serveurs, 234 smartphones et 364 mobiles (Parc interne, hors collège)
- **182** ordinateurs et 37 écrans réformés et cédés à des associations
- **15** réunions de la Commission d'appel d'offres (CAO)/Commission achats, pour un total de 158 marchés attribués
- **3 636** dossiers de consultation téléchargés par les opérateurs économiques et 519 plis dématérialisés déposés
- **12 890** articles de presse traités pour la réalisation de 486 panoramas de presse et de 76 lettres d'information
- **177** dossiers documentaires et 160 recherches thématiques réalisés pour la collectivité
- **Près de 20 000** visites du portail documentaire intranet I-Doo

Focus

Le projet SAGA

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25, le Département a décidé de **mobiliser le numérique au service des habitants du Doubs.** La collectivité départementale entend ainsi s'engager dans la modernisation de son action, en développant et en améliorant le service rendu aux usagers par la mise en place de nouveaux services à travers l'e-administration. Cet engagement se traduit notamment par la création d'un **point d'entrée numérique unique pour déposer les demandes de subvention.**

Concrètement, la plateforme, baptisée **Madémat,** a été ouverte fin juillet 2019 à l'issue d'une harmonisation de la plus grande partie des dispositifs et procédures de subventions annuelles accordées aux associations en lien avec les directions concernées, ainsi que du recrutement d'un Administrateur fonctionnel des outils numériques départemental (AFOND) dédié aux deux progiciels nécessaires au projet. En l'occurrence, il s'agit d'une **plateforme de dépôt et de gestion des relations avec les usagers et un outil d'instruction.**

L'expérimentation, qui s'est déroulée au second semestre avec 17 associations volontaires (25 dossiers déposés), s'est avérée concluante avec un niveau de service rendu nettement amélioré.

Accessible par internet en tout lieu et à tout moment, tant par les différents usagers (associations, collectivités locales, établissements publics…) que par les services et les élus, Madémat facilitera, à partir de 2020, les démarches des porteurs de projets sur les principes du « Dites-le nous une fois » et de la dématérialisation complète des demandes de subventions. La plateforme Madémat est un portail web dont l'objectif est de rendre les usagers acteurs de leurs demandes de subventions et de disposer, en temps réel, d'informations sur leur état d'avancement. Son déploiement sera progressif, avec plusieurs phases d'expérimentation, de généralisation puis d'obligation, avec la mise en ligne de l'ensemble des téléservices du Département d'ici à la fin de l'année 2022.

RESSOURCES HUMAINES

Dépenses 2019 : 91,0 M€,
16,7 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Rendre plus efficiente l'organisation des services départementaux par la prise en compte des conséquences de la loi NOTRe et des choix de politiques publiques réalisés dans le projet départemental C@P25
- Accompagner les services dans le changement de culture et de pratiques, avec la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un investissement soutenu dans la formation et une attention particulière au maintien de bonnes conditions de travail
- Veiller au maintien d'un dialogue social serein et constructif

L'année 2019 a vu la mise en œuvre des actions inscrites dans l'agenda social, dans le cadre d'un dialogue social soutenu avec les représentants du personnel, avec notamment l'adoption d'un nouveau plan de formation 2019-2021 permettant d'accompagner l'évolution des compétences, l'actualisation des critères d'avancement et de promotion, la généralisation du télétravail ; mais aussi l'adoption d'un plan de lutte contre l'absentéisme, le développement de la politique handicap et la poursuite des actions du plan de prévention des Risques psycho-sociaux (RPS).
La politique des ressources humaines se déploie dans un cadre dynamique, portant une attention particulière aux conditions de travail des personnels, à la santé et la sécurité des agents, ainsi qu'à l'accompagnement des parcours individuels ou collectifs.

POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES

Evolution des critères d'avancement de grade et de promotion interne

Une large concertation a eu lieu en 2019, en lien avec l'ensemble des directions du Département et les représentants du personnel. Ces critères ont été travaillés dans un esprit d'ouverture, avec plusieurs objectifs :

- encourager les montées en compétences et prises de responsabilités ;
- faciliter la progression de carrière dans les fonctions occupées ;
- mettre en place une approche collégiale à tous les niveaux du processus décisionnel des avancements.

Gestion du temps de travail

En 2019, un outil unique de gestion du temps de travail des 380 agents titulaires et 60 agents contractuels a été déployé au sein de l'ensemble des collèges publics du département. Cet outil, très attendu, vise à :

- harmoniser la présentation des emplois du temps des agents, pour plus de lisibilité ;
- faciliter l'application des règlements du temps de travail par les adjoints gestionnaires, et garantir leur respect ;
- consolider les données au niveau de la collectivité.

La mise en œuvre s'est accompagnée de 5 sessions de formation avec les adjoints gestionnaires des établissements.

POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Plan de formation 2019-2021

Elaboré et mis en œuvre en 2019, le **nouveau plan de formation** a permis de définir les quatre axes de formation correspondant aux enjeux de la collectivité et aux besoins des directions et des agents :

- l'intégration, le développement responsable, la prévention et la santé au travail ;
- le développement de l'expertise interne ;
- la modernisation et la transversalité ;
- l'accompagnement et le développement des politiques territoriales.

Dans ce contexte, un dispositif d'accompagnement des cadres a tout particulièrement été défini et se déploiera sur 2020.

Gestion des postes et des effectifs

La collectivité s'est dotée en 2019 d'un **module informatique de gestion de ses postes et effectifs**. Cet outil est opérationnel depuis le 1er juillet 2019 et permet d'avoir une vision précise et actualisée des postes et de leur l'évolution. Il facilitera le travail de gestion prévisionnelle des emplois et l'ouverture des données aux directions et agents.

Par ailleurs, après deux années de fonctionnement de l'organisation arrêtée en 2017, des évolutions sont apparues nécessaires. Ce fut le cas principalement pour la Direction territoriale des solidarités humaines de Besançon (DTSHB), dans l'objectif d'un rééquilibrage des charges des travailleurs sociaux et secrétaires médico-sociales. Un appel à mobilité interne a été mis en place, conduisant à l'organisation d'une dizaine de jurys de recrutement.

POLITIQUE DE PREVENTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

En 2019, la collectivité s'est dotée **d'un plan de lutte contre l'absentéisme**, comprenant 11 actions, qui vise une diminution du nombre de jours d'absence (travailler sur les troubles musculo squelettiques, systématiser les formations, gestes et postures pour les nouveaux arrivants, généraliser le matériel ergonomique, remplacer plus rapidement les absences en collèges...). Mais aussi relayer des messages de prévention pour éviter la propagation des épidémies saisonnières, généraliser les entretiens de pré-reprise et les actions de prévention des risques professionnels.

POLITIQUE SOCIALE

Sur l'année 2019, **241 entretiens** ont été réalisés par l'assistante sociale du personnel, apportant ainsi un accompagnement à certains agents rencontrant des difficultés budgétaires, liées à la maladie, d'ordre familial ou professionnel, ou encore des problématiques d'accès ou de maintien dans un logement. En outre, 17 agents ont bénéficié d'une aide financière d'urgence.

POLITIQUE LIEE A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département accueille **18 jeunes en apprentissage** pour l'année scolaire 2019-2020. Les domaines d'intervention de la collectivité sont propices à l'accueil d'apprentis qui peuvent ainsi acquérir une expérience à valoriser dans le cadre de leurs parcours professionnels. Au sein de la Collectivité, ils sont particulièrement présents dans les secteurs de l'informatique, de la communication et de l'action sociale. Leur accueil est également encouragé sur des métiers techniques, tels que cuisinier en restauration collective ou agent de maintenance des bâtiments.

Mise en œuvre de la politique handicap

La politique handicap mise en place par le Département a pour objectif l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'est inscrite, en 2019, dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), traduisant un accompagnement financier à hauteur de 387 000 € sur trois ans. La priorité a été tout au long de l'année 2019 de **sensibiliser l'ensemble des personnels départementaux** à cette thématique, en mobilisant plusieurs canaux de communication.

Diverses actions ont ainsi été réalisées : fiche d'information à destination du personnel, quizz permettant à chacun d'identifier son comportement face à un collègue en situation de handicap.

En fin d'année, **trois journées de sensibilisation** se sont déroulées sur chaque bassin géographique du département, proposant aux agents participant d'expérimenter un parcours de simulation du handicap, de prendre part à un escape game et d'assister à une conférence.

Chiffres Clés :

- **210** agents ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne
- **180** postes pourvus dans les services dont 61 par le biais de la mobilité interne
- **18** apprentis accueillis sur l'année scolaire 2019-2020
- **241** entretiens sociaux concernant le personnel
- **121** télétravailleurs au 31/12/2019
- **6,30%** de taux d'emploi direct par la collectivité d'agents ayant la qualité de travailleurs handicapés

Focus

Le déploiement du télétravail rencontre un franc succès

La collectivité a **dépassé la barre des 100 télétravailleurs,** pour atteindre 121 en fin d'année 2019. C'est un beau succès pour ce dispositif, généralisé en début d'année 2019, qui vise à faire évoluer les modes d'organisation du travail au sein des services du Département.

L'évaluation réalisée à l'issue de l'année 2019 montre une **satisfaction des agents télétravailleurs** quasi unanime. Une baisse du temps de trajet permettant une diminution de la fatigue et du stress ainsi que le gain en efficacité et en concentration sont reconnus comme les principaux avantages par les

télétravailleurs. Ces derniers ressentent une véritable satisfaction du travail effectué et constatent par ailleurs une amélioration de l'image du télétravail au sein de la collectivité.
Les encadrants sont en majorité favorables au télétravail au sein de leur équipe, mais considèrent que le télétravail a un impact sur l'organisation du service et que le nombre d'agents en présentiel doit rester suffisant pour assurer la continuité du service.

BATIMENTS ET MOYENS GENERAUX

Dépenses 2019 : 10,1 M€, 1,8 % des dépenses totales

PRINCIPAUX OBJECTIFS C@P25

- Développer une politique de gestion active du patrimoine, en s'assurant de l'adaptation de ce patrimoine aux évolutions de l'organisation de l'administration départementale, et en procédant à la cession du patrimoine inactif
- Maîtriser la charge de l'immobilier dans le budget départemental et améliorer la maîtrise énergétique des bâtiments
- Assurer la mise en œuvre logistique et patrimoniale des projets d'adaptation de l'organisation des services
- Optimiser les moyens logistiques mis à disposition des services en conjuguant sobriété budgétaire et efficacité des interventions du Département

Le Schéma directeur immobilier départemental (SDID) structure désormais la politique de gestion patrimoniale de la collectivité pour sa partie immobilière. Il répond aux enjeux d'adaptation de l'offre de services publics et d'ajustement de l'organisation de certaines directions de la collectivité qui en découlent. Il constitue également un véritable soutien à l'activité économique du territoire par la commande publique générée. Parallèlement, la recherche d'optimisation logistique et budgétaire permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement, conformément aux engagements contractuels de la collectivité passés avec l'Etat.

GESTION PATRIMONIALE

En 2019 ont été poursuivies ou engagées les opérations suivantes :

- la **réorganisation des locaux** de la Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard (regroupement du Centre de planification et d'éducation familiale sur le site principal de la Maison du Département et études de programmation de la restructuration - extension du site secondaire de la rue Viette à Audincourt) ;
- la **construction du Centre d'exploitation routier de Morteau - Le Bélieu ;**
- le confortement de la structure des ateliers du parc du matériel routier et **le regroupement des entités constituant le Service territorial d'aménagement (STA)** sur le site de la rue Chappe à Pontarlier ;
- le démarrage de la modernisation des Centres d'exploitation routiers retenus dans l'organisation territoriale de la direction des routes, des infrastructures et des transports ;
- la **restructuration et l'extension du site Gay Lussac** pour le conforter comme second site principal d'implantation des services départementaux sur Besançon.

La **politique de cession des biens** qui ne sont pas nécessaires à l'exercice des compétences départementales s'est notamment concrétisée en 2019 par la vente du bâtiment de la Clairière de Besançon et des Centres d'exploitation routiers de Pierrefontaine-Les-Varans, Sancey et du Russey.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE

La politique de maintenance garantit le fonctionnement des services et contribue à la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou à éviter des dépenses d'investissement que pourrait engendrer un défaut d'entretien. Elle intègre chaque fois que possible les **enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et d'eau,** en agissant sur les installations techniques (suppression des fuites, limiteurs de débit, réglage des robinets temporisés, généralisation des chasses d'eau à double débit ou économiseurs, récupération des eaux pluviales…). Elle est ainsi complémentaire des **démarches de sensibilisation des usagers** des bâtiments, que le Département a décidé de renforcer au terme de la réflexion approfondie menée en 2019 en matière de développement durable.

Première campagne d'audits énergétiques

Destinés à identifier les **gisements d'économies d'énergie et de limitation des émissions de gaz à effet de serre** des bâtiments départementaux, 18 premiers audits ont été réalisés en 2019 (15 collèges, Hôtel du Département, 13-15 et 18 rue de la Préfecture à Besançon).

MOYENS LOGISTIQUES

L'optimisation de la flotte de véhicules professionnels a été poursuivie en 2019 pour concilier les **enjeux de maîtrise budgétaire, de modernisation et de limitation de l'empreinte écologique** de celle-ci, sans compromettre le fonctionnement des services. Le nombre de véhicules a ainsi été réduit de 250 en 2014 à 220 à fin 2019, dont 15 véhicules électriques (5 à fin 2017). La cession aux enchères de 15 premiers véhicules achetés par le Département a généré une recette supérieure à celle prévue dans le modèle économique (+ 27 000 €).

Le renouvellement et l'adaptation du mobilier ont également été poursuivis en 2019, afin d'**améliorer ou préserver l'ergonomie des postes de travail** des agents, et de standardiser le mobilier mis à disposition pour optimiser l'agencement des espaces professionnels. La cession ou le recyclage des mobiliers réformés ont également fait l'objet d'une vigilance particulière.

Chiffres-clés

- **10,1 M€** investis (fonctionnement et investissement)
- **1,1 M€** de recettes de cessions
- **90** sites au sein desquels travaillent les agents du Département
- **745** mousseurs d'eau et **35** réservoirs de chasse d'eau « Econeves » installés dans les bâtiments départementaux
- **15** véhicules électriques et **22** vélos à assistance électrique dans la flotte départementale
- **18** audits énergétiques de bâtiments départementaux

Focus

Favoriser la mobilité solidaire

Le PDIE (Plan départemental pour l'insertion et l'emploi) 2019-2021 pose le **principe de « l'emploi d'abord »** selon lequel tous les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) sont aptes à occuper un emploi ou une activité, et vise ainsi à valoriser et à mobiliser la capacité à agir de chacun.

Dans ce cadre, la mobilité restant un enjeu dans l'accompagnement social et la levée des freins à l'emploi, le Département a soutenu **l'offre de mobilité** par la cession à titre gracieux de 10 véhicules à deux garages solidaires du Département, pour une valeur totale estimée à 35 000 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 reflète la **bonne mise en œuvre du projet départemental C@P25,** en conformité avec sa volonté de promouvoir les solidarités humaines et la cohésion territoriale en intégrant un développement soutenable, tout en limitant la pression fiscale et en maîtrisant la dette de la collectivité.

Les engagements pris lors de l'élaboration de C@P25, d'un volume d'investissement compris entre 325 et 350 M€ sur la durée du mandat et d'un encours de dette aux alentours de 325 M€ fin 2020, **seront atteints.** La reprise du niveau d'investissement dès 2018, confirmée en 2019, permettra en effet au Département d'atteindre les objectifs fixés. De même, le **recours limité à l'emprunt,** qui se traduit par un désendettement régulier de la collectivité sur les six dernières années, a permis de ramener l'encours de dette à 230,8 M€ fin 2019. La relance de l'investissement départemental a par ailleurs été soutenue prioritairement par autofinancement ces dernières années, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamique des recettes.

Avec **546,2 M€, le compte administratif 2019 progresse de 4,9 %** par rapport à 2018**,** ce qui représente une augmentation en volume de 25,4 M€. Celle-ci provient d'un accroissement significatif de 16,4 M€ en investissement et d'une évolution limitée à 9 M€ en fonctionnement.

Les points marquants de la gestion 2019 sont :

- **un niveau d'investissement** porté à 79,6 M€ hors dette, **en progression de plus de 25 %.** Cette évolution marque une nouvelle étape de la concrétisation de C@P25 et s'est opérée par la plupart des politiques publiques de la collectivité. Ainsi, les dépenses en faveur des routes, qui représentent le premier budget d'investissement de la collectivité avec 29,7 M€, ont évolué de + 15,8 %. La politique « Collèges » a quant à elle connu une augmentation de 40,4 %, avec un montant de 15,6 M€ investis. Il en a été de même en matière de développement territorial et d'environnement, avec une progression des investissements de 20,5 % (14,3 M€), ou encore de développement numérique du territoire avec 7,2 M€ investis (+ 77,3 %) ;
- **un taux de réalisation des investissements de plus de 93 %,** en progression de plus de 5 points et demi par rapport à 2018, après une évolution progressive d'un point par an depuis 2015 ;
- **une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement,** qui, par la bonne gestion du Département, permet d'être bien en deçà des ratios exigés dans le cadre du « Contrat de Cahors », dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités instaurant l'encadrement de la dépense locale ;
- **un dynamisme des recettes de fonctionnement**, provenant d'une hausse des recettes de fiscalité, avec notamment une progression de 12,7 % des droits de mutation et de 12,2 % de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- **la poursuite de l'amélioration de l'épargne brute,** qui atteint 67,6 M€, et **du désendettement de la collectivité** (- 11,5 M€) grâce à un recours limité à l'emprunt de 5 M€.

UNE PROGRESSION SANS PRECEDENT DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Voté 2019	Réalisé 2019
SOLIDARITES HUMAINES	3 527 250,75 €	2 794 325,46 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	19 178 806,26 €	18 091 516,41 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	56 088 653,38 €	52 610 886,21 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	23 949 113,99 €	22 620 291,13 €
Total dépenses d'investissement	102 743 824,38 €	96 117 019,21 €

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **96,1 M€** et représentent une dépense de 178 € par habitant (contre 148 € en 2018). Le volume d'investissement a été en nette progression avec une majoration des crédits dédiés de 16,4 M€. Hors remboursement de la dette, ces dépenses se sont élevées à **79,6 M€,** contre 63,5 M€ en 2018, soit une évolution de + 25,4 %.

Solidarités humaines : 2,79 M€

Le Département a accompagné les territoires, bailleurs sociaux et propriétaires privés pour la production et l'amélioration de **logements** et a apporté son soutien à l'accès et au maintien dans le logement des ménages défavorisés à hauteur de 2,03 M€.

Après réception et instruction des projets déposés pour l'amélioration des conditions d'hébergements des **personnes âgées,** le programme de soutien à l'investissement des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'est concrétisé en 2019 par le versement de 0,52 M€ de subventions.

Enfin, 0,24 M€ ont été investis pour l'achat d'équipements dans le domaine de la protection de l'**enfance.**

Développement humain : 18,09 M€

Les investissements ont principalement concerné la **mise en œuvre du Programme de modernisation des collèges (PMC)** qui s'est poursuivie avec la réalisation de travaux (livraison de l'extension et engagement de la restructuration lourde des bâtiments conservés) au collège de Quingey (4,3 M€) et le démarrage de l'opération de restructuration du collège de Frasne (1,3 M€). Des travaux de modernisation et de gestion patrimoniale ont également été effectués dans d'autres collèges publics pour un montant de 6,5 M€ (contre 3 M€ en 2018). En matière de **numérique éducatif,** les investissements d'infrastructures et d'équipements ont représenté 3,1 M€, dont 0,98 M€ pour l'acquisition de postes de travail et la mise à disposition de tablettes dans les collèges publics et privés. Les collèges privés ont également bénéficié de 0,35 M€ de subventions d'investissement dans le cadre de la loi Falloux.

S'agissant de la **culture** (politiques Action culturelle, Lecture, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux), l'investissement a atteint 2,47 M€ sous l'effet du bicentenaire Courbet (contre 0,82 M€ en 2018), dont 2,3 M€ pour la valorisation du **patrimoine culturel** (Pôle muséal et atelier Courbet, Saline royale d'Arc-et-Senans, musée des maisons comtoises de Nancray…) et 0,13 M€ pour la **restauration d'archives et l'équipement de bibliothèques.**

Dynamique territoriale : 52,61 M€

Les politiques publiques en faveur de la dynamique territoriale ont représenté 66 % de l'investissement (hors dette) du Département, soit une hausse de 21,9 % par rapport à 2018 (soit + 9,4 M€).

Les travaux d'investissement au titre des **routes** ont mobilisé un budget de **29,7 M€** au CA 2019 (+ 15,8 %), avec une augmentation significative pour le maintien du niveau de service (22 M€ contre 20 M€ en 2018) et pour les améliorations et aménagements structurants (4,4 M€ contre 1,8 M€ en 2018). S'ajoutent 3 M€ investis pour la sécurisation du réseau et 0,3 M€ sur les voies cyclables propriétés du Département.

Avec **22,9 M€,** le soutien au développement territorial et à **l'attractivité des territoires** a concerné principalement les **projets locaux** (6,6 M€), déposés au titre des 18 contrats territoriaux P@C (Porter une action concertée) conclus avec le bloc communal. Le Département a également accompagné des projets liés à **l'environnement et la gestion de l'eau** (5,4 M€), à l'espace rural et périurbain (1 M€) et au tourisme (0,3 M€). Un effort particulier a par ailleurs été apporté aux **infrastructures numériques** pour le développement du Très haut débit (THD) sur tout le territoire de la zone d'initiative publique (7,2 M€).

Enfin, une subvention d'équipement de 2,3 M€ a été versée au **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** pour financer le programme de travaux des casernes.

Efficience et ressources internes : 22,62 M€

L'investissement réalisé notamment sur le **patrimoine immobilier et les moyens logistiques ou numériques** a mobilisé 6,1 M€, dont 3,9 M€ consacrés à la gestion patrimoniale et la mise en œuvre du Schéma directeur immobilier départemental (SDID), et 2,2 M€ à l'acquisition des matériels et équipements nécessaires au fonctionnement de la collectivité

Les dépenses de **gestion financière** ont quant à elles été consacrées au remboursement de la dette en capital à hauteur de 16,5 M€, favorisant ainsi le désendettement de la collectivité.

UNE EVOLUTION MAITRISEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX

Le volume des **dépenses de fonctionnement a atteint 450,1 M€,** en augmentation de 2 % par rapport à 2018. Hors contribution aux fonds de péréquation, cette évolution se limite à 1,67 %.
Après retraitement comptable, l'évolution des dépenses de fonctionnement est en baisse de - 1,2 %, soit un niveau très largement inférieur au plafond 2019 fixé dans le Contrat de Cahors, de +1,2 %. Ainsi, l'objectif de limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, fixé dans le pacte financier 2018-2020 signé avec l'Etat, est donc tenu par le Département.

Dépenses de fonctionnement	Voté 2019	Réalisé 2019
SOLIDARITES HUMAINES	280 446 186,70 €	273 387 192,15 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	21 822 738,01 €	20 841 700,85 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	44 239 763,00 €	42 891 691,04 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	117 276 497,70 €	112 994 987,33 €
Total dépenses de fonctionnement	463 785 185,41 €	450 115 571,37 €

Solidarités humaines : 273,39 M€

Fondement de l'action départementale, les solidarités humaines représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement (60,7 %). Elles ont atteint 273,4 M€, avec une progression de 1,38 % par rapport à 2018.
Les dépenses afférentes à la politique de l'**Autonomie** se sont élevées à **136,6 M€** en 2019. Elles ont principalement concerné l'accompagnement des personnes âgées (61,9 M€), qui s'est traduit notamment par des offres de services favorisant le maintien à domicile (35,2 M€) et des participations à l'accueil en établissement (26,7 M€). En matière de handicap (74 M€), l'hébergement en établissement a mobilisé quant à lui 49,9 M€ contre 22,7 M€ pour le maintien à domicile. A noter qu'au titre des allocations individuelles de solidarités, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a représenté 51,9 M€, la Prestation de compensation du handicap (PCH) 15,7 M€ et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) 2,5 M€.
La politique **Enfance-Famille (55,7 M€)** a en charge la protection de l'enfant (46 M€) avec les différents modes d'accueil et des actions de prévention et de soutien aux familles en difficulté (8,9 M€). 0,8 M€ ont été destinés par ailleurs à la protection maternelle et infantile. A noter que la protection de l'enfance a connu des besoins importants, en lien notamment avec la prise en charge d'un nombre croissant de Mineurs non accompagnés (MNA) arrivés sur le territoire départemental.
Concernant les dépenses de la politique d'**Insertion (77,6 M€),** le nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) est en évolution à la hausse et les allocations RSA ont progressé au rythme de leur revalorisation pour atteindre 71,3 M€ (+1,5%). Diverses actions sociales ont été poursuivies, telles que l'accompagnement des personnes par des dispositifs d'insertion ou l'accompagnement à l'emploi, ainsi que des actions de prévention et de lutte contre l'exclusion (6,3 M€). Par ailleurs, des actions de **développement social** pour lutter contre les précarités ont été menées pour **1,2 M€.**
Enfin **2,3 M€** ont été consacrés à la politique **Habitat-Logement** du Département, déployée pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées, améliorer l'offre de logement ou encore favoriser la rénovation énergétique.

Développement humain : 20,84 M€

La dépense sur le **secteur des collèges** a atteint **12,21 M€,** dont 6,7 M€ versés directement aux collèges publics pour leur fonctionnement et pour l'achat d'énergie. Les prestations complémentaires d'entretien, de nettoyage ou encore d'assurance ont été quant à elles prises en charge à hauteur de 1 M€, ainsi que la maintenance du numérique et les frais téléphoniques pour 0,6 M€. Les frais annexes, résultant du Programme de modernisation des collèges, se sont pour leur part élevés à 0,4 M€. Enfin, se sont également ajoutés les versements aux établissements privés (forfait d'externat : 2,6 M€), l'aide à la scolarité (0,7 M€) et la restauration collective (0,2 M€).
Dans le **domaine de la culture (6,21 M€),** au titre des politiques Action culturelle, Lecture, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux, l'année 2019 fut ponctuée par la **célébration du bicentenaire de Courbet** et la programmation de plusieurs expositions et manifestations. Le Département a apporté son soutien aux arts vivants et à la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire (1 M€). Il a en

outre participé pour 3,8 M€ aux frais de fonctionnement de sites culturels (musée Courbet, Saline royale d'Arc-et-Senans, musée de Nancray) et pour 0,9 M€ à l'enseignement artistique ou l'accès des collégiens à la culture. Un soutien financier a enfin été apporté aux bibliothèques pour 0,4 M€ et au fonctionnement des archives départementales pour 0,1 M€.
Des subventions et prestations ont été financées dans le **domaine du sport et de l'éducation populaire** à hauteur de **2,42 M€** pour soutenir le sport de haut niveau et des événements sportifs organisés sur le département, pour favoriser le sport en tant que réussite éducative et renforcer l'attractivité des territoires.

Dynamique territoriale : 42,89 M€

S'agissant de la politique des **Routes,** le coût de l'entretien du réseau routier départemental s'est élevé à **9,4 M€.** Il comprend la maintenance des routes départementales (2,32 M€), la sécurisation et la viabilité hivernale, dont le coût dépend des aléas climatiques (4,14 M€ en 2019 contre 2,8 M€ en 2018), ainsi que l'entretien des véhicules du Parc routier et des équipements (2,88 M€). Enfin, 0,06 M€ ont été consacrés à l'entretien des infrastructures cyclables, dont le Département a la charge.
Les dépenses de fonctionnement, réalisées au titre de la politique **Développement territorial,** sont restées stables à **27,3 M€.** Le Département a ainsi participé au financement du budget du **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** à hauteur de 26 M€ (+ 1,2 %), représentant 55 % des contributions totales des collectivités. De plus, en qualité de partenaire privilégié des territoires, le Département a concouru à leur attractivité en apportant son soutien à l'émergence de projets du bloc communal sur différents secteurs (numérique, ingénierie, accessibilité, énergie…) pour 1,3 M€.
Pour les autres politiques publiques d'appui aux territoires, les crédits de fonctionnement se sont élevés à un peu moins de **3,4 M€,** dont 2,1 M€ pour le **tourisme,** 0,75 M€ pour **l'environnement,** 0,4 M€ pour les **activités agricoles et forestières.** L'économie ne faisant plus partie des compétences du Département, les 0,1 M€ figurant dans le compte administratif 2019 n'ont concerné que le solde des dossiers de prêts et avances accordées préalablement.
Enfin, les charges de Transports, désormais uniquement consacrées, suite au transfert de compétence, aux **transports individualisés** pour les élèves en situation de handicap, ont atteint **2,79 M€.**

Efficience et ressources internes : 112,99 M€

Il s'agit principalement des frais de fonctionnement interne et des dépenses liées à la gestion financière. Hors contribution aux fonds de péréquation, leur évolution s'est limitée à 1,2 %.
L'ensemble du budget des **ressources humaines** (rémunérations et charges, formations, actions sociales, prévention…) s'est élevé à **91 M€,** avec une évolution limitée à 1,1 % par rapport à 2018.
Les dépenses de **gestion financière** ont atteint **13,6 M€** (contre 11,6 M€ en 2018), dont 6,8 M€ d'intérêts de la dette et 6 M€ de contribution aux fonds de péréquation.
Les dépenses liées aux **bâtiments et moyens généraux** ont été stabilisées à **5,15 M€,** quasiment identiques à 2018, dont 4,28 M€ pour l'exploitation et la maintenance des bâtiments départementaux et 0,87 M€ pour la logistique.
Un peu plus de **3,2 M€** ont été consacrés aux **relations publiques et à la modernisation de l'action publique,** dont 2,1 M€ pour l'efficience numérique interne, 0,65 M€ pour la communication et 0,45 M€ pour les activités documentaires ou d'expertise juridique et le pilotage des politiques publiques.

DES RECETTES ORIENTEES A LA HAUSSE GRACE AUX PRODUITS DE FISCALITE

Les recettes du Département ont atteint 537,1 M€ en 2019 et ont progressé de 2,5 % par rapport à 2018 portées par une fiscalité locale toujours plus dynamique. Le Département a ainsi perçu près de 13,35 M€ de recettes supplémentaires en 2019. L'orientation à la hausse des recettes a contribué aux bons résultats de l'épargne du Département, favorisant l'autofinancement des investissements et permettant un recours réduit à l'emprunt.

	Investissement		Fonctionnement	
RECETTES	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**
SOLIDARITES HUMAINES	434 000 €	321 425 €	40 032 773 €	39 930 171 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	240 275 €	183 988 €	2 904 820 €	2 757 565 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	4 059 371 €	4 614 846 €	1 289 582 €	1 183 382 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	17 423 061 €	14 319 905 €	499 913 661 €	473 806 818 €
Total RECETTES	22 156 707 €	19 440 165 €	544 140 837 €	517 677 935 €

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 517,7 M€, ont retrouvé leur niveau de 2016, c'est à dire avant le transfert à la Région de la compétence Transports (voyageurs et transports scolaires ordinaires).

En 2019, les recettes fiscales se sont élevées à 349,9 M€, soit un niveau supérieur de 5,2 % à 2018. Le poids des recettes de la fiscalité a notamment progressé de 5,5 points sur les cinq dernières années, atteignant désormais 65,1 % du budget total du Département.

La fiscalité directe a représenté **156,2 M€** en bénéficiant d'une hausse conséquente de 4,5 % sous l'effet des tendances positives constatées sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Grâce à l'augmentation des bases fiscales, le produit de la TFPB a généré 3,5 M€ de recettes supplémentaires, malgré un taux d'imposition inchangé (18,08 %), conformément aux engagements pris dans le projet départemental C@P25. La TFPB, dont le produit sera transféré au bloc communal dès 2021 dans le cadre de la réforme de la fiscalité, s'est ainsi élevée à 117,3 M€ en 2019, en progression de 3 %. La hausse de la CVAE a quant à elle été encore plus marquée avec une croissance de 12,2 % sur l'année 2019. Etablies selon la valeur ajoutée des entreprises du Doubs constatée en 2018, les recettes de la CVAE ont atteint 32,3 M€, en étant portées notamment par le dynamisme du secteur automobile.

La fiscalité indirecte, dont le produit s'est élevé à **79,5 M€,** a également profité d'une croissance importante de 11,4 %. Les transactions immobilières enregistrées dans le Doubs ont généré 8 M€ de Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) supplémentaires, pour un total de 71 M€ perçus en 2019. La taxe d'aménagement, également liée au secteur de l'immobilier et de la construction, a progressé de son côté de 10 % et a atteint un niveau record de 3 M€. A l'inverse, la taxe sur l'électricité a reculé pour la seconde année consécutive (- 2,7 %) avec 5,4 M€. Enfin la taxe sur les remontées mécaniques s'est élevée à 0,1 M€ de recettes.

La fiscalité transférée s'est établie à **114,2 M€**, représentant près d'un tiers des ressources fiscales du Département. La Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) est restée la seconde ressource de la collectivité avec près de 78 M€. Versée en compensation des compétences transférées, la TSCA a continué d'augmenter de 2,8 % en 2019. La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est quant à elle repartie légèrement à la hausse (+ 0,6 %) et s'est élevée à 36,3 M€, après avoir baissé en 2018.

Les dotations de fonctionnement versées par l'Etat sont restées quasi-stables pour la seconde année consécutive (83,2 M€). La baisse des dotations aux collectivités, appliquée par l'Etat entre 2014 et 2017 dans le cadre du redressement des comptes publics, a été stoppée pour être remplacée par le dispositif de contractualisation dont le Département est signataire (Contrat de Cahors). Ainsi, la Dotation globale de fonctionnement s'est maintenue à 57,4 M€, tout comme la Dotation générale de décentralisation à 2,6 M€. La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui s'est élevée à 15,9 M€, a subi un recul de - 1,5 %, tout comme le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), en léger repli de - 0,4 % à 3,8 M€, ou encore les allocations compensatrices, en baisse de - 2,5 % à 3,5 M€.

Les produits de la péréquation ont représenté près de 36 M€ en 2019 en ayant bénéficié d'une nouvelle hausse de 7,1 % sur l'exercice. Cette croissance s'explique en partie par le versement de 0,5 M€ du nouveau fonds de stabilisation financé par l'Etat à hauteur de 115 M€, à répartir entre les Départements éligibles. Le fonds DMTO et le Fonds de solidarité des départements (FSD), qui seront unifiés en 2020 dans un nouveau fonds globalisé, ont également permis de dégager 1,7 M€ de recettes supplémentaires avec 13,6 M€ en 2019. Enfin, le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est quant à lui resté figé à 13,7 M€, tandis que la Dotation de compensation péréquée (DCP) a augmenté de 1,8 % pour s'établir à un peu plus de 8,1 M€.

Les recettes générées par la mise en œuvre des politiques de **solidarités humaines** (39,9 M€) ont enregistré une hausse de 1,8 M€, grâce notamment aux versements du Fonds social européen (FSE) Inclusion et au recouvrement des indus du RSA, dont le produit a plus que doublé en 2019. La participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), d'un montant de 24,1 M€, est par ailleurs demeurée quasi stable en raison du versement de 0,7 M€ issu du nouveau fonds d'appui au service d'aide à domicile. Les recettes issues des politiques déployées au titre du **développement humain** se sont quant à elles maintenues à hauteur de 2,8 M€, et ont été majoritairement composées des produits de la restauration et des hébergements des collèges. Celles liées aux politiques relevant de la **dynamique territoriale** ont pour leur part reculé de moitié, ne représentant plus que 1,2 M€ par rapport à 2,3 M€ en 2018. Enfin, les recettes produites par la mise en œuvre des politiques d'**efficience et de ressources internes**, hors gestion financière, ont également connu une tendance à la baisse (- 38,9 %) pour s'établir à 4,7 M€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 19,4 M€, en diminution pour la 5ème année consécutive avec une baisse de 3,6 M€ en 2019, en lien notamment avec le non renouvellement de la subvention relative au Plan numérique pour l'éducation (PNE) dont bénéficiaient les investissements réalisés à ce titre pour les collèges (- 1,2 M€), mais aussi avec la réduction progressive des prêts d'honneurs et avances remboursables (- 0,9 M€) et le remplacement de la Dotation globale d'équipement par la Dotation de soutien aux investissements des Départements (- 0,8 M€). A l'inverse, le versement du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), de 5,8 M€, a augmenté de 6 % grâce à la hausse des investissements déclarés sur l'exercice 2017.

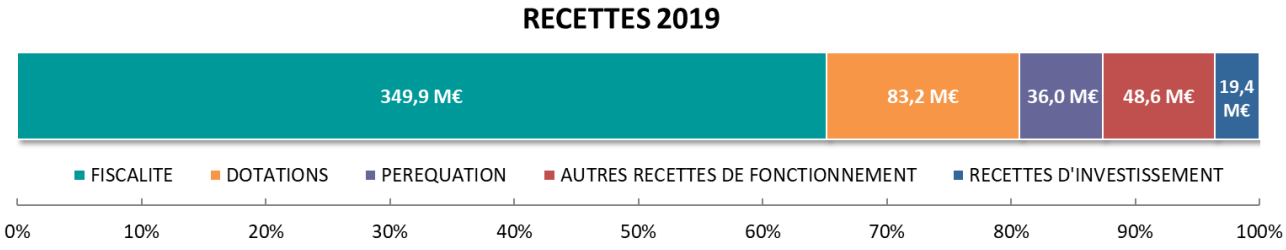

UNE AMELIORATION DES MARGES DE MANŒUVRE DE LA COLLECTIVITE ET LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT

L'épargne brute a progressé de 13,4 % en 2019 pour atteindre **67,6 M€** après une évolution de + 28 % en 2018, conséquence d'une augmentation plus rapide des recettes de fonctionnement (3,4 %) que des dépenses de fonctionnement (2 %).

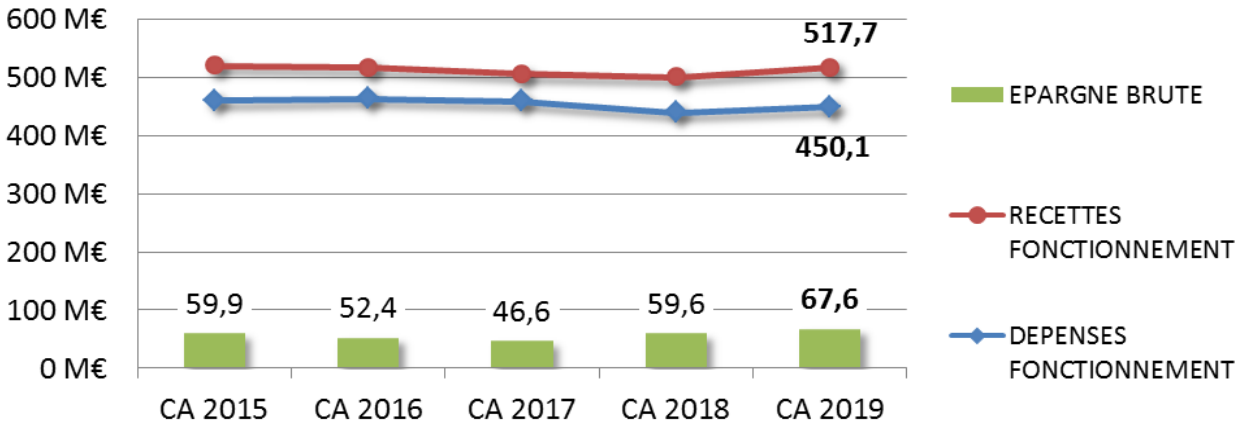

L'épargne dégagée par la section de fonctionnement a ainsi généré un autofinancement net de 51,1 M€ en 2019, permettant à la fois de rembourser le capital de la dette, mais également de financer près de deux tiers des dépenses d'investissement hors dette de la collectivité. Par conséquent, le poids de l'emprunt devient toujours plus limité, ne couvrant plus que 6,3 % des crédits de la section d'investissement, contre 7,9 % lors de l'exercice précédent.

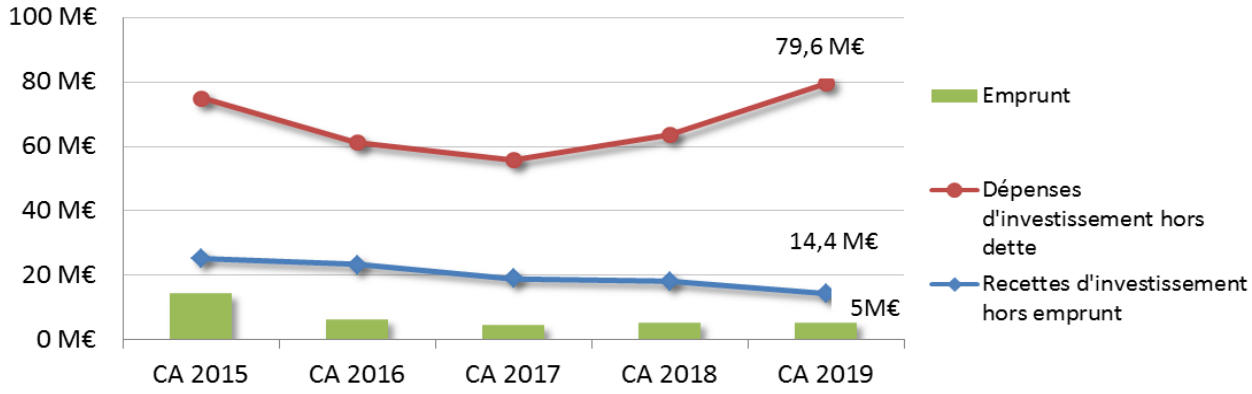

Ainsi, avec un remboursement en capital de la dette de 16,5 M€ en 2019 et la réalisation de **5 M€ d'emprunt**, la collectivité a poursuivi son **désendettement** pour la 6ème année consécutive avec **- 11,5 M€** en 2019, générant une baisse de la dette départementale de 45 M€ sur la période 2013-2019.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 a atteint 230,84 M€ (contre 242,37 M€ fin 2018). Celui-ci est en baisse régulière depuis 2014 avec une accentuation à partir de 2016.

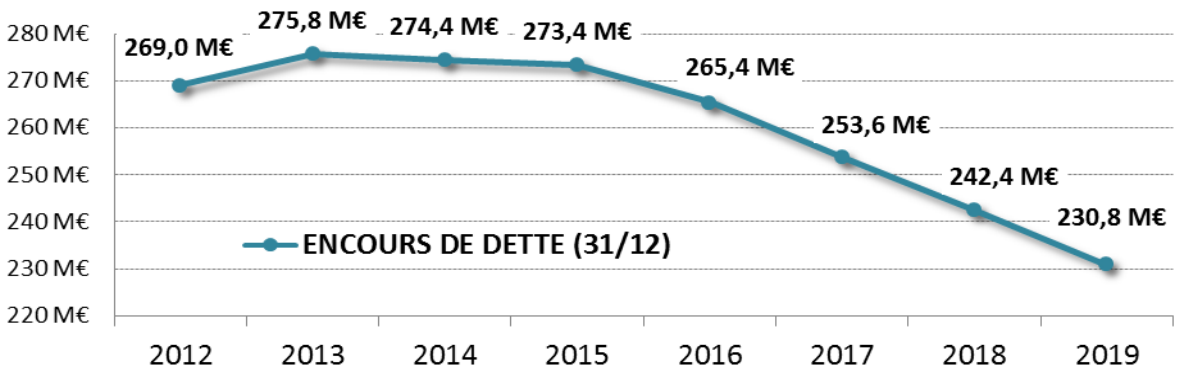

Enfin, compte tenu du niveau d'endettement de la collectivité et de l'amélioration de son épargne brute, **la capacité de désendettement** s'est trouvée largement améliorée et a atteint **3,4** années au compte administratif 2019 (contre 4,1 au CA 2018).

La situation financière du Département est donc saine et permet de maintenir la solvabilité de la collectivité tout en assurant le financement de la reprise des investissements engagée depuis 2018.

VISION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

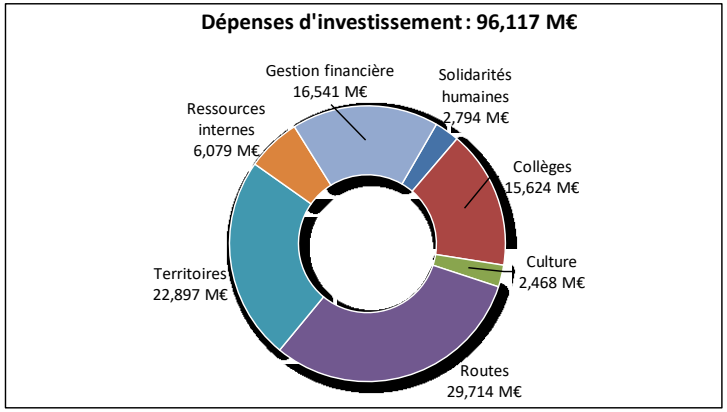

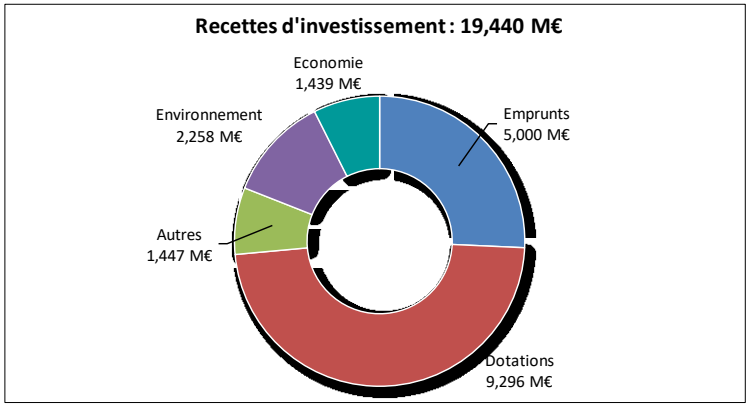

EPARGNE BRUTE : 67,562 M€

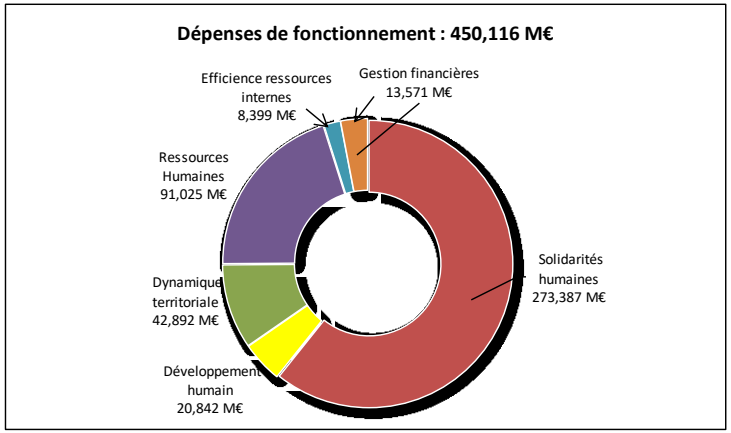

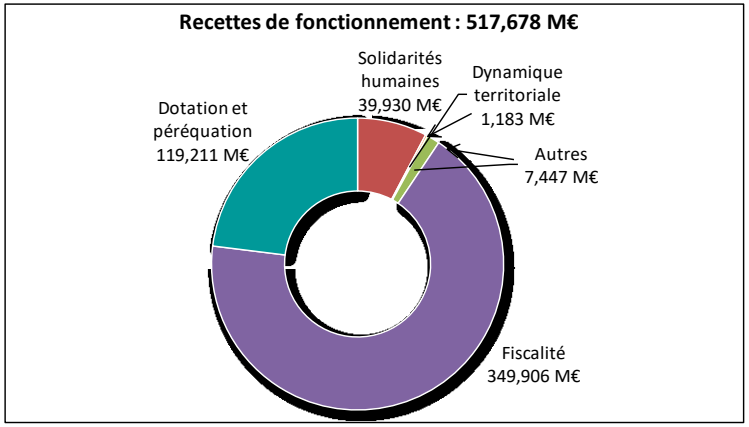

Compte administratif 2019 - Récapitulatif des dépenses par politique publique
Répartition des dépenses 2019 en millions d'euros
(hors résultats et hors révolving)

Politique publique		Fonctionnement		Investissement		Total des dépenses	
		En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
11	Autonomie PA/PH	136,586	30,3%	0,524	0,5%	137,110	25,1%
12	Enfance Famille	55,746	12,4%	0,236	0,2%	55,982	10,2%
13	Insertion	77,623	17,2%	0,005	0,0%	77,627	14,2%
14	Habitat Logement	2,261	0,5%	2,030	2,1%	4,291	0,8%
15	Développement social	1,171	0,3%	0,000	0,0%	1,171	0,2%
21	Collèges	12,213	2,7%	15,624	16,3%	27,837	5,1%
22	Action culturelle	5,618	1,2%	0,116	0,1%	5,734	1,0%
23	Lecture	0,418	0,1%	0,009	0,0%	0,427	0,1%
24	Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	0,173	0,0%	2,342	2,4%	2,516	0,5%
25	Sport et Education populaire	2,420	0,5%	0,000	0,0%	2,420	0,4%
31	Routes	9,395	2,1%	29,714	30,9%	39,109	7,2%
32	Développement numérique du territoire	0,060	0,0%	7,208	7,5%	7,268	1,3%
33	Développement territorial	27,313	6,1%	8,901	9,3%	36,215	6,6%
34	Environnement - Trame verte et bleue	0,750	0,2%	5,444	5,7%	6,194	1,1%
35	Espace rural et périurbain	0,397	0,1%	1,047	1,1%	1,443	0,3%
36	Tourisme	2,071	0,5%	0,291	0,3%	2,363	0,4%
37	Economie	0,119	0,0%	0,006	0,0%	0,125	0,0%
38	Transports	2,786	0,6%	0,000	0,0%	2,786	0,5%
41	Relations publiques	0,814	0,2%	0,002	0,0%	0,816	0,1%
42	Modernisation de l'action publique	2,437	0,5%	1,134	1,2%	3,571	0,7%
43	Ressources humaines	91,025	20,2%	0,014	0,0%	91,039	16,7%
44	Bâtiments et moyens généraux	5,148	1,1%	4,930	5,1%	10,078	1,8%
45	Gestion financière	13,571	3,0%	16,541	17,2%	30,112	5,5%
		450,116	100,0%	**96,117**	100,0%	**546,233**	100,0%

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport
	Commissions : 1 à 4
	Timbre : DGS /

Objet : Plan départemental d'urgence face à la crise économique et sociale

LES GRANDS ENJEUX DU DEPARTEMENT

Une situation d'avant-crise déjà à forts enjeux

L'apparition du COVID 19 entraîne une crise de telle ampleur que les problématiques économiques et sociales préexistantes s'en trouvent relativisées. Pourtant, ces difficultés antérieures – au cœur du projet départemental C@P 25 – menacent de s'aggraver.

Dès 2016, le Département a priorisé en conséquence son action pour :

- Assurer la mission des solidarités humaines et territoriales
- Demeurer un acteur de l'économie et de l'emploi
- Contribuer à un développement soutenable
- Investir pour l'avenir sans augmenter la pression fiscale.

Ces lignes fortes structurent l'ensemble des politiques publiques départementales et produisent des effets malgré un contexte pas toujours favorable.

Ainsi, sur les solidarités, il a fallu travailler – notamment – à :

- Anticiper le vieillissement progressif de la population par des réponses adaptées
- Accompagner un nombre croissant de personnes handicapées (+ 4 à 5%/an)
- Accueillir les Mineurs non accompagnés en augmentation exponentielle ces dernières années tout en préservant la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des mineurs confiés.

Sur l'économie et l'emploi, le Département a construit une action volontariste centrée sur :

- L'accès à l'emploi au titre de l'insertion
- L'aménagement durable du territoire au titre de ses investissements.

Cette question du développement soutenable traduit la préoccupation de la collectivité sur la question climatique et environnementale.

Enfin, le Département a pris l'engagement de réaliser 320 millions d'euros d'investissements sur le mandat sans augmentation de sa fiscalité depuis 2015. Un engagement courageux dans un contexte d'inflation normative impliquant de nombreux transferts ou création de charges par l'Etat.

La crise : un moment de vérité pour la collectivité départementale

Comme toutes les organisations, le Département du Doubs a dû mettre en place – presque du jour au lendemain – un plan de continuité d'activité. Cette expérience lui a permis de :

- Témoigner d'une agilité et d'une capacité d'adaptation inédites
- Montrer sa résilience en période exceptionnelle
- Mesurer l'engagement de ses agents
- Confirmer son rôle essentiel de proximité avec les partenaires engagés sur le terrain

Dès le début de la crise, la collectivité a cherché à adapter son cadre d'intervention aux circonstances. Ce cadre doit tenir compte de nouveaux besoins, de nouvelles attentes et de l'urgence économique, sociale et environnementale. Tout est lié.

Cet engagement du Département concerne la plupart des politiques publiques. D'ores et déjà, ce rapport identifie et propose des mesures concrètes pour adapter aux circonstances l'action départementale sur ses compétences.

Cette crise révèle la vocation du Département : proximité et adaptabilité. Sa stratégie financière lui donne les moyens d'agir grâce à la constitution de marges de manœuvre permettant au Département de faire face aux enjeux. Aujourd'hui, ces enjeux dépassent les prévisions. Mais **les efforts de gestion sont là et visibles** :

- **Un désendettement massif** avec un encours ramené de 280 M€ en 2015 à 230 M€[1], soit une capacité de désendettement à 3,4 années
- **Une épargne brute élevée** à 67,6 M€[2]. Ce chiffre permet un niveau d'investissement soutenu et très largement autofinancé. Ce choix ne doit rien au hasard. Il est le résultat d'une politique et d'une vision pour l'avenir d'un Département
- **Un résultat de l'exercice budgétaire 2019 très satisfaisant** – à hauteur de 19,3 M€. Un niveau remarquable dont la reprise en DM 1 permet « d'absorber » plus de 17 M€ de baisse de recettes liées au COVID

Tous ces efforts autorisent le financement d'un plan d'urgence ambitieux.

Aujourd'hui, cette gestion au long cours permet d'aller de l'avant malgré la crise. Ces marges de manœuvre sont employées sur les urgences sans compromettre l'engagement du Département sur les grands enjeux évoqués plus haut, et notamment l'enjeu environnemental et climatique.

[1] Chiffre au 31 décembre 2019
[2] Chiffre au 31 décembre 2019

Des mesures d'urgence face à la crise

Le Département veut être acteur de la sortie de crise. Pour y parvenir, son engagement portera sur la construction d'un territoire résilient et durable.

Un territoire résilient, c'est un territoire qui surmonte la crise et en tire les leçons. L'engagement du Département aura une attention spéciale :

- Aux liens sociaux – entre générations, en direction des plus fragiles
- A la reprise et au développement de projets d'investissement pour le territoire
- Au tissu économique et associatif local – compétences, emplois… – et à la valorisation de circuits courts.

Un territoire durable est un territoire préservé, garant de la santé et de la qualité de vie de ses habitants, tourné vers la jeunesse. C'est une responsabilité vis-à-vis de la nouvelle génération.

L'ambition du Département, c'est aussi d'apporter en urgence et à chacun :

- Jeunes
- Personnes adultes dépendantes et/ou fragiles
- Personnes en insertion sociale ou professionnelle
- Entreprises en lien avec le Département
- Associations
- Personnes ou entreprises mobilisées pour l'attractivité du territoire
- Acteurs de 1ère ligne pendant la crise sanitaire

– selon ses besoins – des solutions pour aider à « passer ces moments difficiles ».

Cela signifie porter des mesures d'urgence, en cohérence avec le champ des compétences départementales, mais ambitieuses quant à leurs effets.

Chaque typologie d'acteur doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur-mesure. Car cette crise n'épargne personne, spécialement chez les publics vulnérables.

I – JE SUIS JEUNE

« Je suis jeune… face à la crise » - LES ENJEUX

La jeunesse a pu – pendant cette période de confinement – sentir son avenir lui échapper. Avenir professionnel pour les étudiants et apprentis au seuil de la vie active. Avenir plus immédiat pour tous : WE, vacances chez les grands parents, activités en tous genre, « petits boulots » etc.

Plus généralement, tout leur équilibre de vie – formation, sociabilité, activités culturelles et sportives, découverte du monde, de leur environnement – s'est trouvé bouleversé.

Le Département mobilise ses compétences de solidarités humaines, mais aussi culturelles et sportives, pour répondre à de nouvelles attentes et dimensionner ses dispositifs au contexte d'après crise sanitaire.

« Je suis jeune… avec un besoin de protection »

Le Département renforce l'accompagnement psychologique à destination des enfants

Au titre de sa compétence sur l'enfance, le Département travaille d'ores et déjà sur l'accompagnement psychologique de jeunes enfants. Néanmoins, le confinement a provoqué une onde de choc dans de nombreux foyers, avec – chez un certain nombre de jeunes – un besoin d'aide pour surmonter de nouveaux traumatismes.

La collectivité départementale mobilisera ses partenaires au titre de la médiation familiale ou de l'accompagnement psychologique. Elle apportera notamment un soutien exceptionnel à l'association « La Marelle » présente à Besançon et Pontarlier et l'association « Puzzle » présente à Montbéliard pour renforcer les dispositifs existants. Leurs psychologues se rendront disponibles pour venir en aide à des enfants et entendre leur vécu.

Coût : 100 000 €

Voir annexe n°1

Le Département conforte et consolide l'aide sociale à l'enfance par le recrutement de 6 agents supplémentaires

La protection de l'enfance se trouve directement impactée par la situation économique et sociale et par l'afflux croissant de mineurs non accompagnés. La crise sanitaire a montré les besoins d'accompagnement de ces publics – par exemple sur des contrats jeunes majeurs – et fait craindre de nouvelles augmentations de signalements et de demandes d'accueil.

Au regard de ce contexte, le Département créera 6 postes dans les services de protection de l'enfance afin de :

- Mieux suivre les enfants par un référent éducatif et administratif
- Permettre un accompagnement de proximité pour les assistants familiaux confrontés à des situations complexes
- Renforcer l'articulation et la cohérence entre le suivi des enfants par les pôles enfants confiés, l'animation du dispositif des informations préoccupantes par le SDRIP et le suivi de l'ensemble du parcours des mineurs non accompagnés par un service spécialisé de la direction enfance famille du Conseil départemental

Coût : 220 000 €/an

« Je suis jeune… avec une pratique artistique et/ou sportive »

Le Département développe et adapte le parcours artistique et culturel des collégiens

Le parcours artistique et culturel a été conçu pour permettre aux collégiens de se rendre dans des lieux culturels et d'éveiller leur culture personnelle.

En complément des dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite étoffer cette offre culturelle selon des modalités plus respectueuses des mesures sanitaires. La possibilité d'accueillir des spectacles ou des interventions artistiques au sein de leurs établissements est ainsi exceptionnellement offerte pour l'année scolaire 2020/2021 aux collèges. C'est aussi l'opportunité de permettre le développement de formats innovants.

Enfin, un volet sur le financement du dédoublement des transports permettra de consolider les modalités existantes du parcours.

Coût : 150 000 €

Voir annexe n°2

Le Département donnera un coup de pouce à la pratique artistique

Une aide départementale de 50 € sera versée pour chaque inscription d'un élève de moins de 25 ans en école de musique ou au conservatoire. Cette mesure – dimensionnée pour les 7 500 élèves actuels – permettra une réduction du coût d'inscription dans les établissements identifiés dans le schéma départemental de l'enseignement artistique.

L'objectif – dans un contexte de crise économique et sociale – consiste à soutenir la pratique artistique. Laquelle participe à la richesse du territoire et à sa vitalité culturelle.

Nb. En cas de baisse significative du nombre d'inscriptions, une souplesse serait introduite dans le calcul des subventions.

Coût : 375 000 €

Le Département donnera un coup de pouce à la pratique sportive

Le Département a déjà mis en place un dispositif – Doubs Pass Sport – pour soutenir la pratique sportive de 1 800 collégiens bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

Afin de réduire l'effort financier de ces familles, la participation départementale sera doublée. De 25 € par enfant, elle passera à 50 €. Cette mesure tient compte des effets de la crise sur les foyers présentant des fragilités économiques et sociales.

Coût : 65 000 €

Le Département veut enrichir l'offre documentaire à destination des collégiens

L'objectif recherché est d'offrir aux collégiens des établissements publics et privés sous contrat une offre documentaire plus riche et soutenir les librairies locales indépendantes.

Chaque établissement se verra accorder une dotation exceptionnelle de 1000 € par établissement dédiée à l'achat de livres auprès de commerces locaux.

Coût : 63 000 €

« Je suis jeune… étudiant ou apprenti, avec des difficultés financières »

Le Département renforce fortement les moyens du fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

Ces moyens permettront d'accompagner les jeunes de moins de 25 ans en difficulté financière, quelle que soit leur situation (étudiant, apprenti, salariés ou en recherche d'emploi). En effet, certains jeunes pourraient être impactés par les difficultés d'accès aux emplois d'été ou par un soutien familial moindre.

Un partenariat spécifique sera mis en place avec le CROUS et les missions locales pour faciliter les démarches des jeunes confrontés à des difficultés financières ou pour accéder au FDAJ. Ces aides sont destinées à des coups de pouce pour financer l'accès et le maintien dans le logement, la mobilité ou faire face à des accidents de la vie.

Coût : 200 000 €

II – JE SUIS ADULTE DEPENDANT ET/OU FRAGILE

« Je suis adulte dépendant et/ou fragile… face à la crise » - LES ENJEUX

Le virus COVID 19 a mis en lumière l'importance des solidarités humaines en direction des personnes dépendantes et fragiles.

Premières victimes de la crise sanitaire, ces publics nécessitent un accompagnement et une prise en compte de leur fragilité. Fragilité exacerbée à la fois par le virus et par les mesures de confinement.

Aujourd'hui, le Conseil départemental – conscient des difficultés accrues rencontrées par ces publics – renforce en conséquence ses dispositifs.

« Je suis adulte dépendant et/ou fragile… bénéficiaire de l'aide à domicile »

Le Département soutient les acteurs du maintien à domicile pour leur permettre d'assurer un accompagnement de qualité

Après avoir maintenu ses dotations aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) même si ces derniers ont dû réduire leur activité en raison de la crise, le Département poursuit et approfondit les actions votées dans le budget primitif 2020 visant à renforcer l'attractivité des métiers.

Les crédits correspondants sont versés à 10 SAAD partir du mois de juin et permettront l'accès à des véhicules de service pour les professionnels, l'augmentation des temps collectifs et d'analyse de la pratique ainsi que des revalorisations salariales.

Ces actions seront pérennisées et l'attractivité des métiers deviendra un axe à part entière des futurs contrats d'objectifs et de moyens à intervenir avec les structures.

Coût : 1,2 M€/an

« Je suis adulte dépendant et/ou fragile… et isolé »

Le Département financera des actions nouvelles contre l'isolement des personnes âgées

Il s'agit de proposer des temps d'échange ou un accompagnement adapté aux besoins de personnes isolées et fragilisées par la crise.

Les crédits disponibles de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie seront fléchés vers des actions permettant aux opérateurs de proximité (communes, CCAS, SAAD...) de repérer les situations de fragilité, d'aller vers les personnes et d'organiser des temps d'échange individuels ou collectifs.

Coût : 300 000 € (mobilisés sur l'enveloppe de la conférence des financeurs)

« Je suis adulte dépendant et/ou fragile… en EHPAD »

Le Département va financer l'achat de tablettes numériques

Chaque EHPAD pourra – au prorata de son nombre de lits – bénéficier de 2 à 8 tablettes adaptées aux personnes âgées. Cette action – destinée à maintenir le lien social – sera proposée dans le cadre de la Conférence des financeurs.

En effet, la crise sanitaire a fortement exposé ces personnes âgées en EHPAD à l'isolement et – de façon parallèle – développé les usages de visio-conférences pour entretenir les liens d'affection et de famille.

Coût : 116 000 €

« Je suis adulte dépendant et/ou fragile… maltraité ou violenté »

Le Département cofinance deux travailleurs sociaux en commissariat de police et gendarmerie pour mieux secourir les victimes de violence domestique

Cette mesure – financée au BP 2020 – devient opérationnelle en cette fin de 1er semestre par le recrutement des intervenants. Soit au moment même où le confinement a mis en lumière la nécessité de mieux protéger et secourir les victimes de violences domestiques.

Leur mission – complémentaire à celle des forces de l'ordre – portera sur une aide matérielle et psychologique.

Coût : 40 000 €/an

Le Département se mobilise pour développer les solutions d'éloignement du conjoint violent du domicile conjugal

Une initiative va être conduite en direction de nos partenaires, et notamment du ministère de la Justice, pour étendre au secteur de Montbéliard le dispositif ALTERITE. Ce dispositif, porté par l'ADDSEA, fonctionne sur le ressort du tribunal de grande instance de Besançon – un des premiers au niveau national.

Il permet de proposer une solution d'hébergement avec accompagnement social pour le conjoint violent. Femme et enfants peuvent ainsi demeurer dans leur cadre de vie.

III – JE SUIS EN INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

« Je suis en insertion professionnelle et sociale… face à la crise » – LES ENJEUX

Le marché de l'emploi avant crise ne ressemblera pas à celui des prochains mois, peut-être même des prochaines années.

D'un marché sous tension, avec tout de même un des chômages structurels les plus élevés d'Europe – lié aux asymétries entre l'offre (formations, compétences, mobilité géographique etc.) et la demande –, nous allons retrouver en plus un chômage conjoncturel – en raison d'une activité économique à la baisse. Les premiers chiffres de l'emploi à l'échelle nationale sont d'ailleurs préoccupants.

Les bénéficiaires du RSA risquent d'être fortement impactés et voir leur insertion professionnelle rendue plus difficile encore. Le Conseil départemental poursuivra son accompagnement et amplifiera en tant que besoin ses dispositifs.

« Je suis en insertion professionnelle et sociale… allocataire du RSA »

Le Département assumera ses obligations vis-à-vis de tous les ayant-droits au RSA

Les indicateurs permettent d'anticiper une hausse sensible des bénéficiaires du RSA en raison des demandes qui ont augmenté depuis le début de la crise de plus de 20% et d'une baisse probable des sorties vers l'emploi. La collectivité assumera ses responsabilités en la matière en maintenant le cap fixé par le programme départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) dont les actions seront renforcées.

Coût : 2 M€ (supplémentaires aux crédits votés au BP 2020 et dès la DM 1)

Le Département poursuit la montée en charge des actions prévues par le plan départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE)

Cela concerne notamment : orientation systématique et rapide des nouveaux allocataires par des conseillers emploi formation insertion (CEFI), partenariat avec la Région sur le volet formation, parcours renforcés d'accompagnement vers l'emploi.

Pour tenir compte de l'impact de la crise, l'offre en matière de parcours renforcés sera complétée pour permettre l'accompagnement de davantage d'allocataires, en privilégiant les démarches de type « coaching vers l'emploi » et en favorisant l'immersion professionnelle dans des secteurs en difficulté de recrutement.

Coût : 65 000 €

« Je suis en insertion professionnelle et sociale… allocataire du RSA et en reprise d'activité »

Le Département mettra en place une prime exceptionnelle de retour à l'emploi

Ce nouveau dispositif concerne les bénéficiaires du RSA de plus de 6 mois qui reprennent une activité. Une prime d'un montant de 500 € sera attribuée à l'issue d'une période de travail de 2 mois.

Les travailleurs non-salariés (TNS) bénéficiaires du RSA, durement touchés par la crise, pourront également bénéficier d'une aide d'un montant équivalent pour couvrir les frais liés à la relance de leur activité ou à l'adaptation de leur outil.

Ce dispositif expérimental pour un an permet d'affirmer la conviction principale du PDIE : les parcours d'insertion doivent viser le retour vers l'activité et l'emploi, qui constitue le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté et de s'insérer socialement.

Coût : 1,5 M€ (dont 1 M€ pour 2020)

Voir annexe n°3

« Je suis en insertion professionnelle et sociale… en SIAE »

Le Département accélère le versement des acomptes du fonds social européen

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un axe fort du PDIE. De nouvelles conventions triennales ont été récemment établies pour fixer des objectifs chiffrés d'entrées de bénéficiaires du RSA dans les chantiers et entreprises d'insertion.

Pour soutenir les acteurs de l'IAE pendant la crise, le Département a accéléré le versement des acomptes du fonds social européen (FSE) pour les 21 structures qui en bénéficient et a effectué des versements anticipés des soldes 2019 pour les 36 structures qui bénéficient d'aides du Département.

La collectivité poursuit également sa démarche d'achat socialement responsable, en maintenant – malgré la crise – la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés. Cette mesure permet de soutenir l'activité des SIAE.

Coût : 630 000 € (versements anticipés dans le cadre des crédits votés au BP 2020)

IV – JE SUIS UNE ENTREPRISE EN LIEN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

« Je suis une entreprise en lien avec le Conseil départemental… face à la crise » – LES ENJEUX

La pandémie COVID 19 a créé une onde de choc sans précédent pour l'économie :

- Effondrement de l'offre et de la demande
- Perturbation des approvisionnements, de la logistique, des circuits de distribution
- Arrêt ou fort ralentissement de la quasi-totalité des activités non indispensables à « l'effort de guerre »

Donneur d'ordres, aménageur et interlocuteur de proximité, le Département n'en a pas moins l'interdiction expresse de mettre en place une aide directe pour sauver l'emploi et les compétences sur son territoire. Il fera donc avec les leviers en sa possession.

« Je suis une entreprise en lien avec le Conseil départemental… avec des problèmes de trésorerie et de carnet de commande »

Le Département augmente ses avances sur marchés

Beaucoup d'entreprises rencontrent des problèmes de trésorerie. Le Département souhaite utiliser toute la latitude offerte par la loi pour augmenter ses avances sur marché et soulager ainsi les entreprises agissant en qualité de prestataire.

De 10% avant crise, les avances sur marché ont été portées à 50% en période de crise sanitaire (régime de la loi d'urgence et des ordonnances afférentes) et reviendront à 30% à l'issue de cette période (soit le plafond d'avances possible sans demander de garantie financière à l'entreprise).

Le Département s'engage à maintenir le plus haut niveau d'investissement possible

L'inquiétude de beaucoup d'entreprises porte sur le carnet de commande. Seul un carnet de commande permet une visibilité sur l'avenir.

C'est pourquoi le Département a engagé un travail avec ses directions les plus consommatrices en investissement. Chacune, en lien étroit avec les entreprises, a œuvré à une reprise sécurisée et rapide des travaux. Chacune a également repositionné les chantiers selon leur niveau de priorité et les besoins d'activité desdites entreprises ;

Ex. Ce repositionnement a permis de commencer la 1ère tranche des travaux du site de Gay Lussac.

« Je suis une entreprise en lien avec le Conseil départemental… car des travaux routiers peuvent affecter mon fonctionnement »

Le Département reporte à 2021 les chantiers impactant fortement l'activité économique pour ne pas perturber la sortie de crise sanitaire et les remplace par d'autres travaux de niveau équivalent

Concrètement, cette mesure concerne l'agglomération montbéliarde sur le pont de Ludwigsburg – soit 4 mois de déviation impactant les zones économiques – et le territoire bisontin sur la voie d'entrecroisement entre le CHU et la zone commerciale de Chateaufarine – soit 2 mois de restriction de la circulation sur une zone stratégique.

Le Département propose un accompagnement renforcé pour les commerçants impactés par les travaux maintenus

Des contacts sont – et continueront d'être – pris pour analyser avec les commerçants les mesures d'accompagnement nécessaires. Les mesures – au cas par cas – pourront aller d'une signalisation renforcée à une indemnisation à l'amiable en amont ou l'adaptation de l'organisation du chantier et des déviations.

« Je suis une entreprise en lien avec le Conseil départemental… et je fournis la plateforme Agrilocal »

Le Département s'engage pour une assiette circuits courts dans les cantines des collèges

En incitant les collèges à utiliser les circuits courts et de proximité pour la fabrication des repas, le Conseil départemental s'attache à :

- Améliorer la qualité des repas
- Réduire son impact carbone
- Soutenir les producteurs locaux, notamment sur nos filières viande, pisciculture, lait-fromage, œufs et préparations à base d'œufs, maraîchage et légumes

Afin de dynamiser ces achats par les collèges, la collectivité départementale va accorder – dès la rentrée scolaire 2020 – une enveloppe supplémentaire dédiée à l'achat de produits en circuits courts et de proximité. Le prochain déploiement du logiciel Easylis de gestion des stocks de restauration permettra un suivi affiné de cette politique d'acquisition de denrées.

Coût : 1 000 000 € (en année pleine et 380 000 € d'ici à fin 2020)

Annexe n°4

V – JE SUIS UNE ASSOCIATION

« Je suis une association… face à la crise » – LES ENJEUX

Les associations, le plus souvent, participent à la vie d'un territoire et trouvent leur modèle économique dans leurs activités et/ou la participation d'adhérents et sympathisants.

Deux mois de confinement ont empêché la plupart des manifestations prévues au printemps et sérieusement compromis celles de l'été. Bénévoles et permanents se trouvent parfois démunis pour réinventer un mode de fonctionnement et faire passer le cap de l'année à leurs structures.

Le Département est conscient de la richesse de son tissu associatif. Il s'engagera donc résolument aux côtés de ses partenaires associatifs.

« Je suis une association… avec une baisse de mes activités »

Le Département maintient sa subvention au niveau de 2019

A ce jour, la plupart des associations ont vu leurs activités impactées par la crise. Le confinement d'abord, les précautions sanitaires ensuite, les ont pénalisées et continueront de les pénaliser.

Le Conseil départemental s'engage à maintenir ses subventions au niveau de 2019.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux primo demandes de subvention.

Coût : 400 000 € (coût total)

Le Département accorde son soutien aux manifestations ayant été annulées pour cause de la crise

Soucieux de ne pas pénaliser doublement les organisateurs d'évènements perturbés, le Département confirme sa participation financière en direction des associations sportives et culturelles.

Par cette décision, le Département souhaite soutenir l'animation du territoire et empêcher la disparition de manifestations appréciées des habitants et touristes.

Coût : 660 000 € (coût total)

« Je suis une association… qui a besoin d'aide »

Le Département crée un fonds associatif pour accompagner la reprise d'activité post-COVID 19

Ce fonds s'inscrit en complément du soutien de droit commun et des montants octroyés pour l'exercice 2020. Il vise un effet de levier pour passer le cap de la reprise dans un contexte nouveau.

Les restrictions d'activités imposées par les mesures sanitaires menacent en effet la viabilité de nombreuses associations partenaires. Face à leurs pertes de recettes (annulations d'évènements, désengagement de sponsors, limitation de jauges) et à l'augmentation des charges induites par les protocoles (mesures sanitaires et développement de nouveaux formats tels que numériques), les structures doivent revisiter et réinventer leurs projets.

Coût : 550 000 €

Voir annexe n°5 portant règlement d'intervention pour les associations des domaines culture et sport. La situation des autres associations sera évaluée au cas par cas avec le Vice-président ou la Vice-présidente, les services et la commission thématique concernés.

VI – JE SUIS MOBILISE POUR MON TERRITOIRE

« Je suis mobilisé pour mon territoire… face à la crise » – LES ENJEUX

Le Conseil départemental a réalisé – voici 2 ans – son Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce travail d'une grande densité montre l'importance de prendre soin des territoires en tenant compte de besoins différenciés.

Cette stratégie de différenciation avait d'ores et déjà été retenue par le projet départemental C@P 25 avec contrat P@C 25 conclus entre chaque intercommunalité et le Département.

La crise sanitaire, puis économique et sociale, risque d'avoir des effets négatifs, non seulement sur les ménages, mais aussi sur les territoires, leur attractivité et leurs forces vives. Le Département mobilise ses compétences pour agir en faveur des territoires sur trois grands champs : numérique, tourisme et logement.

« Je suis mobilisé pour mon territoire… sur le champ numérique »

Le Département financera les extensions de réseau pour améliorer le raccordement des zones isolées

Lors du raccordement du territoire à la fibre, le syndicat mixte place certains locaux isolés ou difficiles à raccorder sous le statut de « raccordable sur demande ».

L'extension de réseau ou complétude n'est déclenchée que sur demande avérée et étude technique. L'intérêt croissant pour la fibre se traduit par une augmentation rapide des investissements pour complétude du réseau. Mouvement que la crise risque encore d'amplifier tant elle a eu pour effet d'augmenter et diversifier les usages du numérique. Ainsi, les crédits 2020 sont consommés et le Département financera une rallonge pour accélérer, dès cette année, ces raccordements – dont l'effet crise conduit à une augmentation à hauteur de 500 000 € pour 2020 (soit une participation départementale à hauteur de 50%).

Coût : 250 000 €

« Je suis mobilisé pour mon territoire… sur le volet touristique »

Le Comité départemental du tourisme (CDT) du Doubs soutiendra les sites et activités touristiques du Doubs

Grâce à un financement départemental exceptionnel, le CDT va acquérir des entrées (au prorata de la fréquentation annuelle constatée en 2019) auprès de l'ensemble des sites et activités touristiques du Doubs, privés ou dont le Département est partie prenante (ex. musée des maisons comtoises à Nancray, saline d'Arc et Senans), accueillant a minima 5 000 visiteurs par an. Cette démarche vise à soutenir ces structures indispensables à l'animation du territoire et véritables locomotives touristiques après plus de deux mois d'inactivité.

Dans le même temps, ces entrées seront redistribuées à l'ensemble des hébergements touristiques référencés pour être distribués à leurs clientèles touristiques. Il s'agit donc également d'une démarche de soutien au rayonnement du Doubs.

Coût : 1 450 000 €

Annexe n°6

Le Comité départemental du tourisme (CDT) du Doubs créera des offres séjours avantageuses

Le CDT – grâce à un financement départemental – proposera des offres différenciées et très avantageuses aussi bien en direction d'une clientèle individuelle et que d'une clientèle collective. L'idée est de susciter dès cet été plus de fréquentation touristique par diverses réductions et mesures destinées à valoriser les atouts du territoire et rassurer les opérateurs touristiques.

A horizon 2021, un travail avec les opérateurs – avec des mesures exceptionnelles et incitatives – pour susciter des réservations de groupe sera également engagé. Après le coup très dur porté par la crise au secteur touristique, les territoires tâchent tous d'attirer les visiteurs, d'où l'importance de promouvoir la commercialisation touristique du Doubs.

Coût : 100 000 €

Annexes n°7 et 8

Le Département mettra en place une « garantie répit-vacances » pour cet été

Ce dispositif concerne les enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance ainsi que des enfants ou des adultes en situation de handicap. A l'issue du confinement et face à l'incertitude sur la tenue de nombreux séjours préalablement programmés, le Département se mobilisera pour permettre à ce public de bénéficier d'un temps de répit-loisirs ou de vacances dans le Doubs.

L'objectif est multiple :

- Offrir un temps de respiration aux personnes accompagnées
- Permettre des temps de répit et « pour soi » aux professionnels (notamment assistants familiaux) et aux familles,
- Soutenir l'économie touristique locale.

Le Département accompagnera financièrement les associations gestionnaires d'établissements prioritairement dans le Doubs ainsi que les associations spécialisées dans l'organisation de séjours

Coût : 200 000 €.

Voir annexe n°9

« Je suis mobilisé pour mon territoire… sur l'accessibilité des logements »

Le Département soutient la production de logements communaux sociaux

Hors publics accompagnés par les services sociaux, nombreux sont les ménages empêchés de se loger en zone tendue – notamment frontalière. Une situation particulièrement vraie pour de nombreux locataires aux revenus modestes, voire très modestes, notamment familles monoparentales, jeunes ménages, personnes travaillant dans un service local au public (EHPAD, hôpital, service d'aide à domicile, facteur, …), d'autant plus après cette crise.

Le Département veillera à permettre à ces ménages, sous conditions de ressources, d'accéder plus facilement à un logement social en incitant les communes à produire une offre nouvelle de logements à vocation très sociale, c'est-à-dire dont le loyer correspond au logement de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration).

Coût : 1 500 000 €

Voir annexe n°10

VII – JE SUIS ACTEUR DE 1ERE LIGNE

« Je suis acteur de 1ère ligne… face à la crise » – LES ENJEUX

Au cours des deux mois de confinement, la continuité des services publics essentiels a mobilisé de nombreux agents, en présentiel et à distance.

Le Département a dû et su s'organiser autour de priorités d'action. Sans délais :

- Le nombre de télétravailleurs est passé de 122 à raison d'une journée par semaine avant crise à plus de 900 télétravailleurs quotidiens
- Les dispositions avec les services d'aide à domicile ont permis d'organiser les interventions, avec un point d'attention aux personnes sans aide familiale et en retour d'hospitalisation ou d'hospitalisation de l'aidant

De nombreuses initiatives ont été prises pour contribuer à la gestion de crise et notamment :

- Pilotage interinstitutionnel
- Accueil des enfants des personnels soignants
- Outillage en tablettes pour l'enseignement à distance
- Commande et fourniture d'équipements de protection
- Dépistage du COVID 19 par la mobilisation du Laboratoire vétérinaire départemental

Tout cela n'aurait pas été possible sans la mobilisation – par la collectivité – d'acteurs de 1ère ligne.

« Je suis acteur de 1ère ligne… à protéger sur le plan sanitaire »

Le Département achète et distribue des équipements de protection individuels (EPI)

Dès le début de la crise sanitaire, la collectivité a dû assurer la continuité du service public et la sécurité sanitaire de ses agents. Le Département a interpelé dès le 13 mars l'Etat sur les besoins en EPI des services relevant de sa compétence et notamment des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Pour pallier les carences du circuit d'approvisionnement national, des efforts exceptionnels ont été réalisés pour s'approvisionner en EPI – masques, gel hydro-alcoolique, blouses, gants, charlottes, sur-chausses, lunettes anti-projections, écrans plexiglass – et en assurer la distribution aux acteurs de première ligne dans les meilleurs délais : mobilisation des acteurs locaux, commandes du Département, partenariat avec la Région, création en urgence d'un circuit logistique. Près de 900 000 masques ont d'ores et déjà été distribués aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette action volontariste a permis d'assurer la continuité puis la reprise de l'activité, sécuriser l'ensemble du personnel, intervenants à domicile (services d'aide et d'assistance à domicile) et de nombreux professionnels, collégiens et personnes vulnérables.

Coût : 4,3 M €

Le Département accompagnera le renforcement durable des normes sanitaires dans les collèges

Une réflexion sera engagée en amont de la rentrée de septembre en fonction des mesures exigées par l'Education nationale pour assurer la sécurité des élèves.

D'ores et déjà, il est envisagé de rembourser les établissements publics locaux d'enseignement sur facture pour l'acquisition – auprès de producteurs locaux – de distributeurs à pédale de gel hydro-alcoolique.

« Je suis acteur de 1ère ligne… en qualité d'agent départemental »

Le Département verse une prime de 1 000 €/agent « en 1ère ligne »

La continuité du service public a été rendue extrêmement complexe lors du confinement. Certains agents – du fait des sujétions ou de leur niveau d'engagement – ont fourni un effort particulier et un surcroît de production.

La collectivité fait le choix de récompenser cet investissement par l'attribution d'une prime exceptionnelle de 1 000 €/agent, proratisée pour les temps partiels, aux agents titulaires et agents contractuels de droit public et de droit privé rémunérés par le Département du Doubs, y compris au sein de la MDPH et du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

L'ensemble des assistants familiaux qui ont accueilli des enfants pendant la période de confinement bénéficieront de cette prime au regard de leur engagement remarquable pendant la crise et des sujétions particulières qu'elles ont connues du fait de l'absence de scolarité ou de prise en charge médico-sociale.

Coût : 800 000 €

« Je suis acteur de 1ère ligne… financé par le Département pour prendre soin de personnes fragiles »

Le Département provisionne une prime exceptionnelle de 1 000 €/ETP

Le Gouvernement a annoncé le 15 avril 2020 le versement d'une prime exceptionnelle pour les soignants suite au COVID 19. Cette prime ne concerne à ce jour que les personnels relevant du secteur sanitaire et des EHPAD. Or les structures spécialisées dans l'accueil et la prise en charge des personnes âgées ou handicapées à domicile ont été également en 1ère ligne.

Le Département sera aux côtés des SAAD et des gestionnaires d'établissements pour reconnaitre leur engagement si l'Etat n'a pas avancé sur le sujet d'ici à juillet. A raison de 1 000 euros par ETP d'intervenant effectif auprès de bénéficiaires de l'APA et de la PCH, le montant estimé s'élève à 1,8 million d'euros pour les SAAD.

Pour les professionnels des autres établissements écartés du dispositif national et financés par le Département (résidences autonomie et MARPA, établissements pour adultes handicapés et maisons d'enfants à caractère social), le Département étudiera leur situation au cas par cas en cherchant à reconnaître les acteurs qui ont connu un surcroit d'activité pendant la crise, dans une logique d'équité.

Coût : 1,8 M€

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'URGENCE EN QUELQUES CHIFFRES

20 M€

Il s'agit du chiffre total de crédits mobilisés par ce plan départemental d'urgence (hors – bien entendu – les maintiens de subventions et les avances consenties par le Département).

Ce chiffre ne couvre pas l'ensemble des mesures prises par le Département mais donne une image fiable de l'effort supplémentaire consenti par la collectivité pour faire face à la crise à la date de la rédaction du présent rapport.

15 M€

Cela correspond aux inscriptions de crédits de ce plan d'urgence fléchées sur l'année 2020.

L'idée de ce plan d'urgence n'étant pas de faire des promesses à moyen et long termes car les échéances budgétaires sont là pour offrir un cadre de construction de ces projets mais bien de porter des actions – le plus souvent exceptionnelles et uniques – ayant un impact positif lors de cette période de crise.

13,7 M€

Ce sont là les crédits nouvellement inscrits en DM1 et afférents à des mesures prises dans ce plan d'urgence départemental.

5 M€

Ces crédits seront pris sur le budget 2021 soit en raison de la reconduction d'une action, soit pour permettre la préparation et la mise en œuvre d'une action complexe.

Ce plan départemental d'urgence traduit l'implication très forte de la collectivité départementale sur ses compétences. Compétence d'ailleurs confortées pour s'adapter aux besoins issus de la crise.

Dans le contexte actuel, le Département veut – en toute transparence – être au rendez-vous des solidarités et des enjeux du territoire. Un objectif rendu possible grâce à ses efforts de gestion réalisés depuis 2015 :

- Maîtrise et baisse de l'endettement
- Investissement soutenu et largement autofinancé
- Avec « résultat », un résultat 2019 supérieur à 19 M€

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment l'article 6-I ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème commissions ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve le plan d'urgence départemental face à la crise sanitaire, économique et sociale selon les modalités et montants figurant dans le présent rapport et dans ses annexes ;

Valide le renforcement de l'accompagnement psychologique des enfants par un soutien exceptionnel aux associations « La Marelle » et « Puzzle » ;

Valide les mesures exceptionnelles de soutien à la pratique artistique (réduction de 50€ offerte par le Département pour l'inscription d'élèves de 7 à 25 ans, par le biais d'un remboursement de ce forfait aux écoles de musiques du Schéma départemental des enseignements artistiques ainsi qu'aux Conservatoires du Doubs) et sportive pour les jeunes ainsi que l'aide apportée aux parcours artistiques et culturels des collégiens ;

Valide l'aide exceptionnelle destinée à enrichir l'offre documentaire des collèges publics et privés, tout en soutenant les libraires et commerces locaux ;

Valide l'important renforcement des moyens du fonds départemental d'aide aux jeunes ;

Valide les orientations données à la Conférence des financeurs pour accorder des tablettes numériques dans les EHPAD et soutenir des actions en direction de personnes isolées et fragilisées par la crise ;

Valide l'augmentation de 2 M€ sur les crédits fléchés en direction des bénéficiaires du RSA ;

Valide la création d'une prime exceptionnelle de retour à l'emploi – sous conditions – pour les allocataires du RSA ;

Valide l'augmentation des avances de marchés à 50% en période d'urgence sanitaire et 30% à l'issue de cette période, contre 10% aujourd'hui ;

Valide l'engagement du Département à soutenir l'achat de denrées alimentaires « circuits courts et de proximité » dans les restaurations des collèges publics et le fléchage d'1 M€/an supplémentaires destinés à atteindre cet objectif, sous forme de subvention affectée dont le montant est proportionnel au nombre de repas produits par le collège, et selon la répartition par collège jointe en annexe ;

Valide la création d'un fonds associatif pour accompagner la reprise d'activité post-COVID 19 ;

Valide un abondement exceptionnel au SMIX Doubs THD pour améliorer le raccordement de zones isolées suite à la crise ;

Valide le projet de subvention exceptionnelle d'1,55 M€ à destination du Comité départemental de Tourisme ;

Valide la création d'un dispositif d'aide pour mettre en place une « garantie répit-vacances » cet été ;

Valide le soutien départemental à la production de logements communaux sociaux destinés à des publics prioritaires pour le Département ;

Valide l'attribution d'une prime exceptionnelle de 1 000 € pour les personnels départementaux ayant été fortement exposés sur le plan professionnel lors de la crise sanitaire ;

Autorise, le cas échéant, la Commission permanente à fixer les conditions de la compensation financière d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire en direction des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département ;

Donne délégation à la Commission permanente pour l'approbation des conventions nécessaires à la mise en œuvre des mesures du Plan d'urgence ;

Autorise Madame la Présidente à signer, au nom de la collectivité, tout document en rapport avec ces décisions et procéder à l'attribution desdites aides citées ci-avant.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Renforcement de l'accompagnement psychologique des enfants et des jeunes durant la phase de post-confinement
2 - Règlement d'intervention – Appel à projet diffusion de spectacles et interventions artistiques dans les collèges
3 - Prime départementale pour l'emploi
4 - Achats de produits en circuits courts et de proximité par les collèges
5 - Règlement d'intervention du Fonds d'amorce à la reprise d'activité dans les domaines sport, culture, animation jeunesse
6 - Opération les Billets Doubs
7 - Opération Doubs Séjour Produits packagés - clientèle individuelle
8 - Opération Doubs en Groupes Séjours packagés – clientèle groupes
9 - Garantir un temps de répit estival à ceux qui en ont besoin
10 - Soutien au logement communal à vocation très sociale en zone tendue

Annexe n°1

Renforcement de l'accompagnement psychologique des enfants et des jeunes durant la phase de post-confinement

Présentation de l'action :

La période de confinement a pu être difficile à vivre pour les enfants et les jeunes :

- Pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance hébergés dans les établissements de protection de l'enfance
- Pris en charge chez des assistants familiaux
- Hébergés chez leurs parents

Celle-ci a pu engendrer, pour des motifs divers (confinement, absence de liens avec l'extérieur, violences…) des difficultés psychologiques.

A ce titre, il est important que les services et établissements puissent mobiliser des dispositifs spécifiques de soutien psychologique qui prendraient la forme d'accompagnements individuels ou collectifs.

Objectifs poursuivis :

Proposer une action volontariste pour renforcer l'accompagnement psychologique des enfants ou des jeunes durant la phase post-confinement. Cet accompagnement psychologique spécifique a vocation à soutenir les services déjà mobilisés auprès des jeunes et des familles.

Le public cible s'étend aux enfants et jeunes suivis dans le cadre de mesures de prévention (CMS / PMI) ou de protection de l'enfance (pôle enfants confiés).

Point de vigilance :

Cette action ponctuelle répond à un besoin spécifique.

Eléments financiers :

100 K€

Calendrier prévisionnel :

Juin : Montage du projet

4ème trimestre 2020 – Intervention auprès des publics identifiés

Février 2021 – Fin des accompagnements.

Annexe n°2

Règlement d'intervention – Appel à projet diffusion de spectacles et interventions artistiques dans les collèges

Contexte

Face au contexte exceptionnel de la crise sanitaire, le Département souhaite encourager le maintien d'actions d'éducation artistique et culturelle pour les collégiens du Doubs.

Les restrictions imposées par les mesures de lutte contre la propagation du virus ont fortement limité la diffusion de spectacles, menaçant par là même la viabilité de nombreux acteurs culturels dont les activités sont pourtant indispensables à l'épanouissement individuel et au vivre ensemble. Ce dispositif exceptionnel, qui s'insère dans le cadre du Parcours artistique et culturel des collégiens, constitue également un soutien aux compagnies artistiques du territoire.

Le Département a donc décidé, pour l'année scolaire 2020/2021, de déployer plus largement l'offre du Parcours artistique et culturel des collégiens afin de faciliter l'accès à des spectacles ou à des interventions artistiques pour les collèges volontaires.

Ainsi outre le maintien de l'achat de places par le Département et de la prise en charge des déplacements des classes, le catalogue du parcours 2020/2021 intégrera également une offre culturelle diffusable directement au sein des établissements.

Le présent appel à projet vise donc à établir une sélection de spectacles et d'interventions artistiques qui sera proposée aux collèges via le catalogue du parcours.

Objectifs du dispositif

- Accompagner la réussite éducative des collégiens à travers des propositions d'éducation artistique et culturelle
- Soutenir les compagnies artistiques du territoire afin de préserver la vitalité et la diversité de la scène artistique départementale

Modalités de l'appel à projet

Cet appel à projet vise à soutenir l'activité les compagnies à travers le pré achat de spectacles par le Département. Ces spectacles seront ensuite proposés aux collèges à titre gracieux. Pour bénéficier des préachats, les compagnies devront voir leur proposition sélectionnée par un collège.

- Une même compagnie peut proposer plusieurs spectacles et/ ou intervention artistiques
- Le coût de la prestation devra intégrer, outre le coût de cession, les défraiements éventuels

- Le plafond de l'achat de la prestation par le Département est fixé à 3 000 euros, si des coûts annexes excédaient ce montant, il appartiendra à la compagnie de trouver les financements complémentaires
- Les propositions devront faire mention d'une ou plusieurs dates à partir de mi-septembre

Conditions d'éligibilité

- Etre une compagnie professionnelle déjà partenaire du CD25 et ayant bénéficié d'un accompagnement au titre d'un dispositif départemental
- Proposer la diffusion d'un spectacle ou d'une intervention artistique adaptée au public des collégiens. Les compagnies devront s'adapter aux contraintes logistiques et organisationnelles des collèges.

Calendrier

Lancement de l'appel à projet du 25 juin au 10 juillet

Sélection des propositions des compagnies par les collèges via le catalogue du parcours en septembre.

Annexe n°3

Prime départementale pour l'emploi

Présentation de l'action :

Pour soutenir l'accès à l'emploi et soutenir la relance de l'activité non salariée des personnes bénéficiaires du RSA, il est proposé de mettre en place une « **prime départementale pour l'emploi** ». Il s'agit d'une prime forfaitaire de 500€, proposée aux bénéficiaires du RSA de plus de 6 mois et justifiant d'une activité en tant qu'entrepreneur ou salarié de l'économique classique.

La volonté du Conseil Départemental est de favoriser une dynamique de rebond pour les travailleurs non salariés et autoentrepreneurs qui ont été mis en difficulté par la crise sanitaire et qui engagent des frais destinés à relancer leur activité, ainsi que pour les bénéficiaires du RSA qui reprennent une activité salariée.

Dispositif expérimental d'une durée d'un an.

Objectifs poursuivis :

- Accompagner la reprise d'activité des travailleurs indépendants par une aide financière ponctuelle
- Soutenir notamment les secteurs en tension (hôtellerie, aide à la personne, industrie…)
- Accompagner et encourager le retour à l'emploi des allocataires du RSA
- Proposer un dispositif simple, lisible et « communicant ». Seul critère d'éligibilité : justifier d'une activité (contrat de 3 mois, reprise ou relance d'une activité non salariée)
- Positionner clairement le Département comme porteur de cette action
- Mobiliser et faire monter en charge un dispositif existant (fonds emploi formation), sans créer de dispositif nouveau, pour garantir une rapidité de mise en œuvre
- Proposer une intervention large (non circonscrite à des secteurs spécifiques)

Modalités :

- Pour les travailleurs non-salariés : justificatifs de dépenses liées à la relance de son activité professionnelle (réapprovisionnement de fournitures, achat de matériel, frais liés aux mesures sanitaires, etc.)
- Prime attribuée sur demande de la personne bénéficiaire du RSA, à compter du 1er juillet
- Pour les salariés : justificatifs d'un contrat de travail de 3 mois minimum avec un temps de travail de 50% minimum

Point de vigilance :

Limiter les effets d'aubaine :

- Aide forfaitaire valable une seule fois pour chaque allocataire sur la durée de l'expérimentation d'un an.
- Eviter les effets d'opportunité et les abandons : Pour les salariés la prime ne pourra être versée qu'après une première période de travail effectif de 2 mois et pour une activité indépendante existant avant la période de confinement.

Eléments financiers :

- Projection financière pour 1 000 travailleurs non-salariés et pour 1 000 salariés sur 2020 et 1 000 salariés sur 2021
- Coût total de 1 500 000€ (répartis sur les exercices 2020 et 2021) dont 1 000 000 € sur 2020

Calendrier prévisionnel :

- Juin/ DM1 : alimentation du fonds insertion (+ 1M€)
- Fin juin : communication à destination des travailleurs sociaux et des allocataires du RSA (modalités pratiques à définir)
- Dispositif opérationnel dès juillet.

Annexe n°4

Achats de produits en circuits courts et de proximité par les collèges

Chaque année, les collèges achètent plusieurs tonnes de denrées alimentaires entrant dans la composition des repas délivrés quotidiennement aux élèves et personnels.

Inciter les collèges à opérer prioritairement leurs achats via des circuits courts et de proximité, pour la fabrication des repas, est un objectif majeur en termes de politique publique, car cela permet de :

- Garantir le « bien manger », les modes de production et les critères de qualité des produits répondant à des cadres de référence connus et contrôlés,
- Limiter la chaine de transport des produits, donc réduire l'impact en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
- Générer des retombées économiques directes sur le territoire, en termes de chiffre d'affaires pour les producteurs et en termes d'emplois.

  Ainsi, dans le Doubs, le développement des achats en circuits courts et de proximité par les collèges aura un effet sur les principales filières agricoles suivantes :

  - Viande,
  - Pisciculture,
  - Lait-fromage,
  - Œufs et préparations à base d'œufs,
  - Maraîchage et cultures plein champ (légumes).

Par ailleurs, la plateforme « j'veux du local » qui a été mise en place au mois d'avril dernier par la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90, avec l'appui financier du Département, permettra aux cuisiniers des collèges d'avoir accès à la liste des producteurs locaux présents dans le Doubs et auprès desquels ils pourront passer commande.

Enfin, la plateforme informatique « Agrilocal25 » proposée par le Département, via l'association nationale Agrilocal, à laquelle le Département adhère, permet aux collèges de sécuriser la passation de leurs commandes en circuits courts, ceci par l'établissement d'une liaison directe entre acheteurs publics et fournisseurs d'un même bassin de vie, dans le respect des règles de la commande publique. Les services du Département forment régulièrement et accompagnent les agents des collèges dans l'utilisation de cet outil.

Afin de dynamiser ces achats par les collèges, il est donc proposé d'accorder une enveloppe supplémentaire de 1 M€ par an aux collèges, sachant que cette enveloppe devra être dédiée

uniquement à l'achat de produits en circuit courts et de proximité. Ce montant sera réparti au prorata du nombre de repas produits par collèges sous la forme de subventions affectées.

A noter que le déploiement à venir du logiciel Easylis de gestion des stocks de restauration, permettra un suivi affiné de cette politique d'acquisition de denrées.

SOUTIEN A L'ECONOMIE ET AUX PRODUCTEURS LOCAUX

DISPOSITIF 2020/2021 INCITATIF A L'ACHAT DE PRODUITS LOCAUX : REPARTITION D'UNE ENVELOPPE DE 1 000 000 €

ATTRIBUTION DE "CHEQUE PRODUCTEURS LOCAUX" AUX COLLEGES

COLLEGES	**NOMBRE DE REPAS FABRIQUES**		**ATTRIBUTION D'UN "CHEQUE PRODUCTEURS LOCAUX"**		
	Total nombre de repas 2019 selon enquête 2020	**Nombre de repas prévisionnel pour septembre-décembre 2020**	**Pour la période septembre-décembre 2020**	**Pour la période janvier-juin 2021**	**Montant du chèque total alloué**
AUDINCOURT	*72 903*	**29 668**	16 639 €	24 248 €	**40 887 €**
BART	*54 728*	**23 811**	13 354 €	17 340 €	**30 694 €**
BAUME-LES-DAMES	*51 011*	**22 418**	12 573 €	16 036 €	**28 609 €**
BESANCON "Camus"	*50 931*	**21 220**	11 901 €	16 663 €	**28 564 €**
BESANCON "Clairs Soleils"	*49 080*	**21 339**	11 968 €	15 559 €	**27 527 €**
BESANCON "Proudhon"	*48 054*	**22 060**	12 372 €	14 579 €	**26 951 €**
BESANCON "Victor Hugo"	*93 324*	**40 241**	22 569 €	29 772 €	**52 341 €**
BESANCON "Voltaire"	*38 216*	**15 259**	8 558 €	12 875 €	**21 433 €**
BETHONCOURT	*20 593*	**9 589**	5 378 €	6 172 €	**11 550 €**
CHATILLON-LE-DUC	*81 701*	**34 367**	19 275 €	26 547 €	**45 822 €**
CLERVAL (PAYS DE)	*31 629*	**10 894**	6 110 €	11 629 €	**17 739 €**
DOUBS	*59 214*	**23 576**	13 223 €	19 988 €	**33 211 €**
ETUPES	*50 269*	**22 350**	12 535 €	15 658 €	**28 193 €**
FRASNE	*40 511*	**17 030**	9 551 €	13 169 €	**22 720 €**
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	*49 651*	**19 737**	11 069 €	16 777 €	**27 846 €**

MAICHE	*52 161*	**22 620**	12 686 €	16 574 €	**29 260 €**
MONTBELIARD "Lou Blazer"	*13 176*	**5 530**	3 101 €	4 288 €	**7 389 €**
MORTEAU / VILLERS-LE-LAC	*93 975*	**39 655**	22 240 €	30 465 €	**52 705 €**
MOUTHE	*54 686*	**22 561**	12 653 €	18 017 €	**30 670 €**
ORNANS	*64 956*	**27 481**	15 413 €	21 018 €	**36 431 €**
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	*28 385*	**11 768**	6 600 €	9 320 €	**15 920 €**
PONT-DE-ROIDE / ST-HIPPOLYTE	*55 394*	**22 054**	12 369 €	18 699 €	**31 068 €**
PONTARLIER "Grenier"	*39 366*	**17 009**	9 539 €	12 539 €	**22 078 €**
PONTARLIER "Malraux"	*43 259*	**17 920**	10 050 €	14 211 €	**24 261 €**
POUILLEY-LES-VIGNES	*62 479*	**26 062**	14 617 €	20 424 €	**35 041 €**
QUINGEY	*49 442*	**21 235**	11 910 €	15 820 €	**27 730 €**
ROUGEMONT	*37 939*	**16 039**	8 995 €	12 283 €	**21 278 €**
ROULANS	*53 290*	**23 415**	13 132 €	16 755 €	**29 887 €**
RUSSEY (LE)	*36 986*	**14 502**	8 133 €	12 610 €	**20 743 €**
SANCEY	*32 743*	**13 781**	7 729 €	10 635 €	**18 364 €**
SAONE	*82 854*	**35 430**	19 871 €	26 598 €	**46 469 €**
SOCHAUX	*49 546*	**20 651**	11 582 €	16 206 €	**27 788 €**
VALDAHON (LE)	*77 941*	**33 472**	18 773 €	24 940 €	**43 713 €**
VOUJEAUCOURT	*62 616*	**26 069**	14 621 €	20 497 €	**35 118 €**
TOTAUX POUR 34 COLLEGES	**1 783 009**	**750 813**	**421 089 €**	**578 911 €**	**1 000 000 €**

Annexe n°5

Règlement d'intervention du Fonds d'amorce à la reprise d'activité dans les domaines sport, culture, animation jeunesse

Contexte

Face au contexte exceptionnel du COVID 19, le Département souhaite sécuriser les acteurs associatifs dans les domaines du sport de la culture et de la jeunesse.

Le Département a donc décidé de créer un fonds exceptionnel pour aider les structures à amorcer la reprise de leurs activités. Pensé en complémentarité des fonds d'urgence mis en place par la Région, l'Etat et les autres collectivités, ce fonds vise à soutenir les structures partenaires du Département dans la reprise de leurs activités.

Ce fonds exceptionnel sera doté d'une enveloppe initiale de 400 000 euros.

• Ce fonds a pour finalité de venir en aide aux structures partenaires du Département qui nécessite un appui spécifique pour la reprise de leur activité. Ce soutien a vocation à encourager les acteurs à relancer leur activité dans le contexte de crise sanitaire en les aidant notamment à s'adapter aux nouvelles contraintes générées par les mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du virus.

• L'instruction des demandes se fera au travers de :

- L'intérêt général porté par la structure, sa finalité et/ ou l'impact socioéconomique de son action
- Des besoins de la structure spécifiquement rencontrés pour l'amorce de la reprise d'activité dans le contexte de crise sanitaire
- Des éléments financiers simplifiés fournis par la structure, prenant en compte les éventuels cofinancements ou aides nationales et régionales sollicités dans le contexte de la crise

Objectif du dispositif

Accompagner les initiatives et projets culturels, sportifs et sur l'animation jeunesse pour contribuer à la relance de ces activités dans le contexte crise sanitaire.

Modalités de l'aide du fonds exceptionnel

Cette aide répond à des besoins spécifiques des structures pour amorcer leur reprise d'activité dans ce contexte inédit. Elle doit être pensée en complémentarité des futurs soutiens accordés

au titre des dispositifs de droit commun. L'aide octroyée cible l'accompagnement à la mise en place d'une ou plusieurs mesures indispensables pour la reprise de l'activité de la structure.

Pour faire face à l'urgence, une procédure allégée est proposée. Une analyse complémentaire pourra être établie dans un second temps, les bénéficiaires étant tenus de s'engager moralement à fournir *a posteriori* les documents attestant le bienfondé du recours à ce fond exceptionnel.

Conditions d'éligibilité

- Etre une structure déjà partenaire du CD25 et ayant bénéficié d'un accompagnement au titre d'un dispositif départemental

- Disposer d'un plan d'action appuyé sur l'identification d'un besoin précis permettant d'envisager la reprise

Critères d'évaluation des montants à octroyer

L'aide correspondra à un montant ne pouvant excéder 50% du besoin financier nouveau permettant la reprise, avec des seuils prenant en compte la typologie des structures avec un niveau plancher à 500 euros et un plafond à 10 000 euros.

Au regard de l'urgence, la détermination du montant de la subvention va s'appuyer sur des éléments déclaratifs administratifs et financiers qui pourrait donner lieu ultérieurement à vérification dans le cadre d'un examen approfondi.

L'étude des demandes prendra notamment en compte :

- L'importance des difficultés liées à la crise sanitaire propre à l'association et à son activité
- Les éléments du plan de relance et du projet de reprise

Calendrier

Instruction des dossiers pendant l'été

Individualisation des subventions sur les CP de septembre et novembre

Annexe n°6

Opération les Billets Doubs

Le contexte sanitaire actuel et les contraintes en découlant, rendent difficile l'activité touristique et fragilisent fortement les entreprises de ce secteur qui génèrent près de 250 millions d'euros de retombées annuelles directes et qui emploient plus de 5 000 personnes sur le département du Doubs.

Souhaité par le Conseil Départemental du Doubs et mis en œuvre par Doubs Tourisme, l'opération les « Billets Doubs » poursuit le triple objectif de :

- Venir en appui des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques ainsi que ceux appartenant au Département
- Appuyer les démarches des hébergeurs du Doubs dans leurs actions de reconquête des clientèles
- Favoriser l'attractivité du territoire auprès des clientèles touristiques locales et de proximité. Cette action de soutien et de promotion vient en complémentarité des aides apportées directement aux entreprises (notamment les hébergeurs) par l'Etat et la Région.

Dotation : 1,4 M€

Le principe

Achat par Doubs Tourisme avec l'appui du Conseil Départemental de billets d'entrées ou remboursement forfaitaire d'entrées, auprès des sites et prestataires d'activités touristiques. Remise des entrées, sous un format de billet unique ou de remise forfaitaire, spécifique à l'opération valable dans l'ensemble des sites partenaires, aux clientèles touristiques par 3 canaux complémentaires durant la saison estivale :

1/ Diffusion par les hébergeurs du Doubs

Diffusion gratuite de ces entrées auprès des hébergeurs du département (référencés dans la base de données régionales et du CDT au prorata de leur capacité d'accueil (sur la base totale des 28 112 lits recensés sur le département). Remise gratuite à la convenance des hébergeurs à leurs clientèles touristiques avec pour objet d'inciter les touristes à fréquenter les hébergements pour bénéficier de gratuités de visites et d'allonger les séjours.

2/ Création par Doubs Tourisme de produits touristiques packagés spécifiques type week-end intégrant des entrées et incitant au séjour dans le Doubs

3/ Mise en place d'une campagne de communication de proximité avec jeux concours et diffusion d'entrées pour inciter les habitants à (re)découvrir la richesse de leur territoire

Une dotation de 1.4 M€ permet de faire bénéficier les clientèles touristiques via les 3 canaux de diffusion d'un total de 135 000 entrées environ (sur la base des prix moyens tarifaires adulte groupe).

Une distribution d'entrées à but social et de reconnaissance des personnels particulièrement impactés par la crise du COVID, pour une dotation de 50 000 € permettra l'édition de billets supplémentaires et portera l'enveloppe à 1,45 M€.

Les sites concernés

Sur la base de l'adhésion volontaire par chacun des opérateurs touristiques, cette opération vise à appuyer :

- Les sites de visites privés (musées, parcs de loisirs, grottes…) dont la fréquentation dépasse annuellement 5 000 visiteurs,
- Les prestataires d'activités touristiques et de loisirs privés propriétaires et gestionnaires d'infrastructures (bases d'activités, compagnies de navigation, accrobranches…), ne bénéficiant pas d'aide de fonctionnement des collectivités et dont l'activité est principalement touristique,
- Les sites de visites et d'activités touristiques propriétés du Département (Saline Royale, Musée Courbet) ou pour lesquels le Département est associé à la gouvernance dans le cadre de syndicats mixtes (station de Métabief, Musée des maisons comtoises).

Durée de validité

Les billets d'entrées et de visites auront une durée de validité limitée au 31 décembre 2020. Ces billets ne seront ni échangeables, ni remboursables. Ils seront par ailleurs utilisables dans l'ensemble des sites partenaires de cette opération dans la limite des places disponibles et des conditions de leurs ouvertures.

Modalités de mise en œuvre

Doubs Tourisme pourra, selon des modalités qu'il définira, acheter des entrées directement auprès des sites ou bien rembourser tout ou partie de billets sur présentation des billets émis, à la fin de l'opération, par les opérateurs touristiques.

Doubs Tourisme concevra et éditera un billet spécifique et générique à l'opération, valable dans chacun des sites.

A l'issu de l'opération, les sites renverront à Doubs Tourisme les billets reçus à des fins d'évaluation de l'opération et de statistique.

Annexe n°7

Opération Doubs Séjour

Produits packagés - clientèle individuelle

L'opération Doubs Séjour s'inscrit dans la volonté de venir en appui des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques retenus dans le cadre du dispositif Billets Doubs et des hébergeurs, associés à la commercialisation des offres, et de favoriser l'attractivité du territoire auprès des clientèles touristiques, proximité et hors région.

Dotation opération : 50 000 euros

Le principe

Mise en place d'un produit « 2 jours / 1 nuit » attractif et très promotionnel sur la base du Doubs Séjour

Valable en semaine comme en week-end pour 2 personnes

Offre accordée aux 300 premiers séjours réservés (soit 600 pers.)

Accroche :

Profitez d'un séjour pour 2 personnes avec la nuit en hôtel, ou chambre d'hôte ou en village vacance, le dîner comtois et le petit-déjeuner, les entrées dans 2 sites de loisirs ou musées incontournables du Doubs de votre choix !

Prix de vente du séjour fixé à 80 € pour 2 pers.

Soit une promotion de plus de 50% du tarif normal

Ce produit est adaptable sur mesure aux familles et modulables selon la durée.

Les prestataires et partenariats concernés

➢ Les hébergeurs disposant d'un espace de restauration, ayant déjà conventionnés avec Doubs Tourisme :

- 20 hôtels du département
- 12 chambres d'hôtes
- 2 villages vacances

➢ Les sites de visites et d'activités touristiques retenus dans le cadre du dispositif Billets Doubs

Prestataires répartis dans les 6 pays touristiques du département pour impacter l'ensemble du territoire

Durée de validité

Du 1er juillet au 31 décembre 2020 (en cohérence avec les Billets Doubs)

Modalités de mise en œuvre

Les demandes de réservation seront traitées par le service commercial de Doubs Tourisme pour ne disposer que d'un seul interlocuteur commercial.

Les entrées et billets préachetés (musées et sites de loisirs compris) par Doubs Tourisme figureront dans le carnet de voyage remis du client.

Mise en place d'une campagne de communication et de partenariat médias en proximité pour appuyer la vente de ce séjour packagé, en associant les partenaires commerciaux professionnels de Doubs Tourisme pour la revente de ce produit.

A l'issu de l'opération, Doubs Tourisme établira un rapport des ventes en précisant le nombre de billets consommés, le volume des ventes par hébergeur et site impacté par cette opération, avec questionnaire de satisfaction, clientèle et prestataire à l'appui.

Annexe n°8

Opération Doubs en Groupes

Séjours packagés – clientèle groupes

L'opération Doubs en Groupes s'inscrit dans la volonté de venir en appui de l'ensemble des partenaires, sites de visites et d'activités touristiques associés au service réceptif groupes de Doubs Tourisme, de favoriser la programmation de la destination par les professionnels du voyage de groupes (agences de voyages, autocaristes, ...).

Dotation opération : 50 000 euros

Le principe

Mise en place d'une réduction tarifaire de 300 €, au bénéfice de l'opérateur de voyage, par nuitée consommée pour tout séjour en groupe

Offre concédée aux 100 premiers dossiers enregistrés et confirmés :

- Valable uniquement pour des groupes de plus de 20 personnes
- Pour tout séjour incluant plusieurs prestations (visites, restaurant, hébergement...)
- D'une durée minimum de 2 jours et 1 nuit

Les publics concernés

➢ **Agences de voyages et autocaristes**

Les clientèles habituelles afin de le fidéliser et de les réassurer sur la destination

(20 professionnels fidèles de la destination)

➢ **Associations/clubs séniors/CE**

(y compris les dossiers engagés sur cette fin d'année 2020)

➢ **2500 professionnels** en prospection (France, Suisse et Belgique)

Une attention particulière sera consacrée aux groupes ayant annulé leur séjour en 2020 pour les inciter à revenir dès 2021.

Durée de validité

Compte tenu du délai de production, de programmation et d'organisation de nos clients professionnels, le délai de validité de cette opération est proposé **jusqu'au 31 octobre 2021.**

Modalités de mise en œuvre

Les demandes de réservation seront traitées par le service commercial de Doubs Tourisme pour ne disposer que d'un seul interlocuteur commercial. La production de séjours privilégiera les sites de visites et activités de loisirs concernés par le dispositif Billets Doubs.

Mise en place d'un plan d'actions national et réorientation des actions de Doubs Tourisme pour promouvoir cette offre promotionnelle, en associant les partenaires commerciaux de Doubs Tourisme.

A l'issu de l'opération, Doubs Tourisme établira un rapport des ventes en précisant le nombre de groupes accueillis, le nombre de nuitées, le volume d'affaires généré par cette opération ainsi qu'un questionnaire de satisfaction, clientèle et prestataire.

Annexe n°9

Garantir un temps de répit estival à ceux qui en ont besoin

Présentation de l'action :

Il s'agit de favoriser et faciliter les séjours dans le Doubs pour la période estivale à venir en direction des personnes handicapées, des enfants confiés, des familles d'accueil et des familles vulnérables.

Objectifs poursuivis :

Cette action poursuit trois objectifs :

- Offrir à nos publics une respiration
- Assurer un temps de répit aux aidants, particulièrement sollicités pendant la période de confinement
- Soutenir l'économie touristique locale

Point de vigilance :

Un travail parallèle est mené entre les services du Département et les opérateurs tant du secteur du handicap que de l'enfance afin de lever les éventuelles difficultés juridiques, matérielles et humaines et assurer une offre qualitativement et quantitativement satisfaisante. Ce travail donnera lieu à des conventions entre les différents partenaires.

Le soutien du Département vient en complément des aides existantes. Il porte sur les surcoûts liés aux mesures sanitaires qui s'imposent cette année aux opérateurs.

Eléments financiers :

Prise en charge des surcouts (contraintes spécifiques liées à la crise sanitaire) des séjours de répit et de vacances avec un fonds de 200 K€

Calendrier prévisionnel :

Les trois volets (personnes handicapées, enfance et familles vulnérables) de cette action doivent être finalisés en juin afin d'assurer les séjours de cet été.

Annexe n°10

Soutien au logement communal à vocation très sociale en zone tendue

Constat

Les ménages disposant de revenus modestes, voire très modestes, alors qu'ils exercent une activité professionnelle, rencontrent des difficultés pour accéder à un logement correspondant à leurs besoins et répondant à leur capacité financière.

Cette difficulté est particulièrement prégnante en zone tendue, c'est-à-dire sur la bande frontalière avec la Suisse.

Ainsi, des personnes travaillant dans un service local au public (EHPAD, hôpital, service d'aide à domicile, facteur, …) et dont la présence au quotidien est nécessaire à la vie des territoires, n'ont d'autre solution que de rechercher un logement en zone non tendue, c'est-à-dire dans un secteur qui est parfois très éloigné de leur lieu de travail.

Pour autant, ces ménages ne sont pas considérés comme un public en difficulté, dans la mesure où ils ne sont pas connus et accompagnés par les services sociaux.

Aussi, il est proposé de permettre à ces publics, sous conditions de ressources, d'accéder plus facilement à un logement social en incitant les communes à produire une offre nouvelle.

Rappel

Parallèlement au soutien qu'il apporte aux organismes de logements sociaux pour développer une offre répondant aux besoins des ménages, le Département apporte également un soutien financier aux communes pour la création ou la rénovation de logements locatifs à vocation sociale, ceci dans du bâti existant (ex : mairie, école, presbytère, …).

Ces logements communaux constituent une offre de proximité et s'inscrivent dans une logique de maillage territorial.

Les modalités d'intervention du Département en faveur du logement communal ont été révisées à l'automne 2018, avec pour objectifs de garantir la production de logements :

- Performants du point de vue énergétique par l'atteinte du niveau « BBC rénovation », de manière à proposer aux locataires un logement confortable, avec des consommations énergétiques réduites,
- Dont le niveau de loyer correspond au logement social de type PLUS (Prêt locatif à usage social).

Ce soutien se fait dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) de 3,5 M€ qui a été votée lors de la Décision modificative (DM) n°2 de 2018 pour soutenir, sur la période 2018-2021, les communes et les bailleurs sociaux dans la production de logements locatifs à vocation sociale, ceci parallèlement aux contrats P@C établis avec les territoires.

Le soutien départemental

Afin de permettre aux ménages disposant de revenus modestes, voire très modestes, d'accéder plus facilement à une offre de logement adaptée à leurs besoins sur les secteurs du Haut-Doubs et du plateau où l'offre de logements est la plus tendue, le Département soutiendra les communes dans la production de logements à vocation très sociale, c'est-à-dire dont le loyer correspond au logement de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration).

Concrètement, les communes seront aidées comme suit :

- Garantie, pour chaque opération, d'un taux de subvention de 70 % (toutes subventions confondues, y compris celles mobilisables par les autres partenaires, comme l'Etat, la Région, le SYDED, …) avec un plafond de travaux de 2 000 € HT par m² pour chaque logement.

  Pour cela, les services du Département accompagneront la commune dans la mobilisation des aides financières disponibles.

- Territoires éligibles : zone tendue intégrant les EPCI situés en bande frontalière du Haut-Doubs + les Communautés de communes suivantes : Portes du Haut-Doubs, Plateau de Frasne-Val du Drugeon, Altitude 800, Pays de Sancey-Belleherbe.

- Conditions :

  . 2 logements PLAI au maximum par opération (une opération correspondant à un bâtiment)

  . Public cible : locataires disposant de revenus modestes, voire très modestes, comme par exemple :

    . Les familles monoparentales

    . Les jeunes ménages

    . Personnes travaillant dans un service local au public (EHPAD, hôpital, service d'aide à domicile, facteur, …)

    . Apprentis

  . Application du plafond de loyer et des conditions de ressources correspondant au niveau très social (équivalent PLAI) pour une période de 15 ans.

  Pour chaque logement soutenu, il sera demandé aux communes de transmettre la copie du bail établi avec les locataires.

  Les services du Département pourront demander aux communes, à tout moment, de leur communiquer le bail en cours afin de vérifier le respect de l'engagement pris en matière de loyer appliqué. A défaut, il pourra être demandé à la commune de reverser une partie de la subvention accordée.

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport budgétaire n° 401
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
GESTION FINANCIERE

Objet : Compte de gestion du Payeur départemental sur les opérations de l'exercice 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – ANALYSE DU COMPTE DE GESTION 3

I – 1. LE BILAN 3

I – 2. LE COMPTE DE RESULTAT 4

I – 3. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LA DETERMINATION DU FONDS DE ROULEMENT 4

II – TAUX DE RECOUVREMENT DES TITRES DE RECETTES ET DELAIS DE PAIEMENT DES MANDATS 5

II – 1. LES TAUX DE RECOUVREMENT DES TITRES DE RECETTES 6

II – 2. LE DELAI DE PAIEMENT DES MANDATS 7

III – BUDGETS ANNEXES 8

III – 1. LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 8

III – 2. LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL 8

DELIBERATION 9

INTRODUCTION

En application du Code général des collectivités territoriales, le compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2019 doit être présenté au Conseil départemental du Doubs.

Établi par le Payeur départemental, ce compte de gestion présente des chiffres en totale concordance avec ceux du compte administratif 2019.

Le résultat comptable ordinaire du compte de gestion de l'exercice 2019 est en effet égal au solde de la section de fonctionnement du compte administratif 2019, soit un excédent de 32 427 028,48 €.

De même, le résultat des opérations d'investissement de l'exercice figurant au compte de gestion 2019 est en concordance avec le solde de la section d'investissement du compte administratif 2019, faisant apparaître un déficit de 32 740 273,61 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 cumulé des deux sections atteint 19 319 172,30 € contre 28 299 813,41 € en 2018. Le fonds de roulement de la collectivité enregistre donc une baisse de près de 32 %.

Au-delà de l'analyse des chiffres qui vous est proposée en première partie du rapport, une présentation des taux de recouvrement des titres de recettes et des délais globaux de paiement des mandats est réalisée.

Vous voudrez bien noter à cet égard que le taux global de recouvrement des titres départementaux émis en exercice précédent s'est très légèrement dégradé avec un taux de 97,31 % au 31 décembre 2019 contre 97,61 % au 31 décembre 2018, mais demeure très nettement au-dessus du taux de la strate nationale de référence qui se situe à 94,53 %.

Les délais de paiement du comptable sont en moyenne de 2,12 jours en 2019 contre 3,09 jours en 2018 (strate de référence nationale = 4,99 jours).

Le délai global de paiement des mandats (ordonnateur + comptable) s'améliore encore à 10,54 jours en 2019 contre 12,35 jours pour l'année 2018 (strate nationale de référence : 23,36 jours).

I – ANALYSE DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le Payeur départemental transcrit les opérations comptables sous la forme d'un bilan et d'un compte de résultat.

I – 1. Le bilan

Les principaux postes sur les exercices 2018 et 2019 sont retracés globalement dans le tableau synthétique ci-dessous :

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	2018	2019	PASSIF	2018	2019
Immobilisations incorporelles (nette	**273 064**	**268 892**	Dotation	769 419	769 892
Terrains	7 243	7 337	Fonds globalisés	296 689	302 441
Constructions	555 353	552 320	Réserves	1 121 094	1 130 359
Réseaux et installations voierie rése	1 639 162	1 662 139	Différences sur réalisations d'immo.	-106 637	-119 317
Immo. corporelles en cours	53 680	59 054	Report à nouveau	15 504	28 202
Immo. mises en concession, affer..	26	26	Résultat de l'exercice	21 493	32 427
Autres immo. corporelles	49 871	47 604	Subventions transférables	70 234	63 165
Total immobilisations corporelles	**2 305 335**	**2 328 480**	Subventions non transférables	97 018	97 914
Immo. financières	10 588	9 348	Droits de l'affectant, concédant	89 163	89 163
			FONDS PROPRES	**2 373 977**	**2 394 246**
ACTIF IMMOBILISE	**2 588 987**	**2 606 720**			
			Provisions	2 723	3 223
CREANCES	24 876	14 475			
			PROVISIONS	**2 723**	**3 223**
Disponibilités	39 790	30 058	Dettes financières	244 464	232 825
			Fournisseurs	15 254	13 567
ACTIF CIRCULANT	**64 666**	**44 533**			
			Autres dettes	9 726	1 432
			DETTES	**269 444**	**247 824**
Dépenses à régulariser	616	30			
			Recettes à régulariser	8 125	5 990
COMPTES DE	**616**	**30**	**COMPTES DE**	**8 125**	**5 990**
REGULARISATION			**REGULARISATION**		
TOTAL ACTIF	**2 654 269**	**2 651 283**	**TOTAL PASSIF**	**2 654 269**	**2 651 283**

I – 2. Le compte de résultat

Le tableau récapitulatif du compte de gestion retrace les conditions d'exécution du budget. Il permet ainsi de déterminer le résultat comptable de l'exercice et d'évaluer le fonds de roulement (milliers d'euros).

I.	Produits courants non financiers	508 422 m€
II.	Charges courantes non financières	490 596 m€
A =	I - II : résultat courant non financier	17 826 m€
III.	Produits courants financiers	3 m€
IV.	Charges courantes financières	6 822 m€
B =	III - IV : résultat courant financier	- 6 819 m€

A + B : RESULTAT COURANT ..... **11 006 m€**

V.	Produits exceptionnels	28 751 m€
VI.	Charges exceptionnelles	7 330 m€
C2 :	V - VI : Résultat exceptionnel budgétaire	21 421 m€

A + B + C2 : RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE ..... 32 427 m€

Le résultat comptable de l'exercice du compte de gestion 2019 est égal au solde de fonctionnement du compte administratif 2019, soit 32 427 028,48 €.

Au solde des opérations de l'exercice 2019 est ajouté le résultat antérieur non affecté.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 en fonctionnement est ainsi de 60 629 225,76 €.

I – 3. Les opérations d'investissement et la détermination du fonds de roulement

L'état de réalisation des opérations de la section d'investissement est le suivant :

I.	Total des recettes d'investissement	91 270 043,43 €
II.	Total des dépenses d'investissement	124 010 317,04 €
I – II =	Solde des opérations de l'exercice	- 32 740 273,61 €

Le solde des opérations de l'exercice du compte de gestion 2019 est égal au solde des opérations d'investissement du compte administratif 2019, soit – 32 740 273,61 €.

Au solde des opérations d'investissement de l'exercice 2019 est ajouté le résultat de clôture 2018.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 en section d'investissement est donc de - 41 310 053,46 €.

Vous trouverez ci-dessous les résultats d'exécution du budget principal, avec notamment le chiffrage du fonds de roulement du Département :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Intégration SMAU	Résultat de clôture 2019
Investissement	-8 697 334,79		-32 740 273,61	127 554,94	-41 310 053,46
Fonctionnement	36 997 148,20	8 801 246,04	32 427 028,48	6 295,12	60 629 225,76
Fonds de roulement (hors provisions)	28 299 813,41	8 801 246,04	-313 245,13		**19 319 172,30**

La situation initiale (exercice 2018), présentée dans la première colonne du tableau, reprend le fonds de roulement initial d'un montant de 28 299 813,41 €.

Compte tenu de l'affectation du résultat 2018, des opérations d'intégration des comptes du SMAU, **le montant du fonds de roulement (hors provisions) à la clôture de l'exercice 2019 atteint 19 319 172,30 €**. Il est en parfaite concordance avec l'excédent brut du compte administratif 2019 de l'ordonnateur.

Le **niveau de trésorerie** (solde du compte 515) atteignait 30,031 M€ au 31 décembre 2019 contre 39,781 M€ au 31 décembre 2018.

Le montant de l'épargne brute s'élève à 67,562 M€. L'endettement est de 230,841 M€. La capacité de désendettement est de 3,4 ans.

II – TAUX DE RECOUVREMENT DES TITRES DE RECETTES ET DELAIS DE PAIEMENT DES MANDATS

Le Département est attentif, dans le cadre de sa démarche qualité, à payer ses fournisseurs dans des délais les plus réduits possibles, sachant que la réglementation impose, depuis 2010, le paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

De même, dans un souci de bonne gestion des fonds publics, il accorde une importance toute particulière à la mise en recouvrement effective des sommes qui lui sont dues.

L'obtention de bons résultats, tant dans les délais de paiement que dans les mises en recouvrement des recettes, n'est possible que dans le cadre d'un partenariat étroit entre Département et Paierie départementale, ce qui est le cas dans le Doubs avec la signature en 2016 d'une convention des services comptable et financier.

II – 1. Les taux de recouvrement des titres de recettes

En 2019, la Paierie départementale maintient un taux de recouvrement très satisfaisant, à savoir 99,34 % contre 99,64 % en 2018 (hors indus RMI/RSA).

Rappelons que le taux de recouvrement s'apprécie sur l'exercice N-1, soit à partir de la **situation en fin de gestion 2019 des titres de recettes émis jusqu'au 31/12/2018**.

En effet, le taux de recouvrement de l'exercice courant est généralement impacté par les émissions tardives de titres en fin d'année. De plus, les titres pris en charge en fin d'exercice 2019 ne font l'objet de poursuites contentieuses dans le cadre de recouvrement forcé qu'à compter de début 2020 et n'ont pas encore rendu leurs effets du fait de procédures souvent chronophages.

Pour ces raisons, le taux de recouvrement des titres de recettes 2019 au 31 décembre de ce même exercice ne sera donné qu'à titre indicatif.

a. Les taux de recouvrement sur l'exercice précédent (titres émis en 2018 inclus)

Le taux de recouvrement des titres de recettes de 2018 en fin de gestion 2019 s'établit à 97,31 % (97,61 % en 2018), soit une dégradation de 0,3 %.

Le taux de référence de la strate nationale s'élève à 94,53 %.

Hors indus RMI/RSA, le taux de recouvrement est conforté à un **niveau très satisfaisant de 99,34 %**.

b. Les taux de recouvrement sur l'exercice courant (titres émis en 2019 inclus), pour information

En fin de gestion 2019, le taux de recouvrement sur exercice courant s'élève à 85,27 % contre 81,70 % pour la strate nationale de référence.

Il est à noter que près de 85 % du montant des créances non recouvrées correspondent à des prises en charge récentes de moins de 6 mois par le comptable public.

c. Les moyens d'encaissement

Les créances (hors fiscalité et dotations) sont payées à la Paierie à 55 % par virement ou prélèvement, 5 % par chèque, 39 % par TIP et 0,34 % en numéraire.

d. Les admissions en non-valeur en 2019

En 2019, les titres admis en non-valeur, tous titres confondus, représentent un montant global de **180 812,02 €** contre 160 025,83 € en 2018.

Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. Elle ne libère pas le redevable de sa dette. C'est une mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures de prise en charge, mais elle constitue une charge pour le budget du Département.

II – 2. Le délai de paiement des mandats

Comme suite à la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'échanges de fichiers informatiques au 1er janvier 2014, la computation du délai de paiement du comptable s'est trouvée modifiée. Désormais, c'est la date de réception du flux informatique qui constitue le point de départ du délai de paiement du comptable et non plus la date de réception des documents papier comme auparavant.

Concernant l'exercice 2019, **le délai global de paiement des mandats s'établit à 10,54 jours,** dont 2,12 jours pour le délai de paiement du Payeur départemental, pour un délai réglementaire de 30 jours (soit 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable).

Vous trouverez ci-dessous l'historique depuis 2014 de l'évolution du délai de règlement des achats mandatés et payés :

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Comptable	4,30 jours	3,55 jours	3,71 jours	2,94 jours	3,09 jours	2,12 jours
Ordonnateur	14,20 jours	12,25 jours	12,12 jours	11,60 jours	9,26 jours	8,42 jours
TOTAL	18,50 jours	15,80 jours	15,83 jours	14,54 jours	12,35 jours	10,54 jours

Il est à noter que, pour la strate nationale de référence, les délais de paiement du comptable et de l'ordonnateur sont respectivement de 4,99 jours et 18,37 jours pour un délai global de paiement supérieur à 23 jours.

III – BUDGETS ANNEXES

Le Payeur départemental a établi des comptes de gestion particuliers pour chaque budget annexe. Les résultats constatés correspondent à ceux du compte administratif.

III – 1. Le Centre départemental de l'enfance et de la famille

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille ne comprend qu'une section de fonctionnement qui correspond aux dépenses et aux recettes de l'exercice.

Le compte de résultat est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **7 121 789,18 €**, le solde de gestion de l'exercice étant pour sa part égal à zéro.

III – 2. Le Laboratoire vétérinaire départemental

La section d'investissement fait apparaître un excédent de **382,51 €**. Cumulé aux résultats antérieurs, le résultat de clôture 2019 en investissement est de **9 639,90 €**.

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement est égal à - 9 639,90 €.

Le résultat de clôture 2019 du budget annexe du LVD est égal à 0.

Laboratoire vétérinaire départemental	**Résultat de clôture 2018**	**Part affectée à l'investissement**	**Résultat de l'exercice 2019**	**Résultat de clôture 2019**	**Reports**
Investissement	9 257,39 €	0,00 €	382,51 €	9 639,90 €	
Fonctionnement	-23 786,05 €	0,00 €	14 146,15 €	-9 639,90 €	
TOTAL	**-14 528,66 €**	**0,00 €**	**14 528,66 €**	**0,00 €**	

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 401** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Le compte de gestion établi par le Payeur départemental sur les opérations de l'exercice 2019 est en concordance avec le compte administratif 2019 pour le budget principal du Département du Doubs et les budgets annexes du Centre départemental de l'enfance et de la famille ainsi que du Laboratoire vétérinaire départemental qui vous sont présentés au cours de cette Assemblée.

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil départemental donne acte de la communication de ce document et arrête le compte de gestion 2019 du budget principal du Département du Doubs et des budgets annexes du Centre départemental de l'enfance et de la famille et du Laboratoire vétérinaire départemental.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport budgétaire n° 402
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
GESTION FINANCIERE

Objet : Compte administratif 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 4

I – 1. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ELEVE AVEC UNE MAITRISE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 4

I – 2. DES RECETTES ORIENTEES A LA HAUSSE GRACE AUX PRODUITS DE FISCALITE 10

I – 3. UNE AMELIORATION DES MARGES DE MANŒUVRE ET LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE 12

II – ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 14

III – BUDGETS ANNEXES 16

III – 1. CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 16

III – 2.LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL 16

DELIBERATION 18

TABLE DES ANNEXES 19

INTRODUCTION

L'année 2019 traduit la poursuite des ambitions portées par le Département de promouvoir les solidarités humaines et la cohésion territoriale qui visent à soutenir le développement économique de notre territoire et à renforcer la qualité de vie des habitants du Doubs.

Les objectifs fixés lors du vote du budget primitif 2019 et confortés tout au long de l'année à l'occasion des décisions modificatives ont été respectés. Il s'agissait d'une part de réaliser le budget voté et d'autre part de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité.

Le compte administratif 2019 connait une très forte progression par rapport aux années précédentes avec une augmentation de 25,4 M€ (+4,9 %) en dépenses et 13,3 M€ (+2,5 %) en recettes. Cette évolution témoigne de l'action publique engagée dans le projet départemental C@P25 avec la poursuite d'une politique d'investissement dynamique, tout en veillant à mener une politique de gestion rigoureuse et maitrisée.

Ainsi, l'engagement pris dans le projet départemental C@P25 d'une augmentation du volume d'investissement dès 2018, a été poursuivi en 2019 avec une progression de plus de 25 %, compte tenu de la montée en charge des grands programmes d'investissement formalisés dans la programmation des engagements pluriannuels de la collectivité.

De plus, la maitrise affichée des dépenses de fonctionnement permet au Département du Doubs d'être bien en deça des ratios fixés dans le cadre du contrat de Cahors, tant sur le volet de la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement que sur celui d'amélioration du besoin de financement.

La collectivité a retrouvé les marges de manœuvre suffisantes au financement de la reprise de l'investissement comme en attestent les indicateurs financiers, avec un recours limité à l'emprunt qui permet un désendettement marqué, et une épargne brute qui progresse cette année encore pour atteindre 67,6 M€. Ainsi, avec un encours de dette ramené à 230,8 M€ au 31 décembre 2019, la capacité de désendettement se trouve largement améliorée et atteint 3,4 années au Compte administratif 2019.

L'épargne brute dégagée au compte administratif 2019, le niveau d'endettement de la collectivité et la bonne tenue des indicateurs financiers doivent permettre au Département de supporter le choc financier induit par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Codid-19 qui aura des répercussions sur le budget 2020 mais aussi à moyen terme sur les budgets 2021 et 2022.

Il convient toutefois de rester particulièrement vigilants sur les finances départementales dans la mesure où l'impact de cette crise sur l'activité économique reste difficile à évaluer.

Au Compte administratif 2019, les dépenses atteignent 546 232 590,58 € et les recettes 537 118 099,41 € (hors opérations revolving et hors résultats antérieurs).

Le Compte administratif dégage **un résultat de -9 114 491,17 €.** Cumulé aux résultats antérieurs de 28 433 663,47 €, l'excédent brut s'élève à **19 319 172,30 €.**

	Voté	Réalisé	**Taux de réalisation**	RAR 2019
DEPENSES				
Investissement	102 743 824,38	96 117 019,21	**93,55%**	0,00
Fonctionnement	463 785 185,41	450 115 571,37	**97,05%**	0,00
Total	566 529 009,79	546 232 590,58	**96,42%**	0,00
RECETTES				
Investissement	22 156 707,00	19 440 164,59	**87,74%**	0,00
Fonctionnement	515 938 639,32	517 677 934,82	**100,34%**	0,00
Total	538 095 346,32	537 118 099,41	**99,82%**	0,00
RESULTAT CLOTURE		**-9 114 491,17**		**0,00**
Résultats antérieurs		**28 433 663,47**		
EXCEDENT CUMULE		**19 319 172,30**		

Aucun report de crédits n'a été inscrit sur la gestion 2020. Sans restes à réaliser, l'excédent cumulé sera repris dans le cadre de la décision modificative n°1 de 2020.

L'évolution des comptes administratifs depuis trois ans est la suivante :

	(en M€)	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**Evolution CA18 /CA19**
DEPENSES	Investissement	71,775	79,700	96,117	**20,6%**
	Invt hors dette	55,876	63,458	79,587	*25,4%*
	Fonctionnement	459,073	441,104	450,116	**2,0%**
	Fct hors dette	451,330	433,828	443,452	**2,2%**
	Total Dépenses	**530,848**	**520,804**	**546,233**	**4,9%**
RECETTES	Investissement	23,116	23,071	19,440	**-15,7%**
	Invt hors emprunts	*18,988*	*18,071*	*14,440*	*-20,1%*
	Fonctionnement	505,656	500,693	517,678	*3,4%*
	Total Recettes	**528,772**	**523,764**	**537,118**	**2,5%**
	Epargne Brute	**46,583**	**59,589**	**67,562**	***13,4%***
	Emprunts	**4,128**	**5,000**	**5,000**	***0,0%***
	Taux d'endettement	**5,4**	**4,1**	**3,4**	***-16,7%***
	Encours de dette	**253,613**	**242,371**	**230,841**	***-4,8%***

I – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Dans le cadre de l'examen du Compte Administratif soumis à l'approbation de l'Assemblée, le rapport présente une analyse synthétique des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2019 ainsi que les résultats financiers qui en découlent. Une présentation plus détaillée des réalisations par politiques publiques figure en annexes.

I – 1. Un niveau d'investissement élevé avec une maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement

a- Progression sans précédent du niveau d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **96 117 019,21 €** soit **178,5 € par habitant**.

Hors dette, le volume d'investissement atteint **79,6 M€** contre 63,5 M€ au CA 2018, et progresse de **+ 25,4 %.**

Répartition par politiques publiques sur quatre ans

(en M€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution CA/CA
Solidarités humaines	2,506	2,151	2,184	2,794	27,9%
Dév. Humain	11,202	8,074	11,942	18,092	51,5%
Dév. Territorial	44,227	40,065	43,161	52,611	21,9%
Efficience / ress. internes	3,135	5,586	6,171	6,090	-1,3%
s/T	*61,070*	*55,876*	*63,458*	*79,587*	*25,4%*
Remb. Dette - capital	14,538	15,899	16,242	16,530	1,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**75,608**	**71,775**	**79,700**	**96,117**	**20,6%**

Le volume du budget d'investissement est en nette progression avec **une majoration des crédits de 16,4 M€.** Cette évolution marque une nouvelle étape de la concrétisation du projet C@P25.

Les travaux réalisés sur les équipements départementaux avec un montant de 53,4 M€ représentent 56 % des dépenses totales d'investissement tandis que les subventions d'équipements versées (notamment aux communes et à leurs groupements) avec 25 M€ représentent 26 %.

Rappelons que les aides aux communes et groupements de communes participent à l'aménagement et au développement du territoire et permettent de soutenir l'emploi notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, avec un effet levier de 1 à 4.

Evolution des postes de dépenses en investissement

	CA 2018	*CA 2019*	*Evolution n/n-1*	*Structure en %*
- Equipements départementaux (D20+D21+ D23)	40,863 M€	53,699 M€	31,4%	55,9%
- Travaux pour compte de tiers (D45)	0,076 M€	0,052 M€	-31,6%	0,1%
Sous-total dépenses d'équipement brut	40,939 M€	53,751 M€	31,3%	55,9%
- Subventions d'équipement (D204)	19,998 M€	24,946 M€	24,7%	26,0%
- Dépenses financières (hors emprunts et dettes assimilées)(D10+D26+D27)	2,521 M€	0,890 M€	-64,7%	0,9%
Sous-total investissement hors dette	**63,458 M€**	**79,587 M€**	**25,4%**	**82,8%**
- Emprunts et dettes assimilées (D16)	16,242 M€	16,530 M€	1,8%	17,2%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors revolving)	**79,700 M€**	**96,117 M€**	**20,6%**	**100,0%**

Le Département a majoré les crédits réalisés sur la plupart des politiques publiques. Ainsi le secteur routier, qui représente le premier budget d'investissement de la collectivité avec 29,7 M€, évolue de 15,8 % (après +8,8 % en 2018). Le programme collèges connait une évolution de +40,4 % (après +45,4 % en 2018), pour un montant de 15,6 M€.

Les secteurs d'intervention en investissement qui connaissent la plus forte évolution par rapport à l'année précédente sont les suivants, le détail des opérations figure en annexe :

- Routes : 29,7 M€ (soit + 4,1 M€)
- Collèges : 15,6 M€ (soit + 4,5 M€)
- Dév.territorial, environnement, espace rural : 15,4 M€ (soit + 2,4 M€)
- Développement numérique du territoire 7,2 M€ (soit + 3,1 M€)
- Bâtiments et moyens généraux : 4,9 M€ (soit + 2 M€)
- Patrimoine culturel 2,3 M€ (soit + 1,6 M€)
- Personnes âgées 0,5 M€

Sur la période 2016-2020, l'engagement fixé dans le projet C@P25 d'un niveau d'investissement compris entre 325 et 350 M€ sera tenu.

Ainsi, la reconstitution des marges de manœuvres de la collectivité depuis 2017 a permis la reprise des investissements à compter de 2018 comme le montre le graphique suivant :

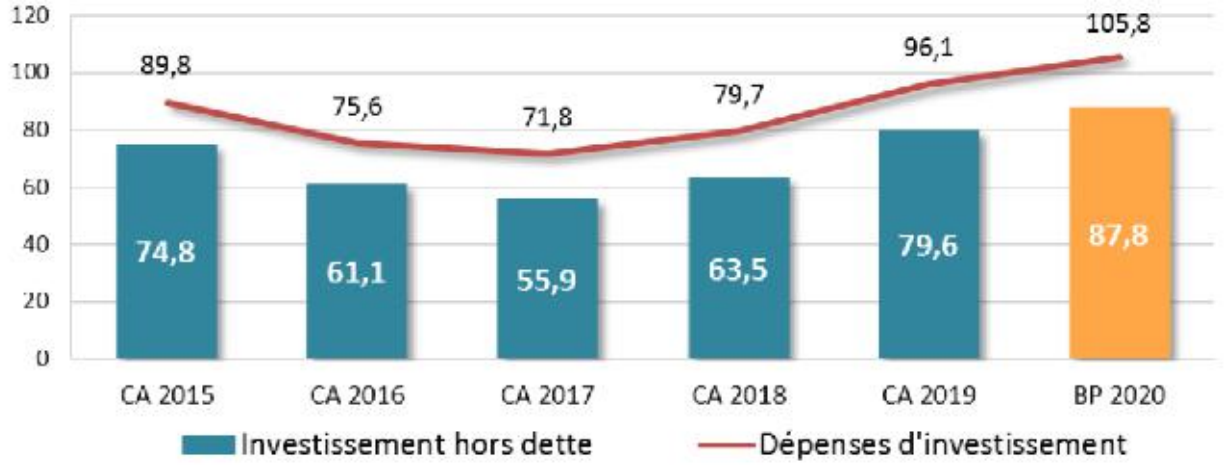

b- Maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **450 115 571 €** soit **835,8 € par habitant**.

Le volume des dépenses de fonctionnement hors dette est de **443,4 M€,** en hausse de **+ 2,2 %** comparativement à 2019 **(+ 9,5 M€).**

(en M€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution CA/CA
Solidarités humaines	268,996	271,597	269,659	273,387	1,4%
Dév. Humain	18,163	18,541	19,043	20,842	9,4%
Dév. Territorial	68,075	60,674	42,400	42,892	1,2%
Efficience / ress. internes	101,176	100,429	102,726	106,249	3,4%
s/T	*456,410*	*451,242*	*433,828*	*443,369*	*2,2%*
Remb. dette - intérêt	8,367	7,831	7,276	6,746	-7,3%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**464,777**	**459,073**	**441,104**	**450,116**	**2,0%**

1. Le contrat de Cahors :

L'évolution maitrisée des dépenses de fonctionnement a permis au Département du Doubs d'être très largement en dessous des objectifs fixés dans le pacte financier dit « contrat de Cahors », tant sur le volet des dépenses de fonctionnement que sur celui du besoin de financement.

Une réunion portant sur le suivi du contrat s'est tenue entre le représentant de l'Etat et le Département pour analyser les conditions de réalisation du contrat et les modalités de retraitement des dépenses.

Le Département du Doubs remplit les termes du contrat avec :

- un taux d'évolution entre le plafond des DRF 2018 et les DRF 2019 retraitées à -1,2 %.
- une amélioration du besoin de financement avec un recours limité à l'emprunt qui permet un désendettement de -11,5 M€ en 2019, en dessous du niveau du besoin de financement fixé au contrat de +2,3 M€.

Le graphique suivant illustre les écarts entre le montant prévu au contrat (ligne rouge) et le niveau des dépenses retraitées au titre du contrat (ligne verte).

Les dépenses réelles de fonctionnement - au sens du pacte financier - s'entendent comme :

- les dépenses de l'exercice : 450,1 M€
- en excluant les atténuations de charges, les atténuations de produits, les dotations aux amortissements et aux provisions (-7,4 M€)
- auxquelles s'ajoutent les retraitements :
    - de la compétence des transports : +14,6 M€
    - du surcoût des dépenses MNA : -4,3 M€
    - des dépenses relatives au plan pauvreté : -0,1 M€
    - des dépenses relatives aux Maisons France services : 40 000 €.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élève ainsi à **452,8 M€** soit un montant très nettement inférieur au plafond 2019 fixé dans le contrat de Cahors de **463,8 M€.** Dans cette perspective, aucune pénalité ne sera appliquée au Département du Doubs sur la gestion 2019.

2. Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

SOLIDARITES HUMAINES : 273,4 M€ soit +1,4 % (+ 3,7 M€)

- Sur le champ de **l'autonomie** (PA et PH), (**136,6 M€)** le budget est stable et se répartit entre les personnes âgées (61,9 M€), les personnes handicapées (74 M€) et les actions mutualisées (0,7 M€) ;

  - L'allocation de l'APA représente **51,9 M€**, en diminution de -2,4 %, avec 33,6 M€ pour l'APA à domicile (-1,4 M€) et 18 M€ pour l'APA en établissements (+ 0,2 M€).

  - Le montant cumulé de PCH (15,7 M€) et d'ACTP (2,5 M€) s'élève à **18,2 M€** et progresse de +0,3 % (+0,05 M€).

- Le budget **enfance famille** (**55,7 M€)** progresse de 6 % comparativement à 2018 (+3,1 M€).

  - Les dépenses relatives à la charge des MNA progressent de 11 %. Elles s'élèvent à 9,86 M€ au CA 2019 contre 8,87 M€ en 2018 (+1 M€).

- Les dépenses de la politique d'**insertion (77,6 M€)** évoluent de 1,7 % (+ 1,3 M€). Elles comprennent les allocations RSA **(71,4 M€)** qui progressent de 1,4 % (+1 M€) et la politique d'insertion **(6,2 M€)** portant sur l'emploi et l'insertion professionnelle, et la prévention et la lutte contre l'exclusion.

- Sur le secteur de **l'habitat et du logement,** le montant des aides et accompagnements atteint **2,3 M€** (+ 0,2 M€).

- Concernant le **développement de l'accompagnement social**, la dépense reste stable avec 1,2 M€

DEVELOPPEMENT HUMAIN : 20,8 M€ soit + 9,45 % (+ 1,8 M€).

- Le fonctionnement des **collèges (12,2 M€)** en hausse de 8,5 % comprend les dotations et subventions versées aux collèges publics et privés pour faire face à leurs charges, l'entretien des bâtiments, les frais d'assurances, les forfaits externats, la participation à la restauration collective et les aides à la scolarité (bourses, cantine pour tous).

- Les actions culturelles atteignent **5,6 M€** (+19 %), sous l'effet du Bicentenaire Courbet, auxquelles s'ajoutent le sport et l'éducation populaire (**2,4 M€**), la politique lecture (**0,4 M€)** et le patrimoine culturel (**0,2 M€).**

DYNAMIQUE TERRITORIALE : 42,9 € soit +1,2 % (+ 0,5 M€).

- Le budget de fonctionnement **(9,4 M€)** consacré à l'entretien des **routes** (5,3 M€) et à la viabilité hivernale (4,1 M€) augmente de 12,3 % (soit + 1 M€).

- Concernant le **développement territorial (27,3 M€)**, la participation au SDIS s'élève à 26 M€ avec une évolution de 1,2 % (soit +0,3 M€) et 1,2 M€ sont versés aux structures contribuant ou favorisant l'accompagnement des projets locaux.

- Les subventions et participations dans le secteur du **tourisme** (**2,1 M€)** restent stables et concernent essentiellement les participations au comité départemental du tourisme (CDT) (1,3 M€), au SMIX Mont d'Or (0,4 M€) ainsi que diverses subventions et soutiens aux organismes ou manifestations.

- Les actions liées à **l'environnement (0,7 M€)** permettent un accompagnement pour la gestion de l'eau ainsi que l'animation des sites ENS. Le soutien aux **activités agricoles et forestières** par le biais de subventions et partenariats s'établit à **0,4 M€.**

- La prise en charge, par le Département, des **transports individualisés** s'élève à **2,8 M€.**

RESSOURCES INTERNES : 112 M€ soit + 2,7 % (+ 3 M€)

- Les **ressources humaines (91 M€)** progressent de 1,1 % (+ 1 M€), avec notamment :

  - une évolution de la politique salariale (85,5 M€) limitée à + 0,6 % (contre + 4,6 % en 2018),
  - des frais relatifs à la gestion des emplois et aux formations ainsi que les actions de prévention santé et de sécurité au travail atteignant 0,8 M€ (+ 30%) (recours à des cabinets de recrutements, recours à des publications nationales pour les frais d'annonce, décalage sur 2019 des prestations de médecine du travail, nombre élevé des recrutements en 2019 pour pourvoir les postes vacants) ;
  - une politique sociale à hauteur de 2,3 M€ intégrant le versement de la subvention au COS et la participation de l'employeur à la complémentaire santé ;
  - les indemnités, cotisations et formations des Conseillers, sans augmentation, à 1,7 M€.

- Les dépenses des **bâtiments et moyens généraux (5,1 M€)** sont stables avec un montant similaire à 2018. L'exploitation et la maintenance des bâtiments (3,9 M€) évoluent de 8,1 % principalement en raison de la hausse de l'énergie et des loyers. Les moyens logistiques (prestations, maintenance, fournitures, affranchissement…) s'établissent à 0,9 M€.

- Les crédits alloués à la **performance de l'action publique** se maintiennent à **2,4 M€** avec le recours à des prestataires externes (cabinets conseils) et l'assistance et prestations externes sur le secteur numérique.

- Les frais de communications et **relations publiques** représentent **0,8 M€** contre 0,7 M€ en 2018 (recours à des photographes extérieurs pour Vu du Doubs, suppléments de 4 pages consacrés au Bicentenaire Courbet dans chaque numéro de VDD, et évènements particuliers comme le Bicentenaire Courbet, la participation aux lauriers des collectivités, l'épreuve du Tour de France).

- La charge financière du remboursement des **intérêts d'emprunts** s'établit à **6,7 M€** en 2019 (- 8 % soit - 0,6 M€), en baisse régulière ces dernières années, compte tenu du désendettement de la collectivité et à la limitation du recours à l'emprunt.

3. Rétrospective des dépenses de fonctionnement

Le graphique présente l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2015 avec notamment le changement de périmètre constaté en 2017 et 2018 conséquence de la perte des compétences « transports » et « économie » depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe.

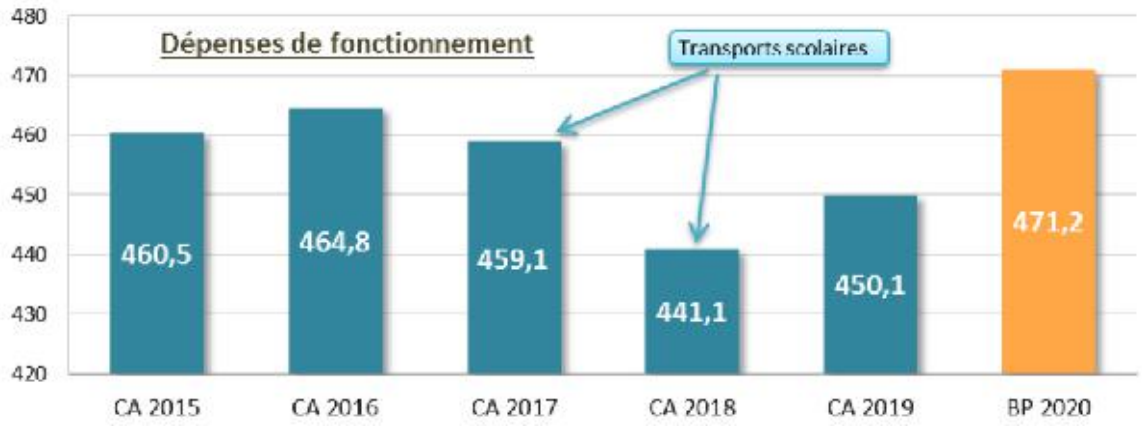

I – 2. Des recettes orientées à la hausse grâce aux produits de fiscalité

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **517 677 935 €** soit **961 € par habitant**.

Des **recettes de fonctionnement** sont en hausse de + 3,4 % comparativement à 2018, soit une majoration des crédits de **+ 17 M€**.

Grâce à une fiscalité en forte progression (+5,2 %), les recettes de fonctionnement du Département retrouvent leur niveau de 2016, c'est à dire avant le transfert à la Région de la compétence transports.

(en M€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution CA/CA
Solidarités humaines	46,212	45,334	38,162	39,930	4,6%
Dév. Humain	2,282	2,328	2,768	2,758	-0,4%
Dév. Territorial	3,448	16,384	2,334	1,183	-49,3%
Efficience / ress. internes	465,274	441,610	457,445	473,807	3,6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**517,216**	**505,656**	**500,709**	**517,678**	**3,4%**

Sur les solidarités humaines, une hausse globale de 1,8 M€ est constatée grâce aux versements du Fonds Social Européen qui atteignent 1,6 M€ en 2019, contre seulement 0,175 M€ en 2018. Les recettes liées au recouvrement des indus du RSA ont également plus que doublé en 2019 pour s'établir à 0,620 M€. La participation de la CNSA, d'un montant global de 24,1 M€, reste par ailleurs quasi stable grâce au versement de 0,7 M€ issu du nouveau fonds d'appui au SAAD (Service d'aide à domicile).

Le développement humain maintient des recettes stables à hauteur de 2,8 M€. Celles-ci sont majoritairement composées des produits de la restauration et des hébergements des collèges, en hausse de 1,7 % par rapport à 2018.

Concernant le développement territorial, les recettes reculent de moitié avec 1,1 M€. L'année 2018 avait connu un niveau élevé lié à la vente d'actions. A noter également la réduction de moitié de la compensation versée par la Région pour le transport des élèves en situation de handicap, avec 0,085 M€ en 2019.

L'efficience et les ressources internes génèrent des recettes de fonctionnement en hausse de + 16,4 M€ en 2019 grâce aux effets conjugués du dynamisme des principales ressources fiscales (DMTO, CVAE, TFPB, TSCA), de l'augmentation des produits de la péréquation liée aux DMTO, et de la relative stabilité des dotations de l'Etat.

Les ressources financières, qui représentent 92 % du budget de fonctionnement du Département, bénéficient ainsi d'une croissance particulièrement élevée de + 4,3 %, dont les principales recettes sont les suivantes :

	CA 2019	CA 2018 / CA 2019	
		%	€
FISCALITE DIRECTE	**156,2M€**	**4,5%**	**6,8M€**
TFPB	117,3M€	3,0%	3,5M€
CVAE	32,3M€	12,2%	3,5M€
Comp Région CVAE	5,1M€	0,0%	0,0M€
FISCALITE INDIRECTE	**79,5M€**	**11,4%**	**8,2M€**
DMTO	71,0M€	12,7%	8,0M€
Taxe d'aménagement	3,0M€	10,0%	0,3M€
TDCFE	5,4M€	-2,7%	-0,1M€
FISCALITE TRANSFEREE	**114,2M€**	**2,1%**	**2,3M€**
TICPE	36,3M€	0,6%	0,2M€
TSCA	78,0M€	2,8%	2,1M€
TOTAL FISCALITE	**349,9M€**	**5,2%**	**17,2M€**
DGF forfaitaire	36,8M€	0,3%	0,1M€
DGF compensation	20,6M€	0,0%	0,0M€
DCRTP	15,9M€	-1,5%	-0,2M€
FMDI	3,8M€	-0,4%	0,0M€
TOTAL DOTATIONS	**83,2M€**	**-0,4%**	**-0,3M€**
Fonds DMTO	6,7M€	7,0%	0,4M€
FSD	6,9M€	22,9%	1,3M€
DCP	8,1M€	1,8%	0,1M€
FNGIR	13,7M€	0,0%	0,0M€
FONDS STABILISATION	0,5M€		0,5M€
TOTAL PEREQUATION	**36,0M€**	**7,1%**	**2,4M€**

Les produits liés aux bâtiments et moyens généraux ont à l'inverse reculé de 2,8 M€ en raison d'un nombre de cessions moins important qu'en 2018. Les ventes du patrimoine ont apporté 1,1 M€ (dont 0,8 M€ pour le bâtiment La Clairière du SDIS) auxquelles s'ajoutent 0,9 M€ de la vente des biens de l'ex-RDTD. Le produit des loyers des bâtiments s'établit à 0,235 M€.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2015. Il permet de visualiser la baisse effective de la DGF entre 2014 et 2017 qui représente un montant cumulé de 65 M€ et la perte de 50 % de la CVAE en 2017 suite au transfert de la compétence transports à la Région.

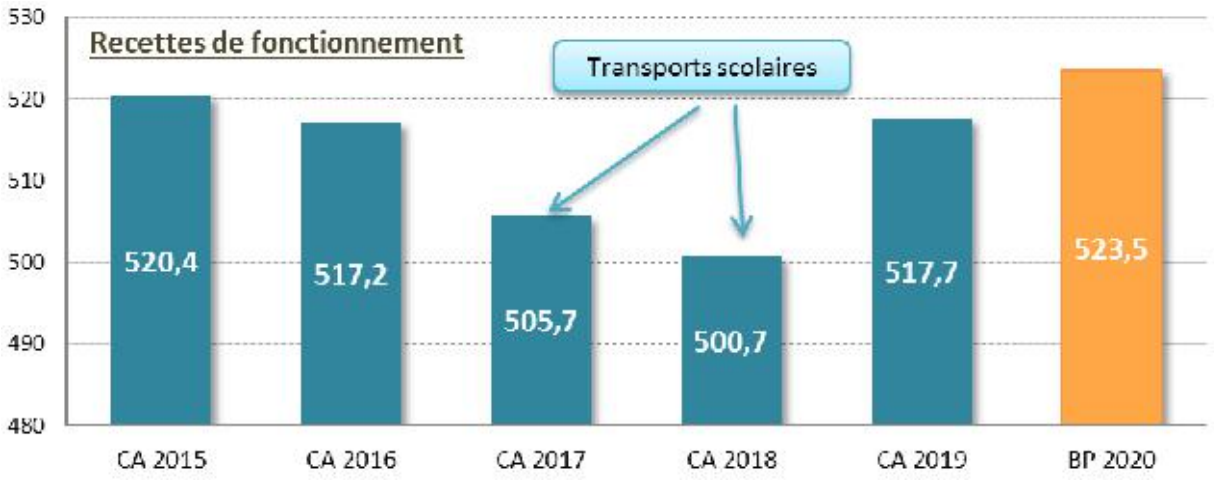

Les recettes d'investissement s'élèvent à **19 440 165 €** soit **36 € par habitant**.

Elles diminuent pour la cinquième année consécutive, ce qui correspond à un recul de -3,6 M€ en 2019.

(en M€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution CA/CA
Solidarités humaines	0,340	0,364	0,515	0,321	-37,5%
Dév. Humain	1,568	0,461	1,482	0,184	-87,6%
Dév. Territorial	8,405	5,788	6,284	4,615	-26,6%
Efficience / ress. internes	19,010	16,503	14,790	14,320	-3,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**29,322**	**23,116**	**23,071**	**19,440**	**-15,7%**

I – 3. Une amélioration des marges de manœuvre et la poursuite du désendettement de la collectivité

L'épargne brute progresse de 13,4 % en 2019 pour atteindre **67 562 363 €** après une évolution de 28 % en 2018. Cette évolution est liée à un très net rétablissement des comptes de la collectivité depuis 2 ans.

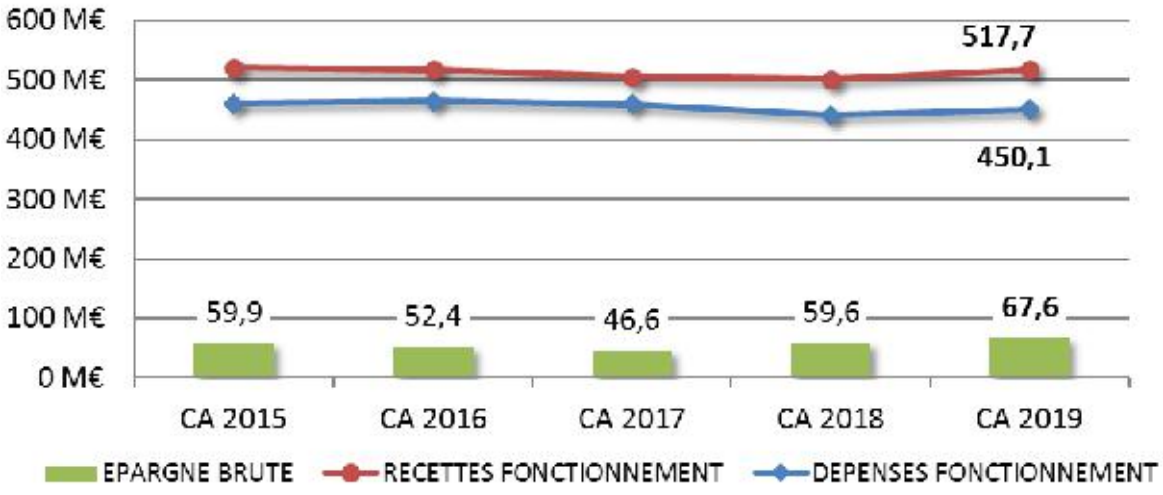

La situation financière du Département est saine et permet de maintenir la solvabilité de la collectivité et d'assurer le financement de la reprise des investissements engagée depuis 2018.

L'épargne brute de 67,6 M€ permet de financer le remboursement en capital de la dette et d'autofinancer les investissements. La collectivité dégage ainsi un autofinancement net de 51,1 M€ qui lui permet de couvrir à hauteur de 64,1 % les dépenses d'investissement hors dette, l'emprunt n'en finançant que 6,3 %.

Ainsi, avec un remboursement en capital de la dette de 16,5 M€ en 2019 et la réalisation de **5 M€ d'emprunt**, la collectivité poursuit son **désendettement** pour la sixième année consécutive à hauteur de **-11,5 M€**.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 atteint 230,8 M€. Celui-ci est en baisse régulière depuis 2013 avec une accentuation depuis 2016. Le désendettement cumulé atteint -45 M€ entre 2013 et 2019 l'encours de dette passant de 275,8 M€ à 230,8 M€.

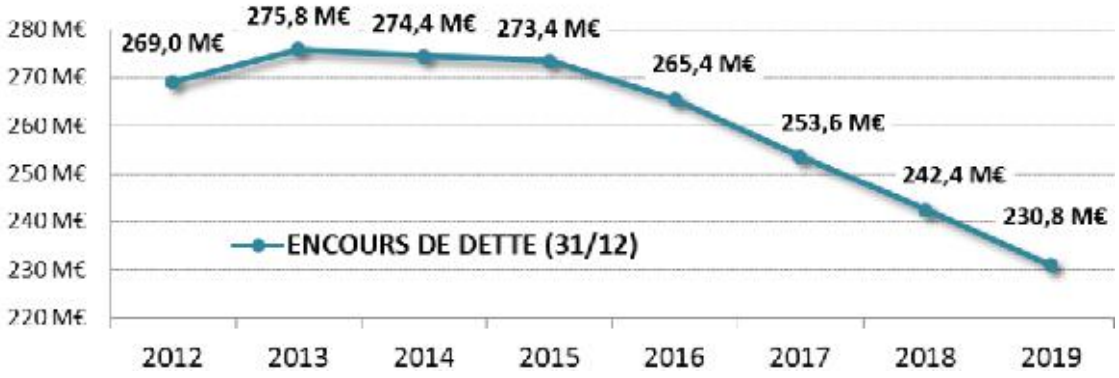

Enfin, compte tenu du niveau d'endettement de la collectivité et de l'amélioration de l'épargne brute, **la capacité de désendettement** se trouve largement améliorée et atteint **3,4** années au compte administratif 2019 (contre 4,1 au CA 2018).

II – ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La synthèse des engagements pluriannuels au 31 décembre 2019, en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE) est présentée ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
Politiques	**AP résiduelles au 31/12/2018**	**BP 2019**	**AP votées en 2019**	**CPI réalisés 2019**	**AP résiduelles au 31/12/2019**
SOLIDARITES HUMAINES	15 776 107,46 €	1 767 000,00 €	1 513 188,00 €	2 237 142,76 €	15 052 152,70 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	50 609 315,27 €	12 461 800,00 €	12 466 591,35 €	17 659 595,25 €	45 416 311,37 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	118 133 161,69 €	34 955 000,00 €	33 050 142,50 €	52 598 213,11 €	98 585 091,08 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	16 936 288,39 €	13 435 000,00 €	13 317 076,82 €	6 023 830,27 €	24 229 534,94 €
TOTAL	**201 454 872,81 €**	**62 618 800,00 €**	**60 346 998,67 €**	**78 518 781,39 €**	**183 283 090,09 €**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT					
Politiques	**AE résiduelles au 31/12/2018**	**BP 2019**	**AE votées en 2019**	**CPF réalisés 2019**	**AE résiduelles au 31/12/2019**
SOLIDARITES HUMAINES	9 418 633,70 €	1 556 500,00 €	2 366 379,50 €	5 104 127,71 €	6 680 885,49 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	4 493 921,64 €	6 183 000,00 €	7 740 842,68 €	5 907 584,89 €	6 327 179,43 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	13 465 996,06 €	10 951 000,00 €	11 463 149,35 €	14 249 130,60 €	10 680 014,81 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	110 409,00 €	69 591,00 €
TOTAL	**27 378 551,40 €**	**18 690 500,00 €**	**21 750 371,53 €**	**25 371 252,20 €**	**23 757 670,73 €**

En investissement, les autorisations de programme restant à financer au 31 décembre 2019 s'élèvent à 183,3 M€. Elles sont en diminution par rapport à fin 2018 (- 18,2 M€), avec un montant de CPI réalisés en 2019 qui atteint 78,5 M€ (+ 20,7 M€ par rapport à 2018).

Ces engagements pluriannuels concernent la Dynamique territoriale pour plus de la moitié, avec 98,6 M€ d'AP résiduelles au 31 décembre 2019 dont :

- 40,4 M€ consacrés aux Routes (22,6 M€ pour la maintenance des routes départementales ; 7,2 M€ au titre de l'amélioration des réseaux, 6,1 M€ pour la sécurité routière et 4,4 M€ consacrés à la structuration des voies cyclables) ;
- 40,2 M€ relatifs à la politique Développement territorial (dont 34,5 M€ liés aux contrats territoriaux P@C) ;
- 10 M€ relatifs à la politique Environnement Trame verte et bleue (dont 7,8 M€ consacrés à la politique de l'eau) ;
- 3,2 M€ concernant le Développement numérique du territoire et plus particulièrement le Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique.

Le Développement humain compte 45,4 M€ d'AP résiduelles dont 36 M€ concernant la politique Collèges (28,4 M€ relatifs à la modernisation de la gestion patrimoniale des collèges dont 15,6 M€ pour les collèges de Quingey, Frasne et Bethoncourt et 7,6 M€ relatifs au numérique éducatif).

Les AP résiduelles relatives à l'Efficience et ressources internes s'élèvent à 24,2 M€ avec 20,3 M€ consacrés à la politique Bâtiments et moyens généraux (dont 16,6 M€ relatifs à la modernisation du patrimoine départemental) et 4 M€ qui concernent l'efficience numérique interne (dont 1,9 M€ pour le Schéma départemental des usages numériques).

15,1 M€ d'AP résiduelles sont consacrés aux Solidarités humaines et doivent permettre de financer l'investissement dans les EHPAD à hauteur de 9,5 M€ et l'offre en logements à vocation sociale pour 5,4 M€.

En fonctionnement, les autorisations d'engagement restant à financer au 31 décembre 2019 représentent 23,8 M€. Elles sont en baisse de 3,6 M€ par rapport à fin 2018, compte tenu des 25,4 M€ de crédits de paiement de fonctionnement réalisés en 2019 (+ 13,6 M€ par rapport à 2018).

Les AE résiduelles relatives à la Dynamique territoriale s'élèvent à 10,7 M€ dont 5,8 M€ consacrés à la maintenance des routes départementales (4,8 M€ pour la viabilité hivernale), 1,6 M€ au titre des transports scolaires individualisés et 1,4 M€ pour le financement du Comité Départemental du Tourisme.

6,7 M€ d'AE résiduelles relèvent des Solidarités humaines avec 4,8 M€ liés à la politique Insertion (dont 4,4 M€ relatifs à la subvention globale FSE 2018-2021) et 1,3 M€ au titre du Développement social.

Le Développement humain compte enfin 6,3 M€ d'AE résiduelles dont 3,5 M€ concernent le Sport et l'éducation populaire, 1,4 M€ portent sur l'Action culturelle et 1,4 M€ sur la politique Collèges.

III – BUDGETS ANNEXES

III – 1. Centre départemental de l'enfance et de la famille

Le Compte administratif 2019 du Centre départemental de l'enfance et de la famille prévu à hauteur de 7 422 610 € a été réalisé en dépenses et en recettes réelles à hauteur de 7 121 789,18 €, soit une hausse de 22,4 % par rapport au CA 2018 (5 818 057,91 €).

(en mouvements réels)	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Reports
Dépenses			
- Total Investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	-
Dépenses d'exploitation	*1 502 445,00 €*	*1 403 252,92 €*	-
Dépenses de personnel	*5 455 317,00 €*	*5 351 313,23 €*	
Dépenses de structures	*464 848,00 €*	*367 223,03 €*	
Total Fonctionnement	**7 422 610,00 €**	**7 121 789,18 €**	
TOTAL	**7 422 610,00 €**	**7 121 789,18 €**	-
Recettes			
- Total Investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	-
Subvention d'équilibre	7 248 810,00 €	6 815 649,84 €	
Autres produits	173 800,00 €	306 139,34 €	
Total Fonctionnement	**7 422 610,00 €**	**7 121 789,18 €**	-
	7 422 610,00 €	**7 121 789,18 €**	-

La section de fonctionnement du budget annexe du CDEF est équilibrée par une dotation globale de 6 815 649,84 €, en augmentation de 21,7 % par rapport à 2018, financée par le budget principal du Département. Aucun report de crédits n'est sollicité sur l'exercice 2020.

III – 2.Laboratoire vétérinaire départemental

Les prévisions de crédits de l'année 2019 du Laboratoire vétérinaire départemental s'équilibrent en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 370 514,78 €.

Au Compte administratif, les dépenses réelles s'élèvent à 41 467,12 € en investissement et 1 040 402,67 € en fonctionnement.

Compte tenu des opérations d'ordre budgétaire relatives aux amortissements et à la reprise d'excédent d'investissement pour financer la section de fonctionnement, **la section d'investissement** du budget annexe du LVD dégage un **excédent de 382,51 €.**

Après reprise du résultat d'investissement antérieur de 9 257,39 €, **le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 9 639,90 €** est inscrit au budget supplémentaire 2019 en recettes d'investissement.

(mouvements réels et ordre)	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Reports
Dépenses			
- Investissement	**60 757,39 €**	**50 724,51 €**	**0,00 €**
Remboursement emprunts	27 610,00 €	27 604,22 €	
Immobilisations	23 890,00 €	13 862,90 €	
Total mouvements réels	***51 500,00 €***	***41 467,12 €***	
mouvements d'ordre	*9 257,39 €*	*9 257,39 €*	
- Fonctionnement	**1 309 757,39 €**	**1 091 509,69 €**	**0,00 €**
Résultats antérieurs	*23 786,05 €*		
Charges à caractère général	*481 871,34 €*	*341 919,32 €*	
Charges de personnel	*739 000,00 €*	*685 199,74 €*	
Charges financières	*12 160,00 €*	*11 850,50 €*	
Autres charges de gestions	*1 000,00 €*	*998,75 €*	
Charges exceptionnelles	*440,00 €*	*434,36 €*	
Total mouvements réels	***1 258 257,39 €***	***1 040 402,67 €***	
mouvements d'ordre	*51 500,00 €*	*51 107,02 €*	
	1 370 514,78 €	**1 142 234,20 €**	**0,00 €**
Recettes			
- Investissement	**60 757,39 €**	**51 107,02 €**	**0,00 €**
Résultat antérieur	*9 257,39 €*	*0,00 €*	
Total mouvements réels	***9 257,39 €***	***0,00 €***	
mouvements d'ordre	*51 500,00 €*	*51 107,02 €*	
- Fonctionnement	**1 309 757,39 €**	**1 105 655,84 €**	**0,00 €**
Produits et ventes	*1 200 000,00 €*	*998 325,53 €*	
Dotations et participations	*0,00 €*	*98 034,35 €*	
Autres produits	*100 500,00 €*	*38,57 €*	
Total mouvements réels	***1 300 500,00 €***	***1 096 398,45 €***	
mouvements d'ordre	*9 257,39 €*	*9 257,39 €*	
	1 370 514,78 €	**1 156 762,86 €**	**0,00 €**

La section de fonctionnement de 1 091 509,69 € est principalement financée par les prestations d'analyse avec 998 325,53 € et la participation versée par le Conseil départemental de 98 034,35 € auxquels s'ajoutent 38,57 € d'autres produits et 9 257,39 € de "reprise d'excédent" pour financer la section de fonctionnement par prélèvement sur la section d'investissement.

La section de fonctionnement 2019 génère un **excédent de 14 146,15 €**. Après reprise du résultat antérieur de – 23 786,05 €, **le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à – 9 639,90 €**. Il sera inscrit au budget supplémentaire 2019 en dépenses de fonctionnement.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3312-5 et L. 3313-1

Vu le rapport **n° 402** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve le Compte Administratif 2019 du Département du Doubs (budget principal et budgets annexes du Centre départemental de l'enfance et de la famille et du Laboratoire vétérinaire départemental).

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - ANNEXE 1 : RECETTES PAR POLITIQUE
2 - ANNEXE 2 : DEPENSES PAR POLITIQUE
3 - ANNEXE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE
4 - ANNEXE 4 : TABLEAUX

ANNEXE 1 : RECETTES PAR POLITIQUE

Hors résultats, les recettes réelles du Département du Doubs représentent 537,1 M€ en 2019, pour un taux de réalisation établi à 99,82%. En 2019, le Doubs a perçu 997,3 € de recettes par habitant, contre 953,8 € en 2018.

Le Département enregistre une hausse de recettes de 2,5 %, générant 13,3 M€ de crédits supplémentaires grâce essentiellement au maintien du dynamisme de la fiscalité locale en 2019.

Réalisation des recettes (en €) en 2019

	RECETTES		
	Investissement	**Fontionnement**	**Total CA 2019**
Autonomie	- €	34 967 241,34 €	**34 967 241,34 €**
Enfance Famille	- €	2 128 231,49 €	**2 128 231,49 €**
Insertion	- €	2 761 796,23 €	**2 761 796,23 €**
Habitat - logement	321 424,94 €	54 926,83 €	**376 351,77 €**
Dvt social	- €	17 974,90 €	**17 974,90 €**
SOLIDARITES HUMAINES	**321 424,94 €**	**39 930 170,79 €**	**40 251 595,73 €**
Collèges	5 817,10 €	2 226 723,83 €	**2 232 540,93 €**
Action culturelle	- €	512 149,52 €	**512 149,52 €**
Lecture	- €	14 724,37 €	**14 724,37 €**
Patrimoine culturel	178 171,00 €	3 966,90 €	**182 137,90 €**
Sport Education populaire	- €	- €	**- €**
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**183 988,10 €**	**2 757 564,62 €**	**2 941 552,72 €**
Routes	903 390,54 €	869 597,88 €	**1 772 988,42 €**
Dvt numérique du territoire		6 000,00 €	**6 000,00 €**
Dvt territorial	7 604,00 €	- €	**7 604,00 €**
Environnement	2 258 287,96 €	144 102,39 €	**2 402 390,35 €**
Espace rural et périurbain		11 391,38 €	**11 391,38 €**
Tourisme	6 500,00 €	6 000,00 €	**12 500,00 €**
Economie	1 439 063,85 €	56 200,12 €	**1 495 263,97 €**
Transports		90 090,00 €	**90 090,00 €**
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**4 614 846,35 €**	**1 183 381,77 €**	**5 798 228,12 €**
Relations publiques	- €	6 431,04 €	**6 431,04 €**
Modernisation action publique	5 908,00 €	172 609,04 €	**178 517,04 €**
Ressources Humaines	13 992,00 €	1 704 579,81 €	**1 718 571,81 €**
Batiments et moyens généraux	4 000,00 €	2 778 980,45 €	**2 782 980,45 €**
Gestion financière	14 296 005,20 €	469 144 217,30 €	**483 440 222,50 €**
EFFICIENCE RESSOURCES INTERNES	**14 319 905,20 €**	**473 806 817,64 €**	**488 126 722,84 €**
TOTAL	**19 440 164,59 €**	**517 677 934,82 €**	**537 118 099,41 €**

1. SOLIDARITES HUMAINES

En 2019, les recettes des solidarités humaines représentent 39,9 M€ en fonctionnement et 0,3 M€ en investissement. Le taux de réalisation en fonctionnement atteint 99,7 %, contre 93,8 % en 2018, soit une progression importante de 5,9 points en un an.

SOLIDARITES HUMAINES	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
Total recettes Investissement	514 629,35 €	434 000,00 €	321 424,94 €	74,06%	-37,5%
Total recettes Fonctionnement	38 149 580,79 €	40 032 773,32 €	39 930 170,79 €	99,74%	4,7%
TOTAL Recettes	**38 664 210,14 €**	**40 466 773,32 €**	**40 251 595,73 €**	**99,47%**	**4,1%**

1.1. L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : 34 967 241,34 €

Les recettes relatives à l'autonomie s'élèvent à 34 967 241 €, contre 35 724 244 € en 2018. Elles concernent l'autonomie des personnes âgées pour 22 478 486 € et des personnes handicapées pour 12 488 756 M€.

Personnes âgées :

- 19 341 604 € pour le maintien à domicile des personnes âgées versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont 18 179 908 € de participation à l'APA.

- 2 074 241 € M€ perçus au titre de l'hébergement en établissement. La mise en place d'un mécanisme de désintéressement partiel a engendré une baisse de 1,7 M€ des encaissements sur ressources déductibles des personnes hébergées en EPHAD. Les recours sur successions ont également diminué de 0,5 M€ en raison d'un déblocage important de dossiers en 2018.

Personnes handicapées :

- 5 053 961€ de concours versés par la CNSA en faveur du maintien à domicile des personnes handicapées, en hausse de 2,4 % par rapport à 2018.
- 7 434 795 € de recouvrements et reversements divers. Malgré le désintéressement partiel des personnes handicapées hébergées en EPHAD et en foyer, la récupération de ressource a augmenté de 0,8 M€ suite notamment à des régularisations de recettes sur des dossiers à forte rétroactivité. Les recours sur succession des personnes handicapées ont également progressé de 0,4 M€.

1.2. Enfance famille : 2 128 231 €

En fonctionnement, les recettes perçues au titre de la politique enfance famille ont augmenté d'un tiers en un an pour atteindre 2 128 231 €.

Cette progression est principalement liée à l'augmentation des recouvrements sur Départements, d'un montant total d'1 M€ (+ 339 830 €).

A noter une diminution des aides de l'Etat au titre des MNA, avec notamment la baisse de 0,294 M€ de l'aide exceptionnelle versée au titre des MNA confiés, dispositif qui ne sera pas reconduit en 2020. A l'inverse, l'aide pérenne octroyée au titre de l'évaluation de la minorité et de l'isolement, d'un montant de 0,374 M€ en 2019, progresse de 0,132 M€.

1.3. Insertion : 2 761 796 €

La politique de l'insertion a généré 2 761 796 € de recettes de fonctionnement, soit 1 963 823 € de plus que lors du précédent exercice.

Cette hausse importante de recettes est justifiée par :

- l'impact comptable du changement de mode de gestion des titres liés au Fond Social Européen, d'un montant de 1,5 M€, générant un report en 2019 des sommes non récupérées en 2018 ;
- le rattrapage des émissions de titre sur la récupération des indus 2018 constatés par la CAF ;
- le versement d'une nouvelle participation de l'Etat de 0,213 M€ dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La subvention en provenance du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion créé par la loi de finances de 2017 reste quant à elle stable à hauteur de 0,320 M€.

1.4. Habitat et logement : 376 352 €

Les recettes relatives à la politique habitat-logement s'établissent à 376 352 € et sont en baisse de 31 % suite à la fin du programme résorption des Points Noirs du Bruit fin 2018. Ces recettes se compensent principalement :

En fonctionnement :

- 11 521 € de remboursements de dépôts de garanties octroyés aux ménages ;
- 31 779 € perçus pour soutenir les propriétaires privés dans le cadre du programme de résorption de l'habitat indigne.

En investissement :

- 248 511 € de remboursements de prêts versés par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans le cadre du soutien aux ménages, en baisse de 10,5 % ;
- 72 663 € proviennent de subventions dédiées à l'aide à la pierre, contre 19 644 € en 2018.

2. DEVELOPPEMENT HUMAIN

En 2019, 2,757 M€ de recettes ont été perçues en section de fonctionnement et 0,184 M€ en section d'investissement au titre du développement humain. Ces recettes diminuent de 30,8 % sur l'exercice.

DEVELOPPEMENT HUMAIN	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
Total recettes Investissement	1 482 054,14 €	240 275,00 €	183 988,10 €	76,57%	-87,6%
Total recettes Fonctionnement	2 767 847,90 €	2 904 820,00 €	2 757 564,62 €	94,93%	-0,4%
TOTAL Recettes	**4 249 902,04 €**	**3 145 095,00 €**	**2 941 552,72 €**	**93,53%**	**-30,8%**

2.1. Collèges : 2 232 541 €

La politique des collèges a généré 2 232 541 € de recettes en 2019, composées presque exclusivement de produit de fonctionnement. Le non-renouvellement de la participation de l'Etat pour le Plan Numérique Educatif de 1,152 M€ en 2018 explique la baisse de 41,7% des recettes liées aux collèges.

Celles-ci correspondent à 90 % aux reversements effectués par les bénéficiaires des services d'hébergement et de restauration pour 2 011 792 €. Les recettes des collèges comprennent également les autres participations perçues au titre de la restauration collective (84 722 €) ainsi qu'aux charges du fonctionnement (72 609 €) ou encore des indemnités d'assurance (30 704 €).

2.2. Action culturelle : 512 150 €

Les recettes relatives à l'action culturelle, d'un montant de 512 150 € en 2019, augmentent très fortement de + 48 % grâce aux revenus générés par l'organisation du Bicentenaire de Courbet sur la billetterie du Pôle Muséal (210 133 €) et sa librairie (230 496 €).

Le Bicentenaire Courbet a par ailleurs donné lieu au versement d'une subvention de 60 000 € versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

2.3. Lecture : 14 724 €

Les recettes rattachées aux bibliothèques départementales représentent 14 724 € en fonctionnement. Une baisse de 40,2 % est constatée sur la participation à la mise à disposition des ressources numériques dans les bibliothèques communales.

2.4. Archives départementales et patrimoines culturels départementaux : 182 138 €

Les recettes générées par les archives départementales et le patrimoine culturel départemental représentent 182 138 €. Celles-ci ont été multipliées par 3 en 2019 grâce au versement d'une subvention de 158 171 € accordée par la DRAC pour la restauration de l'Atelier Courbet à Ornans.

3. DYNAMIQUE TERRITORIALE

Les recettes relatives à la dynamique territoriale s'élèvent à 1,183 M€ en fonctionnement et 4,614 M€ en investissement pour atteindre 5,798 M€, contre 8,816 M€ en 2018. Le taux de réalisation est de 108,4 %.

DYNAMIQUE TERRITORIALE	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
Total recettes Investissement	6 284 229,97 €	4 059 371,00 €	4 614 846,35 €	113,68%	-26,6%
Total recettes Fonctionnement	2 331 862,17 €	1 289 582,00 €	1 183 381,77 €	91,76%	-49,3%
TOTAL Recettes	**8 616 092,14 €**	**5 348 953,00 €**	**5 798 228,12 €**	**108,40%**	**-32,7%**

3.1. Routes : 1 772 988 €

Les recettes liées à la maintenance et l'entretien des routes départementales atteignent 1 772 988 € en 2019, dont 903 391 € (51 %) d'investissement et 869 598 € (49 %) de fonctionnement. Celles-ci comprennent notamment :

En fonctionnement :

- 421 949 € de redevances d'occupation du domaine public (électricité, gaz, télécom) ;
- 192 188 € de reversements et d'indemnités d'assurances suite à des sinistres ;
- 121 608 € de produits des cessions suite à des ventes de véhicules et de matériels ;
- 113 155 de ventes de produits pétroliers ;
- 11 633 € de pénalités perçues pour travaux non effectués ou résiliation de marchés.

En investissement :

- 605 387 € de redevances des radars automatiques (-1,4%), versées au Département pour financer des aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers et l'accès au réseau de transport en commun ;
- 130 156 € de subventions versées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté pour l'aménagement d'un nouvel itinéraire en déviation de Miserey-Salines (RD5) ;
- 100 000 € de participations communales pour l'aménagement d'un carrefour giratoire entre les RD11 et 216 ;
- 27 567 € de remboursements de l'Etat pour l'installation de panneaux de limitation de vitesse à 80 km/h.

3.2. Développement numérique du territoire : 6 000 €

Cette recette de 6 000 € correspond au premier acompte de la participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'élaboration du Schéma directeur d'inclusion numérique du Doubs (SDIN).

3.3. Environnement – Trame verte et bleue : 2 402 390 €

Les recettes relatives à l'environnement et à la trame verte bleue s'élèvent à 2 402 390 €, dont 94 % sont classées en section d'investissement.

La participation de l'Agence de l'eau en soutien aux projets locaux (travaux de canalisation et restauration en zones humides) représente 2 247 194 € en 2019, subissant une baisse de 20,8 % par rapport à 2018 en raison du décalage en 2020 du versement correspondant à l'activité effectuée en 2018.

D'autres subventions sont perçues au titre de la politique environnement – trame verte et bleue, notamment pour le suivi de la qualité des cours d'eau (18 713 €), l'animation des zones humides (11 622 €) ou encore la participation du FNADT pour des travaux d'aménagement sur l'ENS de la tourbière des Guillemins (6 255 €).

3.4. Espace rural et périurbain : 11 391 €

Cette recette nouvelle de 11 391 € provient d'annulations de mandats sur exercices antérieurs.

3.5. Tourisme : 6 000 €

La politique Tourisme comprend la participation de 6 000 € de la Région pour l'instruction des dossiers de demandes de subvention en hébergements touristiques.

3.6. Economie : 1 495 264 €

Les recettes relatives à l'économie, d'un montant de 1 495 264 €, correspondent principalement à des remboursements de prêts ou d'avances versées à des tiers jusqu'à fin 2015, et sont en forte baisse compte tenu de l'extinction progressive du dispositif.

Par ailleurs, une reprise sur provision de 54 197 € portant sur les prêts remboursables a été opérée en 2019.

3.7. Transports : 90 090 €

Les recettes relatives aux transports s'élèvent à 90 090 € en fonctionnement, en recul de 28,2 % par rapport à 2018.

Le Département conserve la compétence du transport des élèves en situation de handicap, dont le financement est assuré par une dotation de compensation versée par la Région à hauteur de 84 240 € destinée aux élèves en SEGPA, ainsi qu'une participation de 5 850 € versée par Pays de Montbéliard Agglomération.

4. EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

Les recettes liées à la politique d'efficience et ressources internes s'élèvent à 488,1 M€ dont 473,8 M€ en section de fonctionnement et 14,3 M€ en section d'investissement (hors affectation des résultats). Le taux de réalisation s'établit à 94,4 %, contre 93,7 % en 2018.

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
Total recettes Investissement	14 789 768,57 €	17 423 061,00 €	14 319 905,20 €	82,19%	-3,2%
Total recettes Fonctionnement	457 443 725,41 €	499 913 661,28 €	473 806 817,64 €	94,78%	3,6%
TOTAL Recettes	**472 233 493,98 €**	**517 336 722,28 €**	**488 126 722,84 €**	**94,35%**	**3,4%**

4.1. Relations publiques : 6 431 €

Cette recette correspond au remboursement d'achats d'espaces publicitaires.

4.2. Modernisation de l'action publique : 172 609 €

Les recettes perçues au titre de la modernisation de l'action publique correspondent essentiellement à la participation de la MDPH (141 816 €) au titre des prestations informatiques délivrées par les services du Département en 2019, en hausse de 33,5 % sur un an.

29 783 € de recettes exceptionnelles correspondent au remboursement d'assurances.

4.3. Ressources humaines : 1 718 572 €

Les recettes liées aux ressources humaines s'élèvent à 1 718 572 €, majoritairement imputées en section de fonctionnement, en recul de 10,2 %, concernent :

- 1 540 176 € relatifs à la politique salariale et la gestion de carrière, composés pour 843 238 € de remboursements sur les rémunérations et charges sociales, et 696 934 € au titre de la compensation du personnel mis à disposition ;
- 103 978 € de participations du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) destinées à l'adaptation des postes de travail ;
- 59 426 € au titre de l'accès à l'emploi et à l'insertion avec la participation du CNASEA au financement des emplois aidés.

4.4. Bâtiments et moyens généraux : 2 782 980 €

Les recettes relatives aux bâtiments et moyens généraux s'élèvent à 2 782 980 €, contre 5 666 006 € en 2018, diminuant de moitié en un an en raison de la baisse des cessions immobilières.

La vente du patrimoine immobilier a généré 1 099 879 € de recettes en 2019, après une année 2018 durant laquelle plusieurs cessions exceptionnelles avaient été réalisées. Effectuées dans le cadre du plan de cession adossé au SDID, les ventes du patrimoine ont concerné :

- le bâtiment La Clairière au profit du SDIS du Doubs : 800 000 € ;
- un bien immobilier à Le Russey au profit de la société IEM IMMO : 90 000 € ;
- un bien immobilier au profit de la Commune de Pierrefontaine Les Varans : 81 000 € ;
- un bien immobilier au profit de la Commune de Sancey : 68 000 €.

Les autres recettes liées à cette politique sont :

- 900 000 € pour la cession des biens de l'ex-RDTD à la Région suite au transfert de la compétence transport ;
- 572 625 € au titre des loyers et charges versés pour l'exploitation et la maintenance du patrimoine du Département ;
- 82 700 € de participation de la MDPH pour la mise à disposition de moyens logistiques ;
- 79 562 € de ventes de véhicules ;

4.5. Gestion financière : 483 440 222,50 €

Evolution des recettes d'investissement

	C.A. 2018	C.A. 2019	Evolution 2018/2019
FCTVA	5,427 M€	5,752 M€	6,0%
DGE	1,792 M€	0,807 M€	-55,0%
DDEC	2,512 M€	2,512 M€	0,0%
DSID		0,226 M€	
Total hors emprunts	**9,731 M€**	**9,296 M€**	**-4,5%**
EMPRUNTS	**5,000 M€**	**5,000 M€**	**0,0%**
TOTAL Recettes investissement	**14,731 M€**	**14,296 M€**	**-2,9%**

Evolution des recettes de fonctionnement

	C.A. 2018	C.A. 2019	Evolution 2018/2019
Fiscalité directe	**149,403 M€**	**156,169 M€**	**4,5%**
Taxe sur le foncier bâti	*113,807 M€*	*117,267 M€*	*3,0%*
Rôles suplémentaires	*0,522 M€*	*0,344 M€*	*-34,2%*
CVAE	*28,798 M€*	*32,302 M€*	*12,2%*
soulte Région	*5,100 M€*	*5,100 M€*	*0,0%*
IFER	*1,176 M€*	*1,156 M€*	*-1,6%*
Fiscalité indirecte	**71,337 M€**	**79,491 M€**	**11,4%**
Droits de mutation	*62,956 M€*	*70,971 M€*	*12,7%*
Taxe d'électricité	*5,559 M€*	*5,410 M€*	*-2,7%*
Taxe d'aménagement	*2,744 M€*	*3,018 M€*	*10,0%*
Taxe sur les remontées mécaniques	*0,078 M€*	*0,091 M€*	*16,8%*
Fiscalité transférée	**111,922 M€**	**114,247 M€**	**2,1%**
TICPE	*36,094 M€*	*36,295 M€*	*0,6%*
TSCA	*75,828 M€*	*77,951 M€*	*2,8%*
Dotations d'Etat	**63,403 M€**	**63,426 M€**	**0,0%**
Dotation globale de fonctionnement	*57,294 M€*	*57,408 M€*	*0,2%*
Dotation générale de décentralisation	*2,570 M€*	*2,570 M€*	*0,0%*
Compensations fiscales	*3,538 M€*	*3,448 M€*	*-2,5%*
Autres dotations d'Etat	**20,122 M€**	**19,796 M€**	**-1,6%**
DCRTP	*16,095 M€*	*15,853 M€*	*-1,5%*
FMDI	*3,802 M€*	*3,787 M€*	*-0,4%*
FCTVA	*0,224 M€*	*0,156 M€*	
Fonds de péréquation	**33,589 M€**	**35,989 M€**	**7,1%**
Fonds national de péréquation des DMTO	*6,283 M€*	*6,721 M€*	*7,0%*
Fonds de solidarité	*5,587 M€*	*6,866 M€*	*22,9%*
DCP	*7,990 M€*	*8,137 M€*	*1,8%*
FNGIR	*13,729 M€*	*13,729 M€*	*0,0%*
Fonds de stabilisation	*0,000 M€*	*0,537 M€*	
Opération diverses	***0,037 M€***	***0,027 M€***	**-26,7%**
RECETTES DE FONCT GESTION FINANCIERE	**449,811 M€**	**469,144 M€**	**4,3%**

Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts

Le montant de l'emprunt réalisé par le Département en 2019 est de 5 M€, soit le même montant qu'en 2018.

Ce faible volume d'emprunt permet au Département de poursuivre son désendettement pour la sixième année consécutive, à hauteur de - 11,5 M€ en 2019 (après - 11,2 M€ en 2018 et - 11,8 M€ en 2017).

L'encours de dette au 31 décembre 2019 s'établit ainsi à 230,8 M€ (contre 242,4 M€ au CA 2018).

Evolution des emprunts du Département

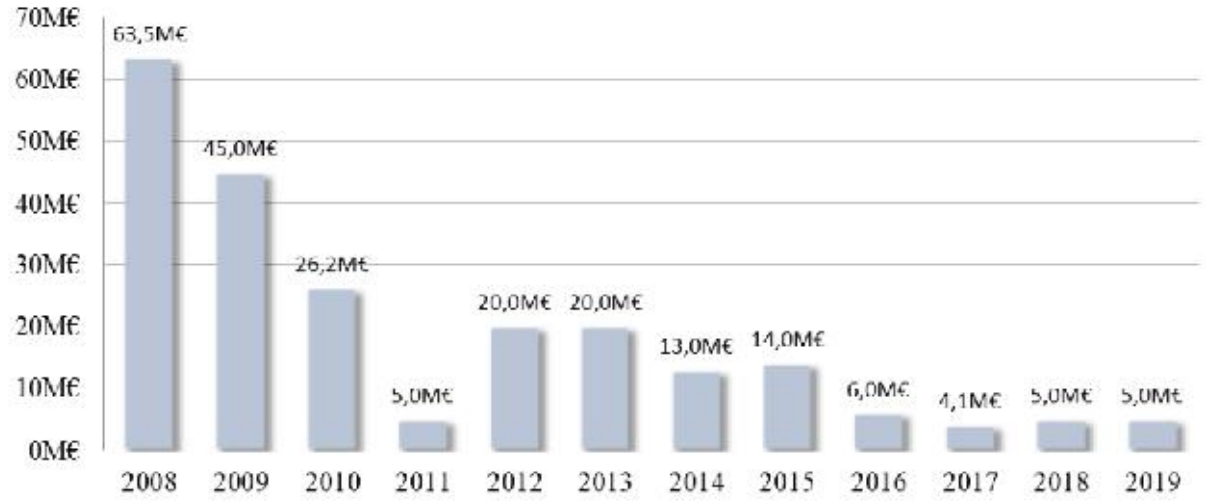

➢ **<u>Fiscalité et Dotations</u>**

La fiscalité directe : 156,17 M€

Le produit de la fiscalité directe s'élève à 156,2 M€ en 2019 et progresse de 4,5 % sur l'exercice. Le poids de la fiscalité directe continue d'augmenter en représentant désormais 29,1 % de l'ensemble des recettes du Département, contre 28,5 % en 2018.

❖ **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Le produit de la TFPB encaissé par le Département a atteint 117,267 M€ en 2019, en augmentation de 3 % par rapport à 2018.

Le taux d'imposition départemental est maintenu à 18,08 % conformément aux engagements de la collectivité. La croissance de 2,2 % la TFPB est donc justifiée par l'évolution positive des bases fiscales, à la fois physiquement et en valeur, permettant de dégager 3,460 M€ de recettes supplémentaires.

❖ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La CVAE a généré 32 302 112 € de recettes en 2019. Après une année 2018 considérée comme stable, le produit encaissé de CVAE rebondi avec une croissance de +12,2 % sur l'exercice, soit une hausse très supérieure à l'évolution du produit national de CVAE (+ 6,8 %) sur la même période. Le dynamisme de l'activité du secteur automobile explique en grande partie cette tendance, tout comme la réforme des règles de déclaration des entreprises intégrées à un groupe qui ont vu leurs taux d'imposition révisés à la hausse.

Depuis 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté verse au département du Doubs une soulte de 5,1 M€, le montant de la CVAE perçu par la Région ayant été supérieur à la charge transférée au titre de la compétence Transports.

❖ Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER est versée par les redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Les recettes de l'IFER, qui représentent 1 156 342 € en 2019 sont en replis de - 1,6 % après avoir bénéficié d'une forte progression ces 3 dernières années. Cette baisse est essentiellement concentrée sur l'imposition des stations radiophoniques, dont les installations représentent à elles seules 52 % de la contribution à l'IFER en 2019.

❖ Rôles supplémentaires

Les rôles supplémentaires proviennent d'opérations de régularisation effectuées par les services fiscaux sur les impôts dus au titre des années antérieures.

Les recettes encaissées s'élèvent à 343 871 € en 2019.

La fiscalité indirecte : 79,491 M€

La fiscalité indirecte représente 79 490 802 € de recettes en 2019, soit un montant en hausse de 8 153 697 €. Le dynamisme des droits de mutation ainsi que de la taxe d'aménagement permet à la fiscalité indirecte d'atteindre un niveau jamais atteint grâce à un rythme de croissance élevé de 11,4 % en 2019, contre 8,2 % en 2018.

❖ Droits de mutation (DMTO)

Les droits de mutation sont des droits d'enregistrement perçus par le notaire pour le compte de l'administration fiscale à l'occasion de la vente, de la transmission ou de la donation d'un bien immobilier.

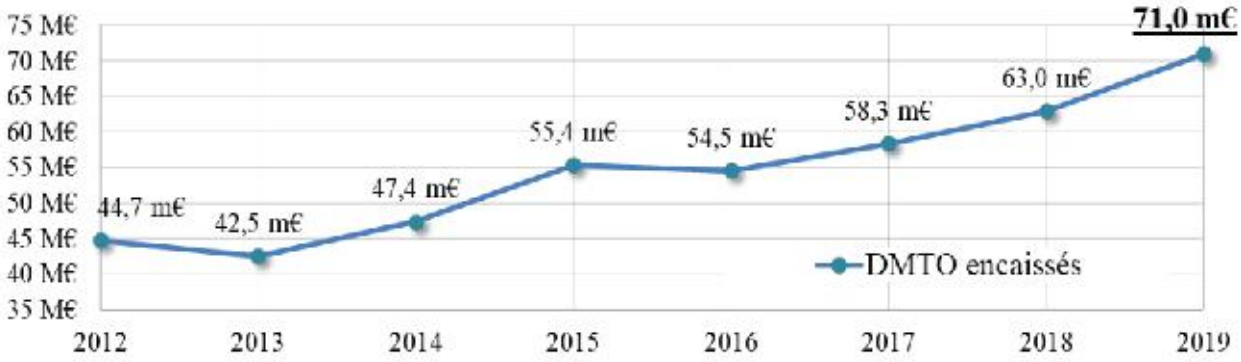

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représente 70 971 270 €, soit un niveau jamais atteint par la collectivité. Malgré un taux d'imposition inchangé de 4,5 % appliqué aux droits de mutation, les DMTO progressent à un rythme toujours plus rapide depuis 2016, atteignant une croissance de 12,7 % en 2019. Le contexte économique favorable dans le Département, notamment dans le secteur immobilier, justifie notamment cette tendance positive.

❖ Taxe d'aménagement

Assise sur les opérations d'aménagement, de construction ou d'agrandissement des bâtiments, la Taxe d'aménagement est affectée au financement de la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et au fonctionnement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

S'établissant à 3 018 435 €, le produit de la taxe d'aménagement reste orienté à la hausse et progresse de 10 % sur l'exercice. Liée au volume et à la valeur des opérations d'aménagement et de construction, la taxe d'habitation profite du dynamisme du secteur immobilier sur le territoire départemental pour la seconde année consécutive.

❖ Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Le produit issu de la taxe sur l'électricité s'établit à 5 410 088 € en 2019, en diminution de 2,7 % en un an. Proportionnelle à la consommation d'électricité, la TDCFE est essentiellement liée à la moyenne des températures et aux aléas climatiques. La prévision de recettes est donc difficile à évaluer en raison de son caractère variable d'une année à l'autre, c'est pourquoi le produit encaissé a été inférieur au montant voté initialement (5,7 M€).

❖ Taxe sur les remontées mécaniques

Le montant encaissé en 2019 s'élève à 91 009 €, contre 77 889 € en 2018.

La fiscalité transférée : 114,25 M€

❖ Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)

La TSCA a généré 77 951 288 € de recettes en 2019, soit un montant supérieur de 2 123 523 € à l'exercice précédent. Après plusieurs années relativement stables, le produit de la TSCA augmente depuis 2017 à un rythme supérieur à la croissance économique, dégageant un produit supplémentaire pour la collectivité de 6,2 M€ en 3 ans.

La TSCA est désormais la troisième ressource financière du Département. Elle représente 22,3 % des recettes fiscales perçues et 15,1 % de ses recettes de fonctionnement.

❖ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Le produit encaissé au titre de la TICPE s'élève à 36 295 447 €, augmentant de 0,6 % par rapport à 2018. Le Département perçoit la TICPE au titre :

- du transfert du RMI puis du RSA dont le montant est figé à 25 148 025 € ;
- du transfert du RSA majoré (ex-Allocation Parent Isolé) dont le montant est également figé à 5 517 724 € ;
- du financement des compétences transférées à l'occasion de l'acte II de la décentralisation, soit 5 629 698 € en 2019, en progression de 3,7 %.

Dotations : 92,52 M€

L'ensemble des dotations versées par l'Etat représentent 92 517 594 € en 2019, en recul de - 0,8 % par rapport à 2018. Les dotations de fonctionnement, d'un montant total de 83 221 589 € sont quasiment stables (- 0,4 %) depuis 2017 après avoir chuté de 25 % entre 2014 et 2017. Les dotations d'investissement continuent quant à elle de diminuer (- 4,5 %), conséquence de la réforme du dispositif de soutien à l'investissement par l'Etat.

❖ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le Département a perçu 57 407 563 € au titre de la DGF en 2019, soit un niveau quasi stable depuis 2017.

La part forfaitaire bénéficie d'une majoration de 113 105 € liée à la dynamique de population constatée sur le territoire, d'autant qu'aucun écrêtement n'a été appliqué en 2019 pour financer la péréquation interdépartementale contrairement aux années précédentes. La dotation de compensation ainsi que la dotation de fonctionnement minimal restent quant à elles figées.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018/2019
Dotation forfaitaire	45 978 417 €	36 923 621 €	36 666 596 €	36 779 701 €	0,3%
DGF compensation	8 822 435 €	8 486 646 €	8 486 646 €	8 486 646 €	0,0%
DPU/DFM	10 335 497 €	12 141 216 €	12 141 216 €	12 141 216 €	0,0%
TOTAL DGF	**65 136 349 €**	**57 551 483 €**	**57 294 458 €**	**57 407 563 €**	**0,2%**

❖ Dotation générale de décentralisation (DGD)

Le montant de la DGD est figé depuis 2009 à hauteur de 2 570 196 €.

❖ Allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des dotations de l'Etat aux collectivités visant à compenser les pertes fiscales liées à des réformes ou des exonérations accordées par l'Etat. Celles-ci concernent :

- les allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- les allocations résultant des exonérations compensées de CVAE accordées par notre collectivité ;
- la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) ;
- des allocations compensatrices d'exonération de DMTO.

En 2019, le montant total des allocations compensatrices s'est élevé à 3 447 967 €, en baisse de - 2,5 % conformément aux ajustements budgétaires décidés en loi de finances.

❖ Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Le FMDI est un fonds spécifique d'aide qui vise à compenser la montée des dépenses de RMI puis de RSA.

L'enveloppe nationale, figée depuis 2014 est répartie en 3 parts (compensation péréquation, insertion) puis ventilée entre les départements selon certains critères de charges.

La part perçue par le Doubs est quasi stable avec un produit encaissé de 3 786 536 € en 2019.

❖ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP a été instaurée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle afin d'aider les départements dont les recettes de compensation sont inférieures au montant des ressources perçues en 2010.

Figé jusqu'en 2016, le produit de la DCRTP recule (- 1,5 %) pour la troisième année consécutive et s'établit à 15 853 172 €.

❖ Les dotations d'investissement : FCTVA et dotations d'équipement

Les recettes d'investissement encaissées par le Département se composent :

- du Fonds de compensation de la TVA pour 5 427 076 € :

  Proportionnel aux dépenses d'investissement réalisées en 2019, le produit du FCTVA repart à la hausse (+ 6 %) après deux années en fort recul ;
- de la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) dont le produit est figé à 2 511 727 € ;
- de la Dotation globale d'équipement (DGE) pour 806 514 € :

  Supprimée en 2019, il s'agit là du versement du solde de DGE perçu au titre du 4ème trimestre 2018 ;
- de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour 225 856 € :

  Créée en 2019 en remplacement de la DGE, le Doubs a bénéficié de 86 206 € au titre de la part péréquation de la DSID, ainsi que 139 650 € au titre de la part projet dans le cadre du soutien par l'Etat à la restructuration du collège Emile Laroue à Frasne.

Péréquation : 36,989 M€

La péréquation est un mécanisme de redistribution des recettes entre collectivités. Les fonds de péréquation sont répartis en fonction de critères d'attribution particuliers.

Entre 2018 et 2019, le produit net de la péréquation (recettes - dépenses) perçu par le Doubs a progressé de 2,4 % correspondant à une hausse de recettes de 690 834 € en un an, après avoir augmenté de 3,2 % en 2018.

La loi de Finances 2019 a renforcé la péréquation entre les départements en créant deux nouveaux fonds : le Fonds de soutien interdépartemental (FSID) et le fonds de stabilisation. Cela intervient avant l'entrée en vigueur en 2020 de la réforme de la péréquation horizontale avec le regroupement des fonds liés aux DMTO dans un nouveau fonds globalisé.

		2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Fonds DMTO	RECETTES	5 386 376,00	5 987 718,00	6 282 521,00	6 721 416,00	7,0%
	DEPENSES	2 913 566,00	-	-	-	
	R-D	2 472 810,00	5 987 718,00	6 282 521,00	6 721 416,00	7,0%
Fonds solidarité (FSD)	RECETTES	4 915 317,00	4 819 046,00	5 586 657,00	6 865 561,00	22,9%
	DEPENSES	3 732 724,00	3 854 148,00	4 231 499,00	4 603 664,00	8,8%
	R-D	1 182 593,00	964 898,00	1 355 158,00	2 261 897,00	66,9%
Fonds de soutien interdépartemental (FSID)	RECETTES	-	-	-	-	
	DEPENSES	-	-	-	1 337 883,00	
	R-D	-	-	-	- 1 337 883,00	
Dotation péréquation péréqué (DCP)	RECETTES	7 526 529,00	7 772 024,00	7 990 313,00	8 136 800,00	1,8%
FNGIR	RECETTES	13 729 031,00	13 729 031,00	13 729 031,00	13 729 031,00	0,0%
Fonds de stabilisation	RECETTES				536 596,00	
PEREQUATION NET		**24 910 963,00**	**28 453 671,00**	**29 357 023,00**	**30 047 857,00**	**2,4%**

❖ Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FDMTO)

Le FDMTO vise à réduire les inégalités de recettes entre départements en matière de DMTO au moyen d'un mécanisme de prélèvements et de reversements des ressources.
L'augmentation nationale des droits de mutations en 2018 (+ 4,3 %) a permis d'alimenter le FDMTO à hauteur de 699 M€, à répartir entre les départements éligibles. Aucune mise en réserve n'a été effectuée en 2019 contrairement à l'exercice précédent, ce qui permet d'augmenter l'enveloppe à répartir de 7,7 %, soit 50,4 M€.

Le Département du Doubs n'est plus contributeur au FDMTO pour la troisième année consécutive en raison d'un niveau de DMTO par habitant inférieur à la moyenne nationale.

A l'inverse, le Doubs est bénéficiaire du FDMTO à hauteur de 6 721 416 € car il remplit la condition d'éligibilité liée au potentiel financier par habitant. La part encaissée par le Département progresse de + 7 % par rapport à 2018.

❖ Fonds de solidarité des départements (FSD)

Le FSD a pour objectif de réduire les inégalités relatives aux dépenses d'allocation de solidarité. Alimentées par un prélèvement égal à 0,35 % du montant des bases de DMTO n-1 de chaque département, les ressources du FSD se sont élevées à 585 M€ en 2019, soit une augmentation de + 20,7 % (+ 100 M€) de l'enveloppe à répartir.

En 2019, la contribution du Département du Doubs au FSD atteint 4 603 664 € et progresse de 8,8 % en raison de l'augmentation des bases de DMTO constatée en 2018.

En contrepartie, le Doubs s'est vu attribuer une recette de 6 865 561 € du fait de son éligibilité aux critères d'attribution au FSD. L'attribution du FSD augmente de manière importante (+ 22,9 €) pour la seconde année consécutive, rendu possible grâce à l'augmentation du fonds à répartir de 35 % en 2 ans.

❖ Le Fonds de soutien interdépartemental (FSID)

L'article 261 de la loi de finances pour 2019 a créé le FSID afin de mieux prendre en compte les coûts associés à la grande ruralité. Son produit, d'un montant de 250 M€, est alimenté par un prélèvement de 0,102 % des bases des DMTO de droit commun de chaque département.

Proportionnelle aux bases des DMTO 2018, la contribution au FSID du Département s'est ainsi élevée à 1 337 883 € pour sa première année d'existence.

Le Doubs n'est cependant éligible à aucun reversement du FSID car il ne répond pas aux critères d'attribution fixés pour la répartition des deux fractions du fonds, notamment en raison d'un taux de pauvreté inférieur au seuil de 15 % ainsi que d'une densité moyenne supérieure à 70 habitants au km2.

❖ Le Fonds de stabilisation

L'article 261 de la loi de finances pour 2019 crée, pour 3 ans, le fonds de stabilisation doté de 115 M€ par an destiné à financer le reste à charge des départements en matière d'Allocation Individuelle de Solidarité (AIS).

Le Doubs répond aux critères d'éligibilité du fonds, composés du reste à charge des AIS par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du taux d'épargne brute, c'est pourquoi une attribution de 536 596 € a été versée en 2019 au titre du fonds de stabilisation.

❖ Le dispositif de compensation péréquée (DCP)

Le DCP est alimenté par le produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties initialement perçu par l'Etat, dans le but de financer une partie du reste à charge des allocations individuelles de solidarité des départements.

Le montant perçu au titre du DCP est de 8 136 800 € en 2019, en augmentation de 1,8 % par rapport à 2018.

❖ Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 13 729 031 €

Instauré par la loi de finances de 2010, le FNGIR vise à remédier aux déséquilibres financiers engendrés par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale.

Depuis 2012, le montant attribué annuellement au Doubs s'élève à 13 729 031 €.

❖ Opérations financières diverses

Les opérations financières diverses, d'un montant de 22 103 €, sont principalement constituées de mandats annulés sur exercices antérieurs et recouvrements sur créances admises en non-valeurs.

ANNEXE 2 : DEPENSES PAR POLITIQUE

Globalement, les dépenses au compte administratif 2019 s'établissent à 546,2 M€, en hausse de + 4,9 % (soit + 25,4 M€ par rapport à 2018) et représentent 1 014 € par habitant.

Les **dépenses de fonctionnement atteignent 450,1 M€** contre 441,1 M€ en 2018**,** soit une hausse de 2 % correspondant à 9 M€.

Les principales évolutions à la hausse concernent le secteur de la protection de l'enfance (+ 3,1 M€) avec l'augmentation du nombre d'enfants confiés et une part croissante de mineurs non accompagnés (MNA), le versement des allocations au titre du RSA (+ 1 M€), la gestion financière avec un accroissement des contributions aux fonds de péréquation (+ 1,7 M€) et la viabilité hivernale (+ 1,3 M€). La participation du Département au fonctionnement des collèges s'est également accrue (+ 0,96 M€) ainsi que la mise en œuvre d'actions culturelles (+ 0,9 M€) telles que la célébration du Bicentenaire Courbet.

Les **dépenses d'investissement s'établissent à 96,1 M€** contre 79,7 M€ au CA 2018, soit une évolution de + 20,6 %, représentant une dépense de 178 € par habitant.

Hors remboursement de la dette, ces dépenses s'élèvent à 79,6 M€ contre 63,5 M€ en 2018. Cette progression de 16,4 M€ résulte principalement des opérations de travaux sur les collèges et le secteur routier qui représentent à elles seules près de la moitié du budget d'investissement (45,3 M€). Les politiques de développement territorial, environnement, espace rural, habitat et développement numérique représentent 24,6 M€ versés le plus souvent sous forme de subventions et participations aux projets éligibles ou structures dédiées. Par ailleurs, le Département a consacré 8,4 M€ à la valorisation de son patrimoine culturel (Saline d'Arc-et-Senans et Pôle muséal) et à la gestion du patrimoine départemental. Enfin, 0,24 M€ ont été investis pour l'équipement du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille et 0,52 M€ ont été alloués aux EHPAD en vue de l'amélioration des conditions de vie des résidents.

Réalisation des dépenses (en €) en 2019

	DEPENSES		
	Investissement	**Fontionnement**	**Total CA 2019**
Autonomie	524 028,00 €	136 586 243,41 €	**137 110 271,41**
Enfance Famille	235 735,12 €	55 745 862,14 €	**55 981 597,26**
Insertion	4 561,34 €	77 622 884,95 €	**77 627 446,29**
Habitat - logement	2 030 001,00 €	2 260 933,30 €	**4 290 934,30**
Dvt social	0,00 €	1 171 268,35 €	**1 171 268,35**
SOLIDARITES HUMAINES	**2 794 325,46**	**273 387 192,15**	**276 181 517,61**
Collèges	15 623 541,87 €	12 213 048,68 €	**27 836 590,55**
Action culturelle	116 350,69 €	5 617 665,79 €	**5 734 016,48**
Lecture	9 272,00 €	417 774,92 €	**427 046,92**
Patrimoine culturel	2 342 351,85 €	173 279,06 €	**2 515 630,91**
Sport Education populaire	0,00 €	2 419 932,40 €	**2 419 932,40**
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**18 091 516,41**	**20 841 700,85**	**38 933 217,26**
Routes	29 714 042,68 €	9 394 678,78 €	**39 108 721,46**
Développement numérique du territoire	7 207 885,20 €	59 907,50 €	**7 267 792,70**
Développement territorial	8 901 479,31 €	27 313 411,95 €	**36 214 891,26**
Environnement	5 443 731,28 €	750 332,93 €	**6 194 064,21**
Espace rural et périurbain	1 046 500,74 €	396 800,85 €	**1 443 301,59**
Tourisme	291 247,00 €	2 071 350,00 €	**2 362 597,00**
Economie	6 000,00 €	118 862,67 €	**124 862,67**
Transports	0,00 €	2 786 346,36 €	**2 786 346,36**
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**52 610 886,21**	**42 891 691,04 €**	**95 502 577,25**
Relations publiques	1 760,60 €	814 008,59 €	**815 769,19**
Modernisation action publique	1 133 840,56 €	2 436 670,92 €	**3 570 511,48**
Ressources Humaines	13 992,00 €	91 024 970,12 €	**91 038 962,12**
Batiments et moyens généraux	4 929 653,27 €	5 148 134,99 €	**10 077 788,26**
Gestion financière	16 541 044,70 €	13 571 202,71 €	**30 112 247,41**
EFFICIENCE RESSOURCES INTERNES	**22 620 291,13**	**112 994 987,33**	**135 615 278,46**
TOTAL	**96 117 019,21**	**450 115 571,37**	**546 232 590,58**

I – LES SOLIDARITES HUMAINES

SOLIDARITES HUMAINES	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA
Total dépenses Investissement	2 184 106,03 €	3 527 250,75 €	2 794 325,46 €	79,22%	27,9%
Total dépenses Fonctionnement	269 659 289,84 €	280 446 186,70 €	273 387 192,15 €	97,48%	1,4%
TOTAL Dépenses	**271 843 395,87 €**	**283 973 437,45 €**	**276 181 517,61 €**	**97,26%**	**1,6%**

I – 1.1. Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : 137 110 271,41 €

Investissement : 524 028,00 €
Fonctionnement : 136 586 243,41 €

En soutien à l'investissement dans les EHPAD et pour répondre aux attentes des **personnes âgées** dépendantes, le Département a voté une autorisation de programme de 10 M€ au BP 2018 pour l'amélioration des conditions de vie des résidents. Au vu des projets présentés, 1 746 758 € de subventions ont été validés par la Commission permanente du 25 novembre 2019. Un acompte de 30 %, soit 524 028 €, a été versé à 7 établissements concernés à la signature des conventions en décembre 2019. Un second acompte sera versé au démarrage des travaux et le solde à réception de l'état récapitulatif global des dépenses réalisées.

Le budget de fonctionnement consacré aux **personnes âgées** s'élève à 61 898 491,27 € contre 64 407 408,85 € en 2018, soit une baisse d'environ 2,5 M€. Cette diminution s'explique principalement par :

- la baisse d'activité des prestataires d'allocations personnalisées d'autonomie (APA) en contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) de - 109 200 heures de 2019 à 2018, soit – 8 %. Le coût moyen pondéré de prise en charge de l'APA s'établissant à 18,55 €/heure, l'impact budgétaire de cette baisse d'activité se porte à plus de 2 M€, compensée partiellement par un report de l'activité sur les prestataires hors CPOM (+ 0,765 M€),
- la finalisation du déploiement du désintéressement partiel permettant de ne verser aux établissements que la différence entre le coût de l'hébergement et la contribution du bénéficiaire a conduit à une diminution des dépenses d'hébergement de l'ordre de 0,825 M€,
- l'arrivée à échéance de la convention de modernisation de la CNSA a permis un dégagement de crédit de 0,333 M€.

Ainsi, le **maintien à domicile** s'établit à 35,2 M€ (- 1,78 M€ par rapport à 2018) dont 33,6 M€ d'APA à domicile versés en 2019.

L'hébergement des personnes âgées en établissements s'élève à 29,7 M€ dont 18,1 M€ versés au titre de l'APA en établissements et 1,2 M€ dans le cadre de convention CNSA (appel à projets, conférence des financeurs ou forfait autonomie).

Globalement, le montant versé d'allocations APA au sein de ces dispositifs s'élève à 51,9 M€, contre 53,1 M€ en 2018.

S'agissant du handicap, les dépenses s'établissent à 74 009 344 €. Elles augmentent de 2,1 % par rapport au CA 2018 en raison notamment de :

- la hausse des frais d'hébergement des personnes handicapées en EHPAD (+ 1,14 M€)
- l'augmentation des prises en charge sur les amendements Creton (+ 0,36 M€)
- la hausse de la PCH liée à l'évolution du nombre de bénéficiaires (+ 0,21 M€)

Les 74 M€ de dépenses relatives au handicap se détaillent comme suit :

- 22,7 M€ au titre du maintien à domicile : les allocations toutes confondues, prestations de compensation du handicap (PCH : 15,7 M€) adultes et enfants, allocations compensatrices tierce personne (ACTP : 2,5 M€) restent stables à 18 251 362 €,
- 50 M€ pour les frais d'hébergement ou de placement familial,
- 1,32 M€ destinés à la MDPH : depuis 2018, il est attribué à la MDPH un financement global intégrant l'ensemble des prestations délivrées pour son compte par les services de la collectivité départementale comprenant les dépenses liées aux loyer, mobilier, véhicules, fournitures et moyens mis à disposition par le Département. La MDPH reverse au Département le montant des prestations réalisées (1,04 M€ de titres émis en 2019).

Enfin certaines **actions mutualisées**, telles que l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour les personnes âgées ou handicapées ou divers frais et études, sont réalisées à hauteur de 678 408,14 €.

I – 1.2. Enfance / famille : 55 981 597,26 €

Investissement : 235 735,12 €
Fonctionnement : 55 745 862,14 €

Les chiffres 2019 marquent une forte progression avec 3,3 M€ supplémentaires, soit une hausse de 6,2 % entre 2018 et 2019. C'est particulièrement le cas sur le secteur de la protection de l'enfance (+ 7,4 %) avec une augmentation du nombre d'enfants confiés de + 17 % (contre + 4 % entre 2017 et 2018).

- **La gouvernance et stratégie**

Les dépenses de gouvernance et stratégie s'élèvent à 37 208,23 €. Elles comprennent pour l'essentiel :

- les participations au GIP enfance en danger,
- des frais de colloques et séminaires (dont une conférence d'information pour les professionnels impliqués dans l'accompagnement des jeunes majeurs et dans l'insertion des jeunes adultes en décembre à Micropolis),
- des frais de formation avec l'engagement conclu fin 2019 pour la formation et l'accompagnement des équipes dans la création d'une « boîte à outils » pour le passage à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE.

Dans le cadre du Plan pauvreté, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 a été signée en juillet 2019. Les premiers engagements financiers ont été conclus sur le dernier trimestre et les dépenses effectives seront décalées sur la période 2020-2022. En parallèle, l'Etat a versé 309 788 € pour la première année d'exécution de la convention.

- **La protection de l'enfant**

Les dépenses réalisées au titre de la protection de l'enfant représentent 55 104 190,43 €, dont 235 735 € d'investissement pour les équipements du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

Elles visent à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et recouvrent des actions de prévention et de soutien aux familles et des actions de protection. Ces dépenses augmentent de 6,3 % de 2018 à 2019 (+ 3,2 M€) contre + 0,5 % entre 2017 et 2018.

* ***La prévention et soutien aux familles en difficulté***

Ces actions ont pour objectif d'éviter les mesures contraintes et le placement. Les dépenses s'élèvent à **8 896 013,24 €** et restent stables (+ 0,7 %). La prévention se décline selon les actions suivantes :

- La prévention spécialisée auprès des jeunes, des groupes de jeunes en situation de rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou marginalisés : 2,3 M€,
- Les alternatives aux placements : le relais parental, les services d'actions éducatives en milieu ouvert, les aides éducatives à domicile (exercées par les travailleurs sociaux départementaux) : 3,6 M€,
- Les TISF : les services de techniciens en intervention sociale et familiale qui interviennent auprès des familles afin de les aider dans les actes de la vie quotidienne : 1,1 M€,
- Les aides financières d'urgence attribuées en commissions locales de coordination (0,9 M€),
- L'accueil d'urgence des femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans (0,4 M€),

- Les subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'enfance famille par des actions de soutien à la parentalité, de médiation familiale, de soutien aux enfants et adolescents en difficultés, d'accueil d'urgence des femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans pour 0,5 M€.

L'augmentation des dépenses constatée entre 2018 et 2019 concerne principalement les actions de protection de l'enfant avec **46 208 177,19 €** (+ 7,7 %, soit + 3,3 M€) dont 235 735,12 € en investissement.

Cette évolution est corrélée à l'augmentation du nombre d'enfants confiés : + 17 % entre 2018 et 2019, avec une part de 23 % de MNA dans les dispositifs (mineurs et jeunes majeurs). Les frais de placement en établissement et de prise en charge des mineurs (frais de santé, habillement, scolarité, loisirs…) sont particulièrement impactés. Les dépenses liées aux solutions de débord (lieux de placement trouvés en dehors du Département ou au sein des hôtels) se répercutent sur le budget.

Dans une moindre mesure, elle est également liée à la progression des tarifs, fixés selon l'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux. L'impact de cette mesure est limité et le plafond reste ajustable (taux global annuel plafonné à 0,5 %, hors frais financiers, dotations aux amortissements et frais de siège).

Diverses actions ont été engagées pour maîtriser la dépense :

- L'ajustement des prestations au plus près des besoins : 106 places supplémentaires dans les dispositifs dédiés aux MNA ont été créées sur l'année. Ces nouvelles places ont permis de contenir la dépense et de proposer des prises en charge à la fois mieux adaptées et moins coûteuses. Parallèlement, les dialogues de gestion avec les établissements sociaux et médico-sociaux permettent une adaptation ponctuelle aux besoins nouveaux pour des coûts maîtrisés. Ainsi le coût moyen des placements en établissement diminue chaque année.

- La réalisation d'un diagnostic complet du dispositif de protection de l'enfance : Prendre des positions fermes en matière d'équité départementale et d'harmonisation des pratiques.
- La création de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes majeurs : l'objectif est de mieux anticiper les sorties des dispositifs et de diversifier les modalités d'accompagnement pour mener le projet d'accès à l'autonomie. Cette action est incluse dans le plan pauvreté.

- Un travail sur l'identification de l'ensemble des dépenses liées à un enfant : Un travail s'est engagé début 2018 dans le cadre de la refonte des paiements de l'aide sociale à l'enfance.

Les principales dépenses ont évolué comme suit :

- Le placement familial (dont accueil familial spécialisé) : les dépenses, qui s'élèvent à 19 559 476 €, sont relativement stables (+ 202 850 €) : on constate un glissement du placement familial départemental, en baisse, vers l'accueil familial spécialisé.

- Le placement en structures : ces dépenses représentent 24 332 771 € et en forte augmentation : + 11,5 %, soit + 2 505 000 €. Cette évolution est liée aux créations de places (+ 106) et globalement à la progression d'activité dans ces structures dans lesquelles 180 enfants supplémentaires ont été pris en charge en 2019. Cependant, le coût journalier moyen de ces placements diminue chaque année grâce à l'adaptation des dispositifs à coût maîtrisé.

- La subvention d'équilibre du Centre départemental de l'enfance et de la famille a progressé de 22 % suite à l'adaptation de l'établissement aux besoins des MNA : création de 6 places pour les évaluations et de 40 places d'accueil. Elle s'élève à 6 815 650 € en 2019. Par ailleurs, 235 735 € ont été investis pour l'équipement du CDEF.

- Les autres dépenses de prise en charge des mineurs s'élèvent à 2 080 196 € en 2019, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2018 (+ 466 430 €). Elles comprennent des dépenses liées à la vie quotidienne des enfants (scolarité, périscolaire, santé, loisirs…). Elles sont très fortement corrélées au nombre d'enfants pris en charge par le département : enfants confiés et mineurs étrangers pendant la période d'évaluation de minorité et d'isolement.

* ***La protection maternelle et infantile***

En dépenses, les actions de PMI représentent 840 199 € en 2019 (+ 2,7 %, soit + 21 940 €). Les financements des actions de planification, incluant la participation au fonctionnement du centre d'information et de consultation sur la sexualité, représentent 132 007 €. Ces dépenses restent stables (- 4 000€ par rapport à 2018).

Les actions de santé s'élèvent à 353 768 €, soit + 19,3 % par rapport à 2018. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la participation versée au CAMSP (+ 35 289 €) et à l'impression des nouveaux carnets de santé (+15 778 €).

Enfin, 354 424 € ont été consacrés au développement des modes d'accueil, dont 109 148 € pour la formation des assistants maternels, 241 597 € pour le financement des relais assistants maternels et 3 680 € accordés aux structures d'accueil. Du fait de l'arrêt du dispositif de soutien aux structures d'accueil, ces dépenses diminuent de - 8,1 %.

I – 1.3. Insertion : 77 627 446,29 €

o **Les dépenses d'allocations RSA s'élèvent en 2019 à 71 334 521,08 €** contre 70 307 578,37 € en 2018, soit une augmentation de 1,5 % après une évolution limitée à 0,8 % en 2018. L'augmentation des dépenses 2019 sur le volet allocation s'explique pour l'essentiel par l'augmentation forfaitaire annuelle appliquée en avril 2019 (1,6 %) et une évolution à la hausse du nombre d'allocataires.

- Sur le volet **emploi et insertion professionnelle**, le projet C@P 25 vise à créer les conditions pour favoriser et dynamiser les parcours vers l'emploi en mobilisant l'ensemble des acteurs concourant à l'économie départementale. Ainsi, le Département met en œuvre des contrats aidés en versant une aide forfaitaire mensuelle à l'employeur qui recrute des allocataires du RSA. Le versement de cette aide s'établit à 1 728 403 € en 2019.

L'engagement du Département sur le volet territorial est également porté avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour notamment renforcer l'insertion économique des allocataires du RSA (1 410 143 €). Enfin, la participation d'autres structures à la mobilisation et à la contribution de la politique d'insertion s'établit à 156 115,35 €.

Par subdélégation de l'Etat, le Département gère des crédits FSE Inclusion. Les montants versés pour financer des opérations programmées et destinées à l'accompagnement de personnes vers l'emploi s'élèvent à 2 028 000 € dont 0,4 M€ soldant la convention 2014-2017. S'agissant de la convention 2018-2021 gérée en pluriannualité, le montant de l'AE ouverte pour l'ensemble de la subvention globale s'élève à 6,2 M€ fin 2019.

Les recettes perçues au titre du fonds s'élèvent quant à elles à 1,6 M€.

- **Les actions de prévention et de lutte contre l'exclusion** comprennent essentiellement le soutien aux dispositifs supports en matière d'insertion (330 451 €), le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI : 52 600 €), le Fonds d'Aide aux Jeunes (FDAJ : 144 423 €) et diverses subventions à des associations œuvrant pour l'insertion (264 108 €).

I – 1.4. Habitat et logement : 4 290 934,30 €

- Stratégie et gouvernance : 1 107 593 €

Le Département apporte sa contribution financière aux organismes dédiés au logement et à l'habitat dans un objectif d'information aux ménages ou pour leur intervention en qualité de relais auprès des opérateurs, dont l'ADIL (319 000 € au titre de 2018-2019) et le CAUE (740 000 € financés par la taxe d'aménagement à hauteur de 25 % des sommes perçues par le Département).

Le Département participe ainsi à l'animation et à la promotion de différentes opérations.

La révision du schéma des gens du voyage a mobilisé une enveloppe de 45 900 €.

- Accès et maintien dans le logement : 1 644 052,70 €

Outil du PDALHPD et de l'action du Département au sein de la politique en faveur de l'habitat et du logement, le Fonds Solidarité Logement (FSL) permet d'attribuer des aides financières directes aux ménages en précarité et de réaliser des actions particulières concourant à leur accompagnement.

La participation du Département à l'alimentation du fonds solidarité logement versée à la CAF (Caisse d'allocations familiales) est maintenue à **511 500 €** en complément des participations des autres financeurs et **23 000 €** ont été versés pour le fonds d'aide aux accédants en difficultés (FAAD).

Les versements sous forme d'aides individuelles non remboursables au titre de l'accès et du maintien dans le logement, du fonds solidarité eau ou de l'aide au relogement se sont élevés à **475 398,57 €**.

D'autres aides ont été accordées sous forme de prêts, également pour l'accès et le maintien dans le logement, ou des prêts et cautionnements à hauteur de **557 182,70 €**. Inscrits en section d'investissement, ces prêts font également l'objet de recettes correspondant aux échéances des prêts et remboursements de caution de l'année : 248 511,68 € en 2019.

Enfin, face aux difficultés de remboursement de certains prêts, **26 971,43 €** ont été mobilisés pour des admissions en non valeurs, créances éteintes ou remises gracieuses et **50 000 €** supplémentaires de provisions pour risques de non recouvrement ont été constitués.

- **L'offre en logement à vocation sociale : 1 539 288,60 €**

Le Département a apporté son soutien financier dans la création et l'amélioration de l'offre de logements à vocation sociale à hauteur de 1 539 288,60 € dont 1 472 818,30 € en investissement.

Une partie de cette action est exercée dans le cadre de la compétence d'aide à la pierre déléguée par l'Etat et bénéficie aux bailleurs sociaux pour leurs projets de construction neuve ou de réhabilitation et aux particuliers pour l'amélioration de leur logement. D'autres aides individuelles sont attribuées pour lutter contre la précarité énergétique, améliorer le cadre de vie des habitants ou encore lutter contre le bruit dans l'environnement.

- Soutien aux bailleurs sociaux : 109 114,40 €
- Soutien aux propriétaires privés : 1 180 663,90 €
- Soutien au bloc communal : 183 040,00 € *(locatif communal)*

En fonctionnement, 27 102,54 € ont été réalisés pour l'animation des actions précitées ou la réalisation d'études et prestations dont 14 707,76 € au titre du traitement de l'habitat indigne et 24 650 € au titre du Dispositif Vie Autonome.

I – 1.5. Développement social : 1 171 268,35 €

Le développement social a pour objectif de simplifier l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de mettre en œuvre la gouvernance de l'action sociale grâce notamment à l'accompagnement des usagers.

Les principales actions mises en œuvre sont :

- L'accompagnement par les CCAS : 348 560,00 €
- Le soutien aux associations : 470 468,00 €
- La prévention et la protection des personnes : 176 474,41 €
- Les aides financières d'urgence : 127 786,68 €
- Les actions collectives : 47 979,26 €

II – DEVELOPPEMENT HUMAIN

DEVELOPPEMENT HUMAIN	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA
Total dépenses Investissement	11 941 751,07 €	19 178 806,26 €	18 091 516,41 €	94,33%	51,5%
Total dépenses Fonctionnement	19 042 621,60 €	21 822 738,01 €	20 841 700,85 €	95,50%	9,4%
TOTAL Dépenses	**30 984 372,67 €**	**41 001 544,27 €**	**38 933 217,26 €**	**94,96%**	**25,7%**

II – 2.1. Collèges : 27 836 590,55 €

Investissement : 15 623 541,87 €
Fonctionnement : 12 213 048,68 €

- **211-Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics : 12 628 780,69 €**

En 2019, l'investissement sur le Programme de Modernisation des Collèges (PMC) s'est largement amplifié passant de 6,9 M€ en 2018 à 12,2 M€ en 2019. Il comprend les travaux de restructuration des collèges de Quingey et de Frasne pour respectivement 4,3 M€ et 1,3 M€.

Par conventions en date du 17 mai 2019, la maîtrise d'ouvrage des projets de restructuration des collèges de Frasne et de Villers-le-Lac a été confiée à Territoire 25. Le coût de ces projets est respectivement de 10,3 M€ pour Frasne et de 8,5 M€ pour Villers-le-Lac. Cette action a eu un impact sur le CA 2019 avec le versement en décembre d'une avance à Territoire 25 à hauteur de 900 000 € pour l'opération de Frasne.

Le gros entretien des collèges a plus que doublé avec 5,3 M€ contre 2,6 M€ en 2018 ainsi que l'achat du mobilier et du matériel technique avec 1,1 M€ contre 0,4 M€ l'année précédente.

En fonctionnement, les dépenses liées à l'exécution des marchés (assurances, location, énergie, frais de portage…) évoluent fortement à **445 747,29 € (**contre 95 828,91 € en 2018) en raison notamment des coûts de location des préfabriqués (217 200 €) et du jury de concours (183 107,70 €) pour la construction du nouveau collège de Bethoncourt et la restructuration du collège de Villers-le-Lac.

- **212-Numérique éducatif : 3 677 895,23 €**

  Investissement : 3 090 392,42 €
  Fonctionnement : 587 502,81 €

Dans le cadre de sa participation au plan numérique pour l'éducation (PNE), le Département poursuit l'équipement numérique des collèges, tant sur le plan technique que sur les usages pédagogiques. Cette implication se traduit par une dépense de 3,1 M€ en 2019 après 4,19 M€ en 2018 et 3,29 M€ en 2017.

L'achat des matériels informatiques (parc des micro-ordinateurs ou serveurs, logiciels) représente un investissement de **1 946 362,81** € et correspond à la mise en œuvre de l'ambitieux plan départemental pluriannuel en faveur du développement du numérique éducatif, défini en octobre 2016, pour organiser et planifier l'exercice de cette nouvelle mission confiée par la loi dite Peillon du 8 juillet 2013. Ce plan pluriannuel 2017-2020, évalué à 12,3 M€, concerne les infrastructures des collèges publics : leurs câblages, réseaux internes, connexions internet, matériels informatiques mais également la fourniture de tablettes aux collèges publics et privés qui ont répondu à l'appel à projets du Plan Numérique pour l'Education (PNE). 939 934 € ont ainsi été dépensés pour l'acquisition d'infrastructures serveurs ; 741 342 € pour les postes de travail et périphériques et 242 970 € pour la mise à disposition de tablettes dans les collèges.

En outre, 19 883 € ont été consacrés à la mise en œuvre dans 7 collèges préfigurateurs du nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) offrant un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers (personnels administratifs, enseignants, élèves, parents) et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

La montée en puissance des travaux de modernisation des infrastructures dans le cadre du PNE représente un investissement de **1 144 029,61 €**.

Les dépenses de fonctionnement (**587 502,81 €)** sont constituées principalement des frais de maintenance informatique payés directement par le Département (196 653,56 €) ou versés au Rectorat sous forme de participation (86 383 €), des frais de télécommunication (101 310,35 €) ou d'abonnement à la fibre (90 268,35 €) et des licences informatiques et prestations (102 793,37 €).

La hausse de 62 % par rapport à 2018 s'explique essentiellement par la mise en œuvre du projet COSINUS de modernisation de l'architecture informatique (serveurs, réseau) et de renouvellement des postes informatiques. En effet, d'une part les coûts de maintenance sont proportionnels au nombre de collèges migrés et d'autre part, le recours à des prestataires extérieurs pour renforcer les équipes du Département lors des migrations s'est développé.

- **213-Gouvernance et fonctionnement des collèges publics : 7 673 839,87 €**

Les charges et coûts de fonctionnement des collèges s'établissent à 7 670 228,62 €, en hausse de 3,2 %. Le calcul des dotations des collèges publics (6,7 M€) intègre les dépenses de viabilisation désormais totalement prises en charge par les collèges.

D’autres participations sont versées pour l’achat de fournitures pour les interventions réalisées par les agents des collèges ou les EMOP.

- Dotations de fonctionnement et autres participations : 6 848 740,55 €
- Entretien, maintenance et nettoyage des bâtiments : 570 768,65 €
- Assurances : 229 941,59 €
- Diverses prestations de service : 20 777,83 €

Les remboursements de caution sur les logements sont réalisés en investissement pour 3 611 €.

- **214-Actions péri-éducatives : 667 122,96 €**

Des aides à la scolarité sont apportées aux élèves issus des familles les plus modestes pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Leurs montant est quasiment identique à 2018 :

- Bourses départementales d'études : 227 766,00 €
- Bourses classes de découverte : 103 131,54 €
- Cantine pour tous : 336 225,42 €

- **215-Restauration collective dans les collèges publics : 219 447 €**

La réduction des dépenses de restauration (- 17,9 %) résulte de la baisse des moyens spécifiques alloués en raison des diminutions des taux de contribution et de l'utilisation des reliquats des exercices précédents.

Les moyens spécifiques prennent en compte les éventuels besoins en subventions d’équilibre de collèges dotés d’un service d’hébergement en venant abonder les recettes de restauration, soit 33 000 € en 2019 contre 79 000 € en 2018.

Par ailleurs, la contribution à la demi-pension du collège de Saint-Vit s'élève à 172 807 € et 13 640 € sont dédiés au titre de frais afférents au fonctionnement de la restauration (formation, animation, plan de maitrise sanitaire, lutte contre le gaspillage…).

- **216- Collèges privés : 2 969 504,80 €**

Le Département alloue aux 17 collèges privés des subventions d’investissement correspondant au montant autorisé par la loi Falloux. Les dépenses sur lesquelles peuvent porter la demande des établissements sont soit des travaux, soit l’acquisition de mobiliers et matériels informatiques ou divers. En 2019, le versement global de ces subventions s'est établi à **346 505 €**.

Le Département participe aux dépenses de fonctionnement de l'externat des établissements privés sous contrat avec l'Etat par le versement de deux forfaits, à parité avec les collèges publics et pour un montant en augmentation par rapport à 2018 (+ 8,25 %) :

- Forfait "part matériel" : 1 271 000 €
- Forfait "part personnel" : 1 352 000 €

II – 2.2. Action culturelle : 5 734 016,48 €

Investissement : 116 350,69 €
Fonctionnement : 5 617 665,79 €

- **221- Coopération territoriale et attractivité du territoire : 4 828 546,96 €**
  Investissement : 116 350,69 €
  Fonctionnement : 4 712 196,27 €

En fonctionnement, la gestion de la **Saline royale d'Arc-et-Senans** a été confiée à un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) qui rassemble l'Etat, la Région, le Département. Au-delà de la gestion et valorisation du patrimoine, l'EPCC offre une attractivité culturelle dans le cadre de sa programmation diversifiée et intensifiée. Les contributions et subventions versées à l'EPCC en 2019 atteignent **1 527 600 €**.

L'aménagement, l'entretien, la gestion et le développement du **Musée des maisons comtoises de Nancray** relèvent d'un syndicat mixte composé à parts égales du Département et de Grand Besançon Métropole. La contribution de fonctionnement s'est accrue de 20 000 € pour atteindre **380 000 €**.

Pour le **pôle muséal**, l'année 2019 prend une dimension exceptionnelle avec le Bicentenaire de Gustave Courbet. Cette célébration a donné lieu à de nombreuses manifestations sur tout le territoire ainsi qu'à trois grandes expositions organisées au Musée Courbet, dont l'exposition "Ming face à Courbet" labellisée d'intérêt national et une exposition à la ferme de Flagey. Une enveloppe budgétaire spécifique a été consacrée au Bicentenaire pour compléter les dispositifs de droit commun portant l'ensemble des dépenses du pôle Courbet à **1 832 671,07 €.**

Le Département a poursuivi l'accompagnement aux structures d'arts vivants par le versement de participations aux différentes structures (associations, communes, autres organismes publics) à hauteur de **842 100 €** dont 170 000 € au Festival de musique de Besançon.

Les crédits engagés dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation culturelle des "4 saisons" se sont portés à **129 825,20 €**.

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à **116 350,69 €**, se composent principalement de la contribution au Syndicat mixte de Nancray de 31 000 € pour assurer l'attractivité du Musée des maisons comtoises, de restauration ou acquisition d'œuvres (dont le portrait du père Godard) pour 44 941,20 € et d'aménagement ou acquisition de biens au pôle Courbet pour 40 409,49 €.

- **222-Inclusion sociale : 7 000 €**

Les charges d'inclusion sociale se composent de subventions à des associations d'arts vivants pour 7 000 €.

- **223-Réussite éducative : 898 469,52 €**

Le Parcours artistique et culturel pour les collégiens est conçu pour permettre l'accès de tous les élèves du département à la culture et a donné lieu à un montant total de dépenses de **199 785,52 €**.

Le Doubs a également engagé **540 184 €** de dépenses de fonctionnement au titre de l'accompagnement des écoles de musique sur l'ensemble du territoire départemental et **158 500 €** au titre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques (SDEA), musique, danse et théâtre, destiné à améliorer l'accès des enseignements artistiques.

II – 2.3. Lecture : 427 046,92 €

Investissement : 9 272,00 €
Fonctionnement : 417 774,92 €

- **231-Aménagement et création de bibliothèques : 8 250 €**

Les dépenses relatives à l'aménagement des bibliothèques, qui permettent l'assistance aux communes dans l'aménagement de leurs bibliothèques, s'élèvent à 8 250 € en investissement.

Les aides financières proposées par le Conseil Départemental en matière de construction et d'amélioration de bibliothèques de lecture publique s'inscriront dans les Contrats de Territoires.

- **232-Attractivité des bibliothèques : 409 524,92 €**

La Médiathèque départementale aide les équipes en charge de la gestion des bibliothèques à monter en compétence au travers d'un programme de formation initiale et continue. Elle accompagne aussi les associations et communes qui portent des projets de sensibilisation à la lecture et renforcent ainsi l'action des bibliothèques.

Un programme d'animation et de formation ayant vocation à renforcer l'attractivité des bibliothèques du Département a été mené pour un montant total de **49 361,83 €**. En outre, le Doubs a engagé une dépense de **56 100 €,** sous la forme de subventions, dans le cadre du soutien aux actions en faveur de la lecture assurées par des communes et associations.

L'acquisition de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de bibliothèques tels que livres, CD et DVD ou prestations de reliure, représente une dépense de **304 063,09 €** dont 68 734,96 € consacrés à l'offre de ressources numériques.

II – 2.4. Archives départementales et patrimoines culturels départementaux : 2 515 630,91 €

Investissement : 2 342 351,85 €
Fonctionnement : 173 279,06 €

o 241-Archives départementales : 111 953,96 €

Les dépenses de fonctionnement d'opération d'archivage, de conservation et de collecte du patrimoine archivistique s'élèvent à **65 734,40 €** comprenant principalement des achats de matériels et fournitures, frais de numérisation des documents (tel que l'état civil) mais aussi 6 700 € de subventions aux associations.

En dépenses d'investissement, la restauration lourde de documents s'élève à **46 219,56 €**.

o 242-Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti : 2 403 676,95 €

Les dépenses d'investissement du patrimoine culturel bâti se sont élevées à **2 296 132,29 €** contre 671 676,26 € en 2018.

La commémoration du Bicentenaire Courbet avec l'exposition "Ming face à Courbet" a généré une dépense totale de 1,8 M€ afin d'aménager l'Atelier Courbet pour accueillir la résidence d'artiste et adapter les installations de génie climatique du musée Courbet.

En ce qui concerne la Saline royale d'Arc-et-Senans, des études de conception pour le projet de salle multimodale à la Berne Est de la Saline, des travaux de sécurisation de la production de chauffage ainsi que des travaux annuels d'investissement ont été réalisés pour 0,4 M€.

Le Département a également consacré **25 257 €** de subventions dont 15 257 € dans le cadre de chantiers d'insertion et un premier versement de 10 000 € au titre du projet "Cercle immense" initié par l'EPCC Saline d'Arc-et-Senans.

Les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à **107 544,66 €**, ont été engagées dans le cadre de l'entretien courant ou coût de fonctionnement des bâtiments culturels départementaux dont 97 037,21 € pour le pôle Courbet, 4 757 € pour la Saline et 5 750 € de cotisation au réseau des sites majeurs Vauban.

II – 2.5. Sport et éducation populaire : 2 419 932,40 €

- **251-Inclusion sociale : 308 330 €**

Dans le cadre de l'accompagnement des comités départementaux sportifs, le Doubs a octroyé pour **209 330 €** de subventions de fonctionnement (soutien de l'emploi sportif, achat de matériel, formation de bénévoles, coordination et développement d'actions).

S'ajoutent **90 000 €** de versements dans le cadre de partenariats avec des associations (Profession sport et loisirs et le Centre régional d'information jeunesse) pour accompagner les structures sportives et d'éducation populaire qui mettent en place des actions pragmatiques en faveur des personnes en recherche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Enfin, le Département soutient la promotion du sport/santé par le versement de **9 000 €** au Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique (REPPOP Franche-Comté) pour favoriser l'accès au sport des jeunes en surpoids, prévenir la malnutrition et sensibiliser aux risques de la sédentarisation des jeunes.

- **252-Vitalité et attractivité des territoires : 1 808 617 €**

Le Doubs apporte son soutien à de nombreux évènements sportifs sur tout son territoire et a consacré 269 016 € en 2019.

Il soutient également le sport de haut niveau (1 143 480 €) et le dispositif en faveur de la découverte et l'apprentissage du ski (98 121 €) et a été à l'initiative des contrats territoriaux jeunesse avec des EPCI et associations (298 000 €).

- **253-Réussite éducative : 302 985,40 €**

En vue de contribuer à la réussite éducative des jeunes dans le Doubs, le Département a proposé un accompagnement du sport scolaire à hauteur de **198 378 €** avec notamment 44 525 € dans la mise en œuvre du Doubs Pass-sports, 48 740 € pour l'apprentissage de la natation et 105 113 € de versement à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Dans le domaine de la citoyenneté et l'éducation jeunesse, 104 607,40 € ont été consacrés à l'accompagnement des associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire (79 800 €) et au Conseil départemental des jeunes (24 807,40 €).

III – DYNAMIQUE TERRITORIALE

DYNAMIQUE TERRITORIALE	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA
Total dépenses Investissement	43 161 373,43 €	56 088 653,38 €	52 610 886,21 €	93,80%	21,9%
Total dépenses Fonctionnement	42 399 679,56 €	44 239 763,00 €	42 891 691,04 €	96,95%	1,2%
TOTAL Dépenses	**85 561 052,99 €**	**100 328 416,38 €**	**95 502 577,25 €**	**95,19%**	**11,6%**

III – 3.1. Routes : 39 108 721,46 €

Investissement : 29 714 042,68 €
Fonctionnement : 9 394 678,78 €

- **311-Maintenance des routes départementales : 31 356 809,81 €**

Essentielles à la préservation du patrimoine routier (chaussées, ouvrages d'art, confortement des terrains…), les actions de maintenance contribuent également à la sécurité routière en offrant aux usagers des RD l'entretien et la viabilité les mieux adaptés.

Elles constituent par ailleurs un bon support pour l'expérimentation, les démarches de recherche et d'innovation étant nombreuses dans ce domaine, répondant à la volonté affirmée dans C@P 25 de soutenir les progrès technologiques.

Elles intègrent enfin l'acquisition et l'entretien de matériels de transport, matériels industriels de travaux et matériels et outillages techniques.

L'investissement pour la seule préservation du patrimoine routier progresse de 10 % par rapport à 2018 avec **22 038 436,14 €** en 2019.

Près de 19,8 M€ ont permis de réaliser environ 25 opérations en ouvrages d'art, 20 en RN, plus de 60 en réfection de chaussée sur le réseau structurant et plus de 90 sur le réseau de desserte. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Chaussées : 15 M€ (7,9 M€ réseau structurant et 7,1 M€ réseau de desserte)
- Ouvrages d'art : 2,3 M€
- Risques naturels : 1,3 M€
- Etudes : 0,87 M€

Par ailleurs, 2,25 M€ ont été consacrés au matériel du Parc et dispositifs innovants, dont 1,94 M€ pour l'acquisition de matériel de transport, matériels industriels de travaux et matériels et outillages techniques et 0,31 M€ pour les actions de progrès (dont 0,29 M€ pour deux opérations de réfection de chaussée innovantes en partenariat avec les entreprises).

Les dépenses de fonctionnement relatives à la maintenance des RD s'établissent à **9 318 373,67 €**, en augmentation de 12 %.

Ces dépenses se répartissent pour l'essentiel entre 3 grands secteurs :

- Entretien courant : 2,3 M€ consacrés aux opérations d'entretien courant et d'exploitation (2,4 M€ en 2018),
- Viabilité hivernale : 4,1 M€ ont été consommés en 2019 correspondant aux dépenses relatives à la fin de l'hiver 2018/2019 et début de l'hiver 2019/2020, en adéquation avec le montant ré-estimé d'un hiver moyen porté à 4 M€. Les dépenses 2018 s'étant limitées à 2,8 M€, ce poste est en forte progression sur 2019.
- Véhicules, matériels et équipement : avec 2,9 M€ de dépenses, il convient de souligner les économies réalisées sur différents postes de dépenses comme sur les frais d'essence du fait notamment d'un hiver moyen et de sorties limitées mais également du fait du rajeunissement et de l'entretien préventif de la flotte de véhicules (économies substantielles sur les pièces détachées et d'entretien sur tous les véhicules).

o 312-Sécurité routière : 2 986 295,69 €

L'intervention du Département dans le domaine de la sécurité routière a pour objectif d'améliorer la sécurité des infrastructures en procédant aux aménagements nécessaires, en préservant de bonnes conditions d'exploitation, en accompagnant techniquement et financièrement les communes et les intercommunalités dans les opérations de sécurisation qu'elles réalisent sur les routes départementales en agglomération (OPSA) et en mettant en œuvre des actions de prévention.

En investissement, près de 2,98 M€ ont été dépensés en 2019 au titre de cet axe, essentiellement pour des opérations d'accompagnement des collectivités, soit une trentaine d'aménagements de traversées d'agglomération.

La poursuite des études a également été financée dans le cadre du programme des audits de sécurité indépendants des sections de routes où se produisent le plus d'accidents et des dépenses de signalisation (feux tricolores, radars pédagogiques…).

De premiers travaux (signalisation, petits équipements) ont été réalisés consécutivement aux audits de sécurité finalisés mais sans forcément apparaître dans les dépenses d'investissement car ils ont pour l'essentiel été réalisés « en régie » par les services départementaux. Il en est de même pour les actions de prévention mises en œuvre en 2019.

Les dépenses de fonctionnement se limitent au versement d'une subvention à la Prévention routière (7 000 €).

- **313-Amélioration des réseaux : 4 367 623,14 €**

En très nette progression, le montant des investissements s'est élevé à **4 359 010,47 €** en 2019 (contre 1,77 M€ en 2018). Cet axe concerne les opérations importantes d'aménagement routier et d'ouvrages d'arts inscrites au PIRM, l'environnement routier et les études et acquisitions foncières et se détaille comme suit :

- Aménagements routiers

4,1 M€ ont permis d'achever l'aménagement du giratoire de Chemaudin-et-Vaux entre les RD 11 et 216 (638 552,62 €), les travaux du pont sur le Doubs de la RD 2E à Villers-le-Lac (73 270,13 €), du pont Bermont de Montbéliard (458 211,57 €) et les dernières dépenses de l'aménagement de la côte de Fuans (60 109,64 €).
Ont également été réalisés sur la RD 683 en entrée Est de Besançon l'aménagement du carrefour de la piscine à Chalezeule (800 515,83 €) et d'importants travaux de confortement de la côte de Morre, RD 571 (844 241,73 €).
Enfin, une première tranche de reconstruction de 4 ouvrages permettant d'écouler les crues du Doubs sous la RD 48 a été réalisée entre Morteau et Montlebon pour un montant de 1 258 287,83 €. Cette opération sera achevée en 2020.

- Environnement routier

147 705,99 € ont été consacrés principalement à l'aménagement paysager de giratoires à Exincourt (RD 437G) et autres travaux divers (aires de repos...).

- Etudes et acquisitions foncières

78 115,13 € répartis comme suit : 37 343,91 € aux études préparatoires aux réalisations de 2020, en particulier le pont du Ludwigsburg à Montbéliard (RD 663) et le pont des Pipes sur le Cusançin à Baume-les-Dames (RD 19E) ; 24 354,79 € à des acquisitions foncières et 16 416,43 € à des publications d'annonces légales.

En fonctionnement, 8 612,67 € ont permis de financer diverses publications d'annonces légales (marchés VH) et cotisations annuelles.

- **314-Structuration des voies cyclables : 397 992,82 €**

Cet axe est la traduction de la volonté du Département d'encourager les modes de déplacement doux en assurant la maintenance de son patrimoine cyclable, par la réalisation d'aménagements modes doux et le soutien financier qu'il apporte aux communes et intercommunalités.

En 2019, les investissements sur les voies cyclables du département ont représenté **337 300,38 €** dans différents programmes :

- la maintenance du patrimoine cyclable : 100 168,03 € pour des travaux de réfection de chaussée, d'assainissement, de confortement et de signalisation,
- des opérations d'aménagements cyclables : 46 287,96 € pour l'AMO dans le cadre du diagnostic de la politique cyclable départementale,

- le soutien aux projets cyclables des territoires : 190 844,39 € correspondant au soutien financier du Département aux différents aménagements des communes et des intercommunalités retenus dans l'appel à projets « voies cyclables » dévolu en 2018 et qui se sont concrétisés en 2019 (liaisons entre Champagney, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes, entre la piscine de Chalezeule et la véloroute à Chalèze, entre Bart et Présentevillers, entre Montbéliard et Bethoncourt, à Doubs et à Frasne). A noter que si les aménagements sont effectivement réalisés, les participations du Département n'ont pas pu être intégralement versées, certaines communes n'ayant pas produit les justificatifs nécessaires ou même n'ayant pas sollicité le versement, d'où le faible taux de réalisation.

En fonctionnement, 55 692,44 € ont été versés pour assurer l'entretien cyclable ainsi que 5 000 € de cotisation.

III – 3.2. Développement numérique du territoire : 7 267 792,70 €

Investissement : 7 207 885,20 €
Fonctionnement : 59 907,50 €

Dans le cadre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN), la réalisation d'un réseau très haut débit a été confiée au SMIX Doubs Très Haut Débit. En 2019, la contribution départementale s'est élevée à **7 M€**, contre 4 M€ en 2018, témoignant de l'effort important consenti par le Département pour accompagner l'accélération du déploiement de la fibre et atteindre le 100 % FttH dans le Doubs à l'horizon 2022.

En outre, 2019 constitue la première année de financement des amortissements des actifs du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU), repris par le SMIX Doubs THD suite à sa dissolution. Ces frais d'amortissement s'élèvent à 671 500 € sur 10 ans pour le Département. **134 225 € ont été versés en 2019**, correspondant à la part d'amortissement pour les années 2018 et 2019.

S'agissant du développement numérique du territoire, **73 660 €** ont permis de financer la plateforme d'Open Data de la collectivité (25 000 €) et de finaliser le projet SEQUOIA de mise en réseau des catalogues collectifs des bibliothèques (48 660 €).

Les dépenses de fonctionnement en matière d'usages du numérique s'élèvent en 2019 à **59 908 €** contre 77 725 € en 2018. Cette hausse s'explique par le financement des deux premières phases de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Schéma Départemental d'Inclusion Numérique (SDIN) confiée au prestataire ENEIS, et destiné à accompagner les usagers du territoire dans leurs démarches d'accès numérique aux services publics.

III – 3.3. Développement territorial : 36 214 891,26 €

Investissement : 8 901 479,31 €
Fonctionnement : 27 313 411,95 €

- **331-Accompagner des projets locaux : 7 825 205,26 €**

Pour la mise en œuvre des contrats P@C, le Département a voté une enveloppe de 42 M€ pour la période 2018-2021. On assiste en 2019 à une montée en puissance de ces contrats finançant un nombre important de projets d'intérêt territorial. Ainsi, 5 316 420 € ont été versés en 2019 pour soutenir les projets sur le territoire (2,14 M€ en 2018) :

- Services publics de proximité : 2 352 976 €
- Equipements et bâtiments sportifs : 847 851 €
- Aménagement espaces publics : 371 262 €
- Bâtiments socio-culturels : 304 144 €
- Voirie publique et sécurité routière : 624 627 €
- Patrimoine : 382 911 €
- Voirie rurale : 191 870 €
- Tourisme : 125 745 €
- Performance et transition énergétique : 115 034 €

Les projets non intégrés dans les contrats P@C ou antérieurs à 2018 sont en diminution et l'accompagnement du Département a porté sur les secteurs suivants :

- Projets territoriaux : 0,44 M€
- Equipement sportif et éducatif : 0,19 M€
- Dispositif AMO : 0,18 M€
- Bâtiments publics (dont accessibilité) : 0,13 M€
- Intempéries et catastrophes naturelles : 0,06 M€
- Voirie et réseaux : 0,04 M€

Enfin, le Département a apporté son soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale pour 212 756,93 € (aérodromes, SMIX Micropolis) et a participé à l'ouverture du capital de la SEM Sedia.

En fonctionnement, le Département soutient de nombreuses structures qui accompagnent au quotidien le bloc communal. Les adhésions et participations financières à ces organismes contribuent à la déclinaison opérationnelle des politiques territoriales.

Elles s'élèvent à 1 234 484 € pour 2019 dont les principales sont :

- 612 416 € pour l'AD@T
- 70 000 € pour l'EPF
- 65 000 € pour l'Association des maires du Doubs
- 44 925 € pour le SMIX Parc Haut Jura
- 38 600 € pour les agences d'urbanisme
- 34 839 € pour le SMIX Micropolis
- 25 680 € pour l'Association des élus de la montagne

La participation du Département aux syndicats mixtes des aérodromes de Besançon-la Vèze et du Pays de Montbéliard représente 206 380 €.

Enfin, le fonds de cohésion sociale a soutenu de nombreuses actions privées ou publiques dans les quartiers prioritaires notamment autour du sport, de la culture, de l'éducation populaire ou en matière d'éducation au numérique (126 715 €).

- **332-Coopération internationale : 26 500 €**

Le Département est membre de la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté (MEBFC) qui a pour vocation d'informer les citoyens sur les politiques, les institutions, les programmes et les financements européens. Il participe à son budget par une subvention de 20 000 €.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, le Département a adhéré à la mission opérationnelle transfrontalière (6 500 €).

- **333-Transition énergétique : 11 913 €**

En investissement : **10 758 €** de subventions ont été consommés au titre de l'ex-dispositif "programme départemental déchets et énergies renouvelables - PDDE".

En fonctionnement : **1 155 €** sont destinés à l'adhésion annuelle à l'association AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur).

- **334-Sécurité des biens et des personnes : 28 351 273 €**

L'évolution de la contribution du Département au Service départemental d'incendie et de secours a été limitée à 1,2 %, en cohérence avec la trajectoire fixée dans la convention 2019-2021 signée avec le SDIS, ce qui porte la participation départementale de fonctionnement à **26 051 273 €** pour 2019.

Le Département a également souhaité participer au financement des dépenses d'investissement dans le cadre de la convention 2019-2021 avec un engagement à hauteur de 3,6 M€ pour 3 ans en versant une subvention d'équipement de **2 300 000 €** en 2019.

III – 3.4. Environnement trame verte et bleue : 6 194 064,21 €

Investissement : 5 443 731,28 €
Fonctionnement : 750 332,93 €

- **341-Gestion de l'eau et milieux aquatiques : 4 608 522,72 €**

En investissement, le Département participe à la préservation des ressources naturelles en impulsant et accompagnant techniquement et financièrement les projets portés par les territoires. En 2019, de nouvelles modalités d'intervention du Département ont été mises en place mais désormais sans gestion déléguée des crédits de l'Agence de l'Eau.

Sur **4,51 M€** de crédits d'investissement 4,49 M€ de subventions ont été versés par le Département à destination des communes et EPCI en matière d'assainissement, eau potable et préservation des milieux aquatiques.

En fonctionnement, les crédits réalisés de **0,95 M€**, participent essentiellement à la mise en place de services d'assistance technique dans le domaine du suivi de qualité des cours d'eau et à l'accompagnement des structures compétentes en matière de préservation et restauration des milieux aquatiques.

- **342-Biodiversité et milieux naturels : 1 585 541,49 €**

En investissement **930 079,96 €** ont participé à la préservation ou à la restauration d'espaces naturels sensibles (ENS) ayant vocation à représenter la diversité des paysages et milieux naturels du Département. Une partie de ces aides participe également aux travaux d'amélioration du réseau des chemins de randonnée.

De même, une avance remboursable de 180 000 € a été versée à la création de l'association foncière pastorale de Châteauvieux les Fossés pour assumer le coût des travaux de rénovation de l'infrastructure pastorale.

Ces soutiens financiers interviennent sous forme de subventions ou d'aménagements entièrement financés par la taxe d'aménagement.

En fonctionnement les crédits réalisés **(655 461,53 €)** relèvent de subventions ou prestations et concernent plus particulièrement les études et l'entretien des ENS, ainsi que la communication et sensibilisation du public. Les participations aux syndicats mixtes et établissements fonciers s'élèvent à 245 961,53 €. Leur financement relève en grande partie de la taxe d'aménagement.

III – 3.5. Espace rural et périurbain : 1 443 301,59 €

Investissement : 1 046 500,74 €
Fonctionnement : 396 800,85 €

- **351-Aménagement et mise en valeur : 53 804,02 €**

53 804,02 € sont destinés aux aménagements fonciers et animation de l'action (dont 33 664,28 € en fonctionnement).

- **352-Soutien aux activités agricoles et forestières : 1 389 497,57 €**

En investissement la politique d'accompagnement de la profession agricole a pour objectif de concilier performance énergétique et environnementale dans le développement des exploitations agricoles et vise à promouvoir les projets et actions pour un développement agricole, agroalimentaire et forestier durable.

A ce titre, les subventions d'équipement versées s'élèvent à **1 026 361 €** en 2019 et concernent principalement :

- Les aides aux filières agro-alimentaires et bois : 400 000 €
- L'aménagement de bâtiments d'élevages et la diversité agricole : 380 000 €
- Les dessertes forestières : 190 000 €
- Les entreprises de travaux forestiers : 30 000 €
- L'énergie agricole et performance énergétique : 25 000 €

En fonctionnement le Département apporte son soutien aux structures agricoles et forestières dont les actions participent à la mise en œuvre de la politique départementale (SAFER, Chambre d'agriculture, URACOFOR…) et aux manifestations agricoles (Vache de Salon en novembre 2019 à Micropolis, diverses animations dans le cadre du Centenaire du cheval comtois, dont le concours national à Maiche en septembre 2019) pour un montant total de 246 558,63 € en 2019.

Pour favoriser le développement de circuits alimentaires de proximité, le Département poursuit son adhésion à la plateforme AGRILOCAL (14 520,25 €).

Enfin, le versement en 2019 d'une participation au Laboratoire vétérinaire départemental représente 98 034,35 €, auxquels s'ajoutent 4 023,34 € d'adhésion à l'Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ).

III – 3.6. Tourisme : 2 362 597 €

Investissement : 291 247 €
Fonctionnement : 2 071 350 €

Pour favoriser le développement de l'offre et accroître l'attractivité touristique sur notre territoire, le Département apporte son soutien financier aux structures participant à l'animation et à l'émergence de projets.

En investissement il convient de noter :

- La création d'une autorisation de programme de 2 M€ pour 2019-2021 dans le cadre du soutien aux projets touristiques majeurs (étude évaluation Château de Joux, aménagement paysager des bassins du Doubs à Villers-le-Lac, parcours de visite numérique et ludique « 180° augmenté » à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, rénovation de la muséographie de l'aquarium de la Citadelle de Besançon).
- La mise en œuvre du programme de renouvellement des panneaux A36 dans le cadre d'un conventionnement avec APRR (AP à hauteur de 0,5 M€).

Les subventions d'équipement versées s'élèvent à 0,29 M€ et se répartissent principalement comme suit :

- Signalétique touristique : 200 000 €
- Projets et équipements touristiques : 74 241 €
- Equipements remontées mécaniques : 17 006 €

En fonctionnement, les subventions et participations ont été versées pour 2,07 M€ :

- Comité départemental de tourisme : 1 300 000 €
- Syndicat mixte du Mont d'Or : 400 000 €
- Centre national de ski nordique : 67 500 €
- Fonctionnement remontées mécaniques : 47 000 €
- Autres subventions et manifestations touristiques : 256 850 €

III – 3.7. Economie : 124 862,67 €

Investissement : 6 000,00 €
Fonctionnement : 118 862,67 €

Suite à la loi NOTRe, le Département n'a plus vocation à accorder des aides directes aux entreprises. Toutefois le suivi du remboursement des prêts et avances économiques accordés antérieurement se poursuit. Les difficultés de recouvrement des échéances ont amené le Département à constater des extinctions de créances et remises gracieuses pour 118 862,67 €.

En investissement 6 000 € correspondent au versement du solde de la dernière opération encore en cours et portée par le pôle compétitivité des microtechniques

III – 3.8. Transports : 2 786 346,36 €

- **381-Transports scolaires : 2 786 346,36 €**

Les dépenses consacrées en 2019 au transport des élèves et étudiants en situation de handicap s'élèvent à 2,79 M€, soit un niveau constant par rapport à 2018 malgré un nombre d'élèves pris en charge (571 élèves) toujours en augmentation (+ 6,7 % par rapport à 2017-2018).

- **382-Transports de voyageurs : 0 €**

Conformément à la convention passée avec la Région, la gestion du transport de voyageurs a été reprise par la Région au 1er septembre 2017.

IV – EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	CA 2018	Total voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA
Total dépenses Investissement	22 413 011,79 €	23 949 113,99 €	22 620 291,13 €	94,45%	0,9%
Total dépenses Fonctionnement	110 002 405,56 €	117 276 497,70 €	112 994 987,33 €	96,35%	2,7%
TOTAL Dépenses	**132 415 417,35 €**	**141 225 611,69 €**	**135 615 278,46 €**	**96,03%**	**2,4%**

IV – 4.1. Relations publiques : 815 769,19 €

- Les dépenses de relations publiques afférentes au Cabinet et à la Présidence réalisées en 2019 s'élèvent à 81 727,92 €.

- Le budget **communication** s'élève à **648 694,45 €** au compte administratif 2019 dont près de 95 % consacrés à la communication externe (615 758,08 €). Elle se traduit par l'accompagnement de nombreuses manifestations organisées par la collectivité (Bicentenaire Courbet, Saison C@P25, Salon de l'agriculture, dispositif en faveur des collégiens…) ou par la valorisation de ses compétences ou ses actions menées sur son territoire par le biais de supports ou espaces publicitaires

Deux supports permettent d'informer les habitants du Département (magazine VDD) ou les élus et acteurs locaux (lettre dématérialisée "Doubs et vous").

La communication numérique (32 631,46 €) se poursuit avec l'adaptation des outils de communication aux nouveaux usages des citoyens du Doubs et des partenaires (réseaux sociaux, sites Web, clips pédagogiques…).

La communication interne relève principalement de temps d'échanges et de convivialité tels les vœux aux agents, les autres actions (information aux agents, accueil nouveaux arrivants, visites collectives ou animations…) étant internalisées.

Enfin, il convient de noter le versement de la cotisation à l'ADF (42 006,82 €), de subventions aux organisations syndicales (40 000 €) ainsi qu'au fonds d'intervention départemental (3 000 €).

IV – 4.2. Modernisation de l'action publique : 3 570 511,48 €

Investissement : 1 133 840,56 €
Fonctionnement : 2 436 670,92 €

- **421-Performance de l'action publique : 273 792,19 €**

L'activité documentaire et le suivi qui en découle permettent d'informer les élus et les services de la collectivité pour mieux comprendre et anticiper l'actualité nationale et départementale. Les crédits consommés sur 2019 évoluent peu avec 163 383,19 €, dont 5 441,96 versés en droits de copie.

Les crédits relatifs à la conduite d'études et d'évaluations des politiques publiques ont été intégralement consommés (110 409 €) ce qui a notamment permis la réalisation de l'évaluation des CPOM SAAD 2016-2020 et du diagnostic du dispositif départemental de protection de l'enfance (lois de 2007 et 2016).

- **422-Expertises juridiques : 76 633,12 €**

L'expertise juridique demeure une nécessité pour sécuriser l'action de la collectivité. Ainsi, l'année 2019 s'est traduite par une activité forte en matière de conseil, d'expertise, de frais d'actes et de contentieux, conforme à la taille de la collectivité.

A noter toutefois qu'une part importante a pu être traitée en interne cette année, notamment en matière de conseil, d'où un recours moins important à des cabinets externes.

Il en résulte une consommation de crédits de 76 633 € contre 106 942 € en 2018.

- **423-Efficience numérique interne : 3 220 086,17 €**

Le Département doit mettre en place ou poursuivre les évolutions nécessaires aux bonnes conditions opérationnelles d'un système d'information disponible, fiable et sécurisé.

Les dépenses d'investissement d'un montant de **1 133 840,56 €** concernent d'une part la mise en œuvre du Schéma Départemental des Usages du Numérique (SDUN) et d'autre part le maintien en conditions opérationnelles du socle technique existant.

Concernant le SDUN 286 139 € d'investissements ont été réalisés. Ils ont permis notamment de poursuivre la mise en œuvre de la dématérialisation du cycle de vie des rapports et délibérations de la collectivité via la mise en place du logiciel Oxy-actes, du logiciel TEMPO de gestion des temps des agents ainsi que des projets de développement du système d'information sociale. Des dépenses ont également été effectuées pour la mise en place de la première étape du projet SAGA (Suivi des Associations et Gestion des Aides). Ainsi les premières demandes dématérialisées de subvention par des associations ont été réalisées grâce au nouveau portail d'échange.

Concernant le maintien en conditions opérationnelles du socle technique existant, les investissements se sont poursuivis à hauteur de 847 702 €. Ils ont d'une part permis l'évolution de l'infrastructure de sauvegarde et la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité (PCA) pour les infrastructures de stockage. D'autre part, ils ont financé un déploiement important de scanners et d'écrans supplémentaires, ainsi que des renouvellements de PC et des acquisitions de portables destinés à répondre aux besoins des agents (télétravail, visioconférences et audioconférences…).

Les dépenses de fonctionnement en matière d'efficience numérique interne s'élèvent à **2 086 245,61 €** soit une légère baisse de 5,3 % par rapport à 2018. Elles couvrent notamment les frais de location des logiciels Microsoft, les frais de télécommunication de la collectivité, la maintenance des applications et des matériels ou encore le recours à des prestations externes. Si les coûts de maintenance sont globalement en hausse par rapport à 2018, les frais de télécommunication ainsi qu'une partie des recours aux prestations externes ont connu une évolution à la baisse.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les crédits relatifs au matériel d'impression et aux frais de télécommunication :

- Maintenance et prestations de services : 1 053 529,35 €
- Locations et crédits bail : 608 122,69 €
- Frais de communication : 360 866,61 €
- Consommables et autres frais : 63 726,96 €

IV – 4.3. Ressources humaines : 91 038 962,12 €

Investissement : 13 992,00 €
Fonctionnement : 91 024 970,12 €

- **431-Politique salariale : 85 502 490 €**

Le montant de la dépense consacrée à la politique salariale et à la gestion de carrière a augmenté de 0,6 % par rapport au CA 2018.

Cette évolution intègre la prise en compte des mesures nationales, tels que le PPCR, le GVT, l'intégration des catégories A des assistants sociaux éducatifs et éducateurs de jeunes enfants, et le coût de remplacement dans les collèges.

Les charges et les coûts liés à la rémunération des personnels titulaires, stagiaires et contractuels se répartissent de la façon suivante :

- Rémunération des personnels titulaires et stagiaires : 75 771 948,36 €
- Rémunération des personnels contractuels : 9 158 759,49 €

Les autres charges du personnel, pour l'essentiel, sont constituées des frais de déplacements, d'assurances du personnel, du FNC, du SFT, etc., pour un montant de 571 782,15 €.

- **432-Gestion des emplois et compétences : 567 175,70 €**

En complément de la cotisation versée au CNFPT, le montant des dépenses de formation du personnel et les coûts liés se sont portés à 405 103,83 €.

Les dépenses liées au recrutement augmentent fortement (159 829,36 € contre 39 097,68 € en 2018) et traduisent l'effort réalisé pour pourvoir l'ensemble des postes encore vacants à l'année 2019.

- **433-Prévention, santé, sécurité au travail : 264 409,09 €**

La dépense relative à l'activité de prévention et aux consultations de la médecine du travail s'élève à 264 409,09 €. Elle se répartit ainsi :

- Médecine préventive (consultations, visites de postes et actions de prévention) : 213 567,05 €. La mise à disposition d'un médecin supplémentaire par le centre de gestion, a impliqué une augmentation du nombre de visites.
- Aide aux agents handicapés et achats de chèques emplois services et mise en œuvre d'actions correspondant à la 1ère année du plan handicap adopté en octobre 2018 : 43 727,04 €.
- Prévention sécurité : 7 115 €.

- **434-Politique sociale : 2 349 309,81 €**

L'action sociale menée en 2019 représente un coût de 2,3 M€ incluant la subvention au COS du Doubs de 2 198 900 € (dont solde 2018 de 150 000 € versé début 2019) ainsi que 74 210,48 € de charges de personnel.

De plus, la participation du Département aux complémentaires-santé des agents titulaires s'élève à 55 787,33 €.

Les dépenses d'investissement, 13 992 €, concernent des aides remboursables accordées au personnel.

- **435-Accès à l'emploi et à l'insertion : 562 666,02 €**

Les rémunérations et cotisations sociales liées à l'apprentissage se sont élevées à 220 265,39 € et 79 120,17 € ont été consacrés à l'accueil de stagiaires dans l'ensemble des directions (stage école).

- **436-Conseillers départementaux : 1 792 911,50 €**

Les dépenses relatives aux indemnités des Conseillers départementaux s'élèvent à 1 551 102,67 € auxquelles s'ajoutent 160 000 € de subvention à l'Amicale des Conseillers Généraux. Par ailleurs, les frais de déplacements se portent à 70 283,29 € et les frais de formation des élus à 11 525,54 €.

IV – 4.4. Bâtiments et moyens généraux : 10 077 788,26 €

Investissement : 4 929 653,27 €
Fonctionnement : 5 148 134,99 €

- **441-Gestion patrimoniale : 4 245 750,73 €**

Les principales opérations concernent les travaux de construction du CER de Morteau et le gros entretien des bâtiments administratifs, routiers et sociaux.

Par convention en date du 15 avril 2019, la maîtrise d'ouvrage du projet de restructuration et d'extension de Gay Lussac a été confiée à Territoire 25. Le coût de ce projet est de 6,8 M€ pour la phase restructuration et de 13,4 M€ pour la phase extension. Cette action a eu un impact sur le CA 2019 avec le versement en décembre d'une avance à Territoire 25 à hauteur de 1 070 000 € au titre de la phase restructuration.

L'investissement représente **3,9 M€** dont :

- Les études et travaux sur bâtiments administratifs : 1 808 928,64 €
- Les travaux sur les centres d'exploitation routiers : 1 762 708,64 €
- Les travaux sur bâtiments à vocation sociale : 200 856,98 €
- Autres études et frais d'insertion : 93 662,70 €
- Les acquisitions de terrains (CER Morteau) : 46 436,00 €

Les dépenses de fonctionnement **(333 157,77 €)** relèvent principalement de l'entretien courant des bâtiments ou de prestations réalisées par des entreprises (0,23 M€) et de l'achat de fournitures ou petits équipements pour les équipes de l'atelier (0,1 M€).

- **442-Exploitation et maintenance : 3 945 921,29 €**

Exclusivement en dépenses de fonctionnement les charges d'exploitation et de maintenance des bâtiments départementaux ont subi une hausse de 8,1 % du fait notamment du coût des énergies, des loyers et des charges.

Elles se détaillent de la manière suivante :

- Loyers et charges : 1 658 243,90 €
- Eau et énergie : 1 181 221,54 €
- Nettoyage des sites : 618 550,19 €
- Impôts, taxes et assurances : 213 226,64 €
- Contrat de maintenance : 188 927,58 €
- Entretien parcs et jardins : 85 749,44 €

- **443-Moyens logistiques : 1 886 116,24 €**

Trois postes, correspondant à l'acquisition d'immobilisations, relèvent de la section d'investissement des moyens logistiques : 1 017 060,31 €.

Il s'agit des acquisitions de véhicules pour les services administratifs (596 612,19 €), de mobilier (266 382,12 €) et de matériel, outillages et frais d'insertion (154 066 €).

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 869 056 € contre 730 882 € en 2018. L'augmentation des dépenses provient notamment de prestations de services en raison des manifestations liées au bicentenaire Courbet, à la prise en charge de séminaires de directions, aux frais de déménagement, à l'augmentation de l'enveloppe de taxes en lien avec l'achat des véhicules, à l'augmentation de l'enveloppe vêture / EPI…

- Frais d'affranchissement : 330 751,42 €
- Fournitures et petits équipements : 202 196,38 €
- Prestations de services : 115 043,23 €
- Frais de déménagement : 89 171,95 €
- Location de matériel : 53 408,10 €
- Entretien et maintenance : 51 723,13 €
- Véhicules : 26 761,72 €

IV – 4.5. Gestion financière : 30 112 247,41 €

Investissement : 16 541 044,70 €
Fonctionnement : 13 571 202,71 €

- **451-Dette et trésorerie : 23 362 665,86 €**

Conséquence du désendettement du Département, **l'annuité de la dette départementale** s'élève à **23,2 M€**, en diminution de 1,4 % par rapport à 2018.

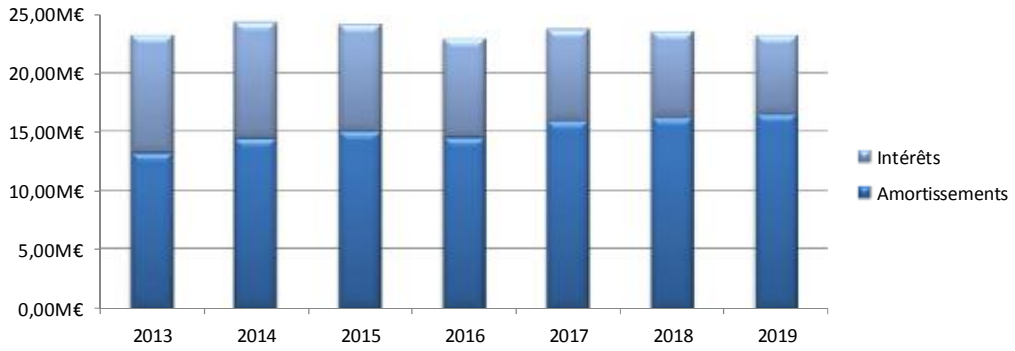

La baisse de 8,4 % des charges d'intérêts et l'augmentation de la part de capital remboursé (+ 1,8 %) s'expliquent à la fois par le faible niveau des taux et par la maturation de la dette départementale au 31 décembre 2019. Sa durée résiduelle est de 12 ans.

L'**encours de dette au 31 décembre 2019** s'établit à **230 840 800 €** (contre 242,4 M€ fin 2018) marquant ainsi la poursuite du désendettement avec - 11,5 M€ en 2019 et l'accroissement des marges de manœuvre pour l'avenir.

	2018	2019	Ecart volume	Evol.%
Remboursement en capital	16 242 423,17	16 530 027,34	287 604,17	1,8%
Intérêts et ICNE	7 276 397,84	6 664 119,30	-612 278,54	-8,4%
Annuité de dette	**23 518 821,01**	**23 194 146,64**	**-324 674,37**	**-1,4%**

Encours de dette	**242 370 827,53**	**230 840 800,08**	**-11 530 027,45**	**-4,8%**

Depuis 2013, le désendettement cumulé atteint - 45 M€ avec un encours de dette passant de 275,8 M€ à 230,8 M€ en 6 ans.

La fin d'année 2019 a marqué la fin de la convention d'emprunt signée en 2014 avec la Caisse des dépôts et consignations. Le solde d'emprunt restant à mobiliser, soit 25,75 M€, arrivait au terme de la phase de mobilisation et n'était plus avantageux au regard des conditions proposées sur les marchés financiers. Des pénalités de dédit ont été versées pour **157 500 €**.

Dans le même temps, 10 M€ on fait l'objet d'un nouveau contrat de prêt avec la Caisse des dépôts et consignations (taux fixe 0,56 % sur 15 ans) permettant ainsi de réduire la charge des pénalités de 100 000 € et mobilisables jusque fin 2020.

Par ailleurs, le Département a remboursé **11 017,36 €** sur l'année 2019 au titre des subventions en annuité. L'extinction de cette dette est prévue en 2020.

- **452 - Fiscalité et dotations : 6 032 747,27 €**

Les dépenses de fonctionnement relatives à la fiscalité et aux dotations sont constituées des versements au titre de la péréquation détaillés ci-après et de reversements d'indus sur les taxes d'urbanisme (91 200,27 €).

Comme en 2018, le Département du Doubs n'était pas contributeur au fonds de péréquation des DMTO en 2019 mais a contribué au fonds de solidarité des départements (4 603 664 €) dont le prélèvement est égal à 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO n-1, ainsi qu'au fonds de solidarité interdépartemental (FSID) créé par la loi de finances 2019 (1 337 883 €).

La contribution du Doubs aux différents fonds de péréquation s'élève donc pour 2019 à 5 941 547 €.

- **453 - Opérations financières diverses : 716 834,28 €**

Les opérations financières diverses regroupent principalement les titres annulés sur exercices antérieurs pour 82 252,89 €, les admissions en non-valeur à hauteur de 19 940,77 € ainsi que les frais d'abonnement et de cotisations auprès de cabinets conseils (18 721,43 €).

Une provision de 500 000 € a été constituée pour faire face à une éventuelle condamnation du Département dans le cadre du contentieux en cours avec Développement 25 et 95 919,19 € ont fait l'objet d'une régularisation comptable suite à la reprise d'actif de l'ex-RDTD.

ANNEXE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le compte administratif 2019 traduit la poursuite des ambitions portées par le Département déclinées dans le projet départemental C@P25, en conformité avec sa volonté de promouvoir les solidarités humaines et la cohésion territoriale en intégrant un développement soutenable, tout en limitant la pression fiscale et en maîtrisant la dette de la collectivité.

Les engagements pris lors de l'élaboration de C@P25, d'un volume d'investissement compris entre 325 et 350 M€ sur la durée du mandat et d'un encours de dette aux alentours de 325 M€ fin 2020, seront largement atteints. La reprise du niveau d'investissement dès 2018, confirmée en 2019, permettra en effet au Département d'atteindre les objectifs fixés. De même, le recours limité à l'emprunt, qui se traduit par un désendettement régulier de la collectivité sur les cinq dernières années, a permis de ramener l'encours de dette à 230,8 M€ fin 2019. La relance de l'investissement départemental a par ailleurs été soutenue prioritairement par autofinancement ces dernières années, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamique des recettes.

Avec **546,2 M€, le compte administratif 2019 progresse de 4,9 %** par rapport à 2018 ce qui représente une augmentation en volume de 25,4 M€. Celle-ci provient d'un accroissement significatif de 16,4 M€ en investissement et d'une évolution limitée à 9 M€ en fonctionnement.

Les points marquants de la gestion 2019 sont :

- **un niveau d'investissement** porté à 79,6 M€ hors dette, **en progression de plus de 25 %.** Cette évolution marque une nouvelle étape de la concrétisation de C@P25 et s'est opérée par la plupart des politiques publiques de la collectivité. Ainsi, les dépenses en faveur des routes, qui représentent le premier budget d'investissement de la collectivité avec 29,7 M€, ont évolué de + 15,8 %. La politique « Collèges » a quant à elle connu une augmentation de 40,4 %, avec un montant de 15,6 M€ investis. Il en a été de même en matière de développement territorial et d'environnement, avec une progression des investissements de 20,5 % (14,3 M€), ou encore de développement numérique du territoire avec 7,2 M€ investis (+ 77,3 %) ;
- **un taux de réalisation des investissements de plus de 93** %, en progression de plus de 5 points et demi par rapport à 2018, après une évolution progressive d'un point par an depuis 2015 ;
- **une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement,** qui permet de respecter le cadre du « Contrat de Cahors », dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités instaurant l'encadrement de la dépense locale ;
- **un dynamisme des recettes de fonctionnement,** provenant d'une hausse des recettes de fiscalité, avec notamment une progression de 12,7 % des droits de mutation et de 12,2 % de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- **la poursuite de l'amélioration de l'épargne brute,** qui atteint 67,6 M€, **du désendettement de la collectivité** (- 11,5 M€) grâce à un recours limité à l'emprunt de 5 M€ et **une capacité de désendettement** de 3,4 années.

1. UNE PROGRESSION SANS PRECEDENT DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Voté 2019	Réalisé 2019
SOLIDARITES HUMAINES	3 527 250,75 €	2 794 325,46 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	19 178 806,26 €	18 091 516,41 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	56 088 653,38 €	52 610 886,21 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	23 949 113,99 €	22 620 291,13 €
Total dépenses d'investissement	**102 743 824,38 €**	**96 117 019,21 €**

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **96,1 M€** et représentent une dépense de 178 € par habitant (contre 148 € en 2018). Le volume d'investissement a été en nette progression avec une majoration des crédits dédiés de 16,4 M€. Hors remboursement de la dette, ces dépenses se sont élevées à **79,6 M€**, contre 63,5 M€ en 2018, soit une évolution de + 25,4 %.

Solidarités humaines : 2,79 M€

Le Département a accompagné les territoires, bailleurs sociaux et propriétaires privés pour la production et l'amélioration de **logements** et a apporté son soutien à l'accès et au maintien dans le logement des ménages défavorisés à hauteur de 2,03 M€.
Après réception et instruction des projets déposés pour l'amélioration des conditions d'hébergements des **personnes âgées**, le programme de soutien à l'investissement des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'est concrétisé en 2019 par le versement de 0,52 M€ de subventions.
Enfin, 0,24 M€ ont été investis pour l'achat d'équipements dans le domaine de la protection de l'**enfance.**

Développement humain : 18,09 M€

Les investissements ont principalement concerné la mise en œuvre du Programme de modernisation des **collèges** (PMC) qui s'est poursuivie avec la réalisation de travaux (livraison de l'extension et engagement de la restructuration lourde des bâtiments conservés) au collège de Quingey (4,3 M€) et le démarrage de l'opération de restructuration du collège de Frasne (1,3 M€). Des travaux de modernisation et de **gestion patrimoniale** ont également été effectués dans d'autres collèges publics pour un montant de 6,5 M€ (contre 3 M€ en 2018). En matière de **numérique éducatif**, les investissements d'infrastructures et d'équipements ont représenté 3,1 M€, dont 0,98 M€ pour l'acquisition de postes de travail et la mise à disposition de tablettes dans les collèges publics et privés. Les collèges privés ont également bénéficié de 0,35 M€ de subventions d'investissement dans le cadre de la loi Falloux.
S'agissant de la **culture** (politiques Action culturelle, Lecture, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux), l'investissement a atteint 2,47 M€ sous l'effet du bicentenaire Courbet (contre 0,82 M€ en 2018), dont 2,3 M€ pour la valorisation du **patrimoine culturel** (Pôle muséal et atelier Courbet, Saline royale d'Arc-et-Senans, musée des maisons comtoises de Nancray…) et 0,13 M€ pour la restauration d'archives et l'équipement de bibliothèques.

Dynamique territoriale : 52,61 M€

Les politiques publiques en faveur de la dynamique territoriale ont représenté 66 % de l'investissement (hors dette) du Département, soit une hausse de 21,9 % par rapport à 2018 (soit + 9,4 M€).
Les travaux d'investissement au titre des **routes** ont mobilisé un budget de **29,7 M€** au CA 2019 (+ 15,8 %), avec une augmentation significative pour le maintien du niveau de service (22 M€ contre 20 M€ en 2018) et pour les améliorations et aménagements structurants (4,4 M€ contre 1,8 M€ en 2018). S'ajoutent 3 M€ investis pour la sécurisation du réseau et 0,3 M€ sur les voies cyclables propriétés du Département.

Avec **22,9 M€,** le soutien au développement territorial et à **l'attractivité des territoires** a concerné principalement les projets locaux (6,6 M€) déposés au titre des 18 contrats territoriaux P@C (Porter une action concertée) conclus avec le bloc communal. Le Département a également accompagné des projets liés à l'environnement et la gestion de l'eau (5,4 M€), à l'espace rural et périurbain (1 M€) et au tourisme (0,3 M€). Un effort particulier a par ailleurs été apporté aux infrastructures numériques pour le développement du Très haut débit (THD) sur tout le territoire de la zone d'initiative publique (7,2 M€). Enfin, une subvention d'équipement de 2,3 M€ a été versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour financer le programme de travaux des casernes.

Efficience et ressources internes : 22,62 M€

L''investissement réalisé notamment sur le **patrimoine immobilier et les moyens logistiques ou numériques** a mobilisé 6,1 M€, dont 3,9 M€ consacrés à la gestion patrimoniale et la mise en œuvre du Schéma directeur immobilier départemental (SDID), et 2,2 M€ à l'acquisition des matériels et équipements nécessaires au fonctionnement de la collectivité
Les dépenses de **gestion financière** ont quant à elles été consacrées au remboursement de la dette en capital à hauteur de 16,5 M€, favorisant ainsi le désendettement de la collectivité.

2. UNE EVOLUTION MAITRISEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX

Le volume des **dépenses de fonctionnement a atteint 450,1 M€,** en augmentation de 2 % par rapport à 2018. Hors contribution aux fonds de péréquation, cette évolution se limite à 1,67 %.
Après retraitement comptable, l'évolution des dépenses de fonctionnement est en baisse de - 1,2 %, soit un niveau très largement inférieur au plafond 2019 fixé dans le Contrat de Cahors, de +1,2 %. Ainsi, l'objectif de limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, fixé dans le pacte financier 2018-2020 signé avec l'Etat, est donc tenu par le Département.

Dépenses de fonctionnement	Voté 2019	Réalisé 2019
SOLIDARITES HUMAINES	280 446 186,70 €	273 387 192,15 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	21 822 738,01 €	20 841 700,85 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	44 239 763,00 €	42 891 691,04 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	117 276 497,70 €	112 994 987,33 €
Total dépenses de fonctionnement	**463 785 185,41 €**	**450 115 571,37 €**

Solidarités humaines : 273,39 M€

Fondement de l'action départementale, les solidarités humaines représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement (61 %). Elles ont atteint 273,4 M€, avec une progression de 1,38 % par rapport à 2018.
Les dépenses afférentes à la politique de l'**Autonomie** se sont élevées à **136,6 M€** en 2019. Elles ont principalement concerné l'accompagnement des personnes âgées (61,9 M€), qui s'est traduit notamment par des offres de services favorisant le maintien à domicile (35,2 M€) et des participations à l'accueil en

établissement (29,7 M€). En matière de handicap (74 M€), l'hébergement en établissement a mobilisé quant à lui 49,9 M€ contre 22,7 M€ pour le maintien à domicile.

A noter qu'au titre des allocations individuelles de solidarités, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a représenté 51,9 M€, la Prestation de compensation du handicap (PCH) 15,7 M€ et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) 2,5 M€.

La politique **Enfance-Famille** (**55,7 M€)** a en charge la protection de l'enfant (46 M€) avec les différents modes d'accueil et des actions de prévention et de soutien aux familles en difficulté (8,9 M€). 0,8 M€ ont été destinés par ailleurs à la protection maternelle et infantile. A noter que la protection de l'enfance a connu des besoins importants, en lien notamment avec la prise en charge d'un nombre croissant de Mineurs non accompagnés (MNA) arrivés sur le territoire départemental.
Concernant les dépenses de la politique d'**Insertion** (**77,6 M€),** le nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) est en évolution à la hausse et les allocations RSA ont progressé au rythme de leur revalorisation pour atteindre 71,3 M€ (+1,5%). Diverses actions sociales ont été poursuivies, telles que l'accompagnement des personnes par des dispositifs d'insertion ou l'accompagnement à l'emploi, ainsi que des actions de prévention et de lutte contre l'exclusion (6,3 M€). Par ailleurs, des actions de **développement social** pour lutter contre les précarités ont été menées pour **1,2 M€.**
Enfin **2,3 M€** ont été consacrés à la politique **Habitat-Logement** du Département, déployée pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées, améliorer l'offre de logement ou encore favoriser la rénovation énergétique.

Développement humain : 20,84 M€

La dépense sur le **secteur des collèges** a atteint **12,21 M€,** dont 6,7 M€ versés directement aux collèges publics pour leur fonctionnement et pour l'achat d'énergie. Les prestations complémentaires d'entretien, de nettoyage ou encore d'assurance ont été quant à elles prises en charge à hauteur de 1 M€, ainsi que la maintenance du numérique et les frais téléphoniques pour 0,6 M€. Les frais annexes, résultant du Programme de modernisation des collèges, se sont pour leur part élevés à 0,4 M€. Enfin, se sont également ajoutés les versements aux établissements privés (forfait d'externat : 2,6 M€), l'aide à la scolarité (0,7 M€) et la restauration collective (0,2 M€).

Dans le **domaine de la culture** (**6,21 M€),** au titre des politiques Action culturelle, Lecture, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux, l'année 2019 fut ponctuée par la célébration du bicentenaire de Courbet et la programmation de plusieurs expositions et manifestations. Le Département a apporté son soutien aux arts vivants et à la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire (1 M€). Il a en outre participé pour 3,8 M€ aux frais de fonctionnement de sites culturels (musée Courbet, Saline royale d'Arc-et-Senans, musée de Nancray) et pour 0,9 M€ à l'enseignement artistique ou l'accès des collégiens à la culture. Un soutien financier a enfin été apporté aux bibliothèques pour 0,4 M€ et au fonctionnement des archives départementales pour 0,1 M€.
Des subventions et prestations ont été financées dans le **domaine du sport et de l'éducation populaire** à hauteur de **2,42 M€** pour soutenir le sport de haut niveau et des événements sportifs organisés sur le département, pour favoriser le sport en tant que réussite éducative et renforcer l'attractivité des territoires.

Dynamique territoriale : 42,89 M€

S'agissant de la politique des **Routes**, le coût de l'entretien du réseau routier départemental s'est élevé à **9,4 M€**. Il comprend la maintenance des routes départementales (2,32 M€), la sécurisation et la viabilité hivernale, dont le coût dépend des aléas climatiques (4,14 M€), ainsi que l'entretien des véhicules du Parc routier et des équipements (2,88 M€). Enfin, 0,06 M€ ont été consacrés à l'entretien des infrastructures cyclables, dont le Département a la charge.
Les dépenses de fonctionnement, réalisées au titre de la politique **Développement territorial**, sont restées stables à **27,3 M€.** Le Département a ainsi participé au financement du budget du Service départemental

d’incendie et de secours (**SDIS**) à hauteur de 26 M€ (+ 1,2 %), représentant 55 % des contributions totales des collectivités.

De plus, en qualité de partenaire privilégié des territoires, le Département a concouru à leur attractivité en apportant son soutien à l'émergence de projets du bloc communal sur différents secteurs (numérique, ingénierie, accessibilité, énergie…) pour 1,3 M€.

Pour les autres politiques publiques d'appui aux territoires, les crédits de fonctionnement se sont élevés à un peu moins de **3,4 M€,** dont 2,1 M€ pour le **tourisme**, 0,75 M€ pour **l'environnement,** 0,4 M€ pour les **activités agricoles et forestières.** L'économie ne faisant plus partie des compétences du Département, les 0,1 M€ figurant dans le compte administratif 2019 n'ont concerné que le solde des dossiers de prêts et avances accordées préalablement.
Enfin, les charges de Transports, désormais uniquement consacrées, suite au transfert de compétence, aux **transports individualisés** pour les élèves en situation de handicap, ont atteint **2,79 M€.**

Efficience et ressources internes : 112,99 M€

Il s'agit principalement des frais de fonctionnement interne et des dépenses liées à la gestion financière. Hors contribution aux fonds de péréquation, leur évolution s'est limitée à 1,2 %.
L'ensemble du budget des **ressources humaines** (rémunérations et charges, formations, actions sociales, prévention…) s'est élevé à **91 M€,** avec une évolution limitée à 1,1 % par rapport à 2018.
Les dépenses de **gestion financière** ont atteint **13,6 M€** (contre 11,6 M€ en 2018), dont 6,8 M€ d'intérêts de la dette et 6 M€ de contribution aux fonds de péréquation.
Les dépenses liées aux **bâtiments et moyens généraux** ont été stabilisées à **5,15 M€,** quasiment identiques à 2018, dont 4,28 M€ pour l'exploitation et la maintenance des bâtiments départementaux et 0,87 M€ pour la logistique.
Un peu plus de **3,2 M€** ont été consacrés aux **relations publiques et à la modernisation de l'action publique,** dont 2,1 M€ pour l'efficience numérique interne, 0,65 M€ pour la communication et 0,45 M€ pour les activités documentaires ou d'expertise juridique et le pilotage des politiques publiques.

3. DES RECETTES ORIENTEES A LA HAUSSE GRACE AUX PRODUITS DE FISCALITE

Les recettes du Département ont atteint 537,1 M€ en 2019 et ont progressé de 2,5 % par rapport à 2018 portées par une fiscalité locale toujours plus dynamique. Le Département a ainsi perçu près de 13,35 M€ de recettes supplémentaires en 2019. L'orientation à la hausse des recettes a contribué aux bons résultats de l'épargne du Département, favorisant l'autofinancement des investissements et permettant un recours réduit à l'emprunt.

	Investissement		Fonctionnement	
RECETTES	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**
SOLIDARITES HUMAINES	**434 000 €**	**321 425 €**	**40 032 773 €**	**39 930 171 €**
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**240 275 €**	**183 988 €**	**2 904 820 €**	**2 757 565 €**
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**4 059 371 €**	**4 614 846 €**	**1 289 582 €**	**1 183 382 €**
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**17 423 061 €**	**14 319 905 €**	**499 913 661 €**	**473 806 818 €**
Total RECETTES	**22 156 707 €**	**19 440 165 €**	**544 140 837 €**	**517 677 935 €**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 517,7 M€, ont retrouvé leur niveau de 2016, c'est à dire avant le transfert à la Région de la compétence Transports (voyageurs et transports scolaires ordinaires).

En 2019, les recettes fiscales se sont élevées à 349,9 M€, soit un niveau supérieur de 5,2 % à 2018. Le poids des recettes de la fiscalité a notamment progressé de 5,5 points sur les cinq dernières années, atteignant désormais 65,1 % du budget total du Département.

La fiscalité directe a représenté **156,2 M**€ en bénéficiant d'une hausse conséquente de 4,5 % sous l'effet des tendances positives constatées sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Grâce à l'augmentation des bases fiscales, le produit de la TFPB a généré 3,5 M€ de recettes supplémentaires, malgré un taux d'imposition inchangé (18,08 %), conformément aux engagements pris dans le projet départemental C@P25. La TFPB, dont le produit sera transféré au bloc communal dès 2021 dans le cadre de la réforme de la fiscalité, s'est ainsi élevée à 117,3 M€ en 2019, en progression de 3 %. La hausse de la CVAE a quant à elle été encore plus marquée avec une croissance de 12,2 % sur l'année 2019. Etablies selon la valeur ajoutée des entreprises du Doubs constatée en 2018, les recettes de la CVAE ont atteint 32,3 M€, en étant portées notamment par le dynamisme du secteur automobile.

La fiscalité indirecte, dont le produit s'est élevé à **79,5 M€,** a également profité d'une croissance importante de 11,4 %. Les transactions immobilières enregistrées dans le Doubs ont généré 8 M€ de Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) supplémentaires, pour un total de 71 M€ perçus en 2019. La taxe d'aménagement, également liée au secteur de l'immobilier et de la construction, a progressé de son côté de 10 % et a atteint un niveau record de 3 M€. A l'inverse, la taxe sur l'électricité a reculé pour la seconde année consécutive (- 2,7 %) avec 5,4 M€. Enfin la taxe sur les remontées mécaniques s'est élevée à 0,1 M€ de recettes.

La fiscalité transférée s'est établie à **114,2 M€**, représentant près d'un tiers des ressources fiscales du Département. La Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) est restée la seconde ressource de la collectivité avec près de 78 M€. Versée en compensation des compétences transférées, la TSCA a continué d'augmenter de 2,8 % en 2019. La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est quant à elle repartie légèrement à la hausse (+ 0,6 %) et s'est élevée à 36,3 M€, après avoir baissé en 2018.

Les dotations de fonctionnement versées par l'Etat sont restées quasi-stables pour la seconde année consécutive (83,2 M€). La baisse des dotations aux collectivités, appliquée par l'Etat entre 2014 et 2017 dans le cadre du redressement des comptes publics, a été stoppée pour être remplacée par le dispositif de contractualisation dont le Département est signataire (Contrat de Cahors). Ainsi, la Dotation globale de fonctionnement s'est maintenue à 57,4 M€, tout comme la Dotation générale de décentralisation à 2,6 M€. La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui s'est élevée à 15,9 M€, a subi un recul de - 1,5 %, tout comme le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), en léger repli de - 0,4 % à 3,8 M€, ou encore les allocations compensatrices, en baisse de - 2,5 % à 3,5 M€.

Les produits de la péréquation ont représenté près de 36 M€ en 2019 en ayant bénéficié d'une nouvelle hausse de 7,1 % sur l'exercice. Cette croissance s'explique en partie par le versement de 0,5 M€ du nouveau fonds de stabilisation financé par l'Etat à hauteur de 115 M€, à répartir entre les Départements éligibles. Le fonds DMTO et le Fonds de solidarité des départements (FSD), qui seront unifiés en 2020 dans un nouveau fonds globalisé, ont également permis de dégager 1,7 M€ de recettes supplémentaires avec 13,6 M€ en 2019. Enfin, le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est quant à lui resté figé à 13,7 M€, tandis que la Dotation de compensation péréquée (DCP) a augmenté de 1,8 % avec 8,1 M€.

Les recettes générées par la mise en œuvre des politiques de **solidarités humaines** (39,9 M€) ont enregistré une hausse de 1,8 M€, grâce notamment aux versements du Fonds social européen (FSE) Inclusion et au recouvrement des indus du RSA, dont le produit a plus que doublé en 2019. La participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), d'un montant de 24,1 M€, est par ailleurs demeurée quasi stable en raison du versement de 0,7 M€ issu du nouveau fonds d'appui au service d'aide à domicile.

Les recettes issues des politiques déployées au titre du développement humain se sont quant à elles maintenues à hauteur de 2,8 M€, et ont été majoritairement composées des produits de la restauration et des hébergements des collèges. Celles liées aux politiques relevant de la dynamique territoriale ont pour leur part reculé de moitié, ne représentant plus que 1,2 M€ par rapport à 2,3 M€ en 2018. Enfin, les recettes produites par la mise en œuvre des politiques d'efficience et de ressources internes, hors gestion financière, ont également connu une tendance à la baisse (- 38,9 %) pour s'établir à 4,7 M€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 19,4 M€, en diminution pour la 5ème année consécutive avec une baisse de 3,6 M€ en 2019, en lien notamment avec le non renouvellement de la subvention relative au Plan numérique pour l'éducation (PNE) dont bénéficiaient les investissements réalisés à ce titre pour les collèges (- 1,2 M€), mais aussi avec la réduction progressive des prêts d'honneurs et avances remboursables (- 0,9 M€) et le remplacement de la Dotation globale d'équipement par la Dotation de soutien aux investissements des Départements (- 0,8 M€). A l'inverse, le versement du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), de 5,8 M€, a augmenté de 6 % grâce à la hausse des investissements déclarés sur l'exercice 2017.

4. UNE AMELIORATION DES MARGES DE MANŒUVRE DE LA COLLECTIVITE ET LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT

L'épargne brute a progressé de 13,4 % en 2019 pour atteindre **67,6 M€** après une évolution de + 28 % en 2018, conséquence d'une augmentation plus rapide des recettes de fonctionnement (3,4 %) que des dépenses de fonctionnement (2 %).

L'épargne dégagée par la section de fonctionnement a ainsi généré un autofinancement net de 51,1 M€ en 2019, permettant à la fois de rembourser le capital de la dette, mais également de financer près de deux tiers des dépenses d'investissement hors dette de la collectivité. Par conséquent, le poids de l'emprunt devient toujours plus limité, ne couvrant plus que 6,3 % des crédits de la section d'investissement, contre 7,9 % lors de l'exercice précédent.

Ainsi, avec un remboursement en capital de la dette de 16,5 M€ en 2019 et la réalisation de **5 M€ d'emprunt**, la collectivité a poursuivi son **désendettement** pour la 6ème année consécutive avec **- 11,5 M€** en 2019, générant une baisse de la dette départementale de 45 M€ sur la période 2013-2019.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 a atteint 230,84 M€ (contre 242,37 M€ fin 2018). Celui-ci est en baisse régulière depuis 2014 avec une accentuation à partir de 2016.

Enfin, compte tenu du niveau d'endettement de la collectivité et de l'amélioration de son épargne brute, **la capacité de désendettement** s'est trouvée largement améliorée et a atteint **3,4** années au compte administratif 2019 (contre 4,1 au CA 2018).

La situation financière du Département est donc saine et permet de maintenir la solvabilité de la collectivité tout en assurant le financement de la reprise des investissements engagée depuis 2018.

ANNEXE 4 : TABLEAUX

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Politiques	CA 2018	Voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
INVESTISSEMENT					
SOLIDARITES HUMAINES	**514 629,35 €**	**434 000,00 €**	**321 424,94 €**	**74,1%**	**-37,5%**
Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées					
Enfance / famille					
Insertion					
Habitat - logement	514 629,35 €	434 000,00 €	321 424,94 €	74,06%	-37,5%
Développement social					
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**1 482 054,14 €**	**240 275,00 €**	**183 988,10 €**	**76,57%**	**-87,6%**
Collèges	1 330 301,14 €	11 000,00 €	5 817,10 €	52,88%	-99,6%
Action culturelle	112 500,00 €	0,00 €	0,00 €		-
Lecture			0,00 €		
Archives départementales et Patrimoines culturels départementaux	39 253,00 €	229 275,00 €	178 171,00 €	77,71%	353,9%
Sport et éducation populaire					
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**6 284 229,97 €**	**4 059 371,00 €**	**4 614 846,35 €**	**113,7%**	**-26,6%**
Routes	1 101 321,35 €	1 057 000,00 €	903 390,54 €	85,47%	-18,0%
Développement numérique du territoire					
Développement territorial		7 604,00 €	7 604,00 €	100,00%	
Environnement - trame verte et bleue	2 891 072,58 €	1 504 839,00 €	2 258 287,96 €	150,07%	-21,9%
Espace rural et périurbain					
Tourisme		100 000,00 €	6 500,00 €		
Economie	2 291 836,04 €	1 389 928,00 €	1 439 063,85 €	103,54%	-37,2%
Transports					
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**14 789 768,57 €**	**17 423 061,00 €**	**14 319 905,20 €**	**82,19%**	**-3,2%**
Relations publiques					
Modernisation de l'action publique			5 908,00 €		
Ressources humaines	8 000,00 €	13 000,00 €	13 992,00 €	107,63%	74,9%
Bâtiments et moyens généraux	51 224,16 €	3 223 720,00 €	4 000,00 €	0,12%	-92,2%
Gestion financière	14 730 544,41 €	14 186 341,00 €	14 296 005,20 €	100,77%	-2,9%
TOTAL INVESTISSEMENT	**23 070 682,03 €**	**22 156 707,00 €**	**19 440 164,59 €**	**87,74%**	**-15,7%**

Hors revolving et résultats

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Politiques	CA 2018	Voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
FONCTIONNEMENT					
SOLIDARITES HUMAINES	**38 149 580,79 €**	**40 032 773,32 €**	**39 930 170,79 €**	**99,7%**	**4,7%**
Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	35 724 244,44 €	35 539 251,68 €	34 967 241,34 €	98,4%	-2,1%
Enfance / famille	1 591 893,85 €	1 795 860,00 €	2 128 231,49 €	118,5%	33,7%
Insertion	797 973,48 €	2 565 761,64 €	2 761 796,23 €	107,6%	246,1%
Habitat - logement	30 719,02 €	131 900,00 €	54 926,83 €	41,6%	78,8%
Développement social	4 750,00 €		17 974,90 €		
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**2 767 847,90 €**	**2 904 820,00 €**	**2 757 564,62 €**	**94,9%**	**-0,4%**
Collèges	2 501 996,41 €	2 385 320,00 €	2 226 723,83 €	93,4%	-11,0%
Action culturelle	233 508,27 €	476 000,00 €	512 149,52 €	107,6%	119,3%
Lecture	25 188,52 €	34 000,00 €	14 724,37 €	43,3%	-41,5%
Archives départementales et Patrimoines culturels départementaux	7 154,70 €	9 500,00 €	3 966,90 €	41,8%	-44,6%
Sport et éducation populaire					
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**2 331 862,17 €**	**1 289 582,00 €**	**1 183 381,77 €**	**91,8%**	**-49,3%**
Routes	762 507,94 €	589 000,00 €	869 597,88 €	147,6%	14,0%
Développement numérique du territoire	15 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €	60,0%	
Développement territorial	916 091,84 €			-	-100,0%
Environnement - trame verte et bleue	455 851,39 €	434 582,00 €	144 102,39 €	33,2%	-68,4%
Espace rural et périurbain			11 391,38 €		-
Tourisme		6 000,00 €	6 000,00 €		
Economie		100 000,00 €	56 200,12 €	56,2%	
Transports	182 411,00 €	150 000,00 €	90 090,00 €	60,1%	-50,6%
S/total dépenses d'intervention	**43 249 290,86 €**	**44 227 175,32 €**	**43 871 117,18 €**	**99,2%**	**1,4%**
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**457 443 725,41 €**	**471 711 464,00 €**	**473 806 817,64 €**	**100,4%**	**3,6%**
Relations publiques	3 551,30 €		6 431,04 €	-	81,1%
Modernisation de l'action publique	107 873,68 €	141 816,00 €	172 609,04 €	121,7%	60,0%
Ressources humaines	1 906 354,66 €	2 135 350,00 €	1 704 579,81 €	79,8%	-10,6%
Bâtiments et moyens généraux	5 614 781,70 €	733 647,00 €	2 778 980,45 €	378,8%	-50,5%
Gestion financière	449 811 164,07 €	468 700 651 €	469 144 217,30 €	100,1%	4,3%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**500 693 016,27 €**	**515 938 639,32 €**	**517 677 934,82 €**	**100,3%**	**3,4%**

Hors revolving et résultats

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Politiques	CA 2018	Voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
INVESTISSEMENT					
SOLIDARITES HUMAINES	**2 184 106,03 €**	**3 527 250,75 €**	**2 794 325,46 €**	**79,2%**	**27,9%**
Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	8 518,59 €	1 000 000,00 €	524 028,00 €	52,4%	6051,6%
Enfance / famille	98 327,87 €	264 300,00 €	235 735,12 €	89,2%	139,7%
Insertion	318,20 €	5 000,00 €	4 561,34 €	91,2%	1333,5%
Habitat - logement	2 076 941,37 €	2 257 950,75 €	2 030 001,00 €	89,9%	-2,3%
Développement social				-	
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**11 941 751,07 €**	**19 178 806,26 €**	**18 091 516,41 €**	**94,3%**	**51,5%**
Collèges	11 124 374,65 €	16 071 067,00 €	15 623 541,87 €	97,2%	40,4%
Action culturelle	34 441,16 €	654 764,00 €	116 350,69 €	17,8%	237,8%
Lecture	12 000,00 €	28 523,00 €	9 272,00 €	32,5%	-22,7%
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	770 935,26 €	2 384 452,26 €	2 342 351,85 €	98,2%	203,8%
Sport et éducation populaire		40 000,00 €	0,00 €		
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**43 161 373,43 €**	**56 088 653,38 €**	**52 610 886,21 €**	**93,8%**	**21,9%**
Routes	25 655 631,21 €	32 849 665,00 €	29 714 042,68 €	90,5%	15,8%
Développement numérique du territoire	4 065 436,77 €	7 209 300,00 €	7 207 885,20 €	100,0%	77,3%
Développement territorial	6 720 914,70 €	8 916 378,72 €	8 901 479,31 €	99,8%	32,4%
Environnement - trame verte et bleue	5 181 142,10 €	5 727 915,66 €	5 443 731,28 €	95,0%	5,1%
Espace rural et périurbain	1 041 890,65 €	1 086 640,00 €	1 046 500,74 €	96,3%	0,4%
Tourisme	471 508,00 €	292 754,00 €	291 247,00 €	99,5%	-38,2%
Economie	24 850,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	100,0%	-75,9%
Transports					
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**22 413 011,79 €**	**23 949 113,99 €**	**22 620 291,13 €**	**94,5%**	**0,9%**
Relations publiques	359,98 €	3 000,00 €	1 760,60 €	58,7%	389,1%
Modernisation de l'action publique	1 202 948,48 €	1 560 000,00 €	1 133 840,56 €	72,7%	-5,7%
Ressources humaines	8 000,00 €	14 000,00 €	13 992,00 €	99,9%	74,9%
Bâtiments et moyens généraux	2 943 626,83 €	5 147 167,99 €	4 929 653,27 €	95,8%	67,5%
Gestion financière	18 258 076,50 €	17 224 946,00 €	16 541 044,70 €	96,0%	-9,4%
TOTAL INVESTISSEMENT	**79 700 242,32 €**	**102 743 824,38 €**	**96 117 019,21 €**	**93,6%**	**20,6%**

Hors revolving et résultats

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Politiques	CA 2018	Voté 2019	CA 2019	Taux de réal.	Evolution CA 2018/2019
FONCTIONNEMENT					
SOLIDARITES HUMAINES	**269 659 289,84 €**	**280 446 186,70 €**	**273 387 192,15 €**	**97,5%**	**1,4%**
Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	137 613 180,04 €	139 326 110,00 €	136 586 243,41 €	98,0%	-0,7%
Enfance / famille	52 595 799,68 €	58 074 105,00 €	55 745 862,14 €	96,0%	6,0%
Insertion	76 299 918,30 €	79 046 991,70 €	77 622 884,95 €	98,2%	1,7%
Habitat - logement	2 035 408,01 €	2 678 180,00 €	2 260 933,30 €	84,4%	11,1%
Développement social	1 114 983,81 €	1 320 800,00 €	1 171 268,35 €	88,7%	5,0%
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**19 042 621,60 €**	**21 822 738,01 €**	**20 841 700,85 €**	**95,5%**	**9,4%**
Collèges	11 251 663,11 €	12 702 443,01 €	12 213 048,68 €	96,1%	8,5%
Action culturelle	4 717 092,84 €	5 827 025,00 €	5 617 665,79 €	96,4%	19,1%
Lecture	412 334,52 €	428 500,00 €	417 774,92 €	97,5%	1,3%
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	348 809,12 €	297 435,00 €	173 279,06 €	58,3%	-50,3%
Sport et éducation populaire	2 312 722,01 €	2 567 335,00 €	2 419 932,40 €	94,3%	4,6%
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**42 399 679,56 €**	**44 239 763,00 €**	**42 891 691,04 €**	**97,0%**	**1,2%**
Routes	8 364 851,73 €	10 309 750,00 €	9 394 678,78 €	91,1%	12,3%
Développement numérique du territoire	77 724,60 €	68 000,00 €	59 907,50 €	88,1%	-22,9%
Développement territorial	26 974 032,34 €	27 391 284,00 €	27 313 411,95 €	99,7%	1,3%
Environnement - trame verte et bleue	838 321,56 €	933 025,00 €	750 332,93 €	80,4%	-10,5%
Espace rural et périurbain	386 873,00 €	462 094,00 €	396 800,85 €	85,9%	2,6%
Tourisme	2 146 765,09 €	2 077 910,00 €	2 071 350,00 €	99,7%	-3,5%
Economie	837 901,30 €	119 700,00 €	118 862,67 €	99,3%	-85,8%
Transports	2 773 209,94 €	2 878 000,00 €	2 786 346,36 €	96,8%	0,5%
S/total dépenses d'intervention	**331 101 591,00 €**	**346 508 687,71 €**	**337 120 584,04 €**	**97,3%**	**1,8%**
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**110 002 405,56 €**	**117 276 497,70 €**	**112 994 987,33 €**	**96,3%**	**2,7%**
Relations publiques	755 368,14 €	886 890,00 €	814 008,59 €	91,8%	7,8%
Modernisation de l'action publique	2 478 877,53 €	2 676 280,99 €	2 436 670,92 €	91,0%	-1,7%
Ressources humaines	90 007 711,52 €	93 610 417,00 €	91 024 970,12 €	97,2%	1,1%
Bâtiments et moyens généraux	5 126 687,68 €	5 563 994,00 €	5 148 134,99 €	92,5%	0,4%
Gestion financière	11 633 760,69 €	14 538 915,71 €	13 571 202,71 €	93,3%	16,7%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**441 103 996,56 €**	**463 785 185,41 €**	**450 115 571,37 €**	**97,1%**	**2,0%**

Hors revolving et résultats

- - - -

TOTAL INVESTISSEMENT					
Dépenses	79 700 242,32 €	102 743 824,38 €	96 117 019,21 €	93,6%	20,6%
Recettes	23 070 682 €	22 156 707 €	19 440 165 €	87,7%	-15,7%
TOTAL FONCTIONNEMENT					
Dépenses	441 103 996,56 €	463 785 185,41 €	450 115 571,37 €	97,1%	2,0%
Recettes	500 693 016,27 €	515 938 639,32 €	517 677 934,82 €	100,3%	3,4%

Engagements pluriannuels

AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
Politiques	**AP résiduelles au 31/12/2018**	**BP 2019**	**AP votées en 2019**	**CPI réalisés 2019**	**AP résiduelles au 31/12/2019**
SOLIDARITES HUMAINES	**15 776 107,46 €**	**1 767 000,00 €**	**1 513 188,00 €**	**2 237 142,76 €**	**15 052 152,70 €**
Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	10 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	524 028,00 €	9 475 972,00 €
Enfance Famille	312 795,81 €	82 000,00 €	82 000,00 €	235 735,12 €	159 060,69 €
Insertion	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	4 561,34 €	438,66 €
Habitat - logement	5 463 311,65 €	1 680 000,00 €	1 426 188,00 €	1 472 818,30 €	5 416 681,35 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**50 609 315,27 €**	**12 461 800,00 €**	**12 466 591,35 €**	**17 659 595,25 €**	**45 416 311,37 €**
Collèges	47 283 391,72 €	4 558 800,00 €	3 981 313,43 €	15 270 058,46 €	35 994 646,69 €
Action culturelle	0,00 €	2 143 000,00 €	2 143 000,00 €	67 901,20 €	2 075 098,80 €
Archives départementales et Patrimoines culturels départementaux	3 325 923,55 €	5 720 000,00 €	6 302 277,92 €	2 321 635,59 €	7 306 565,88 €
Sport et éducation populaire	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**118 133 161,69 €**	**34 955 000,00 €**	**33 050 142,50 €**	**52 598 213,11 €**	**98 585 091,08 €**
Routes	54 077 274,06 €	17 680 000,00 €	15 987 873,11 €	29 714 042,68 €	40 351 104,49 €
Développement numérique du territoire	10 433 976,37 €	0,00 €	0,00 €	7 207 885,20 €	3 226 091,17 €
Développement territorial	44 175 854,37 €	3 985 000,00 €	4 969 987,70 €	8 901 479,31 €	40 244 362,76 €
Environnement - trame verte et bleue	7 701 060,40 €	8 425 000,00 €	7 753 381,00 €	5 443 287,18 €	10 011 154,22 €
Espace rural et périurbain	1 601 068,49 €	1 765 000,00 €	1 069 446,69 €	1 046 500,74 €	1 624 014,44 €
Tourisme	137 928,00 €	3 100 000,00 €	3 269 454,00 €	279 018,00 €	3 128 364,00 €
Economie	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**16 936 288,39 €**	**13 435 000,00 €**	**13 317 076,82 €**	**6 023 830,27 €**	**24 229 534,94 €**
Modernisation de l'action publique	5 100 806,51 €	0,00 €	-493,05 €	1 133 840,56 €	3 966 472,90 €
Bâtiments et moyens généraux	11 835 481,88 €	13 435 000,00 €	13 317 569,87 €	4 889 989,71 €	20 263 062,04 €
TOTAL	**201 454 872,81 €**	**62 618 800,00 €**	**60 346 998,67 €**	**78 518 781,39 €**	**183 283 090,09 €**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT					
Politiques	**AE résiduelles au 31/12/2018**	**BP 2019**	**AE votées en 2019**	**CPF réalisés 2019**	**AE résiduelles au 31/12/2019**
SOLIDARITES HUMAINES	**9 418 633,70 €**	**1 556 500,00 €**	**2 366 379,50 €**	**5 104 127,71 €**	**6 680 885,49 €**
Insertion	7 304 597,00 €	400 000,00 €	942 774,50 €	3 490 709,95 €	4 756 661,55 €
Habitat - logement	259 986,70 €	926 500,00 €	1 206 500,00 €	800 617,76 €	665 868,94 €
Développement social	1 854 050,00 €	230 000,00 €	217 105,00 €	812 800,00 €	1 258 355,00 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**4 493 921,64 €**	**6 183 000,00 €**	**7 740 842,68 €**	**5 907 584,89 €**	**6 327 179,43 €**
Collèges	1 700 007,42 €	126 000,00 €	126 000,00 €	464 174,68 €	1 361 832,74 €
Action culturelle	2 030 638,18 €	2 618 000,00 €	2 391 943,68 €	3 004 177,98 €	1 418 403,88 €
Archives départementales et Patrimoines culturels départementaux	39 000,04 €	0,00 €	0,00 €	19 299,83 €	19 700,21 €
Sport et éducation populaire	724 276,00 €	3 439 000,00 €	5 222 899,00 €	2 419 932,40 €	3 527 242,60 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**13 465 996,06 €**	**10 951 000,00 €**	**11 463 149,35 €**	**14 249 130,60 €**	**10 680 014,81 €**
Routes	9 150 348,22 €	6 351 000,00 €	6 151 000,00 €	9 415 609,56 €	5 885 738,66 €
Développement territorial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Environnement - trame verte et bleue	57 850,65 €	2 000 000,00 €	2 042 149,35 €	643 454,80 €	1 456 545,20 €
Espace rural et périurbain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tourisme	2 760 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	1 434 500,00 €	1 745 500,00 €
Transports	1 497 797,19 €	2 600 000,00 €	2 850 000,00 €	2 755 566,24 €	1 592 230,95 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**0,00 €**	**0,00 €**	**180 000,00 €**	**110 409,00 €**	**69 591,00 €**
Modernisation de l'action publique	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	110 409,00 €	69 591,00 €
TOTAL	**27 378 551,40 €**	**18 690 500,00 €**	**21 750 371,53 €**	**25 371 252,20 €**	**23 757 670,73 €**

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport budgétaire n° 403
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

GESTION FINANCIERE - OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES - RESULTAT ANTERIEUR

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019 sur 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – Budget principal 2

I – 1. LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 3

I – 2. EVALUATION DU RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 4

I – 3. L'AFFECTATION DU RESULTAT 4

II – Budgets annexes 5

II – 1. LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL 5

II – 2. CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 7

DELIBERATION 8

INTRODUCTION

L'arrêté des comptes pour 2019 se traduit, comme pour chaque exercice budgétaire, par l'approbation de l'Assemblée délibérante, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité et du compte administratif présenté par la Présidente du Département.

Au vu du Compte administratif 2019 et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L 3312-6, R3312-9 et R3312-10), le présent rapport, tout en abordant les différentes étapes de son évaluation, propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour le budget principal et les budgets annexes.

L'ensemble des résultats par section budgétaire et l'affectation du résultat tels que proposés dans le corps du rapport sont intégrés au projet de Décision modificative n° 1 de 2020.

I – BUDGET PRINCIPAL

La présentation comptable de l'exercice 2019 est la suivante :

Solde d'exécution de la section d'investissement	
- reprise des résultats antérieurs	-8 569 779,85 €
- solde d'investissement 2019	-32 740 273,61 €
SOLDE	**-41 310 053,46 €**
- restes à réaliser en investissement	
BESOIN DE FINANCEMENT	**-41 310 053,46 €**

Affectation du résultat de fonctionnement	
- reprise des résultats antérieurs	28 202 197,28 €
- résultat de fonctionnement 2019	32 427 028,48 €
SOLDE	**60 629 225,76 €**
- montant affecté au besoin de financement	-41 310 053,46 €
- restes à réaliser en fonctionnement	
SOLDE disponible pour le financement de la DM1 de 2020	**19 319 172,30 €**

En d'autres termes, le montant disponible pour le financement de la DM1 de 19,32 M€ se décompose globalement comme suit :

- 19,5 M€ de résultat de clôture du CA 2018,
- 0,1 M€ de résultat exceptionnel repris suite à la dissolution du Syndicat mixte de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle connu également sous le sigle SMAU,
- - 0,3 M€ correspondant au déficit des résultats de l'exercice 2019.

I – 1. Le besoin de financement de la section d'investissement

Le besoin de financement de la section d'investissement est constitué du solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

- **Le solde d'exécution de la section d'investissement**

Il correspond à la différence entre le montant des titres de recettes et le montant des mandats de dépenses émis au cours de l'exercice. Le résultat déficitaire de la section d'investissement au titre de l'exercice 2019 (opérations réelles et opérations d'ordre), s'élève à **32 740 273,61 €.**

INVESTISSEMENT		
Recettes réelles		28 241 410,63
Recettes d'ordre		63 028 632,80
Total recettes d'investissement		91 270 043,43
Dépenses réelles		96 117 019,21
Dépenses d'ordre		27 893 297,83
Total dépenses d'investissement		124 010 317,04
Solde investissement 2019	**-**	**32 740 273,61**

- **La reprise des résultats antérieurs**

Le résultat d'investissement des exercices antérieurs d'un montant de – 8 697 334 ,79 € auquel on a réintégré le résultat excédentaire d'un montant de 127 554 ,94 € du syndicat mixte de l'aire urbaine suite à sa dissolution, s'élève par conséquent à **– 8 569 779,85 €.** Cumulé au résultat d'investissement 2019, le solde d'exécution de la section d'investissement est donc de **– 41 310 053 ,46 €.** Ce montant est **inscrit au budget supplémentaire de 2020** en dépenses d'investissement au chapitre 001.

Résultats antérieurs	-	8 569 779,85
Solde d'investissement 2019	-	32 740 273,61
Cumul	**-**	**41 310 053,46**

- **Les restes à réaliser en investissement**

Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre. Aucun report en investissement n'a été retenu car les crédits en investissement sont dorénavant gérés en autorisations de programme.

- **Evaluation du besoin de financement**

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2019 (- 32,74 M€) auquel s'ajoute la reprise des résultats antérieurs (- 8,57 M€) détermine le besoin de financement.

Solde d'investissement 2019	-	32 740 273,61
Résultats reportés antérieurs	-	8 569 779,85
RAR investissement		
	-	**41 310 053,46**

Le besoin de financement de 41 310 053,46 € doit être couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement inscrit en recettes d'investissement au compte 1068 dans le cadre du budget supplémentaire de 2020.

I – 2. Evaluation du résultat cumulé de la section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué du résultat de l'exercice 2019 et du résultat reporté des exercices antérieurs.

- **Le résultat de l'exercice au compte administratif 2019,** correspondant au montant des titres émis sur l'exercice déduction faite des mandats émis, s'élève à 32 427 028,48 €.

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles	517 677 934,82
Recettes d'ordre	26 380 592,95
Total recettes fonctionnement	544 058 527,77
Dépenses réelles	450 115 571,37
Dépenses d'ordre	61 515 927,92
Total dépenses fonctionnement	511 631 499,29
Solde fonctionnement 2019	**32 427 028,48**

- **La reprise des résultats antérieurs**

Le résultat de fonctionnement des années antérieures est de **28 202 197,28 €.** A titre informatif, ce résultat intègre le solde de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 pour un montant de 28 195 902,16 € ainsi que la reprise du résultat de fonctionnement excédentaire du syndicat mixte de l'aire urbaine suite à sa dissolution pour un montant de 6 295,12 €.

Résultats antérieurs	28 202 197,28
Solde de fonctionnement 2019	32 427 028,48
Cumul	**60 629 225,76**

Après reprise des résultats antérieurs, **le solde de la section de fonctionnement** s'élève ainsi à **60 629 225,76 €.**

I – 3. L'affectation du résultat

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M52 a mis en place des mécanismes d'affectation des résultats au budget de l'exercice suivant.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 60 629 225,76 € est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 41 310 053,46 €.

Le solde de 19 319 172,30 € est inscrit en recettes de fonctionnement (au chapitre 002) dans le cadre du budget supplémentaire de 2020. Aucun reste à réaliser en fonctionnement n'est à financer.

solde section de fonctionnement	60 629 225,76
besoin de financement	41 310 053,46
TOTAL	**19 319 172,30**
Reports de fonctionnement	
Disponible BS 2020	**19 319 172,30**

Le montant disponible pour le financement ou les ajustements des dépenses et des recettes en budget supplémentaire de 2020 s'élève à 19 319 172,30 € (contre 29 582 240,33 € en 2019).

II – BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont soumis aux mêmes règles d'évaluation et d'affectation des résultats.

II – 1. Laboratoire vétérinaire départemental

Les résultats du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental sont les suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement	
- reprise des résultats	9 257,39
- solde d'investissement 2019	382,51
SOLDE	**9 639,90**
- restes à réaliser en investissement	0,00
SOLDE	**9 639,90**

Affectation du résultat de fonctionnement	
- reprise des résultats antérieurs	-23 786,05
- résultat de fonctionnement 2019	14 146,15
SOLDE	**-9 639,90**
- montant affecté au besoin de financement	0,00
- restes à réaliser en fonctionnement	0,00
SOLDE	**-9 639,90**

- **Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement 2019 s'élève à 9 639 90 € et s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	
Recettes réelles	-
Recettes d'ordre	51 107,02
Total recettes d'investissement	51 107,02
Dépenses réelles	41 467,12
Dépenses d'ordre	9 257,39
Total dépenses d'investissement	50 724,51
Solde d'investissement 2019	**382,51**

Après reprise du résultat d'investissement antérieur de 9 257,39 €, **le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de 9 639,90 €.** Il est inscrit au budget supplémentaire de 2020 en recettes d'investissement au chapitre 001.

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement au titre de l'année 2019.

- **Le résultat de fonctionnement 2019**

Le résultat de la section de fonctionnement 2019 est excédentaire de 14 146,15 €. Il correspond au montant des titres émis sur l'exercice déduction faite des mandats émis.

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles	1 096 398,45
Recettes d'ordre	9 257,39
Total recettes fonctionnement	1 105 655,84
Dépenses réelles	1 040 402,67
Dépenses d'ordre	51 107,02
Total dépenses fonctionnement	1 091 509,69
Solde fonctionnement 2019	**14 146,15**

Après reprise du résultat antérieur déficitaire de – 23 786,05 €, **le solde de fonctionnement** s'élève à **– 9 639,90 €.** Il sera inscrit au budget supplémentaire de 2020 en dépenses de fonctionnement au chapitre 002.

II – 2. Centre départemental de l'enfance et de la famille

Le budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille est équilibré en 2019 en dépenses et en recettes à hauteur de 7 121 789,18 €. Le résultat étant nul, le budget ne fait l'objet d'aucune affectation.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 403** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Décide, pour le budget principal, sur un résultat de fonctionnement 2019 s'élevant à 60 629 225,76 € :

  - D'affecter ce résultat en section d'investissement à hauteur de 41 310 053,46 €, inscrit en recettes d'investissement (compte 1068), destiné à la couverture du besoin de financement.

  - De reporter le solde de 19 319 172,30 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002) qui permet le financement des ajustements de la Décision modificative n° 1 de 2020.

- Décide, sur le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, de la reprise des résultats 2019 sur chacune des sections comme suit :

  - En recettes d'investissement (chapitre 001) : 9 639,90 €,
  - En dépenses de fonctionnement (chapitre 002) : 9 639,90 €.

- Ne procède à aucune affectation de résultat sur le budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille, le budget annexe étant équilibré et ne dégageant aucun résultat.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

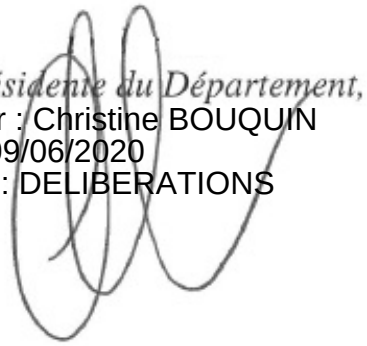

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport budgétaire n° 404
	Commission[s] : 4, 1, 2, 3
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
GESTION FINANCIERE

Objet : Décision modificative n° 1 de 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I – LES RECETTES 8

II – LES DEPENSES 11

III – L'EQUILIBRE DE LA DM1 2020 30

IV – LES BUDGETS ANNEXES 31

IV – 1. LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF) 31

IV – 2. LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL (LVD) 31

DELIBERATION 33

TABLE DES ANNEXES 35

RECETTES

INVESTISSEMENT			
Politiques	**BP 2020**	**DM1 2020**	**Total BP + DM1 2020**
SOLIDARITES HUMAINES	**484 000,00 €**	**0,00 €**	**484 000,00 €**
Habitat logement	484 000,00 €	- €	484 000,00 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**154 700,00 €**	**0,00 €**	**154 700,00 €**
Collèges	89 700,00 €	- €	89 700,00 €
Action culturelle	0,00 €	- €	0,00 €
Archives départementales et patrimoines culturels	65 000,00 €	- €	65 000,00 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**3 502 000,00 €**	**-320 000,00 €**	**3 182 000,00 €**
Routes	1 320 000,00 €	- €	1 320 000,00 €
Développement numérique du territoire	0,00 €	- €	0,00 €
Développement territorial	0,00 €	- €	0,00 €
Environnement - Trame verte et bleue	1 526 000,00 €	- €	1 526 000,00 €
Tourisme	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Economie	606 000,00 €	-320 000,00 €	286 000,00 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**11 598 827,00 €**	**0,00 €**	**11 598 827,00 €**
Ressources humaines	13 000,00 €	- €	13 000,00 €
Bâtiments et moyens généraux	1 618 100,00 €	- €	1 618 100,00 €
Gestion financière	9 967 727,00 €	- €	9 967 727,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT hors emprunt et hors revolving	**15 739 527,00 €**	**-320 000,00 €**	**15 419 527,00 €**
Emprunt	37 800 000,00 €	13 800 000,00 €	51 600 000,00 €
Revolving	20 000 000,00 €		20 000 000,00 €
Résultats R1068		41 310 053,46 €	41 310 053,46 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**73 539 527,00 €**	**54 790 053,46 €**	**128 329 580,46 €**

FONCTIONNEMENT			
Politiques	**BP 2020**	**DM1 2020**	**Total BP + DM1 2020**
SOLIDARITES HUMAINES	**42 451 732,00 €**	**0,00 €**	**42 451 732,00 €**
Autonomie des PA et PH	37 507 390,00 €	- €	37 507 390,00 €
Enfance famille	1 872 000,00 €	- €	1 872 000,00 €
Insertion	2 986 242,00 €	- €	2 986 242,00 €
Habitat logement	86 100,00 €	- €	86 100,00 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**2 425 788,00 €**	**0,00 €**	**2 425 788,00 €**
Collèges	2 132 788,00 €	- €	2 132 788,00 €
Action culturelle	239 500,00 €	- €	239 500,00 €
Lecture	44 000,00 €	- €	44 000,00 €
Archives départementales et patrimoines culturels	9 500,00 €	- €	9 500,00 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**1 227 000,00 €**	**0,00 €**	**1 227 000,00 €**
Routes	786 000,00 €	- €	786 000,00 €
Développement numérique du territoire	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Développement territorial	0,00 €	- €	0,00 €
Environnement - Trame verte et bleue	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
Tourisme	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
Economie	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
Transports	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**477 352 312,00 €**	**-16 129 291,00 €**	**461 223 021,00 €**
Modernisation de l'action publique	0,00 €	- €	0,00 €
Ressources humaines	1 449 670,00 €	- €	1 449 670,00 €
Bâtiments et moyens généraux	320 517,00 €	850 000,00 €	1 170 517,00 €
Gestion financière	475 582 125,00 €	-16 979 291,00 €	458 602 834,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT hors résultat	**523 456 832,00 €**	**-16 129 291,00 €**	**507 327 541,00 €**
Résultat de fonctionnement cumulé (R002)		19 319 172,30 €	19 319 172,30 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**523 456 832,00 €**	**3 189 881,30 €**	**526 646 713,30 €**

TOTAL RECETTES	**596 996 359,00 €**	**57 979 934,76 €**	**654 976 293,76 €**

DEPENSES

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT			
Politiques	**BP 2020**	**DM1 2020**	**Total BP + DM1 2020**
SOLIDARITES HUMAINES	**4 713 700,00 €**	**4 000,00 €**	**4 717 700,00 €**
Autonomie des PA et PH	2 000 000,00 €	- €	2 000 000,00 €
Enfance famille	408 000,00 €	- €	408 000,00 €
Insertion	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Habitat logement	2 300 700,00 €	4 000,00 €	2 304 700,00 €
Développement social	- €	- €	- €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**23 387 700,00 €**	**121 875,49 €**	**23 509 575,49 €**
Collèges	17 531 500,00 €	173 223,20 €	17 704 723,20 €
Action culturelle	705 000,00 €	- 70 000,00 €	635 000,00 €
Lecture	221 700,00 €	- €	221 700,00 €
Archives départementales et patrimoines culturels	4 929 500,00 €	18 652,29 €	4 948 152,29 €
Sport et éducation populaire	- €	- €	- €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**49 757 408,00 €**	**293 654,00 €**	**50 051 062,00 €**
Routes	28 000 000,00 €	- €	28 000 000,00 €
Développement numérique du territoire	6 097 150,00 €	250 000,00 €	6 347 150,00 €
Développement territorial	7 531 750,00 €	- 48 346,00 €	7 483 404,00 €
Environnement - Trame verte et bleue	6 313 508,00 €	- €	6 313 508,00 €
Espace rural et périurbain	1 285 000,00 €	60 000,00 €	1 345 000,00 €
Tourisme	530 000,00 €	32 000,00 €	562 000,00 €
Economie	- €	- €	- €
Transports	- €	- €	- €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**9 938 600,00 €**	**440 000,00 €**	**10 378 600,00 €**
Relations publiques	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
Modernisation de l'action publique	1 502 000,00 €	380 000,00 €	1 882 000,00 €
Ressources humaines	13 000,00 €	- €	13 000,00 €
Bâtiments et moyens généraux	8 210 100,00 €	60 000,00 €	8 270 100,00 €
Gestion financière	210 500,00 €	- €	210 500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT hors dette et hors revolving	**87 797 408,00 €**	**859 529,49 €**	**88 656 937,49 €**
Dette	18 000 000,00 €		18 000 000,00 €
Revolving	20 000 000,00 €		20 000 000,00 €
Résultat (D001)		41 310 053,46 €	41 310 053,46 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**125 797 408,00 €**	**42 169 582,95 €**	**167 966 990,95 €**

FONCTIONNEMENT			
Politiques	**BP 2020**	**DM1 2020**	**Total BP + DM1 2020**
SOLIDARITES HUMAINES	**288 153 542,00 €**	**6 680 192,00 €**	**294 833 734,00 €**
Autonomie des PA et PH	141 297 631,00 €	2 000 000,00 €	143 297 631,00 €
Enfance famille	62 833 870,00 €	300 000,00 €	63 133 870,00 €
Insertion	79 880 241,00 €	3 891 201,00 €	83 771 442,00 €
Habitat logement	2 741 800,00 €	424 092,00 €	3 165 892,00 €
Développement social	1 400 000,00 €	64 899,00 €	1 464 899,00 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**21 949 840,00 €**	**1 730 400,00 €**	**23 680 240,00 €**
Collèges	13 297 800,00 €	669 000,00 €	13 966 800,00 €
Action culturelle	5 319 100,00 €	700 000,00 €	6 019 100,00 €
Lecture	323 750,00 €	74 200,00 €	397 950,00 €
Archives départementales et patrimoines culturels	336 690,00 €	- €	336 690,00 €
Sport et éducation populaire	2 672 500,00 €	287 200,00 €	2 959 700,00 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**44 129 200,00 €**	**2 921 000,00 €**	**47 050 200,00 €**
Routes	10 233 000,00 €	- 680 000,00 €	9 553 000,00 €
Développement numérique du territoire	105 000,00 €	- €	105 000,00 €
Développement territorial	27 713 000,00 €	- €	27 713 000,00 €
Environnement - Trame verte et bleue	988 450,00 €	201 000,00 €	1 189 450,00 €
Espace rural et périurbain	424 000,00 €	- €	424 000,00 €
Tourisme	1 895 750,00 €	3 400 000,00 €	5 295 750,00 €
Economie	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
Transports	2 620 000,00 €	- €	2 620 000,00 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**110 436 369,00 €**	**4 478 759,81 €**	**114 915 128,81 €**
Relations publiques	818 550,00 €	- €	818 550,00 €
Modernisation de l'action publique	3 268 100,00 €	- €	3 268 100,00 €
Ressources humaines	93 764 000,00 €	800 000,00 €	94 564 000,00 €
Bâtiments et moyens généraux	5 694 400,00 €	4 324 000,00 €	10 018 400,00 €
Gestion financière	6 891 319,00 €	- 645 240,19 €	6 246 078,81 €
TOTAL FONCTIONNEMENT hors dette	**464 668 951,00 €**	**15 810 351,81 €**	**480 479 302,81 €**
Dette	6 530 000,00 €	- €	6 530 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**471 198 951,00 €**	**15 810 351,81 €**	**487 009 302,81 €**

TOTAL DEPENSES	**596 996 359,00 €**	**57 979 934,76 €**	**654 976 293,76 €**

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT						
Politiques	**AP BP 2020**	**AP DM1 2020**	**Total AP BP + DM1 2020**	**CPI BP 2020**	**CPI DM1 2020**	**Total CPI BP + DM1 2020**
SOLIDARITES HUMAINES	**4 503 000,00 €**	**1 810 933,14 €**	**6 313 933,14 €**	**4 712 700,00 €**	**- €**	**4 712 700,00 €**
Autonomie des PA et PH	2 000 000,00 €	- €	2 000 000,00 €	2 000 000 €	- €	2 000 000,00 €
Enfance famille	568 000,00 €	725 088,80 €	1 293 088,80 €	408 000 €	- €	408 000,00 €
Insertion	5 000,00 €	- 438,66 €	4 561,34 €	5 000 €	- €	5 000,00 €
Habitat logement	1 930 000,00 €	1 086 283,00 €	3 016 283,00 €	2 299 700 €	- €	2 299 700,00 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**16 100 300,00 €**	**10 701 999,99 €**	**26 802 299,99 €**	**22 886 700,00 €**	**148 652,29 €**	**23 035 352,29 €**
Collèges	10 236 300,00 €	7 059 999,99 €	17 296 299,99 €	17 169 000 €	145 000,00 €	17 314 000,00 €
Action culturelle	- €	- €	- €	600 000 €	- €	600 000,00 €
Lecture	700 000,00 €	- €	700 000,00 €	201 700 €	- €	201 700,00 €
Archives départementales et patrimoines culturels	5 164 000,00 €	3 642 000,00 €	8 806 000,00 €	4 916 000 €	3 652,29 €	4 919 652,29 €
Sport et éducation populaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**37 485 000,00 €**	**2 728 164,24 €**	**40 213 164,24 €**	**49 757 408,00 €**	**293 654,00 €**	**50 051 062,00 €**
Routes	24 660 000,00 €	5 683 112,90 €	30 343 112,90 €	28 000 000 €	- €	28 000 000,00 €
Développement numérique du territoire	3 400 000,00 €	250 000,00 €	3 650 000,00 €	6 097 150 €	250 000,00 €	6 347 150,00 €
Développement territorial	145 000,00 €	- 205 993,14 €	- 60 993,14 €	7 531 750 €	- 48 346,00 €	7 483 404,00 €
Environnement - Trame verte et bleue	7 515 000,00 €	- 2 656 657,08 €	4 858 342,92 €	6 313 508 €	- €	6 313 508,00 €
Espace rural et périurbain	1 765 000,00 €	- 410 050,44 €	1 354 949,56 €	1 285 000 €	60 000,00 €	1 345 000,00 €
Tourisme	- €	67 752,00 €	67 752,00 €	530 000 €	32 000,00 €	562 000,00 €
Economie	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**4 083 000,00 €**	**78 027,36 €**	**4 161 027,36 €**	**9 712 100,00 €**	**440 000,00 €**	**10 152 100,00 €**
Modernisation de l'action publique	- €	- €	- €	1 502 000 €	380 000,00 €	1 882 000,00 €
Bâtiments et moyens généraux	4 083 000,00 €	78 027,36 €	4 161 027,36 €	8 210 100 €	60 000,00 €	8 270 100,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**62 171 300,00 €**	**15 319 124,73 €**	**77 490 424,73 €**	**87 068 908,00 €**	**882 306,29 €**	**87 951 214,29 €**

FONCTIONNEMENT						
Politiques	**AE BP 2020**	**AE DM1 2020**	**Total AE BP + DM1 2020**	**CPF BP 2020**	**CPF DM1 2020**	**Total CPF BP + DM1 2020**
SOLIDARITES HUMAINES	**7 314 600,00 €**	**1 525 915,00 €**	**8 840 515,00 €**	**6 514 000,00 €**	**1 019 192,00 €**	**7 533 192,00 €**
Insertion	6 017 100,00 €	1 572 002,00 €	7 589 102,00 €	4 868 000 €	626 201,00 €	5 494 201,00 €
Habitat logement	1 027 500,00 €	- 97 576,00 €	929 924,00 €	690 000 €	328 092,00 €	1 018 092,00 €
Développement social	270 000,00 €	51 489,00 €	321 489,00 €	956 000 €	64 899,00 €	1 020 899,00 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**4 513 000,00 €**	**1 838 747,49 €**	**6 351 747,49 €**	**6 091 100,00 €**	**1 059 200,00 €**	**7 150 300,00 €**
Collèges	- €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	530 100 €	72 000,00 €	602 100,00 €
Action culturelle	2 852 000,00 €	604 938,09 €	3 456 938,09 €	2 875 500 €	700 000,00 €	3 575 500,00 €
Archives départementales et patrimoines culturels	- €	- €	- €	13 000 €	- €	13 000,00 €
Sport et éducation populaire	1 661 000,00 €	- 216 190,60 €	1 444 809,40 €	2 672 500 €	287 200,00 €	2 959 700,00 €
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**9 783 000,00 €**	**- 1 279 636,09 €**	**8 503 363,91 €**	**15 050 400,00 €**	**- 494 000,00 €**	**14 556 400,00 €**
Routes	6 233 000,00 €	- 1 340 936,09 €	4 892 063,91 €	10 233 000 €	- 695 000,00 €	9 538 000,00 €
Développement territorial	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Environnement - Trame verte et bleue	700 000,00 €	61 300,00 €	761 300,00 €	769 900 €	201 000,00 €	970 900,00 €
Espace rural et périurbain	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tourisme	- €	- €	- €	1 427 500 €	- €	1 427 500,00 €
Transports	2 850 000,00 €	- €	2 850 000,00 €	2 620 000 €	- €	2 620 000,00 €
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**290 000,00 €**	**- €**	**290 000,00 €**	**290 000,00 €**	**- €**	**290 000,00 €**
Modernisation de l'action publique	290 000,00 €	- €	290 000,00 €	290 000,00 €	- €	- 1,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**21 900 600,00 €**	**2 085 026,40 €**	**23 985 626,40 €**	**27 945 500,00 €**	**1 584 392,00 €**	**29 529 892,00 €**

INTRODUCTION

La pandémie liée au COVID 19 a fait s'écrouler – en quelques semaines à peine – toutes nos certitudes sur l'année 2020. Aujourd'hui, chacun – qu'il soit une entreprise, une association ou un acteur institutionnel – se trouve confronté à l'inconnu. Quelle sera l'étendue de la crise économique et sociale ? La crise sanitaire est-elle finie ou reviendra-t-elle ? Le tissu économique et le système financier se relèveront-ils ? Autant de questions dont les traductions budgétaires, sensibles, se font – et continueront dans les prochains mois à se faire – sentir.

Dès cette décision modificative, le Département s'attache à prendre la mesure des enjeux. Avec prudence, avec réalisme et avec volontarisme, la collectivité pose à la fois les bases de ses baisses de recettes et son ambition pour la sortie de crise. Ce deuxième point fait d'ailleurs l'objet d'un plan d'urgence départemental. La notion d'urgence traduit le souhait d'actions opérationnelles et dirigées vers les acteurs en grande difficulté en raison de la crise.

Au-delà des mesures nationales prises par l'Etat, le plan d'urgence présenté dans le rapport dédié porte sur des secteurs fortement impactés tels que le tourisme, les solidarités humaines, la culture ou encore la vie associative. Ce plan exceptionnel traduit la volonté du Département de protéger, soutenir et accompagner les acteurs ou les activités du territoire qui en ont l'urgente nécessité.

Par ailleurs, d'importants moyens seront également engagés afin d'assurer la sécurité sanitaire des agents de la collectivité par l'achat de matériels de protection.

La baisse généralisée de l'activité économique va inévitablement provoquer un recul des recettes fiscales perçues par le Département qu'il est nécessaire d'anticiper. Les secteurs de l'immobilier et de la construction sont particulièrement impactés par les mesures de confinement, c'est pourquoi une chute des droits de mutation, au moins ponctuelle, est en particulier attendue dès le premier semestre.

Le Département, grâce à sa solidité financière, est aujourd'hui en mesure de répondre au défi budgétaire engendré par cette perte exceptionnelle de recettes fiscales. La reprise des excédents antérieurement constitués, associée à des marges de manœuvre en matière d'emprunt, devraient en outre permettre à la collectivité de poursuivre les engagements adoptés au BP 2020 avec notamment un maintien du niveau élevé de ses investissements.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 **s'équilibre à hauteur de 57 979 934,76 €** en recettes et en dépenses, intégrant la **reprise du résultat de + 19 319 172,30 €**.

Pour équilibrer cette décision modificative, il est proposé **d'augmenter le volume d'emprunt prévisionnel de + 13,8 M€**, portant la prévision budgétaire pour 2020 à 51,6 M€ (pour rappel, 37,8 M€ prévus au BP 2020) et **d'augmenter les dépenses imprévues de + 69 759,81 € en fonctionnement**.

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	Résultats	41 310 053,46 €	41 310 053,46 €
	Crédits nouveaux	859 529,49 €	-320 000,00 €
	Emprunts		13 800 000,00 €
	Dépenses imprévues		
	TOTAL	**42 169 582,95 €**	**54 790 053,46 €**
FONCTIONNEMENT	Résultats		19 319 172,30 €
	Crédits nouveaux	15 740 592,00 €	-16 129 291,00 €
	Dépenses imprévues	69 759,81 €	
	TOTAL	**15 810 351,81 €**	**3 189 881,30 €**
TOTAL GENERAL	Résultats	41 310 053,46 €	60 629 225,76 €
	Crédits nouveaux	16 669 881,30 €	-2 649 291,00 €
	TOTAL	**57 979 934,76 €**	**57 979 934,76 €**

En recettes, les ajustements en fonctionnement présentés dans le cadre de cette décision modificative concernent essentiellement :

- les impacts de la crise du COVID 19 sur le produit de la fiscalité, estimés à - 14,6 M€ selon une hypothèse d'évolution de - 15 % sur les DMTO et la Taxe d'aménagement et de - 8 % sur la TDCFE et la TICPE ;
- les évolutions de la péréquation départementale pour - 2,6 M€ ;
- le remboursement par l'Etat d'une partie du coût des masques pour + 0,850 M€ ;
- l'intégration des notifications de recettes pour 2020 pour + 0,2 M€.

En investissement, **l'annulation des échéanciers de remboursements des aides économiques au titre du plan de relance économique du Département** entraine une diminution des inscriptions de - 0,320 M€.

En dépenses, les principales inscriptions budgétaires nouvelles concernent les dépenses liées au plan d'urgence pour 13,7 M€ dont + 4,3 M€ de dépenses liées à l'épidémie COVID 19, + 1,7 M€ au titre du Syndicat mixte du Mont d'Or.

En autorisations de programme, les ouvertures à hauteur de + 19,9 M€ concernent principalement les opérations de restructuration des collèges de Quingey, Frasne et Villers-Le-Lac (+ 7,1 M€), la mise en œuvre d'une politique cyclable ambitieuse (+ 6 M€), des travaux sur les bâtiments culturels (+ 3,6 M€) et le plan d'urgence (+ 1,8 M€).

En autorisations d'engagement, les ouvertures à hauteur de + 4,4 M€ concernent principalement les collèges pour des dépenses liées aux opérations de restructuration (+ 1,5 M€), l'insertion au titre de la subvention globale FSE (+ 1,6 M€) et le plan d'urgence (+ 1 M€).

Cette décision modificative est aussi l'occasion de procéder à un "toilettage" des autorisations de programme et des autorisations d'engagement devenues sans objet, en application du règlement financier.

I – LES RECETTES

Les ajustements en recettes représentent un montant global de **– 16 449 291 €** (avant augmentation du recours à l'emprunt).

Economie

Investissement	- 320 000,00 €	Fonctionnement	

- Soutien au développement économique

Afin de soutenir le tissu économique départemental face aux impacts financiers de la crise sanitaire, il est proposé un report des remboursements des aides économiques en 2021. Cette mesure permet aux entreprises qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur ou d'une avance remboursable avant fin 2015 de bénéficier du report de leurs échéanciers de remboursements de prêts programmés en 2020.

Ainsi, le report des remboursements pourrait être accordée aux 71 prêts d'honneur et 16 avances remboursables actuellement en cours, correspondant à une recette pour le Département de 339 510 € pour la période mai à décembre. Une baisse de **- 320 000 €** des recettes d'investissement est donc sollicitée en décision modificative.

Les échéances correspondantes, non mises en recouvrement en 2020, seront reportées en fin d'échéancier pour les 87 prêts et avances concernées

Bâtiments et moyens généraux

Investissement		Fonctionnement	+ 850 000,00 €

- Moyens logistiques

Dans le cadre de la stratégie nationale du plan de déconfinement, le Gouvernement a annoncé que l'Etat prendra en charge 50 % du coût des masques de protection au COVID 19 commandés par les collectivités territoriales à partir du 13 avril, dans la limite d'un prix de référence.

Par conséquent, une recette supplémentaire de 850 000 € peut être inscrite en décision modificative au titre de ce dispositif.

Gestion financière

Investissement		Fonctionnement	- 16 979 291,00 €

- Fiscalité et dotations

* *Au titre de la fiscalité : - 14 547 939 €*

- *Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : - 12 700 000 €*

Basé sur le volume et la valeur des transactions immobilières, le produit des DMTO devrait être impacté par le COVID 19 en raison notamment de la fermeture des études notariales et de l'arrêt des visites de biens sur toute la durée du confinement.

La prévision inscrite au BP 2020 s'étant appuyée initialement sur une croissance des DMTO estimée à + 4 % par rapport au CA 2019, il est proposé d'adapter le budget 2020 à la crise économique actuelle en révisant cette prévision selon une nouvelles hypothèse d'évolution de - 15 %.

Le retournement attendu du produit des DMTO requiert par conséquent l'inscription en DM1 d'une baisse de **- 12,7 M€** des recettes budgétisées. En 2020, les recettes de DMTO sont ainsi évaluées à 60,3 M€ contre 73 M€ inscrits au BP.

- *Taxe d'aménagement : - 340 000 €*

Lié au volume et à la valeur des opérations d'aménagement et de construction, le produit de la taxe d'aménagement devrait également être impacté à la baisse par la crise du marché immobilier générée par les mesures de confinement prises pour lutter contre le COVID 19.

Il est proposé de réviser la prévision à partir de la même hypothèse d'évolution que les DMTO, soit - 15 %.

En retenant cette hypothèse, il est ainsi demandé de modifier l'inscription budgétaire de la taxe d'aménagement de **- 340 000 €**, pour un produit attendu en 2020 estimé à 2,570 M€.

- *Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) : - 806 000 €*

La TDCFE est un produit fiscal basé sur la consommation en électricité des ménages et des entreprises dont le produit devrait très certainement reculer en 2020 suite à la chute d'activité engendrée par le COVID 19.

Face aux difficultés d'évaluer l'impact réel de cette situation sur l'évolution de la TDCFE, il est proposé de réviser la prévision de recettes à partir de l'hypothèse de croissance de - 8 % adoptée par le Gouvernement en Loi de finances rectificative 2020.

Cette adaptation des prévisions de recettes de la TDCFE requiert ainsi d'abaisser les crédits de **- 806 000 €** à l'occasion de cette décision modificative.

- *Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : - 742 000 €*

Proportionnelle à la consommation de produits pétroliers raffinés telle que l'essence, la part évolutive de la TICPE devrait vraisemblablement diminuer compte tenu des mesures de confinement limitant les déplacements des personnes et impactant l'activité économique.

Afin d'intégrer l'impact du COVID 19 sur le produit de TICPE, il est recommandé d'appliquer une hypothèse de croissance de - 8 % par rapport au produit perçu en 2019.

Une baisse de **- 742 000 €** des crédits inscrits au titre de la part évolutive de la TICPE est donc sollicitée en DM1, portant la recette annuelle attendue à 35 844 749 €.

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : - 830 000 €*

L'état fiscal 1253 notifie un produit de TFPB de 119 611 675 €, auquel s'ajoutent les rôles complémentaires évalués à 267 000 € selon la réalisation 2019.

Le produit total de TFPB à inscrire dans le cadre de la DM1 est ainsi inférieur de **- 830 000 €** aux prévisions budgétaires établies au BP 2020.

- *Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : + 910 114 €*

Le produit de la CVAE notifié à l'état 1253, d'un montant de 32 218 401 €, est supérieur de **+ 910 114 €** aux estimations transmises par la DGFIP en septembre 2019 et reprises au BP 2020.

- *Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : - 40 053 €*

Le montant de l'IFER est révisé d'après l'état fiscal 1253 à hauteur de 1 167 947 €. Celui-ci est inférieur de **- 40 053 €** au produit estimé initialement au BP, calculé à partir du taux d'évolution prévisionnelle de l'inflation (+ 1,4 %).

* *Au titre des dotations : + 141 648 €*

- *DGF Dotation forfaitaire : + 238 481 €*

Le montant de la dotation forfaitaire notifié pour 2020 s'établit à 36 828 481 €, soit une recette supérieure de **+ 238 481 €** à la prévision inscrite au BP 2020.

- *Allocations compensatrices d'exonération de fiscalité : - 96 833 €*

La Loi de finances pour 2020 a fixé le montant du coefficient de minoration appliqué aux allocations compensatrices d'exonération de fiscalité, déterminant le montant des allocations attribuées au Doubs, notifiées à l'état fiscal 1253.

Ainsi, le montant définitif des allocations compensatrices perçues par le Doubs en 2020 est de 3 237 167 €, soit un montant inférieur de **- 96 833 €** au produit inscrit au BP 2020.

* *Au titre de la péréquation : - 2 573 000 €*

L'article 255 de la Loi de finances 2020 a créé un Fonds national globalisé de péréquation fusionnant le fonds des DMTO, le FSD ainsi que le FSID.

- *Attribution Fonds globalisé des DMTO : + 12 166 000 €*

Le nouveau Fonds globalisé des DMTO est réparti entre trois enveloppes correspondant aux anciens fonds FSD, FSID et DMTO, selon des critères d'éligibilité et de répartition inchangés.

Sur la base des estimations communiquées par l'ADF, établies sur l'hypothèse d'un fonds doté de 1,6 milliard d'euros, le produit attribué au Doubs devrait atteindre 12 166 000 € qu'il est proposé d'inscrire en décision modificative.

- *Attribution du Fonds des DMTO et du Fonds de solidarité des Départements : - 13 531 000 €*

Dans le cadre de la réforme de la péréquation précitée, le Fonds des DMTO ainsi que le FSD sont remplacés par le Fonds globalisé des DMTO dès 2020. Par conséquent, il est proposé de supprimer, en recettes et en dépenses, les inscriptions budgétaires relatives à ces fonds.

- *Attribution Fonds de stabilisation : - 1 208 000 €*

L'article 261 de la Loi de finances pour 2019 crée, pour les années 2019 à 2021, un fonds de stabilisation doté de 115 M€ par an destiné à financer le reste à charge des Départements en matière d'AIS.

En 2020 le Département du Doubs ne répond plus aux critères d'éligibilité du fonds car la collectivité présente un taux d'épargne brute de 13,1 % en 2019, soit un niveau supérieur au seuil fixé de 12 %.

Par conséquent, le Département ne devrait pas être bénéficiaire du fonds de stabilisation en 2020, ce qui nécessite la suppression des crédits votés au BP 2020 d'un montant de **- 1 208 000 €**.

II – LES DEPENSES

Les ajustements en dépenses représentent un montant global de + 16,6 M€ (hors dépenses imprévues).

Solidarités humaines

AP	+ 1 810 933,14 €	Crédits investissement	+ 4 000,00 €
AE	+ 1 525 915,00 €	Crédits fonctionnement	+ 6 680 192,00 €

Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

AP		Crédits investissement	
AE		Crédits fonctionnement	+ 2 000 000,00 €

- Personnes âgées

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, le contexte de crise sanitaire contraint les services d'aide à domicile à diminuer leur activité pour la recentrer sur les actes essentiels ou envers les personnes isolées.

L'Ordonnance du Président de la République du 25 mars 2020 prescrit que pour les établissements et les services accompagnant des personnes âgées ou handicapées, la facturation est établie sur la base de l'activité prévisionnelle, sans tenir compte de la baisse d'activité résultant de l'épidémie de COVID 19.

Il faut souligner que cette baisse d'activité représente une chute de 8,9 % par rapport à l'année précédente, soit - 120 000 heures. Cette baisse ne résulte pas d'une diminution des prescriptions des plans d'aide des travailleurs médico-sociaux du Département, mais traduit une incapacité des SAAD à absorber cette charge de travail, en raison d'un secteur en tension sur les recrutements.

Pour autant, les structures bénéficieront de prise en charge de l'Etat au niveau du chômage partiel et des indemnités journalières. Aussi, l'impact financier relatif à la compensation due par le Département reste incertain, pour les SAAD sous contrat CPOM ou non. Des précisions devraient être apportées par décret (annonces CNSA).

Malgré le contexte d'incertitudes, l'activité 2020 sera au mieux au niveau de 2019, mais pas au-delà. Il est donc proposé sur cette base de diminuer, en fonctionnement, les inscriptions budgétaires d'un montant de **- 546 000 €** concernant l'APA CPOM.

Au titre de l'hébergement en établissements des personnes âgées, un montant de **+ 7 000 €** en crédits de fonctionnement permettra d'abonder une enveloppe de régularisation au niveau de la récupération de l'aide sociale à l'hébergement.

Au titre du plan d'urgence, 1 800 000 € en crédits de fonctionnement financeront les primes aux SAAD et autres établissements.

- Personnes handicapées

En application de l'Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, l'activité prévisionnelle des établissements doit être préservée.

Aussi, les modalités de prise en charge sont-elles revues de la manière suivante :

- Aucune contribution ne sera reversée pour les mois de confinement par les personnes handicapées rentrées à domicile pour convenance personnelle, pour cause de fermeture d'établissement ou cas d'hospitalisation. Les contributions reversées ne concerneront que les jours de présence prévisionnels ;
- Le Département devra prendre en charge les jours de présence prévisionnels malgré les absences des résidents pour cause de confinement ;
- Le Département devra également prendre en charge les jours de présence "contraints" au sein de l'établissement et ne figurant pas dans le prévisionnel initial.

Deux conséquences peuvent découler de ces dispositions :

- La possibilité d'une augmentation de la dépense d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées contraintes de rester en établissements en raison du confinement ;
- L'absence de reversement de ressources venant augmenter la dépense des EHPAD soumis au désintéressement partiel. Les ressources n'étant a priori plus défalquées de la facturation (notamment en cas d'hospitalisation), la dépense pour le Département augmentera très probablement.

Afin de garantir une prise en charge de la facturation des établissements et d'anticiper ces deux conséquences, il est proposé d'abonder de **+ 388 771 €** les enveloppes de frais d'hébergement des personnes handicapées hébergées en foyer ou en EHPAD.

Par ailleurs, un crédit de fonctionnement de **+ 150 229 €** est sollicité pour abonder la participation au fonctionnement de la MDPH et compenser de nouvelles dépenses non connues au moment de la construction du budget primitif 2020. La participation départementale s'élèvera donc à hauteur de 711 637 €.

- Actions mutualisées PA PH

Au titre du plan d'urgence, 200 000 € en crédits de fonctionnement sont dédiés à la mise en œuvre d'actions transversales pour les vacances estivales.

Enfance / famille

AP	+ 725 088,80 €	Crédits investissement	
AE		Crédits fonctionnement	+ 300 000,00 €

- Protection de l'enfant

En investissement, une ouverture en autorisations de programme à hauteur + 736 000 € est sollicitée au titre de l'opération d'amélioration énergétique des bâtiments du CDEF des Hauts de Saint Claude à Besançon dans le cadre de l'application des dispositions de la loi ELAN sur le niveau des performances énergétiques à atteindre.

Un reliquat de - 10 911,20 € en autorisations de programme millésimées 2018 est également sollicité au titre du programme "Logistique CDEF".

Au titre du plan d'urgence, 300 000 € en crédits de fonctionnement concernent les primes exceptionnelles pour les assistants familiaux.

Insertion

AP	- 438,66 €	Crédits investissement	
AE	+ 1 572 002,00 €	Crédits fonctionnement	+ 3 891 201,00 €

- Gestion du Revenu de solidarité active (RSA)

Au titre du plan d'urgence, 2 000 000 € concernent l'allocation RSA.

- Emploi et insertion professionnelle

Au titre de la subvention globale FSE 2018-2021, une ouverture de **+ 1 639 900 €** en autorisations d'engagement et l'inscription de **+ 641 100 €** en crédits de paiement font suite à une enveloppe complémentaire notifiée par l'Etat ainsi qu'à la volonté d'accorder des avances à toutes les structures sollicitant une subvention FSE en 2020, en conséquence de la crise sanitaire.

Un reliquat de **- 438,66 €** en autorisations de programme portant sur les actions de vélogardes ne sera pas consommé et doit être annulé.

- Prévention et lutte contre l'exclusion

Un transfert entre chapitre d'un montant de 30 000 € permettra de répondre aux besoins liés à la mise en place de coaching personnalisé pour les allocataires du RSA relativement proches de l'emploi dans le cadre du PDIE.

Une restitution de **- 14 899 €** en crédits de paiement de fonctionnement est proposée, crédits qui ne seront pas consommés sur cet axe.

Enfin, des annulations en autorisations d'engagement de **- 67 898 €** sont sollicitées au titre des millésimes 2018 et 2019 Insertion dispositif support.

Au titre du plan d'urgence, en crédits de fonctionnement, 1 000 000 € abondent le fonds emploi pour la mise en place de la prime départementale pour l'emploi, 200 000 € concernent le fonds départemental d'aide à la jeunesse (FDAJ) et 65 000 € ont trait aux parcours renforcés.

Habitat / logement

AP	+ 1 086 283,00 €	Crédits investissement	+ 4 000,00 €
AE	- 97 576,00 €	Crédits fonctionnement	+ 424 092,00 €

- Stratégie et gouvernance

Le Département participe chaque année au financement de l'activité du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) par le versement de 25 % du produit de la taxe d'aménagement (TA). Après constatation de la TA encaissée en 2019, il convient d'ouvrir **+ 202 700 €** en autorisations d'engagement.

Parallèlement, il est nécessaire de procéder à l'inscription complémentaire de **+ 328 092 €** en crédits de paiement afin de procéder au solde de la participation du Département à l'activité du CAUE pour l'année 2019 et à la part estimée pour 2020.

Membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Maison départementale de l'habitat", composé également de l'ADIL et du CAUE, le Département souhaite apporter, sur la base du coût estimé des missions du GIP, une compensation financière de **+ 100 000 €** à inscrire en crédits de fonctionnement.

Enfin, l'autorisation d'engagement relative au Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage doit être soldée à hauteur de - 276 €.

- Accès et maintien dans le logement

Un dégagement de - 4 000 € en crédits de fonctionnement et un abondement de + 4 000 € en crédits de fonctionnement sont proposés au titre des aides financières FSL.

- Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale

Des dégagements en autorisations de programme non affectées en 2019 sont sollicités pour **- 413 717 €** au titre des programmes d'aides à l'habitat et à la production de logements ainsi qu'au soutien à l'offre locative conventionnée privée.

En autorisations d'engagement, il convient de procéder à l'annulation de **- 300 000 €** millésimés 2019 au titre de la lutte contre l'habitat indigne dans le Doubs, en conséquence de la décision d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre et le report de la procédure de consultation.

Au titre du plan d'urgence, 1 500 000 € en autorisations de programme sont ouverts pour une aide au logement locatif.

Développement social

AP		Crédits investissement	
AE	+ 51 489,00 €	Crédits fonctionnement	+ 64 899,00 €

- Accompagnement des personnes

Au titre des dispositifs supports en matière de développement social, il est demandé d'abonder l'enveloppe budgétaire de **+ 14 899 €** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour répondre aux demandes des associations d'aide alimentaire lors de la crise sanitaire.

Une annulation de **- 13 410 €** en autorisations d'engagement non affectées millésimées 2019 est sollicitée.

Au titre du plan d'urgence, 50 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement concernent le fonds de soutien au secteur associatif.

Développement humain

AP	+ 10 701 999,99 €	Crédits investissement	+ 121 875,49 €
AE	+ 1 838 747,49 €	Crédits fonctionnement	+ 1 730 400,00 €

Collèges

AP	+ 7 059 999,99 €	Crédits investissement	+ 173 223,20 €
AE	+ 1 450 000,00 €	Crédits fonctionnement	+ 669 000,00 €

- Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics

En autorisations de programme, des ouvertures à hauteur de + 7 070 000 € sont proposées :

- **+ 370 000 €** pour abonder l'opération de restructuration du collège de Quingey, afin de prendre en compte les aléas de chantier non couverts par la provision contractuelle du maître d'œuvre et reconstituer les provisions pour révisions de prix sur la base de la conjoncture observée ;

  (*Pour mémoire : le coût d'opération prévisionnel actualisé hors modulaires et mobiliers est de 12,3 M€ TDC – AP déjà affectée de 11,930 M€).*

- **+ 1 700 000 €** pour abonder l'opération de restructuration du collège de Frasne, pour prendre en compte la revalorisation du coût des travaux sur la base du résultat de la première consultation déclarée infructueuse, pour constituer une provision pour risque d'inflation conjoncturelle consécutive à l'épidémie COVID 19 et au contexte de reprise d'activité, et pour prendre en compte la rémunération de Territoire 25 missionné après le vote de l'autorisation de programme existante ;

  (Pour mémoire : le coût d'opération prévisionnel actualisé hors modulaires et mobiliers est de 12,3 M€ TDC – AP déjà affectée de 10,6 M€).

- **+ 5 000 000 €** pour abonder l'opération de restructuration du collège de Villers-le-Lac afin de permettre le lancement des travaux.

  (Pour mémoire : le coût d'opération prévisionnel actualisé au stade APS hors modulaires et mobiliers est de 8,060 M€ TDC – AP déjà affectée de 1,610 M€ ; le delta de 1,450 M€ est disponible sur le stock d'AP votées non encore affectées).

Par ailleurs, deux annulations sont sollicitées à hauteur de - 10 000 € au titre des acquisitions foncières et à hauteur de - 0,01 € au titre de la restructuration des collèges (AP 2003 en vue de sa clôture).

En autorisations d'engagement, des ouvertures à hauteur de +1 450 000 € sont proposées :

- **+ 37 000 €** pour l'opération de restructuration du collège de Quingey afin de prolonger la durée de location des trois bungalows jusqu'à la fin septembre 2020 ;

- **+ 613 000 €** pour l'opération de restructuration du collège de Frasne afin de couvrir les frais de fonctionnement liés aux travaux (assurances, déménagements, location de modulaires) ;

- **+ 500 000 €** pour l'opération de restructuration du collège de Villers-le-Lac afin de couvrir les frais de fonctionnement liés aux travaux (assurances, déménagements, location de modulaires) ;

- **+ 300 000 €** pour l'opération d'installation de bâtiments préfabriqués au collège Lou Blazer de Montbéliard afin de couvrir les frais de location pour les trois prochaines années scolaires.

En crédits de paiement de fonctionnement, + 72 000 € sont demandés au titre des paiements à honorer sur l'exercice 2020 pour la location des bâtiments modulaires au collège Félix Gaffiot de Quingey et au collège Lou Blazer de Montbéliard.

- Numérique éducatif

Le Département du Doubs a rejoint le projet initié par la Région Bourgogne-Franche-Comté consistant à équiper l'ensemble des collèges et lycées, pour les collectivités le souhaitant, d'un outil unique (Eclat BFC) en matière d'espace numérique de travail (ENT).

Alors qu'un montant de 31 000 € a été voté au BP 2020 correspondant à un forfait de mise en œuvre, à la formation des utilisateurs et à la redevance annuelle des premiers collèges déployés, il s'avère que de nouveaux coûts non pris en compte initialement doivent être réglés au prestataire KOSMOS.

Pour ce faire, un montant de **+ 65 000 €** en crédits de paiement d'investissement est demandé pour compléter la mise en œuvre, pour assurer des formations supplémentaires et couvrir des coûts liés à la crise du COVID 19 (besoins plus importants en assistance téléphonique, en capacité de la plateforme et en temps de sessions).

Par ailleurs, la collectivité souhaite doter chaque collège disposant d'une cuisine, d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire, conformément à la loi EGALIM (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable), promulguée fin 2018. Il convient ainsi d'acquérir un logiciel permettant à chaque collège de gérer ses menus, ses stocks, ses achats et sa gestion des déchets.

Ce projet, non encore identifié au moment de l'élaboration du BP 2020, nécessite une inscription en crédits de paiement d'investissement à hauteur de **+ 80 000 €**.

- Gouvernance et fonctionnement des collèges publics

Une inscription complémentaire en crédits de fonctionnement à hauteur de **+ 30 000 €** permettra de couvrir des dépenses de viabilisation de l'exercice 2019. Les impacts de la crise sanitaire sur les dépenses de viabilisation s'opèreront en 2021 au regard du décalage entre l'établissement des comptes des EPLE et le calcul des dotations.

En outre, des crédits de fonctionnement de **+ 150 000 €** sont proposés pour couvrir les remboursements aux collèges dans le cadre de la réalisation de travaux assurés par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP).

Au titre du plan d'urgence, en crédits de fonctionnement, 63 000 € concernent une dotation exceptionnelle pour les CDI des collèges pour enrichir leurs fonds documentaires et 380 000 € sont dédiés à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020 (le dispositif sur une année scolaire pleine 2020-2021 s'élève à 1 M€).

- Restauration collective dans les collèges publics

Le montant voté au BP 2020 de 26 000 € en crédits de fonctionnement pour la mise en place d'une application métier peut être dégagé : cette opération est proposée sur l'axe "Numérique éducatif" dans la cadre de cette décision modificative.

- Collèges privés

Un abondement de **+ 28 223,20 €** en crédits d'investissement correspond pour 14 728 € au soutien à l'investissement dans le cadre de la loi Falloux et pour 13 495,20 € au paiement du solde de la subvention pour des travaux d'ascenseur au collège privé du Russey (ces travaux initialement programmés sur 2019 seront réalisés en 2020).

Action culturelle

AP		Crédits investissement	- 70 000,00 €
AE	+ 604 938,09 €	Crédits fonctionnement	+ 700 000,00 €

- Coopération territoriale et attractivité du territoire

En investissement, des crédits à hauteur de 90 000 € ont été votés au BP 2020 en vue de la mise en œuvre d'une application numérique de médiation autour des sentiers de Courbet. Une réflexion plus large autour de la prochaine politique numérique doit être menée en amont afin d'aboutir à une solution globale et efficiente, co-créant avec un seul partenaire une application regroupant l'ensemble des sites du pôle Courbet et leurs problématiques spécifiques et de favoriser une meilleure visibilité et une maintenance optimale.

Il est en conséquence proposé de restituer **- 70 000 €** sur l'exercice 2020. Les 20 000 € restants permettront de finaliser une campagne de numérisation en cours.

Des annulations à hauteur de **- 73 063,43 €** correspondent à des autorisations d'engagement millésimées 2018 et 2019 affectées réalisées à un niveau inférieur ou devenues sans objet sur les programmes « Ethnopôle, Bicentenaire Courbet, expositions Courbet, arts vivants et programmation culturelle ».

Au titre du plan d'urgence, 175 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement concernent le fonds de soutien au secteur associatif.

- Inclusion sociale

En autorisations d'engagement, une annulation à hauteur de **- 1 000 €** est sollicitée sur le programme inclusion sociale.

- Réussite éducative

En autorisations d'engagement, des annulations à hauteur de **- 20 998,48 €** correspondent à des soldes non utilisés sur le schéma départemental d'écoles de musique (- 1 316 €) et sur le parcours artistique et culturel des collégiens (- 19 682,48 €).

Au titre du plan d'urgence, 525 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement concernent les parcours artistiques et culturels des collégiens pour 150 000 € et des aides en faveur de la jeunesse fréquentant les écoles de musique ou le Conservatoire pour 375 000 €.

Lecture

AP		Crédits investissement	
AE		Crédits fonctionnement	+ 74 200,00 €

- Attractivité des bibliothèques

En fonctionnement, un transfert de chapitre à chapitre de 13 000 € doit permettre de financer des acquisitions de matériels en lien avec la constitution de valises thématiques autour des jeux vidéo et des jeux physiques et leur mise en forme pédagogique.

L'inscription d'un crédit complémentaire de **+ 74 200 €** est liée à l'utilisation croissante des ressources numériques par la bibliothèque de Besançon (une recette de 59 200 € sera inscrite lors de la décision modificative n° 2) et à l'augmentation de la consommation en jetons "Cinéma" et "Presse" pendant la période de confinement.

Archives départementales et patrimoines culturels départementaux

AP	+ 3 642 000,00 €	Crédits investissement	+ 18 652,29 €
AE		Crédits fonctionnement	

- Archives départementales

En investissement, un montant de **+ 18 652,29 €** est nécessaire à l'achat d'une soudeuse de plastique de conservation et de matériel d'exposition pour 15 000 € et au paiement du solde d'une commande de restauration pour 3 652,29 €.

- Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti

En autorisations de programme, des ouvertures à hauteur de **+ 3 642 000 €** sont proposées :

- **+ 1 690 000 €** pour abonder l'opération de requalification du site "Atelier Courbet - Maison Marguier", avec un objectif de livraison en juin 2021 ;

- **+ 852 000 €** pour abonder l'opération d'amélioration des installations de génie climatique du musée, afin d'intégrer au programme de travaux des adaptations fonctionnelles complémentaires répondant aux besoins d'organisation de travail bi-sites du pôle muséal et facilitant la mise en œuvre du futur projet scientifique et culturel (notamment l'augmentation de la capacité de stockage des œuvres) ;

- **+ 1 100 000 €** pour abonder l'opération de restructuration de la Berne Est de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, principalement pour la réalisation des travaux de reprises des ouvrages en béton pour 550 000 € auxquels il convient d'ajouter une provision pour révision de prix de 550 000 €.

Sport et éducation populaire

AP		Crédits investissement	
AE	- 216 190,60 €	Crédits fonctionnement	+287 200,00 €

- Vitalité et attractivité des territoires

En fonctionnement, il est proposé de restituer un montant de **- 42 800 €** en crédits de paiement qui ne sera pas consommé sur l'exercice 2020.

Une nouvelle enveloppe de **+ 40 000 €** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est demandée dans le cadre de l'accompagnement des acteurs du territoire pour promouvoir la démarche "Partageons nos sports".

Enfin, des annulations à hauteur de **- 520 011 €** concernent des autorisations d'engagement millésimées 2018 et 2019 non affectées ou affectées et devenues sans objet sur le programme "Sport attractivité". Deux nouveaux programmes ont été créés courant 2019 au titre des clubs phares et du dispositif ski, ce qui explique ces propositions d'annulations.

Au titre du plan d'urgence, 225 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement concernent le soutien au secteur associatif.

- Réussite éducative

En fonctionnement, un reliquat en autorisations d'engagement millésimées 2018 et 2019 est proposé à l'annulation pour **- 26 179,60 €**.

Au titre du plan d'urgence, 65 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement abondent l'enveloppe dédiée au dispositif Doubs Pass Sport.

Dynamique territoriale

AP	+ 2 728 164,24 €	Crédits investissement	+ 293 654,00 €
AE	- 1 279 636,09 €	Crédits fonctionnement	+ 2 921 000,00 €

Routes

AP	+ 5 683 112,90 €	Crédits investissement	
AE	- 1 340 936,09 €	Crédits fonctionnement	- 680 000,00 €

- Maintenance des routes départementales

En investissement, une ouverture complémentaire en autorisations de programme à hauteur de **+ 120 000 €** est sollicitée au titre des actions de progrès pour porter à 719 000 € le programme d'expérimentation innovante sur les chaussées départementales.

Conformément au règlement financier, des annulations à hauteur de **- 350 000 €** correspondent à des autorisations de programme millésimées 2018 non affectées au titre de la maintenance du réseau structurant (- 100 000 €), de la maintenance du réseau de desserte (- 150 000 €) et de la maintenance courante (- 100 000 €).

En fonctionnement, des restitutions à hauteur de **- 695 000 €** en crédits de paiement sont proposées :

- - 500 000 € au titre de la viabilité hivernale faisant suite à une fin d'hiver 2019-2020 particulièrement clémente ;
- - 180 000 € au titre des véhicules, matériels et équipements avec une baisse de la prime d'assurance sur les véhicules pour - 30 000 € et des économies sur carburant pour - 150 000 € (moindres interventions en fin d'hiver et arrêt d'une partie de l'activité dû au COVID 19) ;
- - 15 000 € au titre des fournitures de voierie.

Un crédit de fonctionnement de **+ 15 000 €** est demandé au titre des charges exceptionnelles pour notamment financer des indemnités dans le cadre de protocoles transactionnels.

Enfin, des annulations en autorisations d'engagement à hauteur de **- 1 284 241,20 €** concernent des autorisations d'engagement millésimées 2019 non affectées pour 1 016 000 € (- 319 000 € sur la maintenance courante et - 697 000 € sur les véhicules, matériels et équipements) et un solde d'autorisations d'engagement résiduelles pour - 268 241,20 € sur la viabilité hivernale.

- Sécurité routière

En investissement, un transfert de chapitre à chapitre de 133 000 € au sein du programme d'amélioration de la sécurité routière est nécessaire pour honorer les paiements des soldes des subventions de voierie au titre de l'exercice 2017.

En fonctionnement, une annulation de **- 5 000 €** concerne des autorisations d'engagement millésimées 2019 non affectées au titre du programme de sécurité routière.

- Amélioration des réseaux

En investissement, un transfert de chapitre à chapitre de 20 000 € permettra de solder la participation départementale aux études de la phase II de la LGV Rhin-Rhône.

En autorisations de programme, des annulations à hauteur **- 76 045,66 €** concernent un solde d'autorisations de programme affectées non réalisées au titre de l'opération terminée sur la RD 683 carrefour de Chalezeule (- 69 484,17 €) et un solde affecté non mobilisable sur le programme environnement routier 2018.

En fonctionnement, une annulation pour **- 7 387,33 €** concerne des autorisations d'engagement millésimées 2019 non affectées au titre du programme des études et acquisitions foncières.

- Structuration des voies cyclables

Pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique cyclable ambitieuse et répondant aux enjeux de C@P25, une ouverture de **+ 6 M€** en autorisations de programme pour la période 2020-2026 et l'inscription de **+ 100 000 €** en crédits de paiement sont demandées pour la réalisation des premières actions que sont les jalonnements et les animations (un rapport ponctuel est présenté en AD du 22 juin 2020).

En outre, il convient de restituer **- 400 000 €** en crédits de paiement d'investissement du fait de la non-réalisation sur l'année 2020 des travaux programmés sur l'opération d'aménagement cyclable de la véloroute entre Dampierre et Colombier Fontaine.

En parallèle, un abondement à hauteur de **+ 300 000 €** en crédits de paiement d'investissement est nécessaire pour financer les participations dues au titre de l'appel à projets cyclables.

Enfin, des annulations à hauteur de **- 10 841,44 €** en autorisations de programme et **- 44 307,56 €** en autorisations d'engagement correspondent à des montants non affectés et non engagés.

Développement numérique du territoire

AP	+ 250 000,00 €	Crédits investissement	+ 250 000,00 €
AE		Crédits fonctionnement	

- Infrastructures numériques

Au titre du plan d'urgence, 250 000 € en autorisations de programme et en crédits de paiement d'investissement sont accordés au SMIX THD pour financer des extensions de réseaux.

Développement territorial

AP	- 205 993,14 €	Crédits investissement	- 48 346,00 €
AE		Crédits fonctionnement	

- Accompagnement des projets locaux

En autorisations de programme, il convient de procéder à des annulations pour un montant de **- 205 993,14 €** au titre des différents programmes d'accompagnement et de soutien aux projets locaux engagés par la collectivité.

Parallèlement à ces annulations, il est nécessaire de diminuer de **- 48 346 €** les crédits de paiement correspondant à ces programmes.

Environnement – trame verte et bleue

AP	- 2 656 657,08 €	Crédits investissement	
AE	+ 61 300,00 €	Crédits fonctionnement	+ 201 000,00 €

- Gestion de l'eau et milieux aquatiques

Des annulations en autorisations de programmes sont demandées au titre de la politique départementale en faveur de la gestion de l'eau pour un montant de **– 2 806 657,08 €**. Il s'agit à la fois de dossiers soldés à des montants inférieurs et d'autorisations de programme non affectées sur les années antérieures.

- Biodiversité et milieux naturels

Au vu du montant de la taxe d'aménagement (TA) recouvré par le Département en 2019 et des prévisions d'encaissement pour 2020, il convient d'abonder de **+ 150 000 €** l'autorisation de programme et de **+ 61 300 €** l'autorisation d'engagement relatives à ce programme.

Par ailleurs, des crédits de paiement complémentaires en fonctionnement sont sollicités :

- **+ 100 000 €** destinés à financer la réalisation d'études et de travaux engagés sous maitrise d'ouvrage départementale sur différents sites ENS du Doubs ;
- **+ 45 000 €** consacrés à la gestion pastorale du site ENS des Coteaux de Chateauvieux les Fossés par la passation d'un marché de prestation de service ;
- **+ 25 000 €** permettant d'honorer les dépenses à venir d'ici fin 2020 dans le cadre du soutien à l'entretien des sites ENS gérés par des acteurs locaux ;
- **+ 15 000 €** inscrits dans le cadre d'un renforcement des partenariats entre le Département, la Ligue de protection des oiseaux de Franche-Comté (LPOFC) et l'EPCC de la Saline royale d'Arc et Senans ;
- **+ 10 000 €** pour soutenir les collèges et maîtres d'ouvrages publics qui réaliseront des actions de sensibilisation sur des sites ENS ;
- **+ 6 000 €** afin de régler le solde de la subvention en faveur de l'étude d'assistance juridique pour la proposition de nouveaux statuts du Syndicat mixte du Dessoubre.

Espace rural et périurbain

AP	- 410 050,44 €	Crédits investissement	+ 60 000 €
AE		Crédits fonctionnement	

- Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain

Une annulation de **- 30 000 €** d'autorisations de programme non affectées est sollicitée au titre de l'aménagement foncier.

- Soutien aux activités agricoles et forestières

Les différents programmes agricoles font l'objet d'une annulation de **- 620 050,44 €** en autorisations de programme du fait d'un nombre de dossiers moins importants que prévus réalisés en 2019.

Par ailleurs, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme supplémentaire de **+ 150 000 €** dans la perspective d'augmenter la capacité d'intervention du Département au titre du Plan de développement rural (PDR).

Parallèlement à cette proposition, une inscription de crédits de paiement de **+ 20 000 €** est sollicitée en investissement pour le financement du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) avant l'arrivée à échéance du PDR 2014-2020.

Enfin, la création d'un programme dédié au nouveau dispositif départemental d'aide en faveur de la récupération et du traitement des eaux pluviales au sein des exploitations agricoles est également proposée à hauteur de **+ 90 000 €** en autorisations de programme et de **+ 40 000 €** en crédits de paiement en vue du versement de premiers acomptes aux exploitants agricoles.

Tourisme

AP	+ 67 752 €	Crédits investissement	+ 32 000 €
AE		Crédits fonctionnement	+ 3 400 000 €

- Développement de l'offre et de l'attractivité touristique

En raison de conditions météorologiques particulièrement défavorables à l'activité de la station de Métabief, le chiffre d'affaires 2019 du Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) a généré un déficit de 2,562 M€ à couvrir dans le budget 2020.

La contribution de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs étant plafonnée à 500 000 €, le Département doit contribuer à la couverture de ce déficit à hauteur de 2 050 000 €. Au regard du montant voté au BP 2020, il est donc nécessaire d'inscrire un montant de **+ 1 750 000 €** en crédits de fonctionnement.

En investissement, **- 30 248 €** en autorisations de programme millésimées 2016 et 2017 peuvent être annulés au titre du programme "projets touristiques".

Au regard des recettes encaissées en 2019 au titre de la taxe sur les remontées mécaniques (TRM), il est proposé d'abonder de **+ 91 000 €** l'autorisation de programme correspondante et d'inscrire parallèlement **+ 25 000 €** de crédits de paiement supplémentaires.

Enfin, il est nécessaire de procéder à une inscription complémentaire de **+ 7 000 €** en autorisations de programme et crédits de paiement pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des panneaux d'animation touristique et culturelle sur l'A36 par APRR.

Au titre du plan d'urgence, en crédits de fonctionnement sont proposés 1 550 000 € pour accorder une subvention exceptionnelle au Comité départemental du tourisme (CDT) et 100 000 € pour abonder les subventions accordées au tissu associatif dans le cadre du soutien à l'animation.

Economie

AP		Crédits investissement	
AE		Crédits fonctionnement	

- Soutien au développement économique

Le Département du Doubs disposait jusqu'à fin 2015, avant l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, d'un outil financier d'aide aux projets d'immobilier d'entreprise intervenant sur son territoire, ceci sous la forme d'avances consolidables.

Intitulé "Fonds départemental de développement économique" (FDDE), ce dispositif avait pour objectif de promouvoir l'emploi, en accompagnant les entreprises dans leur développement. Pour ce faire, le Département allouait une avance dont le montant était adossé à la création d'emplois projetée sur 3 ans et à 15 % du montant hors taxes des travaux.

A terme, l'avance peut, en tout ou partie, être consolidée en subvention en fonction du nombre et de la nature des emplois effectivement créés, dès lors que le nombre de CDI présents dans l'entreprise initialement n'a pas diminué.

La part éventuellement non consolidée fait, quant à elle, l'objet d'un remboursement par l'entreprise bénéficiaire, sur la base d'un échéancier de remboursement fixé par la Commission permanente et établi après analyse de la situation financière de l'entreprise bénéficiaire.

De 2000 à 2015, le Département a soutenu financièrement 172 dossiers au titre du FDDE.

Aujourd'hui il reste 50 dossiers FDDE actifs non soldés (pour 48 entreprises concernées : les sociétés SIS et GENIA'TEST ont bénéficié de deux aides pour des projets différents), représentant un montant total d'avances de 2 844 338 €.

Parmi ces 48 entreprises, 24 n'ont pas été en capacité de créer les emplois initialement prévus pour des considérations liées à la conjoncture économique difficile et à la difficulté de procéder à des recrutements pérennes (notamment en secteur frontalier).

Pour autant, et à l'échelle de la globalité des 48 entreprises considérées, l'engagement global de création d'emplois a été atteint et dépassé puisque la somme des engagements individuels de ces entreprises est de 260 emplois prévus pour 370 effectivement créés à ce jour.

Par conséquent, et afin de solder le dispositif FDDE et avec l'objectif de ne pas pénaliser le tissu économique et industriel du Doubs dans le contexte actuel qui fragilise considérablement les entreprises, il est proposé de consolider en subventions, les 50 avances consolidables non soldées à ce jour, pour un montant global de 2 844 338 €.

Les 50 avances concernées sont listées en annexe n°1.

Efficience et ressources internes

AP	+ 78 027,36 €	Crédits investissement	+ 440 000,00 €
AE		Crédits fonctionnement	+ 4 409 000,00 €

Modernisation de l'action publique

AP		Crédits investissement	+ 380 000,00 €
AE		Crédits fonctionnement	

- Efficience numérique interne

Une restitution à hauteur de **- 100 000 €** en crédits de paiement d'investissement est proposée au titre des acquisitions de logiciels d'infrastructures.

Dans le cadre du projet de mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité, un montant de 100 000 € a été voté au BP 2020 pour mettre en œuvre une sécurisation par redondance totale de l'infrastructure du système d'information. Néanmoins, ces besoins en investissement ne concernent que des éléments matériels et non logiciels.

En complément et en cohérence avec la proposition ci-dessus, il est sollicité l'inscription de **+ 100 000 €** supplémentaires en crédits de paiement d'investissement au titre d'acquisitions pour le maintien en condition opérationnelle des serveurs.

Par ailleurs, après avoir consolidé la résilience de l'infrastructure de stockage de la collectivité, il est proposé l'inscription de **+ 150 000 €** supplémentaires en crédits de paiement d'investissement pour permettre les investissements nécessaires en matière de serveurs d'infrastructures redondants.

Ceci permettra d'activer un plan de continuité totale des ressources informatiques sur deux sites différents (salle informatique de l'Hôtel du Département et Datacenter Bisontin).

Enfin, il est sollicité des crédits de paiement d'investissement complémentaires à hauteur de **+ 230 000 €** pour l'acquisition de postes de travail informatiques, de manière à accélérer significativement le renouvellement du matériel informatique des personnels de la collectivité.

Ces nouveaux crédits permettront aussi, le cas échéant, de remplacer ou réparer les PC portables ou fixes déplacés aux domiciles des agents pendant la crise COVID 19, opérations augmentant le risque de casses et dysfonctionnements.

Ressources humaines

AP		Crédits investissement	
AE		Crédits fonctionnement	+ 800 000,00 €

- Politique salariale et gestion des carrières

Un abondement de **+ 300 000 €** en crédits de fonctionnement correspond aux crédits nécessaires au paiement des heures supplémentaires réalisées par les agents de la DRIT au titre de la surveillance et des interventions sur les routes pour assurer la viabilité hivernale.

Faisant habituellement l'objet de récupérations, ces heures doivent en 2020 être payées en heures supplémentaires compte tenu de la période de confinement, des besoins impératifs de présence des agents pour assurer les travaux d'été sur les routes ainsi que de l'impossibilité de reporter ces récupérations sur la fin d'année.

Cet abondement est à corréler à la restitution de crédits de - 500 000 € au titre des dépenses pour la viabilité hivernale.

Au titre du plan d'urgence, 500 000 € sont ouverts pour une enveloppe dédiée au financement d'une prime exceptionnelle aux agents départementaux.

Bâtiments et moyens généraux

AP	+ 78 027,36 €	Crédits investissement	+ 60 000,00 €
AE		Crédits fonctionnement	+ 4 324 000,00 €

- Gestion patrimoniale

Au titre des bâtiments et des travaux d'investissement courants, il est demandé **+ 130 000 €** en autorisations de programme (80 000 € pour les bâtiments liés à l'exploitation routière et 50 000 € pour les bâtiments à vocation sociale).

L'annulation d'un reliquat de **- 3 564 €** en autorisations de programme millésimées 2018 est sollicitée au titre des acquisitions patrimoniales.

- Moyens logistiques

En investissement, **+ 6 000 €** en autorisations de programme et en crédits de paiement permettront de financer l'achat de claustras avec hygiaphones destinées à équiper les points d'accueil du Département (environ 50 sites) au titre des mesures de prévention à mettre en œuvre dans le cadre du plan de relance de l'activité lié à l'épidémie COVID 19.

Un abondement de **+ 54 000 €** en crédits de paiement permettra l'acquisition de matériels de reprographie pour l'imprimerie. Une analyse comparative des coûts "location-acquisition" conduit à retenir l'achat et non la location.

Enfin, des annulations en autorisations de programme millésimées 2018 sont sollicitées à hauteur de **- 54 408,64 €** au titre des moyens logistiques.

En fonctionnement, un abondement des crédits de fonctionnement à hauteur **+ 4 324 000 €** est proposé :

- **+ 4 300 000 €** pour couvrir les frais de fournitures et produits divers liés à l'épidémie COVID 19 tenant compte de la période de confinement et des besoins liés au plan de relance d'activité, qui pourrait nécessiter de doter une part importante des agents départementaux (3,9 M€ d'approvisionnement en masques, 400 000 € d'approvisionnement en solution hydroalcoolique, gants, charlottes, combinaisons, lunettes, visières, écrans de protection de postes de travail d'accueil, produits d'entretien type lingettes, savons, essuie-mains) ;

- **+ 23 000 €** de frais de gardiennage liés à la mise en place d'un agent de sécurité au pôle enfants confiés rue Nodier à Besançon et au confortement de l'accueil sécurité de l'Hôtel du Département ;

- **+ 1 000 €** pour la souscription auprès de La Poste d'un contrat "MAILEVA" assurant les recommandés dématérialisés.

<u>Gestion financière</u>

AP		Crédits investissement	
AE		Crédits fonctionnement	- 715 000,00 €

- Fiscalité et dotations

  - *Prélèvement du Fonds Globalisé des DMTO : + 5 000 000 €*

Le nouveau Fonds national globalisé de péréquation est alimenté par :

- un prélèvement proportionnel de 0,34 % à l'assiette des DMTO ;
- un prélèvement pour les Départements dont les DMTO/hab. sont supérieurs à 75 % de la moyenne.

N'étant pas éligible au second prélèvement, la contribution du Doubs au fonds globalisé portera uniquement sur le prélèvement proportionnel à hauteur de 0,34 % des bases de DMTO 2019, soit un niveau plus faible que les taux de contribution des fonds FSD et FSID de 0,45 %.

Par conséquent, il est proposé de créer une nouvelle enveloppe budgétaire au titre du prélèvement du Fonds globalisé des DMTO pour un montant de **+ 5 000 000 €**.

- *Prélèvement du Fonds de solidarité des Départements (FSD) et du Fonds de soutien interdépartemental (FSID) : - 6 520 000 €*

Dans le cadre de la réforme de la péréquation horizontale, le FSD et le FSID sont remplacés par le Fonds globalisé des DMTO. Il est donc requis de supprimer les inscriptions budgétaires correspondantes à l'occasion de la DM1.

- *Prélèvement du Fonds CVAE : + 685 000 €*

La Loi de finances pour 2011 a créé le fonds de péréquation de la CVAE alimenté par un prélèvement sur stock et par un prélèvement sur flux de CVAE, puis réparti entre les Départements classés en fonction d'un indice de charges et de ressources.

Le Doubs devient cette année éligible au prélèvement sur flux en raison d'une croissance du produit de CVAE constatée en 2019 (+ 12,2 %) supérieure à la moyenne nationale.

Selon les estimations communiquées par l'ADF, le Département du Doubs devrait ainsi verser une contribution estimée à 685 000 € au titre de son éligibilité au prélèvement du Fonds CVAE pour 2020.

III – L'EQUILIBRE DE LA DM1 2020

Afin d'équilibrer le projet de décision modificative pour 2020, il est proposé d'augmenter le volume d'emprunt prévisionnel à hauteur de **+ 13,8 M€,** portant la prévision budgétaire pour 2020 à **51,6 M€** et d'augmenter les dépenses imprévues de **+ 69 759,81 €** en fonctionnement.

Pour mémoire, au BP 2020 en dépenses imprévues, 200 000 € en investissement et 218 529 € en fonctionnement ont été votés.

A l'issue de cette décision modificative, le montant des dépenses imprévues s'élève à + 488 288,81 € (dont 200 000 € en investissement et 288 288,81 € en fonctionnement).

IV – LES BUDGETS ANNEXES

IV – 1. Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF)

Dans le cadre de la décision modificative n° 1, il est proposé une inscription complémentaire de 302 000 € en dépenses et en recettes.

L'activité importante en début d'année ainsi que l'accueil pendant toute la durée de la crise sanitaire de 109 personnes reconnues ou se déclarant MNA génèrent une situation de suractivité forte et de dépenses supplémentaires de personnel et d'exploitation courante.

Cette décision modificative inclut, en dépenses :

- 277 400 € liés aux variations d'activité (alimentation, hébergement en hôtel, hygiène, entretien …),
- 54 000 € pour la rémunération du personnel non médical et la prise en compte des remplacements et besoins en charge de travail exceptionnels,
- et un dégagement de 29 400 € sur les dépenses d'entretien et location.

L'équilibre du budget annexe du CDEF s'obtient par l'augmentation de la subvention d'équilibre de 114 000 € financée sur le budget général et 188 000 € supplémentaires de frais d'internat (remboursements par d'autres départements).

A l'issue de la DM1, le budget annexe du CDEF s'équilibre à 7 617 278 € en dépenses et recettes pour 2020. La subvention d'équilibre est portée à 7 214 128 €.

IV – 2. Le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD)

Le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental présente au compte administratif 2019 une **section d'investissement** excédentaire à hauteur de 9 639,90 €. Il est repris en recettes d'investissement en décision modificative n° 1 de 2020 (chapitre 001).

En dépenses d'investissement, une inscription de crédit de 13 639 € est sollicitée pour l'achat de matériel et il est proposé un dégagement de 5 028 € sur les acquisitions de logiciel en raison d'un décalage de planning (GED pour la documentation Qualité).

La **section de fonctionnement** du CA 2019 présente un déficit de - 9 639,90 € qu'il convient d'inscrire en dépenses de fonctionnement en décision modificative (chapitre 002).

Des ajustements de dépenses de fonctionnement sont proposés pour 1 500 € en régularisation de titres non recouvrés ainsi qu'un dégagement de 10 111,90 € pour l'achat de fournitures et consommables.

Par ailleurs, pour procéder aux **écritures d'ordre** de reprise de subventions, des crédits sont à inscrire en dépenses d'investissement (chapitre 040) et recettes de fonctionnement (chapitre 042) pour 1 028 €.

Chapitre	Propositions budgétaires DM 1	
FONCTIONNEMENT	**Dépenses**	**Recettes**
Résultat cumulé de fonctionnement (002)	9 639,90	0,00
Fourniture et consommables	-10 111,90	0,00
Perte sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00
Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	0,00
Reprise sur subvention (ordre)	0,00	1 028,00
Total Fonctionnement	**1 028,00**	**1 028,00**

INVESTISSEMENT	**Dépenses**	**Recettes**
Résultat cumulé d'investissement (001)	0,00	9 639,90
Matériel, mobilier, outillage	13 639,90	0,00
Acquisition de logiciels	-5 028,00	0,00
Reprise sur subvention (ordre)	1 028,00	0,00
Total Investissement	**9 639,90**	**9 639,90**

Total	**10 667,90**	**10 667,90**

Après une inscription en DM1 de 10 667,90 € en dépenses et en recettes, **le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental s'équilibre à 1 357 707,90 €**.

La subvention d'équilibre reste inchangée avec une inscription de 50 000 €.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 404** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis des commissions n° **4, 1, 2, 3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décision modificative n° 1 de 2020

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Approuve l'affectation comptable du résultat par l'inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 de 41 310 053,46 €, d'une recette de fonctionnement au compte 002 de 19 319 172,30 € et d'une dépense d'investissement au compte 001 de 41 310 053,46 €.

- Arrête le volume global de la décision modificative n° 1 de 2020 du Département à 57 979 934 ,76 € en mouvements réels, soit :

  - + 54 790 053,46 € de recettes d'investissement et + 3 189 881,30 € de recettes de fonctionnement ;
  - + 42 169 582,95 € de dépenses d'investissement et + 15 810 351,81 € de dépenses de fonctionnement.

- Approuve, au niveau du chapitre, pour chacune des sections, les inscriptions de dépenses et de recettes telles qu'elles figurent dans le document budgétaire et en annexe n° 2.

- Approuve le montant disponible sur la ligne "dépenses imprévues" de 488 288,81 € pour l'exercice en cours, dont 200 000,00 € en section d'investissement et 288 288,81 € en section de fonctionnement.

- Approuve les ouvertures, les annulations et les transferts d'autorisations de programme et d'engagement tels qu'ils sont présentés en annexe du document budgétaire et en annexe n° 3.

- Pour le budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) :
  - Approuve les inscriptions en dépenses et en recettes de 302 000 ,00 € correspondant à l'augmentation de la subvention d'équilibre et aux inscriptions et transferts de crédits entre chapitres détaillées en annexe n° 2.

- Pour le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental :
  · Approuve les inscriptions, en dépenses et en recettes de 10 667,90 € détaillées en annexe n° 2.

- Décide, au titre des garanties d'emprunts, d'augmenter de 6 M€ l'enveloppe financière 2020 dédiée aux organismes divers d'intérêt général pour la porter à 8 M€.

- Décide que les 50 avances consolidables accordées par le Département aux 48 sociétés mentionnées en annexe n° 1, au titre du Fonds départemental de développement économique (FDDE) pour la réalisation de leur projet relevant de l'immobilier d'entreprise, seront consolidées en subventions.

- Décide du report des échéances à émettre en 2020 pour les 71 prêts d'honneur et 16 avances remboursables actuellement en cours, correspondant à une recette pour le Département de 339 510 €. Ces échéances seront reportées en fin d'échéancier, selon les mêmes modalités de recouvrement pour chacun des 87 prêts concernés.

Programmation pluriannuelle

Selon l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales « *les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil départemental, par délibération distincte lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives* ».

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Approuve les ouvertures et les annulations d'autorisations de programme et d'engagement présentées en annexe du document comptable, en annexe n° 3 :

  . en autorisations de programme, des ouvertures et des annulations pour un montant global de 15 319 124,73 €.

  . en autorisations d'engagement, des ouvertures et des annulations pour un montant global de 2 085 026,40 €.

- Approuve la programmation pluriannuelle des autorisations de programme et d'engagement ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants figurant en annexe n° 4.

La Présidente du Département,

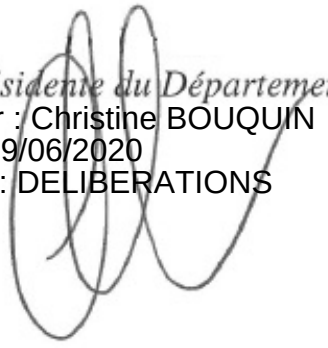

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - FDDE : avances consolidables
2 - Propositions DM1 2020 par imputations budgétaires : budget principal, CDEF, LVD
3 - Mouvements en AP et en AE
4 - Programmation pluriannuelle

ANNEXE 1

FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FDDE)
- Entreprises ayant bénéficié d'une avance consolidable -

	Bénéficiaires	Date de délibération	Montant de l'aide à consolider
1	FRANCHE-COMTE AGENCEMENT 2 rue des Raichottes 25500 LES FINS	15/11/2005	30 000,00 €
2	BARBEI Industrie 46 rue Nationale 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE	01/12/2005	30 000,00 €
3	BOIS EVOLUTION Mougin 20 rue des Fins 25130 VILLERS-LE-LAC	11/04/2006	43 750,00 €
4	BURDET Jean-Louis SAS 35 rue des Tilleuls 25450 DAMPRICHARD	21/11/2006	80 000,00 €
5	LEB Industries SARL BRENOT (DIFRA) Rue du Nicoray 25870 LES AUXONS	18/09/2007	39 400,00 €
6	SCI 3D CHABOD (PRESSE ETUDES) 23 rue des Vignes 25115 POUILLEY-LES-VIGNES	18/09/2007	60 000,00 €
7	SARL CHALETS CLAUDET 33 rue du Lhoutaud 25560 FRASNE	25/02/2008	80 000,00 €
8	AYMONNIER STRUCTURE BOIS Grande Rue 25330 FERTANS	25/02/2008	60 000,00 €
9	PM DIFFUSION 10 Avenue du Chardonnet 25000 BESANCON	05/05/2008	30 000,00 €
10	SAS RUBIS PRECIS ROY 18 rue Besançon 25140 CHARQUEMONT	05/05/2008	42 600,00 €
11	SCI 2G TEMIS GUNES 2 rue Anne de Pardieu 25000 BESANCON	16/06/2008	80 000,00 €
12	SCIERIE CHAUVIN ZI les Hauts du Deffois 25610 ARC-ET-SENANS	24/11/2008	24 627,00 €
13	SIS (*projet à AVOUDREY)* 26 rue de la Gare 25690 AVOUDREY	08/12/2008	100 000,00 €
14	BROCARD ET ROUX Sté Nouvelle Zone Industrielle 25870 DEVECEY	28/09/2009	100 000,00 €
15	GEN'IA TEST 4 rue des Epicéas 25640 ROULANS	09/11/2009	50 000,00 €
16	CHARM'OSSATURE CHARMOILLE SARL ZA de la Croix de Pierre 25580 ETALANS	07/12/2009	80 000,00 €
17	LA CHEVILLOTTE JACQUIN SCI 35 rue Thomas Edison 25000 BESANCON	06/12/2010	200 000,00 €
18	VERMOT TRAVAUX PUBLICS BP 1 25650 GILLEY	26/11/2011	29 000,00 €
19	ZURFLUH FELLER 45 Grande Rue 25150 AUTECHAUX-ROIDE	16/12/2013	10 000,00 €
20	LES FILS DE DORNIER 1 rue du Moulin 25520 BIANS-LES-USIERS	08/11/2010	29 191,00 €
21	Gravure BERMA SAS Mainier Bernard 14 a, rue des Louvières 25140 FRAMBOUHANS	14/11/2006	60 000,00 €
22	BULLE JEAN MARIE DEMENAGEMENT 33 Grande Rue 25660 SAONE	24/03/2010	23 700,00 €
23	CBC CANTENEUR SCI (SERMAP) 12 rue de Laviron 25510 PÏERREFONTAINE-LES VARANS	27/09/2010	40 000,00 €
24	HMRExpert SAS HANSZ 3 rue du Mont Gargot 25600 NOMMAY	15/11/2010	30 000,00 €
25	LAZZERONI CUISINE FERMETURE 9 RUE DE LA Petite Côte 25270 LEVIER	25/06/2012	30 000,00 €
26	PLAST MOULDING Charles Emmanuel 33 rue Thomas Edison 25000 BESANCON	12/12/2012	30 000,00 €

27	GPI GIRAUD TELSA BOBINAGE/ANTHALIA 14 rue de Sutin 69890 LA TOUR DE SAVIGNY	01/07/2013	40 000,00 €
28	ALLIANCE (Bihr Jean Claude) 22 rue de l'Europe 25410 SAINT-VIT	30/09/2013	120 000,00 €
29	CAMELIN DECOLLETAGE INDUSTRIE SAS 4 rue Thomas Edison 25000 BESANCON	30/09/2013	80 000,00 €
30	THERMO CONSULT SAS (COTINJECT) 7 route de Nans-Sous-Sainte-Anne 25330 ETERNOZ	30/09/2013	33 180,00 €
31	VIBRA BAT (FRAICHOT) 2 rue du Bief 25500 MORTEAU	30/09/2013	80 000,00 €
32	SCI DECBAT Pieron Sylvain (Sté FEIN) Rue Pythagore 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE	12/05/2014	80 000,00 €
33	SCI FONCIERE INDUSTRIELLE DU HAUT DOUBS (AUREA) Route de Levier 25720 PUGEY	12/05/2014	60 000,00 €
34	PHOTLINE (IXBLUE PHOTONICS BESANCON) 3 rue Sophie Germain 25000 BESANCON	30/06/2014	80 000,00 €
35	WAMECO SCI (TECHNOFERM) 2 rue Frédéric Japy 25420 BART	29/09/2014	40 000,00 €
36	GEN'IATEST 4 rue des Epicéas 25640 ROULANS	19/05/2014	60 000,00 €
37	SCI DU MOULIN LA RANCEUSE (SAVREUX CLAUSSE) 8 rue des Moulins 25150 REMONDANS-VAIVRE	17/11/2014	50 000,00 €
38	MENUISERIE REYMOND SAS 20 les Grands Saules 25570 GRAND COMBE-CHATELEU	17/11/2014	50 000,00 €
39	SIS (*projet à VALDAHON)* 26 rue de la Gare 25690 AVOUDREY	15/12/2014	120 000,00 €
40	ASSOCIATION TRI (Vial Jean François) ZA la Blanchotte 25440 QUINGEY	16/02/2015	8 890,00 €
41	CORIUM MANUFACTURE (Marteau Anthony) ZA au Bois 25770 FRANOIS	16/02/2015	30 000,00 €
42	METALIS (Petitjean Pierre) Route de Pouligney 25640 MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE	18/05/2015	80 000,00 €
43	DICEP-EMC (LAURAIN Jean Jacques) 25600 BROGNARD	28/09/2015	80 000,00 €
44	SCI DES BOSQUETS (Gérard Antoine - Cheval frères) 12 Rue Lirenne 25480 ECOLE-VALENTIN	26/10/2015	40 000,00 €
45	AUX PRODUITS SAUGETS SAS (Vonin Bertrand) 2 route du Sauget 25650 MAISON-DU-BOIS-LIEVREMONT	14/12/2015	50 000,00 €
46	Entrepôts frigorifiques de Besançon (Mainier Dominique) 2 rue du Mailbronn 25800 VALDAHON	14/12/2015	80 000,00 €
47	LEHMANN FROMAGERIE (Lehmann Thierry) 390 avenue René Jacquot 25460 ETUPES	14/12/2015	50 000,00 €
48	POLYCAPTIL 7 chemin de Palente 25000 BESANCON	14/12/2015	40 000,00 €
49	SIMONIN SAS (Droz Vincent Didier) 22 ZA des Epinottes 25500 MONTLEBON	14/12/2015	40 000,00 €
50	VIEILLE MATERIAUX 1 rue du Tertre 25580 ETALANS	14/12/2015	40 000,00 €
	TOTAL GENERAL		**2 844 338,00 €**

ANNEXE 2

Propositions DM1 2020 par imputations budgétaires

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES	57 979 934,76

INVESTISSEMENT 54 790 053,46

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020

ECONOMIE

SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

27	2744	PRETS D'HONNEUR	-150 000,00
27	2748	AUTRES PRETS	-170 000,00
			-320 000,00

GESTION FINANCIERE

DETTE, PROGRAMME D'EMPRUNTS, TRESORERIE, GARANTIES D'EMPRUNTS

16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 800 000,00
			13 800 000,00

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

10	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	41 310 053,46
			41 310 053,46

FONCTIONNEMENT 3 189 881,30

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020

BÂTIMENTS ET MOYENS GENERAUX

MOYENS LOGISTIQUES

77	7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	850 000,00
			850 000,00

GESTION FINANCIERE

FISCALITE ET DOTATIONS

73	7321	TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE DROIT DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT	-12 700 000,00
73	7326	FONDS DE PEREQUATION DES DMTO	-1 365 000,00
73	7327	TAXE D'AMENAGEMENT	-340 000,00
73	7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	-806 000,00
73	7352	TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES	-742 000,00
731	73111	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	-830 000,00
731	73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	910 114,00
731	73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	-40 053,00
74	7411	DOTATION FORFAITAIRE	238 481,00
74	74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	4 139,00
74	74834	ETAT COMPENSATION DES EXONERATIONS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	2 824,00
74	74835	DOTATION TRANSFERT DE COMPENSATION D'EXONERATION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE	-103 796,00
74	74838	AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATIONS ET DE COMPENSATIONS	-1 208 000,00
			-16 979 291,00

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	19 319 172,30
			19 319 172,30

DEPENSES 57 979 934,76

INVESTISSEMENT 42 169 582,95

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020

HABITAT / LOGEMENT

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

27	2748	AUTRES PRETS	2 000,00
27	275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	2 000,00
			4 000,00

COLLEGES

NUMERIQUE EDUCATIF

20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	145 000,00
			145 000,00

COLLEGES PRIVES

204	20422	SUBV. EQUIPEMENT PERSONNES DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	28 223,20
			28 223,20

ACTION CULTURELLE

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-70 000,00
			-70 000,00

ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET PATRIMOINES CULTURELS DEPARTEMENTAUX

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00
23	2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	3 652,29
			18 652,29

ROUTES

SECURITE ROUTIERE

204	204142	SUBV. EQUIPEMENT COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	133 000,00
23	23151	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE VOIRIE	-133 000,00
			0,00

AMELIORATION DES RESEAUX

204	204183	ORGANISMES PUBLICS - PROJET D'INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL	20 000,00
23	23151	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE VOIRIE	-20 000,00
			0,00

STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

204	204142	SUBV. EQUIPEMENT COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	300 000,00
21	2157	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	100 000,00
23	23151	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE VOIRIE	-400 000,00
			0,00

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

204	**204143**	**PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL**	250 000,00
			250 000,00

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

204	2041782	SUBV. EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-47 970,00
26	261	TITRES DE PARTICIPATION	-376,00
			-48 346,00

ESPACE RURAL ET PERI-URBAIN

SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

204	204112	SUBV. D'ETAT - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000,00
204	20422	SUBV. EQUIPEMENT PERSONNES DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	40 000,00
			60 000,00

TOURISME

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

204	204142	SUBV. EQUIPEMENT COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	25 000,00
204	20422	SUBV. EQUIPEMENT PERSONNES DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	7 000,00
			32 000,00

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE

20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-100 000,00
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	480 000,00
			380 000,00

BÂTIMENTS ET MOYENS GENERAUX

MOYENS LOGISTIQUES

21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 000,00
			60 000,00

GESTION FINANCIERE

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

001	001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	41 310 053,46
			41 310 053,46

FONCTIONNEMENT 15 810 351,81

AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

PERSONNES AGEES

016	651141	APA A DOMICILE VERSEE AU SERVICE D'AIDE A DOMICILE	1 254 000,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00
			1 261 000,00

PERSONNES HANDICAPEES

65	65242	FRAIS SEJOUR EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPES	388 771,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	150 229,00
			539 000,00

ACTIONS MUTUALISEES PA / PH

65	**6574**	**SUBV. FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**	200 000,00
			200 000,00

ENFANCE / FAMILLE

PROTECTION DE L'ENFANT

012	64128	AUTRES INDEMNITES	300 000,00
			300 000,00

INSERTION

GESTION DU RSA

017	65171	RSA VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES	2 000 000,00
			2 000 000,00

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

017	65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	10 000,00
017	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	631 100,00
			641 100,00

PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-30 000,00
017	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	-14 899,00
65	6512	SECOURS D'URGENCE	200 000,00
65	6518	AUTRES (PRIMES, DOTS)	1 000 000,00
65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	95 000,00
			1 250 101,00

HABITAT / LOGEMENT

STRATEGIE ET GOUVERNANCE

65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	100 000,00
65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	328 092,00
			428 092,00

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

65	6518	AUTRES (PRIMES, DOTS)	-4 000,00
			-4 000,00

DEVELOPPEMENT SOCIAL

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	64 899,00
			64 899,00

COLLEGES

MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS

011	6135	LOCATIONS MOBILIERES	72 000,00
			72 000,00

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

65	65511	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ETABLISSEMENTS PUBLICS	93 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	530 000,00
			623 000,00

RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES COLLEGES PUBLICS

011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	-26 000,00
			-26 000,00

ACTION CULTURELLE

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

65	65734	SUBV. DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	25 000,00
65	6574	SUBV. DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	150 000,00
			175 000,00

REUSSITE EDUCATIVE

011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	130 000,00
65	65734	SUBV. DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	170 000,00
65	6574	SUBV. DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	205 000,00
65	65888	AUTRES CHARGES DIVERSES	20 000,00
			525 000,00

LECTURE

ATTRACTIVITE DES BIBLIOTHEQUES

011	60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	13 000,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	74 200,00
65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	-13 000,00
			74 200,00

SPORT ET EDUCATION POPULAIRE

VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	222 200,00
			222 200,00

REUSSITE EDUCATIVE

65	6518	AUTRES (PRIMES, DOTS)	65 000,00
			65 000,00

ROUTES

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

011	60622	CARBURANTS	-150 000,00
011	60633	FOURNITURES DE VOIRIE	-15 000,00
011	615231	ENTRETIEN REPARATION VOIRIES	-500 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	-30 000,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
			-680 000,00

ENVIRONNEMENT - TRAME VERTE ET BLEUE

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00
011	615231	ENTRETIEN REPARATION VOIRIE	90 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	70 000,00
65	65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	16 000,00
65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	15 000,00
			201 000,00

TOURISME

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

65	6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)	1 750 000,00
65	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGANISMES	1 650 000,00
			3 400 000,00

RESSOURCES HUMAINES

POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES

012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	300 000,00
012	64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	500 000,00
			800 000,00

BÂTIMENTS ET MOYENS GENERAUX

MOYENS LOGISTIQUES

011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	15 000,00
011	60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	285 000,00
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	4 000 000,00
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 000,00
011	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	23 000,00
			4 324 000,00

GESTION FINANCIERE

FISCALITE ET DOTATIONS

014	73914	PRELEVEMENT FONDS DE PEREQUATION DE LA COTISATIONS DE LA CVAE DES ENTREPRISES	685 000,00
014	73926	PRELEVEMENT AU TITRE DES FONDS DE PEREQUATION FONDES SUR LES DMTO	-1 520 000,00
014	7398	AUTRES REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES	120 000,00
			-715 000,00

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

022	022	DEPENSES IMPREVUES	69 759,81
			69 759,81

Propositions DM1 2020 par imputations budgétaires

Centre départemental de l'enfance et de la famille

RECETTES 302 000,00

FONCTIONNEMENT 302 000,00

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020
017	73331	DOTATION GLOBALE	114 000,00
018	7548	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	188 000,00
			302 000,00

DEPENSES 302 000,00

FONCTIONNEMENT 302 000,00

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020
011	60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	500,00
011	6066	FOURNITURES MEDICALES	500,00
011	6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	76 400,00
011	6288	AUTRES	200 000,00
012	64151	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT	54 000,00
016	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-7 400,00
016	61352	LOCATIONS MOBILIERES EQUIPEMENTS	-2 000,00
016	61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS BATIMENTS PUBLICS	-10 000,00
016	6582	PECULE	-10 000,00
			302 000,00

Propositions DM1 2020 par imputations budgétaires

Laboratoire vétérinaire départemental

RECETTES 10 667,90

INVESTISSEMENT 9 639,90

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020
001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 639,90
			9 639,90

FONCTIONNEMENT 1 028,00

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020
042	777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	1 028,00
			1 028,00

DEPENSES 10 667,90

INVESTISSEMENT 9 639,90

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-5 028,00
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	13 639,90
040	13918	SUBV. D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 028,00
			9 639,90

FONCTIONNEMENT 1 028,00

Chapitre	Nature	Libellé	DM 1 2020
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 639,90
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-10 111,90
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	1 000,00
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	500,00
			1 028,00

Mouvements en AP/AE - Etape budgétaire DM1 2020

INVESTISSEMENT — 15 319 124,73

12 Enfance Famille — 725 088,80

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
LOGCDEF	MOYENS LOGISTIQUES CDEF	2018	1	-10 911,20	122
MODPATCDE	MODERNISATION PATRIMOINE CDEF	2018	1	736 000,00	
			Montant/axe	**725 088,80**	**122**

13 Insertion — -438,66

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
VELOGARDES	PTI ACTION VELOGARDES	2019	1	-438,66	132
			Montant/axe	**-438,66**	**132**

14 Habitat Logement — 1 086 283,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
DELEGLOGT	DELEGATION AIDE A LA PIERRE	2019	1	-78 668,00	143
HABITAT	HABITAT INDIVIDUEL	2019	3	-172 783,00	
HABITAT	HABITAT OFFRES CONVENTIONNEES PRIVE	2019	1	-147 266,00	
LOGLOCATIF	AIDE AU LOGEMENT LOCATIF	2018	1	1 500 000,00	
LOGSPECIF	HABITAT SPECIFIQUE	2019	1	-15 000,00	
			Montant/axe	**1 086 283,00**	**143**

21 Collèges — 7 059 999,99

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
ACQCOL	ACQUISITIONS TERRAINS COLLEGES PUBLICS	2019	1	-10 000,00	211
MODCOLLEGE	TRAVAUX MODERNISATION DES COLLEGES	2017	1	5 000 000,00	
PMCOLLEGES	PLAN DE MODERNISATION COLLEGE DE FRASNE	2017	4	1 700 000,00	
PMCOLLEGES	PLAN DE MODERNISATION DU COLLEGE DE QUINGEY	2017	1	370 000,00	
TRCOLLEGES	RESTRUCTURATION COLLEGES	2003	1	-0,01	
			Montant/axe	**7 059 999,99**	**211**

24 Archives départementales et patrimoines culturels — 3 642 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
MODPATHIS	MODERNISATION PATRIMOINE CULTUREL	2017	1	3 642 000,00	242
			Montant/axe	**3 642 000,00**	**242**

31 Routes — 5 683 112,90

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
ACTIPROGR	MAINTENANCE DES RD - ACTIONS DE PROGRES 2018-2020	2018	1	120 000,00	311
MAINTCOUR	MAINTENANCE DES RD - MAINTENANCE COURANTE	2018	1	-100 000,00	
MAINTDESS	MAINTENANCE DES RD - MAINTENANCE DU RESEAU DE DESSERTE	2018	1	-150 000,00	
MAINTSTRU	MAINTENANCE DES RD - MAINTENANCE DU RESEAU STRUCTURANT	2018	1	-100 000,00	
			Montant/axe	**-230 000,00**	**311**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
AMENAGEMT	AMELIORATION DES RESEAUX - OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER 2018-2020	2018	1	-69 484,17	313
ENVIRROUT	AMELIORATION DES RESEAUX - ENVIRONNEMENT ROUTIER 2018-2020	2018	1	-6 561,49	
			Montant/axe	**-76 045,66**	**313**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
AMENACYCL	STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES - AMENAGEMENT CYCLABLE 2020-2026	2020	1	6 000 000,00	314
MAINTCYCL	STRUCTURATION RESEAUX - MAINTENANCE DU PATRIMOINE CYCLABLE DEPARTEMENTAL	2018	1	-10 841,44	
			Montant/axe	**5 989 158,56**	**314**

32 Développement numérique du territoire — 250 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
SDDAN	AMENAGEMENT NUMERIQUE	2011	2	250 000,00	322
			Montant/axe	**250 000,00**	**322**

33 Développement territorial — -205 993,14

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
AEROLAVEZE	PARTICIPATION AERODROME LA VEZE 2019	2019	1	-860,79	331
AEROLAVEZE	PARTICIPATION AERODROME LA VEZE 2020	2020	1	-25 000,00	
AEROMONTBE	PARTICIPATION INVESTISSEMENT AERODROME MONTBELIARD 2019	2019	1	-250,00	
AEROMONTBE	PARTICIPATION INVESTISSEMENT AERODROME MONTBELIARD 2020	2020	1	-16 250,00	
AMOCOMMUN	AMO COMMUNES EPCI	2017	1	-1 432,00	
BATPUBLIC	CONSTRUCTIONS PUBLIQUES PATRIMOINE	2016	1	-11 671,00	
BATPUBLIC	CONSTRUCTIONS PUBLIQUES PATRIMOINE	2017	1	-22 239,00	
CATANATURE	CATASTROPHES NATURELLES	2018	1	-2 049,00	
EQUSPORT	EQUIPEMENTS SPORTIFS	2016	1	-182,00	
EQUSPORT	EQUIPEMENTS SPORTIFS	2017	1	-3 396,00	
PROJETERRI	PROJETS TERRITORIAUX	2015	1	-14 306,75	
PROJETERRI	PROJETS TERRITORIAUX	2016	1	-4 771,00	
PROJETERRI	PROJETS TERRITORIAUX	2017	1	-82 693,00	
RESEAUVO	VOIRIES ET RESEAUX	2016	1	-3 236,00	
SMIXMICROP	PARTICIPATION SMIX MICROPOLIS	2020	1	-6 720,00	
SMIXPNHJ	SUBVENTION SMIX PARC NATUREL HAUT JURA	2019	1	-9 536,60	
			Montant/axe	**-204 593,14**	**331**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
PDDE	PDDE PGRE DPT DECHET ENERGIE AP 2017	2017	1	-1 400,00	333
			Montant/axe	**-1 400,00**	**333**

34 Environnement - Trame verte et bleue — -2 656 657,08

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
ESPNATUREL	MILIEUX AQUATIQUES	2016	1	-1 913,00	341
ESPNATUREL	MILIEUX AQUATIQUES	2017	1	-2 129,00	
ESPNATUREL	MILIEUX AQUATIQUES	2018	1	-3 843,40	
ESPNATUREL	MILIEUX AQUATIQUES	2019	1	-182 678,00	
GESTEAU	GESTION DE L'EAU	2013	1	-192,00	
GESTEAU	GESTION DE L EAU	2015	1	-1 775,00	
GESTEAU	GESTION DE L EAU	2016	1	-25 698,00	
GESTEAU	GESTION DE L EAU	2017	1	-52 042,00	
GESTEAU	GESTION DE L EAU	2018	1	-12 233,00	
GESTEAU	GESTION DE L'EAU	2019	1	-2 502 326,00	
MATERIEAU	MATERIEL SUIVI QUALITE EAU	2019	1	-21 827,68	
			Montant/axe	**-2 806 657,08**	**341**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
TAINVTENS	TA INVESTISSEMENT ENS	2019	1	150 000,00	342
			Montant/axe	**150 000,00**	**342**

35 Espace rural et périurbain — -410 050,44

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
AMGTFONC	AMENAGEMENTS FONCIERS	2019	1	-30 000,00	351
			Montant/axe	**-30 000,00**	**351**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
DACNASEA	DIRECTION AUTONOMIE PARTENARIAT ETAT ASP	2019	1	-76 330,51	352
DESSERTFOR	DESSERTES FORESTIERES ETAT/ASP	2019	1	-49 125,43	
EAUXPLUV	RECUPERATION TRAITEMENT EAUX PLUVIALES	2020	1	90 000,00	
EEFCNASEA	ENTREPRISE EXPLOITATION FORESTIERE	2019	1	-3 965,00	
ENERGIEAGR	AUTONOMIE SOBRIETE ENERGIE	2019	1	-38 375,07	
IAACNASEA	INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE	2019	1	-252 164,58	
PMBECNASEA	PLAN DE MODERNISATIONS DES BATIMENTS D'ELEVAGE - PARTENARIAT ETAT ASP	2019	1	-181 708,74	
PMBECNASEA	PLAN DE MODERNISATIONS DES BATIMENTS D'ELEVAGE - PARTENARIAT ETAT ASP	2020	1	150 000,00	
REDUCINTR	REDUCTION INTRANTS ASP	2019	1	-18 381,11	
			Montant/axe	**-380 050,44**	**352**

36 Tourisme — 67 752,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
PROJTOURI	PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANT DES TERRITOIRES	2016	1	-20 327,00	362
PROJTOURI	AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	2017	1	-9 921,00	
SIGNALAPRR	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE APRR	2019	1	7 000,00	
TRMINV	TAXE REMONTEE MECANIQUE INVESTISSEMENT	2019	1	91 000,00	
			Montant/axe	**67 752,00**	**362**

44 Batiments et moyens généraux — 78 027,36

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
ACQPAT	ACQUISITION TERRAINS BATIS	2018	1	-3 564,00	441
ENTPATGEN	ENTRETIEN PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	2018	1	130 000,00	
			Montant/axe	**126 436,00**	**441**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions DM1 AP 2020	Axe
MOYENSLOG	MOYENS LOGISTIQUES SERVICES DEPARTEMENTAUX	2018	1	-54 408,64	443
MOYENSLOG	MOYENS LOGISTIQUES SERVICES DEPARTEMENTAUX	2020	1	6 000,00	
			Montant/axe	**-48 408,64**	**443**

FONCTIONNEMENT — 2 085 026,40

13 Insertion — 1 572 002,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
FSESG18-21	FSE SUBVENTION GLOBALE 2018-2021	2018	1	1 639 900,00	132
			Montant/axe	**1 639 900,00**	**132**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
INSDISPSUP	INSERTION DISPOSITIF SUPPORT	2018	1	-2 400,00	133
INSDISPSUP	INSERTION DISPOSITIF SUPPORT	2019	1	-65 498,00	
			Montant/axe	**-67 898,00**	**133**

14 Habitat Logement — -97 576,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
AEGDVOYA	ANIMATION REVISION SHEMA GENS DU VOYAGE	2018	1	-276,00	141
TACAUE	TA CAUE	2019	1	202 700,00	
			Montant/axe	**202 424,00**	**141**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
HABINDIGNE	PLAN INTERET GENERAL HABITAT INDIGNE	2019	1	-300 000,00	143
			Montant/axe	**-300 000,00**	**143**

15 Développement social — 51 489,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
DSDISPOSUP	DEVELOPPEMENT SOCIAL DISPOSITIF SUPPORT	2019	1	-13 410,00	152
DSDISPOSUP	DEVELOPPEMENT SOCIAL DISPOSITIF SUPPORT	2020	1	64 899,00	
			Montant/axe	**51 489,00**	**152**

21 Collèges — 1 450 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
AECPPMC	FONCTIONNEMENT PLAN MODERNISATION COLLEGES	2017	1	1 450 000,00	211
			Montant/axe	**1 450 000,00**	**211**

22 Action culturelle — 604 938,09

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
ARTVI	ARTS VIVANTS	2019	1	-3 400,00	221
ARTVI	ARTS VIVANTS	2020	1	175 000,00	
BICENTCRB	BICENTENAIRE COURBET	2018	1	-10 693,12	
ETHNO2018	ETHNOPOLE COURBET	2018	1	-27 778,00	
ETHNOPOLE	ETHNOPOLE COURBET	2019	1	-30 000,00	
EXPO2018	EXPOSITION POLE COURBET	2018	1	-1 017,51	
PROGCULT	PROGRAMMATION CULTURELLE	2019	1	-174,80	
			Montant/axe	**101 936,57**	**221**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
INCLUSCU	INCLUSION CULTURELLE	2019	1	-1 000,00	222
			Montant/axe	**-1 000,00**	**222**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
ECOLEMUS	ECOLES DE MUSIQUE	2018	1	-1 316,00	223
ECOLEMUS	ECOLES DE MUSIQUE	2020	1	205 000,00	
SDEA	SCHEMA DEPARTEMENTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2018	1	170 000,00	
SENSICOL	SENSIBILISATION DES COLLEGIENS	2018	1	-19 682,48	
SENSICOL	SENSIBILISATION DES COLLEGIENS	2020	1	150 000,00	
			Montant/axe	**504 001,52**	**223**

25 Sport et éducation populaire — -216 190,60

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
CAPJO	CAP JEUX OLYMPIQUES	2019	1	40 000,00	252
CLUBPHAR	CLUB PHARES	2019	1	100 000,00	
SPORTATT	SPORT ATTRACTIVITE	2018	1	-12 861,00	
SPORTATT	SPORT ATTRACTIVITE	2019	1	-507 150,00	
SPORTATT	SPORT ATTRACTIVITE	2020	1	125 000,00	
			Montant/axe	**-255 011,00**	**252**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
CDJ	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES	2019	1	-15 192,60	253
REUSSEDUC	REUSSITE EDUCATIVE	2018	1	-10 987,00	
REUSSEDUC	REUSSITE EDUCATIVE	2020	1	65 000,00	
			Montant/axe	**38 820,40**	**253**

31 Routes — -1 340 936,09

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
FMAINTCOUR	MAINTENANCE COURANTE ET MATERIEL	2019	1	-319 000,00	311
FVEHMATEQU	VEHICULE MATERIEL EQUIPEMENT-MATERIEL DE TRANS.	2019	1	-697 000,00	
VIABHIVER	MAINTENANCE DES RD - VIABILITE HIVERNALE	2018	1	-268 241,20	
			Montant/axe	**-1 284 241,20**	**311**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
FSECURROUT	SECURITE ROUTIERE - SECURISATION	2019	1	-5 000,00	312
			Montant/axe	**-5 000,00**	**312**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
FETUDESACQ	AMELIORATION RESEAUX - ETUDES ACQUISITION FONCIERE	2019	1	-7 387,33	313
			Montant/axe	**-7 387,33**	**313**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
FMAINTCYCL	STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES - MAINTENANCE ET SOUTIEN DU PATRIMOINE CYCLABLE	2019	1	-44 307,56	314
			Montant/axe	**-44 307,56**	**314**

34 **Environnement - Trame verte et bleue** **61 300,00**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions DM1 AE 2020	Axe
TAFCTENS	TA FONCTIONNEMENT ENS	2019	1	61 300,00	342
			Montant/axe	**61 300,00**	**342**

ANNEXE 4

Programmation pluriannuelle

Décision modificative n°1 2020

INVESTISSEMENT

Politiques	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			
	AP résiduelles au 31/12/2019	BP 2020	DM1 2020	TOTAL AP
SOLIDARITES HUMAINES	**15 052 152,70**	**4 503 000,00**	**1 810 933,14**	**21 366 085,84**
Autonomie des PA et des PH	9 475 972,00	2 000 000,00	0,00	11 475 972,00
Enfance Famille	159 060,69	568 000,00	725 088,80	1 452 149,49
Insertion	438,66	5 000,00	-438,66	5 000,00
Habitat Logement	5 416 681,35	1 930 000,00	1 086 283,00	8 432 964,35
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**45 416 311,37**	**16 100 300,00**	**10 701 999,99**	**72 218 611,36**
Collèges	35 994 646,69	10 236 300,00	7 059 999,99	53 290 946,68
Action culturelle	2 075 098,80	0,00	0,00	2 075 098,80
Lecture	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	7 306 565,88	5 164 000,00	3 642 000,00	16 112 565,88
Sport et éducation populaire	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**98 585 091,08**	**37 485 000,00**	**2 728 164,24**	**138 798 255,32**
Routes	40 351 104,49	24 660 000,00	5 683 112,90	70 694 217,39
Développement numérique du territoire	3 226 091,17	3 400 000,00	250 000,00	6 876 091,17
Développement territorial	40 244 362,76	145 000,00	-205 993,14	40 183 369,62
Environnement - Trame verte et bleue	10 011 154,22	7 515 000,00	-2 656 657,08	14 869 497,14
Espace rural et péri-urbain	1 624 014,44	1 765 000,00	-410 050,44	2 978 964,00
Tourisme	3 128 364,00	0,00	67 752,00	3 196 116,00
Economie	0,00	0,00	0,00	0,00
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**24 229 534,94**	**4 083 000,00**	**78 027,36**	**28 390 562,30**
Modernisation de l'action publique	3 966 472,90	0,00	0,00	3 966 472,90
Batiments et moyens généraux	20 263 062,04	4 083 000,00	78 027,36	24 424 089,40
TOTAL	**183 283 090,09**	**62 171 300,00**	**15 319 124,73**	**260 773 514,82**

Politiques	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT				
	2020 *	2021	2022	2023	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	**4 712 700,00**	**7 237 543,09**	**6 200 000,00**	**2 107 014,00**	**1 108 828,75**
Autonomie des PA et des PH	2 000 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	475 972,00	0,00
Enfance Famille	408 000,00	994 149,49	50 000,00	0,00	0,00
Insertion	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Habitat Logement	2 299 700,00	1 743 393,60	1 650 000,00	1 631 042,00	1 108 828,75
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**23 055 352,29**	**29 094 078,56**	**15 216 798,42**	**125 500,00**	**4 726 882,09**
Collèges	17 334 000,00	20 727 250,21	10 925 721,86	60 500,00	4 243 474,61
Action culturelle	576 000,00	750 000,00	749 098,80	0,00	0,00
Lecture	201 700,00	201 700,00	201 700,00	0,00	94 900,00
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	4 919 652,29	7 399 128,35	3 340 277,76	65 000,00	388 507,48
Sport et éducation populaire	24 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**50 031 062,00**	**49 037 411,91**	**21 080 239,03**	**4 908 759,05**	**13 740 783,33**
Routes	28 000 000,00	26 700 000,00	5 533 156,00	110 000,00	10 351 061,39
Développement numérique du territoire	6 327 150,00	97 150,00	88 053,23	67 150,00	296 587,94
Développement territorial	7 489 236,00	15 950 744,62	12 727 500,00	3 366 871,00	649 018,00
Environnement - Trame verte et bleue	6 307 676,00	5 307 069,14	2 200 000,00	1 054 752,00	0,00
Espace rural et péri-urbain	1 345 000,00	872 448,15	491 529,80	269 986,05	0,00
Tourisme	562 000,00	110 000,00	40 000,00	40 000,00	2 444 116,00
Economie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**10 152 100,00**	**10 815 206,91**	**6 009 896,18**	**21 656,91**	**1 391 702,30**
Modernisation de l'action publique	1 882 000,00	1 442 815,99	620 000,00	21 656,91	0,00
Batiments et moyens généraux	8 270 100,00	9 372 390,92	5 389 896,18	0,00	1 391 702,30
TOTAL	**87 951 214,29**	**96 184 240,47**	**48 506 933,63**	**7 162 929,96**	**20 968 196,47**

** crédits votés 2020 (BP+DM1+déplacements)*

FONCTIONNEMENT

Politiques	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			
	AE résiduelles au 31/12/2019	BP 2020	DM1 2020	TOTAL AE
SOLIDARITES HUMAINES	**6 680 885,49**	**7 314 600,00**	**1 525 915,00**	**15 521 400,49**
Insertion	4 756 661,55	6 017 100,00	1 572 002,00	12 345 763,55
Habitat et logement	665 868,94	1 027 500,00	-97 576,00	1 595 792,94
Développement social	1 258 355,00	270 000,00	51 489,00	1 579 844,00
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**6 327 179,43**	**4 513 000,00**	**1 838 747,49**	**12 678 926,92**
Collèges	1 361 832,74	0,00	1 450 000,00	2 811 832,74
Action culturelle	1 418 403,88	2 852 000,00	604 938,09	4 875 341,97
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	19 700,21	0,00	0,00	19 700,21
Sport et éducation populaire	3 527 242,60	1 661 000,00	-216 190,60	4 972 052,00
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**10 680 014,81**	**9 783 000,00**	**-1 279 636,09**	**19 183 378,72**
Routes	5 885 738,66	6 233 000,00	-1 340 936,09	10 777 802,57
Environnement - Trame verte et bleue	1 456 545,20	700 000,00	61 300,00	2 217 845,20
Tourisme	1 745 500,00	0,00	0,00	1 745 500,00
Transports	1 592 230,95	2 850 000,00	0,00	4 442 230,95
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**69 591,00**	**290 000,00**	**0,00**	**359 591,00**
Modernisation de l'action publique	69 591,00	290 000,00	0,00	359 591,00
TOTAL	**23 757 670,73**	**21 900 600,00**	**2 085 026,40**	**47 743 297,13**

Politiques	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT				
	2020 *	2021	2022	2023	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	**7 533 192,00**	**3 369 114,00**	**4 343 501,55**	**210 000,00**	**65 592,94**
Insertion	5 494 201,00	2 638 061,00	4 168 501,55	45 000,00	0,00
Habitat et logement	1 018 092,00	172 108,00	175 000,00	165 000,00	65 592,94
Développement social	1 020 899,00	558 945,00	0,00	0,00	0,00
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**6 976 760,00**	**3 797 297,13**	**1 082 184,00**	**718 708,11**	**103 977,68**
Collèges	447 834,00	1 098 025,92	561 500,00	635 717,11	68 755,71
Action culturelle	3 556 673,56	1 106 903,00	100 000,00	82 991,00	28 774,41
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	13 000,00	6 700,21	0,00	0,00	0,00
Sport et éducation populaire	2 959 252,44	1 585 668,00	420 684,00	0,00	6 447,56
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**12 142 330,00**	**3 250 500,00**	**517 500,00**	**306 015,20**	**2 967 033,52**
Routes	7 133 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	2 644 802,57
Environnement - Trame verte et bleue	961 830,00	500 000,00	450 000,00	306 015,20	0,00
Tourisme	1 427 500,00	250 500,00	67 500,00	0,00	0,00
Transports	2 620 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	322 230,95
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**290 000,00**	**25 000,00**	**0,00**	**0,00**	**44 591,00**
Modernisation de l'action publique	290 000,00	25 000,00	0,00	0,00	44 591,00
TOTAL	**26 942 282,00**	**10 441 911,13**	**5 943 185,55**	**1 234 723,31**	**3 181 195,14**

** crédits votés 2020 (BP+DM1+déplacements)*

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 101
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DEF

SOLIDARITES HUMAINES
ENFANCE FAMILLE

Objet : Plan d'action Enfance Famille

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – L'ETAT DES LIEUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DOUBS 2

I – 1. L'ACCOMPAGNEMENT D'UN NOMBRE CROISSANT DE MINEURS 2

I – 2. DES CAPACITES D'ACCUEIL QUI ONT AUGMENTE MAIS QUI CONNAISSENT UN RISQUE DE SATURATION 3

I – 3. UNE DIVERSIFICATION DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ENGAGEE MAIS QUI DOIT S'ACCELERER, NOTAMMENT AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE 3

I – 4. UNE CAPACITE DE GESTION DES PARCOURS DANS UNE LOGIQUE DE PROJET QUI DOIT ETRE CONSOLIDEE 3

II – PLAN D'ACTION PROPOSE 4

II – 1. CREATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES CORRESPONDANT AUX BESOINS ASSORTIE D'UN MECANISME DE REGULATION DES ENTREES ET DES SORTIES 4

II – 2. UNE EVOLUTION DE NOS METHODES, EN PLAÇANT LE PROJET POUR L'ENFANT ET LES FAMILLES AU CŒUR DE NOS PRATIQUES 4

II – 3. LA RELANCE DE LA DEMARCHE ENGAGEE EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 4

II – 4. UN PROJET POUR L'ACCUEIL FAMILIAL 5

II – 5. UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES MINEURS ET DES ASSISTANTS FAMILIAUX PAR LES PROFESSIONNELS DU DEPARTEMENT 5

DELIBERATION 7

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet départemental C@P 25 et de sa démarche d'évaluation des politiques publiques, le Département a engagé, au cours du dernier trimestre 2019, un diagnostic complet de son dispositif de protection de l'enfance, au regard des objectifs fixés par les lois de 2007 et de 2016.

Le plan d'action qui en découle vise à apporter des ajustements simples et rapides pour continuer à assurer un accompagnement individualisé et de qualité à chaque enfant suivi par les services de protection de l'enfance.

Ce plan s'inscrit dans la continuité du projet C@P Solidarités et des orientations fixées dans le cadre du budget 2020. Il intervient dans un contexte particulier marqué par une crise sanitaire dont il convient de tirer de premiers enseignements mais aussi par une crise sociale et économique induite qui pourrait contribuer à la dégradation de certaines situations familiales. La période de confinement a mis en avant la nécessité d'adapter les modalités des accompagnements en fonction du projet de chaque enfant et d'apporter un soutien sans faille aux acteurs de première ligne. Le rôle des professionnels intervenant auprès des enfants et des familles a été clé durant cette période.

Le Département agira aussi bien sur les pratiques d'accompagnement que sur les capacités disponibles pour soutenir au quotidien les enfants et suivre leur parcours.

I – L'ETAT DES LIEUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DOUBS

Le plan d'action proposé s'appuie sur le diagnostic réalisé par le cabinet Néorizons à l'issue d'une analyse de la situation du Doubs au regard des objectifs des lois de 2007 et 2016 sur la protection de l'enfance. Cette analyse a largement associé les professionnels et les partenaires. Les élus de la 1ère Commission en ont eu une restitution le 18 novembre dernier.

Sont repris ici les principaux enseignements de ce diagnostic qui s'appuyait sur 4 parties :

- La caractérisation de la situation départementale,
- La caractérisation de l'offre et des besoins,
- La capacité de gestion des parcours,
- Le pilotage de la politique de protection de l'enfance.

En protection de l'enfance, le Département du Doubs se distingue par un niveau de mesures administratives plus élevé que celui des Départements de référence. Parallèlement, le recours aux mesures de placement traduit un effort de diversification des accompagnements proposés.

L'activité est marquée ces dernières années par quatre enjeux marquants, présentés ci-dessous, auxquels le plan d'action apporte des réponses.

I – 1. L'accompagnement d'un nombre croissant de mineurs

L'activité des services de protection de l'enfance a progressé de 35 % entre 2016 et 2019, avec 1 536 enfants confiés en 2019. Autre évolution marquante, les arrivées des mineurs non accompagnés ont quasiment triplé (+ 180 %) durant cette période.

I – 2. Des capacités d'accueil qui ont augmenté mais qui connaissent un risque de saturation

Depuis 2017 le Département a engagé une importante politique de création de places pour résorber une situation de saturation du dispositif de placement. Cette saturation s'est installée progressivement, liée à l'augmentation forte d'activité conjuguée à une vague de départs en retraite des assistants familiaux. Ainsi, 255 places ont été créées pour un accueil dédié aux mineurs non accompagnés entre 2017 et 2019.

Cet effort doit encore être maintenu. En effet, une tension sur l'offre de placement dans le Doubs est toujours sensible et touche particulièrement le secteur bisontin. Ainsi, 126 mineurs étaient encore accueillis par des établissements extérieurs au département fin 2019.

I – 3. Une diversification des solutions d'accompagnement engagée mais qui doit s'accélérer, notamment au regard de la crise sanitaire

L'augmentation de l'offre doit s'accompagner d'une diversification des modalités de prise en charge, adaptées au plus près des besoins des enfants sur chaque territoire, selon les âges et situations familiales. Une offre plurielle permettra plus de souplesse dans les suivis. La crise sanitaire a montré à quel point cette souplesse était nécessaire et la clé de la réussite des accompagnements des enfants.

Ainsi, les modalités de prise en charge des enfants dans les Maison d'enfants à caractère social (MECS) évolueront pour permettre de travailler les transitions au placement vers le retour en famille ou des dispositifs de soutien à la scolarité et à l'entrée dans la vie active afin d'accompagner le jeune vers l'autonomie. De plus, l'offre de Placement Educatif à Domicile (PEAD) sera développée pour accroitre l'accompagnement à la parentalité.

I – 4. Une capacité de gestion des parcours dans une logique de projet qui doit être consolidée

Dans le même sens, un déploiement progressif d'une logique de prise en charge globale est à assurer. Il y a lieu de l'assortir d'une réflexion visant l'amélioration qualitative de l'offre dans une recherche d'équité et traitement départemental.

Cette capacité de gestion des parcours et d'équité départementale s'appuie principalement sur 3 outils, qui doivent aujourd'hui être aboutis et renforcés :

- Le projet pour l'enfant (PPE) : l'outil existe mais doit être systématisé et devenir central dans le travail d'accompagnement réalisé par l'ensemble des partenaires ; parallèlement le Département a engagé un partenariat avec l'université afin d'apprécier les enjeux liés à l'implication des familles dans le PPE.
- L'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) : il est aujourd'hui effectif, produit un rapport et se réunit mais son rôle pourrait être renforcé en matière de pilotage de la politique publique et d'animation partenariale ;
- L'harmonisation des pratiques autour de référentiels en matière d'informations préoccupantes ou de régulation de l'offre d'accueil.

II – PLAN D'ACTION PROPOSE

Le plan d'action proposé prolonge le volet enfance de C@P Solidarités. Il ne cherche pas à opérer de bouleversements dans la politique enfance famille poursuivie jusque-là, mais des ajustements pour tenir compte du contexte et consolider nos actions en faveur des enfants et des familles.

Au-delà de ces mesures, le travail sera approfondi et poursuivi sur l'ensemble des points soulevés dans le diagnostic.

II – 1. Création de places supplémentaires correspondant aux besoins assortie d'un mécanisme de régulation des entrées et des sorties

Pour répondre au besoin d'augmentation et de diversification de l'offre de placement sur le territoire bisontin, le Conseil Départemental a donc décidé de créer des places supplémentaires sur ce territoire, concernant plusieurs tranches d'âge et modalités de placement différentes. Ainsi, seront développées 34 places d'internat supplémentaires (24 pour des enfants de 5 à 13 ans, et 10 pour des adolescents de 14 à 18 ans), et 40 places de PEAD afin de permettre une prise en charge par un service de soutien à domicile et d'accompagnement à la parentalité.

Ces places supplémentaires qui seront créées progressivement à partir de cet été sont un premier niveau de réponse à cette problématique. Les services du Département comptent également fluidifier le dispositif de placement par la mise en place d'un mécanisme de régulation des entrées et sorties, centralisé.

II – 2. Une évolution de nos méthodes, en plaçant le projet pour l'enfant et les familles au cœur de nos pratiques

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant fait du Projet Pour l'Enfant (PPE) un outil central de ce dispositif. Le PPE permet d'accompagner l'enfant au fur et à mesure de son parcours, tout en garantissant une cohérence des différentes actions conduites auprès de l'enfant, sa famille et son environnement.

Les services de l'aide sociale à l'enfance font évoluer leurs pratiques en s'appropriant une trame commune de PPE, à l'échelon départemental. Cette dernière permet de garantir le développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social de l'enfant et une équité départementale. Cette démarche consiste notamment, en mode projet, à élargir le champ d'analyse, à interroger l'adéquation du projet du mineur à sa situation, et anticiper sa majorité.

II – 3. La relance de la démarche engagée en faveur de l'accompagnement des jeunes majeurs dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Département a déterminé en 2019 les grandes lignes de sa politique d'accompagnement des jeunes majeurs. Une de ses traductions, inscrite dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, a pour objet de « Préparer et accompagner le passage à l'autonomie pour tous les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ».

Il s'agit d'anticiper l'arrivée à la majorité et son effet couperet afin de préparer les jeunes à l'autonomie et de faciliter leur insertion dans la vie active en rendant plus facilement accessibles les réponses dites « de droit commun » et l'accès aux droits.

Une réflexion associant l'ensemble des acteurs départementaux et du secteur habilité est actuellement conduite avec l'appui du cabinet Néorizons sur l'adaptation des pratiques professionnelles et la création d'outils dédiés.

Aujourd'hui, les accompagnements des jeunes majeurs sont prolongés pour éviter les sorties des dispositifs de protection de l'enfance dans la période d'urgence sanitaire. Ainsi, chaque situation individuelle sera analysée afin de proposer l'accompagnement de droit commun le plus adapté.

II – 4. Un projet pour l'accueil familial

Un groupe de travail qui réunit des élus, des représentants de l'administration et des assistants familiaux a permis d'instaurer un dialogue autour de la particularité du métier d'assistant familial. Cette instance travaillera les problématiques issues du confinement. En effet, cette période inédite a induit des adaptations assez importantes telles que le prêt aux assistants familiaux de tablettes numériques. Certaines de ces adaptations se sont avérées positives, et seront maintenues à l'issue de l'état d'urgence sanitaire, à l'instar du prêt des tablettes.

De plus, la situation actuelle a fortement mobilisé les assistants familiaux, qui doivent bénéficier d'un soutien du Département par la mise en place de solutions de répit. A cet égard, des liens sont développés avec les opérateurs locaux de l'éducation populaire et les organismes de séjours adaptés afin de favoriser l'accueil des enfants confiés.

II – 5. Un accompagnement renforcé des mineurs et des assistants familiaux par les professionnels du Département

En raison de la crise sanitaire et de ses impacts psychiques, des moyens supplémentaires ponctuels sont déployés afin d'accompagner psychologiquement les enfants qui en auraient besoin durant cette phase de post-confinement.

Au regard du contexte et des éléments du diagnostic, le Département créera 6 postes dans les services de protection de l'enfance qui permettront :

- De diminuer globalement le nombre d'enfants suivis par chaque référent éducatif dans les Directions Territoriales des Solidarités Humaines. En effet, actuellement, un référent éducatif suit 38 enfants (tout type de placement confondu), et un référent administratif suit 70 enfants. La création de ces postes permettra de faire baisser ces ratios à 33 enfants par référent éducatif et 59 enfants par référent administratif.

- D'accompagner les assistants familiaux sur leur premier accueil (formation, pratiques professionnelles, etc.) et mieux suivre les situations complexes en assurant un accompagnement de proximité aux assistants familiaux.

- D'assurer une plus grande cohérence des différentes missions exercées par les professionnels de la direction enfance famille et des territoires : suivi des enfants par les pôles enfants confiés, animation du dispositif des informations préoccupantes par le SDRIP, suivi de l'ensemble du parcours des mineurs non accompagnés par un service spécialisé de la DEF.

Le coût de cette action est évalué à 220 000 € en année pleine. Il comprend :

- 4 postes de travailleurs sociaux,
- 1 poste de cadre (attaché ou conseiller-social-éducatif),
- 1 poste de rédacteur.

Ces évolutions, pour lesquelles un travail de concertation avec les équipes a été engagé, feront l'objet de précisions lors du dernier trimestre.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 101** présenté sous le timbre **: DGS / DEF** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve le plan d'action Enfance Famille tel que proposé dans le rapport.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 201
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DEVELOPPEMENT HUMAIN

COLLEGES - RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES COLLEGES PUBLICS - PARTICIPATION A LA RESTAURATION COLLECTIVE

Objet : Tarification exceptionnelle en raison de la crise sanitaire

INTRODUCTION

La réouverture des collèges, à l'issue des deux mois et demi de confinement, se fera dans des conditions inhabituelles et variables suivant les établissements en fonction notamment du nombre de collégiens à accueillir. La fréquentation du service de restauration va s'en trouver fortement impactée et les modalités de tarification applicables en temps normal ne sont plus adaptées aux contraintes générées par la situation de crise. Les Adjoints gestionnaires des collèges ont attiré l'attention de la collectivité sur ce point.

Aussi, dans ce contexte, il a semblé opportun de modifier les règles existantes dans le sens d'une simplification de gestion pour les collèges et d'un coup de pouce pour les familles.

I – RAPPEL DES REGLES DE TARIFICATION APPLICABLES HABITUELLEMENT

Les collégiens demi-pensionnaires, lors de leur inscription, peuvent choisir entre divers forfaits (1, 2, 3, 4 ou 5 jours ce dernier restant marginal). Le tarif unitaire du repas, qui varie donc en fonction de la fréquentation du service de restauration, s'échelonne de 5,22 € pour le forfait 1 jour à 3,06 € pour le forfait 5 jours, le forfait le plus fréquent étant le forfait 4 jours dont le tarif unitaire est de 3,60 €. En dehors de ces formules, les collégiens ont également la possibilité du ticket occasionnel au tarif de 5,40 €.

Le mode de facturation repose sur le principe d'un forfait annuel payable trimestriellement dans les délais définis par l'établissement. Tout trimestre donnant lieu à une fréquentation de l'élève est dû dans son intégralité sous réserve des minorations éventuelles : aide à la restauration du Département, octroi de bourses, remises d'ordre … dont bénéficie l'élève.
Le règlement départemental de restauration prévoit les conditions dans lesquelles les remises d'ordre peuvent être accordées aux familles : fermeture du service de restauration, exclusion d'un élève, participation à un stage ou une sortie pédagogique, notamment. L'avis aux familles (facturation) est établi par le Chef d'établissement et adressé au représentant légal de l'élève au cours du terme considéré.

II – AJUSTEMENT EXCEPTIONNEL DE LA TARIFICATION AU TARIF UNIQUE COLLEGIEN DE 3,60 € / REPAS

Des Adjoints gestionnaires de collège ont alerté sur les difficultés à venir de gestion comptable des forfaits de restauration scolaire pour le mois de juin 2020.

La majorité des élèves sont en effet inscrits au forfait. Le fonctionnement de ces services de restauration pour un petit nombre d'élèves présents génèrera un important travail administratif afin de pointer l'ensemble des situations individuelles et de procéder à des versements de sommes trop perçues, au cas par cas, pour des montants variables, selon le nombre de repas qui seront réellement pris durant la période.

Dès lors il apparait nécessaire de simplifier le dispositif classique, en cette période de crise.

Il vous est donc proposé l'ajustement de tarif suivant :

- accord de plein droit des remises d'ordre pour toute la période de confinement du deuxième trimestre , afin de rembourser les trop-perçus aux familles, rapidement et simplement
- suspension de tout forfait pour le 3e trimestre de l'année scolaire, et **mise en place d'un tarif unique collégien « situation de crise exceptionnelle » de 3,60 €/repas** à compter de la reprise le 2 juin 2020, jusqu'à la fin de la situation de crise exceptionnelle générant un effondrement du nombre de demi-pensionnaires c'est-à-dire très vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-20.

Le tarif de 3,60 € retenu correspond à celui d'un repas pour le forfait 4 jours, le plus répandu.

Pour respecter l'égalité des conditions d'accès des usagers au service, le tarif habituel du ticket occasionnel sera suspendu au profit de ce tarif unique à 3,60 €. Par extension, ce tarif sera aussi appliqué aux élèves de classes externées accueillies, le cas échéant en collège.

Cette proposition a le double intérêt de résoudre un problème comptable propre aux collèges, mais également de donner une lisibilité de tarif aux familles ainsi qu'un léger coup de pouce social puisqu'il s'agit d'une révision exceptionnelle à la baisse pour les élèves inscrits habituellement aux forfaits 1, 2, ou 3 jours.

Ce tarif unique représente pour le Département un abandon de recettes marginal, puisqu'il s'agit du tarif le plus fréquemment utilisé mais surtout s'appliquant à un petit nombre de repas prévisionnels. En effet, on anticipe de faibles effectifs d'élèves en juin avec des contraintes sanitaires aboutissant souvent à un accueil à mi-temps de chaque élève.

Le dispositif « Cantines pour tous » de soutien aux collégiens demi-pensionnaires boursiers, sera maintenu dans son principe.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après qui prévoit l'adoption du tarif unique collégien à 3,60 €/repas en situation de crise exceptionnelle.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ayant confié au Département, à compter du 1er janvier 2005, une compétence générale en matière de restauration et d'internat des collégiens ;

Vu le rapport **n° 201** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide des adaptations tarifaires et des dispositions dérogeant au règlement départemental suivantes :

- Pour toute la période de confinement du second trimestre :
  - Accord de plein droit de remises d'ordre afin de rembourser des trop-perçus des familles rapidement et simplement,

- Pour le troisième trimestre de l'année scolaire, à compter du 2 juin 2020 et pour la durée de la crise exceptionnelle entrainant une forte baisse de la fréquentation :

  - Suspension du régime de tarification forfaitaire pour les collégiens demi-pensionnaires ayant souscrit à un forfait, et par extension pour les élèves des classes externées accueillies, le cas échéant, en collège,

  - Suspension de l'application du tarif du repas pris occasionnellement par le collégien de 5,40 €,

  - Mise en place d'une tarification unique « situation de crise exceptionnelle » du repas pris par le collégien ou l'élève de classe externée fixée à 3,60 €.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 202
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DEVELOPPEMENT HUMAIN

ACTION CULTURELLE - COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - SOUTIEN A L'ATTRACTIVITE DES SITES DE LA SALINE D'ARC-ET-SENANS, DU POLE COURBET ET DU MUSEE DES MAISONS COMTOISES DE NANCRAY

Objet : Musée Courbet - Affectation d'autorisation d'engagement

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Décrochage-Stock-Transport d'oeuvres	Décrochage 2020	120 000 €	0 €	120 000 €	120 000 €	0 €

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'affectation de l'autorisation d'engagement 2020 concernant le décrochage/transport/raccrochage des œuvres à la fermeture du Musée pour travaux de rénovation.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Affectation d'une autorisation d'engagement pour le décrochage et le transport des collections du Musée Courbet pour travaux

La fermeture du Musée Courbet pour travaux à compter d'octobre 2020, nécessite le décrochage, le transport et le raccrochage de toutes ses œuvres.

Une autorisation d'engagement de 120 000 € a été votée par l'Assemblée Départementale en décembre 2019, dans le cadre du BP 2020.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'autorisation d'engagement de 120 000 €, pour prévoir le décrochage/transport des œuvres avant le début des travaux du Musée, lequel se déroulera du 5 au 14 octobre 2020. A ce titre, une procédure de marché public a été lancée pour l'intégralité de l'opération du décrochage/transport/raccrochage des collections du Musée Courbet.

Le dépôt des collections se fera auprès de partenaires privilégiés et labellisés « musée de France », tels que le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et le Musée d'Orsay à Paris.

Cette politique de dépôt permettra de renforcer les partenariats importants et prestigieux avec ces deux institutions d'envergure nationale et internationale, s'assurant d'une valorisation considérable de nos collections en les rendant visibles et accessibles au public pendant la période de fermeture, tout en assurant une sécurité optimale et une traçabilité non négligeable de ces œuvres.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 202** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation totale de l'autorisation d'engagement de 120 000 € sur le programme « Décrochage-Stock-Transports d'œuvres » suite à la fermeture, à compter d'octobre 2020, du Musée Courbet pour travaux de rénovation.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 301
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DRIT

DYNAMIQUE TERRITORIALE
ROUTES - STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

Objet : Nouvelle politique cyclable départementale

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – L'usage de type « deplacement au quotidien » 2

I – 1. DESCRIPTION 2
I – 2. LA REPONSE DU DEPARTEMENT AUJOURD'HUI 3
I – 3. L'AMELIORATION DES DEMAIN 3
I – 4. L'OBJECTIF APRES-DEMAIN 4

II – L'usage de type « balade familiale » 4

II – 1. DESCRIPTION 4
II – 2. LA REPONSE DU DEPARTEMENT AUJOURD'HUI 4
II – 3. L'AMELIORATION DES DEMAIN 5
II – 4. L'OBJECTIF APRES-DEMAIN 5

III – L'usage de type « loisirs cyclo-touristes et cyclo-sportifs » 5

III – 1. DESCRIPTION 5
III – 2. LA REPONSE DU DEPARTEMENT AUJOURD'HUI 6
III – 3. L'AMELIORATION DES DEMAIN 6
III – 4. L'OBJECTIF APRES-DEMAIN 6

IV – L'usage de type « itinérance » 7

IV – 1. DESCRIPTION 7
IV – 2. LA REPONSE DU DEPARTEMENT AUJOURD'HUI 7
IV – 3. L'AMELIORATION DES DEMAIN 7
IV – 4. L'OBJECTIF APRES-DEMAIN 7

V – Chronologie des actions 8

VI – Financement des actions 8

DELIBERATION 10

TABLE DES ANNEXES 12

INTRODUCTION

C@P 25 prévoit que l'intervention du Département dans le domaine cyclable soit renouvelée, au regard de ses compétences et en lien avec les autres collectivités.

Ce rapport présente par conséquent de nouvelles orientations pour une politique cyclable départementale ambitieuse, dans l'objectif de rendre l'utilisation des modes doux, et notamment du deux-roues, possible partout dans le Doubs et pour tous les types d'usage.

Pour chaque grande famille d'usage, utilitaire ou de loisir, l'exposé qui suit évoque les principales attentes des pratiquants, la réponse actuelle de l'offre départementale, les propositions pour améliorer cette offre à court terme (échéance 1 à 2 ans) et la parfaire à moyen terme (échéance 6 ans).

Un ensemble de fiches annexes entrent dans le détail des orientations proposées (annexes 8 à 13), après avoir rappelé les actions menées jusqu'alors par le Département (annexe 1), les grosses opérations engagées en 2020 (annexe 2), les infrastructures existantes et projetées dans le Département, ainsi que les enjeux identifiés (annexes 3 à 5), l'articulation des interventions du Département et du bloc communal (annexe 6), les enjeux d'un schéma cyclable départemental (annexe 7).

Les dernières annexes récapitulent la chronologie des actions (annexe 14) et le financement (annexe 15).

I – L'USAGE DE TYPE « DEPLACEMENT AU QUOTIDIEN »

I – 1. Description

Les usagers recherchent :

- Un itinéraire direct jusqu'à leur destination : lieu de travail, école, commerce, service, gare ;
- Un trajet sécurisé par rapport à la circulation automobile.

Les trajets, effectués à vélo ou à vélo à assistance électrique (VAE), sont généralement répétitifs, d'une longueur n'excédant pas 10 km et se situent dans les secteurs d'activité et de service (dans ou à proximité des zones urbaines).

Ces déplacements peuvent s'organiser en intermodalité avec les transports collectifs, voire le covoiturage.

Ils intéressent principalement les résidents du Doubs et les visiteurs « professionnels ».

A leur arrivée, les usagers ont besoin d'équipements d'accueil : stationnement, consigne, recharge.

I – 2. La réponse du Département aujourd'hui

✓ Les infrastructures départementales existantes dans et aux abords des zones urbaines : par exemple piste cyclable entre Audincourt et Valentigney, bandes cyclables entre Marchaux et l'entrée de Besançon, voies vertes.

✓ Les aménagements des communes et EPCI que le Département a soutenus financièrement : par exemple liaison Champagney – Pouilley-les-Vignes, liaison Montbéliard – Bethoncourt, aménagements dans les communes de Doubs, Frasne, L'Isle-sur-le-Doubs, Saône.

✓ Les équipements d'accueil sur les sites départementaux : parkings à vélos dans les collèges, les sites administratifs.

✓ Pour les agents du Département, de premiers VAE de service (25 seulement).

I – 3. L'amélioration dès demain

✓ Développement progressif dans et autour des bourgs-centres d'un « système vélo » avec :

- Des infrastructures adaptées reliant les communes périphériques dans un rayon d'environ 10 km : partage de la voirie, bandes cyclables, portions en site propre exploitant au maximum les emprises routières disponibles ;
- Des jonctions avec les pôles d'activité et de service, et en particulier les sites départementaux : collèges, CMS, centres routiers, zones d'activités, zones commerciales, services administratifs, gares, aires de covoiturage ;
- Des équipements d'accueil adaptés sur les sites départementaux : parkings à vélos sécurisés, consignes, points de recharge.

Cette action structurante pourrait être initiée sur un certain nombre de sites :

- Faisant déjà l'objet d'une forte dynamique locale : Frasne, L'Isle-sur-le-Doubs ;
- Où il y a de forts enjeux de mobilité : Maiche, Morteau, Pontarlier, Quingey ;
- Où le Département a un « intérêt particulier à agir » : desserte multimodale du collège de Bethoncourt (études en cours pour être opérationnelle à l'ouverture du collège). Plus généralement une recherche spécifique de la sécurisation des accès aux collèges sera engagée au deuxième semestre 2020.

✓ Une large extension de la flotte de VAE de service, afin d'inciter les agents départementaux à recourir à ce mode pour leurs déplacements professionnels et également personnels.

✓ Les réalisations du bloc communal financées par l'appel à projets « voies cyclables » : par exemple liaison Roche-lez-Beaupré – Novillars, liaison Valdahon – Orchamps-Vennes, aménagements des communes de Pays de Clerval, Sancey, Voujeaucourt.

- ✓ La mise en place en 2021 d'un nouveau programme d'aide aux territoires permettant de prolonger cette incitation et de financer les projets d'ores et déjà recensés : par exemple de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole à Ecole-Valentin, entre Châteaufarine et Montferrand-le-Château, et de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

- ✓ D'autres initiatives à promouvoir auprès des autorités organisatrices de la mobilité dans le cadre des plans de mobilité, par exemple pour le développement de « vélo-bus » pour se rendre dans les collèges ;

- ✓ Complémentairement, les aménagements de la véloroute acte II et du chemin du Tacot.

I – 4. L'objectif après-demain

- ✓ La généralisation du « système vélo » à la quinzaine de pôles d'activité et de service identifiés dans le SDAASP.

- ✓ La poursuite du soutien aux territoires (financier et technique).

- ✓ Complémentairement, tous les aménagements réalisés pour les autres usages présentés ci-après.

II – L'USAGE DE TYPE « BALADE FAMILIALE »

II – 1. Description

La première attente de ces usagers est la sécurité, la tranquillité d'esprit.

Les trajets effectués en vélo sont généralement de courte distance excédant rarement une dizaine de kilomètres. Les itinéraires sont préférentiellement faciles sans grands dénivelés.

Ils peuvent intéresser aussi bien les habitants du Doubs que les visiteurs (touristes).

Un déplacement préalable en voiture est possible pour se rendre sur un site offrant sécurité et tranquillité.

Une offre complémentaire de petite restauration ou loisirs est un plus à même de justifier un déplacement préalable.

II – 2. La réponse du Département aujourd'hui

- ✓ Les voies vertes existantes : véloroute, chemin du Train entre Pontarlier et Gilley, chemin du Tacot entre Ornans et Bonnevaux-le-Prieuré.

- ✓ Certains aménagements financés dans l'appel à projets « voies cyclables » : liaison piscine de Chalezeule – véloroute à Chalèze, liaison Bart – Présentevillers.

- ✓ La journée sans voiture du lac de Saint-Point, organisée chaque année avec le soutien du Département.

II – 3. L'amélioration dès demain

- ✓ Les aménagements de la véloroute acte II entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, à l'Isle-sur-le-Doubs (passerelle), puis entre l'Isle-sur-le-Doubs et Appenans.

- ✓ L'aménagement du chemin du Tacot entre Bonnevaux-le-Prieuré et L'Hôpital-du-Grosbois.

- ✓ Certaines réalisations de l'appel à projets « voies cyclables » : voie verte entre Bonnal et Montagney-Servigney par exemple.

- ✓ Le Slow-up de la vallée de l'Ognon (dont la tenue en septembre est à confirmer).

- ✓ De premiers évènements de type « voies vertes éphémères », avec privatisation des routes locales pour les modes doux.

II – 4. L'objectif après-demain

- ✓ Le volet « site propre » du schéma cyclable, avec l'aménagement de nouvelles voies vertes. La mise en œuvre de ce schéma à partir de 2020 s'attachera tout particulièrement à mobiliser les opportunités foncières existantes (anciennes voies de chemin de fer, voies de service, accotements de routes départementales, voies communales, …).

- ✓ La multiplication des évènements de type « voies vertes d'un jour ».

- ✓ L'aménagement de parkings complémentaires et d'équipements d'accueil (aires de pique-nique) à proximité des voies en site propre.

- ✓ L'accompagnement des réalisations communales, en infrastructures linéaires, mais aussi en services complémentaires.

III – L'USAGE DE TYPE « LOISIRS CYCLO-TOURISTES ET CYCLO-SPORTIFS »

III – 1. Description

Les usagers recherchent :

- Des parcours diversifiés, dans des endroits agréables ;
- Des infrastructures « praticables » à vélo, dissociées des grands flux de trafic automobile ;
- La desserte des sites touristiques.

Les trajets, effectués à vélo, et de plus en plus à VAE, sont de moyenne distance, de plusieurs dizaines de km jusqu'à plus de 100 km, et peuvent comporter des dénivelées importantes.

Ils peuvent intéresser les résidents du Doubs tout comme les visiteurs (touristes).

Ils impliquent souvent un préacheminement en voiture, nécessitant un lieu de stationnement.

Des équipements d'accueil sont également requis selon les pratiques : pique-nique, visites touristiques.

Les usagers ont besoin de supports pour préparer et suivre leur parcours, se repérer, ainsi que d'informations touristiques.

III – 2. La réponse du Département aujourd'hui

- ✓ Les itinéraires jalonnés départementaux existants dans la vallée de la Loue et la vallée du Dessoubre.

- ✓ Les itinéraires équipés de bandes cyclables : entre Quingey et Arc-et-Senans, entre Pontarlier et le lac de Saint-Point.

- ✓ Les itinéraires labélisés « vélo et fromages ».

- ✓ Les équipements d'accueil existants pour le stationnement, le pique-nique.

- ✓ Complémentairement, les voies en site propre existantes.

III – 3. L'amélioration dès demain

- ✓ L'établissement d'un itinéraire en site partagé entre le Haut-Doubs Forestier, Arc-et-Senans et Besançon.

- ✓ L'expérimentation de la signalétique points-nœuds sur certains secteurs touristiques et les applications associées (cartographie, plaquettes, site internet, application mobile). Deux périmètres sont proposés pour lancer cette expérimentation dès 2020-2021 :

    - Entre la véloroute et la vallée de l'Ognon (frontière avec la Haute-Saône), entre Besançon, Baume-les-Dames et Rougemont ;
    - Entre la frontière suisse et le secteur de Frasne-Drugeon, englobant la zone touristique du Mont d'Or et des deux lacs.

- ✓ Complémentairement, les améliorations de la véloroute et du chemin du Tacot.

III – 4. L'objectif après-demain

- ✓ Couverture de l'ensemble du territoire par une signalétique points-nœuds, avec les applications associées et des campagnes de communication.

- ✓ Développement de l'offre de service : équipements d'accueil (stationnement vélos) sur les sites touristiques, établissements labélisés « accueil vélo ».

✓ Extension du concept des « vélo jurassic tours » au parc naturel régional du Doubs Horloger.

IV – L'USAGE DE TYPE « ITINERANCE »

IV – 1. Description

Les usagers recherchent :

- Des parcours longue distance et attrayants ;
- Des infrastructures « praticables » à vélo dans de bonnes conditions.

Les trajets sont effectués à vélo ou à VAE, avec parfois des remorques, sur plusieurs jours, avec une centaine de km parcourus chaque jour.

Ils intéressent des touristes de passage dans le Doubs.

Ils nécessitent des services adaptés à l'itinérance : hébergement, ravitaillement, dépannage.

Les usagers ont besoin de supports pour préparer et suivre leur parcours, ainsi que pour se repérer.

IV – 2. La réponse du Département aujourd'hui

✓ La véloroute est une infrastructure à haut niveau de service répondant à cet usage.

✓ La GTJ permet de parcourir en site partagé les montagnes du Jura.

IV – 3. L'amélioration dès demain

✓ L'aménagement de la véloroute acte II entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, puis entre L'Isle-sur-le-Doubs et Appenans améliorera encore la qualité de cet itinéraire européen.

✓ La dynamique locale des communes et EPCI dans la vallée du Doubs doit contribuer à développer l'offre de service autour de la véloroute, avec le soutien du Département : par exemple, actions cyclables des communes de L'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval et de la communauté de communes des Deux Vallées Vertes.

✓ L'établissement d'un nouvel itinéraire entre le Haut-Doubs Forestier, Arc-et-Senans et Besançon complètera le maillage des itinéraires propices à l'itinérance.

IV – 4. L'objectif après-demain

✓ Développement de liaisons complémentaires renforçant le maillage des voies vertes : par exemple liaison entre la véloroute et l'échappée bleue en Haute-Saône, axe dans la vallée de l'Ognon.

✓ Développement par le Département d'applications numériques facilitant l'organisation des parcours.

✓ Développement de l'offre de service locale, notamment les établissements labélisés « accueil vélo », avec le soutien du Département.

V – CHRONOLOGIE DES ACTIONS

Le tableau en annexe 14 présente la planification des différentes actions proposées dans ce rapport, avec la mise en œuvre du nouveau schéma cyclable départemental à partir de 2020, sur la période 2021-2026, l'engagement de nouvelles opérations dès 2020, à envisager toutefois en fonction des conséquences de la crise sanitaire que nous traversons.

VI – FINANCEMENT DES ACTIONS

En dehors des opérations dont le coût est d'ores et déjà défini (véloroute acte II, chemin du tacot, appel à projets « voies cyclables »), le financement des actions se déclinera ainsi :

- Un programme de 8 M€ pour la construction de nouvelles voies en site propre sur la période de mise en œuvre du schéma cyclable 2021-2026, soit environ 50 à 100 km de voies créées ;

- Un programme de 8 M€ pour la sécurisation et le jalonnement d'itinéraires partagés sur la période 2020-2026, soit environ 1000 km équipés, dont une partie avec des bandes cyclables et certaines portions en site propre ;

- Une enveloppe annuelle de 50 k€ pour des animations de type « voies vertes éphémères » à partir de 2021 (pour 2020, les conditions du maintien du Slow-up de la vallée de l'Ognon restent à définir) ;

- Une enveloppe annuelle de 100 k€ pour des actions de promotion : communication, applications, labellisation ;

- Un programme d'aide aux territoires de 5 M€ pour la période 2021-2025 ;

- Un programme d'équipement des sites départementaux pour l'accueil des cyclistes de 500 k€ sur la période 2020-2023 ;

- Un programme d'achat de VAE de service de 400 k€ sur 2020-2022, correspondant à l'acquisition d'environ 200 vélos.

En intégrant les frais de maintenance des infrastructures cyclables (actuellement 300 k€ par an) et d'entretien courant (actuellement 100 k€ par an), qui seront abondés à due concurrence, les moyens alloués à la politique cyclable atteindront ainsi 5 M€ à partir de 2021 et représenteront une dépense globale de 32,4 M€ entre 2020 et 2026.

Le tableau en annexe 15 présente la répartition de ce financement.

Ces dépenses pourront bénéficier de subventionnements conséquents de la Région, de l'Etat, de l'Union Européenne (FEDER).

A l'issue de ce programme, le Doubs sera doté de plus de 2000 km d'itinéraires cyclables matérialisés sur le terrain, soit deux fois et demi le linéaire actuel (800 km).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 301** présenté sous le timbre **: DGS / DRIT** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental approuve :

- Les principes directeurs du nouveau schéma cyclable départemental 2021-2026 ; le document sera finalisé lors du vote du BP 2021 par les modalités de financement et d'accompagnement du bloc communal ;

- Le lancement de la concertation avec les EPCI sur leurs projets et la mise en cohérence avec le schéma départemental ;

- La poursuite de l'aménagement de la véloroute acte II entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine et entre L'Isle-sur-le-Doubs et Appenans, ainsi que la finalisation de la liaison entre Ornans et L'Hôpital-du-Grosbois par le chemin du Tacot ;

- Le développement progressif de réseaux cyclables et de services d'accueil dans et autour des bourgs-centres, intégrant des jonctions avec les sites départementaux et les autres pôles d'activité et de service de ces bourgs ;

- Le développement progressif d'itinéraires en mode partagé sur l'ensemble du territoire départemental, avec une signalétique « points-nœuds » s'articulant autour des grands itinéraires cyclotouristes, dont l'armature sera complétée par une liaison entre le Haut-Doubs Forestier, Arc-et-Senans et Besançon ;

- Le début du déploiement de la signalétique « points-nœuds » sur deux périmètres :
    - Entre la véloroute et la vallée de l'Ognon (frontière avec la Haute-Saône), entre Besançon, Baume-les-Dames et Rougemont ;
    - Entre la frontière suisse et le secteur de Frasne-Drugeon, englobant la zone touristique du Mont d'Or et des deux lacs ;

- L'organisation au cours des saisons estivales, en lien avec des structures locales, d'animations de type « voies vertes éphémères » dans différents secteurs du Département ;

- La mise en place à partir de 2021 d'un nouveau programme d'aide financière aux projets des territoires, selon les modalités présentées dans l'annexe 12, complété par un appui technique et méthodologique aux territoires ruraux ;

- Des actions en interne pour doter les sites départementaux d'équipements d'accueil des cyclistes, visiteurs et agents, et pour développer l'usage du VAE par les agents de la collectivité, tant pour leurs déplacements professionnels que personnels ;

- L’échéancier et le plan de financement présentés pour ce programme cyclable, avec une enveloppe annuelle de 5 M€ à partir de 2021.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Rappel des actions menées par le Département
2 - Focus sur les grosses opérations d'aménagement engagées en 2020
3 - Les itinéraires cyclables existants ou projetés dans le Doubs
4 - Carte des itinéraires cyclables ou projetés dans le Doubs
5 - Synthèse des enjeux
6 - L'articulation des interventions du Département et du bloc communal
7 - Les enjeux du schéma cyclable départemental
8 - Les voies vertes en site propre
9 - Le traitement d'itinéraires en mode partagé
10 - Principes de balisage des itinéraires en mode partagé
11 - Les animations
12 - Un appui incitatif aux territoires
13 - Des actions en interne
14 - Chronologie des actions
15 - Financement des actions

Annexe 1

Rappel des actions menées par le Département

Initialement, le schéma cyclable « Doubs à vélo » a été adopté par l'Assemblée départementale en 2002 et progressivement mis en œuvre depuis lors. Plutôt axé sur les usages touristique et de loisir, il définissait un réseau d'infrastructures de différentes catégories (voies vertes, pistes cyclables, bandes cyclables le long des RD, itinéraires partagés sur des routes à faible trafic), ainsi que des mesures d'accompagnement, visant à favoriser le développement des modes doux.

Ce programme prévoyait une intervention du Département différenciée en dehors ou à l'intérieur des grandes agglomérations, davantage en accompagnement dans le second cas.

Le schéma cyclable a été en grande partie concrétisé, notamment à travers la construction de la véloroute, ainsi que d'autres voies vertes, mobilisant une part importante des investissements routiers pendant une décennie.

Toutefois, une des opérations importantes du schéma, la voie verte du lac de Saint-Point, n'a pu aboutir et peu d'itinéraires partagés ont été jalonnés.

Au cours du mandat, notre action dans le domaine cyclable s'est organisée selon les axes définis dans C@P 25 avec :

- Les investissements réalisés en propre sur les infrastructures structurantes d'intérêt supra-départemental : véloroute acte II, voie des Salines à Arc-et-Senans (sous maîtrise d'ouvrage du Département du Jura). 1,6 M€ ont été réalisés ou sont prévus sur la période du PIRM 2016-2020 ;

- Le soutien aux territoires pour les aménagements d'intérêt plus local et notamment l'appel à projets « voies cyclables » lancé en 2018 pour des opérations réalisées entre 2018 et 2020 : 16 projets, portés par 10 communes ou EPCI, ont été retenus, avec la création de 32 km de voies en site propre, 6,2 M€/HT d'investissements, une participation départementale de 1,55 M€ ;

- La maintenance des infrastructures construites par le Département (réparation des chaussées, des ouvrages d'art, confortement des terrains, entretien de la signalisation et des abords) pour un budget annuel de 300 k€.

En outre, une étude a été réalisée en 2019, avec l'appui du cabinet TTK, afin d'évaluer la politique cyclable jusqu'alors mise en œuvre par le Département et de définir des orientations pour l'adapter au contexte actuel.

Une large consultation a été menée dans ce cadre auprès des EPCI du Doubs, des territoires voisins, de la Région, des instances du tourisme, des représentants des usagers.

L'étude a mis en évidence les enjeux de développement de nouvelles infrastructures et services cyclables aux différentes échelles géographiques, ainsi qu'une attente forte pour une implication du Département, tant pour le portage de certains projets que pour l'appui (méthodologique, technique, financier) aux projets des territoires.

Annexe 2

Focus sur les grosses opérations d'aménagement engagées en 2020

Le programme de la véloroute acte II vise à aménager en site propre deux sections de la véloroute, respectivement de 3,5 km entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine et de 3 km entre L'Isle-sur-le-Doubs et Appenans, empruntant actuellement des routes départementales en mode partagé, dans des conditions peu satisfaisantes.

Représentant 4,5 M€ d'investissements, il s'agit de la principale opération de travaux neufs du budget des infrastructures pour les années à venir.

L'aménagement entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine (2,6 M€), ainsi que la passerelle sur le canal d'Isle-sur-le-Doubs (0,3 M€) sont programmés à partir de 2020, l'enquête publique s'étant déroulée au premier semestre de cette année :

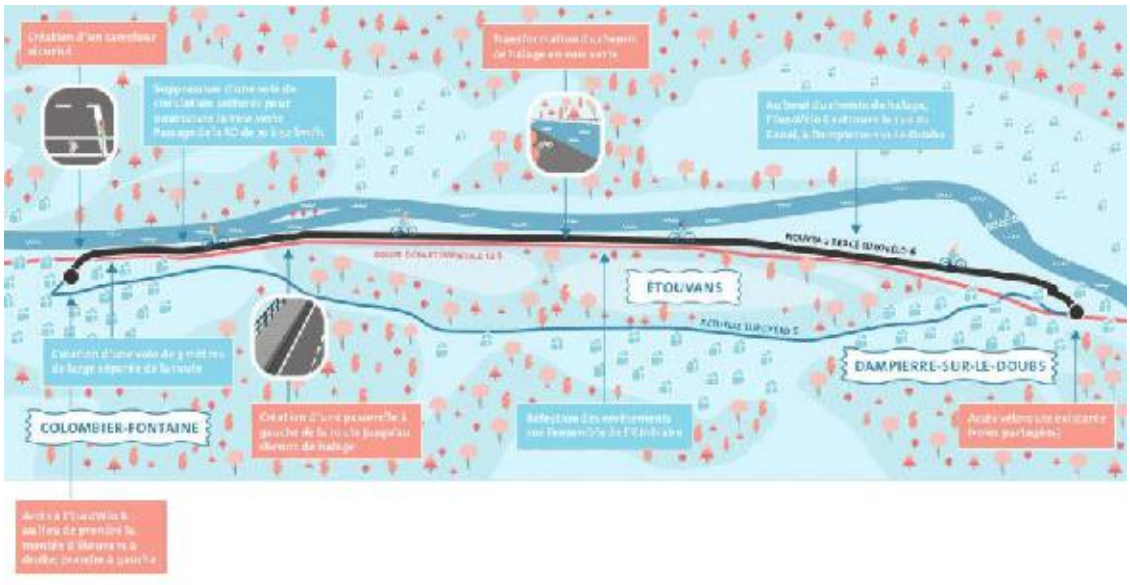

Le complément d'aménagement entre l'Isle-sur-le-Doubs et Appenans (1,6 M€) pourra être programmé dans la continuité (2021 / 2022) :

Par ailleurs, le revêtement du « Doubs chemin carrossable » entre L'Hôpital-du-Grobois et Bonnevaux-le-Prieuré sur près de 9 km (0,3 M€) permettra, en complétant la section déjà aménagée, d'établir en 2020 une voie verte, dite du chemin du Tacot, de 12 km reliant L'Hôpital-du-Grosbois et Ornans :

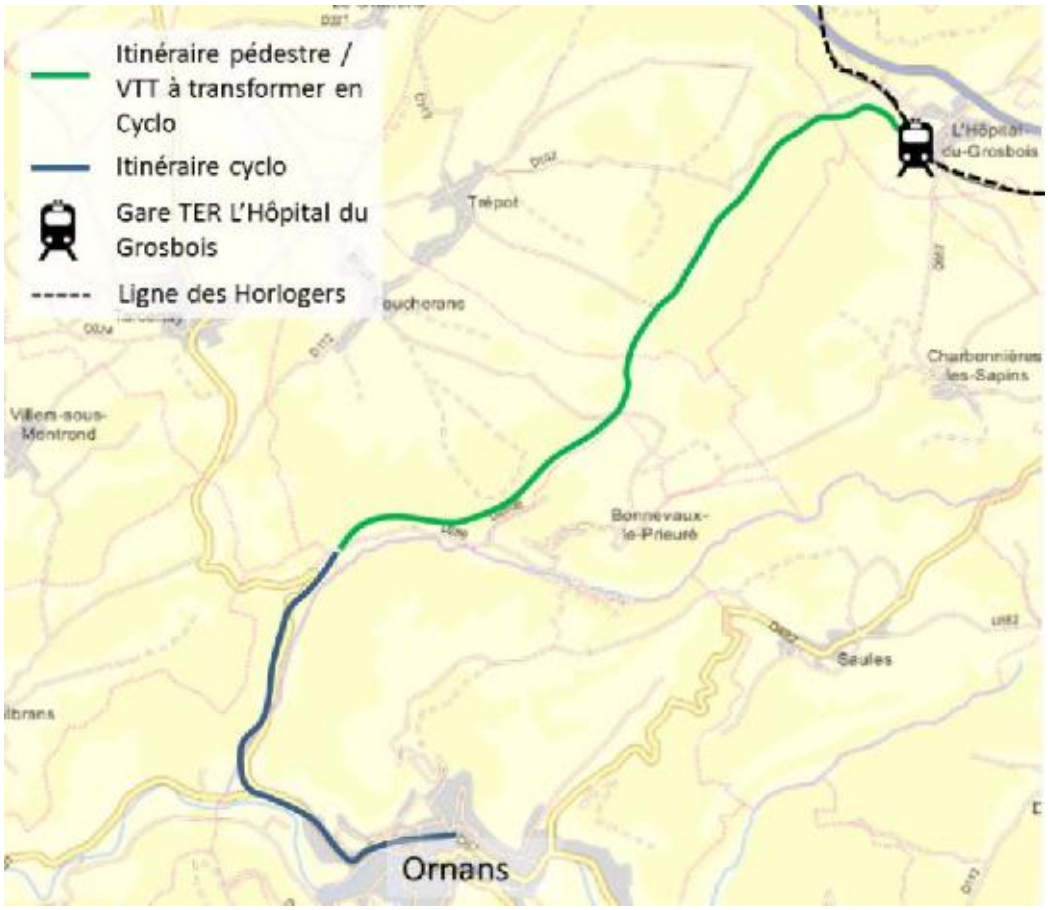

Annexe 3

Les itinéraires cyclables existants ou projetés dans le Doubs

La carte figurant ci-après en annexe 4 présente les itinéraires cyclables existants et projetés dans le Département.

Elle comporte les pôles générateurs de déplacement, en particulier ceux en lien avec les compétences départementales (CMS, collèges, ENS, sites touristiques, musées, campings, établissements labellisés « accueil vélo ») et avec l'intermodalité (gares et haltes ferroviaires).

Elle distingue :

- En couleurs rose / violette, les itinéraires existants (y compris les boucles cyclotouristes non matérialisées sur le terrain) ou projetés à court terme ;

- En couleur verte, les autres itinéraires projetés, dans le précédent schéma cyclable départemental ou par le bloc communal.

Elle fait également apparaître les itinéraires existants dans les territoires voisins (en jaune).

Sans forcément être exhaustive à l'intérieur des grandes agglomérations ou sur la voirie communale, cette carte identifie dans le Doubs près de 800 km d'itinéraires cyclables matérialisés sur le terrain ou en voie de l'être à court terme : 290 km en site propre et 500 km en mode partagé.

Si le réseau cyclable du Doubs est au moins aussi développé que celui de nos voisins, la densité des itinéraires est toutefois variable selon les secteurs.

En outre, ce réseau existant pourrait être mieux valorisé, par des actions de promotion, des outils et des services mis à la disposition des utilisateurs.

Enfin les premiers échanges menés avec les acteurs locaux et les territoires voisins ont permis d'identifier des enjeux pour le Département présentés en annexe 5, qui seront affinés avec les EPCI pour mettre en cohérence les actions et hiérarchiser les interventions départementales.

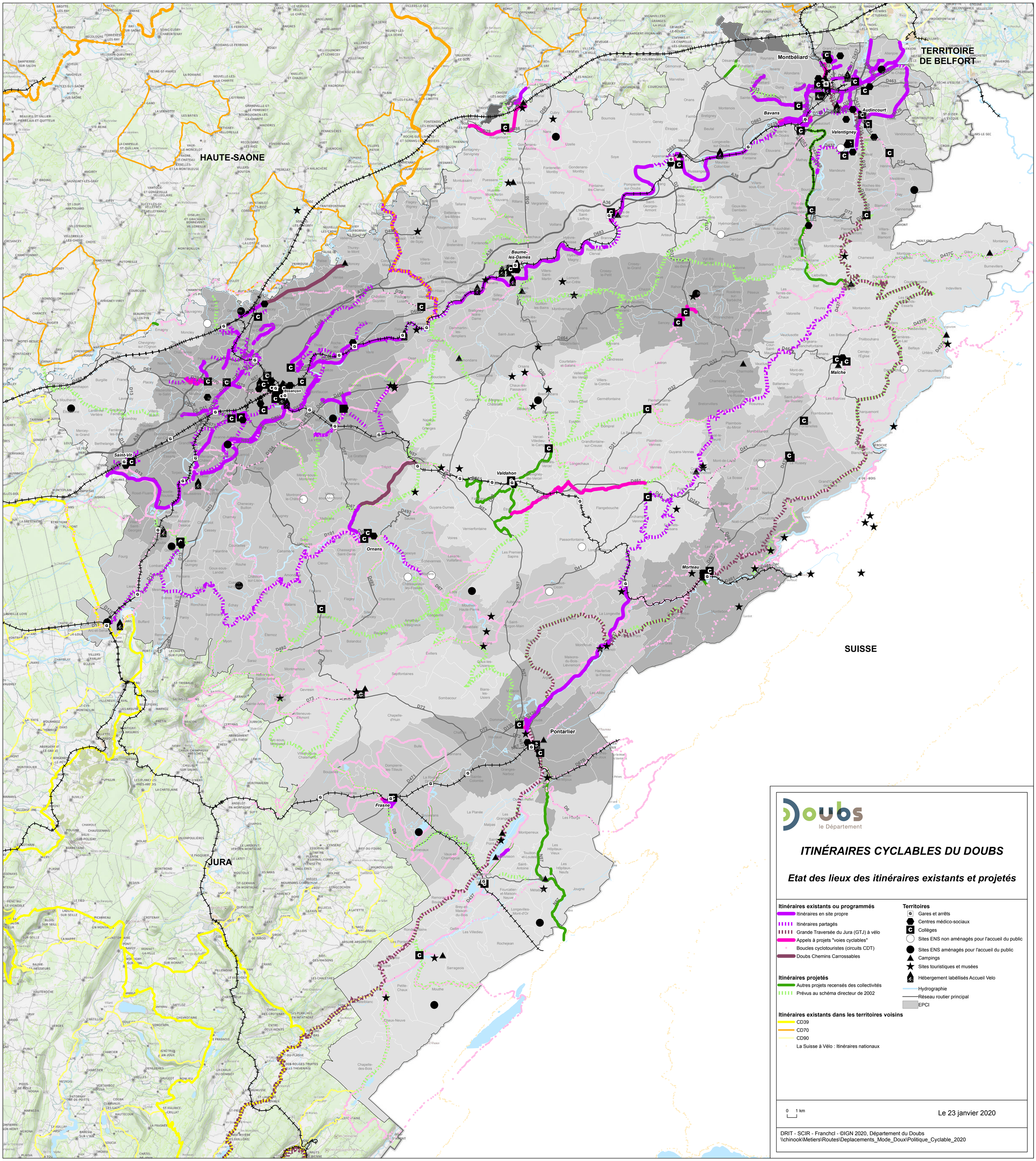

Doubs le Département

ITINÉRAIRES CYCLABLES DU DOUBS

Etat des lieux des itinéraires existants et projetés

Itinéraires existants ou programmés

- Itinéraires en site propre
- Itinéraires partagés
- Grande Traversée du Jura (GTJ) à vélo
- Appels à projets "voies cyclables"
- Boucles cyclotouristes (circuits CDT)
- Doubs Chemins Carrossables

Itinéraires projetés

- Autres projets recensés des collectivités
- Prévus au schéma directeur de 2002

Itinéraires existants dans les territoires voisins

- CD39
- CD70
- CD90
- La Suisse à Vélo : Itinéraires nationaux

Territoires

- G Gares et arrêts
- Centres médico-sociaux
- C Collèges
- Sites ENS non aménagés pour l'accueil du public
- Sites ENS aménagés pour l'accueil du public
- Campings
- Sites touristiques et musées
- Hébergement labéllisés Accueil Velo
- Hydrographie
- Réseau routier principal
- EPCI

0 1 km

Le 23 janvier 2020

DRIT - SCIR - Franchcl - ©IGN 2020, Département du Doubs
\\chinook\Metiers\Routes\Deplacements_Mode_Doux\Politique_Cyclable_2020

Annexe 5

Synthèse des enjeux exprimés lors des premiers échanges avec les acteurs locaux

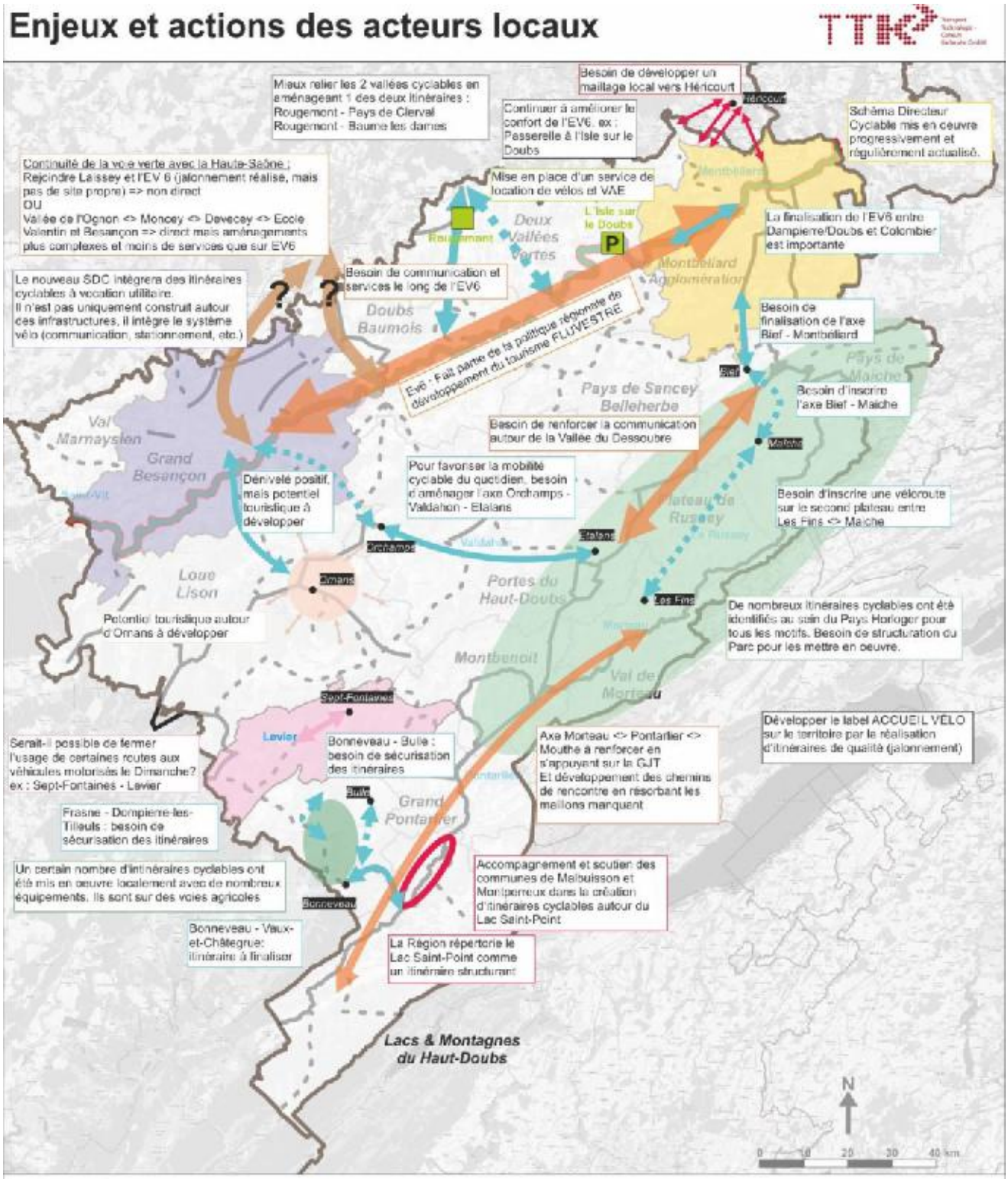

Synthèse des enjeux exprimés lors des premiers échanges avec les territoires voisins

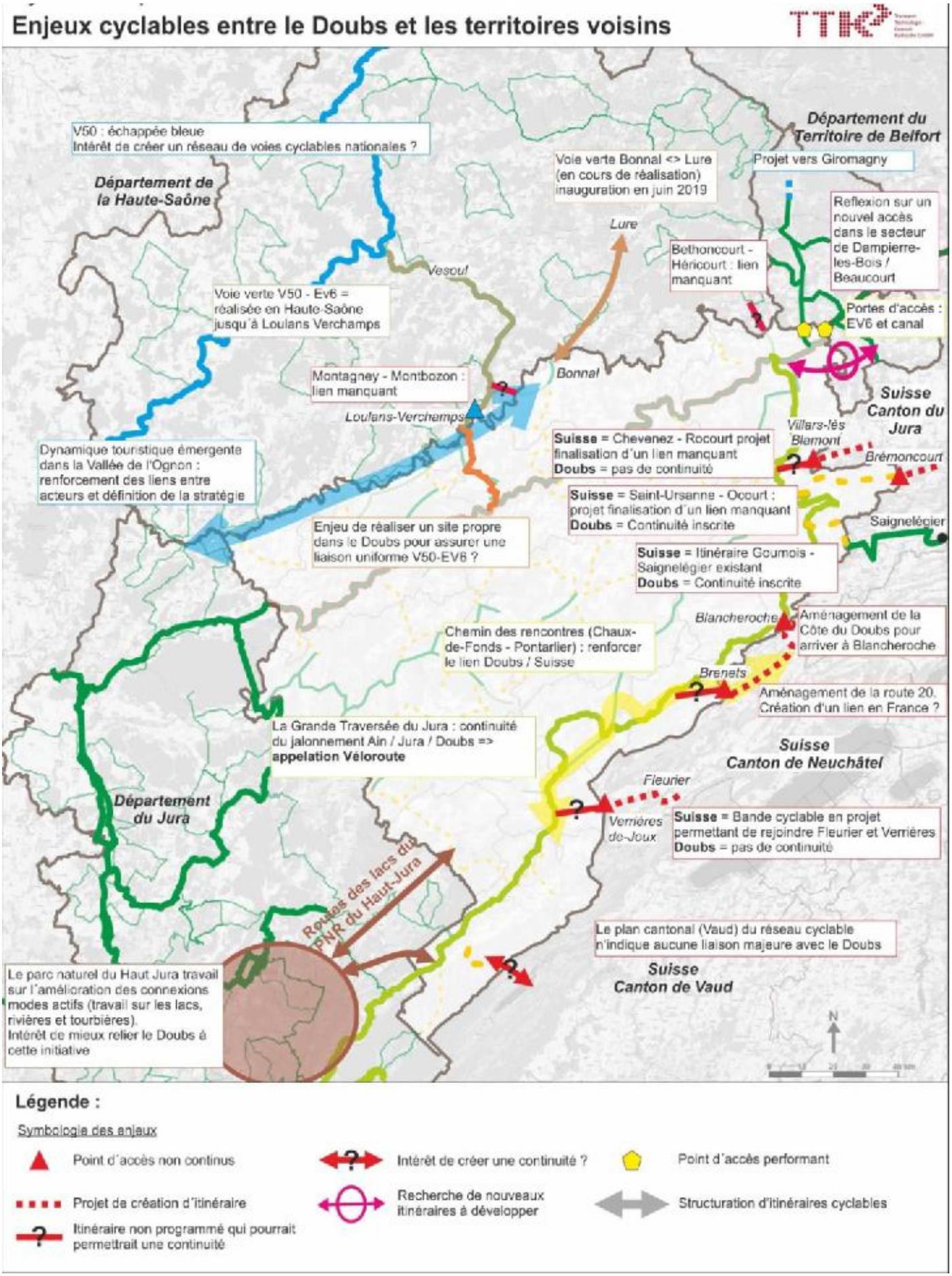

Annexe 6

L'articulation des interventions du Département et du bloc communal

Des évolutions dans le paysage institutionnel entourant la mobilité sont introduites par la loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée fin 2019, qui vise à supprimer les « zones blanches de mobilité » et en particulier à promouvoir les mobilités actives, dont le cyclable.

A cet effet, dans le périmètre des communautés urbaines, d'agglomération ou des métropoles, les EPCI détiennent la compétence d'« autorité organisatrice de la mobilité » (AOM) et doivent établir des plans de mobilité (en remplacement des plans de déplacements urbains).

Dans le périmètre des communautés de communes, les EPCI peuvent prendre la compétence d'AOM (à défaut la Région assure ce rôle) et peuvent établir des plans de mobilité ou des plans de mobilité simplifiés.

Des schémas cyclables ont d'ores et déjà été adoptés par Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération et d'autres initiatives ont été prises au niveau de certains EPCI ou de communes : communautés de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon, des Portes du Haut-Doubs, des Deux Vallées Vertes, communes de Doubs, L'Isle-sur-le-Doubs, Pays-de-Clerval, Sancey, etc.

Nous ne disposons pas de visibilité sur les décisions que prendront les communautés de communes quant à la compétence mobilité, ni sur les conditions de l'intervention de la Région si elle devait se substituer aux EPCI sur certains territoires.

Quoi qu'il en soit, le Département peut porter en propre certaines actions ou certains aménagements et accompagner le bloc communal, par un soutien financier et, en secteur rural où cela est fortement souhaité, un appui technique et méthodologique.

Cette intervention du Département peut s'inscrire en lien avec ses différents champs de compétence : aménagement du territoire, routes, tourisme, collèges, sport, handicap, social, ENS, éventuellement assistance technique au bloc communal.

Annexe 7

Les enjeux du schéma cyclable départemental

Le schéma cyclable départemental doit permettre de coordonner l'action du Département et des territoires dans la durée, d'assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle du Département et avec les territoires voisins, d'affirmer le Doubs en tant que territoire cyclable.

Il sera affiné et déployé en étroite concertation avec le bloc communal, les représentants des usagers et les autres acteurs concernés, institutionnels ou socioprofessionnels.

Il intègre la double dimension :

- Des usages utilitaires (trajets domicile-travail, accès aux établissements scolaires, aux commerces, aux services), afin d'accroître la part modale du vélo et ainsi de réduire la pollution, l'encombrement des routes et d'améliorer la santé des usagers, en cohérence avec les politiques supra-départementales (objectif du plan vélo national de porter la part modale du vélo de 3 % actuellement à 9 % en 2024) ;

- Des usages de loisir (promenade, tourisme, sport, itinérance), en direction des habitants et des visiteurs du Doubs, pour renforcer l'attractivité du Département et valoriser nos richesses touristiques, paysagères, etc., tout en renforçant notre offre « 4 saisons ». (A l'exception des usages « tout terrain » traités par ailleurs).

Le schéma cyclable présente notamment les éléments suivants :

- Les équipements cyclables (infrastructures, services) existants et les projets ;
- Les pôles générateurs de déplacement et les connexions avec les autres modes (transports collectifs, parkings-relais, covoiturage…) ;
- Les labels (vélo et fromages, accueil vélo, GTJ…) ;
- Les besoins d'équipements complémentaires ;
- La répartition des interventions entre le Département, en lien avec ses différentes compétences et en collaboration avec ses structures partenaires (CDT, EPF, AD@T, etc.), et le bloc communal ;
- La planification et le financement des actions ;
- Un dispositif d'accompagnement des territoires (financier, mais également méthodologique et technique) ;
- Des outils de promotion et de développement (communication, applications, labellisations) ;
- Des outils d'évaluation (comptages, enquêtes…) ;
- Les dispositions en matière d'entretien et d'exploitation des équipements ;
- Un système d'information géographique avec ouverture des données.

Cette démarche sera affinée avec les EPCI, au début des nouveaux mandats du bloc communal.

Annexe 8

Les voies en site propre

En dehors des projets engagés qui sont présentés dans l'annexe 2, la construction de nouvelles voies en site propre doit plutôt s'envisager dans le cadre du schéma cyclable d'ensemble.

En effet, ces infrastructures, qui doivent être d'une dimension pertinente (au moins une dizaine de kilomètres), nécessitent des études, des procédures, une disponibilité foncière et requièrent une « acceptation sociale ».

Leur utilité est par conséquent à mettre en rapport de l'investissement à la clé (M€) et demande à être finement appréhendée, en lien avec les représentants des usagers et les acteurs locaux.

La réutilisation d'infrastructures préexistantes (anciennes voies ferrées, chemins de halage ou d'exploitation) est sans doute à privilégier. Dans ce cas, il pourra être nécessaire de procéder au préalable à la remise en état d'ouvrages d'art (viaducs, tunnels) dont le coût des travaux pourra être important.

Si des EPCI s'impliquent dans la construction de voies en site propre (Communautés de Communes des Portes du Haut-Doubs, des Deux Vallées, Agglomérations), le Département est sollicité pour porter certains projets, dont le coût nécessite des études préalables pour en estimer l'adéquation bénéfices – investissements : liaison Besançon – Vesoul, liaison Marnay – Emagny avec prolongation vers l'Est.

D'autres liaisons ont par ailleurs été évoquées lors des échanges avec les territoires : entre le Pays de Montbéliard, Saint-Hippolyte et le Pays Horloger ; entre Villers-le-Lac et Gilley, en complément de la voie verte Pontarlier – Gilley ; entre Pontarlier et Vallorbe le long de la voie ferrée du Conifer.

Des portions d'itinéraires traités en mode partagé pourront être aménagées en site propre, par exemple pour franchir un « point dur » du parcours, ou lorsque qu'une emprise foncière est disponible.

Annexe 9

Le traitement d'itinéraires en mode partagé

Représentant la majorité du linéaire des itinéraires cyclables existants, dans le Doubs comme dans les autres territoires, le mode partagé peut être rapidement déployé à grande échelle (centaines de km) avec une large couverture territoriale.

Le mode partagé s'inscrit dans la logique du partage de la voirie qu'encouragent les récentes évolutions du code de la route, avec davantage de place accordée aux cyclistes et la réduction de la vitesse des automobiles.

Le traitement d'itinéraires en mode partagé implique la mise en place d'une signalisation de jalonnement et de sensibilisation des conducteurs de véhicules motorisés et des travaux de sécurisation des voies existantes empruntées (RD ou VC).

Selon le niveau de trafic automobile, ces travaux peuvent se limiter à de petites améliorations sécuritaires (routes avec moins de 1000 véh/j) ou s'étendre jusqu'à la création de bandes cyclables en bordure des routes (avec plusieurs milliers de véh/j ou en agglomération).

Certaines routes peuvent être traitées selon le principe du « chaussidoux », en réduisant la largeur de chaussée allouée aux véhicules motorisés, les cyclistes devenant alors prioritaires sur ces derniers :

Outre la matérialisation sur le terrain, des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour promouvoir ces itinéraires et en faciliter l'usage : communication, cartographie et applications, services associés (stationnement, ravitaillement, hébergements et prestataires labellisés accueil vélo, recharge batteries VAE (vélo à assistance électrique), etc.).

Le mode partagé peut intéresser les usages de loisir (découverte touristique, cyclotourisme, sport), valorisant le territoire et favorisant les activités locales, telles que les sites touristiques, les hébergements, la restauration, les commerces, les services.

Il peut également concerner les usages utilitaires, en particulier à l'intérieur des agglomérations et autour des bourgs-centres, où un report modal significatif en faveur du vélo ou du VAE peut être escompté. L'aménagement des voiries doit alors être adapté à une circulation des cyclistes « en heure de pointe », avec un niveau de sécurisation supérieur et d'éventuelles restrictions pour les véhicules motorisés (limitation de vitesse, etc.).

En complément des réseaux mis en place autour des grandes villes sous l'égide des Agglomérations, le Département peut s'impliquer dans le développement de réseaux cyclables

reliant les bourgs-centres aux communes périphériques, voire jusque dans un rayon d'une dizaine de kilomètres (distance pouvant être facilement couverte au quotidien en VAE).

La continuité de ces réseaux cyclables devra alors être assurée à l'intérieur des agglomérations pour desservir les activités et les services et bien accueillir les cyclistes (stationnement, consignes à casques, recharge des batteries, etc.).

Une quinzaine de sites identifiés dans le SDAASP peuvent relever de ce programme : Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Maîche, Morteau, Pontarlier, Ornans, etc.

Ce réseau cyclable « utilitaire » sera étendu aux autres usages de loisir et à l'ensemble du territoire départemental.

Pour la signalisation, on exploitera l'alternative de recourir à la signalétique traditionnelle normalisée ou au système « points-nœuds », innovant en France et qui offre davantage de souplesse, tant pour sa mise en œuvre sur le terrain que pour sa commodité d'usage.

L'annexe 10 présente dans le détail ces principes de balisage et l'intérêt du système « points-nœuds ».

Le programme sera engagé selon deux orientations :

D'une part, pour compléter l'armature structurante des grands itinéraires (véloroute et GTJ), et en lien avec les itinéraires labellisés « vélo et fromages », une liaison sera établie entre le Haut-Doubs Forestier et Besançon, bouclant ainsi un « tour du Département ». Cette jonction comportera deux branches à partir d'Arc-et-Senans pour rejoindre la véloroute, l'une reliant directement Besançon et l'autre (existante) passant par la forêt de Chaux :

D'autre part, un réseau « points-nœuds » sera développé sur des secteurs à fort potentiel touristique autour de ces itinéraires structurants, ainsi que des lignes ferroviaires TER (ligne des Horlogers…).

Dans tous les cas, les itinéraires seront conçus selon une double approche infrastructure / tourisme et feront l'objet d'une analyse conjointe par les STA et le CDT.

Annexe 10

Principes de balisage des itinéraires en mode partagé

Le jalonnement des itinéraires

Etape indispensable du déploiement d'un réseau, le jalonnement des itinéraires peut prendre plusieurs formes.

1) La signalisation classique et normalisée

Utilisant le principe de boucles ou de linéaires déterminés, les itinéraires sont balisés par entité, du point de départ au point final, selon la méthode classique d'un numéro ou d'un nom propre à chaque itinéraire.

Cette méthode, largement utilisée en France, est déjà existante dans le Doubs sur quelques boucles, comme dans le Dessoubre et également sur les voies vertes comme dans la vallée de la Loue, mais aussi sur l'itinéraire structurant de l'Eurovelo6.

Ce système particulièrement bien adapté pour les itinéraires en site propre reste néanmoins assez lourd à mettre en œuvre, et présente l'inconvénient majeur d'être figé. D'un point de vue du développement touristique cela reviendrait à devoir créer de multiples boucles adaptées à chacun des besoins des clientèles (famille, sportifs, boucle à la journée, à la demi-journée, d'1 heure, …).

2) Le système de points-nœuds

Issu de la signalétique minière développée en Belgique au 19ème siècle, le système de points-nœuds a été adopté par la Belgique et les Pays-Bas pour l'ensemble de leurs parcours et s'étend désormais en Allemagne ainsi que, récemment, dans le Département du Nord (Il serait également envisagé par PMA).

L'intérêt pour le Doubs de mettre en œuvre un système encore inédit dans l'Est de la France

Utilisant le réseau routier existant, le principe de ce système repose non pas l'identification des parcours ; mais sur celle des carrefours. Un numéro (aléatoire) est attribué à chaque carrefour, constituant ainsi un nœud et renvoyant vers d'autres nœuds.

Une signalétique simple est mise en place sur le territoire, au niveau de chaque carrefour et éventuellement de façon intermédiaire sur les tronçons dépassant une certaine longueur.

Le territoire est ainsi couvert par un ensemble de points-nœuds permettant de renvoyer les usagers de carrefours en carrefours. Classiquement, une information complémentaire indique la distance de chaque liaison.

Une adaptation de cette signalétique aux spécificités du Doubs est également envisageable. Nous pourrions ainsi par exemple rajouter d'autres informations comme le dénivelé, le trafic, la difficulté, des logos ou encore des lieux de visite ou emblématiques. Il est à noter que la couverture du territoire pourrait, dans ce cas de figure, se faire par zones successives selon un calendrier de priorités, d'intérêt ou d'avancée de la réalisation des éventuels travaux de sécurisation.

D'un point de vue de son utilisation, le système de points-nœuds présente l'avantage majeur de la simplicité. Ce maillage offre la liberté totale à chaque type d'usager d'établir son itinéraire en fonction de ses envies et de sa forme physique. De plus, l'itinéraire reste bien évidemment modifiable en cours de route en cas par exemple de conditions météo difficiles.

Par ailleurs, il n'empêche pas la réalisation de suggestions ou d'itinéraires prédéfinis par chacun des opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.

Tout comme pour une signalétique classique ce système doit s'accompagner d'outils de promotion et de communication, dont notamment de la cartographie (papier, numérique, sur le terrain en complément).

De création simple et pour un coût limité, ce système peut être déployé à grande échelle ou initié sur une zone restreinte, tout en restant évolutif. Il ne présente par ailleurs pas d'incompatibilité avec les autres signalétiques existantes.

Annexe 11

Les animations

A l'instar des initiatives déjà existantes de la journée sans voiture du lac de Saint-Point ou du Slow-up de la vallée de l'Ognon, le concept des « voies vertes éphémères » consiste à affecter temporairement la voirie locale d'un secteur à la circulation des modes doux.

La densité du réseau routier départemental et communal permet dans bien des cas d'établir, le temps d'une journée ou d'un week-end, quelques parcours réservés aux modes doux, sans beaucoup pénaliser la circulation automobile ou la desserte locale.

Un programme de telles animations au cours de la saison estivale offrira aux résidents et aux visiteurs du Département l'occasion de découvrir différents pôles touristiques et favorisera l'économie locale : sites touristiques, commerces, producteurs locaux, établissements de restauration.

Ces animations comprendront une dimension d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pourront ainsi s'inscrire dans le programme « partageons nos sports ».

Elles permettront de diffuser la pratique du vélo dans les territoires et contribueront à limiter la circulation automobile, ponctuellement tout du moins.

Le Département avec l'appui du CDT pourra impulser et soutenir de telles animations, dont la mise en œuvre devra reposer sur des structures locales telles que les offices du tourisme, des associations ou des clubs de cyclotourisme.

Annexe 12

Un appui incitatif aux territoires

Dans la continuité de l'appel à projets « voies cyclables » 2018-2020, un nouveau programme sera mis en place dès 2021 pour soutenir financièrement les projets des communes et des EPCI : études de schémas cyclables (qu'il convient d'encourager car ils garantissent la cohérence d'ensemble des aménagements) et aménagements cyclables (in fine prévus dans un schéma cyclable), tels que les infrastructures, le jalonnement, le stationnement des vélos.

Ce programme d'aide sera financé sur le budget des infrastructures, en dehors des contrats P@C, avec une enveloppe pluriannuelle et les dossiers seront instruits au fil de l'eau.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction du plan de financement présenté par les porteurs de projet et en intégrant les autres aides possibles, de l'Europe, de l'Etat, de la Région.

Afin de réguler ce programme, de le répartir équitablement entre les territoires et d'éviter son « saupoudrage », certaines règles seront appliquées : un seul dossier, pour un projet unique, par collectivité et par an ; coût plancher de 50 k€/HT par projet ; plafond de subvention de 25 k€ par étude de schéma cyclable et de 100 k€ par projet d'aménagement.

En considérant le niveau de l'enveloppe de l'appel à projets de 2018 (500 k€ par an environ), ainsi que la dynamique des territoires dans le domaine cyclable, une enveloppe de 5 M€ pour la période 2021-2025, soit une dépense annuelle moyenne de 1 M€, représentera un accompagnement fort de la part du Département.

En complément de l'aide financière, un appui méthodologique et technique pourra être apporté par le Département, en particulier aux territoires ruraux, qui ont exprimé ce besoin.

Le référent cyclable recruté au sein de la DRIT constitue, avec ceux se mettant en place dans les EPCI, la base de cet accompagnement.

Annexe 13

Des actions en interne

Si les déplacements cyclables doivent être pris en compte dans l'ensemble des compétences départementales (travaux routiers, aménagements des locaux, accompagnement du bloc communal, des associations, des particuliers, secteur social, handicap, évènements, communication, etc.), des actions spécifiques peuvent être mises en œuvre pour favoriser l'accueil des cyclistes sur les sites départementaux et pour inciter nos agents (et les élus) à utiliser le vélo.

A cet effet, dans la poursuite des démarches d'ores et déjà engagées, des dispositifs adaptés seront mis en place dans les sites départementaux, à l'attention des visiteurs et des agents, pour le stationnement des vélos, le rangement des équipements, la recharge des batteries.

Ces équipements sont à concevoir en fonction des usages propres à chaque site : catégorie de public, nombre de cyclistes potentiellement concernés, durée de séjour sur le site, ouverture à l'extérieur…

Par ailleurs, la flotte de VAE de service sera étendue et son usage développé, tant pour les déplacements professionnels que pour les déplacements domicile-travail, voire personnels, dans des conditions de type remisage ou « autopartage d'entreprise ».

Des technologies innovantes permettent de gérer ce genre d'affectation des véhicules de service pour un usage partagé professionnel / personnel.

Sur la base d'une enquête visant à déterminer l'intérêt des agents pour cette offre, la mise à disposition d'au moins un VAE par tranche de 10 agents sera visée sur chaque site départemental propice à l'utilisation du vélo, soit potentiellement plusieurs centaines de VAE.

Cette démarche sera initiée à partir des 25 VAE dont nous sommes déjà équipés et s'accompagnera ensuite de dispositions pour y intégrer d'autres enjeux départementaux : entretien des vélos par des structures d'insertion ou des établissements d'enseignement spécialisés, groupements d'achat, en circuit court, avec d'autres collectivités ou établissements…

Annexe 14

CHRONOLOGIE DES ACTIONS

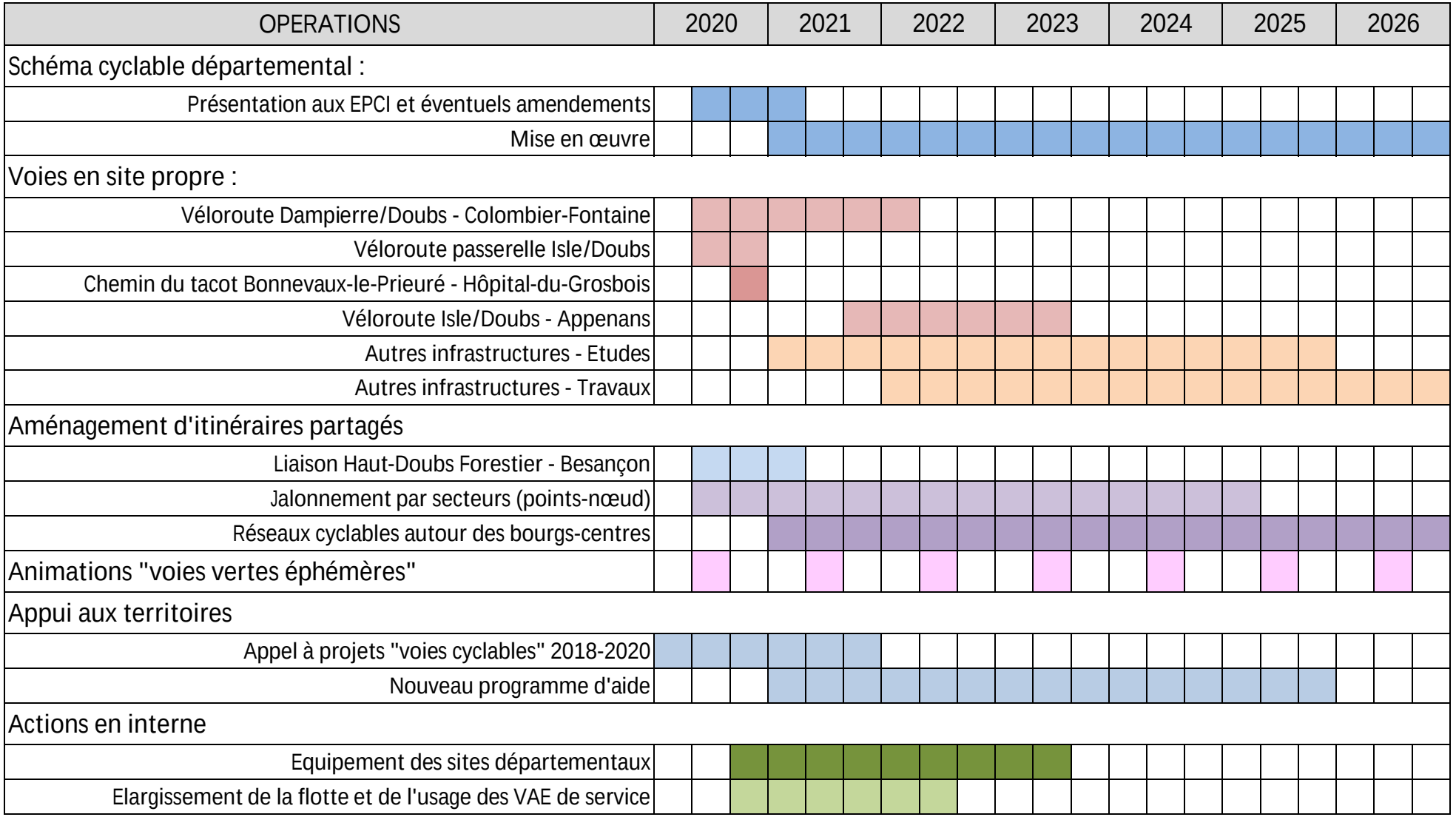

ANNEXE 15

FINANCEMENT DES ACTIONS

OPERATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Voies en site propre (investissement) - Total :	12 800 000 €						
Dépenses	1 600 000 €	2 000 000 €	2 100 000 €	1 700 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €
Voies en site propre - Détail :							
Véloroute Dampierre/Doubs - Colombier-Fontaine	2 600 000 €						
Dépenses	1 000 000 €	1 400 000 €	200 000 €				
Véloroute passerelle Isle/Doubs	300 000 €						
Chemin du tacot Bonnevaux-le-Prieuré - Hôpital-du-Grosbois	300 000 €						
Véloroute Isle/Doubs - Appenans		1 600 000 €					
Dépenses		100 000 €	900 000 €	600 000 €			
Autres infrastructures du schéma cyclable		8 000 000 €					
Dépenses		500 000 €	1 000 000 €	1 100 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €
Itinéraires partagés et accès aux bourgs-centres (investissement)	8 000 000 €						
Dépenses	500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €
Voies vertes éphémères (fonctionnement)		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Actions de promotion (fonctionnement)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Maintenance (inv.) et entretien courant (fonct.)	400 000 €	400 000 €	450 000 €	500 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €
Appui aux territoires (investissement)							
Appel à projets "voies cyclables" 2018-2020	1 555 000 €						
Dépenses	500 000 €	800 000 €					
Programme d'aide 2021-2025		5 000 000 €					...
Dépenses		500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €
Actions en interne (investissement)							
Equipement des sites départementaux	500 000 €						
Dépenses	50 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €			
Elargissement de la flotte et de l'usage des VAE de service	400 000 €						
Dépenses	50 000 €	200 000 €	150 000 €				
DEPENSES TOTALES : 32 400 000 M€	3 200 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	4 200 000 €

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 302
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX - SOUTIEN AUX PARTENAIRES ET A L'INGENIERIE LOCALE

Objet : SPL TERRITOIRE 25 - Cession d'une part de capital au bénéfice de la Communauté de communes du Grand Pontarlier

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – RAPPEL 2

II – CONTEXTE 4

III – PROPOSITION DE CESSION DE PARTS 4

DELIBERATION 5

INTRODUCTION

Le Département est membre de la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 et détient, à ce titre, 2720 actions pour une valeur de 272 000 €.

La Communauté de communes du Grand Pontarlier (CCGP) souhaite devenir membre de la SPL. Cela suppose que l'un des membres accepte de lui vendre une partie de ses actions. Dans cette perspective, par courrier en date du 15 mai dernier, la CCGP demande au Département de lui céder 200 parts, d'une valeur nominale de 100 €.

Cette proposition a été avalisée par le Conseil d'administration (CA) de Territoire 25 lors de sa réunion du 16 juin dernier.

Aussi, il vous est proposé que le Département souscrive favorablement à cette demande de cession de parts, pour un montant global de 20 000 €, au bénéfice de la CCGP afin que celle-ci puisse intégrer la SPL.

I – RAPPEL

Territoire 25 est une Société publique locale (SPL) d'aménagement et de construction qui a été créée fin 2011 par les collectivités actionnaires de SEDIA (Société d'équipement du Département du Doubs) pour des projets très structurants ou susceptibles d'évolutions régulières se prêtant mal à la mise en concurrence.

La participation du Département au capital de la SPL s'inscrit dans les orientations du projet départemental C@P 25 en termes de solidarités territoriales et d'aménagement du territoire.

Territoire 25 intervient exclusivement pour ses actionnaires, en aménagement de quartiers d'habitat et d'activités, depuis les phases très amont des projets jusqu'à leur réalisation. Elle peut également intervenir en construction d'équipements publics. Un partenariat a été noué avec le Département dans le cadre, notamment, du projet immobilier en cours sur le site de Gay Lussac.

Les principales caractéristiques intrinsèques de la SPL, liées à la structure juridique retenue, sont les suivantes :

- elle ne peut intervenir que sur le territoire de ses membres et pour leur unique et seul compte,

- elle peut travailler pour ses membres hors du champ concurrentiel (contrat in house), sous réserve de mettre en place un contrôle analogue et que l'essentiel de son activité soit réalisé pour les collectivités la composant.

La SPL Territoire 25 a pour objet l'exercice d'activités d'études, de réalisation, de commercialisation, d'administration, d'animation et de gestion :

- d'opérations d'aménagement foncier,
- d'opérations visant à réhabiliter des quartiers existants,
- d'opérations de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location,
- d'opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement,
- d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Elle peut également :

- participer, à la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, à l'animation et à la gestion de quartiers en vue de leur développement,
- mener, à la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, toutes études, missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières, ...) nécessaires aux opérations d'aménagement et de développement,
- étudier, coordonner, promouvoir et mettre en œuvre toutes initiatives propres à favoriser la maîtrise de l'énergie et le déploiement d'énergies nouvelles, ainsi que toute activité à caractère environnemental,
- assurer, de façon transitoire ou à long terme, la gestion, l'exploitation, le portage, l'entretien, la commercialisation de bâtiments et ouvrages en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur.

La répartition du capital, soit 2 027 600 €, entre les différents actionnaires est actuellement la suivante :

Capital de Territoire 25 au 28/11/2018

	nbre actions	Montant	%
CD 25	2 720	272 000 €	13,41%
Ville de Besançon	5 041	504 100 €	24,86%
CAGB	5 041	504 100 €	24,86%
PMA	5 296	529 600 €	26,12%
Ville de Montbéliard	1 060	106 000 €	5,23%
Ville de Sochaux	238	23 800 €	1,17%
Ville de Dampierre-les-Bois	180	18 000 €	0,89%
Ville de Pontarlier	300	30 000 €	1,48%
Ville d'Ornans	200	20 000 €	0,99%
Ville de Morteau	200	20 000 €	0,99%

Ainsi, le Département détient 13,41% du capital de cette société, soit 272 000 €.

II – CONTEXTE

Afin de pouvoir confier des missions à la SPL Territoire 25 pour l'accompagner dans la réalisation de projets d'aménagement sur son territoire, la CCGP doit préalablement entrer au capital de la SPL. Pour ce faire, elle a sollicité le Département du Doubs, par courrier du 15 mai dernier, afin que la collectivité départementale accepte de céder une petite fraction du capital qu'elle détient dans Territoire 25 et rende ainsi possible, après avoir eu l'accord des autres membres de la SPL, l'entrée de la CCGP au sein de cette SPL.

III – PROPOSITION DE CESSION DE PARTS

Dans le cadre de son fonctionnement habituel, la SPL Territoire 25 privilégie l'entrée au capital de nouvelles collectivités par acquisition de parts détenues par :

- Grand Besançon Métropole (GBM) pour les communes membres de la Métropole et qui souhaitent intégrer la SPL pour lui confier des missions in house,
- Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) pour les communes membres de l'agglomération,
- le Département du Doubs pour toutes les autres communes du département.

En application de ce principe, le Département a déjà procédé, en 2016, à la cession d'une fraction de son capital détenu dans la SPL au bénéfice des communes de Pontarlier et d'Ornans à raison de 20 000 € (soit 200 parts), pour chacune de ces collectivités.

Aussi, et sur la base de la demande formulée par la CCGP, il est proposé de céder 200 parts d'une valeur nominale de 100 € chacune à cet EPCI, soit un montant total de 20 000 €.

Suite à cette cession, le Département sera détenteur de 2 520 actions soit 12,43 % du capital.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la sollicitation de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) en date du 15 mai 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration de la SPL Territoire 25 en date du 16 juin 2020 donnant son agrément à la finalisation de cette cession de parts ;

Vu le rapport **n° 302** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Décide de la cession de 200 parts de capital détenues par le Département au sein de la SPL Territoire 25, pour un montant de 20 000 € sur la base d'une valeur nominale individuelle de 100 €, au bénéfice de la Communauté de communes du Grand Pontarlier (CCGP),

- Donne délégation au représentant du Département du Doubs au Conseil d'administration de Territoire 25 pour mettre en œuvre cette décision,

- Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document permettant la finalisation de cette vente de parts au bénéfice de la CCGP.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 303
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

TOURISME - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE - AIDE A L'EMERGENCE DE PROJETS

Objet : Plan départemental d'urgence : mise en oeuvre des actions "tourisme", via l'établissement d'un avenant à la convention de partenariat établie avec le Comité départemental du tourisme (CDT) pour l'année 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – RAPPEL 2

II – CONTEXTE 3

III – PROPOSITION 3

DELIBERATION 6

ANNEXE AU RAPPORT 7

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Champs C@p 25 (libellé)	Crédits fonctionnement votés	Crédits fonctionnement engagés	Crédits fonctionnement disponibles	Proposition d'attribution	Reste disponible
Aide à l'émergence des projets	1 550 000,00 €	0,00 €	1 550 000,00 €	1 550 000,00 €	0,00 €

INTRODUCTION

Soumis à l'approbation du Conseil départemental lors de la présente session du 22 juin 2020, le plan départemental d'urgence face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19 prévoit la mise en œuvre de plusieurs actions relevant du domaine du tourisme.

En effet, le contexte sanitaire actuel et les contraintes qui en découlent rendent difficile l'activité touristique et fragilisent fortement les entreprises de ce secteur pour les prochains mois.

Concrètement, et en application de l'article L 132-2 du code du tourisme qui dispose que « le Comité départemental du tourisme prépare et met en œuvre la politique touristique du département », il a été décidé de confier au Comité départemental du tourisme (CDT) la mise en œuvre opérationnelle du volet « tourisme » de ce plan d'urgence.

A cet effet, un montant de 1 550 000 € a été inscrit à la Décision modificative (DM) n°1 de ce 22 juin 2020, à titre de subvention complémentaire à accorder au CDT pour la mise en œuvre des actions « tourisme » du plan départemental d'urgence.

Du point de vue pratique, la mobilisation du CDT dans la mise en œuvre de ce plan d'urgence nécessite l'établissement d'un avenant à la convention de partenariat qui a été établie avec le CDT pour l'année 2020.

Il vous est donc proposé, dans le présent rapport, d'approuver l'avenant n°1 à la convention actuellement en cours avec le CDT pour l'année 2020.

I – RAPPEL

Avec une moyenne annuelle de 5°100 emplois touristiques et jusqu'à 6 400 en saison estivale, le tourisme contribue pour 2,5 % à l'emploi et au développement économique du Doubs.

L'action du Département pour promouvoir ce pan important de l'économie locale et facteur d'attractivité du territoire, se traduit notamment par la définition d'une stratégie globale et partagée avec le bloc communal d'aménagement et de mise en tourisme du territoire départemental mais également par le soutien aux projets des territoires.

Par ses missions et conformément aux dispositions du Code du tourisme, le Comité départemental du tourisme (CDT) contribue ainsi à la déclinaison opérationnelle de la politique touristique exprimée par le Département dans son projet stratégique C@P25.

Pour cela, et afin que l'activité du CDT s'inscrive dans un cadre pluriannuel en termes de soutien financier de la part du Département, une convention-cadre a été établie avec le CDT pour la période 2018-2020 et se décline chaque année par une convention d'application annuelle fixant un programme d'actions à conduire.

Un budget de 3,9 M€ est ainsi alloué par le Département au CDT pour la conduite de ses missions pour la période 2018-2020.

II – CONTEXTE

La survenue de l'épidémie de COVID 19, en tout début de la saison touristique 2020, vient durement percuter cette filière et au premier titre les nombreux opérateurs touristiques privés qui se sont retrouvés, sans anticipation possible, confrontés à une perte majeure, voire totale, de leur chiffre d'affaires jusqu'au début de ce mois de juin 2020 et avec des perspectives d'activité estivale très incertaines.

Or, ces entreprises et acteurs locaux constituent le socle de l'attractivité du Doubs auprès des clientèles touristiques.

C'est pourquoi, le Département a décidé, dans le cadre de l'exercice 2020, d'accorder une subvention supplémentaire de 1 550 000€ au CDT pour que ce dernier mette en œuvre, sans délai, les actions « tourisme » prévues dans le plan départemental d'urgence face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19.

En effet, les actions « tourisme » du plan d'urgence portent une double ambition :
- permettre aux acteurs touristiques, et notamment aux sites et équipements, de bénéficier d'un regain de fréquentation pour les semaines et mois à venir et passer ainsi le cap difficile de ce début d'année touristique catastrophique,
- proposer des offres, à la clientèle locale et hors région, pour inciter les touristes à venir ou revenir dans le Doubs.

III – PROPOSITION

Des initiatives sont d'ores et déjà conduites par l'Etat et en Région pour soutenir la trésorerie des entreprises et certaines entités à vocation touristique peuvent prétendre à une aide à ce titre.

Pour autant, il apparait que les gestionnaires de sites naturels ou de sites d'accueil touristique (parcs à thèmes, …) ne soient pas ou peu soutenus par ces mesures.

Par conséquent le Département confie au CDT la mission de développer des modalités complémentaires de soutien au travers de son action de promotion touristique et de son lien privilégié avec les acteurs de la filière.

Dans le cadre de ce rapport, il vous est ainsi proposé de confier, au CDT, la mise en place et le suivi d'un dispositif opérationnel et concret destiné à relancer l'activité et la fréquentation touristique des sites touristiques accueillant au moins 5°000 visiteurs par an.

Pour ce faire, un projet d'avenant à la convention d'objectifs 2020 est joint au présent rapport et précise que le Département accordera, dès signature de cette convention par les deux parties, une aide de 1 550 000 € au CDT pour les 3 actions suivantes :

1) <u>Création d'un fonds d'acquisition de billets « Les Billets Doubs » auprès des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques, ainsi que ceux pour lesquels le Département est impliqué dans la gouvernance</u>

L'opération les « billets Doubs » poursuit le triple objectif de :
- venir en appui des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques, ainsi que ceux pour lesquels le Département est impliqué dans la gouvernance,

- appuyer les démarches des hébergeurs du Doubs dans leurs actions de reconquête des clientèles,
- favoriser l'attractivité du territoire auprès des clientèles touristiques locales et de proximité.

Cette action de soutien et de promotion vient en complémentarité des aides apportées directement aux entreprises (notamment les hébergeurs) par l'Etat et par la Région.

135 000 billets seront édités et achetés par le CDT auprès des sites (au prix unique de 10 € l'entrée) et seront répartis auprès des hébergeurs afin qu'ils puissent en faire profiter leurs clientèles et rendre également ainsi plus attractives leurs offres de séjours.

Le dispositif est doté d'une enveloppe de 1°400°000 €.

Par ailleurs, une distribution d'entrées à but social et de reconnaissance des personnels particulièrement impactés donnera lieu à l'édition de billets supplémentaires, ce qui portera l'enveloppe à 1°450°000 €.

2) Création de séjours packagés pour les clientèles de groupes : opération « Doubs en groupes »

L'opération « Doubs en Groupes » s'inscrit dans la volonté de venir en appui de l'ensemble des partenaires, sites de visites et d'activités touristiques associés au service réceptif groupes de Doubs Tourisme, de favoriser la programmation de la destination par les professionnels du voyage de groupes (agences de voyages, autocaristes, ...).

Elle se traduit par la mise en place d'une réduction tarifaire de 300 €, au bénéfice de l'opérateur de voyage, par nuitée consommée pour tout séjour en groupe. Elle est valable uniquement pour des groupes de plus de 20 personnes et pour tout séjour incluant plusieurs prestations (visites, restaurant, hébergement...) et une durée minimum de 2 jours et 1 nuit.

Le dispositif est doté d'une enveloppe de 50 000 €.

3) Création de de produits packagés pour les clientèles individuelles : opération « Doubs Séjour »

L'opération Doubs Séjour a pour objectif de favoriser l'attractivité du territoire durant la saison estivale 2020 auprès des clientèles touristiques, proximité et hors région.

Elle vise la mise en place d'un produit 2 jours/une nuit attractif et très promotionnel sur la base du Doubs Séjour (valable en semaine comme en week-end pour 2 personnes).

Le principe est de proposer des séjours pour 2 personnes avec la nuit en hôtel, ou chambres d'hôtes ou en villages vacances, le dîner comtois et le petit-déjeuner, les entrées dans 2 sites de loisirs ou musées incontournables du Doubs.

Ce produit est adaptable sur mesure aux familles et modulable selon la durée.

Le dispositif est doté d'une enveloppe de 50 000 €.

Les fiches détaillées de présentation de ces 3 dispositifs figurent en complément du projet d'avenant à la convention de partenariat 2020 avec le CDT, qui est joint en annexe au présent rapport.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L.132-2 ;

Vu la convention de partenariat 2020 avec le Comité départemental du tourisme (CDT) en date du 18 février 2020 approuvée par délibération de la Commission permanente du 17 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 juin 2020 portant approbation du plan départemental d'urgence face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 juin 2020 approuvant, dans le cadre de l'adoption de la décision modificative (DM) n°1 de 2020, l'inscription d'un montant de crédits de 1 550 000 € en faveur du Comité départemental du tourisme pour la mise en œuvre des actions relevant du « tourisme » prévues dans le plan départemental d'urgence ;

Vu le rapport **n° 303** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Approuve tel qu'il figure en annexe du rapport, l'avenant à la convention de partenariat 2020 à intervenir avec le Comité départemental du tourisme (CDT) pour la mise en œuvre, par cette structure, des actions « tourisme » prévues dans le plan départemental d'urgence face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19.

  Cet avenant a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières du partenariat entre le Département du Doubs et le CDT en vue de la mise en œuvre de ces actions.

- Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ledit avenant.

La Présidente du Département,
Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Plan départemental d'urgence : avenant n°1 à la convention de partenariat 2020 avec le CDT

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME (CDT) DU DOUBS

Convention de partenariat 2020

Avenant n°1 :

Mise en œuvre des actions « tourisme » du plan départemental d'urgence face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Doubs, représenté par sa Présidente Madame Christine BOUQUIN, dûment autorisée par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2020, ayant son siège au 7 avenue de la Gare d'Eau, 25031 BESANCON Cedex, ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

et

Le Comité départemental du tourisme du Doubs, association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par son Président, Monsieur Pierre SIMON, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil d'administration en date du……..ayant son siège au « Major », 83 rue de Dole, 25000 BESANCON, ci-après dénommé « le CDT »,

d'autre part,

Pour les besoins du présent avenant, le Département du Doubs et le Comité départemental du tourisme du Doubs pourront être dénommés collectivement les « parties » ou individuellement la « partie » selon le cas.

VU :

- la convention-cadre de partenariat établie le 26 mars 2018 entre le Département et le Comité départemental du tourisme (CDT) pour la période 2018-2020,

- la délibération du Conseil départemental de décembre 2017 (session budgétaire) portant inscription d'une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 3,9 M€ à titre de soutien du Département au fonctionnement du CDT pour la période 2018-2020,

- la convention de partenariat 2020 établie avec le Comité départemental du tourisme en date du 18 février 2020, après délibération de la Commission permanente du 17 février 2020,

- la délibération du Conseil départemental en date du 22 juin 2020 portant approbation du plan d'urgence départemental face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19,

- la délibération du Conseil départemental en date du 22 juin 2020 portant approbation de la Décision modificative (DM) n°1 de 2020.

PREAMBULE :

Les modalités du partenariat conclu entre le Département et le Comité départemental du tourisme ont été définies par la convention de partenariat 2020 entre ces deux parties en date du 18 février 2020.

Cette convention définit les attentes du Département vis-à-vis du programme d'actions que le CDT doit engager au cours de l'année 2020 pour préparer et mettre en œuvre la politique touristique départementale, conformément aux dispositions de l'article L.132-2 du Code du tourisme.

Elle détermine également les modalités du soutien financier du Département en faveur du Comité départemental du tourisme pour la mise en œuvre de ce programme d'actions visant à favoriser le développement et le rayonnement de la filière tourisme dans le Doubs.

Cette filière, de par ses caractéristiques (5 100 emplois touristiques et jusqu'à 6 400 en saison estivale, contribution pour 2,5 % à l'emploi et au développement du territoire départemental) constitue une opportunité pour le Doubs en termes d'attractivité du territoire, mais également de maillage territorial et de lien social.

Cependant, cette filière, et en particulier les professionnels et acteurs qui la composent, a été particulièrement impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 (fermeture des sites durant la période de confinement, nécessité de mise en œuvre des directives gouvernementales en termes d'accueil des clientèles, inertie liée aux conditions de reprise de l'activité touristique dans des conditions normales, …).

C'est pourquoi, le Département, au titre de ses compétences tourisme et solidarités territoriales, souhaite mettre en œuvre un programme d'actions permettant au réseau des acteurs touristiques du Doubs, de faire face à cette situation d'extrême fragilité et, au-delà, de garantir des conditions d'accueil optimales pour les clientèles touristiques dans le Doubs.

Ce programme d'actions, conformément aux dispositions de l'article L 132-2 du Code du tourisme, sera mis en œuvre par le Comité départemental du tourisme, partenaire opérationnel privilégié du Département du Doubs en matière de développement et d'aménagement touristique.

C'est précisément dans ce contexte qu'intervient le présent avenant.

Il est rappelé que le présent avenant forme un ensemble contractuel unique et indissociable avec la convention de partenariat 2020 en date du 18 février 2020 entre le Département du Doubs et le Comité départemental du tourisme du Doubs, qu'il modifie.

Cet avenant doit donc se voir appliquer les mêmes règles que celles qui régissent l'exécution de la convention ici modifiée.

Le préambule fait partie intégrante du présent avenant et à la même valeur juridique.

Il ne saurait en conséquence en être dissocié.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de compléter les articles 3, 4 et 5 de la convention de partenariat 2020 entre le Département et le CDT conclue entre les parties en date du 18 février 2020.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Article 2 – Modification des attentes du Département

L'article 3 de la convention de partenariat est complété comme suit :

Mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux acteurs touristiques du Doubs impactés par la crise sanitaire liée au COVID-19.

Ce dispositif se déclinera en 3 types d'actions respectivement intitulées : « billets Doubs », « Doubs séjour » et « Doubs en groupes », et dont les principes sont définis dans les 3 fiches jointes en annexe au présent avenant.

Article 3 – Modification du montant de la subvention 2020 du Département et modalités de versement.

L'article 4 de la convention de partenariat est complété comme suit :

Par ailleurs, afin de lui permettre de mettre en œuvre, dès la signature du présent avenant, le dispositif de soutien aux acteurs touristiques du Doubs impactés par la crise sanitaire liée au COVID-19, et dont le détail figure dans les 3 fiches figurant en annexe au présent avenant, le Département accorde au Comité départemental du tourisme une subvention complémentaire d'un montant de 1 550 000 €.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur le compte du CDT, après signature du présent avenant par les deux parties.

Article 4 – Modification du suivi

L'article 5 de la convention de partenariat est complété comme suit :

Le suivi de la mise en œuvre du dispositif de soutien aux acteurs touristiques du Doubs impactés par la crise sanitaire liée au COVID-19, ainsi que l'emploi de l'enveloppe accordée à cet effet par le Département (1°550°000 €) au CDT, en particulier sa répartition prévue entre les 3 types d'actions, feront l'objet de réunions de travail régulières organisées à l'initiative du Comité départemental du tourisme.

Ces réunions associeront :

- *pour le Département : la Direction du développement et de l'équilibre des territoires (DDET),*
- *pour le CDT : le Directeur et les responsables de services concernés.*

Pour permettre l'engagement opérationnel de ce dispositif, le CDT sera chargé de :

- *définir les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif,*
- *informer et mobiliser les acteurs touristiques concernés,*
- *formuler des propositions au Département permettant une prise de décisions au fur et à mesure de l'avancement du dispositif,*
- *mettre en place d'un plan de communication en direction des acteurs touristiques, mais également des clientèles,*
- *concevoir et renseigner des outils de suivi et d'évaluation du dispositif.*

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'un bilan qui sera partagé par les parties, à la fin de l'année 2020, puis à la fin de l'année 2021.

Fait, en 2 exemplaires originaux,
A Besançon, le

Le Président du Comité départemental du tourisme du Doubs,	*La Présidente du Département,*
Pierre SIMON	*Christine BOUQUIN*

Annexe

Plan départemental d'urgence face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19 : Fiches-actions « tourisme » confiées au CDT

Fiche-action : Opération Billets Doubs

Le contexte sanitaire actuel et les contraintes en découlant, rendent difficile l'activité touristique et fragilisent fortement les entreprises de ce secteur qui génèrent près de 250 millions d'euros de retombées annuelles directes et qui emploient plus de 5 000 personnes sur le département du Doubs.

Souhaité par le Département du Doubs et mis en œuvre par Doubs Tourisme, l'opération les « Billets Doubs » poursuit un triple objectif :

- venir en appui des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques ainsi que ceux appartenant au Département,
- appuyer les démarches des hébergeurs du Doubs dans leurs actions de reconquête des clientèles,
- favoriser l'attractivité du territoire auprès des clientèles touristiques locales et de proximité. Cette action de soutien et de promotion vient en complémentarité des aides apportées directement aux entreprises (notamment les hébergeurs) par l'Etat et par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dotation : 1,45 million d'euros

Le principe

Achat par Doubs Tourisme avec l'appui du Département de billets d'entrées ou remboursement forfaitaire d'entrées, auprès des sites et prestataires d'activités touristiques.

Remise des entrées, sous un format de billet unique ou de remise forfaitaire, spécifique à l'opération valable dans l'ensemble des sites partenaires, aux clientèles touristiques par 3 canaux complémentaires durant la saison estivale :

1/ Diffusion par les hébergeurs du Doubs
Diffusion gratuite de ces entrées auprès des hébergeurs du département (référencés dans la base de données régionales et du CDT) au prorata de leur capacité d'accueil (sur la base totale des 28 112 lits recensés sur le département).
Remise gratuite à la convenance des hébergeurs à leurs clientèles touristiques avec pour objet d'inciter les touristes à fréquenter les hébergements pour bénéficier de gratuités de visites et d'allonger les séjours.

2/ Création par Doubs Tourisme de produits touristiques packagés spécifiques type week-end intégrant des entrées et incitant au séjour dans le Doubs.

3/ Mise en place d'une campagne de communication en proximité avec jeux concours et diffusion d'entrées pour inciter les habitants à (re)découvrir la richesse de leur territoire.

Une dotation de 1,4 M€ permettra de faire bénéficier les clientèles touristiques via les 3 canaux de diffusion d'un total de 135 000 entrées environ (sur la base des prix moyens tarifaires adulte groupe).

Une distribution d'entrées à but social et de reconnaissance des personnels particulièrement impactés donnera lieu à l'édition de billets supplémentaires et portera l'enveloppe à 1,45 M€.

Les sites concernés

Sur la base de l'adhésion volontaire par chacun des opérateurs touristiques, cette opération vise à appuyer :

- les sites de visites privés (musées, parcs de loisirs, grottes…) dont la fréquentation dépasse annuellement 5 000 visiteurs,
- les prestataires d'activités touristiques et de loisirs privés propriétaires et gestionnaires d'infrastructures (bases d'activités, compagnies de navigation, accrobranches…), ne bénéficiant pas d'aide de fonctionnement des collectivités et dont l'activité est principalement touristique,
- les sites de visites et d'activités touristiques propriétés du Département (Saline Royale, Musée Courbet) ou pour lesquels le Département est associé à la gouvernance dans le cadre de syndicats mixtes (station de Métabief, musée des maisons comtoises).

Durée de validité

S'agissant d'une opération visant à accompagner les sites et les opérateurs touristiques dans la redynamisation de leur fréquentation et à développer la consommation touristique, les billets d'entrées et de visites auront une durée de validité limitée au 31 décembre 2020.

Ces billets ne seront ni échangeables, ni remboursables. Ils seront par ailleurs utilisables dans l'ensemble des sites partenaires de cette opération, dans la limite des places disponibles et des conditions de leurs ouvertures.

Modalités de mise en œuvre

Doubs Tourisme pourra, selon des modalités qu'il définira, acheter des entrées directement auprès des sites ou bien rembourser tout ou partie de billets sur présentation des billets émis, à la fin de l'opération, par les opérateurs touristiques.

Doubs Tourisme concevra et éditera un billet spécifique et générique à l'opération, valable dans chacun des sites.

A l'issue de l'opération, les sites renverront à Doubs Tourisme les billets reçus à des fins d'évaluation de l'opération et de statistique.

Fiche-action : Opération Doubs Séjour
Produits packagés - clientèle individuelle

L'opération Doubs Séjour s'inscrit dans la volonté de venir en appui des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques retenus dans le cadre du dispositif Billets Doubs et des hébergeurs, associés à la commercialisation des packages proposés par Doubs Tourisme, et de favoriser l'attractivité du territoire auprès des clientèles touristiques, proximité et hors région.

Dotation opération : 50 000 euros

Le principe

Mise en place d'un produit « 2 jours / 1 nuit » attractif et très promotionnel sur la base du Doubs Séjour.

Valable en semaine comme en week-end pour 2 personnes.

Offre accordée aux 300 premiers séjours réservés (soit 600 personnes)

Accroche :
« Profitez d'un séjour pour 2 personnes avec la nuit en hôtel, ou chambres d'hôtes ou en villages vacances, le dîner comtois et le petit-déjeuner, les entrées dans 2 sites de loisirs ou musées incontournables du Doubs de votre choix ! »

Prix de vente du séjour fixé à 80 € pour 2 personnes
Soit une promotion de plus de 50% du tarif normal

Ce produit est adaptable sur mesure aux familles et modulables selon la durée.

Les prestaires et partenariats concernés

➢ Les hébergeurs disposant d'un espace de restauration, ayant déjà conventionné avec Doubs Tourisme :

- 20 hôtels du département,
- 12 chambres d'hôtes,
- 2 villages vacances.

➢ Les sites de visites et d'activités touristiques retenus dans le cadre du dispositif « Billets Doubs ».

Prestataires répartis dans les 6 pays touristiques du département pour impacter l'ensemble du territoire.

Durée de validité

Du 1er juillet au 31 décembre 2020 (en cohérence avec les « Billets Doubs »)

Modalités de mise en œuvre

Les demandes de réservation seront traitées par le service commercial de Doubs Tourisme pour ne disposer que d'un seul interlocuteur commercial.

Les entrées et billets préachetés (musées et sites de loisirs compris) par Doubs Tourisme figureront dans le carnet de voyage remis du client.

Mise en place d'une campagne de communication et de partenariat médias en proximité pour appuyer la vente de ce séjour packagé, en associant les partenaires commerciaux professionnels de Doubs Tourisme pour la revente de ce produit.

A l'issue de l'opération, Doubs Tourisme établira un rapport des ventes en précisant le nombre de billets consommés, le volume des ventes par hébergeur et site impacté par cette opération, avec questionnaire de satisfaction, clientèle et prestataire à l'appui.

Fiche-action : Opération Doubs en Groupes
Séjours packagés – clientèle groupes

L'opération Doubs en Groupes s'inscrit dans la volonté de venir en appui de l'ensemble des partenaires, sites de visites et d'activités touristiques associés au service réceptif groupes de Doubs Tourisme, de favoriser la programmation de la destination par les professionnels du voyage de groupes (agences de voyages, autocaristes, ...).

Dotation opération : 50 000 euros

Le principe

Mise en place d'une réduction tarifaire de 300 €, au bénéfice de l'opérateur de voyage, par nuitée consommée pour tout séjour en groupe.

Offre concédée aux 100 premiers dossiers enregistrés et confirmés :

- valable uniquement pour des groupes de plus de 20 personnes,
- pour tout séjour incluant plusieurs prestations (visites, restaurant, hébergement...),
- d'une durée minimum de 2 jours et 1 nuit.

Les publics concernés

➢ **Agences de voyages et autocaristes**
Les clientèles habituelles afin de les fidéliser et de les réassurer sur la destination (20 professionnels fidèles de la destination).

➢ **Associations/clubs séniors/CE**
(y compris les dossiers engagés sur cette fin d'année 2020).

➢ **2 500 professionnels** en prospection sur France, Suisse et Belgique.

Une attention particulière sera consacrée aux groupes ayant annulé leur séjour en 2020 pour les inciter à revenir dès 2021.

Durée de validité

Compte tenu du délai de production, de programmation et d'organisation des clients professionnels, le délai de validité de cette opération est proposé **jusqu'au 31 octobre 2021.**

Modalités de mise en œuvre

Les demandes de réservation seront traitées par le service commercial de Doubs Tourisme pour ne disposer que d'un seul interlocuteur commercial. La production de séjours privilégiera les sites de visites et activités de loisirs concernés par le dispositif Billets Doubs.

Mise en place d'un plan d'actions national et réorientation des actions de Doubs Tourisme pour promouvoir cette offre promotionnelle, en associant les partenaires commerciaux de Doubs Tourisme.

A l’issue de l’opération, Doubs Tourisme établira un rapport des ventes en précisant le nombre de groupes accueillis, le nombre de nuitées, le volume d’affaires générées par cette opération ainsi qu’un questionnaire de satisfaction, clientèle et prestataire.

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 304
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

TOURISME - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE - SOUTIEN A L'AMENAGEMENT ET A L'ATTRACTIVITE

Objet : Comité départemental du tourisme (CDT) : rapport financier 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – RAPPEL 2

II – LE RAPPORT FINANCIER 2019 4

II – 1. COMPTE DE RESULTAT 4

II – 2. BILAN 5

III – ANALYSE 6

IV – PROPOSITION 6

DELIBERATION 8

TABLE DES ANNEXES 9

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le rapport financier 2019 présenté en séance par Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme (CDT), ceci conformément aux dispositions de l'article L 132-6 du Code du tourisme stipulant que le Comité départemental du tourisme soumet annuellement son rapport financier au Conseil départemental siégeant en séance plénière.

I – RAPPEL

A l'initiative du Département, le Comité départemental du tourisme (CDT) du Doubs a été créé au 1er janvier 2006, sous forme d'une structure associative de type loi 1901.

L'article L 132-2 du Code du tourisme indique : « le Comité départemental du tourisme prépare et met en œuvre la politique touristique du Département ».

Conformément à ces dispositions, le CDT doit traduire ces objectifs dans l'organisation de ses missions et dans la préparation, chaque année, de son programme d'actions, sachant que l'article L 132-4 de ce même Code dispose : « le Conseil départemental confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département au Comité départemental du tourisme ».

Aussi, dans son projet stratégique C@P 25, le Département a notamment décidé :

- de faire évoluer le champ d'intervention du CDT, dans un souci de cohérence et de complémentarité avec le rôle du Comité régional du tourisme (CRT) ainsi que des Offices de tourisme et syndicats d'initiatives (OTSI),
- de positionner prioritairement les missions du CDT sur :
  . l'aide à l'émergence de stratégies touristiques par territoire,
  . la mise en réseau des acteurs locaux concernés,
  . l'innovation et l'écoute de la clientèle,
  . la délivrance de conseils et l'accompagnement des porteurs de projets privés dans la mise en œuvre d'activités viables et dans l'amélioration de la qualité de l'offre,
  . le suivi de l'activité touristique et des retombées économiques locales.

Sur la base de ces dispositions, et par déclinaison opérationnelle du projet stratégique C@P 25, le Département a donc décidé d'établir une convention-cadre de partenariat sur une durée de 3 ans (2018-2020) avec le CDT afin de lui permettre :

- d'une part, de disposer d'un cadre pluriannuel en termes d'objectifs à atteindre et de niveau de participation financière de la part du Département : sur ce point, une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 3,9 M€ a été inscrite, lors du vote du BP 2018, au titre de la contribution du Département à l'activité du CDT pour la période 2018-2020,

- d'autre part, de se doter d'une « feuille de route » opérationnelle et organisationnelle (objectifs/moyens) intégrant les orientations du projet stratégique C@P 25, ceci en étroite coordination avec le réseau des offices de tourisme du Doubs et avec le Comité régional du tourisme (CRT), dans un souci d'une complémentarité optimale des actions en faveur du tourisme mobilisant des crédits publics.

Du point de vue opérationnel, ce conventionnement-cadre donne lieu, chaque année, à l'établissement d'une convention de partenariat fixant le montant de la participation financière du Département à la mise en œuvre du programme d'actions du CDT et précisant le montant du soutien financier du Département au CDT, ainsi que les modalités de versement de cette subvention.

Ainsi, pour l'année 2019, le Département a attribué une subvention de 1 300 000 € au CDT pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

A cela s'ajoute la cotisation du Département au CDT, pour un montant de 750 €.

Pour l'année 2019, et afin de positionner clairement le CDT comme l'outil du Département en matière de politique touristique, cette convention de partenariat a été construite sur la base d'un programme d'actions du CDT s'articulant autour des 2 axes suivants :

- préparation de la politique touristique du Département,
- mise en œuvre de la politique touristique départementale.

A cet égard, il convient de souligner le fait que, par son positionnement en direction des partenaires (réseau des offices de tourisme, porteurs de projets privés, organismes de promotion et de développement tels Montagnes du Jura, Grandes Traversées du Jura, Routes du Comté…), le CDT participe activement à la mise en œuvre d'actions d'intérêt départemental, notamment par son expertise et ses conseils auprès des porteurs de projets publics et privés, contribuant ainsi à positionner le Département comme un partenaire de proximité pour l'émergence et la mise en œuvre de dynamiques locales visant à renforcer l'attractivité touristique des territoires du Doubs.

Bien entendu, il appartient au CDT de renseigner, chaque année, les indicateurs de suivi définis par le Département dans la convention de partenariat afin d'exprimer, dans son rapport d'activités, le niveau de réalisation et les résultats des actions engagées par ses soins.

II – LE RAPPORT FINANCIER 2019

L'exercice 2019 du CDT couvre la période du 1er janvier au 31 décembre. Les principaux points à retenir vous sont mentionnés ci-après.

II – 1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires net pour 2019 s'élève à 79 699 €, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2018 (78 487 €), étant précisé que ce chiffre d'affaires représente une faible part (6 %) des produits totaux du CDT.

Les produits s'élèvent à 1 369 674 € (contre 1 354 946 € en 2018), selon la répartition suivante :

- 1 366 728 € en produits d'exploitation (contre 1 342 475 € en 2018),
- 2 722 € en produits financiers (5 681 € en 2018),
- 223 € en produits exceptionnels (6 790 € en 2018).

En 2019, le Département a accordé une subvention de 1,3 M€ au CDT à titre de participation à la mise en œuvre de son programme d'actions. Comme les années précédentes, cette subvention a donné lieu au versement de 2 acomptes, représentant 90 % de l'aide départementale, le versement du solde (soit 10 %) étant prévu au cours du 1er semestre 2020 après transmission par le CDT de son rapport d'activité et de ses comptes pour l'année 2019.

Par ailleurs, en vue de la mise en œuvre d'une plateforme mutualisée, à l'échelon départemental, destinée à sécuriser et à optimiser la perception de la taxe de séjour dans le Doubs par le bloc communal (communes et EPCI), le Département a décidé, par délibération de la Commission permanente du 12 novembre 2018, d'accorder au CDT une aide à hauteur de 50 000 € sur la période 2018-2020, répartie comme suit :

- 20 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2018,
- 20 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2019,
- 10 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2020, ce solde devant être versé au plus tard le 1er décembre 2020 sur présentation du décompte définitif des frais engagés et d'un rapport de synthèse de bilan de la démarche de mise en place de la plateforme de perception de la taxe de séjour.

A ce jour, 6 intercommunalités ont signé une convention de partenariat avec le CDT dans le cadre de cette plateforme mutualisée, à savoir :

- Pays de Montbéliard Agglomération (PMA),
- la Communauté de communes du Grand Pontarlier,
- la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs,
- la Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon,
- la Communauté de communes Altitude 800,
- la Communauté de communes du Doubs Baumois.

En outre, il vous est précisé que les 3 Communauté de communes (Val de Morteau, Plateau du Russey, du Pays de Maîche) composant le Pays Horloger, qui avaient créé au préalable leur propre plateforme commune pour la perception de la taxe de séjour, collaborent étroitement avec le CDT dans la mesure où elles ont recours au même outil et au même prestataire.

Les charges, quant à elles, s'élèvent à 1 369 052 € (contre 1 274 830 € en 2018), selon la répartition suivante :
- 1 368 021 € en charges d'exploitation (1 274 830 € en 2018),
- 1 031 € en charges exceptionnelles (0 € en 2018).

Comme en 2018, le CDT n'est pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices.

Cela conduit à un résultat excédentaire de 622 €, se décomposant comme suit :
- résultat d'exploitation négatif : - 1 293 € (contre 67 645 € en 2018),
- résultat financier : 2 722 € (5 681 € en 2018),
- résultat exceptionnel négatif : - 807 € (6 790 € en 2018).

Pour mémoire, au cours des exercices précédents, les résultats ont été les suivants :
- en 2018 : excédent de 80 116 € (subvention du Département : 1,3 M€),
- en 2017 : déficit de 88 096 € (subvention du Département : 1,236 M€),
- en 2016 : déficit de 87 253 € (subvention du Département : 1,4 M€),
- en 2015 : déficit de 50 611 € (subvention du Département : 1,6 M€).

L'effectif salarié moyen du CDT en 2019 s'élève à 17 salariés, pour un temps total de travail effectif de 16,6 équivalents temps plein (ETP).

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :
- les salaires et traitements : 659 635 € (623 868 € en 2018),
- les achats et charges externes : 329 751 € (284 164 € en 2018),
- les charges sociales : 302 734 € (290 873 € en 2018),
- les impôts, taxes et versements assimilés : 51 860 € (45 862 € en 2018),
- les dotations aux amortissements : 14 048 € (11 882 € en 2018),
- les dotations aux provisions : 0 € (17 217 € en 2018),
- les autres charges : 9 994 € (965 € en 2018).

En sus des ventes de marchandises, production vendue de biens et services, les produits d'exploitation sont les suivants :
- subventions d'exploitation : 1 250 975 € (1 248 294 € en 2018), dont 9 450 € de cotisations des membres (contre 9 250 € en 2018),
- reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges : 34 259 € (14 102 € en 2018),
- autres produits : 1 795 € (1 591 € en 2018).

II – 2. Bilan

Après intégration du résultat de l'exercice 2019 (qui est affecté sur le compte « autres réserves »), le bilan du CDT s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 454 053 € (1 378 328 € en 2018), soit une augmentation de 5 %.

Le passif se décompose comme suit :
- 749 613 € en capitaux propres (748 991 € en 2018),
- 249 671 € en provisions pour charges (273 960 € en 2018),
- 348 055 € en dettes (286 725 € en 2018) dont 279 094 € en dettes fiscales et sociales (243 979 € en 2018). Il s'agit de dettes à moins d'un an, sachant que le CDT n'a pas de dettes financières à long terme,
- 106 714 € en produits constatés d'avance (68 653 € en 2018).

Quant à l'actif, il se compose de la manière suivante :

- 40 824 € en actif immobilisé net (42 651 € en 2018), dont 27 600 € en immobilisations corporelles (29 865 € en 2018). L'actif immobilisé net a diminué de 4 % en 2019, en raison de la baisse des immobilisations corporelles brutes. Il ne représente, toutefois, que 3 % de l'actif global de la structure.
- 1 413 229 € en actif circulant, dont :
  - . 187 882 € en créances (187 272 € en 2018),
  - . 15 958 € en valeurs mobilières de placement (15 778 € en 2018),
  - . 1 189 884 € en disponibilités (1 111 297 € en 2018),
  - . 19 504 € en charges constatées d'avance (21 331 € en 2018).

L'essentiel de l'actif (97,2 %) est donc constitué de l'actif circulant.

III – ANALYSE

La santé financière du CDT demeure très satisfaisante. Ses fonds propres sont assez solides et représentent 52 % du bilan, un chiffre stable ces dernières années (54 % en 2018).

Après trois exercices (2017, 2016 et 2015) ayant donné lieu à un résultat négatif, puis un résultat excédentaire en 2018 (80 116 €), le CDT enregistre, en 2019, un résultat net quasi à l'équilibre, même s'il est peu élevé (622 €).

Toutefois, la capacité d'autofinancement (CAF) du CDT a fortement baissé par rapport à 2018 (- 86 %), passant de 102 k€ fin 2018 à 15 k€ fin 2019. Ceci s'explique par la forte diminution du résultat en 2019, ainsi que par la baisse de 52 % des dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, il convient de souligner une augmentation (+ 7 %) des charges de la structure en 2019, qui s'explique principalement par une hausse de 5 % des charges de personnel. Cette hausse est liée :

- au remplacement de 2 agents en congés maternité ayant nécessité le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée, d'une part, et à la transformation à temps plein d'un poste de travail qui était précédemment à temps partiel, d'autre part,
- au décaissement d'indemnités de départ en retraite pour 2 agents ayant quitté le CDT au cours de l'année 2019.

Ceci étant, le CDT bénéficie d'une trésorerie abondante qui en 2019 représente, comme en 2018, plus de 10 mois de fonctionnement, soit 1,2 M€.

En outre, le CDT n'est pas endetté financièrement et, a priori, n'a pas d'importants besoins en investissement.

IV – PROPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article L 132-6 du Code du tourisme, je vous invite à prendre connaissance du rapport financier 2019 du Comité départemental du tourisme (CDT).

Dans cette perspective, vous trouverez, en annexe au présent rapport, les éléments composant ce dernier, à savoir :

- le rapport de gestion 2019 du Président du CDT,
- les comptes annuels 2019 du CDT.

Par ailleurs, vous trouverez, en annexe, le rapport d'activités du CDT pour l'année 2019.

Ces comptes 2019 ont été validés par le Conseil d'administration du CDT et seront soumis aux membres de l'Assemblée générale (AG) ordinaire du CDT en septembre 2020, l'AG prévue le 4 juin 2020 ayant été reportée en raison du contexte sanitaire.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L 132-1 à l'article L 132-6 ;

Vu le rapport **n° 304** présenté sous le timbre : **DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Prend acte du rapport financier 2019 présenté par Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme (CDT), ceci conformément aux dispositions de l'article L. 132-6 du Code du tourisme.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

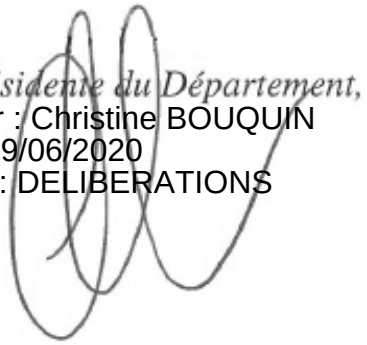

TABLE DES ANNEXES

1 - Rapport de gestion 2019 du Président du CDT
2 - Comptes annuels 2019 du CDT
3 - Rapport d'activités 2019 du CDT

DOUBS TOURISME
83 rue de Dole
25000 BESANCON

Projet de Rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.
Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La politique départementale, inscrite dans le projet C@p25, poursuit l'objectif de mise en œuvre d'un développement touristique qui soit lisible, efficace et génératrice de retombées. Elle s'appuie sur les territoires tout en prenant en compte les tendances et leurs évolutions ainsi que les grands défis environnementaux. Ces éléments sont aussi ceux qui orientent les actions du CDT, traduites au travers notamment d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2018-2020.
Le déploiement de nouveaux outils mutualisés notamment au niveau régional et le réajustement de nos missions en particulier en matière de conseils aux prestataires, d'appui à la commercialisation et de communication, confirment au CDT son rôle d'accompagnateur des projets touristiques publics et privés, d'animateur du réseau des OTSI, de promoteur de l'image départementale et d'acteur de la commercialisation du territoire.
De par son expertise et ses missions, le CDT est également force de proposition auprès du Conseil départemental pour participer à l'évolution et enrichir la politique touristique départementale avec notamment en perspectives à court et moyen termes les questions d'itinérance, de développement des modes doux et de l'accessibilité pour tous.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le **chiffre d'affaires net** s'est élevé à **79 699 euros** contre 78 487 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,54 %.

Le montant des **produits d'exploitation** s'élève à **1 366 728 euros** contre 1 342 475 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,81 %.

Le montant des **achats de marchandises et variations de stocks** est **nul en 2019** (nul en 2018).

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à **329 751 euros** contre 284 164 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,04 %.

Le montant des **impôts, taxes et versements assimilés** s'élève à **51 860 euros** contre 45 862 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,08 %.

Le montant des **salaires et traitements** s'élève à **659 635 euros** en 2019 contre 623 868 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,73 %.

Le montant des **charges sociales** s'élève à **302 734 euros** contre 290 873 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,08 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 17 personnes.

Le montant des **dotations aux amortissements et aux provisions** s'élève à **14 048 euros** contre 29 099 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,72 %.

Le montant des **autres charges de gestion courante** s'élève à **9 994 euros** contre 965 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice ont atteint au total **1 368 021 euros** contre 1 274 830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,31 %.

Le **résultat d'exploitation** est de **-1 293 euros** contre 67 645 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -101,91 %.

Quant au **résultat courant avant impôts**, tenant compte du **résultat financier de 2 722 euros** (5 681 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à **1 429 euros** contre 73 326 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte de :
- **l'impôt sur les bénéfices** qui est **nul en 2019** (idem pour 2018),

Le **résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019** se solde par **un bénéfice de 622 euros** (80 116 € en 2018).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 622 euros.**

Nous vous proposons de bien vouloir affecter **le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019** s'élevant à **622 euros** en **"Réserves ordinaires".**

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 612-5 et suivants du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 167	11 136	2 031	1 602	429	26.77
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	527	527				
	Autres immobilisations corporelles	83 049	55 449	27 600	29 865	2 265-	7.58-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	11 179		11 179	11 169	9	0.08
	Total II	107 936	67 112	40 824	42 651	1 826-	4.28-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 583	386	4 196	10 036	5 839-	58.19-
	Autres créances	183 686		183 686	177 236	6 450	3.64
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	15 958		15 958	15 778	181	1.15
	Disponibilités	1 189 884		1 189 884	1 111 297	78 587	7.07
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	19 504		19 504	21 331	1 827-	8.56-
	Total III	1 413 615	386	1 413 229	1 335 677	77 551	5.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 521 551	67 498	1 454 053	1 378 328	75 725	5.49

PROJET

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	849 679	849 679		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	100 689-	180 805-	80 116	44.31
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	622	80 116	79 494-	99.22-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	749 613	748 991	622	0.08
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	249 671	273 960	24 288-	8.87-
	Total III	249 671	273 960	24 288-	8.87-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	10	10	0	0.50
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 561	40 836	11 724	28.71
	Dettes fiscales et sociales	279 094	243 979	35 116	14.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	16 390	1 900	14 491	762.73
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	106 714	68 653	38 060	55.44
	Total IV	454 769	355 378	99 391	27.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 454 053	1 378 328	75 725	5.49
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	454 769	355 378		

PROJET

Ass COMITE DEPARTEMENTAL DOUBS TOURISME
25000 BESANCON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	91		91	231	140-	60.61-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	79 608		79 608	78 256	1 352	1.73
Chiffre d'affaires NET	79 699		79 699	78 487	1 212	1.54
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 250 975	1 248 294	2 681	0.21
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 259	14 102	20 156	142.93
Autres produits			1 795	1 591	204	12.83
Total des Produits d'exploitation (I)			1 366 728	1 342 475	24 253	1.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			329 751	284 164	45 587	16.04
Impôts, taxes et versements assimilés			51 860	45 862	5 998	13.08
Salaires et traitements			659 635	623 868	35 767	5.73
Charges sociales			302 734	290 873	11 862	4.08
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 048	11 882	2 166	18.23
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions				17 217	17 217-	100.00-
Autres charges			9 994	965	9 029	935.56
Total des Charges d'exploitation (II)			1 368 021	1 274 830	93 191	7.31
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 293-	67 645	68 938-	101.91-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

PROJET

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 722	5 681	2 959-	52.08-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 722	5 681	2 959-	52.08-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 722	5 681	2 959-	52.08-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 429	73 326	71 896-	98.05-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	223	6 790	6 567-	96.71-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	223	6 790	6 567-	96.71-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 031		1 031	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 031		1 031	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	807-	6 790	7 598-	111.89-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 369 674	1 354 946	14 728	1.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 369 052	1 274 830	94 222	7.39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	622	80 116	79 494-	99.22-

PROJET

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Doubs Tourisme
Comité départemental

Rapport d'activités de l'année 2019

Attentes du Département (selon l'article 3 de la convention 2019)

- Schéma d'aménagement touristique départemental **p 3**
- Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2017-2022 **p 3-4-5**
- Bicentenaire Courbet **p 5-6-7**
- Mise en valeur du territoire dans le cadre du Tour de France **p 7**
- Panneaux de signalisation A36 **p 8**
- Station de Métabief **p 9-10**
- Saline royale d'Arc-et-Senans **p 11**
- Espaces naturels sensibles **p 12**
- Taxe de séjour **p 13**
- Mise en œuvre et déploiement des projets touristiques inscrits dans les 18 contrats P@C **p 14-15**
- Itinérance et randonnée **p 16-17-18**
- Sentiers Courbet **p 18-19**
- Via Francigena **p 19**
- Démarche de contrat de canal Rhin-Rhône **p 19**
- Déploiement de la destination « Vallée de l'Ognon » **p 20**
- Animation et coordination des Offices de tourisme **p 21-22-23**
- Confortement de la qualité de l'offre d'hébergements et d'équipements touristiques, notamment TH **p 24-25**
- Confortement des labels départementaux **p 26-27**
- Autres actions **p 27-28-29**

Schéma d'aménagement touristique départemental (SATD)

Appui au Département dans la mise en œuvre de cette démarche globale d'aménagement touristique, en lien étroit avec les orientations du projet stratégique départemental C@P25, avec une attention particulière portée sur la question de l'accessibilité des équipements touristiques.

La démarche de mise en œuvre d'un schéma d'aménagement touristique départemental a été initiée fin 2017 et courant 2018 par les services de la DDET avec notamment l'appui d'un stagiaire. Au cours du premier semestre 2019, le CDT reste en l'attente de la mise en œuvre de cette stratégie globale pour laquelle aucune sollicitation, ni information ne nous ont été communiquées. Pour autant, la question de l'accessibilité est une priorité des actions engagées par le CDT par notamment le déploiement et la valorisation du label Tourisme et Handicap (cf rubrique « Confortement de la qualité de l'offre d'hébergements et d'équipements touristiques, en particulier à travers le déploiement de la marque Tourisme & Handicap »).

Schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL) 2017-2022

Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets en matière de création ou requalification de chambres d'hôtes et meublés de tourisme.

Depuis le 1er janvier 2019, **80 porteurs de projets ont été accompagnés** par nos services (rendez-vous personnalisés sur site ou dans nos locaux) pour 96 rendez-vous.
Parmi l'ensemble de ces projets touristiques, 77 concernaient des projets liés à la création, reprise ou développement d'hébergements

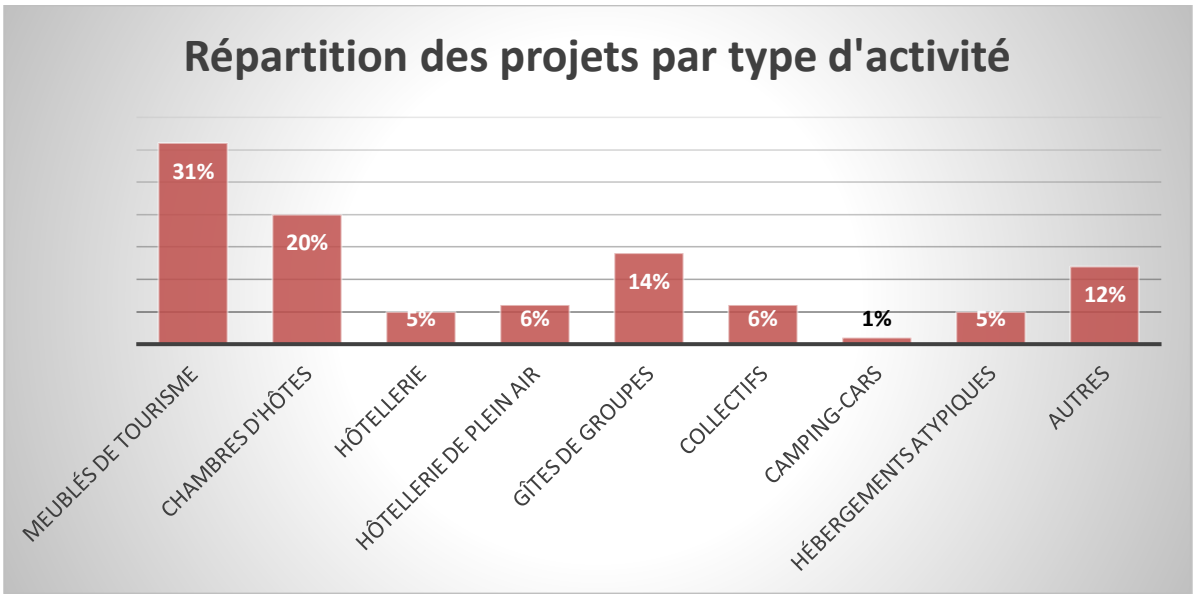

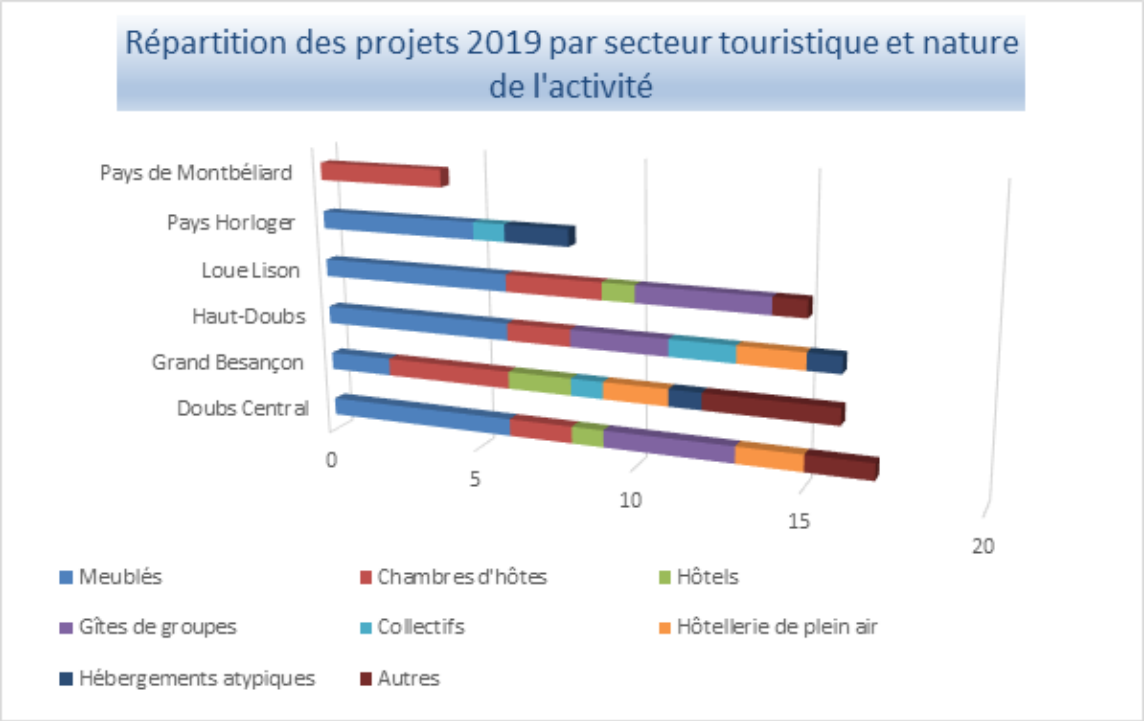

Depuis le début de cette année, les services de la Région nous ont transmis 6 **dossiers de demande d'aide régionale** (3 dossiers meublés de tourisme et 3 dossiers chambres d'hôtes).

Nous avons participé à **deux réunions techniques régionales** :

- Réunion du 24 janvier 2019
  - ✓ Présentation des nouveaux règlements d'intervention
  - ✓ Point méthodologique
  - ✓ Echange relatif à l'évolution des règlements à horizon Mars 2019

- Réunion du 20 mai 2019
  - ✓ Bilan d'intervention de la Région sur les hébergements de Janvier 2019 à fin Avril 2019
  - ✓ Nouveaux dispositifs d'aide aux hébergements adoptés en Assemblée plénière du 29 Mars 2019
  - ✓ Point sur l'instruction technique des dossiers
  - ✓ Point démarche régionale sur l'immobilier d'entreprise dans le tourisme
  - ✓ Echange sur la méthodologie d'accompagnement des porteurs de projet
  - ✓ Sensibilisation aux critères d'éco-conditionnalité

Stratégie marketing régionale
Démarche visant à mettre en adéquation les actions marketing du CRT (3 marques de destination et filières thématiques) avec le positionnement d'attractivité de la Région « plus saine ma vie, plus accessibles mes envies ».
15/11 : Réunion du Comité technique à Dijon
13/12 : Réunion du Comité technique à Dijon

Participation au collectif Itinérance piloté par le CRT :
19/12/2019 : définition du plan d'actions 2020

Marque de destination collective Montagnes du Jura

- 15 et 16/01 : Salon Grand Ski (BtoB) à Chambéry
- 01/02 : Réunion du Comité opérationnel à Dole
- 05/03/19 : Réunion du Comité stratégique à Bourg-en-Bresse, transmission de la présidence du collectif entre M. Simon (CD25) et Mme Beaude (CD01)
- 07/03 : Réunion du Comité opérationnel à Champagnole
- 15/03 : Rencontre « Instants montagnons du Doubs » à l'intention des techniciens des EPCI et OT de la zone massif (à Pontarlier-Gounefay)
  Invitation et relance presse locale pour participer à cette journée et rencontrer les professionnels du tourisme.

- 27/05 : Réunion du Comité opérationnel à Salins-les-Bains
- 28/03 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme : http://doubstourismeleblogpro.com/montagnes-du-jura-une-communication-aux-multiples-versants/
- Commercialisation d'une vingtaine de séjours été/hiver sur le site www.montagnes-du-jura.fr via le centre d'appel du CRT.
- 09/07 : Réunion du Comité opérationnel et de la Filière Neige à Champagnole
- 12/09 : Réunion du Comité opérationnel à Dole
- 20/09 : Réunion du Comité stratégique à Champagnole
- 01 et 02/10 : Stand MDJ au Congrès national de Domaines skiables de France (Micopolis-Besançon)
- 17/10 : Opération « Expériences » du CRT BFC, animation de l'espace MDJ avec le simulateur de saut à ski du SMMO
- 24/10 : Réunions du Comité opérationnel et Salon BtoB Grand ski à Lons-le-Sauier
- 20/11 : Réunion technique sur la refonte complète de l'environnement web de MDJ
- 10/12 : Réunion technique sur la refonte du magazine de destination MDJ
- 12/12 : Réunion du Comité opérationnel à Dole
- 19/12 : Partenariat avec La Chaîne L'Equipe, coupe du monde de Biathlon au Grand Bornand
-

Célébration en 2019 du Bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet

Appui au Département en termes d'animation du territoire autour de l'ensemble des manifestations mises en place dans le cadre de cet évènement phare de l'année 2019.

Le CDT s'est investi à la demande du Département dans le comité de pilotage de l'organisation du Bicentenaire et a participé à l'ensemble des rencontres ainsi qu'aux ateliers relatifs aux domaines de la communication, de la promotion et de la commercialisation. Le CDT était également présent le 10 juin à Ornans aux côtés du Département pour célébrer le bicentenaire de la naissance et l'inauguration de l'exposition phare.

Relations presse
Réalisation d'une fiche presse de 6 pages dédiées aux temps forts de célébration du Bicentenaire et au *Pays de Courbet, pays d'artiste*. La fiche fait partie du dossier de presse 2019 de Doubs Tourisme.

Organisation ou co-organisation d'accueils presse :
- Magazine italien BELL'EUROPA
- Notre Temps jeux
- Femme actuelle
- France 2 - Télématin
- Magazine de Cyclotourisme
- Quotidien Suisse « Le Temps »

Envoi d'un communiqué de presse « Saint-Valentin : 4 amours d'escapades dans le Doubs » dans lequel le séjour « Parenthèse amoureuse au pays de Courbet » a été mis en avant.

Envoi d'un communiqué de presse « Une vingtaine de voyagistes à la découverte du Doubs les 30 et 31 mars prochains » mettant en avant le Pays de Courbet et la Saline royale.

Envoi d'un communiqué de presse « Les expositions 2019 dans le Doubs » dans lequel les trois expositions phares du musée Courbet ont été valorisées.

Tweets réguliers pour promouvoir les différents événements autour du Bicentenaire Courbet.

Mise en avant des différents sites qui composent le Pays de Courbet et du nouveau livret sur les sentiers Courbet dans le dossier de presse 2020.

Relations publiques / Promotion
- Réalisation d'un objet promotionnel éventail « VIP » (1000 ex), support à l'opération « En 2019, on se donne tous des airs de Courbet » relayée sur les réseaux sociaux
- Déclinaison grand public de l'objet à 30 000 exemplaires, diffusé durant toute la saison touristique 2019
- Edition de 300 000 sets de table thématisés Bicentenaire avec mise en avant de « A la poursuite des tableaux de Courbet »
- Panneaux APRR : vidéo sur fabrication et pose des panneaux Courbet
- 24/01 : Newsletter grand public

- 09/04 : 18e Rencontre de l'offre touristique à Gilley, diffusion de la documentation Bicentenaire Courbet fournie du Département (z-card et affiches). Diffusion complémentaire de ces documents dans les bourses aux dépliants du Jura et de la Haute-Saône.
- 10/04 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme : http://doubstourismeleblogpro.com/2019-doubs-tourisme-mene-campagne-pour-le-bicentenaire-gustave-courbet/

Vidéos & Réseaux sociaux

- 01/01 : post « On se donne tous des airs de Courbet »
- 14/01 : post avec France Bleu Besançon, « 2019, année Courbet, découvrez ses tableaux emblématiques »
- 15/02 : post « Bicentenaire Acte 1, Expo Courbet dessinateur »
- 09/05 : réalisation vidéo + post avec Fédération de chasse, « Portraits de chiens »
- 10/06 : post Bicentenaire et expo « Yan Pei-Ming face à Courbet »
- 02/07 : post « A la recherche des tableaux de Courbet »

Rédaction de plusieurs tweets pour relayer les expositions organisées dans le cadre du Bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet.

Prix spécial Courbet

Lors de la remise des prix du **label Villes et Villages Fleuris** qui s'est tenue le 11 octobre 2018, Madame Christine Bouquin, Présidente du Département, a invité l'ensemble des communes à célébrer à leur manière le Bicentenaire Courbet, en faisant preuve d'imagination et d'originalité. Doubs Tourisme a communiqué auprès des communes sur ce prix « spécial Courbet » qui se fera sur dossier. Le/les lauréats sera(ont) récompensé(s) à Micropolis lors de la cérémonie de remise des prix le 10 octobre 2019.

Commercialisation/Promotion commerciale

Pour assurer une programmation et un référencement de l'événement auprès des professionnels du voyage, le CDT s'est investi dès 2018 sur de nombreuses actions de promotion :

- Conception de séjours groupes et individuels
- Participation à 6 salons professionnels durant l'automne
- Opération de marketing direct dont l'envoi d'un mailing adressé à plus de 5062 adresses en décembre (associations culturelles et clubs séniors en majorité mais aussi agences de voyages, autocaristes, clubs de randonneurs, clubs de voitures anciennes) sur un rayon touchant toutes les régions voisines.

Les actions de prospection et de démarchage se sont intensifiées en 2019 pour renforcer la notoriété de la destination Doubs Montagnes du Jura, promouvoir la programmation événementielle (Bicentenaire Courbet mais aussi Lux Salina), augmenter la durée moyenne de séjours et le nombre de référencements en catalogue de vente.

Workshop de l'agence Léonard (1er voyagiste belge) à Liège –12 et 13 janvier 2019
14 contacts – 2 séjours en cours programmés été/hiver - 1 référencement brochure 2019

Démarchage CRT autocaristes bourguignons – 22 et 23 janvier
7 autocaristes rencontrés – 1 devis en cours
16 tour-opérateurs canadiens, brésiliens, américains accueillis en prétour Rendez-Vous en France

Salon Périer en Normandie Deauville – 24 et 25 janvier
1er voyagiste normand – 14 agences en Normandie – 22 contacts – 5 devis en cours sur 2019
Référencement de la destination dans le catalogue 2019/2020

Workshop Fraizy Pithiviers (45) – 29 et 30 janvier
2 agences à Pithiviers et Fontainebleau – 10 contacts – 2 devis sur 2019

Salon International de l'Agriculture Paris - Promotion de l'événement à Paris – 2 et 3 mars 2019
Contribution du CDT à la dotation du jeu concours organisé sur l'espace du Doubs - Offre de 2 séjours « Doubs séjours »

Eductour CRT Besançon – 13 mars
15 tour-opérateurs canadiens, brésiliens, américains accueillis en éductour à Besançon et Ornans dans le cadre des Rendez-Vous en France

Eductour Besançon-Ornans – 30 et 31 mars
20 participants – 10 agences/structures représentées
Parmi les provenances, Suisse, Luxembourg, Tarn et Garonne, Ile de France…
4 devis en cours - Diffusion d'un reportage France 3 au musée Courbet d'Ornans

Poursuite des actions et promotion de l'offre Courbet et du Doubs durant l'automne 2019 :

Workshop Tourcom - Maison de la Mutualité à Paris - 30 septembre
10 contacts – 5 devis, 1 séjour hiver en cours programmés été/hiver - 1 référencement brochure 2019

Salon IFTM - Porte de Versailles Paris - du 01 au 03 octobre
20 contacts – 2 séjours en cours programmés été 2020 - 1 référencement brochure 2020

Workshop «Destination Groupes» - Hôtel Bedford - Bruxelles 16 octobre
15 contacts groupes – 5 devis 2020/2021

Mailing France, Belgique et Suisse – 3000 envois - Octobre 2019
Opération restaurants d'entreprise chez SAFRAN, rencontre du CE – 21 novembre

Passeport Offres + Doubs Tourisme

Edité à 2000 exemplaires pour 2 ans, entièrement conçu en interne, ce passeport assure la promotion du Bicentenaire Courbet sous le principe d'une entrée offerte pour une entrée payante au musée Courbet. Ce passeport est essentiellement relayé dans les offices de tourisme du territoire qui s'inscrivent comme véritables ambassadeurs et points de revente du territoire.

54 autres offres été/hiver sont à consommer dans les 6 pays touristiques de la destination, 450 € d'avantages cumulés pour faciliter la découverte de la destination, le maillage du territoire et fidéliser les clientèles en toute saison.

Préparation de la nouvelle édition en décembre - Renouvellement du partenariat pour la période 2020-2022

Contribution au programme de mise en valeur du territoire et des atouts du département du Doubs, notamment du Pays de Courbet, dans le cadre du passage du Tour de France cycliste dans le Doubs le 12 juillet 2019, lors de l'étape Belfort-Chalon-sur-Saône.

Participation du CDT à 4 réunions de travail (17 janvier - 21 février - 21 mars - 12juin) avec le Cabinet du Département et réalisation d'un recensement et d'un descriptif de l'ensemble des sites touristiques et naturels sur les 27 communes du Doubs (et environnantes) traversées par l'étape. Rédaction d'une fiche de proposition d'actions et veille sur les actions déjà entreprises par les autres territoires. Mise en relation avec les organisateurs du Tour de France et notamment les contacts en lien avec les équipes de France-Télévision.

Relations presse

- Réalisation d'un encadré sur le passage du Tour de France au pays de Courbet dans la fiche presse 2019 « Destination outdoor, respirer la nature ».
- Recensement de toutes les richesses naturelles et culturelles qui jalonnent l'itinéraire doubien pour l'organisateur du Tour de France. Eléments transmis par contact direct avec les commentateurs TV de France Télévision.
- Tweet pour promouvoir le Tour de France au pays de Courbet.
- Post FB le 08/07 sur le passage du Tour dans le Doubs, les animations mises en place par le Département.

Programme de renouvellement global des panneaux de signalisation et d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A36 en lien avec APRR

Accompagnement des partenaires et sites identifiés dans l'ensemble des démarches liées au travail de graphisme sur les projets de panneaux.

- 22/02 : 2e réunion des porteurs de thèmes pour validation de la 2e série de panneaux.
- 02/04 : Réunion spécifique Grand Besançon pour panneaux « Besançon patrimoine mondial » et « Besançon capitale du Temps ».
- 29-30/04 : Déplacement à Tours pour la réalisation d'une vidéo sur la fabrication des panneaux.
- 15/05 : Tournage vidéo sur l'A36, pose des panneaux Courbet.
- 03/06 : Réunion Grand Besançon/APRR/CD25 pour validation des deux nouveaux panneaux.
- 12/06 : Réunion APRR/CD25/Saline à la Saline royale pour modalités d'organisation du vernissage de l'ensemble du dispositif.
- Réalisation d'une vidéo de 5 minutes retraçant tout le processus de réalisation de l'opération.
- Participation aux côtés du Département à la sélection et à l'invitation de la presse locale et de territoire pour participer à la présentation des panneaux et relance des journalistes.
- 07/11 : Vernissage de l'ensemble du dispositif à la Saline royale, organisation conjointe CDT/DIRCOM du CD25
- 07/11 - Publication d'un article sur le blog : https://doubstourismeleblogpro.com/le-doubs-sillustre-sur-autoroute/

Station de Métabief

Contribution active à la restructuration et à la redynamisation de la station, dans une logique de synergie avec le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) dont le Département est membre, et avec l'office de tourisme du haut-Doubs, particulièrement en ce qui concerne le volet numérique et la gestion relation clients.

Travail en relation avec le SMMO dans le cadre de la réflexion portant sur la redynamisation de la station.
Audit le 14 janvier par la Scet – filiale conseil aux territoires de la Caisse des Dépôts – dans le cadre de l'étude relative au potentiel et au modèle économique d'un hébergement touristique dans la station de Métabief. Participation du CDT aux temps d'échanges avec Numérica et rencontres et échanges réguliers avec le directeur de la station.

Développement
Dans le cadre du travail mené sur la structuration des hébergements situés le long de la GTJ, la station de Métabief est largement concernée.

- Travail de recensement des hébergements (y compris l'offre sur les principales plateformes de commercialisation) sur ce premier semestre 2019.
- Enquête menée auprès des pratiquants de la GTJ (y compris station de Métabief) lancée en Mai pour mieux connaître les attentes de ce type de clientèle, notamment en termes d'hébergements et services proposés.

Classement des meublés de tourisme :

Durant l'année 2019, Doubs Tourisme a réalisé le classement de **20 meublés de tourisme** sur la station de Métabief qui comprend les communes suivantes : Jougne, Les Longevilles-Mont-d'Or, Touillon-et-Loutelet, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Rochejean et Métabief.

- 4 meublés à **Jougne**
- 2 meublés à **Rochejean**
- 7 meublés à **Métabief**
- 2 meublés aux **Hôpitaux-Neufs**
- 5 meublés aux **Hôpitaux-Vieux**

Relations presse
- Présentation de l'offre VTT dans la fiche presse 2019 dédiée « Destination outdoor, respirer la nature ».

- Présentation de l'offre ski alpin et des activités « fun » dans la fiche presse 2019 dédiée « Loisirs outdoor hiver, l'ivresse du blanc ».

- Envoi d'un communiqué de presse à la presse locale pour valoriser les sorties « Samedi au ski » organisées par Doubs Tourisme en partenariat avec le SMMO.

- Envoi d'un communiqué de presse dédié exclusivement à l'offre VTT de la station de Métabief en partenariat avec le SMMO à destination de la presse spécialisée, la presse régionale et la PQR des régions limitrophes.

- Mise en avant de la labellisation Tourisme & Handicap de l'espace Bruno Mutin à Métabief dans un communiqué de presse.

- Tweets réguliers pour promouvoir les différents événements autour du Bicentenaire Courbet.

- Tweets réguliers pour promouvoir l'offre VTT et ski de la station de Métabief.

- Valorisation de la station de Métabief sous l'angle VTT et ski dans le dossier de presse 2020.

- Mise en avant du Trail du Mont-d'Or, de l'Ultra trail des Montagnes du Jura ainsi que du Festival de la Paille qui se déroule à Métabief dans le dossier de presse 2020.

Réseaux sociaux
- ✓ 07/01 : post « Les Sommets du Doubs »
- ✓ 25/01 : post « Escalade sur glace à Métabief »
- ✓ 04/02 : post avec BestJobers « Mes montagnes du Jura »
- ✓ 24/02 : post « Ladies Night Tour »
- ✓ 11/03 : post « Des racines et des ailes », avec le Mont-d'Or
- ✓ 14/03 : post « Tripette Cup »

- ✓ 29/04 : post « Ouverture du domaine pour la saison VTT »
- ✓ 22/05 : réalisation vidéo et post « Coupe de France de VTT descente »
- ✓ Tweets réguliers pour promouvoir les événements, l'ouverture de la station et l'offre été/hiver de la station.

Promotion

Campagne #lessommetsdudoubs

Mise en place d'une campagne digitale pour la promotion des activités neige de décembre 2018 à mars 2019 :

- Site de campagne www.lessommetsdudoubs.fr
- Campagnes sponsorisées sur Facebook et Instagram
- Campagne adwords pré-roll YouTube…

Renouvellement de l'opération pour une 3e saison de décembre 2019 à février 2020, dispositif identique avec en complément le parrainage des infos routes sur les ondes de France Bleu Bourgogne et la réalisation d'une nouvelle vidéo de promotion de la destination.

Envoi d'un communiqué auprès de la presse régionale pour valoriser l'opération.

25/09 : Réunion de travail/concertation avec la Direction et Communication de la station
11/12 et 24/12 : Réunions d'information/concertation sur le positionnement stratégique du SMMO et de son adaptation au changement climatique

Production de séjours et promotion commerciale

- Conception de 4 produits individuels dont 2 produits rando consacrés à la station de Métabief.
- Conception de 3 produits groupes, diffusion d'une brochure commerciale, conçue en interne et imprimée à 5000 exemplaires.

Promotion de nos idées de séjours groupes par mailing, réalisé sur les marchés France, Belgique et Suisse
3000 envois - Octobre 2019

Sorties Samedi au Ski

Doubs Tourisme a reconduit pour la 8e année consécutive les « Samedi au ski » dans la station de Métabief au départ de Besançon, Saône et Nods. Cette journée comprend le transport en autocar, le forfait de ski et l'assurance neige pour profiter en toute liberté du domaine de Métabief. Des remises ont été consenties sur la location de matériel et les cours de ski par les partenaires de l'opération.

Cinq dates ont été proposées : les samedis 19 et 26 janvier - 2, 9 et 16 février 2019 avec 4 points de prise en charge, parking Battant, Faubourg Rivotte, Gare de Saône et Nods.

Opération menée en partenariat avec le Syndicat mixte du Mont-d'Or, GTV et le CRIJ (réduction de 5 € pour les détenteurs de la carte Avantages jeunes).

Bilan très positif : Les 5 dates ont été confirmées, soit 200 participants au total.

Renouvellement de l'opération, des partenariats et préparation des documents en décembre pour la prochaine édition 2020.
5 sorties reconduites, réalisation des flyers, affiches et partenariat avec l'Office de tourisme de Besançon pour la réservation en ligne des inscriptions. Envoi d'un communiqué auprès de la presse locale pour promouvoir chacune des sorties ski à Métabief.

Valorisation de l'offre séminaires sur la station

Organisation de sorties incentives et de séminaires, randonnée nocturne en raquettes, journées ski, …

Saline royale d'Arc-et-Senans

Propositions en vue du confortement du partenariat avec l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) de la Saline Royale dont le Département est membre.

Relations presse

- Réalisation d'une fiche presse dédiée au Patrimoine Unesco mettant en avant la Saline royale, sa programmation 2019 et son offre hôtelière.

- Accueil presse de Femme actuelle : visite et nuit à la Saline royale.

- Envoi d'un communiqué de presse « Une vingtaine de voyagistes à la découverte du Doubs les 30 et 31 mars prochains » mettant en avant le Pays de Courbet et la Saline royale.

- Envoi d'un communiqué de presse « Les trois vallées à vélo : un séjour inédit en Bourgogne Franche-Comté » qui valorise le Val d'Amour avec la Saline royale, Besançon et la vallée de l'Ognon.

- Envoi d'un communiqué de presse « Les expositions 2019 dans le Doubs » dans lequel les expositions et le Festival des Jardins ont été mises en avant.

- Envoi d'un communiqué de presse « Doubs Tourisme propose trois ateliers inédits dans le cadre du label Villes et Villages fleuris » qui met en avant la visite guidée du Festival des jardins à la Saline royale « Flower power, côté jardins ».

- Tweets réguliers pour promouvoir les différents événements se déroulant à la Saline royale.

- Mise en avant de la Saline royale et de son actualité (expositions, Festival des Jardins) dans le dossier de presse 2020.

Réseaux sociaux

- 18/03 : post « Programmation saison 2019 »
- 29/05 : post « Expo Jules Verne »
- 24/06 : post « Grands sites du Doubs »
- Tweets réguliers pour promouvoir la Saline royale, les événements et la partie hôtel.

Web

Création d'une page web consacrée aux événements et festivals de l'été avec mise en valeur du Festival des jardins, des expositions et animations de la Saline royale.

Label Villes et Villages Fleuris

Organisation d'une visite guidée des jardins de la Saline royale d'Arc-et-Senans le 5 septembre 2019, sur le thème « Flower Power ».

Production de séjours

- Production et vente de séjours groupes et individuels.
- Commercialisation de l'offre Nuit Insolite sur le site de vente en ligne dédié au congrès.
- 10 décembre – Réunion CDT/ Saline Royale à la Saline Royale.
- Présentation des projets de développement de la Saline Royale – promotion commerciale des offres groupes

Valorisation de l'offre séminaires et congrès

Pour promouvoir sa destination affaires et ses partenaires dont la Saline Royale, Doubs Tourisme s'appuie sur ses différents sites Internet et deux collectifs :

- Valorisation des prestations de la Saline Royale sur www.doubs.travel/seminaires et www.besancon-events.com
- Collectif Besançon Events – actions initiés en partenariat avec Besançon Tourisme et Congrès, Micropolis et la Saline Royale (plan d'actions 2019/2020 en cours d'élaboration)
- Collectif Tourisme d'affaires du CRT
  Référencement de la destination sur www.seminaires.bourgognefranchecomte.com
- 3 septembre : réunion du collectif Tourisme d'affaires à l'hôtel de ville de Besançon - Etude du plan d'actions 2020.

Espaces naturels sensibles (ENS)

Propositions opérationnelles d'animation autour du réseau départemental des sites ENS, en lien avec les offices de tourisme.

Développement

- Valorisation de l'ENS Lac et marais du Varot à Bouverans dans le cadre de la réponse à l'appel à projet national « Vélo et Fromages » sur le secteur de la Communauté de Communes Frasne Val de Drugeon.
- Valorisation de l'ENS des Roches de Nans dans le cadre du partenariat avec le magazine Balades sur la thématique de la Vallée de l'Ognon (numéro à venir Juillet / Août 2019). Ce travail est réalisé en lien avec l'ensemble des Offices de Tourisme de la Vallée de l'Ognon.

Promotion

- Edition et diffusion de 300 000 sets de table avec mention de la totalité des ENS du Doubs sur fond de carte touristique.
- 09/04 : 18e Rencontre de l'offre touristique à Gilley, diffusion de la documentation ENS du Département.

Relations presse

Valorisation de l'ENS des Roches de Nans dans le cadre d'un accueil presse sur la Vallée de l'Ognon organisé par Doubs Tourisme en partenariat avec Destination 70 dans le magazine *Balades* (16 pages parues dans le numéro de Juillet / Août 2019). Ce travail a été réalisé en lien avec les Offices de Tourisme de la vallée de l'Ognon.

Valorisation de l'ENS lac et marais du Varot à Bouverans dans le cadre de l'accueil presse organisé par Doubs Tourisme en partenariat avec la Communauté de communes Frasne-Drugeon dans le magazine Cyclotourisme (article qui traitera également de l'EuroVelo 6 dans le Grand Besançon, de la vallée de l'Ognon et de la vallée de la Loue. Dossier de 6 ou 7 pages à paraître dans le numéro de mars 2020).

Production de séjours

Production et vente de séjours groupes et individuels

Valorisation des ENS du territoire – Doubs central et Haut-Doubs

2 J/1n - Offre Rando, Bien-être et Gourmandise avec découverte de l'ENS de Bremondans (Individuels et mini-groupes)

3J/2n – Offre Rando Parc Naturel Régional du Haut-Jura avec découverte de l'ENS du Mont d'Or (Groupes)

Taxe de séjour

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 12 novembre 2018 avec le CDT pour la période 2018-2020 visant à la mise en place d'une plateforme de gestion de la taxe de séjour partagée par les communes et les EPCI, recrutement d'un prestataire chargé de mettre en place cet outil de collecte et structuration d'un programme global d'accompagnement des collectivités concernées.

Développement

À la suite de la mise en place, depuis le 1er Janvier 2019, d'un outil mutualisé de perception de la Taxe de Séjour qui peut être utilisé par les EPCI et communes qui le souhaitent, 5 communautés de Communes ont signé une convention avec le CDT

- Communauté de Communes Lacs et montagnes du Haut Doubs
- Communauté de Communes Frasne Val de Drugeon
- Communauté de Communes Altitude 800
- Communauté de Communes du Grand Pontarlier
- Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

Deux autres territoires ont été accompagnés durant le deuxième semestre à des niveaux différents.
C'est le cas de la Communauté de Communes du Pays Doubs Baumois avec qui nous avons eu un entretien téléphonique pour accompagner à la prise de la délibération avant le 1er octobre et traiter de l'intérêt de la mise en place de l'outil de collecte mutualisé (élus et personnel CC Pays Doubs Baumois et personnel de l'office de tourisme du Pays Doubs Baumois). La Communauté de Communes souhaite intégrer la plateforme départementale de taxe de séjour en janvier 2020.

La Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe est également en cours de réflexion sur la mise en place de l'outil, à un stade moins avancé néanmoins.

Un travail important d'identification des hébergeurs et de simulation du produit issu de la taxe de séjour sur ces territoires a été réalisé par nos services et un suivi régulier avec les EPCI concernés est assuré pour répondre aux attentes des hébergeurs.

Deux réunions d'animation des territoires autour de cette thématique « Taxe de Séjour » ont été sollicitées par les EPCI.

La première, organisée par la Communauté de Communes Frasne Val de Drugeon s'est déroulée le 27 Juin dernier à 18h à Frasne (une vingtaine de participants) et la seconde le 15 juillet à 18h à Levier (une dizaine de participants)

Doubs Tourisme présente globalement la règlementation relative à la Taxe de Séjour, l'ensemble des règlementations en vigueur pour les hébergements touristiques (déclarations en Mairie, déclaration d'existence etc) et répond aux nombreuses questions des hébergeurs et porteurs de projet.

En parallèle du déploiement de l'outil de perception de la taxe de séjour sur l'ensemble du département, les services portent actuellement une réflexion sur la mise en place de déclaloc', outil permettant de dématérialiser les déclarations Cerfa préalables à l'activité pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes qui sera disponible courant 2020.
Plusieurs territoires voisins ont été contactés pour bénéficier d'un partage d'expériences comme les Vosges, la Nièvre ou encore la Côte d'Or.

Une rencontre a eu lieu avec les services de la DDET, le 18 novembre pour présenter et valider le plan d'action dans le cadre du déploiement de l'outil en 2020.

07/01 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme :
http://doubstourismeleblogpro.com/doubs-tourisme-lance-une-plateforme-en-ligne-de-collecte-de-la-taxe-de-sejour/

Contrats P@C

Contribution opérationnelle à la mise en œuvre et au déploiement des projets touristiques inscrits dans les 18 contrats P@C établis par le Département pour la période 2018-2021 à l'échelle du territoire de chaque EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre, ainsi que dans les stratégies touristiques des territoires (schémas de développement touristique du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, contrat de station porté conjointement par la Communauté de communes du Grand Pontarlier (CCGP) et la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD).

Au-delà de notre participation à l'élaboration et au suivi des contrats de station et des schémas de développement touristique dans lesquels le CDT est sollicité, nous sommes en lien régulier avec les collectivités locales sur divers sujets portant sur l'aménagement et ou le développement touristique des territoires. Ces éléments font par ailleurs l'objet de rencontres avec les coordinateurs de la DDET (2 rencontres au cours du 1er semestre 2019)

→ Sur le secteur de **Montbéliard**
Participation au projet de création d'une cité de l'industrie par PMA (audition par le cabinet d'études, participation aux rencontres). Suivi du projet de mise en tourisme de l'entreprise Cristel (labellisée 'Made In chez nous'). Analyse et suivi de la fréquentation et des flux de visiteurs sur le marché de Noël de Montbéliard avec remise aux élus de la Ville de Montbéliard, d'une étude précise du visitorat.

→ Sur le secteur du **Doubs Central**
Participation à la réflexion du devenir du site de consolation, audit par le cabinet d'études retenu et participation aux rencontres. Participation à la réflexion portant sur le devenir du site de la Baraque sur la commune des premiers sapins et appui à la réflexion du devenir du site de la grotte de la Glacière. Appui commercial particulier apporté à l'association « Sites remarquables du Goût » créé pour promouvoir le savoir-faire lié aux salaisons fumées en tuyés du Haut Doubs, inscrit depuis 2017 au patrimoine immatériel de la culture dans le cadre de la Convention de l'Unesco. Pour capitaliser sur cette reconnaissance et promouvoir ce secteur touristique dépourvu de tout office de tourisme, implication de Doubs Tourisme sur de nombreuses actions : intégration de l'offre du réseau (artisans, restaurateurs et hôteliers) dans son passeport Offres+, réalisation du site de l'association sous la solution Selfsite25, commercialisation du séjour 2 j/1n « Week-end Bien être, rando et gourmandise en terroir comtois » avec au programme, randonnée dans le Val de Consolation, découverte de l'ENS de Brémondans, cours de cuisine et dîner comtois…
Diffusion de l'offre sur www.doubs.travel/sejours-individuels et campagne de promotion à l'échelle régionale et nationale depuis 2 ans (newsletter St Valentin, relations presse, partenariat commercial ...), référencement de l'offre (entre les pages Miami et Brésil) chez TOURCOM, le plus grand réseau national composée de 600 agences de voyages…
Production de 2 nouveaux séjours itinérants :
Itinérance au pays des salaisons (Rando) et Au pays de la guerre des Boutons (Cyclo)

→ Sur le secteur de la **Vallée de l'Ognon**
Animation conjointe avec Destination 70 des actions de promotion et de développement du secteur de la vallée de l'Ognon, participation aux Copil et Cotec de mise en œuvre et de réflexion tant les aspects de développement que de la promotion et de la mise en place d'un évènement (cf rubrique spécifique Vallée de l'Ognon).

→ Sur le secteur **Loue-Lison**
Au-delà des actions particulières liées à la mise en œuvre du Bicentenaire Courbet, participation à l'ensemble des rencontres portant sur l'aménagement de la source du Lison et de la commune de Nans sous Sainte Anne, Participation au GAL Leader Loue-Lison (au sein du collège public) et analyse de l'ensemble des projets touristiques.
Participation à la rencontre entre les élus de la CCLL et du Département le 23 mai.
4 juillet : rencontre des prestataires associés à l'offre de séjour Circuit des Sources

→ Sur le secteur du **Haut-Doubs**
Suivi de la réflexion dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de station. Suivi de nombreux projets portés ou appuyés par les collectivités (CapVacances, réaménagement du secteur de la Source du Doubs à Mouthe, Combe des Cives…). Participation à la mise en place de l'Office du tourisme de destination et au déploiement de l'outil plateforme départementale de perception de la taxe de séjour.

→ Sur le secteur du **Pays Horloger**
Suivi du contrat de station et participation à une réunion bilan à mi-parcours.
21 novembre : Chaux de Fonds – Participation au COPIL Chemins de la contrebande franco-suisse
Redimensionnement autour de la commercialisation de séjours et de nouveaux partenariats TO

→ Sur le secteur de **Besançon**
Suivi de la mise en œuvre de la manifestation des Grandes Heures Nature, animation du collectif *Besançon Events* dans le cadre de nos actions de développement des congrès et séminaires. Suivi et participation à l'étude portant sur le devenir du musée des maisons comtoises.
Participation aux réunions statutaires de l'OT, CA et AG
19 juillet et 3 septembre : Rencontres Besançon Events – élaboration du plan d'actions tourisme d'affaires
5 août : Relance du collectif groupes avec le musée des Maisons Comtoises de Nancray
7 novembre : Réunion avec le club hôtelier du Grand Besançon – en partenariat avec l'Office de Tourisme, présentation du plan d'actions tourisme d'affaires.

Développement
25 avril : Point et échanges avec le service de coordination territoriale du Département sur les dossiers d'accompagnement de projets publics ou privés pour les territoires suivants : Portes du Haut Doubs/Loue Lison/Agglomération de Besançon et Val Marnaysien

Relations presse
Mise en avant de l'offre globale touristique du Doubs et plus particulièrement du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, du Grand Pontarlier et de la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs dans l'ensemble des 13 fiches presse thématiques qui composent le dossier de presse 2019.

Organisation d'accueils presse sur les différents territoires.

Réalisation de communiqués de presse qui mettent en avant les différents pays :

- Saint-Valentin : 4 amours d'escapades dans le Doubs dans lequel Besançon, le Haut-Doubs, le Pays de Courbet et les Portes du Haut-Doubs sont valorisés
- Salon Made in chez nous, 2 et 3 mars au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux
- Montagnes du Jura, c'est qui ? C'est quoi ? Comment ça marche ? : une invitation à découvrir la marque Montagnes du Jura au cœur du massif dans l'Auberge du Gounefay à Pontarlier.
- Une vingtaine de voyagistes à la découverte du Doubs les 30 et 31 mars : une invitation à découvrir le riche patrimoine du Grand Besançon et du Pays Loue Lison.
- Les trois vallées à vélo : un séjour inédit pour tous en Franche-Comté qui met en avant le Grand Besançon
- Les expositions 2019 dans le Doubs, communiqué qui recense les expositions qui se tiennent sur l'ensemble du Doubs.
- Métabief : la station de VTT des Montagnes du Jura
- Journée professionnelle (éductour) dans la vallée de l'Ognon – jeudi 20 juin 2019.
- Doubs Tourisme publie ses *Chiffes clés 2019* qui pointe les différentes données selon les secteurs et catégories.
- Séjours groupes : Doubs Tourisme publie son catalogue 2020 dans lequel les principaux sites et événements sont mis en exergue.

Contribution à la définition, puis à la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'itinérance et de randonnée.

Lancement d'une action partenariale et interdépartementale pilotée par Doubs Tourisme et la GTJ sur la structuration des hébergements adaptés à l'itinérance

Objectif :
Une valorisation de la pratique itinérante sur notre territoire

Deux volets :

- Accroître l'offre d'hébergements (quantitatif)
- Adapter les conditions d'hébergement des structures aux attentes actuelles de la clientèle (qualitatif)

Mise en place d'une méthodologie de travail
Définition du périmètre de travail : 2 itinéraires tests mais des résultats qui s'appliqueront à tous les itinéraires de randonnée itinérante du Massif du Jura.

- La GTJ Pédestre
- La Via Francigena

Les différentes étapes
1ère étape à mener sur 2019 :

- Recensement de l'ensemble des hébergements existants par produits d'hébergement pour une approche quantitative et qualitative.
  - Sur le département du Doubs : Doubs Tourisme
  - Sur les autres départements : pilotage Doubs Tourisme pour la collecte des informations mais recensement à réaliser par les autres structures départementales (CDT Ain, Jura, Destination 70…)
- Lancement d'une enquête auprès des pratiquants sur les attentes des clientèles itinérantes (stage de début Mars à fin Août). Cette enquête, lancée fin Mai, a fait l'objet d'un envoi direct de Doubs Tourisme au fichier qualifié « randonnée » puis d'un relais par nos partenaires (GTJ, Agence Roule ma Poule, CDT des autres départements concernés…) sur leurs propres outils de communication : 899 réponses.
  Une analyse des besoins (à partir de l'enquête et d'autres sources) a fait l'objet d'une restitution auprès des membres du comité de pilotage fin Août.
- La création d'outils communs (référentiel hébergeurs/charte d'engagement …)

Un plan d'actions pour le développement d'hébergements adaptés

- Sensibilisation des hébergements existants le long des itinéraires mais non impliqués dans l'accueil des itinérants
- Sensibilisation des porteurs de projets privés et publics
- Plan d'accompagnement à la qualification de l'offre (informations/formations…)
- Sensibilisation des élus et intégration dans leur stratégie de développement
- Mise en place d'appel à projets …

Organisation du 1er comité de pilotage le 9 mai :

Ordre du jour :

- Présentation du projet global et de la méthodologie proposée
- Etat d'avancement sur le recensement (Doubs)
- Organisation de la phase de recensement sur les autres territoires concernés
- Retours sur le questionnaire (joint à l'invitation)
- Organisation de l'administration de l'enquête

Le travail de recensement (y compris sur l'ensemble des principales plateformes de commercialisation) s'est achevé à l'automne 2019 pour l'ensemble des territoires concernés.
L'enquête a été clôturée mi-juillet puis a fait l'objet d'une analyse complète et détaillée au cours de l'été 2019.

Copil du 26.08.2019 (12 participants)
- Présentation des premiers résultats bruts de l'enquête
- Point sur l'état d'avancement du recensement

Copil du 12.12.2019 (17 participants)
- Réflexion sur proposition de deux supports de restitution de l'enquête (un document synthétique 4 pages + document complet disponible en téléchargement)
- Présentation par GTJ de la cartographie complète du recensement de l'offre sur les deux itinéraires
- Présentation d'un projet de référentiel hébergement

Participation à la mise en place d'un schéma régional d'itinérance touristique
Réunion de travail le 20 juin en vue de l'élaboration d'un cahier des charges du Schéma Régional de l'Itinérance Touristique. Travail en collaboration Région et Départements / CRT et CDT. Cette consultation a été mise en ligne le 1er juillet pour une sélection fin d'été. Un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique se réuniront à l'automne. Ce lancement du schéma régional d'itinérance touristique fait suite aux assises régionales du tourisme qui se déroulées début juin et consacrées à la question de l'itinérance. Le CDT était largement impliqué dans ces assises.

Participation à la réponse du Département du Doubs à l'appel à projets « Vélo et Fromages » au cours du mois de Mai : proposition d'itinéraire, création du circuit sur la plateforme Cirkwi et du road book présentant l'ensemble des informations touristiques, rédaction partielle et relecture du dossier…
Organisation d'un accueil presse du magazine Cyclotourisme (organe officiel de la FF Cyclotourisme) dans lequel est notamment mis en avant le nouvel itinéraire « Vélo et fromages » créé par Doubs Tourisme pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par les Départements de France.
Labellisation nationale du 1er itinéraire « Vélo et Fromages » du Doubs.
Publication de deux articles sur le blog pro (01/08 et 24/09) : http://doubstourismeleblogpro.com/?s=v%C3%A9lo
Production de reportages photos et vidéos pour pouvoir disposer de ressources iconographiques.
Réalisation de 2 vidéos (40 secondes à la demande du CD25, 3 minutes pour un usage promotion et réseaux sociaux).

Participation à la réflexion menée par le Département portant sur l'organisation départementale de l'itinérance et de la hiérarchisation des sentiers de randonnée.
Participation à la réunion organisée par le Département sur la thématique « Via Francigena » du 03 Juin.
Participation aux côtés du Département à l'élaboration de la grille d'analyse de l'offre du Doubs en itinéraires de randonnée pédestre (3 réunions de travail). Suite à une nouvelle définition de la stratégie du Département en matière de randonnée pédestre, des réunions ont été organisées sur une partie des EPCI par l'URV et le Conseil Départemental et le CDT a participé à 5 réunions (sur les 6 organisées) + réunion bilan du 28/11/2019.

Participation à la réunion Colorand'Haut Jura organisée par le Parc Naturel du Haut-Jura à Lajoux le 19/09/2019

Relations presse

Réalisation d'une fiche presse 2019 « Destination outdoor, respirer la nature » dans lequel les différents itinéraires au long cours ont été valorisés : GTJ, Via Francigena, EuroVelo 6.

Réalisation d'une fiche presse 2019 « Loisirs outdoor hiver, l'ivresse du blanc » qui met en avant les GTJ.

Organisation de deux accueils presse autour de l'itinérance :

- blog cyticle.com : valorisation de l'EuroVelo 6 sur sa partie comprise entre Besançon et Montbéliard ;

- magazine Cyclotourisme : valorisation de l'EuroVelo 6 entre Besançon et Baume-les-Dames.

+ partenariat Magazine Balades sur la destination Vallée de l'Ognon

Accueil de la blogueuse allemande Bravebird pour valoriser l'EuroVelo 6 de Besançon à Montbéliard, en partenariat avec le CRT Bourgogne Franche-Comté et Atout France.

Mise en avant de l'itinérance avec les nouveautés sur la GTJ (bornes pour VAE et nouvelle GTJ rando nordique) et la valorisation de la Via Francigena.

Vidéos/photos
05/02 : Tournage vidéo à Chapelle-des-Bois, 150 rushes (+ photos) produits pour mutualisation avec GTJ, ENJ et MDJ.

Réseaux sociaux
11/02 : vidéo et post FB « Ski de fond »
22/02 : vidéo et post FB « Rando nordique »
20/03 : vidéo et post FB « Raquettes »
14/04 : fourniture d'images et post FB avec BrutNature.fr (900 000 abonnés) pour valorisation de la GTJ dans une vidéo cumulant 270 000 vues.

Newsletters
06/06 : newsletter grand public pour diffusion de l'enquête de clientèle

Filière trail
Un AMI, porté par le CDT du Jura, traite des thématiques Trail et VAE/VTTAE à l'échelle du massif du Jura. Concernant plus spécifiquement la filière trail, des réunions de travail ont été organisées dès 2018 avec les acteurs de la filière : conseil régional et départementaux, CRT/CDT, EPCI porteurs d'espaces/stations trail (Grand Besançon, Métabief et Altitude 800 pour le Doubs), et organisateurs de manifestations (représentés pour le Doubs par l'association Doubs Terre de Trail).

Faits marquants du 1er semestre 2019 : parution d'un document « corporate » à destination des collectivités et organisateurs de trails « Le Trail, vecteur de développement touristique » ; ré-édition d'un document grand public « Montagnes du Jura Trail » ; présence d'un stand collectif MDJ au Marathon du Mont Blanc pour la 2e année consécutive ; mise en ligne d'un mini-site trail par Montagnes du Jura : https://trail.montagnes-du-jura.fr
Participation à la réunion du 01/10/2019 à Lons-Le-Saunier : retour sur les dernières actions d'ingénierie et les projets (doc corporate/nouvelle station Trail/Projet d'un événement trail MDJ) – Bilan des actions de communication 2019.

Filière Neige

Etude économique Nordic France : 17/09 : réunion de lancement pour le Massif du Jura aux Rousses

Production de séjours et promotion commerciale

- Commercialisation de 8 produits itinérants neige, rando, cyclo et moto pour individuels

- Création de deux nouveaux séjours itinérants rando et cyclo dédiés à la découverte du Val de Consolation et du Pays de Pergaud en lien avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

Relations presse

Valorisation du trail dans le dossier de presse 2019 et mise en avant des plus importants trails du Doubs dans le dossier de presse 2020.

Sentiers Courbet

Appui à la mise en tourisme de ces sentiers et à leur promotion, en synergie avec les sites phares du Pays de Courbet (musée, atelier, ferme de Flagey, source de la Loue, source du Lison…).

En lien avec l'action précédente

Relations presse

Réalisation d'une fiche presse de 6 pages dédiées aux temps forts de célébration du Bicentenaire et au *Pays de Courbet, pays d'artiste* dont les sentiers Courbet.

Co-organisation de l'accueil presse de France 2 – Télématin pour valoriser les paysages qui ont inspiré Courbet en empruntant quelques-uns des itinéraires Courbet.

Mise en avant des sentiers Courbet et du nouveau livret avec système de géolocalisation dans le dossier de presse 2020.

Newsletters
17/05 : diffusion d'une newsletter grand public

Web
Création des circuits cyclo Courbet sur la plateforme nationale Cirkwi (remontée sur notre site internet) et vérification des sentiers pédestres.

Promotion
En lien étroit avec le Cabinet de la Présidente du Département du Doubs, mission globale d'assistance auprès de la production de l'émission *La Carte aux Trésors* pour intégration de la thématique Courbet, via ses sentiers et sites de la Source de la Loue, Flagey et Ornans, à la mécanique de jeu de l'émission (tournage prévu en mai 2019, reporté à 2020 par la production).

Propositions en vue de la mise en tourisme de la Via Francigena, reconnue officiellement « grand itinéraire culturel » par le Conseil de l'Europe.

Réalisation d'une fiche presse 2019 « Destination outdoor, respirer la nature » dans lequel les différents itinéraires au long cours sont valorisés dont la Via Francigena.

Participation à la réunion organisée par le Département sur la thématique « Via Francigena » du 3 juin.
Participation à l'organisation et aux travaux de l'Assemblée Générale de l'Association Européenne de la Via Francigena le 14 juin à Besançon.

Par ailleurs, la Via Francigena fait l'objet d'une étude particulière menée dans le cadre de l'AMI portant sur la structuration des hébergements adaptés à l'itinérance dont Doubs Tourisme à la charge en collaboration avec l'association des GTJ (cf fiche spécifique portant sur l'AMI sur la structuration des hébergements adaptés à l'itinérance).
Transmission d'éléments concernant la valorisation des hébergements le long de la Via Francigena en vue de l'édition du futur topoguide.

Assemblée générale AEVF
Suivi et organisation du séjour de l'association AEVF du 13 au 16 juin 2019 à Besançon – 70 participants
Hébergement, restauration, accueil des délégations italiennes, suisses et anglaises.

Suivi de l'Assemblée Générale du 14 juin, organisée à l'occasion du salon Grandes Heures Nature.
Ouverture du colloque « La Via Francigena, outil de valorisation des territoires » en présence de Pierre Simon.

Mise en avant de la Via Francigena dans les dossiers de presse 2019 et 2020.

Contribution à la réflexion partenariale visant à la mise en œuvre d'une démarche de contrat de canal Rhin-Rhône.

→ En attente de positionnement du Conseil Départemental et définition de la collectivité chef de file.

Déclinaison opérationnelle, en lien avec Destination 70, du programme d'actions visant au déploiement de la destination « Vallée de l'Ognon ».

Animation conjointe avec Destination 70 des actions de promotion et de développement du secteur de la vallée de l'Ognon, participation aux Copil et Cotec de mise en œuvre et de réflexion. Organisation de plusieurs rencontres et éductours à destination des prestataires et des acteurs touristiques du Doubs et de la Haute-Saône.

Développement
Le 12 février s'est déroulée une rencontre des professionnels de la Vallée de l'Ognon au domaine des Fontenelay (70), qui a réuni une trentaine de prestataires.
L'objectif est de sensibiliser les prestataires de services touristiques et les offices de tourisme de la destination Vallée de l'Ognon aux outils de qualification de l'offre mis à leur disposition.

Le 20 juin un « éductour » de la Destination a été organisé conjointement avec Destination 70, avec la participation d'une vingtaine de professionnels : l'occasion pour eux de mieux connaître l'offre touristique des deux départements de la Destination, de se rencontrer et échanger.

Relations presse
Mise en place d'un partenariat avec Destination 70 pour valoriser la vallée de l'Ognon : 14 pages à paraître dans le numéro de juillet – août 2019 du magazine Balades.
Envoi de communiqués de presse pour valoriser les éductours organisés par Doubs Tourisme et Destination 70 pour promouvoir l'offre touristique « Vallée de l'Ognon » auprès des professionnels du tourisme du secteur.
Envoi d'un communiqué de presse pour valoriser le séjour « Les trois vallées à vélo, un séjour inédit pour tous en Franche-Comté ».
Envoi d'une invitation presse pour assister à la conférence de presse de présentation du circuit « Les trois vallées à vélo » et des actions menées dans le cadre de la Vallée de l'Ognon.

Editions
Edition conjointe et co-financée avec Destination70, d'une carte touristique de la destination « Vallée de l'Ognon », tirage à 15 000 exemplaires.

Newsletters
06/06 : Envoi d'une newsletter grand public

27/06 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme :
http://doubstourismeleblogpro.com/retour-sur-leductour-interdepartemental-en-vallee-de-lognon/

Production et promotion commerciale
Initiée dans le cadre du projet de coopération interdépartemental Destination vallée de l'Ognon, la création par Doubs Tourisme, en partenariat avec Destination 70 et Dole Tourisme, du séjour itinérant « Les 3 vallées à vélo en Bourgogne Franche-Comté » se joue des limites administratives pour séduire de nouvelles clientèles cyclotourisme.
Circuit en boucle de 210 km pour découvrir en 3 étapes la vallée de l'Ognon, celle du Doubs en longeant l'Eurovélo6 et le val d'Amour (vallée de la Loue), location de vélo électrique, transport des bagages, service en gare à l'arrivée, … depuis le lancement de cette offre commune en mai 2018, les 3 départements travaillent conjointement à la promotion commerciale de ce séjour.

Actions réalisées :
Définition d'un programme d'actions en lien avec l'ensemble des partenaires pour optimiser la vente collective de ce séjour :
Négociations avec 3 agences spécialisés dans la commercialisation de séjours cyclistes itinérants : 53Douze (63) – Escapade gourmande (89) – Vélorizons (73) – Partenariat à la revente.
18 Avril : Conférence de presse à Marnay – Lancement de la saison touristique – présentation du séjour et des services.
Avril - Prospection téléphonique avec la société Réceptel – Définition d'un script d'appel – campagne réalisée auprès de 150 clubs cyclistes de la région parisienne – 26 prises de contact recensées avec envoi des offres par mail.
Juin - Conception d'un road book avec le détail des itinéraires et mention des curiosités culturelles, naturelles et événementielles.
Relations presses locales et nationales.
Septembre - Organisation d'un éductour professionnel – Les agences seront invitées à découvrir une partie des itinéraires et nos incontournables.

Animation et coordination des offices de tourisme, en lien étroit avec la dynamique des contrats P@C pour les territoires concernés

Relations presse
Association des Offices de tourisme dans l'accueil de journalistes. Exemples : magazine *Femme actuelle*, magazine *Notre Temps jeux*, blog *citycle.com*, magazine *Cyclotourisme*…

Editions
08/02 : réunion de travail avec l'ensemble des OT du Doubs pour échanges et harmonisation des stratégies de publications. Réflexions sur le projet de refonte de la carte touristique départementale et posters touristiques.

2e trimestre :
- Définition du projet de refonte de la carte touristique au format inédit d'Atlas touristique ;
- Concertation avec les OT sur la réalisation des nouveaux posters touristiques (1 par pays touristique), recherche et pré-sélection de visuels…

Vidéos et réseaux sociaux

Loue-Lison
10/04 : post Jurassique Pâques
13/05 : post Expo Courbet Portraits de chiens
29/05 : post Saline, expo Jules Verne
10/06 : post Bicentenaire Courbet
02/07 : post « A la poursuite de Courbet » animation CD25
16/07 : post Lux Salina
12/08 : post « Gustave Courbet et vous »
27/09 : post Derniers jours expo Courbet
04/10 : post La Vallée de la Loue à VTT

Grand Besançon
13/05 : Post Grandes Heures Nature
18/05 : post Frac/Vinyles
12/06 : post Grandes heures Nature
20/06 : post 24h du Temps
26/06 : post « DoubsDay » animation CD25
12/07 : tournage, montage et post vidéo « Explore Game » aux Maisons comtoises
21/08 : post Savoureuse tournée du Comté à la Citadelle
03/09 : post Festival de Musique
09/11 : post Vache de Salon à Micropolis

Pays de Montbéliard
12/04 : vidéo et post FB sur la programmation de l'OT (visites d'entreprises, carnaval, Damassine, Pavillon des Sciences)
24/04 : tournage, montage vidéo et post FB sur le nouveau produit touristique de l'OT « Balade dans le pays de Montbéliard avec les Vieux volants »
16/08 : post Festival des Mômes
29/08 : post 130 ans de la Montbéliarde
06/09 : post 63e Coupe Gordon Bennett
21/11 : post Lumières de Noël
04/12 : post Nocturnes du Musée Peugeot

Pays Horloger
21/01 : vidéo et post FB avec ENJ « Journée Voies blanches »
07/06 : post Randonnée aux échelles de la Mort
23/07 : tournage vidéo sur les Mardis d'accueil de l'OT de destination, réalisation vidéo et post FB « Apéro-fondues en pays horloger »
25/07 : tournage vidéo et reportage photos dans les Bassins du Doubs, réalisation vidéo et post FB « Destination Canyon »
26/08 : post Balade en calèche au pas du Comtois en pays horloger

Haut-Doubs
29/04 : post Ouverture de la saison VTT
22/05 : vidéo et post « Coupe de France DH »
14/06 : vidéo et post « Journée sans voiture »
28/06 : post 360° lac de St Point
22/07 : post Festival des Nuits de Joux
19/07 : post Festival de la Paille
05/08 : post Activités nautiques au lac de St Point
10/09 : post Saison du mont d'or
17/09 : post Château de Joux
23/09 : post Vélo & Fromages
30/09 : post Absinthiades

Rencontres

- 11/02 : rencontres et échanges des équipes de l'OT de Montbéliard et du CDT
- 15/03 : co-organisation et co-animation de la rencontre MDJ « Instants montagnons du Doubs » à l'intention des techniciens des EPCI et OT de la zone massif (à Pontarlier-Gounefay)
- 26/03 : participation à la rencontre des partenaires de la destination Loue Lison
- 29/04 : participation à l'AG de l'OT du Pays de Montbéliard
- 11/06 : participation à l'AG de l'OT du Pays Baumois
- 13/06 : rencontre et échanges des équipes de l'OT du Pays Horloger et du CDT
- 21/06 : participation au CA de l'OT du Grand Besançon à Micropolis
- 04/07 : participation à la 1re Rencontre des prestataires du nouvel OT du Pays du Haut-Doubs
- 29/10 : rencontres et échanges des équipes de l'OT de Ornans/Arc-et-Senans et du CDT
- 12/11 : rencontres et échanges des équipes des OT de Baume-les-Dames, Rougemont et CC 2 Vallées vertes et du CDT
- 21/11 : organisation de l'opération de promotion en restaurants d'entreprises avec les offices de tourisme du Grand Besançon et du Pays du Haut-Doubs.

Actions de formation des équipes des OT au nouvel outil Décibelles Data
Cette mission de formation et d'accompagnement des OT est dévolue au CDT dans le cadre de l'organisation définie avec le CRT. Sur le département du Doubs, le CDT a accompagné l'ensemble des offices de tourisme permettant ainsi de former 34 personnes durant 7 journées de formation qui se sont déroulées à Besançon et sur sites.
Le CDT déploie actuellement la deuxième phase de formation Décibelles Data concernant la gestion relation clients, l'extranet pro et le module accueil.

Organisation et mise en œuvre de la rencontre de l'offre des prestataires touristiques du Doubs
La rencontre de l'offre s'est déroulée le 9 avril sur la commune de Gilley. Elle a rassemblé plus de 75 prestataires et sites touristiques et réuni environ 150 personnes. Cette rencontre qui a été réalisée avec l'appui de la commune de Gilley et le Tuyé du Papy Gaby fait l'unanimité puisque la totalité des répondants à notre questionnaire de satisfaction souhaite reconduire cette opération en 2020. Doubs Tourisme était également présent aux rencontres organisées le 11 avril à Marnay par Destination 70 et le 30 mai à Lons le Saunier par Jura Tourisme.
Ces rencontres sont complétées tout au long de la saison par des tournées régulières d'approvisionnement en documentation touristique et en sets de table auprès des Offices de Tourisme et des prestataires.

Envoi d'un communiqué de presse pour inviter la presse à venir à la rencontre des professionnels du tourisme et découvrir les nouveautés.

Développement du tourisme d'affaires du Grand Besançon
L'outil de gestion dédié aux congrès, cofinancé en partenariat avec Besançon Tourisme et Congrès, continue d'apporter pleine satisfaction aux organisateurs. Doubs Tourisme mise également sur l'appartenance aux collectifs **Besançon Events** et au **Club Tourisme d'Affaires** du Comité régional de tourisme de Bourgogne Franche-Comté.

Sur 2019, 10 événements ont été suivis par le service congrès de Doubs Tourisme dont 5 faisant à l'appel à l'outil de gestion en ligne.

MANIFESTATIONS	Date début	Date fin	Nb jour	Pax	Journées	Nuitées
SEMINAIRE SYNDEX BFC	14-mars	15-mars	2	15	30	15
CONGRES AFLYHT	27-mars	29-mars	3	250	750	500
LES INVITES AU FESTIN	01-avr	02-avr	2	117	234	150
SEMINAIRE DOW AGRO SCIENCES DISTRIBUTION	03-juin	04-juin	2	35	70	35
AG ASSOCIATION AEVF (VIA FRANCIGENA)	13-juin	16-juin	3	80	240	160
CONGRES CHEOPS	11-sept	13-sept	3	280	840	560
SALON LE LIVRE EN BOUCLE	20-sept	22-sept	3	140	420	280
JOURNEES DISPOSITIF MEDICAL	25-sept	26-sept	2	300	600	300
CONGRES DSF	30-sept	02-oct	3	800	2 400	1600
ECOLE PIGIER	30-oct	30-oct	1	120	120	0
TOTAUX – 10 manifestations				2137	5704	3600
Pour comparaison résultats totaux 2018				1112	2073	1435

Confortement de la qualité de l'offre d'hébergements et d'équipements touristiques, en particulier à travers le déploiement de la marque « Tourisme & Handicap »

À la suite du désengagement de l'Etat dans la gestion des marques « Qualité Tourisme » et « Tourisme & Handicap », un groupe de travail s'est constitué au sein de notre fédération nationale (Tourisme & Territoire) afin de proposer des solutions visant à poursuivre le déploiement sur les territoires de ces 2 marques.
Le CDT du Doubs s'est largement investi dans ces groupes nationaux et a participé à l'élaboration des propositions faites auprès de la DGE.
Au niveau régional, le CDT du Doubs a ouvert des discussions avec le CRT afin de voir la possibilité de la mise en place d'un comité régional de gestion des marques. Ces possibilités et notamment celle concernant la mise en place d'une commission régionale Tourisme & Handicap ont été approuvées, sur proposition du CDT du Doubs, au dernier bureau du CRT réuni en date du 4 juillet 2019.

Meublés de tourisme

Doubs Tourisme a obtenu début avril son renouvellement d'agrément de classement des meublés de tourisme, valable pour 5 ans (certification SGIS-ICS)

87 meublés de tourisme ont été classés par nos services en 2019, dont :

- **15** meublés classés **1 étoile**
- **22** meublés classés **2 étoiles**
- **35** meublés classés **3 étoiles**
- **15** meublés classés **4 étoiles**

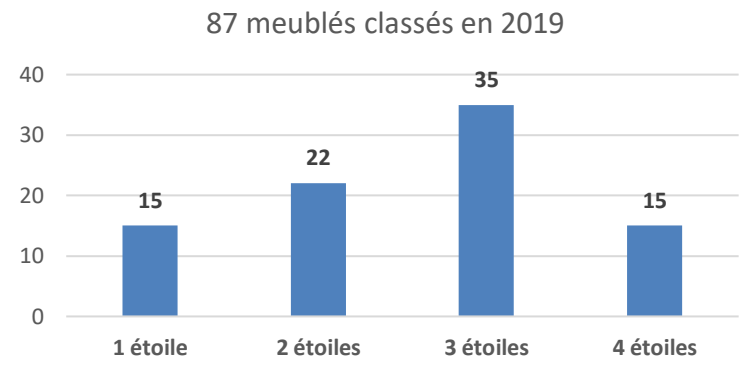

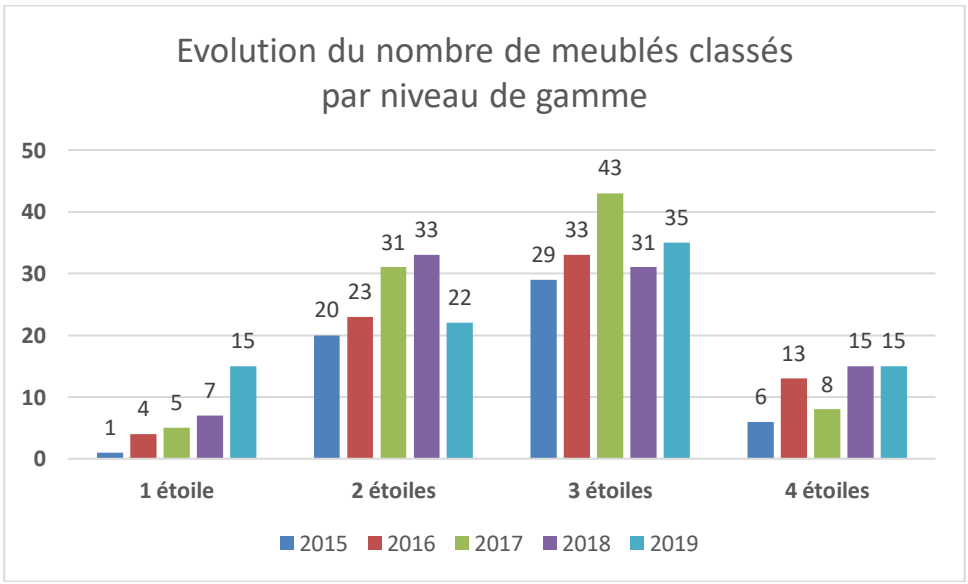

Dans le même temps, Doubs Tourisme a réalisé **8 pré-audits** de classement, et envoyé **105 dossiers** de demandes de classements aux propriétaires de meublés.

Accompagnement au classement des hôtels et structures d'hôtellerie de plein air :
9 hôtels et 3 campings ont été accompagnés par Doubs Tourisme pour une montée en gamme de leur établissement.

07/11 : Participation à une formation sur les nouvelles normes de classement de l'hôtellerie de plein air (en vigueur depuis le 1er juillet 2019).

Tourisme & Handicap
Doubs Tourisme accompagne et sensibilise les acteurs du tourisme dans leurs démarches d'accessibilité, en particulier à travers le déploiement de la marque « Tourisme & Handicap ».

Durant l'année 2019, Doubs Tourisme a réalisé :

- 12 visites conseils
- 6 visites de labellisation
- Participation à 2 réunions de la commission territoriale
- Participation au salon Handica à Lyon (1 journée visiteur)
- Implication dans un groupe de travail national pour définir le cadre d'évolution de la marque (3 jours ½)
- Participation au groupe de réflexion départemental sur les JOP 2024 (3 demi-journées)

Envoi d'un communiqué de presse « Tourisme & Handicap, deux nouveaux labellisés et deux renouvellements » mettant en avant Le Tuyé du Papy Gaby à Gilley et l'espace Bruno Mutin à Métabief.

Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris
Le Département du Doubs souhaite saisir cette opportunité pour impulser une démarche de territoire, co-créative, autour de l'enjeu de l'inclusion sociale des personnes handicapées au travers la pratique d'activités physiques et sportives.

Une première réunion s'est déroulée le 20 juin dernier, à laquelle le CDT du Doubs a participé, afin de mobiliser une large communauté de projets et obtenir la labellisation « Terre de jeu », récompensant les territoires et les acteurs s'engageant activement dans le cadre des JOP 2024.

Qualité Tourisme
- 6 audits blancs réalisés pour des établissements hôteliers
- 1 audit à blanc réalisé pour une visite d'entreprise
- Participation à trois comités régionaux de gestion de la marque : 12 mars à Besançon 25 juin à Dijon et 23 septembre à Besançon.
- 25/07 : Participation à une réunion organisée par Grand Besançon Métropole sur le déploiement de la marque Qualité Tourisme auprès des hébergeurs.
- 19/11 : Participation à la rencontre régionale Qualité Tourisme qui s'est déroulée le 19 novembre à Dijon.

Accueil Vélo
- 19 établissements labellisés le long de l'Eurovélo 6.
- Participation à la réunion régionale Accueil Vélo organisée par le CRT le 14/10 à Dijon.
- Participation à un atelier de travail organisé par Grand Besançon Métropole sur la valorisation de l'Eurovélo 6 le 13/12.

Blog
22/05 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme :
http://doubstourismeleblogpro.com/handicap-les-nouvelles-technologies-favorisent-le-tourisme-inclusif/

Confortement des labels départementaux, et notamment de « Made in chez nous »

Relations presse
Réalisation d'une fiche presse 2019 « Quatre labels exclusifs » pour valoriser le label *Made in chez nous*, *Motards, bienvenue !*, *Relais Saint-Pierre* et *GPS Safari.*

Envoi d'un communiqué de presse en partenariat avec le Musée de l'Aventure Peugeot pour valoriser le « Salon Made in chez nous les 2 et 3 mars au Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux ».

Envoi d'un communiqué de presse « Le Doubs s'expose au salon du 2 roues à Lyon du 14 au 17 mars 2019 » pour promouvoir le label « Motards, bienvenue ! ».

Vidéo et réseaux sociaux
18/02 : vidéo et post FB avec Vincent Philippe pour la valorisation du label « Motards, Bienvenue ! » et participation au Salon du 2 roues à Lyon.
26/02 : vidéo et post FB sur le Salon du Made in Chez Nous à Sochaux.
07/03 : vidéo et post FB sur la valorisation des entreprises labellisées MiCN médaillées au Concours général agricole 2019.
10/07 : vidéo et post FB Les Bisons du Sachuron
01/08 : vidéo et post FB La Brassicomtoise (labellisées MiCN)
07/08 : vidéo et post FB Les entreprises du Doubs se visitent
08/10 : vidéo et post FB Fonderie de cloches Obertino
15/10 : vidéo et post FB Damassine
18/11 : vidéo et post FB animations de Noël Sauge et Aromacomtois
21/12 : vidéo et post FB sélection de cadeaux de Noël Made in chez Nous

Opérations extérieures
Salon Made in chez Nous à Sochaux (2 et 3 mars)
- Conception des supports de communication
- Réalisation d'une vidéo compte-rendu
- Participation de 19 entreprises adhérentes au réseau à cette seconde édition (dont 5 nouvelles structures)
- Co-rédaction et envoi d'un communiqué de presse sur l'organisation du salon « Made in chez nous ».

Salon des 2 Roues à Lyon (du 14 au 17 mars)
- Conception des supports de communication
- Réalisation d'une vidéo teaser + vidéo compte-rendu
- Présence de 3 entreprises/prestataires labellisées ainsi que de Vincent Philippe, ambassadeur du label.
- Envoi d'un communiqué de presse sur notre participation au salon du 2 roues à Lyon.

Label Made in chez Nous
→ 3 nouvelles entreprises adhérentes sur le premier semestre 2019 (44 entreprises labellisées au total)
Octobre : réédition de la plaquette « être curieux dans le Doubs » en 15000 exemplaires.
Réunion plénière le 5 novembre à Anteuil au sein des locaux d'une nouvelle entreprise labellisée : Delfingen : 22 participants.
Rencontre avec différents partenaires :
- GPPR (Sylvie Dody) le 24/09
- CMA (Delphine Lombardet) le 11/12
- Bienvenue à la Ferme (Cécile Eimberck) : 19/09 et 19/11 : visites d'agrément et contrôle.

1 nouvelle entreprise labellisée en décembre (Spiruline du Doubs à Villers-Saint-Martin).
Réalisation d'affiches et panneaux d'affichage (50) à destination des entreprises et des partenaires (OT, chambres consulaires…) pour les affiches.
Production d'une excursion journée pour groupes, référencée dans le catalogue groupes 2019 du CDT (4000 ex.) et sur le site Internet www.doubs.travel/groupes

Motards Bienvenue
→ 54 structures labellisées à ce jour.
8 nouvelles structures labellisées en 2019 : 1 site touristique, 3 chambres d'hôtes et 4 meublés de tourisme.
Labellisation en cours pour un site touristique et divers hébergements.
Salon du 2 Roues 2020 à Lyon : proposition de participation aux labellisés.
Préparation de la nouvelle brochure « Être motard dans le Doubs ».

Relais Saint Pierre
18 structures labellisées à ce jour.

Réalisation, dans le cadre d'un stage, d'une étude sur les 3 labels départementaux créés et développés par Doubs Tourisme (état des lieux, recommandations…) au cours de ce premier semestre 2019.

Blog
22/02 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme
http://doubstourismeleblogpro.com/vie-des-labels-deux-salons-pour-promouvoir-made-in-chez-nous-et-motards-bienvenue/

07/03 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme
http://doubstourismeleblogpro.com/5-entreprises-du-reseau-made-in-chez-nous-distinguees/

21/03 : Article sur le blog pro de Doubs Tourisme
http://doubstourismeleblogpro.com/motards-bienvenue-au-salon-du-2-roues-retour-sur-une-operation-de-seduction-ciblee-reussie/

Production de séjours et promotion commerciale

Conception et commercialisation de produits individuels Relais Saint Pierre et Motards Bienvenue « Road Trip à Moto ».

Conception d'excursions et séjours pour groupes et promotion des labels dans la brochure commerciale du CDT, conçue en interne et imprimée à 4000 exemplaires.

****

Au-delà des attentes précisées par les 18 thématiques prioritaires inscrites dans le cadre de la convention liant le Comité Départemental du Tourisme au Département, de nombreuses autres actions ont également été réalisées au cours de l'année 2019 par les équipes du CDT. Ces actions qui découlent également des axes inscrits dans le projet départemental C@p25 sont à la fois la suite des actions engagées les années précédentes mais aussi des réponses apportées à de nouvelles opportunités d'actions souhaitées par le Département. De manière synthétique, ces actions relèvent particulièrement des axes suivants :

- Structuration d'une gouvernance partagée entre les différents échelons territoriaux avec notamment notre implication dans la marque Montagnes du Jura ou encore les collectifs régionaux, mais aussi dans la mise en place d'outils concertés comme Décibelles data ou notre implication forte dans la mise en œuvre d'une plateforme digitale régionale ;

- Impulser une dynamique visant à optimiser toutes les ressources financières pour le développement touristique en engageant notamment des liens avec le réseau bancaire et tout particulièrement le Crédit Agricole de Franche-Comté ;

- Développer une offre en phase avec la demande des clientèles par un accompagnement des porteurs de projets, un appui à la requalification des équipements mais aussi en positionnant le CDT comme référent en matière de classement et de labellisation.

A cela s'ajoutent également des opérations menées par le CDT à la demande du Département comme la candidature départementale à l'appel d'offres lancé par l'ADF sur la thématique Vélo & Fromages ou encore la participation au Doubs Day qui s'est déroulé le 29 juin dernier.

Par ailleurs, il est à noter que le CDT a fait l'objet courant du 1er semestre 2019 :

- d'un audit de certification de la procédure de contrôle et de classement des meublés par la société SGS-ICS obtenu et validé pour une durée de 5 ans ;
- d'une procédure de renouvellement de notre immatriculation d'opérateur de voyages par Atout-France, obtenue et validée pour une période de 3 ans qui nous autorise à commercialiser des séjours pour groupes, individuels et affaires.

Les principaux indicateurs de résultats de notre activité commerciale.
Saison 2019(saison 2018)

	Séjours Individuels	Réceptif Groupes	Congrès & Séminaires
Nb de contrats	146(96)	51(52)	10(10)
Type de clients	381(238)	1771(1992)	2137(1112)
Journées tourisme	1220(695)	3651(6011)	5704(2073)
Nuitées	843(467)	1862(2303)	3600(1435)
Volume d'affaires	71682 € (39905)	262231 € (374074)	319296€ (14895)

L'activité commerciale du CDT a généré en 2019 un volume de ventes de **653 209 €.**

Autres actions

Animation du label Villes et Villages Fleuris

En 2019, année marquée par les 60 ans du label Villes et Villages Fleuris, 67 communes se sont inscrites à la démarche dont 55 communes labellisées.

- **Accompagnement des communes à la 1ère fleur**

Nous avons accompagné 4 communes proposées à la 1ère fleur lors de rendez-vous individuels sur site (Sancey, Le Russey, Thulay et Arcey). Ces rendez-vous sont l'occasion de présenter la grille de labellisation et préparer au mieux la visite du jury conjoint prévue durant l'été. Le jury conjoint (départemental et régional) a attribué la 1ère fleur à ces 4 communes.

- **Préparation des jurys**

Plusieurs rencontres pour l'organisation du jury départemental et régional ont eu lieu durant le premier semestre à la fois entre les animateurs départementaux et régionaux et avec les membres des jurys. Nous avons ainsi l'occasion d'aborder l'évolution de l'organisation des visites.
Les membres du jury départemental ont été formés au début du mois de juillet.

- **Visite des communes**

Le jury départemental a visité 38 communes dans le Doubs, sur 9 journées de visites qui se sont déroulées au cours du mois de juillet. Les communes sont prévenues au préalable des jours et horaires de visites afin de pouvoir accompagner les membres du jury lors de sa venue. Chaque commune visitée reçoit un compte-rendu détaillé des commentaires du jury.
Doubs Tourisme a accompagné le jury régional lors de la visite des communes du Doubs (2 jours de visites au mois d'août).

- **Ateliers fleurissement**

Doubs Tourisme a organisé 3 ateliers gratuits et ouverts au grand public :

- Visite commentée de la commune de Laire, village labellisé 2 fleurs (2ème fleur obtenue en 2018)
- Visite guidée des jardins de la Saline royale sur le thème « Flower Power, Woodstock coté jardins »
- Atelier sur la création de jardins partagés dans la commune de Villars-lès-Blamont, labellisée 1 fleur en 2018

Nous avons également participé à une demi-journée à destination des professionnels pour leur présenter le label. Cet atelier a été organisé au mois d'avril par l'entreprise Courbet à Amagney sur la thématique des plantes adaptées aux difficultés climatiques.

- **Cérémonie de remise des prix**

Elle s'est déroulée le 10 octobre à Micropolis dans le cadre du Carrefour des Collectivités locales.

Afin de préparer cette soirée, nous avons participé à 3 COPIL durant l'année et avons également rencontré et réuni les partenaires à plusieurs reprises.
Cette année, dans le cadre du bicentenaire de l'anniversaire de Gustave Courbet, un prix spécial a été remis à 4 communes du Doubs qui ont réalisé des aménagements mettant en avant le peintre (Charmoille, Mandeure, Villars-lès-Blamont et le Russey).
La réunion pour faire le bilan de l'année avec les membres jury départemental s'est déroulée le 14 novembre à Champlive.

- **Articles, newsletters et relations presse**

Nous envoyons à toutes les communes du Doubs, des newsletters pour l'inscription au label, la participation au ateliers et l'information de la remise des prix.

Les journalistes sont invités à participer à notre remise des prix (communiqué de presse envoyé à la presse locale).

Une interview télévisée pour le journal régional de France 3 Bourgogne-Franche-Comté a été réalisée au sein de nos locaux en septembre, afin de parler des critères du label en vue de la cérémonie de remise des prix.

Participation au Club Ingénierie national de Tourisme et Territoires

Deux rencontres du Club se sont déroulées à Paris les 02/04 et 04/07/2019.
Le premier séminaire s'est déroulé les 19 et 20 novembre à Strasbourg. Au-delà de l'inauguration du club, le séminaire portait sur le développement des hébergements innovants : quelles formes d'hébergements pour demain ?

Chaque CDT a été encouragé à rejoindre le club en se positionnant à des ateliers thématiques à partir de 2020.

Relations franco-suisses
Rencontre avec Pierre Droz, directeur du Tourisme à l'Association de développement du Nord vaudois (OT Yverdon et Région), échanges sur opportunités de collaboration et de rapprochement sur des actions pertinentes (RP, réseaux sociaux, intégration réciproque des offres dans documents propres, bourses d'échanges, éductours…).

Route de la Montbéliarde
02/10 et 18/12 : 2 réunions de travail avec la Chambre d'agriculture Doubs/Territoire de Belfort et Montbéliarde Association sur le concept de « Route de la Montbéliarde ».

Participation aux Commissions d'agrément Bienvenue à la Ferme organisées par la Chambre d'agriculture Doubs/Territoire de Belfort.
Participation à 2 journées de visites de contrôle et d'agrément en octobre et novembre, principalement des hébergements, l'occasion d'appuyer notre partenariat avec la chambre d'agriculture, de découvrir de nouvelles structures de chambres d'hôtes et meublés et évoquer les actions menées par nos services (classement, marques et labels…).

Site internet www.doubs.travel
Participation au projet régional de Fabrique à site.

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 305
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DRIT

DYNAMIQUE TERRITORIALE

TRANSPORTS - TRANSPORTS SCOLAIRES - TRANSPORT INDIVIDUALISE

Objet : Règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

RAPPEL DU CONTEXTE 2

CLARIFICATION DE LA NOTION D'AYANTS DROITS 2

MAINTIEN DE L'ORGANISATION DU TRANSPORT PAR LE DEPARTEMENT 3

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT AUX FAMILLES 4

DELIBERATION 5

TABLE DES ANNEXES 6

INTRODUCTION

En application de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le Département a conservé la compétence du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, les autres élèves transportés relevant de la compétence régionale ou de celle des agglomérations de GBM et de PMA.

L'article R3111-24 du code des transports précise quant à lui que les frais de déplacements exposés par les élèves en situation de handicap qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie, sont pris en charge par le Département du domicile des intéressés.

Le Département a donc l'obligation d'assurer le financement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap ainsi que le prévoit C@P 25 en application des dispositions réglementaires ci-dessus.

Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 521 élèves qui sont transportés sur plus de 100 circuits.

Rappel du contexte

La nouvelle répartition des compétences en matière de transport scolaire à compter du 1er septembre 2017 a conduit le Département à réécrire son règlement de transport pour l'adapter au seul transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Ce document, approuvé par l'Assemblée départementale le 26 juin 2017, restait néanmoins une émanation du règlement appliqué jusqu'alors au transport scolaire dans son ensemble, le transport adapté ne représentant alors qu'environ 20 % de l'activité.

Après trois années de fonctionnement et dans la perspective du renouvellement des marchés publics, il est apparu opportun d'actualiser le règlement du transport scolaire adapté pour en préciser et compléter les dispositions sans toutefois remettre en cause le principe même de l'organisation du transport par le Département.

Ainsi, ce rapport a pour objet de présenter le nouveau règlement de transport adapté fixant les modalités organisationnelles du transport des élèves et étudiants en situation de handicap à compter de la rentrée de septembre 2020 ; les principales dispositions sont exposées ci-après.

Clarification de la notion d'ayants droit

Pour satisfaire à son obligation de prendre en charge le transport scolaire des élèves en situation de handicap, le règlement prévoit que peuvent bénéficier d'une prise en charge par le Département :

- les élèves ou étudiants présentant un handicap dont la gravité, médicalement établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ne leur permet pas d'emprunter les transports publics collectifs (lignes régulières, circuits scolaires, transports urbains…).

- les élèves ou étudiants orientés par la MDPH dans une unité spécialisée type ULIS en raison de leur handicap. Pour les élèves orientés dans ces classes et affectés dans leur établissement de rattachement, l'avis de la MDPH pourra être sollicité sur la nécessité d'un transport adapté.

Le règlement précise également la notion de domicile considérant que sont éligibles à une prise en charge de leur transport, les élèves et étudiants en situation de handicap domiciliés dans le Doubs.
Le nouveau règlement stipule que la distance en dessous de laquelle le Département ne prendra pas en charge le transport est ramenée à 1 km (sauf si le handicap justifie un véhicule spécialement aménagé pour fauteuil), contre 3 km actuellement, et ce pour tenir compte des nombreuses demandes de dérogations formulées par les familles.

Les élèves placés en familles d'accueil dans le Doubs sont réputés domiciliés dans le Doubs, quel que soit le lieu de domicile du représentant légal.

Le refus du demandeur, pour des raisons personnelles de l'affectation dans l'établissement désigné par les services de l'Education nationale prive l'élève de toute prise en charge du transport scolaire par le Département.

Maintien de l'organisation du transport par le Département

Le Département du Doubs a fait le choix de mettre en œuvre un service de transport adapté et mutualisé pour les élèves et étudiants en situation de handicap par l'organisation de circuits confiés à des prestataires, via des minibus de 9 places, aménagés si nécessaire pour répondre aux situations de handicap, dans le cadre d'un marché à bons de commande,
Les circuits regroupent les usagers transportés pour mutualiser et optimiser les moyens mobilisés. Il s'agit donc d'un transport collectif.

Le marché, réparti en 4 lots correspondant au découpage du département en 4 secteurs géographiques, est actuellement attribué à deux prestataires (Transarc et Doux Voyages), le lot compétent pour réaliser le transport étant celui du secteur d'implantation de l'établissement scolaire desservi.

Le marché arrive à son terme à la fin du mois de juin 2020 et, compte tenu de l'efficacité de l'organisation actuelle, les consultations ont été lancées selon les mêmes principes.

A l'instar du règlement actuel, le projet soumis à votre approbation rappelle les obligations du transporteur et des usagers ; la charte de bonne conduite définissant cinq attitudes vertueuses de la part du chauffeur et des usagers a été actualisée et jointe au nouveau règlement.

De même, les sanctions prévues en cas de manquements récurrents aux obligations issues du règlement en vigueur sont précisées dans le projet joint en annexe.

Bien que satisfaisante, l'organisation actuelle qui ne prévoit pas d'alternative au transport organisé, ne permet pas toujours de répondre à certaines situations très spécifiques (gravité du handicap, trajets exagérément longs…)

C'est pourquoi, il est proposé d'introduire dans le nouveau règlement, un dispositif de remboursement des frais aux familles.

Remboursement des frais de transport aux familles

A titre très exceptionnel et dérogatoire, le Département se réserve la possibilité, aux conditions prévues par le règlement, de proposer aux familles de prendre en charge elles-mêmes le transport de leur enfant avec remboursement sous la forme d'une indemnité kilométrique forfaitaire, quel que soit le mode de transport choisi.

Il est proposé que le montant de cette indemnité soit calculé sur la base du tarif annuel kilométrique préfectoral du Doubs des taxis, arrêté au 1er janvier du début de l'année scolaire concernée, multiplié par la distance de l'itinéraire le plus court entre le domicile et l'établissement à raison d'un aller-retour par jour d'école effectif.
A titre indicatif, pour l'année scolaire 2020-2021 le montant est fixé à 0,92 € / km, montant arrêté au 1er janvier 2020.

Ce barème, plus favorable que le traditionnel barème des impôts, doit permettre aux familles concernées d'envisager différentes solutions pour le transport de leur enfant en situation de handicap en bénéficiant d'une compensation la plus juste possible.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 305** présenté sous le timbre **: DGS / DRIT** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve, tel qu'il figure en annexe du rapport, le règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap applicable à compter de la rentrée scolaire 2020.

Approuve en particulier la mise en place d'un barème kilométrique calculé sur la base du tarif annuel kilométrique préfectoral du Doubs des taxis, arrêté au 1er janvier du début de chaque année scolaire.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap
2 - Charte de bonne conduite

REGLEMENT

DU TRANSPORT SCOLAIRE
DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Département du Doubs

Version valable à compter de la rentrée scolaire 2020-2021

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

1. LES AYANTS DROIT AU SERVICE ET TRAJETS ELIGIBLES 3

1.1. Les ayants droit au service 3

1.2. Les trajets éligibles 5

2. LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE 5

2.1. L'organisation du service 5

2.2. Les obligations des usagers du service de transport adapté 6

2.3. Les obligations des entreprises de transport 7

2.4. Gestion des infractions au règlement 8

3. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT AUX FAMILLES 10

3.1. Conditions 10

3.2. Modalité de versement 10

4. RECLAMATIONS ET RECOURS 11

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR 11

PREAMBULE

En application de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le Département exerce la compétence du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, les autres élèves transportés relevant de la compétence régionale ou de celle des agglomérations de GBM et de PMA.

L'article R3111-24 du code des transports précise que les frais de déplacements exposés par les élèves en situation de handicap qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie, sont pris en charge par le Département du domicile des intéressés.

Le Département du Doubs prend en charge, aux conditions du présent règlement, les frais de déplacement exposés par les élèves et étudiants handicapés entre leur domicile et leur lieu de scolarisation.

Le dispositif départemental consiste principalement dans la mise à disposition gratuite d'une solution de transport adapté ou, à titre très exceptionnel et dérogatoire, à une indemnisation des frais exposés par les familles pour le transport de leur enfant.
La mise en œuvre des solutions de transport adapté s'inscrit dans le cadre de services de transport collectif de personnes et en aucun cas de services de transport individuel.

Le présent règlement est applicable à compter du 1er septembre 2020.
Il annule et remplace les précédents règlements.

1. LES AYANTS DROIT AU SERVICE ET TRAJETS ELIGIBLES

1.1. Les ayants droit au service

Peuvent bénéficier d'une prise en charge de leur transport scolaire par le Département :

- Les élèves ou étudiants présentant un handicap dont la gravité, médicalement établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ne leur permet pas d'emprunter les transports publics collectifs (lignes régulières, circuits scolaires, transports urbains…).
- Les élèves ou étudiants orientés par la MDPH dans une unité spécialisée type ULIS-école, ULIS-collège ou ULIS-lycée, en raison de leur handicap. Pour les élèves orientés dans ces classes et affectés dans leur établissement de rattachement, l'avis de la MDPH pourra être sollicité sur la nécessité d'un transport adapté.

Le refus du demandeur, pour des raisons personnelles de l'affectation dans l'établissement désigné par les services de l'Education nationale prive l'élève de toute prise en charge du transport scolaire par le Département du Doubs.

Condition de domiciliation

Les élèves et étudiants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et domiciliés dans le Doubs sont éligibles à une prise en charge par le Département de leurs transports scolaires.

Dans le cas d'une double domiciliation liée à une garde alternée nécessitant une prise en charge sur deux trajets distincts, le Département financera les déplacements de l'élève/étudiant concerné sur la

base de l'alternance de la garde. Seuls les déplacements réalisés à partir de domiciles situés dans le Doubs font l'objet d'une prise en charge par le Département.

Les élèves placés en familles d'accueil dans le Doubs **sont réputés domiciliés dans le Doubs**, quel que soit le lieu de domicile du représentant légal.

Le transport scolaire des élèves placés en familles d'accueil dans un autre Département relève de la compétence transport de ce Département quel que soit le lieu de domicile du représentant légal. Une concertation entre les collectivités concernées permettra de s'assurer que l'enfant soit systématiquement pris en charge.

Condition de scolarisation

L'élève ou étudiant doit être scolarisé régulièrement dans un établissement du premier ou du second degré (collège ou lycée) ou dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'élève ou étudiant en situation de handicap en formation rémunérée, y compris dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, ou qui perçoit une rémunération en parallèle de sa formation ne peut prétendre à une prise en charge de son transport scolaire.

Eléments constitutifs du droit au service

Le dossier de demande de prise en charge du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap est constitué des éléments suivants :

- Le formulaire de demande de prise en charge du transport complété par le représentant légal de l'enfant ou par l'usager majeur ;
- L'avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) mentionnant l'établissement d'affectation en classe ULIS choisi par la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)
  OU
- L'avis de la MDPH mentionnant la nécessité d'un transport adapté du fait de la gravité du handicap de l'élève ou étudiant, scolarisé dans un établissement tel que mentionné ci-avant (condition de scolarisation).

La demande doit être faite pour chaque année scolaire. Il n'y a pas de reconduction automatique, même si la notification de la MDPH s'étend sur plusieurs années.

Le formulaire est téléchargeable sur le site du Département du Doubs (http://www.doubs.fr/indexphp/transports). Il doit être retourné à l'adresse suivante :

Département du Doubs
Direction des routes, des infrastructures et des transports
Service de gestion et de ressources
7, avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANCON Cedex

ou par mail : transport.individualise@doubs.fr

A compter de la date de réception par le Département de la demande de prise en charge du transport, le délai de réponse intervient avant la rentrée pour les demandes arrivées avant le 15 août, ou dans un délai de de six semaines en moyenne en cours d'année.

1.2. Les trajets éligibles

Le Département prend en charge le transport des élèves ou étudiants dans la limite :

- d'un aller-retour par jour de scolarité pour les élèves externes et demi-pensionnaires aux horaires de l'établissement scolaire, sauf dérogation acceptée par le Département.
  Un transport scolaire méridien (retour le midi au domicile) peut être exceptionnellement mis en place si l'emploi du temps de l'élève doit être réduit (décision favorable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)).
- d'un aller-retour par semaine pour les élèves et étudiants internes, sauf dérogation acceptée par le Département.

Les trajets domicile-établissement scolaire d'une distance inférieure ou égale à 1 km ne sont pas pris en charge, sauf si le handicap justifie un véhicule spécialement aménagé pour fauteuil (rampe d'accès ou plateforme élévatrice)

Cas particulier des stages :
Les trajets à destination des organismes dans lesquels les élèves et étudiants effectuent un stage conventionné en lien avec leur scolarité sont pris en charge par le Département.

Le nombre de trajets est d'un aller-retour par jour entre le lieu de résidence et l'organisme de stage.
La durée minimale d'un stage devra être de 2 journées entières et consécutives vers la même destination pour que le transport soit mis en place.

La convention de stage signée entre l'entreprise, l'élève et l'établissement scolaire d'affectation devra être transmise par mail, fax ou courrier postal au service de gestion et de ressource (SGR) en charge du transport adapté avant toute mise en place du transport vers le lieu de stage. Ce document devra être transmis au minimum 15 jours ouvrés avant le début du stage.

Le Département ne prend pas en charge :

- le transport relatif aux activités culturelles ou sportives incluses dans le temps scolaire
- le transport en direction ou en provenance des centres de soin ou des professionnels de santé.
- le transport pendant les vacances scolaires sauf pour les étudiants, à l'exception des vacances d'été.

2. LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE

Le Département met en œuvre un service de transport adapté et mutualisé pour les élèves et étudiants en situation de handicap par l'organisation de circuits confiés à des entreprises de transport.
Le type de véhicule est défini au travers du nombre d'élèves/étudiants à transporter et du handicap des enfants (capacité et accessibilité).

2.1. L'organisation du service

Le regroupement des usagers

L'organisation des circuits de transport adapté regroupe les usagers transportés pour mutualiser les moyens de transports mobilisés.
Il s'agit donc d'un transport collectif.

L'organisation des circuits

L'organisation des circuits peut être modifiée tout au long de l'année scolaire en fonction de l'intégration de nouveaux élèves dans le véhicule entrainant une possible modification des horaires de prise en charge ou de dépose de chaque enfant.
Les familles doivent informer dans les plus brefs délais le Département de toute modification pouvant affecter le transport (déménagement, absence ponctuelle ou durable, stage en dehors de l'établissement).

La collectivité s'accorde un délai minimum de quatre semaines pour la mise en œuvre de la modification sollicitée, ce délai pouvant être réduit autant que possible.

Les horaires de transports

Les circuits de transport adapté sont établis en fonction des horaires des établissements scolaires et du lieu de résidence des élèves transportés, et non en fonction de leur emploi du temps individuel ni de celui de leurs représentants légaux.
Des dérogations à ce principe peuvent exceptionnellement être admises au regard de motifs médicaux validés par le Département.

Toute absence programmée doit être signalée à l'entreprise au moins 24 heures avant l'heure de prise en charge.

En aucun cas la famille ne modifie ou n'impose des horaires aux transporteurs.

Prise en charge et dépose des élèves

Les lieux de prise en charge à l'aller et de dépose au retour sont fixés par le Département en début d'année scolaire, en concertation avec le transporteur.

Par principe, l'arrêt de référence est situé au plus près du domicile à un point d'arrêt de transport scolaire signalé et matérialisé (ou emplacement sécurisé) ou à domicile ou à proximité selon le handicap de l'élève (élèves lourdement handicapés, avec appareillage notamment). Dans ce dernier cas, le conducteur prendra en charge l'élève sur l'espace public en limite de propriété.

En aucun cas le conducteur ne doit pénétrer à l'intérieur du domicile de l'élève ou de l'étudiant.

Il ne laissera jamais les enfants devant l'établissement scolaire avant son ouverture.

Les élèves relevant de l'enseignement du 1er degré sont déposés et pris en charge devant l'établissement. Le conducteur veille au relais de prise en charge de l'enfant par le personnel éducatif. Il en est de même pour le retour où il recueille les enfants à leur sortie.

Pour tous les élèves de primaire, lors du retour au domicile, le conducteur confie obligatoirement l'élève à la famille ou tout tiers habilité (assistante maternelle, grands-parents …). En cas d'absence de la famille ou de ce tiers, l'enfant sera déposé à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche du domicile, à défaut auprès de la mairie de la commune de résidence.

2.2. Les obligations des usagers du service de transport adapté

Aux abords du véhicule (montée/descente) l'élève doit respecter les différentes obligations suivantes :

- être présent devant son domicile ou au point d'arrêt 5 minutes avant l'heure du passage du véhicule adapté, accompagné par un adulte pour les enfants mineurs
- attendre l'arrêt complet du véhicule avant d'y accéder ;

- monter/descendre calmement et avec ordre pour éviter tout accident ;
- à la descente, ne pas s'engager sur la chaussée avant le départ du véhicule et s'assurer de pouvoir le faire en toute sécurité ;
- ne pas traverser devant le véhicule.

Dans le véhicule, l'élève doit obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité (sauf avis médical contraire). Si l'âge de l'élève ne le permet pas, le conducteur veillera à l'attacher.

Pendant le trajet, chaque élève doit respecter le personnel de conduite et les autres usagers ainsi que le matériel affecté au service de transport.
Le bénéficiaire doit se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur et indisposer les autres occupants du véhicule.

Les parents sont responsables du comportement de leur enfant durant les transports.

Un comportement respectueux du chauffeur et des autres élèves présents dans le véhicule est nécessaire. Il est notamment interdit de :
- se bousculer ou se battre,
- fumer,
- être en possession de boissons alcoolisées ou de substances interdites,
- utiliser tout matériel dangereux (briquets, allumettes, couteau, objets tranchants),
- lancer des projectiles sur le conducteur,
- chahuter, crier, lancer un objet à travers le véhicule,
- se servir des serrures ou dispositifs d'ouverture des portes,
- détériorer le véhicule,
- se pencher à l'extérieur du véhicule.

2.3. Les obligations des entreprises de transport

Le transport doit se conformer strictement aux horaires du ou des établissements desservis. Il convient de respecter les horaires de prise en charge, au point d'arrêt et à l'établissement.

Le transporteur est tenu d'informer le Département de tout retard important, induisant une arrivée des élèves après le début des cours.

Il est tenu d'assurer la continuité du service quelles que soient les circonstances, sauf dans les cas de force majeure. Sont considérées comme force majeure les perturbations fortuites et temporaires des conditions de circulation pouvant résulter d'intempéries, d'accident et de voirie.

En cas d'incident de véhicule ne permettant pas au transporteur d'achever un service commencé, celui-ci fait intervenir un véhicule de remplacement dans les meilleurs délais afin de le poursuivre.

Une indisponibilité de véhicule ne peut en aucun cas être considérée comme un cas de force majeure, et ce, quelle que soit la cause du problème technique qui en est à l'origine

Dès lors qu'un élève est pris en charge, le conducteur a l'obligation de le conduire à sa destination finale (établissement ou domicile).

Si l'aller a été assuré, le retour doit également l'être, y compris en période de circulation perturbée ou très perturbée.

Période hivernale

La décision de réaliser un circuit relève de la responsabilité du transporteur.
Pour l'ensemble des circuits, le dispositif suivant s'applique :

- Les conducteurs doivent réaliser les services dans des conditions de sécurité optimales.
- Par conséquent, ils peuvent décider, le matin même, de ne pas effectuer le circuit en cas de dangerosité avérée. Toutefois, quand les navettes du matin ont été réalisées, le retour des usagers dans leurs communes de résidence doit être assuré.
- Quand les transporteurs le jugent utile, et dans la mesure où les conditions climatiques le justifient, une anticipation des horaires est possible.
- Les transporteurs doivent, sans délais, communiquer au Département, la liste des services non-exécutés ou modifiés et en informer les familles.

Mesures de sécurité en cas d'accident

Il appartient au conducteur de prendre toutes les mesures nécessaires lorsqu'il est en capacité de le faire.

Si un accident survient, la consigne générale est d'évacuer le véhicule, de s'en éloigner et de se mettre à l'abri. Elle peut être nuancée selon les circonstances. Il peut arriver en effet que les élèves soient plus en sécurité en restant à l'intérieur du véhicule pour ne pas se retrouver dans un milieu non protégé qui les expose à des risques supplémentaires. La décision doit prendre en compte l'âge des enfants.

En revanche, l'évacuation immédiate est impérative en cas de risque d'incendie (fumée…) ou d'immobilisation sur un passage à niveau ou dans toute situation dans laquelle le véhicule serait en insécurité avérée (risque de glissade ou de chute, risque potentiel d'accident ou de sur-accident lié à un positionnement précaire ou dangereux, arrêt intempestif sur autoroute ou voie rapide, menaces diverses exogènes).

2.4. Gestion des infractions au règlement

Le constat des infractions

Le non-respect des obligations issues du présent règlement peut être constaté sur signalement d'un autre usager, des conducteurs des véhicules, des responsables d'établissement, des familles ou d'un agent du département habilité.

Les infractions au cours du trajet et aux points d'arrêt telles que :
- le non port de la ceinture de sécurité, le déplacement intempestif dans le véhicule, le déverrouillage de portes ;
- les insultes, gestes déplacés, violence à l'encontre de camarades, conducteur, l'usage de cigarettes ou le vapotage.

Sont constatées par :
- le conducteur ;
- tout agent du Département habilité.

Les sanctions possibles et modalités de mise en œuvre

Tout manquement répété aux obligations issues du présent règlement fera l'objet d'un avertissement écrit, adressé par la Présidente du Département à l'élève ou étudiant concerné ou à son représentant légal.

En cas de récidive après avertissement des sanctions pourront être mises en œuvre selon le barème ci-dessous

Type d'infraction	Sanction
Absence non prévenue Non-respect d'autrui Non-respect du matériel Non-respect des consignes de sécurité	**Catégorie 1** Lettre de rappel ou Avertissement
Récidive faute de catégorie 1 Violences verbales, menaces Comportement non approprié, exhibition Jet d'objets, gêne à la conduite Bagarres entre élèves	**Catégorie 2** Exclusion temporaire - 1 à 5 jours
Récidive faute de catégorie 2 Dégradation volontaire du véhicule ou de ses organes de sécurité ou organes fonctionnels Introduction ou manipulation dans le véhicule d'objets ou matériel dangereux, de produits interdits ou illicites Agression physique, harcèlement	**Catégorie 3** Exclusion temporaire - + 5 jours
Récidive faute de catégorie 3 Faute particulièrement grave constatée	**Catégorie 4** Exclusion définitive

Lorsque le Département du Doubs envisage d'appliquer une sanction à un élève, il prend contact avec les familles qui seront à même de présenter leurs observations.

Lorsqu'une sanction est décidée, un courrier est adressé au représentant légal de l'élève ou à l'usager majeur. Une copie est adressée respectivement à l'établissement pour information et au transporteur afin qu'il refuse, le cas échéant, l'accès de l'élève au véhicule, pendant la période définie par le Département du Doubs.

Responsabilités

Toutes les détériorations commises par les élèves à l'intérieur d'un véhicule engagent la responsabilité de leurs représentants légaux ou celle de l'usager majeur.

La charte de bonne conduite

Une Charte de bonne conduite ayant pour objet de définir cinq attitudes vertueuses tout au long du transport, de la part du conducteur et des élèves a été établie.

Elle s'applique à l'intérieur de tous les véhicules de transports scolaires mis en œuvre par le Département du Doubs.

Elle est par ailleurs affichée à l'intérieur des véhicules et présentée en annexe présent règlement.

3. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT AUX FAMILLES

A titre très exceptionnel et dérogatoire, le Département se réserve la possibilité de proposer aux familles de prendre en charge elles-mêmes le transport de leur enfant avec remboursement sous la forme d'une indemnité kilométrique forfaitaire, quel que soit le mode de transport choisi.
Le montant de cette indemnité sera calculé sur la base du tarif annuel kilométrique préfectoral du Doubs des taxis, arrêté au 1er janvier du début de l'année scolaire concernée, multiplié par la distance de l'itinéraire le plus court entre le domicile et l'établissement.
Pour l'année scolaire 2020-2021 le montant est ainsi fixé à 0,92 € / km montant arrêté au 1er janvier 2020.

3.1. Conditions

Le remboursement des frais de transport ne peut être proposé qu'à l'une des conditions suivantes :

- la gravité du handicap rend impossible la mise en œuvre d'un transport mutualisé ;
- le temps de trajet supérieur à 45 minutes, proposé dans le cadre d'un transport adapté mutualisé dépasse de plus de 50%, le temps de trajet que l'élève mettrait si le transport était effectué sans aucun arrêt intermédiaire par le chemin le plus rapide, en condition normale de circulation.
- l'élève ou étudiant est seul sur le trajet entre son domicile et l'établissement scolaire
  Dès lors qu'un deuxième élève ou étudiant est présent sur le même trajet, le Département organise un service de transport adapté et mutualisé, mettant ainsi fin au remboursement de la famille.
- l'élève est exclu du service de transport organisé dans le cadre d'une sanction disciplinaire prévue au présent règlement ; dans ce cas le tarif de l'indemnisation sera ramené au montant du barème kilométrique des impôts correspondant à la puissance fiscale la plus faible (3 CV) et notifié avec l'arrêté d'exclusion.

Le remboursement est calculé sur la base :
- d'un aller-retour par jour de scolarité pour les élèves demi-pensionnaires ;
- d'un aller-retour par semaine de scolarité pour les élèves internes (en cas de jour férié au cours d'une semaine de scolarité , un aller-retour supplémentaire peut être accordé)

Les distances prises en compte pour le calcul de d'indemnité (domicile – établissement scolaire) sont déterminées par l'itinéraire conseillé sur Mappy ou Google Maps.
En cas de litige, le trajet le plus court en distance est systématiquement retenu.

3.2. Modalité de versement

L'indemnité kilométrique ne peut être versée aux familles que sur décision expresse du Département qui la notifie par courrier.

L'indemnité kilométrique est versée :

- après transmission d'un RIB au nom du représentant légal de l'élève/étudiant (ou de l'élève/étudiant majeur) et d'un justificatif de domicile (ou résidence).
- à la fin de chaque mois sur présentation d'un justificatif de présence signé du représentant légal ou de l'élève / étudiant majeur et du chef de l'établissement scolaire ou universitaire ou son représentant.
- En cas de fausse déclaration de l'usager ou de ses représentants légaux, le Département se réserve la possibilité de déposer une plainte auprès du tribunal compétent et/ou de demander le remboursement des sommes indûment perçues.

4. RECLAMATIONS ET RECOURS

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président du Conseil départemental du Doubs à l'adresse suivante :

Département du Doubs
Direction des routes, des infrastructures et des transports
Service de gestion et de ressources
7, avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANCON Cedex

Les demandes de recours gracieux doivent être transmises dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de réception de la décision du Département.

Le Département du Doubs se réserve le droit d'intenter des actions en justice à l'encontre de tout contrevenant au présent règlement.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur à la première rentrée scolaire qui suit son adoption par l'Assemblée départementale et sa transmission au contrôle de légalité.
Il sera transmis chaque année aux ayants-droits et à leurs représentants légaux.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

CHARTE DE BONNE CONDUITE DU TRANSPORT ADAPTÉ

Les engagements du conducteur

Je suis **ponctuel**

Je suis **courtois**

Mon véhicule est **propre** et **équipé**

Je suis **concentré** sur ma conduite pour garantir la **sécurité**

Je veille à la **bonne descente** des élèves

Les engagements de l'élève

Je suis **à l'heure**

Je dis **bonjour**

Je **respecte** le matériel et j'**attache ma ceinture**

Je reste **assis** et j'ai une **bonne attitude**

Je quitte le véhicule avec **vigilance**

Ensemble assurons notre sécurité

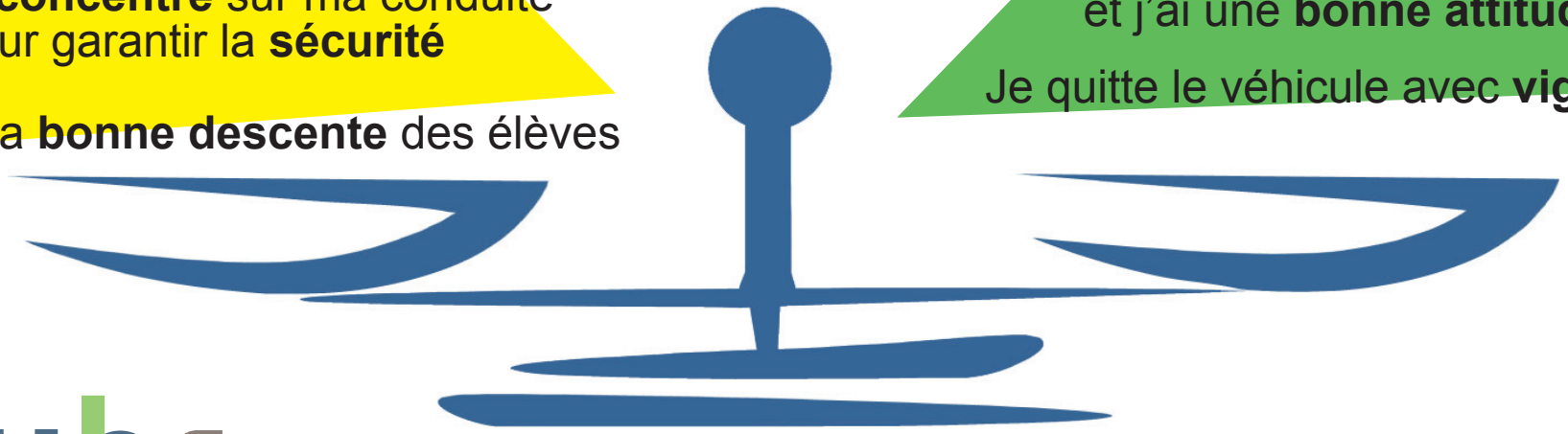

Doubs
le Département

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 405
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE - EXPERTISE JURIDIQUE - SECURISATION JURIDIQUE

Objet : Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental

Conformément aux dispositions issues des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut consentir certaines délégations à son Président.

En application de ces dispositions, par délibération en date du 2 avril 2015, le Conseil départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 M€ et assurer la gestion des lignes (tirage/remboursement).

Par délibération en date du 27 avril 2015, le Conseil départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour intenter au nom du Département des actions en justice ou pour défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'utilisation de ces délégations depuis la séance du Conseil départemental du 17 février 2020. Vous trouverez en annexes au rapport :

- les états des marchés et avenants réalisés ;

- les opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées ;

- l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-2, L. 3221-10-1 et L.3221-11 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en date des 2 et 27 avril 2015 donnant délégation à Madame la Présidente du Département ;

Vu le rapport **n° 405** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Prend acte des informations, ci-annexées, relatives :

- aux marchés et avenants réalisés depuis la séance du Conseil départemental du 17 février 2020,
- aux opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées depuis la séance du Conseil départemental du 17 février 2020,
- à l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du 17 février 2020.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Annexe 1 - Marchés et avenants réalisés depuis la séance du Conseil départemental du 17 février 2020
2 - Annexe 2 - Opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées depuis la séance du Conseil départemental du 17 février 2020
3 - Annexe 3 - Affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée depuis la séance du Conseil départemental de février 2020

Annexe 1

MARCHES REALISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 FEVRIER 2020

N°			Montant HT
20193788	14/01/2020	FOURNITURE PNEUMATIQUES LOT	100 000,00
20193789	14/01/2020	FOURNITURE PNEUMATIQUES LOT 2	100 000,00
20193790	14/01/2020	FOURNITURE DE PNEUMATIQUES LOT 3	40 000,00
20203855	07/01/2020	ACHAT PLACES SPECTACLES	2 079,00
20203856	09/01/2020	COLLEGE VOLTAIRE REHABILITATION BASSIN RETENTION	21 723,00
20203858	13/01/2020	EVALUATION RESORPTION HABITAT INDIGNE	18 400,00
20203860	13/01/2020	SOCHAUX FOURNITURE ET POSE LAVE BATTERIE	20 480,03
20203861	15/01/2020	MISSION SPS COLLEGE CAMUS COUVERTURE DEMI-PENSION	1 488,00
20203862	15/01/2020	MOE REFECTION COUVERTURE DEMI-PENSION COLLEGE SAONE	12 750,00
20203863	01/04/2020	RD461/43E LES FINS	139 920,50
20203864	17/01/2020	MOE REFECTION COUVERTURE DEMI-PENSION COL LEGE CAMUS	18 960,00
2020300003	22/01/2020	HOTEL DEPARTEMENT MAINTENANCE GROUPE ELECTROGENE	2 500,00
2020300004	14/01/2020	MOE STORES ET AMELIORATION THERMIQUE - 13-15 ET 18 RUE DE LA PREFECTURE BESANCON	30 600,00
2020300005	23/01/2020	COLLEGE SAONE SPS TRAVAUX COUVERTURE DEMI-PENSION	2 060,00
2020300006	13/02/2020	FOURNITURE BOUCLES ELECTROMAGNETIQUES	60 000,00
2020300008	16/01/2020	SURGELES BOUCHERIE CHARCUTERIE LAIT - LOT 2	22 500,00
2020300011	16/01/2020	SURGELES BOUCHERIE CHARCUTERIE LAIT - LOT 4	15 000,00
2020300012	22/01/2020	COLLEGE CAMUS C.T TRAVAUX COUVERTURE DEMI-PENSION	2 580,00
2020300014	24/01/2020	COLLEGE POUILLEY LES VIGNES - CT TRAVAUX ADAPTATION	2 860,00
2020300015	11/02/2020	FOURNITURE LIVRAISON GLISSIERES SECURITE	36 135,35
2020300016	06/02/2020	ACTION PRECOCE DEVELOPPEMENT DU LANGAGE	16 000,00
2020300017	04/02/2020	COLLEGE VOUJEAUCOURT DOLINE BASSIN D'ORAGE	46 972,50
2020300018	12/02/2020	PRESTATIONS HOTELIERES MNA LOT 1	650 000,00
2020300019	13/02/2020	PRESTATIONS HOTELIERES MNA LOT 2	165 000,00
2020300020	28/01/2020	COLLEGE SANCEY LE GRAND LAVE BATTERIE A GRANULES	20 480,03
2020300021	13/02/2020	COLLEGE VICTOR HUGO MOE REPRISE RESEAU EAU CHAUDE	8 900,00
2020300022	06/02/2020	SIGNALISATION D19 LORAY D133 469 ETALANS	9 720,81
2020300023	01/03/2020	RD50 PONT LES MOULINS	19 965,00
2020300024	16/01/2020	SURGELES BOUCHERIE CHARCUTERIE LAIT - LOT 1	30 000,00
2020300025	16/01/2020	SURGELES BOUCHERIE CHARCUTERIE LAIT - LOT 2	51 000,00

N°			Montant HT
2020300026	24/02/2020	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE CONCEPTION DEPLOIEMENT SYSTEME INFORMATION RD	64 560,00
2020300027	15/01/2020	RD358 SAINT GEORGES ARMONT	57 451,70
2020300028	05/03/2020	EXECUTION D ENDUITS SUPERFICIELS SUR LES ROUTES DEPARTMENTALES	2 430 000,00
2020300029	05/02/2020	COLLEGE CHATILLON SPS TRAVAUX ADAPTATION PREAU	1 504,00
2020300030	13/02/2020	RD437 VALENTIGNEY	132 864,00
2020300032	24/01/2020	COLLEGE SAONE MISSION CT TRAVAUX REFECTION COUVERTURE DEMI-PENSION	1 800,00
2020300033	05/02/2020	COLLEGE CHATILLON CT TRAVAUX ADAPTATION PREAU	2 860,00
2020300034	25/02/2020	MATERIAUX HYDROCARBONES - BESANCON	3 500 000,00
2020300035	25/02/2020	MATERIAUX HYDROCARBONES - MONTBELIARD	3 500 000,00
2020300036	25/02/2020	MATERIAUX HYDROCARBONES - PONTARLIER	3 500 000,00
2020300037	20/02/2020	BETHONCOURT MOE NOUVEAU COLLEGE	2 110 810,00
2020300038	28/01/2020	D683 BESANCON ROULANS AUDIT SECURITE	8 274,50
2020300039	15/02/2020	COLLEGE ORNANS TRAVAUX SUR SYSTEME SECURITE INCENDIE	743,13
2020300040	12/02/2020	COLLEGE LOU BLAZER MOE PREFABRIQUES	23 000,00
2020300041	04/03/2020	SUIVI QUALITE DES COURS D EAU 2020	70 775,30
2020300042	12/02/2020	CER VALDAHON ETUDE CONFORMITE ASSAINISSEMENT	800,00
2020300044	11/01/2020	RD30 CHAMPLIVE	7 600,00
2020300045	24/02/2020	MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DU PONT DES ROSIERS RD N°437	40 631,00
2020300046	27/02/2020	COLLEGE MAICHE ARMOIRE REFRIGEREE	5 097,83
2020300047	13/02/2020	DIVERS BATIMENTS ET COLLEGES - MATERIELS DEMI-PENSION	250 000,00
2020300048	13/03/2020	CONTROLE TECHNIQUES PL ET REMORQUES	7 500,00
2020300049	28/02/2020	DIVERS BATIMENTS C.T MISE AUX NORMES ASCENSEURS	2 640,00
2020300050	23/01/2020	RD 131 CONFORTEMENT MUR ABBAYE MONTBENOIT	150 857,10
2020300051	14/01/2020	13-15-18 PREF MISSION COORDINATION SECURITE	1 072,00
2020300052	17/02/2020	PARC PONTARLIER LOT 4 CLOISONS	37 208,00
2020300053	17/02/2020	PARC PONTARLIER LOT MENUISERIES EXTERIEURES ALU	23 796,00
2020300054	17/02/2020	PARC PONTARLIER LOT 05 MENUISERIES INTERIEURES	17 916,00
2020300056	24/02/2020	COLLEGE MORTEAU MOE CREATION PISTE ATHLETISME	5 525,00
2020300063	24/01/2020	COLLEGE POUILLEY LES VIGNES SPS TRAVAUX ADAPTATION PREAU	1 984,00
2020300064	12/03/2020	DIVERS SITES BESANCON MOE MISE NORMES ASCENSEURS	5 250,00
2020300065	27/03/2020	MUSEE COURBET SPS PHASE 2 GENIE CLIMATIQUE	1 684,50
2020300067	06/03/2020	COLLEGE SANCEY INSTALLATION BATIMENT MODULAIRE	168 200,00

N°			Montant HT
2020300069	25/03/2020	PETITS OUTILLAGES ESPACES VERTS LOT 01	3 750,00
2020300070	31/03/2020	EVOLUTION MAINTENANCE MNESYS	78 000,00
2020300074	02/03/2020	BATIMENTS ET COLLEGES LOT 2 PLANTES ET SAPINS NOEL	4 667,00
2020300075	02/04/2020	DIVERS COLLEGES C.T CONFORMITE S.S.I	2 850,00
2020300076	31/03/2020	MUSEE COURBET MOE PHASE 2 GENIE CLIMATIQUE	155 005,00
2020300077	07/04/2020	AMIANTE HAP CAMPAGNE 2020 N° 1 STA BESANCON	31 430,00
2020300078	28/01/2020	RD486 BESANCON MARCHAUX AUDIT SECURITE	8 274,50
2020300079	20/04/2020	RD13 FERRIERES LES BOIS ENROBES	92 768,00
2020300083	16/04/2020	INSPECTIONS DETAILLEES PERIODIQUES LOT 1	31 011,50
2020300084	16/04/2020	ACQUISITION PONT ELEVATEUR POIDS LOURDS	55 669,00
2020300085	15/04/2020	MISE EN PAGE ET IMPRESSION RAPPORT ACTIVITE 2019	5 687,00
2020300086	14/04/2020	AUDIT ENERGETIQUE BATIMENT TEMIS BESANCON	4 437,00
2020300087	15/04/2020	ETUDE SRH DES BUDGETS DES COLLEGES	70 900,00
2020300088	20/04/2020	COLLEGE SANCEY SPS INSTALLATION BATIMENTS MODULAIRES	1 368,00
2020300089	21/04/2020	PARC PONTARLIER SPS CONFORMITE ELECTRIQUE	1 086,00
2020300090	24/04/2020	COLLEGE VICTOR HUGO MISSION DE COORDINATION SECURITE	1 368,00
2020300091	24/04/2020	PARC PONTARLIER LOT 07 ELECTRICITE	17 883,00
2020300092	22/04/2020	PARC PONTARLIER LOT 6 : CVC PLOMBERIE	22 966,69
2020300093	01/05/2020	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL ALEXANDRIE	60 000,00
2020300094	10/04/2020	COLLEGE MORTEAU - FOURNITURE ET POSE DE 2 KITS GSM POUR LES 2 ASCENSEURS	1 320,00

AVENANTS REALISES DEPUIS LA SEANCE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 FEVRIER 2020

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
2618	Exploitation des installations thermiques et aérauliques dans les bâtiments et les collèges du Département du Doubs : lot 1 secteur de Besançon Avenant n° 2	sans mini maxi	sans mini maxi				30/12/2019
2532	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'installation d'un ascenseur au collège Philippe Grenier à Pontarlier	16 716,40		sans incidence financière			15/01/2020
3253	Travaux d'installation d'un ascenseur collège Philippe Grenier à Pontarlier, lot 1 : vrd, gros œuvre, démolition, étanchéité	103 883,55	17 793,63	5 762,53	127 439,71	22,68%	15/01/2020
3254	Travaux d'installation d'un ascenceur collège Philippe Grenier à Pontarlier, lot 2 : ascenseur	42 000,00		899,00	42 899,00	2,17%	15/01/2020
3255	Travaux d'installation d'un ascenceur collège Philippe Grenier à Pontarlier, lot 3 : menuiseries extérieures aluminium et bois	115 000,00	1 395,00	5 350,00	121 745,00	5,87%	15/01/2020
3256	Travaux d'installation d'un ascenceur collège Philippe Grenier à Pontarlier, lot 4 : cloisons, faux plafonds, platrerie, isolation, peinture, menuiserie, revêtements de sols	36 517,60		5 506,01	42 023,61	15,08%	15/01/2020
3257	Travaux d'installation d'un ascenceur collège Philippe Grenier à Pontarlier, lot 5 : électricité	11 700,00		755,00	12 455,00	6,50%	15/01/2020
3595	Travaux d'entretien et pose de grillage plaqué situé le long de la RD 437C à Vaufrey	36 470,60		12 923,05	49 393,65	35,43%	03/02/2020
3597	Purges de blocs rocheux et mise en place de grillage plaqué situé le long de la RD 437B à Fessevillers	13 892,55		10 779,52	24 672,07	77,59%	03/02/2020
3667	Travaux de purges des blocs rocheux et mise en place de grillage plaqué, RD 240 à Plaimbois-Vennes	52 421,10		6 700,50	59 121,60	%	03/02/2020
3210	Travaux de réparation du pont Jacques Foillet	99 306,90	14226,84 13 936,62	12 300,00	139 770,36	40,75%	07/02/2020
3582	Travaux de création de 5 parois clouées, commune de Guillon les Bains, RD 306	88 383,10		10 454,05	98 837,15	11,83%	06/02/2020
3735	Fourniture et livraison de papier impression	200 000,00		sans incidence financière			19/02/2020

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
3714	Réalisation de diagnostics amiante et immobiliers sur le patrimoine départemental (lot 2)	100 000,00		sans incidence financière			12/03/2020
2621	exploitation des installations thermiques et aérauliques dans les bâtiments et les collèges du Département du Doubs : lot 3 secteur de Pontarlier	sans mini maxi		sans incidence financière			20/03/2020
2777	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 2 : terrassements, vrd, cloture, portail, espace verts	691 464,05		26 073,47	717 537,52	3,77%	19/03/2020
2779	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 4 : charpente bois lamellé collée, bardage bois et métallique	754 743,68		7 730,00	762 473,68	1,02%	19/03/2020
2783	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 8 : menuiserie intérieure bois, signalétique	311 258,95		-8 506,56	302 752,39	-2,73%	19/03/2020
2785	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 10 : plafonds suspendus	168 963,75		5 260,96	174 224,71	3,11%	09/04/2020
2789	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 13 : ascenseur	22 480,00		680,00	23 160,00	3,02%	19/03/2020
2788	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 12 : revêtements sols durs, faience	258 436,56		-11 582,36	246 854,20	-4,48%	14/04/2020
2791	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 15 : équipement de cuisine	354 570,55		3 431,64	358 002,19	0,97%	19/03/2020
2792	Extension et restructuration du collège Félix Gaffiot à Quingey, lot 16 : électricité courants forts et faibles	786 300,00		6 510,83	792 810,83	0,83%	14/04/2020
2618	Exploitation des installations thermiques et aérauliques dans les bâtiments et les collèges du Département du Doubs : lot 1 secteur de Besançon Avenant n° 3	sans mini maxi	sans mini maxi				26/03/2020
3864	Maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la couverture dela demi-pension du collège Albert Camus à Besançon	18 960,00		2 140,00	21 100,00	11,28%	09/04/2020
3583	Traitement d'un glissement de terrain, commune d'Abbans-Dessous	316 187,00		8 562,25	324 749,25	2,70%	30/04/2020

Annexe 2 : opérations financières relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie réalisées depuis la séance du Conseil départemental de Février 2020

Ligne de trésorerie

Référence du contrat	Rappel : montant tiré au 01/01/2020	Période de référence	Nombre de jours d'utilisation des fonds	Nombre de tirages	Montant moyen du tirage	Nombre de remboursements	Montant moyen du remboursement
Néant	0 €						

Emprunts revolving

Référence du contrat	Rappel : montant tiré au 01/01/2020	Période de référence	Nombre de jours d'utilisation des fonds	Nombre de tirages	Montant moyen du tirage	Nombre de remboursements	Montant moyen du remboursement
XU002763330	5 400 000,00 €	Mars 2020	31	0	0 €	0	0 €
		Avril 2020	30	0	0 €	0	0 €
		Mai 2020	31	0	0 €	0	0 €
XU00296443	4 652 761,59 €	Mars 2020	31	0	0 €	0	0 €
		Avril 2020	30	0	0 €	0	0 €
		Mai 2020	31	0	0 €	0	0 €
XU002975531	3 000 000,00 €	Mars 2020	31	0	0 €	0	0 €
		Avril 2020	30	0	0 €	0	0 €
		Mai 2020	31	0	0 €	0	0 €
XU00276323	7 859 299,19 €	Mars 2020	31	0	0 €	0	0 €
		Avril 2020	30	0	0 €	0	0 €
		Mai 2020	31	0	0 €	0	0 €

Annexe 3 : Affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée depuis la séance du Conseil départemental de février 2020

AFFAIRE	QUALITE DU CD	JURIDICTION	DATE D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE	OBJET	ETAT D'AVANCEMENT	SENS DE LA DECISION
S	Defendeur	TA de Besançon	20/12/2019	Refus de droits RSA	En cours	
P	Defendeur	TA de Besançon	22/01/2020	RH Psychologue vacataire Demande d'indemnités de licenciement	En cours	
L	Defendeur	TA de Besançon	24/01/2020	Indu RSA/ Etudiante	En cours	
M	Defendeur	TA de Besançon	07/02/2020	Indu RSA	En cours	
B	Defendeur	TA de Besançon	13/02/2020	Indu RSA	En cours	
M	Defendeur	TA de Besançon	02/03/2020	Indu RSA	En cours	
B	Defendeur	TA de Besançon	26/02/2020	CMI Refus attribution carte stationnement	En cours	
L	Defendeur	TA de Besançon	26/02/2020	CMI Refus attribution carte stationnement	En cours	
F	Defendeur	TA de Besançon	26/02/2020	CMI Refus attribution carte stationnement	En cours	
B	Defendeur	TA de Besançon	26/02/2020	Indu RSA	En cours	

D	Defendeur	TA de Besançon	18/03/2020	Refus RSA	En cours	
C	Defendeur	TA de Besançon	02/04/2020	MNA Refus de Contrat Jeune Majeur	En cours	
C	Defendeur	TA de Besançon	07/08/2019	RH Refus de prise en charge de frais médicaux	Clôturé suite à ordonnance du 06/01/2020	Désistement de la requérante
S	Defendeur	TA de Besançon	26/02/2019	Indu RSA	Clôturé suite à ordonnance du 19/02/2020	Désistement de la requérante suite à effacement de sa dette par la Commission de surendettement
F	Defendeur	TA de Besançon	04/03/2020	MNA Refus de Contrat Jeune Majeur	Clôturé suite à ordonnance de référé liberté du 06/03/2020	Condamnation du Département
T T	Defendeur	TA de Besançon	28/03/2020	MNA Refus de prise en charge ASE	Clôturé suite à ordonnance de référé liberté du 31/03/2020	Condamnation du Département
C	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
F	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
N	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
C	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
M	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
A	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
H	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
T T	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
G	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
B	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
B	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
L	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
R	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
C	Defendeur	TA de Besançon	18/01/2019	RH - Contestation suppression NBI	Clôturé le 10 février 2020	Rejet de la requête
C-C-C-C-D-F-L-R	Defendeur	CAA Nancy	26/02/2020	RH - Contestation suppression NBI - recours	en cours	
B- CM- L-L-M	Defendeur	CAA Nancy	09/04/2020	RH - Contestation suppression NBI - 5 recours	en cours	

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 406
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
RESSOURCES HUMAINES

Objet : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des Ingénieurs en chef territoriaux

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) ;
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Lors de sa session budgétaire de décembre 2017, le Conseil départemental a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour certains cadres d'emplois éligibles à cette date et en a défini l'ensemble des modalités d'application. D'autres délibérations sont venues compléter ce dispositif pour d'autres cadres d'emplois au fur et à mesure de la publication de certains textes.

Sans remettre en cause le dispositif actuel pour les cadres d'emplois passés au RIFSEEP, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, modifié le 27 février 2020, procède à la création de corps équivalents transitoires à la fonction publique d'Etat en son annexe 2 permettant aux cadres d'emplois non éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de pouvoir en bénéficier.

Ainsi, les ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, éducateurs territoriaux de jeunes enfants, psychologues territoriaux, sages-femmes territoriales, puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices territoriales, infirmiers territoriaux en soins généraux, infirmiers territoriaux, techniciens paramédicaux territoriaux, conseillers territoriaux des activités physiques et sportives peuvent désormais bénéficier du RIFSEEP.

Les modalités ayant été soumises au Comité Technique des 30 novembre et 1er décembre 2017, il convient désormais de proposer leur adoption.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le décret N°91-875 du 6 septembre 1991, modifié le 27 février 2020, susvisé ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis du Comité technique des 30 novembre et 1er décembre 2017 ;

Vu les délibérations en date des 19 décembre 2017, 26 juin 2018, 22 octobre 2018, 17 juin 2019 et 30 septembre 2019 ;

Vu le rapport **n° 406** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide de modifier la délibération du 19 décembre 2017 :

- en intégrant à son annexe 1, les éléments figurant dans l'annexe jointe et déterminant les montants d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) accordés aux différents groupes de fonctions concernant le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, éducateurs territoriaux de jeunes enfants, psychologues territoriaux, sages-femmes territoriales, puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices territoriales, infirmiers territoriaux en soins généraux, infirmiers territoriaux, techniciens paramédicaux territoriaux et conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

- en intégrant dans son annexe 3, les éléments figurant dans l'annexe jointe et définissant le montant annuel maximal du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pouvant être versé aux ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, éducateurs territoriaux de jeunes enfants, psychologues territoriaux, sages-femmes territoriales, puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices territoriales, infirmiers territoriaux en soins généraux, infirmiers territoriaux, techniciens paramédicaux territoriaux et conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

ANNEXE

1 - Montants IFSE et CIA attribués par fonction et cadre d'emplois

Montants attribués par fonction et cadre d'emplois

Il est proposé d'attribuer, par groupe de fonctions et par cadre d'emplois, les montants suivants :

Groupe A-3-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	23 400 €
Psychologue	23 400 €
Sage femme	23 400 €
Puéricultrice cadre de santé	23 400 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	23 400 €
Cadre de santé para médical	23 400 €
Puéricultrice	19 480 €
Infirmier en soins généraux	19 480 €
Conseiller des APS	20 400 €

Groupe A-3-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	17 400 €
Psychologue	17 400 €
Sage femme	17 400 €
Puéricultrice cadre de santé	17 400 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	17 400 €
Cadre de santé para médical	17 400 €
Puéricultrice	17 400 €
Infirmier en soins généraux	17 400 €
Conseiller des APS	17 400 €

Groupe A-4-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	15 600 €
Educateur de jeunes enfants	14 000 €
Psychologue	15 600 €
Sage femme	15 600 €
Puéricultrice cadre de santé	15 600 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	15 600 €
Cadre de santé para médical	15 600 €
Puéricultrice	15 600 €
Infirmier en soins généraux	15 600 €
Conseiller des APS	15 600 €

Groupe A-4-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	14 160 €
Educateur de jeunes enfants	14 000 €
Psychologue	14 160 €
Sage femme	14 160 €
Puéricultrice cadre de santé	14 160 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	14 160 €
Cadre de santé para médical	14 160 €
Puéricultrice	14 160 €
Infirmier en soins généraux	14 160 €
Conseiller des APS	14 160 €

Groupe A-5

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	12 720 €
Educateur de jeunes enfants	12 720 €
Psychologue	12 720 €
Sage femme	12 720 €
Puéricultrice cadre de santé	12 720 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	12 720 €
Cadre de santé para médical	12 720 €
Puéricultrice	12 720 €
Infirmier en soins généraux	12 720 €
Conseiller des APS	12 720 €

Groupe A-6-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	11 760 €
Educateur de jeunes enfants	11 760 €
Psychologue	11 760 €
Sage femme	11 760 €
Puéricultrice cadre de santé	11 760 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	11 760 €
Cadre de santé para médical	11 760 €
Puéricultrice	11 760 €
Infirmier en soins généraux	11 760 €
Conseiller des APS	11 760 €

Groupe A-6-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	10 560 €
Educateur de jeunes enfants	10 560 €
Psychologue	10 560 €
Sage femme	10 560 €
Puéricultrice cadre de santé	10 560 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	10 560 €
Cadre de santé para médical	10 560 €
Puéricultrice	10 560 €
Infirmier en soins généraux	10 560 €
Conseiller des APS	10 560 €

Groupe A-7-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	9 360 €
Educateur de jeunes enfants	9 360 €
Psychologue	9 360 €
Sage femme	9 360 €
Puéricultrice cadre de santé	9 360 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	9 360 €
Cadre de santé para médical	9 360 €
Puéricultrice	9 360 €
Infirmier en soins généraux	9 360 €
Conseiller des APS	9 360 €

Groupe A-7-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	8 760 €
Educateur de jeunes enfants	8 760 €
Psychologue	8 760 €
Sage femme	8 760 €
Puéricultrice cadre de santé	8 760 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 760 €
Cadre de santé para médical	8 760 €
Puéricultrice	8 760 €
Infirmier en soins généraux	8 760 €
Conseiller des APS	8 760 €

Groupe A-8-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	8 640 €
Educateur de jeunes enfants	8 640 €
Psychologue	8 640 €
Sage femme	8 640 €
Puéricultrice cadre de santé	8 640 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 640 €
Cadre de santé para médical	8 640 €
Puéricultrice	8 640 €
Infirmier en soins généraux	8 640 €
Conseiller des APS	8 640 €

Groupe A-8-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	8 280 €
Educateur de jeunes enfants	8 280 €
Psychologue	8 280 €
Sage femme	8 280 €
Puéricultrice cadre de santé	8 280 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 280 €
Cadre de santé para médical	8 280 €
Puéricultrice	8 280 €
Infirmier en soins généraux	8 280 €
Conseiller des APS	8 280 €

Groupe A-9

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	8 280 €
Educateur de jeunes enfants	8 280 €
Psychologue	8 280 €
Sage femme	8 280 €
Puéricultrice cadre de santé	8 280 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 280 €
Cadre de santé para médical	8 280 €
Puéricultrice	8 280 €
Infirmier en soins généraux	8 280 €
Conseiller des APS	8 280 €

Groupe A-10

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	8 280 €
Educateur de jeunes enfants	8 280 €
Psychologue	8 280 €
Sage femme	8 280 €
Puéricultrice cadre de santé	8 280 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 280 €
Cadre de santé para médical	8 280 €
Puéricultrice	8 280 €
Infirmier en soins généraux	8 280 €
Conseiller des APS	8 280 €

Groupe A-11

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Educateur de jeunes enfants	8 280 €
Psychologue	8 280 €
Puéricultrice cadre de santé	8 280 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 280 €
Cadre de santé para médical	8 280 €
Puéricultrice	8 280 €
Infirmier en soins généraux	8 280 €

Groupe A-12

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Ingénieur	8 280 €
Educateur de jeunes enfants	8 280 €
Psychologue	8 280 €
Sage femme	8 280 €
Puéricultrice cadre de santé	8 280 €
Cadre de santé infirmier et technicien para médical	8 280 €
Cadre de santé para médical	8 280 €
Puéricultrice	8 280 €
Infirmier en soins généraux	8 280 €
Conseiller des APS	8 280 €

Groupe B-1-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	11 760 €
Infirmier	11 760 €
Technicien para médical	11 760 €

Groupe B-1-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	10 560 €
Infirmier	10 560 €
Technicien para médical	10 560 €

Groupe B-2-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	9 360 €
Infirmier	9 360 €
Technicien para médical	9 360 €

Groupe B-2-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	8 760 €
Infirmier	8 760 €
Technicien para médical	8 760 €

Groupe B-3-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	8 640 €
Infirmier	8 640 €
Technicien para médical	8 640 €

Groupe B-3-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	8 280 €
Infirmier	8 280 €
Technicien para médical	8 280 €

Groupe B-4

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	8 280 €
Infirmier	8 280 €
Technicien para médical	8 280 €

Groupe B-5

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Infirmier	6 840 €

Groupe B-6

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	6 000 €
Infirmier	6 000 €
Technicien para médical	6 000 €

Groupe B-7

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	5 880 €
Technicien para médical	5 880 €

Groupe B-9

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	5 160 €

Groupe B-10

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Technicien	8 280 €
Infirmier	8 280 €
Technicien para médical	8 280 €

Groupe C1-1

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	8 640 €

Groupe C1-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	8 280 €

Groupe C-2

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	8 280 €

Groupe C-3

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	6 000 €

Groupe C-4

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	5 880 €

Groupe C-5

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	5 520 €

Groupe C-6

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	5 400 €

Groupe C-7

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	5 160 €

Groupe C-8

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	4 920 €

Groupe C-9

Cadre d'emplois	Montant annuel du régime indemnitaire lié à la fonction
Adjoint technique des établissements d'enseignement	8 280 €

Complément indemnitaire annuel

Le montant de cette indemnité sera établi dans la limite du montant maximal réglementaire applicable au plafond autorisé dans le cadre de la part CIA du RIFSEEP à savoir :

CADRE D'EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MAXIMAL (PLAFOND)
Ingénieurs	6 390 €
Conseiller des activités physiques et sportives	4 500 €
Psychologues	4 500 €
Sages femmes	4 500 €
Puéricultrices cadre de santé	4 500 €
Cadres de santé infirmier et technicien para médical	4 500 €
Cadre de santé para médical	4 500 €
Puéricultrices	3 440 €
Infirmier en soins généraux	3 440 €
Techniciens	2 380 €
Educteurs de jeunes enfants	1 680 €
Techniciens para médicaux	1 230 €
Infirmiers territoriaux	1 230 €
Adjoint technique des établissements d'enseignement	1 260 €

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 407
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
RESSOURCES HUMAINES

Objet : Evolution et adaptation des postes

1. L'ADAPTATION DES POSTES

Les mouvements de personnels, les évolutions de carrière, les ajustements des missions exercées et des compétences attendues nécessitent des transformations régulières de postes, qui passent par des suppressions et créations corrélatives. Elles traduisent la nécessité permanente d'ajuster les moyens aux évolutions de la collectivité et au fonctionnement des services.

Il en est ainsi des propositions suivantes, qui ont fait l'objet d'un avis du Comité technique en date du 30 janvier et du 28 mai 2020 :

N° de poste	Direction	Service	Cadre d'emplois initial (suppression)	Nouveaux cadre d'emplois (création)
Poste N° 1875	**DRIT**	STA de Pontarlier	Ingénieur	Technicien
Poste N° 174	**DTSHB**	Service ASLI	Rédacteur	Adjoint administratif
Poste N° 1539	**DTSHB**	CMS de Baume les Dames	Educateur de jeunes enfants	Assistant socio-éducatif
Poste N° 108	**DTSHM**	Service enfance famille	Assistant-socio-éducatif	Infirmier
Poste N° 372	**DUN**	Service architecture et administration des systèmes réseau	Ingénieur	Attaché
Poste N° 1783	**DUN**	Service ADSM	Attaché	Ingénieur
Poste N°1 852	**Cabinet**	Secrétariat	Adjoint administratif	Rédacteur
Poste N° 1 305	**DGS**		Technicien	Administrateur
Poste N° 181	**DESC**	Musée Courbet	Adjoint administratif	Adjoint du patrimoine

Poste N° 1 304	**DRIT**	STA de Pontarlier Espace de gestion routière	Agent de maîtrise	Technicien
Poste N°1 309	**DRH**	Service santé sécurité au travail	Attaché	Technicien
Poste N° 174	**DTSHB**	Service ASLI	Rédacteur	Adjoint administratif
Poste N° 329	**DDET**	Laboratoire vétérinaire départemental	Technicien para médical	Adjoint technique
Poste N°177	**DEF**	Service de la PMI	Cadre de santé	Sage-Femme
Poste N°1632	**DRH**	Service Carrières et Rémunérations	Rédacteur	Adjoint administratif
Poste N°1446	**DTSHM**	Service autonomie	Conseiller socio-éducatif	Assistant socio-éducatif
Poste N°566	**DTSHM**	Service enfance famille	Adjoint administratif	Rédacteur
Poste N°760	**DTSHHD**	Service autonomie	Médecin	Attaché
Poste N°165	**DA**	Service prestation et maintien à domicile	Adjoint administratif	Rédacteur
Poste N°1803	**DRIT**	STA Besançon	Technicien	Ingénieur
Poste N°813	**DPL**	Service logistique	Agent de maîtrise	Technicien

2. L'ADAPTATION DES MOYENS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Parallèlement, le Département connait depuis ces dernières années une forte évolution des flux de prétendants au statut de MNA et des jeunes reconnus mineurs et confiés au service de l'aide sociale à l'enfance.

Au regard de ce contexte et du Plan d'action Enfance Famille, des renforts sont apparus nécessaires afin :

- de diminuer globalement le nombre d'enfants suivis par chaque référent éducatif dans les Directions territoriales,
- d'accompagner les assistants familiaux sur leur premier accueil, de mieux suivre les situations complexes et d'assurer un accompagnement de proximité aux assistants familiaux,
- d'assurer une plus grande cohérence des différentes missions exercées par les professionnels de la direction enfance famille et des territoires.

Aussi il est proposé de créer 6 postes à la Direction Enfance Famille relevant des filières et des cadres d'emplois suivants :

- 2 postes de la filière administrative (attaché territorial et rédacteur territorial)
- 4 postes de la filière médico-sociale (assistants socio-éducatifs)

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis du Comité technique en date des 30 janvier et 28 mai 2020 ;

Vu le rapport **n° 407** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Approuve, **suite à des transformations, les 21 suppressions** de postes relevant des cadres d'emplois ci-après :

Filière administrative

- 2 postes d'attaché
- 3 postes de rédacteur
- 4 postes d'adjoint administratif

Filière technique

- 2 postes d'ingénieur
- 2 postes de technicien
- 2 postes d'agent de maîtrise

Filière médico-sociale

- 1 poste de médecin
- 1 poste de cadre de santé
- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio-éducatif
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste de technicien paramédical

- Approuve, **suite à des transformations, les 21 créations** de postes relevant des cadres d'emplois ci-après :

Filière administrative

- 1 poste d'administrateur
- 2 postes d'attaché
- 3 postes de rédacteur
- 3 postes d'adjoint administratif

Filière technique

- 2 postes d'ingénieur
- 4 postes de technicien
- 1 poste d'adjoint technique

Filière médico-sociale

- 1 poste d'infirmier
- 1 poste de sage-femme
- 2 postes d'assistant socio-éducatif

Filière culturelle

- 1 poste d'adjoint du patrimoine

- Approuve la **création de 6 postes** relevant des cadres d'emplois ci-après :
  - 1 poste d'attaché territorial
  - 1 poste de rédacteur territorial
  - 4 postes d'assistants socio-éducatifs

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 408
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

RESSOURCES HUMAINES - POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES

Objet : Versement d'une prime exceptionnelle

Les Décrets du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière permettent aux employeurs de l'Etat, des collectivités territoriales et Etablissements relevant de la Fonction Publique Hospitalière de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Sont considérés comme particulièrement mobilisés, au sens de l'article 1er, les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail.

Cette prime vient récompenser ceux qui, par un niveau de sollicitation exceptionnel ont assuré la capacité du Département à répondre présent et maintenir un niveau de service remarqué tout au long de la période du 16 mars au 11 mai.

Un travail de recensement des personnels particulièrement mobilisés a été réalisé au plus près des directions et des services en prenant en compte la réalité de l'activité pendant cette période.

Ce recensement fait apparaitre que les sujétions particulières au Département se sont traduites principalement par les situations suivantes :

- Les agents qui ont assuré dans des délais contraints, à un moment de la période ou tout au long de la période, en dehors des heures de travail habituelles, les fonctions support qui ont permis aux services de fonctionner en sécurité ;

- Les agents à disposition 7 jours/7 sur tout ou partie de la période (hors astreinte) ;

- Les agents volontaires ou non qui sont allés prêter « main forte » en dehors de leur service ou structure habituelle pour renforcer une équipe ou suppléer des absences (CDEF, agents en secours de tel ou tel service) ;

- L'encadrement qui a eu, pendant la période, un surcroît d'activité du fait du besoin de compenser l'indisponibilité partielle ou totale de leurs collaborateurs, le besoin de maintenir la cohésion et une exigence accrue de coordination ;

- Les agents dont une ou plusieurs initiatives dans leur activité a permis de maintenir l'activité ou de répondre à un besoin inhabituel ;

- Les agents qui ont joué un rôle ressource à l'échelle de chaque direction pour organiser, soutenir la continuité ou la reprise d'activité ;

- Des agents particulièrement sollicités en présentiel.

Aussi, il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 €, proratisée au taux de rémunération de l'agent, aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, pour assurer la continuité des services publics et dont l'activité a conduit à un surcroît significatif de travail.

Sont concernés, les agents titulaires et contractuels de droit public et de droit privé rémunérés par le Département du Doubs, y compris au sein de la Maison départementale des personnes handicapées et du Centre Départemental de l'enfance.

Le coût est évalué à 800 000 € pour le personnel départemental et fait l'objet d'une proposition d'inscription à la DM1.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et agents civils et militaires du ministère des armées et de l'institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-570 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la Fonction Publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code du Travail ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le rapport **n° 408** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 €, proratisée au taux de rémunération de l'agent, aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, pour assurer la continuité des services publics et dont l'activité a conduit à un surcroît significatif de travail.

Sont concernés, les agents titulaires et contractuels de droit public et de droit privé rémunérés par le Département du Doubs, y compris au sein de la Maison départementale des personnes handicapées et du Centre Départemental de l'enfance

La Présidente du Département,
Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 409
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

RESSOURCES HUMAINES - POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES - REMUNERATION ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL CONTRACTUEL

Objet : Evolution de la rémunération des assistants familiaux

SOMMAIRE

I - CADRE GENERAL DE LA REMUNERATION ET INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX ... 2

II - LA REMUNERATION ET INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX ... 3

1 - REMUNERATION DURANT LE STAGE PREPARATOIRE A L'ACCUEIL DU PREMIER ENFANT ... 3

2 - REMUNERATION DE BASE ... 3

III - LES INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX ... 7

DELIBERATION ... 8

TABLE DES ANNEXES ... 9

I - CADRE GENERAL DE LA REMUNERATION ET INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Le statut spécifique des assistants familiaux, révisé en 2005, est complexe, à la croisée du Code de l'action sociale et des familles, du Code du travail et du statut des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En premier lieu, les assistants familiaux sont des agents contractuels du Département mais relèvent d'un statut spécifique par rapport au droit commun des agents contractuels de la fonction publique (décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale).

A ce jour, la base de rémunération des assistants familiaux ainsi que les différentes allocations servies aux mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés à notre collectivité ont fait l'objet d'un arrêté départemental annuel.

L'article L 422.1 du Code de l'action sociale et des familles précise que lorsque les assistants familiaux sont employés par le Département, les indemnités mentionnées à l'article L 423.30 (rémunération garantie correspondant à la durée mentionnée dans le contrat d'accueil) sont fixées par délibération du Conseil Départemental.

Au Département, la question de la rémunération des assistants familiaux a été identifiée comme étant l'un des sujets prioritaires.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été mis en place en juin 2019, présidé par la Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Famille accompagnée de la Vice-Présidente, en charge des Ressources Humaines, composé de représentants de l'administration (direction générale, direction enfance famille, direction des ressources humaines), de représentants du personnel et de 7 assistants familiaux.

Deux objectifs ont été fixés :

- Clarifier les éléments de rémunération, dans un cadre réglementaire, afin de leur donner une meilleure lisibilité et de sécuriser le processus administratif ;

- Proposer, dans ce cadre, les modalités qui permettront de répondre au mieux à la diversité des situations rencontrées, avec un objectif d'atténuer l'impact que peuvent avoir les départs d'enfants sur la rémunération des personnels.

Les modalités ayant été soumises au Comité Technique du 28 mai 2020, il convient désormais de proposer leur adoption.

II - LA REMUNERATION ET INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX

1 - Rémunération durant le stage préparatoire à l'accueil du premier enfant

Dans les deux mois précédant l'accueil du premier enfant au titre de son premier contrat de travail suivant son agrément, l'assistant familial bénéficie d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants, organisé par l'employeur.

Tous les assistants familiaux le suivent, y compris ceux qui, en raison de leur diplôme antérieur (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, puéricultrice), sont dispensés de la formation en cours d'emploi (art. D. 421-43 du CASF).

Ce stage d'une durée de 60 heures est organisé et financé par l'employeur.

Dans l'attente qu'un enfant lui soit confié et à partir du premier jour de stage, l'assistant familial perçoit une rémunération d'un montant égal à 54.50 fois le montant du SMIC horaire.

2 - Rémunération de base

Le type d'accueil (continu, intermittent ou séquentiel) détermine le mode de rémunération des assistants familiaux. Ci-après figurent les caractéristiques ainsi que les modes de rémunération de chacun des types d'accueil.

2-1 - Accueil continu

L'accueil est continu (art. L.421-16 du CASF) s'il est prévu :

- soit pour une durée supérieure à quinze jours consécutifs, y compris les jours d'accueil en internat scolaire, en établissement d'éducation spéciale ou en établissement à caractère médical, psychologique et social ou de formation professionnelle ;
- soit pour une durée supérieure à un mois lorsque l'enfant n'est pas confié les samedis et dimanches.

La rémunération de l'accueil continu est constituée de deux parts :

- une part correspondant à la fonction globale d'accueil qui ne peut être inférieure à 54.50 fois le SMIC horaire par mois,
- une part correspondant à l'accueil de chaque enfant.

Les différents forfaits de rémunération pour les assistants familiaux, dans le Département du Doubs, sont fixés comme suit :

Nombre d'enfant accueillis	Part fonction globale	Part accueil
1 enfant	54.50 SMIC horaire	70 SMIC HORAIRE
2 enfants	54.50 SMIC horaire	140 SMIC HORAIRE
3 enfants	54.50 SMIC horaire	235 SMIC HORAIRE
4 enfants	54.50 SMIC horaire	330 SMIC HORAIRE
5 enfants	54.50 SMIC horaire	425 SMIC HORAIRE

2.2 - Accueil intermittent

L'accueil qui n'est pas continu ou qui n'est pas à la charge principale de l'assistant familial est intermittent (art. L.421-16 du CASF).

L'accueil est intermittent s'il est prévu :

- soit pour des accueils très ponctuels et de très courte durée (moins de quinze jours, par exemple lorsqu'une famille doit être aidée quelques jours parce qu'un parent est malade) ;
- soit pour des accueils de remplacement (d'une famille d'accueil en vacances) ou de relais (pour accorder à une famille d'accueil un temps de repos nécessaire) ;
- soit pour des accueils complémentaires d'une prise en charge où la responsabilité éducative de l'enfant relève d'un autre établissement ou service social. Cette dernière hypothèse vise les situations d'accueil où la responsabilité éducative de l'enfant est portée par un autre service que celui qui emploie l'assistant familial, c'est-à-dire généralement par le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ou un autre service de placement familial.

Un assistant familial accueillant un enfant à titre intermittent percevra 4 fois le montant du SMIC horaire par enfant et par jour.

2.3 - Accueil séquentiel

L'accueil séquentiel est une troisième modalité d'accueil s'ajoutant à l'accueil continu et à l'accueil intermittent, pour lequel s'applique un mode de rémunération spécifique.

Il se distingue de l'accueil intermittent, tel qu'il existe aujourd'hui, par le fait qu'il ne s'agit pas d'un accueil ponctuel mais d'un accueil régulier à temps non complet. La décision de la prise en compte de l'accueil au titre de l'accueil séquentiel relève de la décision du Chef de service de l'assistant familial, c'est-à-dire du Chef du service enfance famille ou du Directeur du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

La rémunération de l'accueil séquentiel s'établit sur une base forfaitaire mensuelle de 54.50 SMIC horaire pour le premier accueil, comme c'est actuellement le cas pour l'accueil continu, à laquelle s'ajoutent, par jour d'accueil et par enfant, 4,5 SMIC horaire.

2-4 - Rémunération plancher et rémunération plafond

Une rémunération plancher est fixée à hauteur de l'indemnité d'attente de telle sorte que la rémunération d'un assistant familial qui accueille un enfant quelques jours par mois ne soit pas inférieure à celle d'un assistant familial n'accueillant aucun enfant.

Pour les assistants familiaux intervenant habituellement dans le cadre de l'accueil d'urgence (CDEF), cette rémunération plancher est portée à hauteur de l'indemnité de disponibilité.

En contrepartie, la rémunération d'un accueil à temps non complet est limitée, dans tous les cas, au montant de la rémunération de l'accueil continu.

2-5 - Maintien de salaire lors d'un départ d'enfant

Situation actuelle

La rémunération d'un assistant familial dont le nombre d'enfants accueillis diminue (de 3 à 2, de 3 à 1, de 3 à 0, de 2 à 1, de 2 à 0, de 1 à 0) est maintenue pendant 4 mois à hauteur de 85 % de la rémunération antérieure.

Dans le cadre des travaux réalisés au sein du groupe de travail assistants familiaux, la proposition d'évolution de la rémunération concernant le maintien de salaire lors du départ d'enfant a été retenue.

En effet, les départs d'enfant constituent pour les assistants familiaux, une mise en situation de précarité lorsque le nombre d'enfants accueillis varie en fonction des placements confiés par le Département.

Evolution

En cas de départ ou de diminution du nombre d'enfants à la demande de la collectivité, il est proposé de maintenir le salaire antérieur (en dehors de l'indemnité de sujétions exceptionnelles et des indemnités liées aux enfants) pendant une durée de 4 mois sur la base initiale.

Ainsi, un assistant familial dont le nombre d'accueil passe de 3 à 2 puis de 2 à 1 sur une même période de 4 mois verra son salaire maintenu sur la base d'un accueil pour 3 enfants.

A l'issue de la période de 4 mois, l'assistant familial recouvre le salaire correspondant au nombre d'enfants effectivement accueillis.

Si à l'issue de la période de 4 mois, l'assistant familial n'a plus d'enfant confié, l'indemnité d'attente sera versée pendant 4 mois. Après 4 mois consécutifs, l'employeur est tenu de recommencer à verser la totalité du salaire ou de procéder au licenciement de l'assistant familial.

Cette mesure concerne les accueils continus et les accueils séquentiels dès lors que ceux-ci sont supérieurs ou égaux à 3 mois.

Elle ne s'applique pas aux assistants familiaux accueillant plusieurs enfants et ayant demandé l'arrêt de l'accueil d'un enfant.

Dans le cadre d'un accueil séquentiel, le calcul du maintien de salaire s'effectue sur la moyenne des trois derniers mois.

2-6 - Indemnités d'attente

Au départ du dernier enfant et dans l'attente de l'accueil d'un autre enfant confié par le Département, l'assistant familial qui a au moins trois mois d'ancienneté perçoit une indemnité d'attente dont le montant est égal à 3,08 fois le SMIC horaire par jour. En contrepartie, l'assistant familial s'engage à accueillir dans les meilleurs délais les mineurs que lui présentera l'employeur.

Dans le cas particulier des assistants familiaux qui sont engagés dans le dispositif d'urgence, une indemnité de disponibilité égale à 3,55 fois le montant du SMIC horaire est versée pour chaque journée pendant laquelle aucun enfant n'est confié.

2-7 - Indemnités liées à la suspension de fonction

Dans les cas particuliers de suspension d'agrément ou de retrait de l'enfant par mesure de précaution du domicile de l'assistant familial sans suspension de l'agrément, le salaire est maintenu à hauteur de la dernière rémunération jusqu'à la révision de la situation en commission consultative paritaire départementale.

2-8 - Taux sujétion

Lors de l'accueil d'un mineur nécessitant des soins particuliers ou une éducation spéciale imposant des contraintes réelles, ou lors de l'accueil d'un mineur particulièrement difficile ou complexe, une majoration peut être versée à l'assistant familial pour compenser les sujétions imposées. La situation de l'enfant fait l'objet d'une concertation entre les différents membres de l'équipe positionnée auprès de l'enfant, avec l'appui d'un questionnaire d'évaluation des sujétions exceptionnelles.

Cette majoration est calculée en fonction de l'importance des troubles de l'enfant selon un barème à trois niveaux :

- Taux 1 : applicable à l'accueil d'un enfant présentant des troubles qui nécessitent une prise en charge particulière, ou des soins thérapeutiques fréquents et réguliers avec un accompagnement de l'assistant familial.

- Taux 2 : applicable à l'accueil d'un enfant présentant un retard psychomoteur ou un handicap qui implique une surveillance constante et une aide à la mobilité.

- Taux 3 : applicable à l'accueil d'un enfant ayant besoin d'une aide dans tous les actes de la vie quotidienne du fait de son handicap.

Pour un accueil continu :

- Taux 1 : 21 fois le SMIC horaire par mois
- Taux 2 : 42 fois le SMIC horaire par mois
- Taux 3 : 63 fois le SMIC horaire par mois

Pour un accueil intermittent :

- Taux 1 : 1 fois le SMIC horaire par jour
- Taux 2 : 1,5 fois le SMIC horaire par jour
- Taux 3 : 2 fois le SMIC horaire par jour

Cette majoration est allouée annuellement à échéance du 31 décembre. Elle est révisable chaque année en fonction de l'évolution des troubles de l'enfant. Elle peut être accordée en cours d'année lors de l'arrivée d'un enfant.

Si la contrainte qui a généré la mise en place de la sujétion existe durant un accueil de relais (accueil intermittent), il y a lieu à ce que celle-ci soit attribuée.

Une fiche procédure reprend les différentes étapes de l'attribution de majoration de salaire pour sujétion.

2- 9 – Accueil jeunes majeurs

Les jeunes âgés entre 18 et 21 ans sont considérés comme jeunes majeurs.

Le salaire est versé à l'assistant familial dans les mêmes conditions que pour l'accueil d'un mineur.

III - LES INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX

En annexe 1, figure la liste des allocations diverses destinées aux enfants et/ou aux assistants familiaux et les montants correspondant versés pour chaque allocation.

Certaines indemnités bénéficient d'une indexation :

Ainsi, indemnité d'entretien, allocation habillement, argent de poche, activités extra scolaires, loisirs et vacances, rentrée scolaire, réussite scolaire, BAFA, location participation siège auto enfant, participation à l'achat d'une bicyclette, cadeau de noël, allocation enfant confié en vue d'adoption - feront l'objet d'une revalorisation annuelle, au 1er janvier, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n-2 et le mois d'octobre n-1.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action sociale des familles ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 28 mai 2020 ;
Vu le rapport **n° 409** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide de fixer, à compter du 1er juillet 2020 :

- la rémunération et les indemnités des assistants familiaux selon les modalités figurant en annexe 1 du rapport ;
- les indemnités versées aux assistants familiaux liées à l'accueil des enfants et des jeunes majeurs selon les modalités figurant en annexe 2 du rapport.

La Présidente du Département,
Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Rémunération et indemnités des assistants familiaux
2 - Indemnités liées à l'accueil des enfants et jeunes majeurs

ANNEXE 1

LA REMUNERATION ET INDEMNITES DES ASSISTANTS FAMILIAUX

1 - REMUNERATION DURANT LE STAGE PREPARATOIRE A L'ACCUEIL DU PREMIER ENFANT

Dans les deux mois précédant l'accueil du premier enfant au titre de son premier contrat de travail suivant son agrément, l'assistant familial bénéficie d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants, organisé par l'employeur.
Tous les assistants familiaux le suivent, y compris ceux qui, en raison de leur diplôme antérieur (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, puéricultrice), sont dispensés de la formation en cours d'emploi (art. D. 421-43 du CASF).
Ce stage d'une durée de 60 heures est organisé et financé par l'employeur.
Dans l'attente qu'un enfant lui soit confié et à partir du premier jour de stage, l'assistant familial perçoit une rémunération d'un montant égal à 54.50 fois le montant du SMIC horaire.

2 - REMUNERATION DE BASE

Le type d'accueil (continu, intermittent ou séquentiel) détermine le mode de rémunération des assistants familiaux. Ci-après figurent les caractéristiques ainsi que les modes de rémunération de chacun des types d'accueil.

2-1 - ACCUEIL CONTINU

L'accueil est continu (art. L.421-16 du CASF) s'il est prévu :

- soit pour une durée supérieure à quinze jours consécutifs, y compris les jours d'accueil en internat scolaire, en établissement d'éducation spéciale ou en établissement à caractère médical, psychologique et social ou de formation professionnelle ;
- soit pour une durée supérieure à un mois lorsque l'enfant n'est pas confié les samedis et dimanches.

La rémunération de l'accueil continu est constituée de deux parts :

- une part correspondant à la fonction globale d'accueil fixée à 54.50 fois le SMIC horaire par mois,
- une part correspondant à l'accueil de chaque enfant.

Nombre d'enfants accueillis	Part fonction globale	Part accueil
1 enfant	54.50 SMIC horaire	70 SMIC HORAIRE
2 enfants	54.50 SMIC horaire	140 SMIC HORAIRE
3 enfants	54.50 SMIC horaire	235 SMIC HORAIRE
4 enfants	54.50 SMIC horaire	330 SMIC HORAIRE
5 enfants	54.50 SMIC horaire	425 SMIC HORAIRE

2.2 - ACCUEIL INTERMITTENT

L'accueil qui n'est pas continu ou qui n'est pas à la charge principale de l'assistant familial est intermittent (art. L.421-16 du CASF).

L'accueil est intermittent s'il est prévu :

- soit pour des accueils très ponctuels et de très courte durée (moins de quinze jours, par exemple lorsqu'une famille doit être aidée quelques jours parce qu'un parent est malade) ;
- soit pour des accueils de remplacement (d'une famille d'accueil en vacances) ou de relais (pour accorder à une famille d'accueil un temps de repos nécessaire) ;
- soit pour des accueils complémentaires d'une prise en charge où la responsabilité éducative de l'enfant relève d'un autre établissement ou service social. Cette dernière hypothèse vise les situations d'accueil où la responsabilité éducative de l'enfant est portée par un autre service que celui qui emploie l'assistant familial, c'est-à-dire généralement par le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ou un autre service de placement familial.

La rémunération de l'accueil intermittent est fixée à 4 fois le montant du SMIC horaire par enfant et par jour.

2.3 - ACCUEIL SEQUENTIEL

L'accueil séquentiel est une troisième modalité d'accueil s'ajoutant à l'accueil continu et à l'accueil intermittent, pour lequel s'applique un mode de rémunération spécifique.

Il se distingue de l'accueil intermittent, tel qu'il existe aujourd'hui, par le fait qu'il ne s'agit pas d'un accueil ponctuel mais d'un accueil régulier à temps non complet.

La rémunération de l'accueil séquentiel s'établit sur une base forfaitaire mensuelle de 54.50 SMIC horaire pour le premier accueil, comme c'est actuellement le cas pour l'accueil continu, à laquelle s'ajoutent, par jour d'accueil et par enfant, 4,5 SMIC horaire.

2-4 - REMUNERATION PLANCHER ET REMUNERATION PLAFOND

Une rémunération plancher est fixée à hauteur de l'indemnité d'attente de telle sorte que la rémunération d'un assistant familial qui accueille un enfant quelques jours par mois ne soit pas inférieure au montant de l'indemnité d'attente ou de l'indemnité de disponibilité pour les assistants familiaux intervenant habituellement dans le cadre de l'accueil d'urgence (CDEF).

En cas d'accueil séquentiel, la rémunération versée pour un enfant ne peut excéder le montant de rémunération versée pour un enfant au titre de l'accueil continu.

2-5 - MAINTIEN DE SALAIRE LORS D'UN DEPART D'ENFANT

En cas de départ ou de diminution du nombre d'enfants à la demande de la collectivité, le salaire antérieur (en dehors de l'indemnité de sujétions exceptionnelles et des indemnités liées aux enfants) est maintenu pendant une durée de 4 mois sur la base initiale.

Ainsi, un assistant familial dont le nombre d'accueil passe de 3 à 2 puis de 2 à 1 sur une même période de 4 mois verra son salaire maintenu sur la base d'un accueil pour 3 enfants.

A l'issue de la période de 4 mois, l'assistant familial recouvre le salaire correspondant au nombre d'enfants effectivement accueillis.

Si à l'issue de la période de 4 mois, l'assistant familial n'a plus d'enfant confié, l'indemnité d'attente sera versée pendant 4 mois. Après 4 mois consécutifs, l'employeur est tenu de recommencer à verser la totalité du salaire ou de procéder au licenciement de l'assistant familial.

Cette mesure concerne les accueils continus et les accueils séquentiels dès lors que ceux-ci sont supérieurs ou égaux à 3 mois.

Elle ne s'applique pas aux assistants familiaux accueillant plusieurs enfants et ayant demandé l'arrêt de l'accueil d'un enfant.

Dans le cadre d'un accueil séquentiel, le calcul du maintien de salaire s'effectue sur la moyenne des trois derniers mois.

2-6 - INDEMNITES D'ATTENTE

Au départ du dernier enfant et dans l'attente de l'accueil d'un autre enfant confié par le Département, l'assistant familial qui a au moins trois mois d'ancienneté perçoit une indemnité d'attente dont le montant est égal à 3,08 fois le SMIC horaire par jour. En contrepartie, l'assistant familial s'engage à accueillir dans les meilleurs délais les mineurs que lui présentera l'employeur.

Dans le cas particulier des assistants familiaux qui sont engagés dans le dispositif d'urgence, une indemnité de disponibilité égale à 3,55 fois le montant du SMIC horaire est versée pour chaque journée pendant laquelle aucun enfant n'est confié.

2-7 - INDEMNITES LIEES A LA SUSPENSION DE FONCTION

Dans les cas particuliers de suspension d'agrément ou de retrait de l'enfant par mesure de précaution du domicile de l'assistant familial sans suspension de l'agrément, le salaire est maintenu à hauteur de la dernière rémunération jusqu'à la révision de la situation en commission consultative paritaire départementale.

2-8 - TAUX SUJETION

Lors de l'accueil d'un mineur nécessitant des soins particuliers ou une éducation spéciale imposant des contraintes réelles, ou lors de l'accueil d'un mineur particulièrement difficile ou complexe, une majoration peut être versée à l'assistant familial pour compenser les sujétions imposées.

Cette majoration est calculée en fonction de l'importance des troubles de l'enfant selon un barème à trois niveaux :

- Taux 1 : applicable à l'accueil d'un enfant présentant des troubles qui nécessitent une prise en charge particulière, ou des soins thérapeutiques fréquents et réguliers avec un accompagnement de l'assistant familial.

- Taux 2 : applicable à l'accueil d'un enfant présentant un retard psychomoteur ou un handicap qui implique une surveillance constante et une aide à la mobilité.

- Taux 3 : applicable à l'accueil d'un enfant ayant besoin d'une aide dans tous les actes de la vie quotidienne du fait de son handicap.

Pour un accueil continu :

- Taux 1 : 21 fois le SMIC horaire par mois
- Taux 2 : 42 fois le SMIC horaire par mois
- Taux 3 : 63 fois le SMIC horaire par mois

Pour un accueil intermittent :

- Taux 1 : 1 fois le SMIC horaire par jour
- Taux 2 : 1,5 fois le SMIC horaire par jour
- Taux 3 : 2 fois le SMIC horaire par jour

Cette majoration est allouée annuellement à échéance du 31 décembre. Elle est révisable chaque année en fonction de l'évolution des troubles de l'enfant. Elle peut être accordée en cours d'année lors de l'arrivée d'un enfant.

Si la contrainte qui a généré la mise en place de la sujétion existe durant un relais (accueil intermittent), la majoration est maintenue.

2- 9 – ACCUEIL JEUNES MAJEURS

Les jeunes âgés entre 18 et 21 ans sont considérés comme jeunes majeurs.
Le salaire est versé à l'assistant familial dans les mêmes conditions que pour l'accueil d'un mineur.

ANNEXE 2

INDEMNITES VERSEES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX LIEES A L'ENTRETIEN DES ENFANTS MINEURS ET DES JEUNES MAJEURS DE MOINS DE VINGT ET UN ANS ACCUEILLIS EN FAMILLE D'ACCUEIL DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
1er JUILLET 2020

Les allocations destinées aux enfants sont attribuées sous réserve de la faculté contributive des parents qui doivent être systématiquement sollicités.

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	CONDITIONS D'OCTROI ET OBSERVATIONS
Indemnité d'entretien Cette indemnité couvre les frais engagés par l'assistant familial pour la nourriture, l'hébergement, l'hygiène corporelle, les loisirs familiaux et les déplacements de proximité liés à la vie quotidienne de l'enfant, à l'exception des frais d'habillement, d'argent de poche, d'activités culturelles ou sportives spécifiques, de vacances ainsi que les fournitures scolaires pris en charge au titre du projet individualisé de l'enfant. (décret n°2006-627 du 29 mai 2006)	14,13 € par enfant et par jour	Versée uniquement pour les journées où l'enfant est présent chez l'assistant familial ou reste à la charge de ce dernier et en fonction des jours de présence notés sur le calendrier mensuel renvoyé par les assistants familiaux au pôle enfants confiés ou au CDEF Principe : Cette indemnité est due pour toute journée d'accueil commencée ou terminée.
Allocation d'habillement	- Enfant de 0 à 6 ans : 47,05 € - Enfant de 7 à 12 ans : 53,08 € - Enfant de 13 à 18 ans : 59,10 € - Jeunes majeurs * : 59,10 €	Versée mensuellement. **L'assistant familial doit être en mesure de produire à la demande du service les justificatifs d'achat.** Le versement n'est pas automatique lorsque les parents participent ou lorsque l'enfant perçoit une rémunération. ***** versement en fonction du projet du jeune majeur.
Argent de poche	- Enfant de 6 à 8 ans : 8,19 € - Enfant de 9 à 11ans : 16,30 € - Enfant de 12 à 15 ans : 31,09 € - Enfant de 16 à 18 ans : 54,73 € - Jeunes majeurs *: 54,73 €	Versée mensuellement. Le versement n'est pas automatique lorsque les parents participent ou lorsque l'enfant perçoit une rémunération (apprenti, stagiaire, etc.). *versement en fonction du projet du jeune majeur
Activités extra-scolaires Cette allocation concerne les activités sportives ou culturelles (frais d'inscription à un club ou association, frais de licence, frais de location ou achat de vêtement pour la pratique de l'activité).	Remboursement à hauteur de 250 € par an et par enfant	Les activités seront prises en charge par le service après accord du Responsable du pôle enfants confiés ou chef de service CDEF Remboursement des frais à l'assistant familial sur présentation de justificatifs à joindre au mémoire.

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	CONDITIONS D'OCTROI ET OBSERVATIONS
Loisirs et vacances Cette allocation concerne les centres aérés, de loisirs, les camps et colonies de vacances. **Indemnité de loisirs** : dans le cadre des séjours de vacances avec la famille d'accueil et hors du domicile habituel, une indemnité de loisirs est octroyée dans la limite de 50€ par semaine. Le remboursement des loisirs s'effectue par mémoire et sur présentation de justificatifs. Les frais de loisirs sont inclus dans le forfait annuel "loisirs et vacances". Ce forfait ne pourra excéder 1 157,37 € par an. **Rappel de la procédure de départ en vacances** : - la demande de départ en vacances avec les enfants accueillis est transmise **par écrit** au Chef de service enfance famille ou au Directeur du CDEF de façon anticipée, et détaille le coût du séjour et le nombre de personnes présentes, - le séjour doit être impérativement autorisé avant le départ par le Chef de service enfance famille ou le Directeur du CDEF, - à l'issue du séjour, l'assistant familial présente à son service de rattachement un mémoire comptable accompagné des justificatifs des activités loisirs réalisées	Prise en charge des séjours au coût réel dans la limite de 1 171,26 € par an et par enfant	Uniquement lorsque l'inscription est validée par le service. Paiement des frais après déduction faite des participations des familles, des organismes (CAF, comité d'entreprise, association parents d'élèves,...) et des collectivités. Pour les vacances avec la famille d'accueil, le séjour de l'enfant est pris en charge, après accord du Responsable du pôle enfants confiés. Cette dépense s'inscrit dans le cadre du forfait annuel maximum et est calculée au prorata du nombre de participants au séjour en ce qui concerne les frais de location. Les frais kilométriques (parking et autoroute inclus) ne sont pas pris en charge lorsque le voyage se fait dans le cadre familial de l'assistant familial (personnel). Les frais inhérents aux vacances (frais de dossier, assurance, annulation...) et les frais liés au véhicule (place de parking, emplacement voiture pour les traversées maritimes...) ne sont pas pris en charge par le service. Remboursement des frais à l'assistant familial sur présentation de justificatifs à joindre au mémoire.
Rentrée scolaire	- Maternelle : 40 € - Primaire : 80 € - Collège et SEGPA : 150 € - 2ème cycle (BEP, BEPA,Lycée) : 240 € - Supérieur et technique (LEP) : 240 € - Maison familiale : 240 €	Versée une fois par an pour chaque enfant scolarisé. **L'assistant familial doit être en mesure de produire à la demande du service les justificatifs d'achat.** Si les frais dépassent le montant de l'allocation (cycle professionnel notamment) le service peut prendre en charge le surcoût **au vu des justificatifs originaux d'achats, de la liste demandée et après avis du Responsable de pôle enfants confiés.** Pour l'apprentissage (CFA), les apprentis bénéficiant d'une rémunération ne peuvent prétendre à cette allocation. Les frais de coopérative scolaire sont inclus dans cette allocation. Les premiers équipements et tenues nécessaires à la pratique et à la formation professionnelle seront pris en charge par l'ASE. Les écoles publiques seront choisies en priorité. L'inscription dans l'enseignement privé restera exceptionnelle et sera subordonnée à l'avis favorable du Responsable du pôle enfants confiés et à l'accord préalable du Directeur Enfance et Famille. Les frais d'inscriptions aux concours seront pris en charge sur avis du Responsable du enfants confiés. **La participation des parents doit être sollicitée systématiquement.**

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	CONDITIONS D'OCTROI ET OBSERVATIONS
Réussite scolaire Récompense pour succès aux examens (Certificat de formation générale-Brevet des collèges-CAP-BEP- BEPC-BAC-BAC PRO-DUT-LICENCE)	67,72 €	Prime octroyée à l'enfant sur demande écrite à laquelle est jointe une copie du diplôme ; prime versée sur le salaire de l'assistant familial.
BAFA	Remboursement pour un montant maximum de 891,37 €	Pris en charge après accord du Responsable de pôle enfants confiés Paiement des frais après déduction faites des participations des familles, des organismes (CAF, comité d'entreprise, association parents d'élèves,...) des collectivités, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
Frais d'optique, auditifs et spécifiques	Tout enfant pris en charge par l'ASE dispose d'une Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).	Pour les montures de lunettes : la prise en charge est plafonnée à 130 € pour certains cas où "le panier 100 % santé" ne convient pas 'verre non adaptable à la monture de lunettes en cas de forte myopie par exemple"- Depuis le 1er janvier 2020, une gamme "panier 100 % santé" est proposée avec prise en charge intégrale par l'assurance maladie et la complémentaire santé. Prise en charge du coût des verres par la collectivité à hauteur de 100 % du TIP Pour les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, le remboursement des verres sera de 100% du tips (tarif interprofessionnel des prestations sanitaires) Les piles pour appareils auditifs seront remboursées. Pour les soins spécifiques tels que psychothérapie et toute rééducation, ils seront pris en charge de manière dérogatoire sur demande motivée, adressée au Directeur Enfance Famille après avis technique du Responsable de pôle enfants confiés. La demande sera accompagnée d'un devis et définira une durée de prise en charge.
Location ou participation à l'achat de siège auto et rehausseur	Participation à hauteur de : ▸ siège auto : 66,90 € ▸ réhausseur : 33,47 €	L'achat initial reste à la charge de l'assistant familial. Remboursement uniquement en cas de non disponibilité de matériel mis à disposition des assistants familiaux au sein des pôles ASE. Remboursement des frais à l'assistant familial sur présentation de justificatifs à joindre au mémoire et après avis du Responsable de pôle enfants confiés.

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	CONDITIONS D'OCTROI ET OBSERVATIONS
Participation à l'achat **♦ d'une bicyclette, d'un vélo-moteur ou d'un scooter**	Remboursement de la moitié du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de : ▸ vélo : 97,16 € ▸ vélomoteur-scooter : 193,66 €	Dans un souci éducatif, la participation de l'enfant peut être sollicitée afin d'impliquer ce dernier dans l'achat. La participation des parents peut l'être également. L'achat du vélo-moteur ou scooter doit relever d'un caractère utilitaire de locomotion (stage professionnel, absence de réseau de transport en commun). La souscription d'un contrat d'assurance est obligatoire. Plusieurs devis devront être proposés et mis en concurrence avant l'achat (minimum trois). La location d'un scooter doit être privilégiée à l'achat pour une période occasionnelle de déplacement.
♦ Casque, antivol et assurance	Remboursement dans leur intégralité	Remboursés sur mémoire et en fonction des justificatifs fournis, après contrôle du Responsable de pôle enfants confiés.
Prise en charge **♦ du Brevet de Sécurité Routière**	Remboursement dans son intégralité	La participation de l'enfant et des parents doit être sollicitée. Le service prend en charge cette dépense en fonction de la nécessité et du projet professionnel de l'enfant. Plusieurs devis devront être proposés et mis en concurrence avant l'inscription à la formation.
Timbres fiscaux	Prise en charge dans leur intégralité	Remboursement sur mémoire pour passeport ou droit à un examen sur justificatifs.
Photos d'identité	Prise en charge dans leur intégralité	Remboursement sur mémoire avec justificatif, à hauteur d'une plaque de photos par an et par enfant.
Stage préparatoire à l'accueil du 1er enfant - formation obligatoire de 240 h Formation continue	▸garde des enfants : prise en charge intégrale	Remboursement des frais de garde des enfants confiés pour les seuls jours de présence à la formation (garderie scolaire, halte-garderie, cantine, assistant maternel) et quand l'accueil relais par un autre assistant familial n'a pu être possible. Un formulaire délivré par les pôles devra être signé par l'assistant familial et l'assistant maternel accueillant.
Allocation cadeau de Noël	50,12 €	Versée en novembre pour les enfants accueillis à titre continu. **L'assistant familial doit être en mesure de produire à la demande du service les justificatifs d'achat.**
Enfant confié en vue d'adoption Allocation spécifique pour la constitution d'un album photo	Participation pour un montant maximum de 33,45 €	Frais remboursés sur mémoire et en fonction des justificatifs fournis, après contrôle du Responsable de pôle enfants confiés

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	CONDITIONS D'OCTROI ET OBSERVATIONS
Remplacement de literie Dans des cas très précis (enfant souffrant d'énurésie ou de troubles médicaux chroniques)	Prise en charge dans son intégralité selon les cas	Cette allocation n'est pas accordée systématiquement. Toute demande devra requérir l'avis favorable du Responsable de pôle enfants confiés et l'accord du Directeur Enfance Famille au préalable.
Les intervenants choisis pour effectuer les diverses prestations doivent être dûment autorisés au regard des législations du commerce et fiscale.		

Les situations particulières seront prises en charge de manière dérogatoire sur demande motivée adressée à la Direction enfance famille après avis technique du responsable de pôle enfants confiés

Les indemnités suivantes feront l'objet d'une revalorisation annuelle, au 1er janvier, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n-2 et le mois d'octobre n-1.

Sont concernés :
l'indemnité d'entretien, l'allocation habillement, l'argent de poche, les activités extra scolaires, les loisirs et vacances, la rentrée scolaire, la réussite scolaire, le BAFA, la location participation siège auto enfant, la participation à l'achat d'une bicyclette, le cadeau de noël, l'allocation enfant confié en vue d'adoption.

Ces indemnités peuvent faire l'objet d'un versement direct au jeune majeur selon les termes fixé dans le contrat «jeune majeur».

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 410
	Commission[s] : 4, 2
	Timbre : DGS / DPL

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

BATIMENTS ET MOYENS GENERAUX - GESTION PATRIMONIALE

Objet : Pôle muséal Courbet - programme des travaux 2020-2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – LES PRINCIPES DIRECTEURS 2

I – 1. UNE ORGANISATION MULTI-SITES 2

I – 2. UNE FONCTIONNALITE ACCRUE 3

I – 3. DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DEFINITIVEMENT CONSOLIDEES 3

II – LE PROGRAMME DES TRAVAUX 4

II – 1. LE MUSEE 4

II – 2. L'ATELIER 4

II – 3. LA MAISON MARGUIER 4

II – 4. LES AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 5

II – 5. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 5

III – LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES 6

DELIBERATION 7

INTRODUCTION

Conscient de la très grande richesse de son patrimoine culturel et mémoriel – Archives départementales, Pôle Courbet (*Musée, ferme de Flagey, atelier du peintre*), Saline royale d'Arc-et-Senans –, le Département s'investit sans relâche pour sa préservation et sa mise en valeur, conformément aux engagements pris dans le projet C@P25.

Pour le pôle Courbet, l'ambition est de le repositionner durablement sur une trajectoire de progression artistique, culturelle et touristique, qui se traduit notamment par une politique d'investissement patrimonial volontariste et adaptée à ses enjeux.

La préparation du Bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet a donné lieu à des travaux de préservation de l'Atelier et de renforcement des installations de génie climatique du musée.

Ces travaux ont permis le bon déroulement des différentes animations et expositions qui ont jalonné cette commémoration, qui a ouvert une nouvelle ère pour le Pays de Courbet.

Ces travaux font corps avec les orientations du prochain Projet Scientifique et Culturel (*PSC*), voulant faire du Pôle muséal Courbet un pôle de référence culturel et scientifique, tant sur un plan national qu'international. Les travaux objet du présent rapport ont pour objectif de finaliser la restauration de l'Atelier, de conforter définitivement la fonctionnalité, ainsi que les installations techniques du musée et de valoriser le potentiel de la Maison Marguier, mitoyenne de l'Atelier, acquise en septembre 2018 par le Département.

I – LES PRINCIPES DIRECTEURS

I – 1. Une organisation multi-sites

Le projet prévoit d'exploiter tout le gisement d'affectation fonctionnelle que constitue l'ensemble « Ateliers Courbet et Juliette – Maison Marguier », pour redéployer au sein du musée les fonctions qui y ont toujours été trop contraintes, voire impossibles à développer.

L'organisation bi-sites se déclinera de la façon suivante.

Musée

Y seront concentrées les fonctions suivantes : accueil général, expositions permanentes et temporaires, librairie, administration du musée (*hors conservation*) dans des espaces dédensifiés, PC Sécurité et maintenance de premier niveau, réserves étendues.

Ateliers et Maison Marguier

L'Atelier de Courbet sera réservé à la résidence d'artiste, l'hébergement étant assuré dans un logement aménagé dans les combles de la Maison Marguier.

L'Atelier de Juliette, qui deviendra accessible depuis l'intérieur de la Maison Marguier, accueillera les activités de médiation, de conférences et d'animation culturelle.

Le rez-de-chaussée de la Maison Marguier sera dédié à l'accueil du site et à la documentation, accessible aux chercheurs mais également dans le cadre de la médiation culturelle. Ce centre de documentation proposera des accès à des ressources numériques, ainsi que des espaces de travail, en sus des espaces de stockage et de consultation.

L'étage intermédiaire de la Maison Marguier accueillera la Conservation et les bureaux des agents intervenant dans le cadre des activités de médiation et de documentation.

Une extension de la Maison Marguier qui prendra la forme d'une véranda située à l'arrière du bâtiment, côté jardin, accueillera l'espace de restauration et de convivialité des agents des deux sites ornanais, ainsi qu'un office utilisable lors des actions évènementielles.

Le jardin sera réhabilité et les annexes requalifiées pour y stocker du mobilier de jardin, ainsi que les véhicules de service et les moyens de mobilité active mis à disposition des agents pour circuler entre le Musée et l'Atelier.

I – 2. Une fonctionnalité accrue

Pour le Musée, l'objectif des travaux est de dédensifier les espaces dédiés à l'administration, pour permettre aux agents de disposer de conditions de travail nominales.

Une réflexion majeure touchera également les réserves dont le réaménagement est nécessaire pour permettre à l'institution de conserver son équilibre fonctionnel et ne pas entraîner une scission dans les missions fondamentales du musée. Gagnant en surface, les nouvelles réserves du Musée Courbet, devenues un lieu essentiel et non plus un simple espace de stockage, seront ainsi adaptées à la nouvelle politique de conservation préventive, d'étude des collections et d'acquisition du prochain Projet Scientifique et Culturel (*PSC*), à l'élaboration duquel travaille le nouveau conservateur, M. Benjamin FOUDRAL.

L'exploitation du musée a également mis en évidence que le passage obligé par la black-box, est source de dysfonctionnements dans le parcours muséographique, potentiellement anxiogène pour certains publics et source de perturbations pour le public qui assiste aux projections.

Les travaux permettront donc d'adapter le parcours muséal et d'améliorer l'éclairage des salles d'exposition afin de remédier à cette situation.

Enfin, une attention particulière sera portée à la valorisation de la librairie qui est source de recettes pour le musée, ainsi qu'au jardin pour qu'il ponctue la fin du parcours muséographique en soulignant la qualité architecturale, patrimoniale et environnementale du site.

Pour l'ensemble « Ateliers – Maison Marguier », l'objectif des travaux est de concilier la valorisation du patrimoine historique, en collaboration avec la Direction régionale des affaires culturelles (*DRAC*) pour la partie Atelier, avec une fonctionnalité adaptée à l'exploitation projetée, telle que définie au paragraphe précédent.

I – 3. Des installations techniques définitivement consolidées

La première phase de travaux de renforcement des installations de génie climatique du musée, conduite durant l'hiver 2018 – 2019 a permis de sécuriser définitivement les installations primaires (*production de froid déportée dans la Froidière, réseaux primaires enterrés, centrale de traitement d'air située au sous-sol du musée*).

La seconde phase de travaux qui nécessitait la fermeture du musée, permettra de moderniser les installations de distributions hydrauliques secondaires et aérauliques, ainsi que les installations terminales et les centrales de traitement d'air situées dans les derniers niveaux.

Ces travaux permettront d'assurer de façon pérenne des conditions optimales de conservation des œuvres et d'offrir toutes les garanties requises aux prêteurs, pour accueillir d'autres expositions majeures qui assureront le rayonnement du pôle muséal.

Pour l'ensemble « Ateliers – Maison Marguier », une attention particulière sera portée aux conditions de conservation des œuvres picturales des ateliers, pour que ces espaces puissent accueillir les artistes en résidence, ainsi que les activités de médiation culturelles ou évènementielles (*conférences, spectacles…*), dans les limites autorisées par la réglementation applicable aux Etablissements recevant du public.

II – LE PROGRAMME DES TRAVAUX

II – 1. Le Musée

Les travaux prévoient :

- Modernisation des installations de distribution, des appareils d'émission, des centrales de traitement d'air et de la régulation, y compris adaptation à l'affectation projetée des locaux ;
- Redéploiement des locaux affectés à l'administration et aux réserves ;
- Création d'une passerelle en encorbellement au-dessus du hall d'entrée permettant aux visiteurs qui ne souhaiteraient pas transiter par la black-box de pouvoir le faire ;
- Modernisation de l'éclairage des salles d'exposition (*qualité des sources et modularité des systèmes pour faciliter l'adaptation de la muséographie et améliorer la mise en valeur des œuvres*) ;
- Amélioration de la visibilité de la librairie.

II – 2. L'Atelier

Les travaux prévoient la restauration de l'Atelier Courbet et de l'Extension réalisée par Juliette Courbet, conformément aux prescriptions de la DRAC, y compris création d'une liaison intérieure avec la Maison Marguier.

II – 3. La Maison Marguier

Les travaux prévoient :

- La réhabilitation de la Maison Marguier avec changement de destination des locaux ;
- L'extension de la Maison Marguier sous forme de véranda ;
- La requalification des jardins, abords et annexes.

II – 4. Les ajustements budgétaires

La réflexion menée depuis l'automne 2019 a permis de conceptualiser une organisation multi-sites du Pôle muséal, adaptée aux besoins du futur PSC et tirant tout le parti du potentiel des sites ornanais. Cette démarche transversale et partenariale, qui a associé les personnels et les partenaires sociaux, a permis d'aboutir à un projet consensuel.

Ce projet a nécessité d'adapter les programmes de travaux initiaux du musée et de l'ensemble « Ateliers – Maison Marguier ».

Le rapport relatif à la décision modificative n° 1 du budget 2020, intègre les propositions d'ajustement budgétaire résultantes.

Le coût prévisionnel actualisé global du projet de modernisation du Musée s'établit à environ 2,760 M€ dont 1,220 M€ déjà réalisés à fin 2019.

Le coût prévisionnel actualisé global du projet de restauration, réaffectation et requalification de l'ensemble « Ateliers – Maison Marguier » s'établit à environ 4,870 M€ dont 1,130 M€ déjà réalisés à fin 2019.

Ces travaux sont en partie éligibles à subventions de la DRAC et de la Région.

Pour la première phase des travaux de l'Atelier Courbet, sur une dépense totale hors taxes de 790 000 €, l'assiette subventionnée a été d'environ 512 000 € HT et a permis d'obtenir une subvention de 158 171 € de la DRAC, soit 30,91%, ainsi qu'une subvention de 102 319 € de la Région, soit 20%.

II – 5. Les objectifs opérationnels

La crise sanitaire a perturbé le déroulement des études de conception des deux projets, rendant plus délicates la concertation et la coordination entre les différents partenaires du projet, dont les capacités de production ont été amputées du fait des mesures de confinement et de chômage partiel.

Chacun s'est toutefois efforcé de maintenir un niveau de production maximal pour limiter les effets de la période de confinement sur la trajectoire opérationnelle initialement fixée.

L'objectif demeure ainsi de débuter les travaux sur les deux sites à l'automne prochain, de façon à permettre la réouverture du Pôle muséal pour l'été 2021, avec une programmation culturelle attractive et enrichie, tout au long de la période de fermeture nécessaire à la réalisation des travaux.

Début juin et pendant l'été 2020, tout comme la ferme de Flagey, le musée proposera des expositions (permanentes ainsi que Gérald Mainier) jusqu'à sa fermeture à l'automne.

III – LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES

Pour le Musée, la nature des travaux et les importantes nuisances qu'ils génèrent rendent impossible tout maintien d'activité sur site.

C'est pourquoi, après analyse des impacts sur les différents métiers, un plan d'accompagnement organisationnel a été établi, présenté aux agents puis soumis au Comité Technique.

Cette démarche vise à faire de la contrainte de fermeture une opportunité pour préparer les équipes à la réouverture avec des compétences renforcées mobilisées autour du nouveau Projet Scientifique et Culturel. Elle articule dimension collective, essentielle pour maintenir la cohésion, et approche individuelle supportée par un entretien avec chacun des agents, animé en binôme par la Direction des ressources humaines et la Direction éducation, sports, culture.

Le plan d'accompagnement comporte trois volets principaux :

- La professionnalisation des équipes par des parcours de formations collectives et individuelles ;
- L'adaptation des missions avec conduite d'activités structurantes telles que le référencement documentaire ou la dynamisation partenariale mais également développement de nouvelles formes d'activités hors les murs ;
- Le soutien aux projets professionnels par repositionnement temporaire défini avec l'agent afin de lui permettre de découvrir de nouveaux métiers et d'élargir ainsi le spectre de son parcours professionnel.

La période de travaux imposant une relocalisation temporaire, le maintien salarial ainsi que la prise en charge des impacts en matière d'organisation du temps de travail et de déplacement sont garantis aux agents.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 410** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **4, 2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve le programme des travaux 2020 – 2021 du Pôle muséal Courbet tel que développé dans le rapport.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 22 juin 2020	Rapport n° 411
	Commission[s] : 4, 1
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

GESTION FINANCIERE - DETTE, PROGRAMME D'EMPRUNTS, TRESORERIE ET GARANTIES D'EMPRUNTS - GARANTIES D'EMPRUNTS

Objet : Demandes de garanties d'emprunts présentées par l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle et le SMIX Doubs Très Haut Débit

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – EHPAD ALEXIS MARQUISET A MAMIROLLE : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS 3

I – 1. PRESENTATION DE L'OPERATION 3

I – 2. GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITEE 4

I – 3. RECEVABILITE DE LA DEMANDE 4

II – SMIX DOUBS TRES HAUT DEBIT : DEPLOIEMENT DES RESEAUX DE FIBRE OPTIQUE 6

II – 1. PRESENTATION DE L'OPERATION 6

II – 2. ELEMENTS FINANCIERS 6

II – 3. GARANTIES D'EMPRUNT SOLLICITEE 8

II – 4. RECEVABILITE DE LA DEMANDE 8

DELIBERATION 9

TABLE DES ANNEXES 12

Champs	Enveloppe 2020	Crédits engagés	Crédits disponibles	Proposition d'attribution
Sanitaire et social	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	150 000 €
Intérêt général	8 000 000 € *	0 €	8 000 000 €	6 000 000 €

* dont 6 000 000 € au titre de la DM1 de 2020

INTRODUCTION

En lien avec ses orientations C@P 25, le Département du Doubs accorde sa garantie aux organismes et sociétés d'HLM pour les emprunts destinés au financement d'opérations d'amélioration ou de développement du parc de logements sociaux, ainsi qu'à des associations ou organismes œuvrant dans le domaine sanitaire et social, ou dans le cadre d'une activité d'intérêt général conforme aux compétences du Département.

Lors de sa réunion budgétaire de décembre 2019, l'Assemblée départementale a fixé, pour 2020, dans le cadre de sa délégation à la Commission permanente, une enveloppe globale de 46 M€ d'emprunts garantis répartie entre les organismes de logement social (38 M€), les organismes à vocation sanitaire et sociale (6 M€) et les organismes divers d'intérêt général (2 M€). Pour cette dernière catégorie, une demande d'inscriptions de crédit complémentaire de 6 M€ est sollicitée dans le cadre du vote de la décision modificative n° 1 de 2020, portant ainsi l'enveloppe à 8 M€.

La garantie départementale est accordée dans la limite d'une part de l'enveloppe annuelle d'emprunts garantis et d'autre part du règlement départemental d'attribution des garanties d'emprunts adopté par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 6 novembre 2017.

Compte tenu de l'encours que représentent ces garanties et afin de diminuer les risques encourus par le Département, le règlement a fixé la quotité maximale susceptible d'être garantie par le Département comme suit :

- Organismes à vocation sanitaire et sociale : au prorata de la population de la commune d'implantation de l'opération, soit :
    - Commune de – 2 000 habitants : 85 % pour le Département
    - Commune de 2 000 à 10 000 habitants : 70 % pour le Département
    - Commune de 10 000 à 30 0000 habitants : 60 % pour le Département
    - Commune de + 30 000 habitants : 50 % pour le Département

- Organismes divers d'intérêt général : 50 % maximum.

L'objet du présent rapport concerne l'octroi de la garantie départementale, à hauteur de 100 %, pour deux emprunts contractés par l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle d'une part et le SMIX Doubs Très Haut Débit d'autre part.

Ces demandes dérogeant aux critères fixés par le règlement, elles sont ainsi soumises à l'examen de la présente Assemblée et non pas en Commission permanente.

I – EHPAD ALEXIS MARQUISET A MAMIROLLE : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

I – 1. Présentation de l'opération

Consciente de la nécessité de maîtriser ses consommations d'énergie et de réduire son empreinte environnementale, l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle a décidé de construire une chaufferie bois avec réseau de chaleur en remplacement de trois chaudières fioul datant de 1976.

Il s'agit de l'aboutissement d'un projet réalisé sur une étude de la société PLANAIR avec le soutien de l'ADEME et du Département. La société ENGIE Cofely a été retenue pour mener à bien ce projet. Les travaux ont débuté en août 2019 et la mise en route a pu être effectuée début novembre 2019. L'approvisionnement en bois étant un critère essentiel pour le bon fonctionnement de cette chaufferie biomasse, ENGIE Cofely a développé des accords auprès des fournisseurs de bois locaux permettant de minimiser le bilan carbone des rotations de livraison et livrer du bois issu de forêts durablement gérées, la réserve de bois pour le fonctionnement des trois chaudières étant de 120 m^3.

Cette réalisation, qui s'inscrit dans le projet de restructuration de l'EHPAD, permettra de faire des économies estimées à 100 000 litres de fioul par an avec 302 tonnes d'émission de CO2 en moins. Le montant total de cet investissement s'élève à 725 435 € hors taxes. Il en résultera une maîtrise du coût énergétique, donc un impact minime sur le prix de journée relatif à l'hébergement (0,39 €).

Le plan de financement est le suivant :

- Subventions		502 914 €
. ADEME	108 788 €	
. FEDER	185 924 €	
. Région	22 160 €	
. Département	186 042 €	
- Autofinancement		72 521 €
- Emprunt Banque des Territoires		150 000 €
		=======
		725 435 €

La convention de subventionnement par le Département a été signée le 27/11/2019 et un premier acompte de 30 %, soit 55 813 €, a déjà été versé.

I – 2. Garantie d'emprunt sollicitée

Les principales caractéristiques du prêt PHARE contracté auprès de la Banque des Territoires pour lequel la garantie est sollicitée sont les suivantes :

Montant du prêt	150 000 €
Durée de la phase de préfinancement	6 mois
Durée de la phase d'amortissement	20 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %, soit actuellement 1,10 %
Périodicité des échéances	annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Modalités de révision	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle

Pour mener à bien ce projet, l'EHPAD avait dans un premier temps sollicité la garantie conjointe du Département à hauteur de 85 % du prêt, soit 127 500 €, et de Grand Besançon Métropole à hauteur de 15 %, soit 22 500 €, Grand Besançon Métropole intervenant aux lieu et place des communes pour les opérations situées sur son territoire.

Or cette dernière n'accorde sa garantie que pour des emprunts destinés à financer des opérations de construction, acquisition, réhabilitation de logements sociaux conventionnés APL. L'opération menée par l'EHPAD ne répond pas à ces critères.

C'est pourquoi la garantie du Département est sollicitée à hauteur de 100 %, par dérogation au règlement départemental d'attribution des garanties d'emprunts.

I – 3. Recevabilité de la demande

Concernant le domaine sanitaire et social, le Département peut garantir les opérations concernant les établissements publics ou privés, habilités à l'aide sociale pour personnes âgées, handicapées ou établissements de l'enfance dans le cadre des emprunts contractés par des personnes de droit public ou privé pour des opérations se situant sur le territoire départemental. Les prêts pouvant être garantis par le Département doivent avoir pour objet le financement d'opérations d'acquisition, de construction ou reconstruction, d'extension, de restructuration, d'amélioration-réhabilitation ou de travaux de sécurité.

La présente demande de garantie d'emprunt entre donc dans le champ d'application du règlement. Par ailleurs, son intérêt est soulevé au regard du programme de soutien à la modernisation des EHPAD acté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 26 juin 2018, et notamment de son axe 2 qui vise à l'amélioration de la performance énergétique et à la qualité environnementale des bâtiments d'hébergement, conduisant à contenir les charges d'exploitation et permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique.

Il est précisé que, afin de permettre un déblocage rapide des fonds par la Banque des Territoires, cette demande de garantie a fait l'objet d'un avis favorable de Mme la Présidente du Département en date du 16 avril 2020, conformément aux termes de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement la délégation aux Présidents de Conseils départementaux du pouvoir de garantir des emprunts sans habilitation préalable de l'organe délirant.

En conclusion, je vous propose d'entériner cette décision.

Cette garantie s'inscrit dans l'enveloppe de 6 M€ votée par l'Assemblée départementale lors de sa réunion budgétaire de décembre 2019 au titre des garanties d'emprunts accordées aux organismes à vocation sanitaire et sociale.

Vous trouverez en annexe du rapport le projet de convention à intervenir entre le Département et l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle.

II – SMIX DOUBS TRES HAUT DEBIT : DEPLOIEMENT DES RESEAUX DE FIBRE OPTIQUE

II – 1. Présentation de l'opération

Dans le cadre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) que le Département du Doubs a adopté en 2012 et révisé en juin 2018, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit est chargé depuis 2013 d'assurer les déploiements des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (technologie FTTH) de la zone d'intervention publique ou "zone RIP". La révision du SDDAN a significativement rehaussé les ambitions d'équipement du territoire en fixant à fin 2022 l'horizon d'un accès fibre pour tous, cible initialement établie à 2027 puis 2024.

Cette "zone RIP", correspondant aux territoires les plus ruraux, compte plus de 120 000 locaux résidentiels ou professionnels répartis sur 490 communes. Fin 2019, le Syndicat mixte avait déjà rendu 51 500 de ces locaux éligibles à un accès à la fibre optique ; en avril 2020, cette technologie dessert 55 800 locaux.

L'enjeu est donc, sur les trois dernières années de déploiement initial, d'assurer la solidité financière et opérationnelle du Syndicat mixte afin de lui permettre de construire près de 70 000 lignes FTTH restantes conformément à l'objectif fixé par le SDDAN.

Cette complétude des déploiements de fibre optique de la "zone RIP" représente un effort d'investissement de l'ordre de 70 M€ en trois ans, correspondant à une amplification du rythme de construction avec plus de 20 000 lignes FTTH par an contre une moyenne de 15 000 lignes par an mises en service entre 2016 et 2019.

II – 2. Eléments financiers

- **Engagements du Département**

En tant que porteur du SDDAN et membre fondateur du Syndicat Mixte Doubs Très Haut débit, le Département du Doubs est très fortement engagé dans le projet très haut débit, et la transition numérique, d'une façon générale, est un axe politique prioritaire (cf. également les Schémas des usages et de l'inclusion numérique, SDUN et SDIN).

Les statuts du Syndicat prévoyaient que le Département contribuerait à hauteur de 30 M€ au moins en 10 ans. Cette somme a été atteinte dès l'exercice 2020.

En cohérence avec l'accélération fixée par le SDDAN, le Département a renforcé son soutien en :

- apportant une enveloppe supplémentaire de 2,5 M€ en 2020, en plus des 30 M€ déjà versés ;
- garantissant en 2019 un prêt de 10 M€ contracté par le Syndicat mixte auprès de la Banque postale.

- **Besoin de financement sur la période 2020-2023**

Le Syndicat mixte a lancé au début de l'année 2020 une consultation bancaire pour des emprunts d'un montant ferme de 15 M€ avec une option sur 5 M€ supplémentaires, qui doit permettre de couvrir la totalité de la fin des déploiements, hors besoin de trésorerie transitoire.

Cette projection résulte du tableau suivant avec un certain nombre d'hypothèses non-affermies (subventions FSN et régionales, recettes commerciales) qui justifient le recours à une enveloppe optionnelle.

Ressources (2020 - 2023)		Emplois (2020 - 2023)	
Contribution CD Doubs	6 000 000	Dépenses d'équipement	90 373 373
Contribution Conseil Régional Franche-Comté contractualisé	6 180 000	AMO Conseil/assistance & autres	2 509 000
Conseil Régional prévisionnel	6 457 987	Remboursement PMA	1 788 000
Subventions FSN Phase 1 et 2	14 470 000		
Subvention FSN prévisionnel Phase 3	3 000 000		
Titres de participation	200 000		
Total des ressources	36 287 987	Total emplois	94 670 373

Besoin d'emprunt pour financer les investissements	**58 382 386**
Transfert de la section d'exploitation	4 671 502
Emprunt disponible LBP	1 500 000
Besoin d'emprunt corrigé des transfert de la section d'exploitation (recettes contractuelles)	**52 310 884**
Montant de recettes anticipé sur la nouvelle délégation	
R0	30 000 000
R1	6 980 625
Besoin d'emprunt corrigé des transfert de la section d'exploitation (recettes prévisionnelles)	**15 330 259**

A noter qu'en septembre 2021, un nouveau Délégataire de Service Public reprendra l'exploitation du réseau construit par le Syndicat mixte avec une forte contribution attendue constituée par une redevance initiale dite "pas de porte". Ces paramètres économiques sont en cours de négociation avec plusieurs candidats dans le cadre d'une procédure d'attribution de DSP d'affermage.

Les 15 à 20 M€ d'emprunt réalisés en 2020 et 2021 viendront compléter les 50,8 M€ de dettes déjà contractualisées depuis 2013.

Pour l'heure, le budget primitif du Syndicat mixte au titre de l'exercice 2020, voté en décembre 2019, révèle un besoin d'emprunt de 6,17 M€.

La consultation bancaire conduite entre janvier et février 2020 a permis l'obtention de plusieurs propositions d'accompagnement au projet (Banque postale, Crédit agricole, Banque des territoires), parmi lesquelles celle de la Banque postale présentait les meilleures conditions.

Juste avant une remontée des taux dans le contexte de crise sanitaire du Covid 19 (+ 30 à 40 bps en une semaine), la Banque postale a confirmé son offre, sous réserve de la garantie du Département à hauteur de 100 %. Le Syndicat mixte a désormais six mois pour produire la délibération exécutoire de garantie d'emprunt du Département, faute de quoi le prêt devra être immédiatement remboursé.

II – 3. Garanties d'emprunt sollicitée

C'est dans ce contexte que le Syndicat mixte a sollicité la garantie du Département, à hauteur de 100 %, de l'emprunt de 6 M€ à contracter auprès de la Banque postale, l'octroi de cette garantie permettant au Syndicat mixte de bénéficier d'un taux favorable, sans grever directement la capacité d'investissement du Département.

Les principales caractéristiques du prêt pour lequel la garantie est sollicitée sont les suivantes :

Montant du prêt	6 000 000 €
Durée de la phase d'amortissement	20 ans
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,66 %
Mode d'amortissement	Constant
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat
Versement	7 mai 2020
Echéance d'amortissement et d'intérêt	Périodicité trimestrielle

II – 4. Recevabilité de la demande

Concernant les organismes divers d'intérêt général, le règlement départemental d'attribution des garanties d'emprunts limite le périmètre des garanties d'emprunts aux opérations relevant des compétences départementales, quel que soit le type de prêt.

Compte tenu de l'engagement très fort du Département dans le projet très haut débit, la présente demande de garantie répond de façon certaine aux critères d'éligibilité à la garantie départementale.

Cependant, ce même règlement limite le taux de garantie à 50 % maximum. Aussi, la garantie pourrait être accordée à hauteur de 100 % par dérogation.

En conclusion, je vous propose d'accorder au Syndicat mixte, par dérogation au règlement départemental d'attribution des garanties d'emprunts, la garantie du Département à hauteur de 100 % de l'emprunt de 6 000 000 € auprès de la Banque postale.

Cette garantie s'inscrit dans l'enveloppe de 2 M€ votée par l'Assemblée départementale lors de sa réunion budgétaire de décembre 2019 au titre des garanties d'emprunts accordées en 2020 aux organismes divers d'intérêt général et qui fait l'objet d'une demande d'inscription de crédit complémentaire de 6 M€ dans le cadre du vote de la décision modificative n° 1 de 2020, portant ainsi l'enveloppe à 8 M€.

Vous trouverez en annexe du rapport le projet de convention à intervenir entre le Département et le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

*****

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le rapport **n° 411** présenté sous le timbre **: DGS / DFA**;

Vu l'avis de la commission n° **4, 1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

I - EHPAD Alexis Marquiset à MAMIROLLE : construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 150 000 € souscrit par l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle, ci-après l'emprunteur, auprès de la Banque des Territoires.

Ce prêt, constitué d'une ligne de prêt, est destiné à financer la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne de prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt	PHARE
Montant du prêt	150 000 €
Durée de la phase de préfinancement	6 mois
Durée de la phase d'amortissement	20 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %, soit actuellement 1,10 %
Périodicité des échéances	annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Modalités de révision	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : La collectivité s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Approuve telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention à intervenir entre l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle et le Département du Doubs.

Article 6 : Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, la présente délibération et la convention à intervenir entre l'EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle et le Département du Doubs.

II - SMIX Doubs Très Haut Débit : financement des travaux de déploiement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 000 000 € souscrit par le SMIX Doubs Très Haut Débit, ci-après l'emprunteur, auprès de la Banque postale.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de déploiement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	6 000 000 €
Durée de la phase d'amortissement	20 ans
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,66 %
Mode d'amortissement	Constant
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat
Versement	7 mai 2020
Echéance d'amortissement et d'intérêt	Périodicité trimestrielle

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La collectivité s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Approuve telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention à intervenir entre le SMIX Doubs Très Haut Débit et le Département du Doubs.

Article 6 : Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, la présente délibération et la convention à intervenir entre le SMIX Doubs Très Haut Débit et le Département du Doubs.

La Présidente du Département,

Signé par : Christine BOUQUIN
DateÂ : 09/06/2020
QualitéÂ : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Convention Département / EHPAD Alexis Marquiset à Mamirolle
2 - Convention Département / SMIX Doubs Très Haut Débit

CONVENTION

Entre les soussignés :

· **Le Département du Doubs**, représenté par Mme Christine BOUQUIN, sa Présidente, dûment habilitée, par délibération de l'Assemblée départementale du 22 juin 2020, à signer la présente convention,

et

· **L'EHPAD Alexis Marquiset sis à Mamirolle**, ci-après dénommé "le bénéficiaire", représenté par Mme Assma HAMDI, sa Directrice, ayant obtenu par délibération en date du 22/06/2020, la garantie départementale à concurrence de 100 % d'un emprunt d'un montant de 150 000 € souscrit auprès de la Banque des territoires, et destiné à financer la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Les caractéristiques du prêt pour lequel la garantie est sollicitée sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne du prêt	PHARE
Enveloppe	-
Identifiant de la ligne du prêt	5337718
Montant de la ligne du prêt	150 000 €
Commission d'instruction	90 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,11 %
TEG de la ligne du prêt	1,11 %
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	6 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0,60 %
Taux d'intérêt du préfinancement	1,1 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement	
Durée	20 ans
Index[1]	Livret A
Marge fixe sur index	0,60 %
Taux d'intérêt[2]	1,1 %
Périodicité	annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

1. A titre indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,5 % (livret A).
2. Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt. Selon les modalités de l'article "détermination des taux", un plancher est appliqué à l'index de préfinancement d'une ligne du prêt. Aussi, si la valeur de l'index était inférieure au taux plancher d'index de préfinancement, alors elle serait ramenée audit taux plancher.

Le bénéficiaire informera sans délai, le Département du Doubs, de tout changement susceptible d'intervenir dans les caractéristiques de l'emprunt ou dans les modalités de son remboursement et notamment en cas de remboursement anticipé, total ou partiel. Les modifications pourront le cas échéant, donner lieu à un nouvel examen du dossier et la conclusion d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 1er

Les opérations poursuivies par le bénéficiaire tant au moyen de ses ressources propres que de l'emprunt global de 150 000 € précité qu'il projette de réaliser avec la garantie du Département du Doubs, donnera lieu à la fin de chaque année, à la production par le bénéficiaire du dernier compte de gestion approuvé, accompagné de l'état de la dette, de l'état des restes à recouvrer et du bilan de l'exercice s'y rapportant. En application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, le compte de gestion sera annexé chaque année au compte administratif du Département pendant toute la durée d'amortissement du prêt garanti. Ce document sera adressé à la Présidente du Département du Doubs au plus tard le troisième mois après la clôture de l'exercice.

ARTICLE 2

Le compte de résultat est établi conformément au plan comptable général de 1982. Aux documents comptables, cités à l'article 1er, devront être joints les états ci-après :

- Etat détaillé des charges et produits,
- Etat détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements de l'emprunt contracté.

ARTICLE 3

Si le compte de résultat ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé jusqu'à concurrence et, dans le cas où la garantie départementale aurait déjà joué, à l'amortissement de cette dette contractée par le bénéficiaire vis-à-vis du Département et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celui-ci dans les écritures du bénéficiaire suivant les conditions prévues à l'article 4 ci-après.

Si, du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que le bénéficiaire n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus de l'emprunt garanti par le Département et qu'il ne jouit pas de disponibilités suffisantes pour le faire, le Département du Doubs effectuera ce règlement entre les mains des prêteurs au lieu et place du bénéficiaire dans la mesure de l'insuffisance des disponibilités. Ce règlement subrogera le Département du Doubs dans les droits du créancier.

Il est stipulé que si la garantie du Département est appelée à jouer comme ci-dessus, le bénéficiaire s'engage néanmoins à rembourser au Département, dans un délai de deux ans, la somme qu'il aura pu avancer pour son compte.

ARTICLE 4

Un compte d'avances départementales sera ouvert dans les écritures du bénéficiaire. Il comportera :

- au débit : le montant des versements effectués par le Département du Doubs en vertu de l'article 3 ci-dessus, majorés des intérêts supportés par celui-ci, s'il a dû faire face à ces avances au moyen de fonds d'emprunts,
- au crédit : le montant des remboursements effectués par le bénéficiaire sachant que le solde constituera la dette du bénéficiaire vis-à-vis du Département.

ARTICLE 5

Sur simple demande de la Présidente du Département du Doubs, le bénéficiaire devra fournir à l'appui des documents comptables visés aux articles 1 et 2, toute justification utile.

Il devra également permettre à toute époque, sur simple demande de la Présidente du Département du Doubs, de contrôler ses livres de comptabilité et d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité comptable de toutes les opérations qu'il aura effectuées.

ARTICLE 6

L'application du présent contrat se poursuivra normalement jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt déjà contracté ou à contracter avec la garantie du Département. A l'expiration de ladite convention et si le compte d'avances départementales n'est pas soldé, les dispositions des articles 1 à 5 resteront en vigueur jusqu'à l'extinction complète de la créance du Département.

ARTICLE 7

Toute décision de cession ou de changement d'affectation de l'établissement devra être soumise à l'autorisation préalable du Département du Doubs.

ARTICLE 8

Pour tout litige concernant l'application des dispositions de la présente convention, contrat de droit privé régi par le Code civil, et à défaut de règlement amiable, les parties élisent domicile au siège du Département du Doubs.

A Mamirolle, le……

La Directrice
de l'EHPAD Alexis Marquiset,

Assma HAMDI

A Besançon, le …….

La Présidente du Département du Doubs,

Christine BOUQUIN

CONVENTION

Entre les soussignés :

- **Le Département du Doubs**, représenté par Mme Christine BOUQUIN, sa Présidente, dûment habilitée, par délibération de l'Assemblée départementale du 22 juin 2020, à signer la présente convention,

  et

- **Le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit**, ci-après dénommé "le bénéficiaire", représenté par son Président, M. Denis LEROUX, ayant obtenu par délibération en date du 22/06/2020, la garantie départementale à concurrence de 100 % d'un emprunt d'un montant de 6 000 000 € souscrit auprès de la Banque postale, et destiné à financer des travaux de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Les caractéristiques du prêt pour lequel la garantie est sollicitée sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt	6 000 000 €
Durée du contrat de prêt	20 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/06/2040
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 25/03/2020 et le 07/05/2020 avec versement automatique le 07/05/2020
Nombre de versements possibles pendant la plage de versement	1, 2 ou 3 versements pour le montant total de la tranche. Le dernier versement devra correspondre au solde de la tranche
Préavis	5 jours ouvrés TARGET / PARIS
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,66 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Jours de l'échéance d'amortissement et d'intérêts	1er d'un mois
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû
Préavis	50 jours calendaires
Indemnité	Actuarielle
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le premier versement des fonds
Taux effectif global	0,67 % l'an, soit un taux de période de 0,168 % pour une durée de période de 3 mois

Le bénéficiaire informera sans délai, le Département du Doubs, de tout changement susceptible d'intervenir dans les caractéristiques de l'emprunt ou dans les modalités de son remboursement et notamment en cas de remboursement anticipé, total ou partiel. Les modifications pourront le cas échéant, donner lieu à un nouvel examen du dossier et la conclusion d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 1er

Les opérations poursuivies par le bénéficiaire tant au moyen de ses ressources propres que de l'emprunt global de 6 000 000 € précité qu'il projette de réaliser avec la garantie du Département du Doubs, donnera lieu à la fin de chaque année, à la production par le bénéficiaire du dernier compte de gestion approuvé, accompagné de l'état de la dette, de l'état des restes à recouvrer et du bilan de l'exercice s'y rapportant.

ARTICLE 2

Le compte de résultat est établi conformément au plan comptable général de 1982. Aux documents comptables, cités à l'article 1er, devront être joints les états ci-après :

- Etat détaillé des charges et produits,
- Etat détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissements de l'emprunt contracté.

ARTICLE 3

Si le compte de résultat ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé jusqu'à concurrence et, dans le cas où la garantie départementale aurait déjà joué, à l'amortissement de cette dette contractée par le bénéficiaire vis-à-vis du Département et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celui-ci dans les écritures du bénéficiaire suivant les conditions prévues à l'article 4 ci-après.

Si, du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que le bénéficiaire n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus de l'emprunt garanti par le Département et qu'il ne jouit pas de disponibilités suffisantes pour le faire, le Département du Doubs effectuera ce règlement entre les mains des prêteurs au lieu et place du bénéficiaire dans la mesure de l'insuffisance des disponibilités. Ce règlement subrogera le Département du Doubs dans les droits du créancier.

Il est stipulé que si la garantie du Département est appelée à jouer comme ci-dessus, le bénéficiaire s'engage néanmoins à rembourser au Département, dans un délai de deux ans, la somme qu'il aura pu avancer pour son compte.

ARTICLE 4

Un compte d'avances départementales sera ouvert dans les écritures du bénéficiaire. Il comportera :

- au débit : le montant des versements effectués par le Département du Doubs en vertu de l'article 3 ci-dessus, majorés des intérêts supportés par celui-ci, s'il a dû faire face à ces avances au moyen de fonds d'emprunts,
- au crédit : le montant des remboursements effectués par le bénéficiaire sachant que le solde constituera la dette du bénéficiaire vis-à-vis du Département.

ARTICLE 5

Sur simple demande de la Présidente du Département du Doubs, le bénéficiaire devra fournir à l'appui des documents comptables visés aux articles 1 et 2, toute justification utile.

Il devra également permettre à toute époque, sur simple demande de la Présidente du Département du Doubs, de contrôler ses livres de comptabilité et d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité comptable de toutes les opérations qu'il aura effectuées.

ARTICLE 6

L'application du présent contrat se poursuivra normalement jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt déjà contracté ou à contracter avec la garantie du Département. A l'expiration de ladite convention et si le compte d'avances départementales n'est pas soldé, les dispositions des articles 1 à 5 resteront en vigueur jusqu'à l'extinction complète de la créance du Département.

ARTICLE 7

Toute décision de cession ou de changement d'affectation de l'établissement devra être soumise à l'autorisation préalable du Département du Doubs.

ARTICLE 8

Pour tout litige concernant l'application des dispositions de la présente convention, contrat de droit privé régi par le Code civil, et à défaut de règlement amiable, les parties élisent domicile au siège du Département du Doubs.

A Valdahon, le……

Le Président du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit,

Denis LEROUX

A Besançon, le …….

La Présidente du Département du Doubs,

Christine BOUQUIN